MAISON L.-N. MATTEI & Cei

a été sans doute la première à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap orse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN

VIN DU CAP MATTEI.

LA CÉDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

Se méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904

XXIe ANNÉE. — N° 327 SAMEDI 1er DÉCEMBRE 1906

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Mnle, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

Un an 6 fr. — Six mois 3 fr. — Trois mois 1 fr. 50
Union postale, un an 8 fr. — Six mois 4 fr.
Vente au numéro, 10 centimes chez les marchands de journaux.

00647

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Eloi.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 26 m. — Coucher, 4 h. 32 s.
Premier quar., le 22 — Pleine Lune, le 30
Fête de Demain : Sainte Bibiane.

30 NOVEMBRE

Histoire D'UN FAUX MILLIARD

(Voir le *Petit Bastiais* des 9, 16 et 27 nov.)

Le déficit de 314 millions s'arrêtait à l'année 1885. Pour la période subséquente jusqu'à nos jours (1886-1905) l'intervalle écoulé est de 20 ans. Les chiffres afférents à cette période accusent un écart de 8 millions entre les recettes et les dépenses. Nous avons de la sorte un nouveau total de 160 millions qu'il faut ajouter aux déficits précédents, de sorte que leur totalisation jusqu'en 1905 inclusivement atteint 474 millions de déficit apparent.

De cette somme il y a lieu de déduire :

1° Les 279 millions encaissés en France et dont la provenance a été justifiée d'autre part.

2° Une somme de 70 millions également perçue sur le continent aux titres ci-après :

40 millions sur les blés expédiés en Corse en farine, supportant la taxe de Douane depuis 1885 (de 3 à 7 francs).

10 millions — autres produits taxés — pétroles français, cacao, sucre, riz, bougies, etc., depuis le commencement du siècle jusqu'à nos jours.

20 millions — Postes et télégraphes — recettes perçues en France au départ pour la Corse, siècle entier.

Cela fait 349 millions. Il ne reste donc plus que 125 millions de déficit. Ce dernier chiffre doit être enfin diminué de 75 millions correspondant aux rubriques ci-après :

20 millions : intérêts de rentes et Caisses d'Epargne payés en Corse.

40 millions : dépenses de création et d'entretien de pénitenciers agricoles. (En voie de suppression).

15 millions : retenues sur traitements de fonctionnaires, tant en Corse que sur le Continent français et aux Colonies, et qui touchent leur pension de retraite dans l'île. (Recettes d'ordre).

En fin de compte, le déficit tombe ainsi à 50 millions. Cette somme relativement peu importante, divisée par 105 ans, laisse 440.000 fr. de déficit moyen sur un budget qui s'élève à 15 millions dans ces dernières années. C'est donc une proportion de trois pour cent. On peut dire que le budget Corse s'équilibre en recettes et en dépenses. Le budget moderne depuis une dizaine d'années présente même un million d'excédent de recettes ressortant ainsi :

Dépenses totales.	15 millions.	
Recettes perçues :		
En Corse. . .	7 millions.	
En France . . .	9 id.	
TOTAL. . .	16 millions.	16 millions.
EXCÉDENT. . . .		1 million.

Avant de terminer, faisons valoir quelques considérations générales. Si l'on examine, par exemple, les articles de dépense, on constate que le budget des dépenses militaires a absorbé environ 250 à 300 millions. Or, cette dépense a-t-elle été profitable à la Corse ? N'est-ce pas dans un but d'intérêt général que ce sacrifice a été imposé à la Corse comme d'ailleurs aux circonscriptions métropolitaines ? Nous savons, d'autre part, qu'on n'a pu faire face aux charges militaires qu'au moyen d'emprunts, et que dans les 30 milliards de dette du pays, un tiers au moins de cette somme doit être imputé aux chapitres de la Guerre. Si nous incorporons dans cette somme de 10 milliards de déficit celle de 200 millions résultant des deux tiers des dépenses militaires effectuées dans l'île, il nous reste à l'actif de notre Département 150 millions d'excédent. En déduisant encore de ce chiffre une cinquantaine de millions nécessités par l'entretien de la gendarmerie spécialement affectée à nos besoins, il reste en définitive un crédit de cent millions.

Ce crédit de cent millions nous revient en toute justice. Il pourrait être employé à toutes les œuvres importantes que nous attendons depuis si longtemps. Il nous semble que ce n'est pas trop demander, si on veut bien se rappeler que la Corse a acheté pendant ces 105 ans pour deux milliards de marchandises françaises. Ce sont donc les négociants, les industriels, les ouvriers et les producteurs du continent qui ont encaissé cette somme énorme, conjointement avec l'Etat qui en a pris sa part de 300 millions en impôts.

En résumé, ce n'est pas la Corse qui a coûté un milliard à la France ; c'est la France qui nous a pris 2 milliards. Voilà pourquoi nous sommes si pauvres. Et telle est la vérité : on ne saurait trop la redire pour mettre fin aux élucubrations de pseudo-économistes ou d'écrivains en délire.

JEAN GAFFORY.

La Maîtresse de Piano

Il est question d'imposer les pianos. La situation du budget exige que l'on fasse flèche de tout bois. A ce propos, notre confrère Adolphe Brisson s'apitoie, dans les *Annales*, sur les pauvres filles obligées de « courir le cachet ». Nous détachons quelques lignes de ce joli croquis :

A six heures du matin, été comme hiver, la maîtresse de piano est sur pied. Il faut qu'à sept heures précises, elle soit rendue à l'autre bout de Paris. Elle se hâte, grignotant un petit pain, prenant le pas, pour s'épargner la dépense d'un omnibus. Elle traverse la ville pour gagner quarante sous. A huit heures du soir, elle rentre exténuée. Elle a déjeuné dans une crémerie, entre deux courses. Elle a ravalé la mauvaise humeur ou la pitié dédaigneuse de ses élèves. Et, à son retour, elle est accablée par d'autres soucis. Souvent, elle a à sa charge des parents, un père, une mère infirmes, des frères et des sœurs qui ont besoin d'être soutenus. C'est le loyer, le boucher, le médecin, le pharmacien. Ce sont mille tracas et mille dépenses. Heureuse encore quant elle n'est pas accueillie par de mauvaises paroles. Les caractères s'aigrissent dans la détresse, les mots injustes montent aux lèvres. Il lui faut refouler ses larmes et continuer de gravir son calvaire. Il ne lui est pas permis de se reposer, ni même d'être malade. Une semaine d'interruption, et ce serait la ruine, la catastrophe irréparable, après quoi il n'y a plus que l'hôpital ou le boisseau de charbon. La martyre se raidit contre la fatigue. Elle poursuit sa tâche. Et, prématurément, les roses de ses joues pâlissent, sa taille s'affaisse, des rides sillonnent son front, ses cheveux grisonnent. La jeune fille est devenue, sans s'en apercevoir, une vieille fille. Et un amer désenchantement lui emplit le cœur, le regret des joies qu'elle n'a pas éprouvées, la mélancolie des années perdues et des bonheurs ignorés...

Elle se remémore les efforts qu'elle a dû accomplir, son enfance laborieuse, les gammes, les exercices, les difficiles examens du Conservatoire, les émotions du concours, la rivalité des camarades, la dureté des professeurs. Que de peines, et pour parvenir à quel résultat ! Et elle regarde monter, dans l'avenue des Champs Elysées, des femmes maquillées qui l'éclaboussent avec leurs voitures. Et elle se demande si, vraiment, elle n'eût pas été plus sage de choisir une voie agreable qui l'eût conduite à la fortune. Parfois, elle ouvre l'oreille à ces suggestions, le plus souvent elle les repousse, et, par droiture naturelle ou par timidité, ou par embarras, elle demeure fidèle au devoir, jusqu'à ce que l'âge la vienne délivrer des tentations mauvaises.

Tel est le sort qui atteint les maîtresses de piano, celles qui n'ont pas — comme la Catherine d'Henri Lavedan — la chance de rencontrer un prince Charmant... Plaignons-les. Et réjouissons-nous qu'elles existent. Elles sont la preuve que notre société moderne n'est pas aussi gangrenée que la littérature pessimiste se plaît à le proclamer, et que la vertu n'y est pas abolie, non plus que l'esprit de sacrifice...

ADOLPHE BRISSON.

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais ».

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les statuts du Syndicat, les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

La Sainte-Cécile ET LES MUSIQUES MILITAIRES

Il n'y a pas longtemps, j'avais l'honneur de traiter dans un organe de la presse locale, la question concernant la suppression ou la réduction des musiques militaires, je faisais ressortir les graves inconvénients qu'aurait pour notre pays une mesure contre laquelle, je suis heureux de le constater, s'élèvent de partout en France les mêmes cris de protestation. Rien ne saurait mieux justifier l'à-propos de mon article que le sentiment d'unanimes récriminations qu'a fait naître partout le projet Messimy. On ne saurait trop envisager, en effet, avec assez de regrets, une mesure qui priverait si malencontreusement la population de nos petites villes, de la meilleure et souvent de la seule récréation artistique qu'elle puisse avoir.

Il est du devoir d'un bon citoyen Corse d'unir ses efforts à ceux de ses frères du continent pour faire échouer le vote du projet Messimy, à la Chambre des députés.

Voici où en est la question en ce qui concerne les efforts que font les sociétés « La Renaissance de Luri » et l'« Avenir de Bastia » pour seconder le mouvement qui s'est dessiné dans toute la France.

Bastia, le 15 novembre 1906.

M. Mas, rédacteur en chef
de l'« Instrumentale », Paris.

Tout dernièrement j'ai eu l'honneur de vous écrire pour vous demander où en était la question de nos musiques militaires.

En réponse, j'ai reçu un numéro de votre estimable journal « l'Instrumentale » du 1er novembre courant qui m'a bien éclairé à ce sujet. Ce numéro renferme en effet l'appel lancé par le vaillant article de M.-J. Brunot.

En réponse à cet appel j'ai le plaisir de

---

19 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

par

Odysse BAROT

PREMIÈRE PARTIE

LA BAGUETTE DE LA REINE TARTARE

— Parlez ! s'écria-t-il avec feu. Je me mets à vos ordres. Ma fortune, mon sang, ma vie, vous appartiennent. Que faut-il faire ? Comment, en quoi, puis-je vous être utile ?

— C'est à votre influence seule que je tais un pressant appel... Par votre situation officielle vous pouvez beaucoup. Il vous sera possible, je l'espère, de sauver...

Michel lui prit la main :

— Vous courez un danger ? interrompit-il d'une voix angoissée. Et dans cet affreux coupe-gorge où vous habitez, où l'on étrangle une vieille femme pour la voler...

— Ah ! vous savez déjà ?

— Parbleu !... Est-ce que tous les journaux du matin ne racontent pas le drame ? J'en étais bouleversé... Vous n'êtes plus en sûreté... C'est justement à ce sujet que je vous écrivais, que je désirais vous voir...

— Je n'ai rien à craindre, moi ! Qui pourrait songer à me voler, à me tuer ? Aussi n'est-ce pas pour moi que je suis venue implorer votre appui... Il s'agit, monsieur le vicomte, de sauver un brave et digne homme, qui mérite, je vous l'affirme, toutes les sympathies ! Il s'agit de sauver un innocent ! Voulez-vous m'y aider ?

— De toutes mes forces, de toute mon âme !

— Merci !

— Et cet innocent ?

— Hé ! Ne le devinez-vous pas ? C'est malheureux que l'on a arrêté hier...

— Pour le crime de la rue des Tilleuls ?

— Oui. Le père Armand. C'est le plus noble cœur qu'il y ait au monde...

— Vous le connaissez ?

— Si je le connais ! Il travaille pour moi depuis longtemps, et il m'inspire le plus profond intérêt. C'est la délicatesse même, l'honneur même ! Je répondrais de lui comme de moi... Il jouit, du reste, de l'estime générale dans tout le quartier.

M. de Beaujardin était devenu pensif.

Encore sous l'impression des récits de la presse, qui, dans leur sobriété voulue, commandée par le souci de ne pas gêner les recherches de la justice, traduisaient les sentiments des magistrats et présentaient l'accusé sous le jour le plus défavorable, il craignait que la matelassière ne fût dupe de sa naïve confiance, de sa générosité. Ah ! les journaux n'étaient pas toujours pour le coupable présumé !

Après l'enquête préliminaire du commissaire de police étaient arrivés le procureur de la République, un juge d'instruction et le chef de la sûreté, devant lesquels le commissionnaire avait gardé son attitude réservée, son calme imperturbable et dédaigneux, son mutisme en tout ce qui concernait son passé, son nom, sa nationalité.

— Que vous importe tout cela, messieurs ? répondait-il froidement. Ai-je, oui ou non, assommé cette pauvre femme ? Voilà toute la question. Or, sur ce point, je n'ai même pas à me justifier. Tant l'accusation est absurde. N'est-ce pas moi qui ai donné l'éveil, jeté l'alarme, appelé au secours ?

— Avant tout, révélez-nous votre véritable identité ! avait répliqué le chef du parquet. Pour cacher ainsi vos antécédents, vous devez avoir à votre actif quelque forfait ignoré, resté impuni ?

Il eut un léger haussement d'épaules :

— Si cela était, monsieur — et cela n'est pas, je le répète — j'aurais le droit, ce me semble, de ne pas me dénoncer moi-même.

Il n'avait pas été possible de lui arracher la moindre aveu, ni de constater la plus minime contradiction dans ses paroles.

Son arrestation avait été naturellement maintenue ; si, par hasard, il n'avait aucune part de complicité dans l'affaire actuelle, ce qui, à la rigueur, n'était pas inadmissible, il avait certainement commis quelque méfait antérieur, que l'on saurait bien découvrir.

Mais on eut beau compulser les fiches du service anthropométrique, aucune d'elles ne répondait à son signalement. Il n'avait jamais été accusé.

Peut-être cela remontait-il à une époque déjà lointaine où ne fonctionnait pas encore le système imaginé par le docteur Bertillon. Dans tous les cas, il était bien que la prescription fût probablement acquise au soi-disant Armand, la justice tenait à être fixée. On n'aurait qu'à fouiller dans les archives classées. Peut-être avait-on sous la main le fameux et introuvable Walder, l'assassin de la place Beauvau, ou même l'insaisissable et légendaire Jud, l'auteur du premier meurtre commis dans un wagon au moyen de fer, celui du président Poinsot ?

Toutes ces investigations exigeaient du temps. Pour le quart d'heure, on possédait contre lui assez de charges pour lui attribuer l'attentat de la veille et le relever comme inculpé de meurtre, suivi de vol, sur la personne de la veuve Léger. On ne le relâcherait donc qu'à bon escient.

Il y avait une autre hypothèse.

Si l'on se trouvait en face de quelque coquin étranger, on en serait quitte pour une extradition ; on le livrerait à la justice de son pays d'origine.

Quoi qu'il en fût, on venait d'opérer une excellente capture. On tenait sous les verrous un malfaiteur de la pire espèce, d'autant plus dangereux qu'il était plus intelligent, d'autant plus suspect que sa situation présente était moins en rapport avec le monde auquel il semblait avoir appartenu par sa naissance et par son éducation.

Par quelles séries de déchéances morales et matérielles un homme instruit, bien élevé, avait-il pu en être réduit à exercer pour vivre un métier infime, à porter le crochet du commissionnaire ? Tel était le problème que s'était posé le parquet et qu'il comptait bien résoudre.

On devine la tristesse et l'embarras de l'attaché au ministère des affaires étrangères en écoutant la requête de l'étrangère et en apprenant le nom de son protégé.

N'était-ce pas l'impossible qu'elle lui demandait là ?

Certes, il avait pour elle une affection sans bornes, un dévouement à toute épreuve ; il suffisait qu'elle lui demandât l'innocence du prisonnier pour qu'il ne pût plus en douter lui-même. Il avait l'esprit assez large et l'âme assez haute pour ne pas se laisser influencer par les apparences, et pour juger au-dessus des préventions du vulgaire, du parti pris des magistrats, des emballements irréfléchis de l'opinion publique.

Malheureusement le cas du père Armand présentait des complexités redoutables que son attitude étrange, ses réticences, le voile épais dont il couvrait son identité n'étaient pas de nature à écarter.

(A suivre.)

vous informer que les membres de la « Renaissance » de Lurs et les membres de l'« Avenir » de Bastia, réunis au banquet en notre ville le 25 de ce mois, à l'occasion de la Sainte Cécile, ont adressé à leur député la pétition suivante :

« Les membres de la bonne phalange « La Renaissance » de Lurs, et nous de « l'Avenir » de Bastia, réunis le 25 novembre en un banquet à l'occasion de la Sainte Cécile, au siège de la Société « l'Avenir », ont voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Ils sont heureux de présenter leurs sympathies à leur sympathique député et le prient instamment, au cas où serait demandée à la Chambre, la suppression ou la réduction des musiques militaires, de vouloir bien s'opposer par son vote personnel et par tous les moyens d'influence dont il dispose, à cette suppression ou réduction. Une telle mesure, en effet aurait, si elle était votée, une répercussion très fâcheuse dans le pays et les résultats néfastes qu'elle entraînerait seraient de nature à compromettre, en très grande partie, l'éducation artistique des populations. »

Suivent les signatures de MM. Châtillon Edmond, Feliciti Tommie, Franceschi Pascal ; président et vice-présidents, Tasso Joseph, Pasquali Pascal, Camugli Louis ; directeur et vice-directeurs ; Jean Grégory, directeur.

Les trente-cinq membres présents et les 150 membres honoraires.

Cette pétition sera remise à notre député par 2 délégués compétents, MM. Biasini Félix, Faicucci Antoine, attachés aux membres de l'Agriculture et de la Marine et membres honoraires de la « Renaissance » de Lurs qui l'appuieront chaudement.

Nous avons lieu de croire que toutes les sociétés musicales de France à l'occasion de leur fête patronale ayant organisé le même plébiscite, non seulement il ne sera plus question de supprimer ou de diminuer les musiques militaires, mais qu'au contraire, on songera à les réorganiser.

Je vous prie d'agréer, etc.

JEAN GRÉGORY.

Les Agissements
DE LA
COMPAGNIE FRAISSINET

Lu'el, le 28 novembre 1906.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Je vous serais bien obligé si vous vouliez donner à cette lettre une bonne place dans votre estimable journal, afin de faire connaître aux Corses et à nos représentants, le système odieux que la Compagnie Fraissinet emploie pour nous opprimer après nous avoir écorchés.

Ayant été changé de Cette (Hérault) au Niolo, en qualité de cantonnier des Ponts et Chaussées, j'ai embarqué mon mobilier à Cette le 15 du courant, sur un bateau de la Compagnie Fraissinet à destination de Bastia. Je me suis embarqué moi-même, avec ma famille composée de ma femme et de trois enfants sur le même bateau ; mais, en débarquant à Bastia, j'ai été bien surpris de voir que mon mobilier n'était pas à bord. Cependant, les pièces de Douane accusaient la présence dudit mobilier.

Quoiqu'il en soit, j'ai dû attendre avec ma famille, à Bastia, le débarquement dudit mobilier, et, après avoir épuisé mes faibles ressources, j'ai dû quitter cette ville pour rejoindre mon poste au Niolo, sans en avoir aucune nouvelle. Il y a donc aujourd'hui quatorze jours que j'ai confié ce mobilier à la Compagnie Fraissinet, et j'ignore encore quand elle voudra me le rendre. Indépendamment des frais que ce retard m'a occasionnés, je vous laisse à considérer dans quel embarras je me trouve avec ma famille.

Je vous prie d'agréer, etc.

GABRIEL MATTEI.

Ce que disent les Journaux

L'Eclair

Sur la situation au Maroc :

« Le seul moyen de rassurer l'opinion et de réparer peu à peu l'irréparable, sera de faire, en dehors des satisfactions immédiates qui nous sont dues, toute commission qui nous entraînerait trop loin. Que l'Angleterre ait envie de tâter l'Allemagne et de la mettre au défi : c'est son droit, mais pour le moment, gardons nous de nous donner la France est résolue à ne pas déchoir dans l'Afrique du Nord ; elle ne pardonnerait pas une aventure. »

Le Gaulois

Sur la suppression du serment :

« A l'avenir, — ainsi le veut M. Guyot-Dessaigne — Dieu ne figurera plus dans la formule du serment judiciaire. On jurera par M. Fallières ou par M. Clémenceau, mais on ne sera plus admis à invoquer le nom de Celui qui a créé M. Fallières et M. Clémenceau. On pourrait l'idée religieuse paraît à nos francs-maçons la découverte et nos gouvernants également exclusivement employés à traquer les cléricaux, il est à craindre que la conscience écossaise et radicale, dégagée du souci des sévérités humaines, n'ait bien de s'élever. »

L'Aurore

Sur les partis d'opposition :

« Avec quelle légèreté les opposants iront-ils donc désormais au scrutin ? Et parviens-t-avec l'enquête, ils iront au scrutin sans doute dans le parti radical qui. Tant mieux ! Nous n'avons qu'à gagner à ce que la politique romaine reste seule, sans concurrence ni équivoque, en face de l'idée républicaine. Le suffrage universel se méfie des ralliés ; il repousse les royalistes, sous il a horreur de la politique qui nous conduirait finalement au gouvernement des curés. »

Le Soleil

Sur l'application de la loi de Séparation.

« Il faut tout prendre ou tout rendre. Laisser l'église ouverte quand on ferme les presbytères et les séminaires, c'est une façon arbitraire de procéder qui prouve l'embarras des gouvernants réduits à tourner hypocritement la loi, se sentant impuissants à l'exécuter intégralement. »

L'Autorité

Sur l'augmentation de l'indemnité parlementaire.

« C'est donc l'immoralité rendue obligatoire par les exigences d'un luxe qui implique forcément des trafics malpropres. Aussi a-t-on raisonné pour nos honorables ; on a examiné très sérieusement que l'on ne pouvait être honnête à moins de 31 fr. 90 centimes de salaire quotidien, et l'on ajoute : « Si l'on avait osé faire cette réforme quelques années plus tôt, on aurait peut-être pu éviter l'affaire Wilson, Panama et la lâcheuse histoire Humbert. »

La Libre Parole

Sur la dépopulation en France :

« A l'heure actuelle encore les régions où la natalité ne diminue pas, où en tout cas elle diminue le moins, sont celles où les vieilles croyances sont restées à peu près intactes, celles qui résistent le mieux à la contagion de l'athéisme, comme le Finistère, le Morbihan, la Vendée, le Nord, la Corse, les Landes, les Côtes-du-Nord : Voilà la leçon de choses qu'il faudrait retenir si l'on veut au moins connaître la source du mal. »

GAZETTE DEPARTEMENTALE

MARIGNANA. — Un établissement de facteur-receveur de l'Est sera ouvert à Marignana le 1er décembre prochain.

CORTE. — Les avocats du barreau de Corte ont procédé à la constitution de leur ordre. M. Léon Gualtieri a été élu bâtonnier à l'unanimité. Toutes nos félicitations.

ZERUBIA. — Ces jours derniers s'éteignait à Zerubia, au sein de sa famille meurtrie, Mme Marcelle Rocca Serra, l'épouse bien-aimée de M. Dominique Lovichi, l'un des plus gros négociants de Propriano.

Un foule nombreuse était accourue des cantons d'Olmeto, de Sartène, de Levie, de Sainte-Lucie-de-Tallano et de Serre-di-Scopamene, pour assister aux obsèques de cette jeune dame, si prématurément enlevée à l'affection de ses parents, et afin de témoigner leur sympathie aux familles Rocca Serra de Zerubia et Lovichi de Propriano.

En termes émus, Mlle Casabianca, institutrice à Zerubia, a salué en ces termes, la dépouille de son amie :

Mesdames, Messieurs,

Qu'il me soit permis d'adresser mes prières et mes regrets à la plus sincère et la plus chère des amies, à cette bonne et douce créature qui vient de nous être enlevée en un instant, par une mort prématurée autant qu'imprévue.

Vous tous qui êtes ici, groupés autour du cercueil où repose son corps inanimé, pleurez vos larmes de regret et souffrez que je me fasse l'humble interprète de vos sentiments.

Se peut-il, chère amie, qu'en un jour, ton noble cœur ait cessé de battre ! Se peut-il que ta belle vie se soit éteinte en sa plus verte jeunesse ? Triste réalité que l'on ne conçoit qu'avec peine ! Hélas ! Oui, notre n'avons plus devant nous qu'un corps sans vie ! Ni les expressions douloureuses de ta bonne mère, ni la détresse de ton cher époux, ni les appels désespérés de tes frères et sœur, ne peuvent t'arracher un mot. Tu restes maintenant sourde à nos prières, impossible devant notre douleur, toi qui fus toujours si avenante et bonne pour tous.

C'est donc fini ; la terrible, l'implacable faucheuse a une fois de plus montré sa prédilection pour les fleurs vertueuses.

Tu as vécu, chère amie. Seul ton souvenir subsistera en nos cœurs. Souvenir vivace que rien ne saura effacer ni seulement affaiblir.

Où sont tes beaux rêves, tes chères espérances ? Faite ! Evanouis avec ta vie au sein même du bonheur. Il y a un an, tu t'acheminais vers l'autel, belle et candide dans ta robe de mariée. Depuis ce jour, le meilleur de tous, me disais-tu, ta gâté au fur conjugal les jours les plus purs et les plus sereins.

Quelques jours encore, et ce bonheur était à son comble, tu devais être mère et je vois combien cette perspective te fut chère. Mais non, le sort en a jugé autrement : tes jours étaient comptés ! Une mort impitoyable, soudaine, cruelle, vient détruire en un moment tout ce bonheur.

Quelle voix charmante a murmuré à ton oreille, dis-moi, mon amie ? Quelque message divin est il venu t'appeler, te promettre un bonheur plus vrai ? Et ce bonheur a-t-il été si invincible atteint pour que tu le préfères à cet autre d'ici-bas ? Pourquoi, enfin, nous quitter ainsi ?

Ah ! faut-il te demander ?... Tu n'étais pas née pour vivre longtemps en notre pauvre monde perverti. Il te fallait mieux ; et c'est le Père Eternel qui t'a jalousement attirée vers lui.

Ton âme déjà plane au dessus de nos têtes. Comme tout ce qui est pur, elle tend à s'élever toujours plus haut, à se dégager des liens qui l'attachent à la terre. Voguez, chère âme de mon amie, vers ces régions éthérées, jusque dans le céleste séjour des enfants chéris de Dieu.

A nous les regrets les plus cuisants ! De tous les yeux je vois couler des larmes. Tous, nous avons le cœur brisé par la douleur : la détresse est commune et le deuil général.

Ai-je besoin de te présenter au public, comme la plus vertueuse des épouses, la plus discrète des maîtresse et la plus dévouée des amies ? Nul n'ignore la bonté de ton cœur et les nobles sentiments qui j'animèrent durant tout le cours de ta vie exemplaire.

Maintenant, chère amie, adieu. Ma voix brisée ne peut que te balbutier une dernière fois mes regrets. Du haut de ton Ciel, prie pour nous tous qui t'aimons, prie pour ta vénérée mère que tu laisses en proie à la plus vive détresse, prie pour ton cher époux affligé, sans espoir, pour tes frères si douloureusement éprouvés, pour ta cour inconsolable.

Au revoir jusqu'au jour où il nous sera donné de couler ensemble une éternelle vie dans le royaume de la paix, réservé aux plus heureux mortels.

Mes amis, unissons nos prières et nos regrets, pleurons avec résignation et courbons la tête puisque la volonté de Dieu est juste !

Et toi, repose en paix, ô belle âme de ma tendre amie.

SARI D'ORCINO. — M. Martin, brigadier de gendarmerie à Arro, est nommé maréchal des logis à Sari d'Orcino, en remplacement du maréchal des logis Serra, qui passe à Piana.

GRÈVE DES PÊCHEURS DE BASTIA

Les pêcheurs grévistes se sont rendus hier matin à l'étang de Biguglia chercher leurs barques et leurs engins de pêche. Ils ont été surpris de voir la force armée exercer une surveillance dans le dit étang. Est-ce par crainte des pêcheurs de créer un tumulte quelconque ? Les pêcheurs grévistes sont, de concert, à être sages, et à ne pas molester la propriété d'autrui.

En outre, ils sont décidés à mourir de faim, eux et leurs familles, si satisfaction ne leur est pas accordée.

Ils ne demandent rien comme augmentation ; ils demandent tout simplement que chaque groupe, composé de sept personnes munies de leurs barques et de leurs engins de pêche, soit autorisé à pêcher par jour une taxe de 150 kilos de poissons, ce qui permettrait aux pêcheurs grévistes de gagner la somme de 12 à 15 francs par semaine.

Le public bastiais et les autorités compétentes jugeront.

Le Président,
EUGÈNE GUAITELLA.

CIRQUE ÉQUESTRE INTERNATIONAL

Ce soir

GRANDE SOIRÉE DE GALA
pour les DÉBUTS

du célèbre Clown comique et sauteur
Chicco Cassabella
et son extraordinaire Chien savant
joueur de ballon

Le public est informé de ce que la musique civile a repris son service au Cirque.

Le spectacle se terminera par une nouvelle et brillante Pantomime.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 29 novembre

Thermomètre 7 heures du matin : 11 5 ; midi : 16 ; 6 heures du soir : 13 ; Maxima 16 ; Minima 9 6.

Baromètre 7 heures du matin, 768 mm ; midi, 765 mm. 6 heures du soir, 763 mm.

Vent. — Dans le matinée N. E.
Dans l'après-midi, N.

Ciel du matin, découvert

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm

Contributions indirectes

Par décision en date du 16 novembre courant, M. Mesner André, commis de 1re classe, à Marseille, a été nommé commis principal à Acy-en-France (Yonne).

Nous lui adressons nos bien sincères félicitations.

Mise au Point nécessaire

Pour mettre au terme à certaines bruits malveillants et tendancieux, colportés en ville, l'Assistance Publique de Bastia tient à mettre les choses au point.

Des porteurs de bière ne sont jamais refusés aux familles qui en font la demande, et son but humanitaire l'oblige **se** à tenir entièrement en dehors de toute lutte politique ou religieuse. Ceci dit pour tous ceux qui voudraient insinuer le contraire.

Nouvelles coloniales

M. Joseph Moretti a été nommé surnuméraire des Douanes à Hanoï (Tonkin).

Toutes nos félicitations.

A vendre

Une très bonne jument de race française, taille 1 m. 60, attelée et montée à volonté, belles allures.

S'adresser au bureau du journal.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES MAÇONS. — Les membres syndiqués sont priés d'assister à la réunion générale de toutes les corporations, qui aura lieu samedi, 1er décembre, à 8 heures et demie du soir, salle commune place Caletta.

Le Président, Guerrieri.

FÉDÉRATION OUVRIÈRE. — Les membres des sept syndicats fédérés sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu ce soir, à 8 heures, dans notre local.

Ordre du jour : Décision à prendre pour la grève des pêcheurs.

Camarades ! c'est le moment, on jamais, de montrer notre union.

Le Conseil d'administration.

SYNDICAT DES COCHERS. — Les cochers syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir à 9 heures, salle commune, Vieux port, Place Caletta.

Ordre du jour, questions diverses.

SYNDICAT DES CORDONNIERS. — Les ouvriers cordonniers sont priés d'assister à la réunion qui se tiendra ce soir, à 8 heures et demie, place Caletta.

Le président, Mallard.

SYNDICAT DES MENUISIERS. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures, place Caletta.

Le secrétaire-adjoint, Pali Pierre.

« AVIS DE MESSE »

M. Publius Scipioni et Mme veuve Barberine Salicati, née Catta,

Ont l'honneur de prévenir leurs parents, amis et connaissances, que lundi, 3 décembre, toutes les messes célébrées dans la paroisse Saint Jean Baptiste, seront dites pour le repos *de l'âme de Madame*

VEUVE JACQUES-PAUL SCIPIONI
Née Marie Vincente Salicati

M. Scipioni et Mme veuve Salicati assisteront à la messe de sortie de deuil qui aura lieu ce jour, à 9 heures du matin.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Dominique Parodi ; M. Joseph Parodi, manœuvre ; M. Jean-Baptiste Parodi, de la Maison Bourgeois frères, et Mme Jean-Baptiste Parodi, née Bacosa, et leur enfant : Mme Rabaul, née Parodi, et M. Augustin Rabaul, gendarme à Cervione ; Mme Grégoire, née Parodi, et M. Ernest Grégoire, sous-chef mécanicien au 38e d'artillerie à Bastia ; Mme veuve Pérégrina Cinquini, née Parodi ; M. et Mme Vincent Raibaldi, de Toulon, et leurs enfants ; M. et Mme Joseph Cinquini et leurs enfants ; M. et Mme Noël Cinquini et leurs enfants ; M. et Mme Dominique Cinquini et leurs enfants ; M. et Mme Jean-Baptiste Cinquini ; M. et Mme François Contrucci, de Toulon, et leurs enfants ;

Les familles Parodi de Bastia et de Cardo, Raibaldi, Marchetti, Forcioli d'Ajaccio, Guagnini, Reboul de Saint-Ambroix (Gard), Grégoire de Loriol (Vaucluse), Bosco, Montemucco, Bacosa, Filippi de Marseille, Quilici, Agostini et Chanteur,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Dominique Parodi
Maître-Mouleur

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin et allié, décédé dans sa 68e année, muni des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 1er décembre, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue du Dragon, 3, (Citadelle).

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

N. Maxime de Moretti-Gentile ; M. Antoine-Marie de Moretti-Gentile ; Mlle Marie-Thérèse de Moretti-Gentile ; M. et Mme Joseph Pietri ; M. et Mme de Moretti-Gentile ; M. et Mme Pepito Pietri ; N. et Mme Philippe Pietri ; Mlles Amélie et Raffaella Pietri ; M. et Mme P.-L. Finale ; N. T. Marcantetti ; M. et Mme E. Paganelli de Zevaco ; N. François de Moretti-Gentile, substitut au Contentieux, à Alexandrie d'Egypte ; M. François de Moretti-Gentile, ancien magistrat ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame

Jeanne de Moretti-Gentile

leur épouse, mère, fille, belle-fille, sœur et belle-sœur, décédée à Saint-Florent, le 30 novembre 1906, munie des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu à Saint-Florent, le 1er décembre, à 10 heures du matin.

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . . 3 fr. les 100 kilos
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille*. . . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . . 40 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

D. H. ANDERSON,
Directeur de l'Usine à Gaz.

Sciure de Pin
1 franc le sac

S'adresser à la Scierie Mécanique, Minelli-Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00648

BOURSE DE PARIS

	29 nov.	— 30 nov.
Rente 3 0/0 amort.	96.00	— 95 90
— 3 p. 0/0 ancien.	99 25	— 96 10

Valeurs sans changement.

Nouvelles Militaires

Service de Santé

Paris, 30 novembre.

M. Albertini, médecin-major de 2e classe au 163e rég. d'infanterie, à Ajaccio, passe au 6e régiment du génie.

M. Navas, médecin-major de 2e classe au 91e rég. d'infanterie, passe au 163e rég. de même arme.

M. Bricaud, officier d'administration de 2e classe, gestionnaire à l'hôpital Saint-Martin, à Paris, passe à l'hôpital militaire de Bastia.

LOTERIE DE CHAMBÉRY

Numéros gagnants

Paris, 30 novembre.

Le gros lot de **100.000 francs** a été gagné par le n° **428.847**.

Les deux lots de 10 000 francs ont été gagnés par les numéros 98.860 et 563.917.

AU MAROC

Le départ de la division navale

Toulon, 30 novembre.

Le « *Saffren* », battant pavillon de l'amiral Touchard, escorté des croiseurs « Saint-Louis » et « Charlemagne », a quitté, ce matin, à 8 heures, notre port, à destination de Tanger.

Une foule énorme assistait au départ de nos marins, qui ont été l'objet d'une manifestation très sympathique.

Conseil de Cabinet

Paris, 30 novembre.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui, à 2 heures, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Clémenceau.

Les Affaires Marocaines

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, communique une dépêche de Tanger, sur la situation au Maroc, qui est toujours grave.

M. Thomson, ministre de la marine, fait part à ses collègues du départ de la division navale de Toulon pour Tanger.

L'indemnité aux fabricants de Céruse

M. Caillaux, ministre des finances, soumet à le Conseil des indemnités qui seront dues aux fabricants de céruse, à la suite du vote de la loi sur les composés du plomb.

L'indemnité parlementaire

M. Caillaux examine également la question de l'augmentation de l'indemnité parlementaire, pour laquelle le gouvernement s'en rapportera au Parlement.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. RAMEL
Vice président

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget général pour l'exercice 1907.

Services pénitentiaires

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Fernand Babier, député radical-socialiste de Loiret, sur le budget des services pénitentiaires.

Motion de Belcastel

M de Belcastel dépose une motion demandant l'extension du système des adjudicataires à tous les travaux à effectuer aux prisons.

La Chambre rejette cet amendement, combattu par le rapporteur, par mains levées.

Tous les chapitres du budget des services pénitentiaires sont ensuite adoptés sans discussion.

Ministère de la Justice

La Chambre aborde ensuite la discussion du rapport de M. Crappi, député radical de la Haute-Garonne, sur le budget de la Justice.

Les frais de justice

M. Buyat

député radical de l'Isère, demande l'abaissement des tarifs des frais de justice, qui surchargent inutilement les plaideurs.

Dans le but de faciliter les actions des plaideurs, M. Buyat propose aussi d'étendre la compétence des juges de paix aux constructions immobilières. Ces magistrats pourraient traiter les procès où l'intérêt ne dépasserait pas 1.500 francs, au lieu de 600 francs, limite actuelle.

M. Guyot-Dessaigne

ministre de la justice, répond qu'il est disposé à accueillir favorablement la motion Buyat qu'il étudiera.

Les Enfants mineurs

M. Buisson

député radical-socialiste de la Seine, demande la réforme des articles des Codes civil et pénal concernant les enfants mineurs.

Le ministre de la justice

promet de mettre ce projet à l'étude et de le soutenir au plus tôt.

La réduction des Conseillers de Cour d'appel

M. Dussaussoy

demande la diminution du nombre des Cours d'appel. Le ressort de chacune d'elles devra être étendu.

Le ministre de la Justice

déclare que la réduction du nombre des Cours d'appel est impossible, mais que celui des conseillers sera diminué.

Les Commis-greffiers

M. Lymon

réclame une augmentation pour les commis-greffiers de justice de paix. Adopté.

Les derniers Chapitres

Tous les autres chapitres du budget de la justice sont ensuite adoptés sans modifications.

Budget de la Légion d'honneur

La Chambre aborde la discussion du rapport de M. Noulens, député radical du Gers, sur les chapitres de la Légion d'honneur.

Tous les articles sont adoptés après simple lecture.

Ministère des Colonies

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des Colonies.

M. Chaillet

dépose une motion tendant à l'exécution de certains travaux dans nos colonies et possessions.

M. Guieysse

député radical du Morbihan, critique longuement la réduction opérée sur les crédits consacrés à l'expansion coloniale. L'avenir est aux colonies pour toutes les nations européennes. La France doit tenir à honneur de ne pas retarder le développement et la mise en valeur de ses possessions.

Tous les articles du budget des Colonies sont adoptés sans modifications.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est reprise à 2 heures et demie.

L'indemnité parlementaire

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi fixant les dépenses de la Chambre pour l'année 1907.

M. Pugliesi-Conti

député nationaliste de Paris, critique l'augmentation de l'indemnité parlementaire.

Certes, la somme de neuf mille francs est insuffisante comme rétribution. Mais l'heure a été mal choisie pour porter à quinze mille francs cette indemnité. Il aurait fallu, avant de prendre pareille décision, consulter le corps électoral.

Le vote a d'ailleurs été acquis par surprise. Il était obligatoire de procéder à un scrutin public.

M. Brisson

dit que le vote émis dans la séance du 22 novembre, a été acquis régulièrement.

Il s'agissait de réviser le règlement de la Chambre et non de voter une loi de finances.

Le scrutin public n'était donc pas nécessaire. Il eut fallu faire une demande dans ce sens, elle ne s'est pas produite.

M. Gast

défend le vote émis par le Parlement, vote qui s'imposait depuis longtemps.

M Defumade

député radical de la Creuse, déclare que l'augmentation a été inopportune à cause des charges accablantes qui pèsent trop lourdement sur les contribuables.

M. Poulain

député socialiste des Ardennes, reconnait la légitimité de l'augmentation. On a eu le tort d'émettre ce vote d'une façon quasi-cachée. Le scrutin public s'imposait.

M. Betoule

au nom des socialistes unifiés, déclare que son groupe est opposé à l'augmentation de l'indemnité. Les fonctions électives doivent être rétribuées d'une façon très parcimonieuse.

MM. Chaumier et Varennes

sont partisans de l'augmentation telle qu'elle a été fixée à la séance du 22 novembre.

M. Rosambo

ne saurait s'associer au vote émis. Le moment a été fort mal choisi pour une pareille réforme. Ce n'est pas à l'heure où l'on ne peut accorder, faute de crédits, de modiques retraites aux travailleurs malades ou usés par l'âge, qu'il fallait augmenter le traitement des parlementaires.

A bon droit, le peuple juge sévèrement une mesure peu généreuse.

M. Plichon

député d Hazebrouck, vient, au nom de la droite, protester contre un vote incompréhensible.

L'heure était mal choisie, pour obérer le budget en déficit, pour pressurer davantage les malheureux accablés sous le poids des impôts.

M. Maurice Berteaux

député radical de Seine-et Oise, justifie la décision de la Chambre.

Il connait bien des misères lamentables parmi les membres de la Chambre. C'est une œuvre de justice sociale que le Parlement a accomplie.

M. Bouveri

député socialiste-révolutionnaire de Châlons-sur-Saône, est d'avis que 9.000 francs sont insuffisants, mais que 15 000 francs constituent une indemnité trop élevée.

Il propose le chiffre de 12.000 fr.

M. Jean Jaurès

député du Tarn, déclare qu'il juge, quant à lui, l'indemnité de 15.000 fr. légitime. Mais il demande l'ajournement afin que la commission du suffrage universel étudie la question d'une manière sérieuse et donne un avis éclairé et motivé.

M. Chaumet

député radical de la Gironde, combat l'ajournement. Le vote du 22 novembre est acquis. La Chambre ne peut pas se dédire.

La discussion générale est close.

Le Vote

M. le président met aux voix la demande d'ajournement au milieu d'une très vive agitation.

La séance est suspendue pour permettre le pointage des bulletins.

A la reprise de la séance, le président proclame le résultat suivant :

Nombre de votants .	504
Majorité absolue . .	253
Pour l'adoption . .	158
Contre	346

Par 188 voix de majorité, la demande d'ajournement est repoussée.

Le chiffre de 15 000 francs fixé par la commission de comptabilité, comme montant de l'indemnité, est ensuite mis aux voix.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de votants. .	508
Majorité absolue . .	255
Pour l'adoption . .	291
Contre	218

Par 72 voix de majorité la Chambre ratifie le vote du 22 novembre 1906. (Vive agitation)

Proposition Benoist

M. Charles Benoist, député nationaliste de Paris, dépose une motion invitant le gouvernement à déposer rapidement les projets de réformes électorales avec réduction du nombre des membres du Parlement.

La proposition est renvoyée à la commission.

Séance demain matin.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

Le blanc de Céruse

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre, sur l'emploi des composés du plomb dans les travaux de la peinture en bâtiments.

Amendement Poirrier

M. Poirrier, sénateur de la Seine, demande, par amendement, la suppression facultative du blanc de céruse.

Cet amendement est repoussé par 157 voix contre 102.

Amendement Ermant

M. Ermant dépose un amendement portant interdiction de l'emploi du blanc de Céruse pour les travaux intérieurs, mais l'autorisant pour les travaux extérieurs.

Mis aux voix, cet amendement est adopté par 150 voix contre 121.

M. Lechevalier

propose la suppression de 2 paragraphes du projet autorisant le gouvernement à interdire l'usage de la Céruse pour les travaux extérieurs après trois années de tolérance.

La suppression est ordonnée.

Séance mardi.

FOUR à VAPEUR
et Petrin mécanique
X. CAMPANA
Boulangerie de Corte
Bastia, rue Miot, 3

Spécialité de Pains
VIENNOIS, DE PARIS ET D'AIX
On porte à domicile

Agence Maritime de Transports

Après réduits pour toutes destinations
A. PADOVANI, Nouveau Port

Formalités de douanes
Avances sur marchandises
Billets de passage pour l'Amérique
Exportation de bois et de primeurs.

VINS VIEUX de propriétaire

à 0,30 c. le litre. En vente chez M. Dominique Airola, place de la Fontaine Neuve.

Avis
AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Barthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie cocoonière de la Corse. Aussi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Barthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants du grainage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons ils seront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux du « Ver à Soie. »

M. CAMPILLI
Horloger-Electricien
Place du Marché

a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que tout emplacement et toutes réparations pour sonnerie électrique seront exécutés avec soin et à des prix réduits, défiant toute concurrence.

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison EDOUARD PERNOD, à Couvet, (Suisse) et Pontarlier (Doubs).

C'est la plus ancienne et la seule Maison *Pernod* distillant à Couvet (Suisse), berceau de la vraie famille *Pernod* d'où vient la vieille renommée usurpée par tant de pâles imitateurs.

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

MARBRERIE

Cheminées de tous styles — Marbres pour meubles

Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, syénites et pierres de Corse et de toute provenance.

Exploitation de la pierre de Sisco (dite confoline), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.

Dépot de dalles, marches, éviers en pierre de Brando, de carrières si puissantes de la Maison.

Seule Maison récompensée

aux Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906

A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE

Grand diplôme d'honneur

JOSEPH LUCIANI

Bastia, Boulevard Paoli, 33, et Sisco-Marine (Cap-Corse)

Travaux d'arts dirigés par R. LUCIANI, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Carrare (Italie).

Dessins et Devis sur commande

PLATRE DE PARIS

Appareils fumivores,
Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,
Ventilateurs,
Appareils inodores pour garde-robes

Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Demandez et offrez dans tous les Cafés **AMARO MATTEI** *apéritif supérieur*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ou ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Poterie en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à cornières, Fers Boudin, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Boulevard de Cardo

Librairie Ollagnier

L'OUVRAGE LE MIEUX FAIT — *VIENT DE PARAITRE :* — L'OUVRAGE LE PLUS COMPLET

LA FRANCE ILLUSTRÉE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE DE GRAND LUXE

CHAQUE NUMÉRO a trait à un département et CONTIENT :
40 PAGES DE TEXTE (large très soigné sous couverture) ornées de superbes Illustrations d'après nature; 1 magnifique Gravure hors texte;
1 Carte en couleurs; 1 Supplément de 4, 8 ou 12 pages formant DICTIONNAIRE DES COMMUNES

En vente partout Chez tous les Libraires et Marchands de Journaux

Il paraît un Numéro tous les Samedis **75 c.** le Numéro AVEC TOUS SES SUPPLÉMENTS Hors France

ABONNEMENT : Six mois . . . 30 francs — Un an . . . . . 60 — — Dix numéros . . 7 fr. 50

PUBLICATIONS JULES ROUFF & Cie, 14, Rue de la Vrillière, PARIS (Ier)

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS

J. MORETTI

CORTE (Corse)

Grande collection de cartes postales

illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

A Céder

dans ville, Préfecture du Nord-Ouest.

Grand Café des Voyageurs avec Cercle Militaire.

Loyer 3.500 francs, sous-location du Cercle 1.600 francs. Affaires annuelles laissant net 9.000 francs.

Prix 35.000 francs, moitié comptant.

Ecrire Hérard, 30, Boulevard Sébastopol, Paris, 4me arrt.

A CÉDER

après fortune faite, et pour se retirer des affaires, petite banlieue, 3 kilomètres de Paris, **Belle Vacherie,** 19 vaches, 2 voitures de livraison, vendant au comptant 250 litres de lait par jour à 0,40. Pavillon spécial pour la Vacherie, avec boutique sur rue.

Prix 19.000 francs, moitié comptant. On ferait échange contre propriétés ou garanties.

Ecrire Hérard, 30, Boulevard Sébastopol, Paris, (4me arrt.).

Le Directeur-Gérant,
J. BJ OLLAGNIER,

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour. Il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements ce Vin du Cap Corse

XXIIe ANNÉE — N° 328 — DIMANCHE 2 DÉCEMBRE 1906

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0,75 — Devant. 0,20 — Judiciaire, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Union Postale, et Grand Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00649

BIBLIOTHÈQUE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Bibiane.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 26 m. — Coucher, 4 h. 33 s.
Premier quar., le 22 — Pleine Lune, le 30
Fête de Demain : Saint François Xavier.

1er DÉCEMBRE

AUX CHARGEURS BASTIAIS

Nous sommes d'accord, pleinement d'accord avec l'honorable M. Francoto, même sur cette histoire que j'avais déjà signalée dans un de mes précédents articles, des chargeurs actionnaires du *Bastiais* faisant transporter leurs marchandises par les bateaux de la Compagnie Fraissinet.

Personnellement, j'en suis très heureux, et nul plus que moi n'a le droit de s'en réjouir. Si un malendu a pu surgir entre nous, c'est que nous sommes placés à un point de vue différent.

Le commerce ajaccien, grâce à la ligne Bône-Ajaccio-Marseille, a une concurrence sous la main et ne subit pas aussi cruellement que nous le dur monopole de l'adjudicataire ; de plus, la ville d'Ajaccio lutte énergiquement pour sa station hivernale, tandis que Bastia, ville exclusivement commerciale, doit se préoccuper davantage de la situation faite à son commerce.

Il n'y a pas antagonisme, mais divergence. Nous ne récriminons pas, nous constatons.

Le referendum proposé est possible. Puisque le Syndicat d'initiative de notre ville ne partage pas l'opinion de notre Chambre de Commerce et de notre Conseil municipal, c'est à lui qu'incombe le devoir de mettre un terme à toutes ces discussions, en provoquant cette réunion publique devenue si nécessaire.

Le commerce bastiais, de son côté, fera connaître son opinion dès que le Syndicat des chargeurs sera formé.

A ce sujet, qu'il nous soit permis de dire à tous ceux qui ne croient pas la concurrence possible, que la Compagnie Fraissinet a bien concurrencé pendant plus de vingt ans les Compagnies Valery et Morelli !

L'exemple de la Compagnie Méditerranéenne ne prouve absolument rien. Le cahier des charges actuel n'était pas encore en vigueur et il y avait sur la ligne de Bastia deux autres Compagnies concurrentes, l'Est Tunisien et la *Ville de Cannes* Excède bien nuit toujours, et c'était le cas.

Malgré toutes ces considérations, la Compagnie Méditerranéenne aurait vécu largement avec l'escale de Bastia, si elle n'avait été chercher ailleurs des déboires certains.

Admettons toutefois que la concurrence soit un leurre, le Syndicat des chargeurs restera une arme puissante de défense entre les mains de nos négociants.

Les actions portées isolément devant le Tribunal de Marseille et actuellement trop coûteuses, deviendront possibles, lorsque la masse se sera substituée à des efforts individuels, fatalement voués à l'impuissance.

Aux chargeurs maintenant de dire ce qu'ils comptent faire. Ils sont juges de leur propre cause.

JOSEPH AJACCIO.

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais ».

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les statuts du Syndicat, les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

Conseil Municipal

Rapport de M. Sauveur Thiers

Sur le Budget de la Ville de Bastia de 1907.

Dans sa séance du 30 novembre, le Conseil municipal a entendu le rapport de la Commission du budget.

M. Sauveur Thiers, rapporteur, s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Je serai bref dans l'exposé des propositions budgétaires de l'année 1907, telles qu'elles résultent des prévisions de M. le Maire et de l'examen qu'en a fait votre commission.

Au chapitre Ier, Recettes ordinaires, nous n'avons aucun changement notable à vous signaler sur les chiffres retenus au budget de 1906.

Seule, la section IV, Recettes diverses, contient 3 articles nouveaux : Article 28, une redevance de 1 franc pour un droit de passage, exigé pour sauvegarder les droits de la commune sur M. Marini ;

Art. 29, une somme de 1.836 francs représentant la part de l'Etat et du département dans les frais de création et d'entretien d'un bureau d'hygiène, créé par délibération en date du 9 octobre 1906 ;

Art. 30, une somme de 9.000 francs représentant la part de l'Etat et du département dans les dépenses d'assistance aux vieillards infirmes et incurables. Délibération du 9 octobre 1906.

Au chapitre II des Recettes extraordinaires figurent :

Art. 2, le produit des 6 centimes spéciaux, créés pour les besoins du bureau d'hygiène ;

Art. 3, un centime pour la part de la commune dans les dépenses d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Le Chapitre Ier : Recettes ordinaires, s'élève à . fr. 345.035 20
Le Chapitre 2 : Recettes extraordinaires, s'élève à . . 34.300 »
Le total des Recettes est de fr. 379.335 20

DÉPENSES ORDINAIRES

Nous tenons à vous faire connaître, avant de nous engager dans l'examen des dépenses, que nous avons pu solder notre budget avec un excédent de 5.905 fr. 12 c. tout en faisant une part très large aux travaux neufs et aux réparations, dont l'exécution ne pourrait être plus longtemps différée.

Il est bon que vous retenez en même temps que toutes nos recettes ont été établies avec la plus rigoureuse exactitude, ce qui nous permet de dire que le budget de 1907 ne contient aucun impévu.

Voilà pourquoi nous n'avons pas hésité à admettre les augmentations de dépenses que nous allons vous signaler.

SECTION I.

Frais d'administration et de comptabilité.

Nous rétablissons, en portant de 11.500 à 12.540 le crédit affecté au traitement du personnel, les augmentations que vous avez approuvées pour 1906 ; notre personnel, qui compte, aujourd'hui, une année de plus de service, et qui n'a pas démérité, justifie cette amélioration dans sa situation.

Nous espérons que M. le Préfet voudra bien approuver notre délibération qui s'applique à de modestes employés, qui n'ont reçu, depuis longtemps, aucune augmentation.

Le nécessité d'un deuxième appariteur à 900 francs par an a été démontrée, et est nous avons admis cette dépense. Une augmentation de 300 francs à l'article 3 se justifie par l'acquisition d'une machine à écrire qui rendi de réels services. Ainsi modifiée, la Section première des dépenses est arrêtée à 22.441 fr. 27 c.

SECTION II.

Travaux publics. — Voirie. Chemins vicinaux et ruraux.

La décision que nous avons adoptée pour les employés des bureaux, s'appliquant au personnel de la voirie, cette section est arrêtée à la somme de 20.671 fr., l'article 12 subissant une réduction de 400 francs.

SECTION III.

Service des eaux et forêts.

Aucune modification n'est apportée à cette section, sauf en ce qui concerne les art. 23 et 27, qui ont été, le premier augmenté du traitement allouée au gardien du lavoir de la Rue de l'Opéra, et le second réduit à 300 francs qui représentent le loyer du lavoir seul. Elle est ainsi arrêtée à la somme de 34.345 francs.

SECTION IV.

Police urbaine et rurale. — Salubrité. — Hygiène.

A cette section vous trouverez deux augmentations de 300 francs, l'une à l'article 30 ; Fête d'habillement et d'armement des gardiens de la paix.

L'insuffisance constatée aux derniers exercices nous a décidé à admettre cette augmentation.

La deuxième porte sur l'article 34 : Balayage de la Ville ; cette dépense a été ainsi fixée par délibération en date du 2 octobre 1906.

L'adjudication est fixée au 5 décembre prochain.

Total de la Section IV. . . 53.500 fr.

SECTION V.

Octroi. Abattoir. — Places et Marchés

Tous les anciens crédits sont maintenus avec leur dotation primitive et cette section est arrêtée à . . . . . 9.147 fr.

SECTION VI.

Contributions. — Assurances. — Eclairage

Seul l'article 12 : Eclairage des bâtiments communaux, subit une augmentation de 1.500 francs, justifiée par l'extension de notre système d'éclairage en ville.

Nous tenons à vous faire connaître, à ce propos, que, conformément à votre délibération du 6 juillet dernier, et en présence du refus par l'entrepreneur d'exécuter l'article 4 de son contrat, M. le Maire a introduit, à la date du 6 novembre courant, une action devant le Conseil de Préfecture de la Corse, à l'effet de condamner l'entrepreneur de l'éclairage à exécuter le 12 décembre prochain des archevêchés, évêchés, préfectures, les archevêchés, évêques, curés qui les occupent actuellement. Même on peut soutenir que le gouvernement ne saurait invoquer aucun article précis de cette loi pour reprendre à cette date, à leurs occupants, les immeubles dont il s'agit ».

Le Rédacteur.

De M. Maujan, sur l'application de la loi sur le repos hebdomadaire :

« Nous voulons que la femme et les enfants d'un petit commerçant, qui sont les seuls à lui, aient, tous les dimanches, un jour de repos ».

Ce que disent les Journaux

Le Figaro

Sur l'installation à l'archevêché de Paris du ministre du travail :

« Il n'y a d'ailleurs rien dans la loi de 1905 dit-il, qui oblige le gouvernement à exécuter le 12 décembre prochain des archevêchés, évêchés, préfectures, les archevêchés, évêques, curés qui les occupent actuellement. Même on peut soutenir que le gouvernement ne saurait invoquer aucun article précis de cette loi pour reprendre à cette date, à leurs occupants, les immeubles dont il s'agit ».

Le Radical

De M. Maujan, sur l'application de la loi sur le repos hebdomadaire :

« Nous voulons que la femme et les enfants d'un petit commerçant, qui sont les seuls à lui, aient, tous les dimanches, un jour de repos ».

9e LIV. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Charles MERY

PREMIÈRE PARTIE

LA CASSETTE DE LA REINE TARTARE

Madame Bonnard, la femme de chambre, me chassait.

Voilà ce que m'eût rien manquait...

Vous croyez ?... Mais il existe encore comédie, mon cher ?

Oui, cher, et dernier enfant ! répondit-elle. Un homme dont vous pouvez si facilement devenir la fortune, dont dépendra peut-être votre bonheur !

— Ah ! ce n'est pas pour cette cause que vous ferez des démarches. Vous convaincrez la justice, vous ! Vous obtiendrez un non-lieu !

Michel frotta la tête.

— Comment sont les magistrats ! Ah ! c'est une rude tâche...

— De ma bonne volonté ! Non. Au dessus de nos forces, je le crains... Je connais trop l'intransigeant, et c'est pourquoi vous ne voyez ni attitude...

— Ne t'abandonnes pas, je vous en supplie...

— Oh ! c'est Angélique qui dit ça ! Elle ne sait pas, elle, mon titre suffisant au cabinet du ministre des affaires étrangères pourrait, à première vue, lui être suspect.

— Oh ! combien je vous aurai reconnaissante ! s'écria la matelassière. Mon protégé vous devra la liberté.

— Je vous dois bien ce dédommagement, mal ! répondit-il d'une voix émue. Allons, courage, mademoiselle, et à bientôt !

En quittant le palais du quai d'Orsay, et avant de retourner à Montmartre, Pâquerette se rendit au Dépôt de la Préfecture et fit remettre au prisonnier, par les gardiens, un peu d'argent, un panier de provisions et une bouteille de vin de Bordeaux.

IX

AVEUX ET CONFIDENCES D'UNE MAUVAISE FEMME

Ainsi que nous l'avons vu, le premier mouvement de M. de Bonpardin avait été de dénoncer à la justice ses accusateurs du 31 décembre, que les vraisemblances désignaient comme les assassins de la mère Tartan.

Mais toutes réflexions faites, et comme le futur ministre et protecteur d'Angèle avait besoin de maintenir intact son double prestige d'avocat et de fonctionnaire, de ne pas laisser entamer sa responsabilité, il jugea plus prudent de garder le silence sur sa mésaventure ; et le soir même il arrêtait qu'Angèle irait à l'Aquarelle pour lui recommander la silence.

— Hier, j'ai appris par ses déclarations devant le commissaire qu'il n'était pas français. Il ne me l'avait jamais dit... Que m'importait d'ailleurs ?

— Et, naturellement, vous ne connaissez pas les motifs qui l'ont obligé à quitter son pays natal ?

— Non. Je sais que c'est beaucoup sur l'art, qu'il a traversé de quels épreuves ! et cela, il n'avait pas besoin de me l'apprendre. Sa physionomie morne et sombre, les rides de son front, les cicatrices de son visage, sa vieillesse prématurée, le révélaient avec éloquence.

M. de Bonpardin refoula dans ses pensées et dans sa rêverie.

Il ne pouvait pourtant pas prendre ouvertement en main la défense d'un criminel inconnu, dont la vie entière était entourée d'un voile épais. Avant de tenter surtout d'intervenir, il lui fallait le voir lui parler, obtenir de lui quelques confidences.

Sa qualité d'avocat rendait peut-être sa mission moins difficile, reprit-il après un moment de silence. Encore est-il nécessaire que je sache à quoi m'en tenir, et que je puisse répondre de lui, sauf à garder pour moi le secret qu'il aura confié à mon honneur.

— Vous pourrez donc plaider dans sa prison ?

— Par immédiatement, dans tous les cas. Pour dissiper vos défiances préalables, certaines, vous me remettrez un mot d'introduction. C'est en qualité d'avocat — je suis docteur en droit, j'inscrit au barreau de Paris — que je me pré-

(A suivre.)

...ssions légales, ne soient point traqués ni traités comme des étrangers par les circulaires administratives. Nous exigerons que la police soit faite par qui de droit et non par des réactionnaires amateurs.

Pour nous, le gouvernement qui fera le plus de bien pendant qu'il sera aux affaires sera toujours le meilleur à nos yeux, quelle que soit son étiquette politique.

Nous prions notre frère, M. Auguste Fantauzzi, ses beaux-frère et sœurs, M. et Mme Pierre Filippini, M. et Mme Charles Pasqualini, Mme Veuve Crecchen Fantauzzi, Mme veuve Joseph Fantauzzi, de croire à la grande part que nous prenons à leur deuil, et d'agréer l'expression de nos sentiments affectueux de condoléances.

Allocations Ecclésiastiques

Par arrêté du 26 novembre 1906, le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes et le ministre des finances, ont approuvé l'attribution d'allocations aux ministres des cultes désignés ci-après :

Allocations de quatre ans

Ambrogi, vicaire à Porreto-Bocognano.
Bozzi, desservant à Fozzani.
Bolognaccio, desservant de Mola, à Sartène.
Campanili, desservant à Chera.
Ferranti, desservant à Santa Reparata di Balagna.
Monsinelli, desservant à Ghisonaccia.
Paoli, desservant à Silvareccio.
Pastorelli, desservant à Francardo.
Sanguinetti, desservant de Rezzo, à Marignana.
Pamma, desservant à Bocognano.
Paduvani Alexandre, vicaire à Bastelica.
Sorsi, desservant de Pontano-Tavolo à Levie.
Balesi, desservant à Sotta.
Battesti, desservant à Parata.
Cecculdi, desservant à Campana.
Marselli, desservant à Zilia.
Paduvani (Paul-François), desservant à Ortiporio.
Marioni, vicaire à Belgodère.

Allocations de huit ans

Pagani, vicaire à San Nicolao.
Ricci, curé doyen à Borgo.
Casanova-Pons, desservant à Cambia.
Peraldi, desservant à Olivese.
Nicolai, desservant à Saint-André-de-Tallano.
Olivesi, desservant à Poggio-d'Oletta.

GAZETTE DEPARTEMENTALE

PROMOTIONS. — M. Mathieu, commis des douanes à Saint Louis du Rhône, est appelé aux mêmes fonctions à Propriano, en remplacement de M. le commis principal Cot, nommé receveur à Calvi.

MAUSOLÉE. — Une lettre de félicitations a été adressée à M. Renucci Dominique Hyacinthe, élève à l'école municipale de Saint Hippolyte du Fort, le 27 août 1906, à Sauzon, a coopéré à l'extinction d'un incendie de forêt.

ILE ROUSSE. — Les obsèques du regretté M. Pelazzi François ont eu lieu ce matin avec le concours d'une assistance considérable.

Les dépouilles mortelles remontent au Continent par le Corse arrivé été reçues au débarquement, par M. Pelazzi père, dont le douleur faisait pitié à voir.

Malgré l'heure matinale, de nombreux parents et amis avaient tenu, par leur présence, à donner une marque d'affectueuse sympathie à la famille Pelazzi, une des plus estimées de l'Ile-Rousse.

En silence tout le long du corps, le cercueil avait été déposé dans une chapelle ardente. Il était entouré de cierges, de fleurs et de magnifiques couronnes offertes par la famille et par les nombreux amis que le défunt avait su se créer sur le Continent.

La levée du corps a été faite à 8 heures. Le deuil était conduit par M. et Mme Pelazzi, qu'accompagnait M. Colonna, de Pontelecchi.

Derrière suivait la famille et presque toute la population l'Ile-Rousseienne.

Après l'office religieux, le cortège s'est rendu au tombeau de la famille où a été faite l'inhumation.

M. Pelazzi François occupait une belle situation dans le commerce. Sa mort a soulevé ici un cri de douloureuse surprise. Il disparaît en pleine activité, à peine âgé de 28 ans. C'est pour les siens une perte irréparable.

Comment adoucir l'amertume d'une telle douleur, comment tarir les larmes d'une mère qui, depuis plus de deux mois, pleure son unique enfant ?

Avec la foi qui lui dicte :

Vouloir ce que Dieu veut est la seule science
Qui nous mît en repos.

et je ne savais ce qu'il en coûte de se soumettre à jamais d'un fils chéri.

Puisse, au moins, la preuve d'affectueuse sympathie donnée par la population Ile-Rousseienne en regrettant M. Pelazzi François, être un adoucissement de son immense douleur.

A la mère inconsolable, au père éploré, au grand-père que la maladie retient dans sa propriété de Santa-Reparata, nous adressons l'hommage sincère de nos respectueuses condoléances. — De Ll.

A propos de Chalets

Il y a chalets et chalets, comme il y a fagots et fagots. Les chalets de nécessité, par exemple, sont impardonnables et répondent à une nécessité vraiment trop absolue.

Aussi sommes-nous les premiers à déplorer qu'on n'en construise pas assez dans notre bonne ville de Bastia. Certains quartiers en manquent totalement et ils devraient en être peu vus dans l'intérêt de l'hygiène.

Mais les chalets existent, cependant, ils peuvent devenir incommodants et constituer même un réel danger pour la santé publique, s'ils ne sont pas entretenus proprement, ou si, étant délabrés, on les laisse subsister au milieu des matières fécales dans les rues avoisinantes.

Celui que l'administration de la guerre a fait construire en face la cour de la caserne Marbeuf se trouve précisément dans ce cas. De ce chalets qui surplombe le cours Sebastiani et la rue Neuve Saint-Roch, s'exhalent des odeurs qui ne sont pas de la rose, et par les reliefs trons de la muraille de la caserne s'échappent parfois des matières qui incommodent sérieusement les passants.

Nous espérons qu'il nous sera sait de signaler le fait, pour que l'administration de la guerre se décide à faire les réparations nécessaires.

GRÈVE DES PÊCHEURS DE BASTIA

Les pêcheurs grévistes sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 9 heures du matin.

Ordre du jour : Compte-rendu des démarches faites par la commission de la grève. — Décisions à prendre pour soutenir nos revendications.

Le Président
EUGÈNE GUAITELLA

Les membres de la fédération, réunis en assemblée générale, salle commune place Caletta, ont décidé de se réunir aujourd'hui dimanche, 2 du courant, à 3 heures de l'après-midi, à leur salle pour, de là, se rendre en ville manifester pacifiquement en faveur des pêcheurs grévistes.

Le secrétaire de la Fédération,
BARTORELLI.

Bulletin Financier

Paris, 29 novembre 1906.

A part notre Rente, tournée à 95.77, la route de la cote est très fermée. Les Fonds russes accentuent leur avance. Nos Sociétés de Crédit restent bien tenues aux environs de leurs cours de la veille. Les nouvelles actions de la Banque d'Athènes viennent d'être admises, à la cote officielle.

Valeurs industrielles irrégulières. Les souscriptions aux 120,375 actions nouvelles des Usines de Briansk dépassent en chiffre, il y a lieu à recapitaliser.

En Banque l'Emprunt de Colombie est toujours demandé à 468. Cuivres et Bourses continus son mouvement ascensionnel à 296. Capitaines est ferme à 79. La Général Motor Cab cote les actions ordinaires à 81.75, privilégiées 109. L'Eclairage Electrique, dont l'assemblée des actionnaires a fixé hier le dividende à 15 fr. fait 275. On négocie à 75 la Société Hellénique de Mines dont l'existence ou n'est heureusement devenue en 1906. L'obligation de 500 fr. de 5 p. 0/0 Ouest Brésil est soutenue à 515.

La Société anonyme française des Antimoines de la Ramée, capital 2,100,000 fr., comprend des concessions, superficie totale 22,566 hectares. Le rapport très documenté de M. Fouville, ingénieur, arbitre au Tribunal de commerce de la Seine, a valu à la Société, pour une existence de 75,000 tonnes, a 600,000 fr. Ajoutons que c'est à la Société Générale Française industrielle, boulevard Haussmann, et à la banque Rosner, Rue du Quatre Septembre, que s'adresser.

Le danger des armes à feu

Un regrettable accident s'est produit hier, dans les circonstances suivantes :

Il était une heure et demie, lorsque le sieur Grimaldi Jean-Marc, dit *Sennamatte*, eut la malheureuse idée de vouloir essayer un revolver automatique, avec quelques coups de feu, dans la direction de la porte de l'ex-Le Casanova, située au haut de la ruelle, qui, de la rue de l'Opéra, conduit à l'Hôpital Militaire.

Malheureusement une balle vint frapper au bas ventre l'un de ses camarades, Sylvestre Savignoni, qui assistait à cet exercice, et qui, se sentant atteint, s'enfuit en poussant des cris de douleur.

Quoique gravement blessé, Savignoni put se rendre chez M. le docteur Zuccarelli qui lui prodigua ses meilleurs soins, mais arrivé là, ses forces le trahirent et il dut être transporté chez lui par les soins de l'Assistance Publique.

La police, aussitôt informée de ce tragique événement, se rendit auprès de Savignoni qui déclara avoir été blessé involontairement par Grimaldi. Ce dernier, fou de douleur à la vue de son ami blessé, se serait lui-même blessé en donnant des coups de tête dans la muraille.

La blessure de Savignoni paraît grave ; les docteurs Zuccarelli et Pitti Ferrandi, qui le soignent, n'ont encore pu se prononcer sur la gravité de son état.

Grimaldi a été constitué presque aussitôt entre les mains de l'agent Ottavi, qui s'était mis à sa poursuite, et l'avait rejoint près de la pierre de l'Impératrice.

Petite Gazette

...Paris, 1er décembre

Baromètre : 7 heures du matin, 752 millimètres ; midi, 754 ; 4 heures du soir, 754 ; minuit, 754. — *Thermomètre* : Maxima du matin, 756 millimètres ; midi, 754 ; 4 heures du soir, 754 ; minuit, 754. — Dans la matinée, N. O.

Dans l'après-midi, N. O.

Ciel : couvert

Pluie nulle, 4.7 h. du matin : 0 mm.

Carnet mondain

Nous sommes heureux d'annoncer le prochain mariage de notre sympathique concitoyen M. Camille Mazeau, percepteur des contributions directes à Marzal, avec Mlle Marguerite Thévenin, fille de M. Thévenin, rentier, à Clermont-Ferrand, de l'une des meilleures familles du P.-y du-Dôme.

Nous offrons aux futurs époux nos meilleurs souhaits, et à leurs familles toutes nos félicitations.

Nécrologie

Depuis longtemps, Mme Eugénie Orsini, née Simbaldi souffrait de la maladie qui vient de la terrasser. Les soins dont elle était entourée ont pu prolonger son existence, mais ont été impuissants à enrayer le mal qui avait fait de rapides progrès. C'était une excellente mère de famille qui ne s'était jamais départie pour ses enfants ; sa mort est pour eux une perte irréparable.

Les obsèques ont eu lieu dans l'après-midi, au milieu d'une affluence de parents et d'amis. M. Eugène Orsini a reçu de toutes parts, en ce ... cir...ce, des témoignages d'estime et de sympathie.

Nous lui adressons nos bien sincères condoléances, ainsi qu'à sa famille, et en particulier à notre excellent collaborateur, M. Pierre Simbaldi, professeur adjoint au lycée de Digne.

— M. Dominique Parodi, décédé hier dans sa soixante huitièmes année, était un des meilleurs maîtres-menuisiers de notre ville, et aussi un des plus consciencieux. Cela lui valait une clientèle sérieuse qui lui a permis de mener une existence aisée, tout en élevant une nombreuse famille. Il s'était surtout attaché à faire de son fils aîné, un excellent continuateur de son art, M. Joseph Parodi, est devenu, grâce aux conseils de son père et à sa vive intelligence, un véritable artiste ; il est ce qui sort de ses mains révèle la maître, le véritable goût artistique, la science de son métier.

C'est lui qui conduisait le deuil avec son frère, M. Jean Baptiste Parodi, de la maison Bourgeois frères, entourés de leurs beaux-frères, d'autres parents et de nombreux amis, car le regretté défunt ne comptait dans notre ville que des amis.

L'absoute a été donnée en l'église paroissiale Sainte-Marie.

Les coins du poêle étaient tenus par quatre anciens prieurs de la confrérie de Sainte-Croix, dont le défunt faisait partie.

Nous adressons à MM. Joseph et Jean-Baptiste Parodi, à MM. Raboni et Grégoire et à leur famille l'expression de nos bien vifs regrets.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SOCIÉTÉ Ste-DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que le 2 et 3 déc. aura lieu la perception de 9 à 11 heures, au siège social Bd du Palais, 8.

Prière au retardataire de se mettre en règle.

Le Trésorier, Raibaldi.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — dimanche 2 du courant, à la Mairie :

1. A 8 heures, réunion des membres du bureau et remise, par les intéressés, des demandes concernant les frais médicaux et autres ;

2. A 9 heures, assemblée générale. Ordre du jour : Réception des nouveaux sociétaires — Election du vice-président et deux administrateurs. — Versement de la cotisation. — Paiement aux ayants-droit, des frais mortuaires plus haut.

PRÉVOYANCE DE L'AVENIR. — Dimanche, 2 courant, de 9 h. 1/2 à 11 heures et dernière réunion de l'année 1906.

Avis aux retardataires qui sont passibles de radiation (Art. 15 des statuts)

Les matelots pour une autre raison doivent être demandés par lettre au président, le 1er dimanche de décembre.

Admission de nouveaux adhérents. Leur affiliation peut compter du 1er janvier 1907 moyennant un versement de deux mois de cotisation, et 2 fr. 50 d'entrée, soit en tout 4 fr. 50.

Le Président, J. Angelini.

SYNDICAT DES MAÇONS. — Les membres syndiqués sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 10 heures précises.

Le Président, Guerrieri.

L'Union Vie

Fondée à Paris en 1930

Entreprise privée
assujettie au contrôle de l'Etat

RENTES VIAGÈRES

Assurances dotales, mixtes, combinées, etc.

S'adresser à

Bastia, à M. Etienne Périer.
Ajaccio, à M. J.-T. Bartoli.
Corte, à M. Charles Matteani.
l'Ile-Rousse, à M. Léon Rossi.
Propriano, à M. Toussaint Sorba.

AVIS

La Maison DOMINIQUE MATTEI Aîné informe sa nombreuse clientèle, qu'elle utilisé, sous peu de jours, un voilier chargé de sel venant des Salins d'Hyères.

Les prix sont de :

Sel gros, 14 fr. 50 à 12 fr. les 100 kilos, suivant quantité,

Sel fin de table, 15 à 16 fr. les 100 kilos, suivant quantité ou ; paiement comptant.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00650

BOURSE DE PARIS

	30 nov.	1er déc.
Rente 3 p. 500 amort.	95 90	95.75
3 p. 0/0 perpétuel	96 10	6 00

Le reste sans changement.

DRAME SANGLANT à Venzolasca

Venzolasca, 1er décembre.

Hier soir, à la suite de copieuses libations dans diverses boutiques de Venzolasca, les nommés Gaellacci Paul-Toussaint, 19 ans, et Petrignani Marc-Aurèle, 27 ans, se prirent de querelle et ne tardèrent pas à en venir aux mains.

Arrivés dans la rue principale de la commune, Gaellacci sortit un revolver de sa poche et fit tirer Petrignani presque à bout portant.

Atteint à l'abdomen, Petrignani tomba mortellement frappé. On s'empressa autour de lui et l'on constata qu'il avait été traversé de part en part par un projectile de gros calibre.

Transporté immédiatement chez lui, Petrignani ne tarda pas à succomber. Quant à Gaellacci, qui s'était réfugié chez l'un de ses oncles, il a été arrêté dans la nuit par la brigade de gendarmerie de Venzolasca, qui s'était mise aussitôt à sa poursuite.

Il était dix heures du soir, lorsque se produisit ce drame sanglant qui mit toute la commune en émoi

DANS LES MINISTÈRES

Paris, 1er décembre

M. Millies-Lacroix, ministre des Colonies, a choisi M. Francorchi comme sous-chef de cabinet.

Paris, 1er décembre.

Par décision ministérielle, rendue publique aujourd'hui à l'Officiel, M. Sebastiani, commissaire spécial adjoint à la gare de Lyon à Paris, est mis en disponibilité.

L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

Paris, 1er décembre.

Les journaux du jour commentent la proposition faite par le Combes, sur l'élévation de l'indemnité parlementaire.

Ils font remarquer que, malgré les sages avertissements et les protestations de plusieurs conseils municipaux, politiques ou départementaux, le député est persuadé dans leur premier vote.

« Le pays, disent les journaux, n'a pas demandé cette augmentation de traitement. Les députés de la majorité de la Chambre, qui ont refusé de le consulter sur une question, dont aucune profession de foi n'a fait mention, ont voté en faveur du projet de loi portant l'indemnité parlementaire à 15.000 francs.

Les Morts du Jour

M. Duchesne-Fournet

Paris, 1er décembre.

On annonce la mort de M. Paul Duchesne Fournet, sénateur républicain du Calvados.

M. Duchesne-Fournet, qui était âgé de 61 ans, avait été élu sénateur en 1894, alors qu'il était député du Calvados depuis 1881. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget général pour l'exercice 1907.

Ministère des Beaux-Arts

La Chambre procède à l'examen des chapitres du budget des Beaux-Arts, et à la discussion du rapport de M. Couyba, député radical de la Haute-Saône.

M. Dussaussoy se déclare partisan de la création de musées ambulants, destinés à répandre le goût du beau dans les classes populaires, et à faire leur éducation artistique.

M. Berger député républicain du 9e arrondissement, s'occupe du Musée du Louvre, dont il réclame le dégagement. Notre grand musée national doit être débarrassé des tableaux qui n'ajoutent rien à son importance, et qui ne font que l'encombrer inutilement.

Tous les articles du budget des Beaux-Arts sont ensuite adoptés sans discussion.

Ministère des Finances

La Chambre aborde ensuite l'examen des chapitres du ministère des finances, rapportés par M. Massé, député radical de la Nièvre.

Les pensions des officiers mariniers

M. Cailloux ministre des finances, promet que les pensions dues aux officiers mariniers seront bientôt liquidées.

Les trésoreries générales

M. Caillaux promet également de s'intéresser au sort des employés des trésoreries générales, dont la situation peu satisfaisante sera notablement améliorée.

L'impôt sur le revenu

M. Caillaux déclare que, dès à l'engagement qu'il a pris devant le Parlement dans sa déclaration, le Gouvernement déposera, dès le mois de janvier, un projet d'impôt progressif et global sur le revenu.

Les divers articles du budget des Finances sont ensuite adoptés après une simple lecture.

Les monnaies et médailles

La Chambre examine le rapport de M. Sibille, député républicain de Nantes, sur les crédits affectés à la frappe de la monnaie et des médailles.

Ces crédits sont votés sans modifications.

La séance est levée et renvoyée à lundi.

France et Vatican

Les décisions pontifie les

Paris, 1er décembre.

Le « Temps » publie une dépêche de son correspondant de Rome affirmant que le pape vient de prendre les résolutions suivantes relatives l'application de la loi de Séparation :

Pie X tolère la dévolution des biens ne servant pas à l'exercice du culte aux établissements publics ou d'utilité publique, dont la destination est conforme à celle de ces biens.

Le Souverain Pontife tolère également que le clergé se soumette à la formalité de la déclaration préalable de réunion, imposée par la loi, de 1881, mais à la condition que cette formalité ne devra être accomplie qu'une fois tous les ans.

Dans les paroisses où existent des associations cultuelles schismatiques, le curé doit continuer à exercer le culte sans tenir aucun compte de l'existence des dites associations.

Conseil des Ministres

Paris, 1er décembre

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

L'amiral Touchard à Cadix

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, annonce que la division navale envoyée au Maroc, s'arrêtera à Cadix. Le vice-amiral Touchard, commandant en chef de cette force navale, se rendra de Cadix à Madrid, où il sera reçu en audience privée, par S. M. Alphonse XIII.

L'escadre continuera ensuite sa route vers Tanger.

Les affaires du Maroc

Le Ministre des Affaires étrangères communique ensuite au Conseil les dépêches qu'il a reçues de notre représentant à Tanger. La situation demeure satisfaisante.

La loi sur les accidents du travail

M. Viviani, ministre du Travail, soumet, à la signature présidentielle, un décret étendant à toutes les exploitations commerciales, les dispositions de la loi de 1906 sur les accidents du travail.

Les droits sur les graines oléagineuses

MM. Millies-Lacroix et Doumergue ont entretenu le Conseil des doléances des Chambres de Commerce relatives à l'établissement du droit sur les graines oléagineuses.

L'examen de la question a été réservé.

LA TRIPLICE

Paris, 1er décembre.

L'« Echo de Paris » affirme que l'alliance offensive et défensive de l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie vient d'être renouvelée pour une période de quatre années.

LA RÉVOLUTION

le pillage des greniers municipaux

Nombreux tués et blessés

Saint-Pétersbourg, 1er décembre.

Réduits à une très grande misère, les habitants de la commune de Sivenetz ont pillé les greniers municipaux de la localité.

La police intervint pour protéger les greniers. Une collision sanglante s'en suivit. Les agents firent usage de leurs armes. Plusieurs personnes ont été tuées. On compte de très nombreux blessés.

KAZAN

Assassinat du Chef de la police

Saint-Pétersbourg, 1er décembre.

Le chef de la police de Kazan sortait hier soir du théâtre, lorsqu'il reçut plusieurs balles de revolver dans le dos et tomba raide mort.

L'assassin a été immédiatement appréhendé, et sera jugé par une Cour martiale.

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . . 3 fr.
» » concassé à la machine . . 3 fr. 50
Prix de la *Houille* . . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

P. H. ANDERSON.
Directeur de l'Usine à Gaz.

VINS VIEUX de propriétaire

à 0,30 c. le litre. En vente chez M. Dominique Airola, place de la Fontaine Neuve.

HÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Mme S. A. ALLEN

C'est la préparation la plus efficace pour nourrir les CHEVEUX CRIS à leur donner de suite une belle nuance naturelle. Elle ramollit les pellicules. En vente chez tous les coiffeurs.

AVIS DE DÉCÈS

M. Ange-Pierre-Gaétan Fantauzzi et Mme Ange-François Fantauzzi, née de Stella ; Mme Pierre Filippini, née Fantauzzi, et P. Pierre Filippini ; Mme Charles Pasqualini, née Fantauzzi et M. Charles Pasqualini ; Mme veuve Crecchen Fantauzzi, née Fantauzzi et M. Auguste Fantauzzi ; Mme veuve Joseph Fantauzzi, née Gentier ; M. Crecchen Fantauzzi ; M. Jean Fantauzzi et Mme Jean Fantauzzi ; Comtesse Renucci de Cherisey, née Fantauzzi et comte Renucci de Cherisey ; Mme William Manos, née Fantauzzi, et M. William Manos ; M. Antoine-Mathieu Fantauzzi et Mme Antoine-Mathieu Fantauzzi, née Pozzo di Borgo ; Baronne Albert Marsani, née Fantauzzi, et baron Albert Marsani ; M. Antoine Fantauzzi ; M. Jules Fantauzzi ; M. Pierre-Mathieu Fantauzzi et Mme Pierre-Mathieu Fantauzzi, née Filippini ; M. Hyacinthe Fantauzzi et Mme Hyacinthe Fantauzzi, née Susanini, Mme veuve Cunchilly, née Filippini ; M. Hyacinthe Filippini ; M. Antoine Filippini et Mme Antoine Filippini, M. Ange Filippini ; M. Gaston Fantauzzi ; Mme Pierre Pasqualini, née Fantauzzi, et M. Pierre Pasqualini ; Mme veuve Pierre de Gallery, née Fantauzzi ; M. Joseph-Marie Stella et Mme Joseph de Stella, née Gherpi ; Mlle Stella de Stella ; M. Augustin de Stella et Mme Augustin de Stella, née Fornarelli ; M. le curé doyen Paoli ; Mme Raphaël Ferrandini, née Paoli, et M. Raphaël Ferrandini ; M. Ange-François Paoli et Mme Ange-François Paoli, née de Stella ; M. Cyprien Procaccini et Mme Crecchen Procaccini ; M. Ambroise Antonetti ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jérôme Fantauzzi

leur frère, beau-frère, oncle et cousin germain, décédé à Paris, le 29 novembre 1906, à l'âge de 60 ans.

Les obsèques auront lieu à Morsiglia le lundi 3 décembre, à 8 heures du matin.

AVIS DE MESSE

M. Pétrus Salicetti et Mme veuve Barbarine Salicetti, née Catte,

Ont l'honneur de prévenir leurs parents, amis et connaissances, que lundi, 3 décembre, on fera en mémoire célébrer dans la paroisse Saint Jean Baptiste messe pour le repos de l'âme de Madame

VEUVE JACQUES-PAUL SCIPIONI
Née Marie Vincente Salicetti

M. Salicetti et Mme veuve Salicetti remercient à la messe de sortie le deuil qui aura lieu ce jour, à 9 heures du matin.

CHAMPAGNE COSTE-FOLCHER

EPERNAY

Exposition de Liège 1905. Médaille d'Or. Exposition Internationale d'Alimentation Paris 1906. Grand Prix.

Le Champagne COSTE-FOLCHER a été le seul admis aux banquets de 30,000 et 50,000 couverts servis les 30 octobre 1905 et 5 novembre 1905, à la Galerie des Machines à Paris pour les Fêtes de la Mutualité.

Agents à Bastia : M. Ouvrier Pozzo. Seul dépositaire à Bastia : Antoine SANTANORÉA, 15, Bd Paoli.

Demander partout

« UN MORELLI »

Grand Vin Apéritif

Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1905)

Le plus Haute Récompense

Bijouterie-Horlogerie DANESI fils

Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des horlogers-bijoutiers de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi faisant lui-même toutes les réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

PÉTROLE HAHN

Grand F. VIBERT Le de CHIMIE
205, AVENUE DES PONTS - LYON

AU BON MARCHE

PRIXFIXE | **BARBISINO** | PRIX FIXE

BASTIA — 9, Rue de l'Opéra, 9 — BASTIA

Grande Vente Réclame avec Prime

Finette dessins nouveauté, impression grand teint, le mètre 0,40
Caleçons couleur pour hommes, mailles anglaises, bords côtes, le caleçon 1.15
« Royale » lainage nuance unie, bleu, blanc, grenat, marron et bleu marine, le mètre 0,80
Camisoles de Dames, nuances assorties, la camisole . . 0,95
Chemises pour hommes flanelle coton, façon soignée, la chemise 1.50
Mouchoirs de poche blanc avec vignette fantaisie, le mouchoir 0,10
Parapluies en très beau satin, le parapluie 1.95
Parapluies Argentine, tringle acier, manches nouveauté ou bois naturel, le parapluie 2.45
Bérets pour enfants, motifs brodés, le béret 0,90

Chaussures pour Hommes, Femmes, Fillettes et Enfants

Bottines pour Dames, double semelles, cousues, forme nouvelle, la paire 4.50
Bottines pour Fillettes, très montantes, bout mode, la paire . 3.75
Bottines pour Hommes, claque veau, artiole soigné, la paire . 7.50
Chaussures pour Enfants, la paire à partir de 0,60
« Inusables » pantoufles pour Dames en velours noir ou bleu marine, forme baby, semelle fautre, la paire 1.45
Grand choix de chaussures de luxes vendues à des prix incomparables de bon marché.

Confections pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

Complets pour Hommes en cheviotte noire ou nuances, le complet de 12 fr. 50 jusqu'à 25 francs.
Complets pour Hommes drap fantaisie, le complet de 11 fr. 75 jusqu'à 39 francs.
Pardessus drap uni ou fantaisie, col velours, façon tailleur, le pardessus 15.50
Pantalons pour Hommes cheviotte ou drap fantaisie, le pantalon à partir de 2.95
Complets pour Enfants, cheviotte noire, etc., le complet . . 2.95

UNE PRIME sera offerte à tout acheteur pour un achat au-dessus de 5 francs.

XXIe ANNEE — N° 329 LUNDI 3 DECEMBRE 1906

00651

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard de Bonifacio, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0.75 — Décès 0.50 — Judiciaires 0.25

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint François X.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 35 m. — Coucher, 4 h. 23 s.
Premier quar., le 22 Pleine Lune, le 30
Fête de Demain : Sainte Barbe.

2 DECEMBRE

Les Curiosités de la Semaine

Féminisme.

Migurditch III, catholicos d'Arménie, plus communément appelé Chrimian Hairig ou Chrimian le petit père, est certainement l'homme le plus en faveur, à cette heure auprès des « suffragettes » des deux hémisphères.

Ce digne vieillard, âgé aujourd'hui de quatre-vingt six ans, fils d'un pauvre tisseur qu'il aidait à accomplir sa tâche quotidienne, gouverne, de son monastère du mont Ararat, la catholicité arménienne. Et voici qu'il a lancé une première bulle, réformant l'organisation de l'Eglise et établissant qu'elle serait désormais gouvernée par une assemblée générale dont les députés seraient nommés par tous les membres ayant atteint leur vingt et unième année. Comme il ne précisait pas le sexe des votants, on voulut bien le prier de donner quelques éclaircissements. Il n'avait pas entendu sans doute que les femmes votasseut.

« Mais certainement, reprit le vieillard, et j'entends même qu'elles soient éligibles ».

Sur ce il promulgua une seconde bulle, afin que nul ne pût encore en douter.

Et voilà comment un Turc a osé ce que mainte organisation européenne tremblerait d'accorder à ses membres.

Emma Calvé se marie. Et ce mariage est un véritable roman, qui fait le plus grand honneur aux sentiments de la noble artiste à qui nous sommes redevables de tant de créations superbes.

Celui qu'elle épouse est un Américain, grand admirateur de son talent, enthousiaste de tout ce qui touche à l'art et surtout passionné de musique. Au moment où il venait de supplier Calvé de lui donner sa main, il lui arriva de perdre la vue... L'image de la cantatrice se trouva la dernière qu'ait frappé son regard.

La grande artiste n'a pas voulu que ce malheur changeât rien aux projets formés. Sa voix divine consolera celui dont les yeux sont désormais et pour toujours fermés à la lumière.

L'admirable cantatrice, trop peu souvent applaudie à Paris, est extrêmement populaire dans l'Aveyron, à Cabrières, près Rocamadour, où elle possède un château admirable et un grand lévrier — Jacques — qu'elle adore !

Un de nos amis nous racontait à ce propos l'anecdote suivante :

Il y a quelques années, la belle interprète de *Carmen* visitait les gorges du Tarn. Elle était descendue à la Malène, non loin de Sainte-Enimie, où les touristes ont coutume de s'arrêter, dans un hôtel dont elle connaissait le patron depuis fort longtemps. Elle le pria de la conduire dans une barque.

... Deux heures du matin. Tout à coup, dans le silence de la nuit étoilée, elle dit au passeur, en dialecte languedocien :

— Voulez-vous me chanter la plus belle chanson d'amour que vous connaissiez !

Et le pay-an lança dans la nuit cristalline, une mélopée mélancolique et tendre, à laquelle Calvé répondit — en patois — par une série de vocalises incomparables !..

Au loin, la théorie des barques, où avait pris place une caravane de touristes allemands, suivait. Des auditeurs, stupéfiés, se taisaient. Ce fut une matinée unique.

M. Homolle ne peut, dit-on, se consoler du départ d'Isis .. Que dirait-il pourtant s'il lui arrivait la mésaventure de son collègue du musée de Bath (Angleterre).

Sachez, en effet, que la ville de Bath héritait, il y a une dizaine d'années, d'une collection sensationnelle, unique, merveilleuse. La libéralité de sir William Holburne, baronnet et grand amateur de tableaux, lui avait octroyé deux cent cinquante toiles signées Raphaël, Rembrandt, Franz, Hals, Van Dick, Turner, Reynolds, et *tutti quanti*.

Emue d'une telle générosité, la municipalité de Bath s'empressait d'édifier un musée digne de semblables chef-d'œuvre. On nomme un « Conservateur » judicieusement choisi, un expert reconnu, artiste délicat et averti. On accourait de fort loin admirer ce musée unique.

Dernièrement, le conservateur vient à mourir : un autre le remplace ; l'idée lui prend de faire expertiser la fameuse collection. Fâcheuse idée : on découvre que deux cents toiles sur deux cent cinquante sont de vulgaires faux... La ville de Bath s'indigne, se désespère. Le conservateur se désole. Mais qu'y faire ? Et l'on ne peut même plus se retourner contre l'auteur de cette gigantesque mystification : il est mort.

Les rapports des divers budgets paraissent faire la chasse à certains crédits traditionnels d'utilité contestable.

L'exemple le plus amusant de ces dépenses consacrées par la tradition appartient au tsar Nicolas Ier. Il avait un rhume de cerveau intense qu'il ne parvenait pas à guérir. Son médecin lui ordonna, à la fin, un remède bien facile : garder pendant toute la nuit sur le nez une couche de suif appliqué brûlant. On chercha du suif dans tout le palais, sans en trouver ; il était tard et l'on finit par réveiller dans le voisinage un épicier qui le compta « cent roubles ».

Dix ans après, le tsar, vérifiant les comptes annuels de sa maison, trouvait encore : « Fourniture de suif, cent roubles ! » Et il n'était plus enrhumé !

C'est le cas de la sentinelle oubliée auprès d'un bonefraichement peint... jadis.

PIPELET.

Causerie Agricole

Les Raisins blancs tardifs pour le Midi

Dans la production des raisins de table tardifs, les raisins blancs sont ceux qui sont les plus recherchés sur nos marchés et les mieux payés. Leur culture mérite d'être propagés, d'autant mieux qu'elle se prête aux conditions climatériques de la région méridionale et que de nouveaux débouchés s'offrent à l'étranger à nos producteurs.

Parmi les variétés à cultiver, aussi bien pour la beauté de leurs grappes que pour leur conservation pendant plusieurs mois, il convient de citer le *Rosaki*.

Ce cépage nous vient de l'Orient. Il donne d'énormes grappes, lâches, fortement ailées, avec des grains gros, allongés, incurvés, renflés à la base, d'une coloration dorée remarquable. Son grain, à peau épaisse et à chair pulpeuse, est d'un goût agréable.

Le grand mérite de ce cépage, c'est d'abord la maturité tardive (octobre) et son bel aspect et sa longue conservation. Ces qualités font de lui une variété commerciale de grande valeur.

Un proche voisin du Rosaki, le *Dattier de Beyrouth*, dont la forme du grain rappelle celle de la datte, est également un excellent raisin tardif à goût agréable, à chair sucrée et ferme, lui permettant de supporter facilement le voyage. En Vaucluse, sa culture a pris une certaine extension. Sa grappe est volumineuse, ailée, pas bien régulière, à grains gros, presque ovoïdes, d'un beau jaune doré à la maturité. Ses grains à l'eau-de-vie sont très goûtés.

La production du *Dattier de Beyrouth* est abondante sous toutes les formes, mais surtout à la taille Guyot et en cordon sur fil-de-fer. C'est un raisin à recommander pour le Midi et de bonne conservation.

Egalement recommandable aux viticulteurs méridionaux est l'*Olivette blanche* qui se conserve bien en hiver. Elle a ses grains gros, olivoïdes, croquants à peau épaisse, blanes, jaunissant un peu à la maturité. Ce cépage débourre tard, ce qui le rend moins sujet aux gelées, mais dans les printemps humides il craint la coulure. A part cela, l'*Olivette blanche* est d'une grande fertilité ; elle mûrit fin septembre dans notre région. Il lui faut la treille ou le cordon, en terrain profond.

Un autre cépage fort méritant, dont les grappes font les délices des gourmets à Nice, en novembre et décembre, au moment de la cueillette, c'est le *Saint Jeannet* des Alpes-Maritimes, appelé encore le *Servant* ou *Verdal*, dans le Var.

Cette vigne, très vigoureuse, à bois jaune à l'aoûtement, avec des feuilles d'un vert jaunâtre vernissé et une grappe grosse, allée, assez serrée, a besoin d'une taille généreuse, si l'on veut avoir une bonne récolte. Son grain, gros, arrondi, conserve, à la maturité, une couleur jaune-verdâtre (l'où son nom de Verdal) ; il a une peau épaisse et par cela même d'une bonne conservation sur souche.

A Saint-Jeannet, dans les Alpes-Maritimes, le Servant est cultivé en treilles devant les maisons de campagne, et on le descend à Nice, à la fin de l'automne, au fur et à mesure qu'on le consomme.

D'une grande réputation, en Provence tout au moins, c'est la *Panse jaune de Roquevaire*. C'est en treille qu'on la cultive le plus souvent à cause de sa grande vigueur, elle donne des grappes nombreuses, très grosses ailées se fractionnant facilement à la maturité, et les grains ovoïdes, croquants, de couleur jaune doré, sont de bonne garde. Ses feuilles ressemblent à celles de la Clairette ; on les différencie de ces dernières par le sinus pétiolaire qui n'est pas fermé chez la Panse de Roquevaire.

Le *Muscat d'Alexandrie* ou *Panse muscade*, très apprécié à Paris et ailleurs, donne lieu à un commerce important. L'Espagne en expédie de grandes quantités en hiver.

Il ressemble beaucoup à la Panse jaune par son aspect ; son grain oblong a une saveur musquée des plus

---

21. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

par

Odysse BARROT

PREMIERE PARTIE

LA BARRETTE DE LA SŒUR TARTAR

Il valait mieux abandonner à la police le soin de découvrir les vrais coupables. Et Pâquerette partagea complètement cette manière de voir. Dès la découverte du meurtre, en faisant causer habilement les voisins, elles était assurée que la nouvelle locataire du deuxième étage n'avait pas couché dans la maison cette nuit-là, qu'aucune lumière n'avait été aperçue à ses fenêtres. Et l'on se rappelle, en effet, que Mache, s'il s'était glissé furtivement dans le logis de sa maîtresse et caché, dans l'obscurité, derrière les persiennes, pour guetter l'arrivée de son complice, se serait bien gardé de signaler sa présence.

Enregistrant soigneusement, du reste, que l'amant de *Mollets d'Acier* eût un lien de parenté quelconque avec la victime. Elle lui avait fait subir un interrogatoire serré, et il ne lui avait pas été possible de le reconnaître ou de le soupçonner dans le jeune homme si affligé qu'elle avait vu se jeter avec tant de désespoir sincère sur le corps de la mourante, et qui avait passé avec elle presque toute la nuit au chevet de la veuve Léger, en compagnie d'une autre locataire qui s'était offerte, comme elle, à servir de garde-malade à la brocanteuse.

Si le magistrat lui-même, qui connaissait la profession inavouable et la dépravation précoce de Philippe, avait été trompé par les protestations de chagrin d'un mauvais garnement bien connu au commissariat de la rue Constance, comment l'honnête et pure jeune fille eût-elle pu soupçonner la moindre supercherie ?

Au moment où le matelassière, revenant du dépôt de la préfecture, rentrait à la maison, s'excusait de sa longue absence et s'informait de l'état de la mère Tartan :

— Elle est de plus en plus bas ! répondit avec un hochement de tête la femme qui l'avait secondée dans son rôle de sœur de charité. Ce n'est plus qu'une question d'heures ; elle ne passera pas la journée... Un vicaire de Saint-Pierre est venu lui administrer les derniers sacrements.

— Elle ne parle toujours pas ? Elle n'a pu désigner son assassin ? demanda tévrement l'amie d'Armand.

— Non. Elle prononce des mots sans suite, qui ni son neveu, ni le médecin, ni moi n'avons pu comprendre, pas plus que ne les avaient compris hier ces messieurs de la justice.

— Il est là-haut, le neveu ?

— M. Mache est sorti quand le prêtre est arrivé... Ce lui faisait un effet à ce qu'il paraît, avant de lui donner l'extrême-onction...

— Ah !

— Et il semblait tout troublé en redescendant avec son enfant de chœur, qui portait les saintes-huiles... Mais montez donc bien vite. Elle vous demande.

— Elle me demande ?

— Votre nom sort de ses lèvres à chaque instant...

— Vraiment ?

— Surtout depuis que le prêtre est parti !

— Et il y a longtemps ?

— Dix minutes. Le temps d'aller surveiller mon pot-au-feu. J'ai laissé ma fille auprès d'elle en attendant.

Les deux femmes montèrent rapidement au premier étage.

La mourante, qui était dans un état d'affaissement complet, parut sortir de sa torpeur en apercevant la matelassière. Une lueur brilla dans ses yeux glauques.

— Vous me reconnaissez, n'est-ce pas, madame Léger ?

Elle fit un signe affirmatif. L'une de ses mains sortit de dessous le drap pour saisir la main de la jeune fille. Sa bouche s'entr'ouvrit... Elle essayait de parler :

— Pâquerette ! murmura-t-elle d'une voix éteinte, à peine perceptible... Je... Puis, comme si des préoccupations contradictoires agitaient sa pensée débile, elle promenait ses regards autour d'elle, semblait hésiter... On eût dit qu'un combat s'engageait dans son âme.

— Chère madame Léger, parlez-moi !... Vous ignorez qu'on a arrêté hier le père Armand... Ce n'est pas lui qui vous a frappée ?

Elle fit un hochement de tête négatif.

— Il est innocent ?

— Oui ! balbutia-t-elle, si bas qu'on l'entendit à peine.

— Quel est le coupable ? Dites-le moi, je grâce !

Elle ne répondit que par un geste de détresse.

— Dans tous les cas, vous l'avez entendue, madame... Et vous aussi, mademoiselle... Vous en témoignerez ! Armand est innocent... Courez au commissariat, ramenez un inspecteur, un agent quelconque, pour qu'elle répète devant lui sa déclaration...

La mère Tartan essaya de se soulever... Tandis que ses mains pressaient ses deux oreillers sur lesquels sa tête reposait, ses lèvres remuèrent de nouveau... Les trois femmes se penchèrent sur elle pour ne rien perdre de ce qu'elle allait dire... Pendant qu'elle allait-elle enfin nommer l'assassin ?...

— Je vous, murmura-t-elle...

Elle s'arrêta quelques secondes... puis poursuivit :

— Dans mon cerveau!... qu'on mette ça... — ses mains se crispaient sur les oreillers... — pour reposer en paix. Promettez-moi...

Si bizarre que fût cette recommandation, cette fantaisie d'agonisante, on ne pouvait guère refuser de la satisfaire...

— Vous ne mourrez pas ! répondit Pâquerette avec douceur.

— Si ! si ! Je n'en vaux !... Mais veillez !... avec moi.... dans le cercueil !

— Je vous le promets !

La vieille concierge-brocantuse parut plus calme, plus rassurée. On a parfois, au moment suprême, de ces lubies étranges que doivent respecter les survivants !

Cependant elle semblait avoir encore d'autres dernières volontés à exprimer... Elle avait repris la main de Pâquerette, et regardait avec inquiétude sa jeune locataire, soupirait longuement, lui faisait comprendre par signes qu'elle désirait rester seule avec elle.

La jeune fille se tourna vers la voisine :

— Vous seriez bien aimable, dit-elle, d'aller chercher le commissaire comme je vous en ai prié.

Elle ajouta à voix basse :

— Hâtez-vous !... Elle peut expirer d'un instant à l'autre !...

— J'y cours ! Vous, ma fille, il le nesen qui ne revient pas ! Si nous savions où le trouver ?

Dès qu'elle fut seule avec Pâquerette, la victime d'Ugène Frachard fit un effort suprême. Le sentiment de sa fin prochaine lui rendait quelques étincelles d'énergie. Elle tentait de se raccrocher pour un instant à la vie.

Avec l'aide de Pâquerette qui, de son bras, soutenait son buste décharné, elle put se dresser sur son séant.

(A suivre.)

re ou ce. Pour que les précédents cépages, il demande à être cultivé à exposition chaude. Il a cependant un défaut capital, c'est de couler. Mais on peut remédier à la coulure, d'après M. Viala, en le fécondant artificiellement avec une vigne riche en pollen, telle que l'Aramon × Rupestris Ganzin, n° 1. On recueille pour cela le pollen de ce dernier et, à l'aide d'un pinceau, on le projette sur les fleurs mal conformées du Muscat d'Alexandrie, au moment de la floraison, par temps calme. Contrairement aux précédents cépages, il faut le soumettre à la taille mixte, parce qu'en laissant un cordon, quelques productif, il donne des raisins moins savoureux.

Un autre raisin tardif, très cultivé en Espagne, notamment à Murcie, Alicante, Grenade, Almeria, que l'on a introduit en Algérie, notamment dans la région d'Oran jusqu'à Mostaganem, c'est le Palomo, qui se conserve bien sur souche, et dont les grappes de couleur de cire ont une chair ferme et croquante, mais moins savoureuse que celle des précédents raisins. Il aime à être cultivé sur fil-de-fer, en cordon, bien qu'il puisse aussi être cultivé en touffes basses. Ses grappes sont volumineuses, fort bien serrées, selon le mode de culture adopté, et peuvent peser avec l'incision annulaire jusqu'à deux kilos. Nous ne nous appesantirons pas davantage sur ce cépage, que l'on trouve dans le Midi, chez quelques amateurs.

Également tardifs, mais se conservant moins longtemps que les cépages précédents, sont la *Clairette* et la *Général Lamarmora*.

Tous les viticulteurs connaissent la *Clairette*, assez gros grains ovoïdes, moyennement gros, ambrés, transparents, à peau assez épaisse, permettant d'être expédiés au loin et de résister à la pourriture. Elle mûrit fin septembre et se conserve assez bien sur souche, avant d'être conservée au fruitier. Tous les bons porte-greffe lui conviennent, ainsi qu'une exposition ensoleillée.

Il existe dans le Var un cépage appelé *Clairette rouge*, fort distinct de la vraie Clairette, excellent pour l'expédition, mais moins bon qu'elle pour la conservation. Ses grains sont à chair lie de vin, à peau épaisse, oblongs, bien dorés, et les grappes sont grosses et serrées. C'est un excellent raisin à vendre en automne.

Le *Général Lamarmora* est comme la Clairette, résistant à la pourriture ; ses grains sont ronds, ambrés, savoureux, et ses grappes abondantes, grosses et aérées. Il supporte bien le voyage.

Tous les raisins de table tardifs que nous venons d'indiquer, que l'on a pu voir au concours horticole, à l'Exposition coloniale de Marseille, doivent être greffés, pour résister au phylloxéra.

Les porte-greffes qui leur conviennent le mieux sont : les Riparia × Rupestris 3.306, 3.309, les Riparia du Lot, le Riparia Gloire, le Mourvèdre × Rupestris 1.202 l'Aramon × Rupestris Ganzin n° 1, etc. Il convient de les placer à exposition chaude, abritée en côteau et en terrain sec de préférence. Comme les souches sont vigoureuses et qu'il faut, si l'on veut présenter des grappes bien conformées et à grains développés, les aérer, leur enlever les grains qui sont détériorés, il convient de les conduire à la taille longue sur fil-de-fer. De cette façon, on pourra facilement visiter les raisins et leur faire subir les opérations précitées, et ensuite on assurera un rendement plus élevé, si on a pris soin aussi de ne pas négliger les travaux de culture et surtout la fumure.

J.-B. CASTELLI.

GAZETTE DEPARTEMENTALE

PORTO. — Le brigadier des douanes Bernardi Alphonse, et les préposés Nivaggioli François-M. et Poli Pietro Francesco, qui ont exposé leur vie dans de pénibles et périlleuses tentatives pour sauver l'équipage du bateau de pêche *Francesca*, en détresse dans le bois de Castagno, golfe de Porto, le 3 février 1906, ont obtenu, le premier, la médaille de bronze, et les deux autres un témoignage officiel de satisfaction.

LURI — Ces jours derniers ont eu lieu à Luri, au milieu d'un grand concours de population les obsèques de M. Joseph Domenici, juge de paix, ancien notaire.

Le regretté magistrat souffrait depuis plusieurs années d'un mal qui pardonne rarement.

Nommé juge de paix à Santa Pietro, puis à Luri son pays natal, il avait toujours rempli consciencieusement et en mission si il n'était attiré l'estime et la considération des justiciables. Aussi, en mourant a-t-elle soulevé d'unanimes regrets.

Nous prions les familles l'emballé et Falcu, que ce nouveau deuil atteint si cruellement, d'agréer l'expression de nos condoléances les plus sincères. — G.

OLMETO. — Les gendarmes Selventi Paul, Hentz-Cesar Auguste, Simon Louis et Marcelli Charles-Mathieu, de la brigade d'Olmeto, qui se sont signalés par leur dévouement dans des circonstances difficiles, le 9 septembre 1905, ont reçu, le premier la médaille de bronze, les trois autres des lettres de félicitations.

CORSICA. — M. Selmachi Jean-Québec a été nommé débitant de tabacs de la régie et de poudres à feu, à Corsica, en remplacement de M. Matteï Don Joseph, démissionnaire.

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais ».

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les statuts du Syndicat, les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

LES FÊTES D'HIER

Les Banquet du Comité des Intérêts Corses

Hier a eu lieu, à l'hôtel Continental et de Genève, à midi et demi, le banquet du Comité des Intérêts Corses de Nice. Une centaine de convives assistaient à cette réunion fraternelle.

A la table d'honneur avaient pris place, à la droite de M. Santiaggi, président du Comité :

MM. Padovani, conseiller municipal ; Bruni ancien directeur des Postes du département ; Giletta-Arimondy, président de la Chambre de commerce de Nice ; le colonel Massei, M. Rizière, vice-président de la Société des « Enfants de Provence » ; Gianobini, vice-président de la Société des docteurs Chini et Pieri ; Chilini et Marchioni, professeurs au lycée.

A sa gauche, MM. Henry, secrétaire général de la Préfecture ; Orsatti, commissaire spécial ; M. M. Bissini, président du Syndicat de la Côte d'Azur ; le capitaine Marvin, M. Fiats, ancien proviseur, vice-président de la Société ; Lucas, le commandant Silvani, MM. Antonetti, Perugia, Gavini, etc., etc.

Voici l'excellent menu qui fut apprécié par les convives :

Hors-d'œuvre variés
Loups de la Méditerranée, sauce vénitienne
Pommes vapeur
Chevreuils aux Primeurs
Petits pois à la Niçoise
Volailles de Bresse à la broche
Salade
Bombe Cyrnos
Dessert — Fromages — Fruits
Cafés-Liqueurs
Vins :
Rouge et blanc — Champagne frappé

Pendant toute la durée du repas, la conversation fut des plus animées autour des tables. Mille souvenirs et joyeux à-propos revenus à la mémoire des membres de l'Association, furent échangés avec une chaude verve.

Au dessert, M. Santiaggi se leva et prit la parole. Il lut des lettres d'excuses de MM. Massoni, directeur des Postes, et du docteur Ballestre, président de la Fédération des Syndicats d'initiative, puis prononça un speech qui fut des plus goûtés. Après avoir vivement remercié ceux des membres du Comité qui s'étaient tout particulièrement occupés à sa prospérité et ceux qui, comme M. Fonta, s'étaient signalés dans l'organisation de la fête, M. Santiaggi analysa délicatement le sentiment de la solidarité qui caractérise actuellement le petit peuple corse.

Parlant des aspects de la Riviera il montra finement ce que la fait à double titre aux beautés de l'île et qualités similaires, et, même, il critiqua par une ironie parente intellectuelle la sympathie qui règne entre les habitants de notre ville et l'élément corse qui s'y est fixé. Il montra la portée d'œuvre du Comité, qui vise à l'intérêt particulier en contribuant puissamment à la prospérité générale de la patrie corse. Parmi ceux à qui le groupement doit son actuelle importance, il nomma MM. Benoît Antonetti et Quilichini, filleul de la première heure. Tour à tour il exprima à la municipale, représentée par M. Padovani ; à la presse, représentée par M. Henry, secrétaire général de la Chambre de Commerce, représentée par M. Gilette-Arimondy ; au Syndicat de la Côte d'Azur, et à la Fédération des Syndicats d'initiative, la reconnaissance que leur garantit le Comité pour l'aide puissante de tous les loisants qu'ils lui ont toujours prêtée. Se tournant alors vers M. Henry le sympathique secrétaire général de la préfecture, il lui rappela fort aimablement une conversation qu'il eut avec lui naguère, au cours de laquelle son interlocuteur avait exprimé qu'il méritait presque le titre de Corse, tant il s'était intéressé, au cours de sa carrière, à la terre et aux habitants de l'île. Aux acclamations de tous il lui décerna alors plaisamment le titre de « citoyen corse honoraire », il leva son verre à son baptême, à Nice, reine de la Côte d'Azur.

M. Henry le remercia en termes excellents de cette fine marque de sympathie. Il dit combien M. le Préfet portait à tout ce qui intéressait les intérêts moraux des deux départements qu'il régit, un bras de mer sépare, à condition que tous demeurassent rangés sous la commune bannière des principes républicains. Après quelques paroles aimables en son nom personnel, il porta un toast loyal à la Corse, à la Patrie, au Président de la République.

Ces deux dépêches furent saluées par d'interminables applaudissements.

M. Padovani se dit heureux d'avoir été désigné par M. Randon pour représenter la municipalité à cette fête. Au cours d'une causerie il détailla en artiste subtil l'âme corse, reflet d'un pressigieux et ancestral terroir. Il but à la Corse et à la prospérité de la ville de Nice.

Tour à tour M. Bissini, Giletta Arimondy et Lucchini, secrétaire du Comité, prirent la parole clôturant la série des toasts.

Un de nos plus sympathiques confrères s'acquitta d'un devoir qui incombait à la presse : celui de remercier les membres du Comité des égards qu'ils lui avaient à plusieurs reprises adressés.

GRÈVE DES PÊCHEURS DE BASTIA

Les membres de la Fédération ouvrière se sont réunis, hier, dimanche, à 3 heures, dans la salle de leurs réunions, pour délibérer sur la situation qui est faite aux pêcheurs de l'étang de Biguglia, par suite de la déclaration de la grève.

Après avoir entendu les divers orateurs qui se sont succédé à la tribune, ils ont résolu d'organiser une manifestation pacifique, et ont nommé une commission de trois membres chargée de soumettre à la fermière de l'étang les revendications que la fédération a jugées, dans son indépendance, justes et loyales.

Les manifestants, partis du siège social, se sont rendus chez la dite fermière, dans un ordre parfait, et sans qu'aucune manifestation séditieuse ait pu se produire.

La délégation n'ayant pas été reçue par la fermière, elle s'est retirée, et les manifestants ont parcouru la ville, sans aucun bruit, ni aucune démonstration violente.

Le secrétaire de la Fédération,
BARTORELLI.

Bulletin Financier

Paris, 29 novembre 1906.

Marché très animé. Notre Rente s'avance à 95.55. A signaler la nouvelle hausse du Russe 1906 à 86.80. Les Sociétés de Crédit sont toujours bien tenues. La Banque de Bordeaux se maintient à 916.

Valeurs industrielles bien disposées. L'obligation Victoria Minas a de bonnes demandes à 449. La Bec Auer reprend à 830.

En Banque, l'Emprunt 3 0/0 d'Alagoas (Brésil) s'avance à 451.50. La Libératrice s'entend en hausse à 145. L'action privilégiée de la Cie Foncière des Chargeurs gagne 2 francs à 1.010 et l'ordinaire à 999. L'ancienne Société garde ses dettes et n'a qu'une participation réduite aux bénéfices de la nouvelle Cie. On traite à 18 la Trésor Argentifère Copper. Les Port et Marseille Paris-Amsterdam, entreprises qui est susceptible d'un grand développement, sont en progrès à 272. La Quebec-Land Copper se négocie à 121 au lieu de 115 qu'elle atteint 20 0/0. Les actions de la Cie Générale des Voitures Automobiles s'avancent à 655, demandées. La Parfumerie Athénée Péquignot est ferme à 81 50 : nous avons signalé la progression de ses recettes. La Rio-Haybaya dont nous avons annoncé la prochaine apparition sur notre marché, est une Société anglaise dans laquelle deux administrateurs français et deux banquiers représentent leurs nationaux.

Nos Chemins de fer varient peu.

CIRQUE ÉQUESTRE INTERNATIONAL

Ce soir

GRANDE SOIRÉE DE GALA

dans laquelle

Tous les artistes et Clowns sauteurs

prendront part avec

les exercices choisis de leur répertoire

Le spectacle se terminera par la très applaudie Pantomime

LA LEVÉE EN MASSE

jouée par des *Dilettanti Bastiais*, sous la direction de M. FORTI, le seul artiste qui prêtera son concours dans cette Pantomime.

Petite Gazette

Variations thermométriques du 2 décembre

Thermomètre — 7 heures du matin : 12 8 à midi + 13 4 à 5 heures du soir + 13° Maxima : 15 Minima : 11 .

Baromètre — 7 heures du matin : 758 mm. à midi, 760 mm 5 heures du soir, 764 mm. Vent. — Dans la matinée, N. E.

Dans l'après-midi, N. E.

Etat du ciel, couvert

Pluie-mètre à 7 h. du matin : 15 mm 1

Nouvelles militaires

M. Vacher, officier d'administration de 3e classe, employé à l'état-major du gouvernement de la Corse, est promu au grade d'officier d'administration de 2e classe, et maintenu à son poste.

Nos commissionnaires

Nos commissionnaires ne veulent décidément pas comprendre qu'il leur est interdit de prendre les lecteurs d'assaut à leur arrivée dans le port.

Hier, à l'arrivée du courrier de Livourne, les nommés C... Joseph, 21 ans, et G.... pâtissier, se sont fait pincer pour ce fait par les agents Luccioni et Poggi qui les ont mis en contravention.

Postes et Télégraphes

M. Albertini, caporal au 39e régiment d'infanterie, a été nommé facteur de ville à Bastia, emploi créé.

— M. Etienne Massimi, auxiliaire des postes et télégraphes, vient d'être nommé facteur enfant des télégraphes, à Bastia.

Ecroué au violon

Le sieur A. Jean-Baptiste, 26 ans, sans domicile fixe, se trouvait hier soir, devant l'église Saint-Jean, en complet état d'ivresse et causait du scandale. Survint l'agent Ottavi qui crut prudent de l'écrouer au violon municipal où il a pu cuver son vin tout à son aise.

Au Cirque

Casabella a fait ses débuts hier soir. C'est un excellent numéro qui vient renforcer la troupe du cirque Forti. Aussi le public fort nombreux ne lui a pas ménagé ses applaudissements. Casabella a fait d'abord plusieurs exercices sur échasses, mais il nous réservait une agréable surprise. En effet nous assistons à une séance de foot-ball ou le foot-balleur était, chose incroyable, un simple chien qui se servant de sa grosse tête en guise de pied lançe et renvoya sa balle dans toutes les directions.

Le spectacle fort nouveau à Bastia souleva de tous rires et de longs applaudissements. Toutes nos félicitations à la direction que nous réserve, j'en suis certain, de bonnes soirées pour cet hiver.

Court malpropre

L'agent Ottavi, en tournée dans le quartier du Nouveau Port, a dressé hier procès-verbal contre tous les locataires des immeubles portant les numéros 1 et 1 bis de la rue du Nouveau Port, 2 et 4 de la Route du Cap, pour tenue malpropre de leurs cours.

Contravention a été également dressée contre la nommée V. pour jet d'immondices dans la rue.

Nouvelles maritimes

Le ministre de la marine a prescrit que la tournée de pilotage sur les côtes de Corse sera effectuée par la *Dragonne*, la *Perruisane*, le *Cyclone* et les torpilleurs 216, 143, 201 et 220.

Voir à la dernière page les ventes de terre à bon marché en Algérie.

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35 adressé à H. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

Objet perdu

Il a été perdu, dans l'après-midi du dimanche, 25 courant, du boulevard Saint-Angelo à la place Saint Nicolas, une broche en or formant l'initiale M.

Prière de la rapporter au bureau du journal contre récompense.

A vendre

Jone charrette anglaise à deux roues : s'adresser chez M. Filippi, loueur de voitures, rue de l'Opéra.

Avis

M. Pierre Brunini, carrossier-sellier, Boulevard de Cardo, 1, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, que dans le but de faciliter ses clients, il vient d'ouvrir une succursale Place d'Armes, 2.

A vendre

Jeune et très jolie vache et un beau mulet.

S'adresser au bureau du journal.

Avis

Il a été volé sur le territoire de Moltifao, dans la nuit du mercredi au jeudi, 22 courant, deux bœufs, l'un, robe rouge foncé, âgé de 4 ans, l'autre, rouge, marqué d'un G oreille coupée, échancrée à la base, âgée de 7 ans. Le 1er, taille 1 m. 36, le 2e, taille 1 m. 30.

Prière donner renseignements à Saladini Jean-Baptiste, berger, Omi-Cappella.

A vendre

Une très bonne jument de race française, taille 1 m. 60, attelée et montée à volonté, belles allures.

S'adresser au bureau du journal.

Mots de la fin

Entre femmes de députés :

— Comment ! s'exclame l'une, vous n'avez pas encore votre fourrure ?

— Hélas ! non, j'ai eu beau dire à mon mari que j'en avais bien besoin, il a fait comme il fait quelquefois à la Chambre.

— Quoi donc ?

— Il a repoussé l'urgence !

Sciure de Pin

1 franc le sac

S'adresser à la Scierie Mécanique, Minelli-Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00652

Conférence DE M. JOSEPH AJACCIO à Corte

Corte, 3 décembre.

L'arrivée dans notre ville des membres de l'Assistance publique de Bastia a donné lieu à une belle manifestation que la pluie, qui n'a cessé de tomber de huit à 6 heures du matin, n'a pas pu empêcher de rendre aussi imposante que Corte l'aurait voulu.

De la gare les excursionnistes bastiais se sont rendus à l'Hôtel Paoli, où Mme Lanzerac, avec sa grâce habituelle, leur avait préparé un déjeuner des plus exquis, arrosé de vins généreux et de franche gaîté.

A 4 heures et demie de l'après-midi, M. Joseph Ajaccio, avocat-conseil de l'Assistance publique a fait une conférence dans la salle de notre tribunal civil, gracieusement mise à la disposition des mutualistes.

Cette conférence était présidée par l'honorable adjoint de notre ville, M. Tito Grimaldi, avocat.

Dans l'assistance choisie et nombreuse, on remarquait plusieurs notabilités parmi lesquelles MM. le sous-préfet Ortoli, Modafi, Caitucoli, etc.

Le distingué conférencier remercie tout d'abord le président de ses paroles élogieuses et la population cortenaise de l'accueil réservé aux mutualistes bastiais.

Il fait ensuite connaître quel est l'esprit de l'Assistance publique, œuvre de mutualité absolue qui s'attache à observer la plus scrupuleuse neutralité en matière politique et religieuse. Ce n'est pas une arme de combat, mais un instrument de paix et d'union.

L'orateur signale ensuite les services multiples que l'Assistance publique rend chaque jour en assurant le transport des malades et des blessés, non seulement à Bastia, mais aux villages de l'intérieur.

Rares sont les villes du Continent, ajoute l'orateur, possédant un outillage aussi complet, et dans lequel ce service est assuré gratuitement. Tandis que les assistants de Bastia non seulement ne reçoivent aucune rémunération, mais ils paient une cotisation pour venir en aide à autrui.

Tout le monde aura à cœur de soutenir une société, dont les bienfaits ne sont plus contestables, et qui aura devancé le législateur français, si celui-ci consent à mettre la France au niveau des autres Nations, qui toutes assurent la gratuité des services hospitaliers aux nationaux comme à tous les étrangers sans exception.

La conférence de notre distingué collaborateur, M. Joseph Ajaccio, a été interrompue à maintes reprises par de chaleureux applaudissements.

A 5 heures tout le monde s'est dirigé vers la gare pour rentrer à Bastia se reposer des fatigues et des émotions d'une journée bien remplie.

Eaux et Forêts

Paris, 2 décembre.

Par décision ministérielle, parue à l'Officiel ce jour.

MM. Colin, conservateur des eaux et forêts à Ajaccio, est admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

Giorgi, garde général à Sainte-Marie-Siché, est nommé inspecteur adjoint à Zicavo ;

Brandizi, inspecteur-adjoint à Vivario, (poste supprimé), est appelé aux mêmes fonctions à Corte ;

Pieri, garde-général à Solenzara, (poste supprimé), est nommé à Porto-Vecchio ;

Mosca, garde-général stagiaire à Calvi, est nommé garde-général titulaire, et maintenu à son poste.

VOL AUDACIEUX à Toulouse

Les voleurs s'emparent d'une voiture de poste. — Disparition de 700 000 fr., de valeurs.

Toulouse, 2 décembre.

Une voiture de service qui devait transporter les plis postaux la gare, stationnait hier soir devant l'hôtel des Postes, à Toulouse, Profitant d'une absence de deux minutes du cocher, d'audacieux malfaiteurs montèrent sur le siège et disparurent au grand galop.

Lorsque le malheureux employé revint, il s'aperçut de la disparition de la voiture, qui contenait des plis très importants, d'une valeur totale de 700.000 francs.

La gendarmerie, immédiatement avisée, se mit à la poursuite des criminels. Elle put seulement retrouver la voiture vide dans un chantier de constructions. Les sacs avaient été éventrés. Toutes les valeurs, les chargements et les bijoux avaient été emportés.

Jusqu'ici, on n'a pu encore retrouver aucun trac des voleurs, dont le signalement est inconnu.

TERRIBLE ACCIDENT

Un sénateur écrasé par un train

Charleville, 2 décembre.

Un dramatique accident s'est produit aujourd'hui en gare de Sedan.

M. Charles Célestin Goutant, sénateur des Ardennes, voulant descendre d'un train, pendant que celui-ci se remettait en marche, a été projeté sur la voie et écrasé par une locomotive.

Le corps a été réduit en bouillie ; la mort a été instantanée.

M. Goutant, qui était âgé de 67 ans, avait été élu pour la première fois sénateur des Ardennes en juillet 1898. Depuis, il occupait, sans discontinuer, son siège.

M. Charles Goutant faisait partie de la gauche radicale.

M. CLÉMENCEAU à l'Association des Policiers

Paris, 2 décembre.

M. Clémenceau, président du conseil, s'est rendu, aujourd'hui, à l'invitation qui lui a été faite par l'Association des employés de la préfecture de police, dont il a présidé la réunion.

M. Clémenceau y a prononcé un discours fort humoristique, dans lequel il a fait un très grand éloge de la police.

En terminant il a demandé aux agents d'être de bons et loyaux citoyens, dévoués à la République, qui a besoin de leurs services.

EN ESPAGNE

Le nouveau Cabinet

Madrid 2 décembre.

Le ministère libéral, formé par M. Moret, qui a reçu la sanction royale, n'est pas favorablement accueilli.

Les journaux libéraux, eux-mêmes, constatent que l'union entre tous les groupes libéraux des Cortès ne saurait être réalisée par le nouveau cabinet calqué sur l'ancien. Le Sénat le renversera immédiatement.

Les journaux réactionnaires déclarent que le nouveau gouvernement est déjà disqualifié, et qu'il sera impuissant à faire aboutir le projet quelqu'il soit sur les associations religieuses, projet dont le pays ne veut pas.

AVIS DE DÉCÈS

M. Ange-François Fantauzzi et Mme Ange-François Fantauzzi, née de Stella ; Mme Pierre Filippini, née Fantauzzi, et M. Pierre Filippini ; Mme Charles Pasqualini, née Fantauzzi, et M. Charles Pasqualini ; Mme veuve Cronies Fantauzzi, née Jacobini ; Mme veuve Joseph Fantauzzi, née Gautier ; M. Cronies Fantauzzi ; M. Jean Fantauzzi et Mme Jean Fantauzzi ; Comtesse Renucli de Charlesy, née Fantauzzi, et comte Renucli de Charlesy ; Mme William Menne, née Fantauzzi, et M. William Menne ; M. Antoine-Mathieu Fantauzzi et Mme Antoine-Mathieu Fantauzzi, née Pozzo di Borgo ; Baronne Albert Marriani, née Fantauzzi, et baron Albert Marriani ; M. Antoine Fantauzzi ; M. Jules Fantauzzi ; M. Pierre-Mathieu Fantauzzi et Mme Pierre-Mathieu Fantauzzi, née Filippini ; M. Hyacinthe Fantauzzi et Mme Hyacinthe Fantauzzi, née Susini ; Mme veuve Camoully, née Filippini ; M. Hyacinthe Filippini ; M. Antoine Filippini et Mme Antoine Filippini, M. Ange Filippini ; M. Gaston Fantauzzi ; Mme Pierre Pasqualini, née Fantauzzi, et M. Pierre Pasqualini ; Mme veuve Pierre de Gaffory, née Fantauzzi ; M. Joseph de Stella et Mme Joseph de Stella, née Giorgi ; Mlle Stellina de Stella ; M. Augustin de Stella et Mme Augustin de Stella, née Ferrandini ; M. le curé doyen Paoli ; Mme Raphaël Ferrandini, née Paoli, et M. Raphaël Ferrandini ; M. Ange-François Paoli et Mme Ange-François Paoli, née de Stella ; M. Cronien Procaccini et Mme Cronien Procaccini ; M. Ambroise Antonetti ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jérôme Fantauzzi

leur frère, beau-frère, oncle et cousin-germain, décédé à Paris, le 23 novembre 1906, à l'âge de 60 ans.

Les obsèques auront lieu à Moriglia le mardi 4 décembre, à 8 heures du matin.

AVIS DE MESSE

M. Publius Scipioni et Mme veuve Barbarine Salicetti, née Casta,

Ont l'honneur de prévenir leurs parents, amis et connaissances, que lundi, 3 décembre, toutes les messes célébrées dans la paroisse Saint Jean Baptiste seront dites pour le repos de l'âme de Madame

VEUVE JACQUES-PAUL SCIPIONI
Née Marie Vincente Salicetti

M. Scipioni et Mme veuve Salicetti assisteront à la messe de sortie de deuil qui aura lieu ce jour, à 9 heures du matin.

Marque recommandée
COGNAC — FINE CHAMPAGNE
BOULESTIN & Cie
COGNAC

Grand entrepôt de Vins
CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Cornet, Bastia

GRAND PRIX
à l'Exposition Internationale de Bastia

VINS DE TABLE
D'ALGÉRIE : Rouge, 0,20 et 0,25 le litre.
Blanc, 0,30 le litre.
DE FRANCE : Rouge 0,30 et 0,35 le litre.
Blanc 0,40 le litre.

VIN A DESSERT
provenant des meilleurs crus
0,60 à 1 fr. la bouteille (verre à rendre)

VIN DE CHIANTI (Italie)
4 fr. 25 le fiasco de 2 litres (1/2 environ)

Vins mousseux 4 fr. 25.
Muscat de Frontignan à 4 fr.
Vermouth de Turin à 4 fr. 50.
Vin de Malaga à 4 fr. 50.
Vin Madère, Grenache, 1 fr. 50.
Apéritif « Le Pif » 4 fr. 25.
Quinquina « Pompeï » 4 fr. 50.

HUILE D'OLIVE pure garantie
4 francs le litre.

LIVRAISONS A DOMICILE

Conditions spéciales pour le Gros

Le Relevé prix le matériel à titre gratuit

Dépositaire de la Société Hollandaise. — Planches de Pin larick de toutes dimensions. Lattes à planche et Liteaux pour toitures. Chevrons, poutres et madriers.

Bois de toutes dimensions sur commande.

Scierie de bois de pin blanche à fr le mètre.

FOUR à VAPEUR
et Petrin mécanique
X. CAMPANA
Boulangerie de Corte
Bastia, rue Miot, 3

Spécialité de Pains
VIENNOIS, DE PARIS ET D'AIX
On porte à domicile

Agence Maritime de Transports

Prix réduits pour toutes destinations
A. PADOVANI, Nouveau Port

Formalités de douanes
Avances sur marchandises
Billets de passage pour l'Amérique
Exportation de bois et de primeurs.

A VENDRE

2 Mûriers greffés le 2 m. à 2 m. 50 de hauteur à 0 fr. 50 centimes pièce.

Citronniers greffés de 1 m. de hauteur à 1 fr. pièce.

S'adresser à M. Louis FEDI, Vescovato (Corse)

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1906)
Le plus Haute Récompense

N° 40 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA REINE DES GUEUX

par *Paul MAHALIN*

PREMIÈRE PARTIE

XV

LA TRATTORIA DEL BARUNO

— Il me semble que c'est bien assez partant. Je ne vous pas augmenter le chiffre de cette misère, — et, à moins que vous ne m'allongiez un acompte...

— Allons donc ! Un homme tel que moi déshonore les acomptes. Vous serez remboursé intégralement...

— Quand donc ?

— Quand une bonne affaire me sera tombée des nues : quelque mari qui me chargera de le débarrasser de l'amant de sa femme ; quelque femme qui me priera de la délivrer d'un mari encombrant ; ou bien encore quelque fillette à enlever pour un Léandre ou un Cassandre... Mais nous sommes dans la morte saison... L'assassinat ne donne pas, le rapt chôme, et l'adultère est dans le marasme.

— O Francisquine, disait Frivellino avec emphase, cette mine de diamants ce sont les quatorze vers de la pièce, qu'en ma qualité de poète d'opéra, je vous ai dédiée dans mes Sonnets héliogravés...

La signorina haussa les épaules :

— Seigneur, je n'ai que faire de cette ritournelle !...

L'autre se cabra :

— Ritournelle ! Des alexandrins grâce auxquels vous êtes sûre de passer à la postérité, comme la Laure de Pétrarque, comme la Léonore du Torquato Tasso, comme...

— Avant de me faire passer à la postérité, vous auriez dû songer vous-même à passer chez le bijoutier.

— Moi qui enfoncherais l'hippogriffe comme Astolphe, pour aller vous chercher la lune, s'il vous convenait d'en suspendre, ainsi que d'un saquin coupé par le milieu, une moitié à chacune de vos oreilles !

— Bon ! Il ne s'agit pas de monter si haut : contentez vous de descendre au fond de votre poche.

— Je comprends : vous êtes de celles qui ne tirent que la langue au doigt.

— Précisément ; bagne promise, donc

— Eh bien, mais je l'avais achetée, cette bague...

— Vraiment ?...

— Mais j'ignore comment cela s'est fait ...

— Après ?

— Je l'ai serrée avec tant de soin que je ne sais où la retrouver...

— Est-il possible ?

— Je l'aurai oubliée sur le marbre de ma toilette, avec ma bourse et mes gants. Ou je l'aurai perdue en route ... En tirant mon tabliot ou, ma montre ou mon mouchoir ...

Francisquine éclata de rire :

— Pourquoi ne dites-vous pas qu'on vous l'a dérobée ?

— Dame ! ce ne serait pas invraisemblable : il y a tant de voleurs dans cette foule...

— Voyons, reprenait Frenestrippes en s'adressant au cabaretier, donnez-moi à boire aujourd'hui, et, foi d'honnête bandit, je vous paierai demain.

— Payez moi aujourd'hui, répondait le bonhomme, et, foi de notable commerçant, je vous donnerai à boire demain.

— Vraiment, brisons mot enfilé au coquelicot sur votre joue !

— Seigneur Frétillon, prenez garde ! C'est moi qui vais en déposer une, de fleur, sur votre vilain masque. Seulement, ce ne sera pas un coquelicot : ce sera bel et bien une giroflée à cinq feuilles.

L'exempt demande des bombardiers de la république de Venise n'était levé et s'était drapé de sa cape :

— Ah ! c'est ainsi, déclara-t-il. Eh bien, je ne m'abaisserai pas à solliciter plus longtemps. Je quitterai sans regret des lieux où sont méconnues les saintes lois de la sociétés, du crédit et de l'amitié. Adieu, Tortaglia. Je secoue la poussière de mes sandales sur ton seuil inhospitalier.

Le prêteur d'épée n'avait pas de cape.

Aussi, se vit-il obligé de s'envelopper dans sa dignité pour préparer sa sortie.

— Il lui fait gémir-il, puisqu'à l'offre d'un remise par du tout allégre vous ne rougissez pas, seigneur, de préférer l'éclat d'un morceau de vil métal ! quand on bijou, il ne me reste plus qu'à aller pleurer aux pieds d'une créature plus capable de me apprécier, des hommages et des sentiments cent fois, mille fois plus précieux que tout le clinquant et la quincaillerie des orfèvres de la péninsule.

— C'est cela, répartit le cabaretier, mettez les moi, et pour toujours, les semelles de vos sandales, monsieur Francisquine ; je prierai Dieu de préserver mes cent écus de votre pratique.

Et la jeune fille ajouta :

— Bon voyage et bon vent, seigneur de la Rebelle. Portez ailleurs vos railleries et vos guimberdes. Pour moi, je ne veux pas pour galant d'un marmiteux ou d'un pleutre maillé.

(*A suivre*).

Librairie Ollagnier

L'OUVRAGE LE MIEUX FAIT

VIENT DE PARAITRE :

L'OUVRAGE LE PLUS COMPLET

LA FRANCE ILLUSTRÉE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE DE GRAND LUXE

CHAQUE NUMÉRO a trait à un département et CONTIENT :

40 PAGES DE TEXTE (large très soigné avec couverture) ornées de superbes illustrations d'après nature, 3 magnifiques Gravure hors texte, 1 Carte en couleurs, 1 Supplément de 4, 8 ou 12 pages formant DICTIONNAIRE DES COMMUNES

En vente partout Chez tous les Libraires et Marchands de Journaux

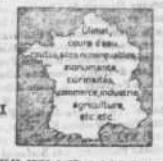

Il paraît un Numéro tous les Samedis

75 c. le Numéro

ABONNEMENT : Six mois ... 20 francs. Un an ... 40 —. Les trois volumes ... 70 fr. 50

PUBLICATIONS ARAS ROUFF & Cie, 4, Rue de la Vrillière, PARIS (1er)

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Ed Fusil, 18, au 1er

Maison St-Sadelil

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clients, l'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants, se disant chirurgiens-dentistes, qui n'ont pas le droit d'exercer sur le territoire français.

FERMES A BON MARCHÉ en Algérie

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? ALORS...

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Exposition universelle. Vente toujours croissante.

Exigez sur les flacons le nom exact Royal Windsor, de vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs en Gros et demi-Gros.

ENTREPOT : 26, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

A CÉDER

Brûlerie de Paris, 15 kilomètres. Grand Commerce de **Charbon-Vins-Bières** en gros

Affaires moyennes des trois dernières années 380.000 francs par an. 11 voitures dont 5 de livraisons. Bénéfices nets annuels 39.000 francs.

Prix 75.000 francs. Marchandises à dire d'experts.

Ecrire Hérard, 30, Boulevard Sébastopol, Paris, (4me arrt.).

AVIS AUX JEUNES INGÉNIEURS

Une importante **Industrie métallurgique** (fabrique d'acier poli) possédant de nombreux brevets avec très nombreuse clientèle d'exportation, exploitée de père en fils depuis 1795, céderait une part dans la Société en nom collectif, exercée actuellement par les deux frères, l'un d'eux se retirant après fortune faite.

Prix 110.000 francs rapportant 22.000 francs bien nets.

Très facile à augmenter.

Ecrire Hérard, 30, Boulevard Sébastopol, Paris, 4me arrt.

NEURASTHÉNIE

Les personnes atteintes de nervosité, d'épuisement du cerveau, de la moelle et de l'estomac, de faiblesse générale chronique, vous sont de très véritables et rapides impressionnabilité, doivent user de ce, particulièrement, qui, calmant à exclusivement à M. G. BATTET, à LAUSANNE (Suisse) et se trouve dans toutes les bonnes pharmacies du monde entier.

Le Directeur-Gérant,
I. EJ. OLLAGNIER,

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

CHOCOLAT MENIER

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS

J. MORETTI

CORTE (Corse)

Grande collection de cartes postales

illustrées du pays, 700 modèles

1.700.000 cartes postales en magasin

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants

Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison EDOUARD PERNOD, à Couvet, (Suisse) et Pontarlier (Doubs).

C'est la plus ancienne et la seule Maison *Pernod* distillant à Couvet (Suisse), berceau de la vraie famille *Pernod* d'où vient la vieille renommée usurpée par tant de pâles imitateurs.

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

Demandez et offrez dans tous les Cafés RAMAZZOTTI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Ciments hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Le Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïque ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roseaux artificiels.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Corse

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements le Vin du Cap Matteï

XXIe ANNÉE — N° 330 — MARDI 4 DÉCEMBRE 1906

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal. Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Réserves, 0,50 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

Union Postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00653

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Ste Aimée. Le : Sainte Barbe.

Soleil (heure authentique)

Lever, 6 h. 26 m. — Coucher, 4 h. 32 s.

Premier quart, le 12 — Pleine lune, le 20

Dernier quartier, Saint Pierre Chrysol.

3 DÉCEMBRE

Le Régime Végétarien

Celui qui établit la règle que suivent les Trappistes, avait-il pressenti les découvertes de la médecine contemporaine ? A voir les cas fréquents de longévité qui se produisent chez ces religieux, on serait tenté de le croire. Comme on sait, l'usage de la viande et du laitage leur est interdit ; leur nourriture ne se compose que de légumes. C'est ainsi qu'ils échappent aux innombrables microbes qui naissent, gîtent et font famille dans les tissus de tout être appartenant au règne animal.

On raconte que l'illustre Pasteur, obsédé par la pensée des nombreux bacilles qu'il a découverts ou étudiés, ne mangeait jamais un pain sans en avoir au préalable bien gratté la croûte. Cette obsession envahit aujourd'hui quiconque lit un journal ; il ne paraît pas de numéro qui ne signale la présence d'un nouvel et mystérieux ennemi de notre existence. La côtelette, le rosbif, le bifteack, le gigot que vous dégustez, jusqu'au lait, jusqu'aux œufs, sont autant de réceptables d'animalcules dont l'action lente ou rapide vous pousse au tombeau. Et l'on se demande si, surtout dans nos climats, il ne serait pas sage de déserter définitivement les boucheries, pour s'approvisionner désormais chez les fruitiers et les jardiniers-maraîchers. Quant à moi, je me sens de plus en plus disposé à m'inscrire dans les rangs de l'école végétarienne, de cette école qui proclame qu'en dépit des dents canines dont nous a pourvus dame Nature, nous pouvons vivre exclusivement de végétaux.

D'abord, c'est beaucoup plus propre. Comparez l'étalage d'un fruitier ou d'un maraîcher avec l'étal d'un boucher, cet étal fut-il tenu d'une manière irréprochable. Dans le premier, tout est gai à l'œil, poétique même ; dans le second, ces exhibitions sanguinolentes de côtes rouges, de rognons violets, de poumons congestionnés, ont quelque chose de repoussant, de brutal, de grossier. Que si de la boucherie vous passez à l'abattoir, le spectacle devient encore plus répugnant ; ces bêtes qu'on assomme, qu'on saigne, ces ruisseaux de sang qui coulent ; et tandis qu'on égorge au dedans les malheureuses victimes encore vivantes, attachées à un anneau, qui baissent la tête d'un air désespéré, en écoutant les bêlements et mugissements du dedans, tout cela révolte ! Et le transport des viandes à travers les rues poudreuses, et les mouches qui picorent en attendant que la pratique achète, et le garçon boucher qui découpe avec un couteau plus ou moins nettoyé, et la cuisinière qui bat, pique, manipule cette viande avec des mains plus ou moins propres, pouah !

Moi, voyez-vous, j'ai idée que rien qu'à l'odeur spéciale qui s'échappe de l'abattoir, les bestiaux qu'on y amène ont conscience du sort qui les attend, et je ne suis pas loin de penser que la bête la plus saine, ressent, sous l'empire de la terreur qu'elle éprouve, une commotion telle qu'elle est malade lorsque vient son tour d'être abattue ; elle doit avoir, comme on dit vulgairement, *le sang tourné*. De sorte qu'aux infirmités qu'elle possède déjà vient se joindre un malaise bien naturel, à la faveur duquel d'autres bandes de microbes se réunissent aux microbes qu'elle possédait déjà. Et, mes frères, nous avalons tout cela ! Y avez-vous jamais songé ? Me trouverez-vous si fou d'avoir une inclination marquée pour la diète végétarienne ?

Tenez, il est un mets tenu en grand honneur qu'on donne même aux malades, je veux parler de l'antique pot-au-feu, du consommé. Qu'est-ce, grand Dieu ! que cette préparation ? Ou astore l'eau bouillante de tous les sucs contenus dans la viande, et ce sont ces sucs contaminés, comme disent les fonctionnaires préposés aux quarantaines, ce sont ces sucs que nous introduisons au plus intime de notre être ! Que la cuisson au moins ne vous inspire pas une sécurité trompeuse, car il est établi que beaucoup de microbes bravent la température de cent degrés ; dans les étuves de désinfection, il faut, pour obtenir un résultat utile, pousser la chaleur jusqu'à cent quarante et cent cinquante degrés.

Jetez maintenant un regard sur le règne végétal ; ici rien ne répugne ni à la vue, ni à l'odorat. S'il s'agit de fruits, quelle saveur et quelle variété dans la saveur ! D'ailleurs, le mets par excellence celui dont on ne se rassasie jamais, le pain, n'est-il pas un produit du règne végétal ? Si vous passez aux légumes, un lavage suffit pour les débarrasser des matières étrangères et les rendre propres à être mangés, si vous les mangez crus, à la cuisson, si vous voulez les assaisonner quelque peu. Non seulement les plantes sont un aliment suffisamment substantiel, mais encore beaucoup d'entr'elles sont des remèdes. Le céleri et l'asperge sont des diurétiques, le cresson et le cerfeuil sont antiscorbutiques, la menthe poivrée est un antispasmodique, le riz est à la fois astringent et rafraîchissant, le fenouil est carminatif, la chicorée est dépurative, la guimauve est un émollient, la carotte guérit de la jaunisse. Je vous fais grâce d'une nomenclature plus longue, mais il me serait facile de vous donner, sur ce point, une liste plus complète. Or, dites-moi, connaissez-vous une viande, une seule qui soit indiquée comme remède ?

Aussi, ne saurais-je trop vous engager, lecteur sympathique et lectrice aimable, non pas à vous faire trappiste, mais à bannir de votre table les cadavres ou parties de cadavres qu'on y amoncelle, et de les remplacer par des produits des champs.

F.

Conseil Municipal

Rapport de M. Sauveur Thiers

Sur le Budget de la Ville de Bastia de 1907.

SECTION VII.

Instruction publique — Bibliothèque. — Sciences et arts.

Les dépenses occasionnées par l'instruction primaire, gratuite, obligatoire et laïque, ne cessent d'augmenter. Il n'est pas en notre pouvoir d'arrêter leur marche séculaire, l'autorité préfectorale les inscrivant, d'office, au budget, quand elle les juge nécessaires. Mais, si les communes veulent, de ce chef, leur budget grossir chaque année, elles savent d'où cela provient. Quant à nous, nous en déclinons toute responsabilité.

L'augmentation importante de cette année est causée par l'extension donnée à l'école de garçons de la Place Saint-Nicolas. D'un acquêt à laquelle il a été procédé, il est résulté que le nombre d'élèves fréquentant cette école atteindrait un excédent considérable sur celui qu'elle peut réellement contenir.

En conséquence, votre commission a cru devoir autoriser provisoirement M. le Maire à prendre en location le 1er étage de la maison portant le numéro 9 de la place Saint-Nicolas et il y a installer les nouvelles classes qui pourront communiquer avec celles déjà existantes, et être placées ainsi sous la surveillance d'un seul Directeur.

Pour l'indemnité de logement et de résidence qui devra être versée à trois nouveaux instituteurs, un supplément de crédit de 1.500 francs est nécessaire, et qui portera l'article 43 à 21.500 fr.

De même, l'ouverture de deux écoles de garçons de la place Saint-Nicolas et annexe devra être prévue à 1.500 fr. à 2.100, le nouveau loyer ayant été fixé à 600 fr.

ART. 45. Le crédit balayage des écoles sera porté de 120 à 600 francs.

ART. 47. Achat de mobilier scolaire.

La création des nouvelles écoles nécessitera la construction d'un mobilier correspondant, dépense qui a été évaluée à 4.000 francs, laquelle pourra au besoin être complétée à l'aide du crédit annuel de 500 francs.

L'article 47 sera ainsi porté de 500 à 4.500 francs.

L'article 51, Bourses communales d'externes, a été réduit de 950 à 850 francs.

Par délibération en date du 27 octobre 1906, le conseil municipal ayant voté une somme de 2.000 francs pour les dépenses éventuelles d'une exploitation théâtrale, nous avons admis cette somme en dépense, 2.000 francs.

Tous les autres articles étant maintenus, la section VII sera arrêtée à la somme de 56.992 francs.

SECTION VIII.

Cimetières. — Inhumations.

Jusqu'à l'année dernière, nous nous faisions un devoir d'inscrire à cette section les crédits affectés au Culte. La loi nous le défend aujourd'hui et nous avons dû les supprimer. Nous le regrettons vivement pour notre part, étant de ceux qui apprécient à leur grande valeur les services rendus à la société par la religion et son ministre.

Qu'il nous soit permis d'adresser ici, aux membres si respectés de notre clergé — et nous croyons être en cela l'interprète du Conseil municipal — l'expression de nos profonds regrets pour notre suppression. Qu'ils veuillent aussi l'hommage ému de notre reconnaissance pour le bien qu'ils n'ont cessé et ne cessent de faire dans notre cité.

Cette section se trouve réduite à quatre articles qui ne subissent aucun changement. Elle est ainsi arrêtée à 2.900 fr.

SECTION IX.

Etablissements de bienfaisance. Subventions. — Secours.

Rien n'est changé aux allocations inscrites au précédent budget, de l'article 68 à l'article 84 ; vous remarquerez seulement qu'une somme de 100 francs, accordée à l'évangile Marc, disparaît par suite du décès du titulaire.

Votre commission a décidé de maintenir les sommes accordées aux autres évangiles, en réservant toutefois que ces secours

---

92. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odysse BARROT

PREMIÈRE PARTIE

LA CACHETTE DE LA MÈRE TARTAM

— C'est de M. Michu que vous voulez me parler ? murmura sourdement la matelassière. Soyez tranquille, il ne tardera pas à entrer.

— Non... c'est de vous... et de...

Elle hésitait et n'osait pas achever...

— De qui, mon Dieu ?... De ma mère, peut-être ?... Vous avez connu ma mère ?...

— De la brave femme... qui vous a... élevée...

Puis joignant les mains :

— Pardon !... Pardon !... Pardon ! — Hé ! Je n'ai rien à vous pardonner, chère madame Léger !

— J'ai été coupable... bien coupable...

— Pas envers moi ! Vous m'avez toujours montré...

— Si !... envers vous. Je vous ai trompée... dépouillée... volée. Pardon ? Pardon !

Était-ce du délire ? Était-ce du remords ?

— Il s'agit de ma mère ! s'écria vivement la pauvre enfant...

— Oui... de votre mère... et de...

— Son nom ?... Son nom ?... Vous le connaissez et vous me l'avez caché ?... Oh ! c'est mal, c'est odieux !... Dites ! dites !... et je vous pardonnerai... Je vous bénirai... Son nom ?... Son nom ?...

— Je ne l'ai jamais su... Mais...

— Mais ?...

— Là-bas... dans ce coin... sous de tas de marchandises... on trouva Louis XV... Leur secret... plein d'or... C'est à vous... Prenez-le... quand je serai morte... sans que Philippe s'en aperçoive... ma conscience sera plus tranquille...

Pâquerette poussa un gémissement étouffé.

C'était bien d'or et de restitution qu'elle se souciait à cette heure !

Elle avait cru toucher au but, et l'image maternelle fuyait devant elle comme un décevant mirage !

Elle se mit à sangloter, tandis que la vieille, épuisée par les efforts qu'elle venait de faire, retombait inerte...

Morte ! elle allait mourir ! Sa mère ! Elle avait désespéré... Et je n'ai pu obtenir aucun décret, aucune indication !...

Cependant, en voyant l'oreille à la poitrine de la malade et en approchant une glace de ses lèvres, elle s'assura que la vieille Léger respirait encore, que son cœur battait toujours.

Au bout de quelques minutes, elle ouvrit les yeux.

— De grâce !... Parlez-moi ! murmura l'orpheline... que savez-vous de ma mère ?

La moribonde remua les lèvres sans pouvoir articuler un mot. La langue était paralysée !

— Mon Dieu ! Mon Dieu !

Par une inspiration subite, elle posa devant la couturière un registre aperçu sur la commode ; prit sur la table de nuit une feuille de papier — c'était la dernière et l'huitième ordonnance du médecin ! — lui tendit une plume, lui soutint les épaules :

— Tâchez d'écrire ! Au nom du ciel !

La vieille, d'une main tremblante, griffonna péniblement quelques syllabes à peine lisibles, que l'apothicaire savant n'eut pas deux fois besoin de déchiffrer.

Pâquerette poussa un gémissement étouffé.

C'était bien d'or et de restitution qu'elle se souciait à cette heure !

Elle avait cru toucher au but, et l'image maternelle fuyait devant elle comme un décevant mirage !

Elle se mit à sangloter, tandis que la vieille, épuisée par les efforts qu'elle venait de faire, retombait inerte...

Morte ! elle allait mourir ! Sa mère ! Elle avait désespéré... Et je n'ai pu obtenir aucun décret, aucune indication !...

Cependant, en voyant l'oreille à la poitrine de la malade et en approchant une glace de ses lèvres, elle s'assura que la vieille Léger respirait encore, que son cœur battait toujours.

Au bout de quelques minutes, elle ouvrit les yeux.

— De grâce !... Parlez-moi ! murmura l'orpheline... que savez-vous de ma mère ?

La moribonde remua les lèvres sans pouvoir articuler un mot. La langue était paralysée !

— Mon Dieu ! Mon Dieu !

Par une inspiration subite, elle posa devant la couturière un registre aperçu sur la commode ; prit sur la table de nuit une feuille de papier — c'était la dernière et l'huitième ordonnance du médecin ! — lui tendit une plume, lui soutint les épaules :

— Tâchez d'écrire ! Au nom du ciel !

La vieille, d'une main tremblante, griffonna péniblement quelques syllabes à peine lisibles, que l'apothicaire savant n'eut pas deux fois besoin de déchiffrer.

Pâquerette poussa un gémissement étouffé.

C'était bien d'or et de restitution qu'elle se souciait à cette heure !

Elle avait cru toucher au but, et l'image maternelle fuyait devant elle comme un décevant mirage !

Elle se mit à sangloter, tandis que la vieille, épuisée par les efforts qu'elle venait de faire, retombait inerte...

Morte ! elle allait mourir ! Sa mère ! Elle avait désespéré... Et je n'ai pu obtenir aucun décret, aucune indication !...

Cependant, en voyant l'oreille à la poitrine de la malade et en approchant une glace de ses lèvres, elle s'assura que la vieille Léger respirait encore, que son cœur battait toujours.

Au bout de quelques minutes, elle ouvrit les yeux.

— De grâce !... Parlez-moi ! murmura l'orpheline... que savez-vous de ma mère ?

La tante de Philippe était morte !

Au moment où Pâquerette, épuisée, n'osait pas rester en tête à tête avec un cadavre, descendait précipitamment l'escalier, pour appeler des voisins, le secrétaire du commissariat arrivait avec deux femmes qui l'avaient été chercher.

— Hélas ! il est trop tard, monsieur ! dit-elle. Tout est fini... Dans tous les cas, Armand est innocent, attendu que madame et mademoiselle ont dû vous l'apprendre...

— Bien ! Bien ! c'est ce que l'on verra ! répondit sèchement le jeune fonctionnaire. Il est fâcheux que vous m'ayez dérangé pour rien.

Pressée aussitôt le neveu rentrait à son tour.

La première pensée de la malheureuse fut de lui communiquer les lignes informes tracées à l'extrémité par la défunte.

Mais en voyant la figure bouleversée de Philippe, son air sombre, son agitation singulière, le désordre de sa toilette, elle fut prise d'une certaine défiance, presque de peur, et jugea plus prudent de garder le papier dans sa poche, se bornant à lui révéler la confidence relative à la petite cachette de la cuisine.

En présence des témoins qui le trouvaient là, le garçon boucher joua bien entendu, la comédie du désespoir, se jeta avec des sanglots sur le corps de sa pauvre tante qui l'avait tant aimé. Mais la douleur du neveu, dont les exagérations mêmes avaient l'avantage de dissimuler son trouble et ses appréhensions, dues à une cause que nous connaîtrons bientôt, cette douleur très habilement simulée du neveu, ne tarda pas à faire place aux soucis cupides de l'héritier.

Pendant que les voisines, avec ce empressement désintéressé qui s'apprêtent quand il s'agit des pauvres, procédaient à la toilette funèbre de la morte Philippe glissait dans la cuisine, mettait sens dessus dessous tous les ustensiles, explorait les moindres recoins, ne fut-ce, inexplorés aucune casserole, aucune cuvette ou fonte.

— Bien ! Bien ! c'est ce que l'on verra ! répétait sèchement le jeune fonctionnaire. Il est fâcheux que vous m'ayez dérangé pour rien.

Pressée aussitôt le neveu rentrait à son tour.

La première pensée de la malheureuse fut de lui communiquer les lignes informes tracées à l'extrémité par la défunte.

Mais en voyant la figure bouleversée de Philippe, son air sombre, son agitation singulière, le désordre de sa toilette, elle fut prise d'une certaine défiance, presque de peur, et jugea plus prudent de garder le papier dans sa poche, se bornant à lui révéler la confidence relative à la petite cachette de la cuisine.

En présence des témoins qui le trouvaient là, le garçon boucher joua,

concernant de leur être payée, quand ils recevront la part qui leur reviendra du chiffre d'affaires aux infirmes et incurables, cette part devant être plus forte.

Aux articles 85 et 86 vous n'y avez rien vu à signaler, pour la première fois, les dispositions relatives au fonctionnement du Bureau d'hygiène, dont déjà a été parlé dans votre délibération du 9 octobre 1906, et à l'application de la loi d'Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Cette section accuse une dépense de 34 210 francs.

SECTION X.

Dépenses militaires et frais publiques.

Il n'est apporté aucune modification aux différentes dépenses prévues à cette section, si ce n'est une réduction de 200 francs à l'article 92.

Total de la section X 982 francs.

SECTION XI.

Dépenses diverses. — Dépenses imprévues.

Une somme de 600 francs est prévue pour frais de justice et d'enregistrement, article 98. Elle se justifie par les instances engagées, et par les frais qu'occasionnera l'enregistrement de baux à renouveler.

L'article 99 est porté de 200 à 300 fr. en exécution de votre délibération du 27 octobre dernier, autorisant M. le Maire à traiter à de nouvelles conditions avec le propriétaire de l'écurie des Haras, à la charge duquel ont été laissés des travaux d'amélioration et d'appropriation, rendus indispensables par l'augmentation de l'effectif.

Les trois autres sont maintenues.

Total de la section XI, 1 402.

Récapitulons :

DÉPENSES ORDINAIRES.

Section I.	fr.	22.441 27
Section II.		20 671 »
Section III.		36.240 »
Section IV.		53.560 »
Section V.		9.147 »
Section VI.		45.000 »
Section VII.		56.992 »
Section VIII		2.900 »
Section IX.		34.290 »
Section X.		7 982 »
Section XI.		1 402 »
Total des dépenses ordinaires	fr.	290.685.27

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 4 décembre à 3 h

A Frangins, pas redoublé,	Corte.
La Vallée d'Ossau, valse,	G. Benoist
Magnet,	Borchesini
Marche à l'Etoile,	Fregerolle
Cake-Walk,	Wermuth.

Le Chef de musique. LUCCI

La Loi sur les Etrangers

Après les attentats et les vols commis ces derniers temps l'attention des autorités devrait se porter sur les nombreux étrangers qui débarquent en Corse et principalement à Bastia.

Une surveillance s'être devrait être exercée à l'arrivée des bateaux, afin d'empêcher le débarquement d'individus plus ou moins suspects pourchassés par la police de leurs pays et qui nous arrivent avec l'intention bien arrêtée de faire quelque mauvais coup.

Ceci dit, nous rappellerons, pour mémoire, que la loi du 8 août 1893 oblige tout étranger arrivant dans une commune pour y exercer une profession, un commerce ou une industrie à faire à la Mairie une déclaration de résidence.

Un arrêté du Ministère de l'intérieur du 21 août 1893 frappe la délivrance d'un extrait de cette déclaration d'un droit fixe de timbre de 1 fr. 80 et de 0,20 pour les communes.

Les produits du droit de délivrance des extraits d'immatriculation (0,20) sont attribués à la Caisse municipale de la commune où l'étranger fait la déclaration de résidence, tandis que le droit fixe de timbre de 1 fr. 80 tombe dans les caisses de l'Etat.

Il est à remarquer que la dépense résultant de la confection des registres d'immatriculation est imputable au fond des cotisations municipales ; de sorte que les communes supportent toute la dépense pour le produit de 30 centimes.

L'application de la loi incombe, contrairement à ce que pensent plusieurs personnes, uniquement aux Préfets.

Les droits de Péage à Ajaccio

Le ministre du commerce et de l'industrie,

Sur le rapport du maître des requêtes honoraire au conseil d'Etat directeur du commerce et de l'industrie,

Vu la délibération en date du 23 avril 1900, par laquelle la chambre de commerce d'Ajaccio demande la modification du tarif de ces péages ;

Vu le contingent du maire d'Ajaccio, attestant que la notification proposée a été portée à la connaissance du public par voie d'affiches pendant un mois, du 23 septembre au 23 octobre 1906.

Arrête :

Les péages de 30 centimes par tonne de 1,000 kilogr. de marchandises en vrac, institués au port d'Ajaccio au profit de la chambre de commerce de cette ville par le décret du 25 juillet 1903 est rendu applicable aux grignons d'olives transportés en sacs au lieu et place du péage de 10 centimes par colis établi par le même décret.

Paris, le 23 novembre 1906.

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais ».

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les statuts du Syndicat, les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

Exportateurs et expéditeurs

Le Syndicat des exportateurs et expéditeurs des produits de la Corse des arrondissements de Corte et de Bastia, réuni en assemblée générale, le 30 novembre dernier, dans la salle des délibérations du Conseil municipal de Bastia, a procédé à l'élection de son bureau définitif, ainsi que de sa chambre Syndicale.

Ont été élus :

MM. Spinosi Gavelli, président ; P. Casanova, vice-président ; Lanzenti, secrétaire ; A. P. Pedovani, trésorier ; Colombo Joseph Antoine, Casseo Dominique, Giannettini Toussaint, Do esi Antoine, Gorz Joseph, Cancellieri François, membres de la chambre syndicale.

Ce que disent les Journaux

Le Siècle

Sur la suppression du baccalauréat :

« Evidemment, les élèves des Lycées sont favorisés puisqu'ils obtiennent le certificat d'études sans avoir à subir les épreuves du baccalauréat, mais du moment que l'Etat a des Lycées, du moment qu'il en fait marcher les sciences et de coupe, il est assez naturel qu'il profite du droit qu'il a de décerner les diplômes pour améliorer sa situation de marchand de sciences et de coupe en surélevant à ceux qui lui achètent cette science et cette coupe un traitement particulier, qui aura pour résultat de remplir ses Lycées ».

Le Radical

Sur l'indemnité parlementaire :

« Mais les députés ont des charges très lourdes : ce sont celles qui résultent de la note de frais toujours très élevée que représente une campagne électorale ; l'un de ce chef des obligations qui, le plus souvent, correspondent sans exagération, à la moitié du total de l'indemnité par cinquante pour toute la durée de la législature. Dans ces conditions, le député qui ne touche que 9.000 fr. d'indemnité, qui n'a pas d'autres ressources, qui ne peut pas s'endetter, est en proie à des embarras dont il est responsable devant lui et avec lesquels cependant la démocratie n'a aucun intérêt à le laisser se débattre, elle dont il s'agit ».

La Libre Parole

M. Edouard Drumont :

« N'est-il y a parmi ces représentants du suffrage universel des centaines de ratés et de brutes sans qui, en province, n'ont jamais gagné 3.000 fr. par an dans leur vie, qui seraient incapables de les gagner honnêtement, pour lesquels ces 9.000 fr. étaient déjà une aubaine inattendue, une prébende méprisée, un lot sorti à la loterie ».

La République Française

M. Bonnefon :

« Le pays retiendra cette instructive leçon de choses, il comparera la rapidité au vote de l'augmentation de l'indemnité parlementaire enlevé en une seule journée à la Chambre et au Sénat, avec l'effort persévérant qu'auront à déployer les républicains progressistes et libéraux pour obtenir la réduction du nombre des députés et sénateurs, conséquence désormais nécessaire du petit coup d'Etat accompli le 22 novembre dernier et ratifié hier ».

Le Gaulois

M. Dansolins :

« Le chantage et le marchandage, un vent de folie passait sur le Palais-Bourbon, jamais on ne vit une assemblée perdre à ce point le souci de son prestige et le respect de sa propre dignité. M. Clemenceau n'a pas dit un mot, n'a pas fait un geste pour empêcher les députés de se ruer à la curée ; je crois bien que l'ex-ministre de la Chambre l'écoutait et le ravissait. Est-ce lui qui inspira M. Dandon et ne trouvait-il pas dans l'indécente proposition de la commission de comptabilité le moyen d'acheter indirectement quelques consciences demeurées revêches ? Toujours est-il que M. Clemenceau qui, dit-on, souffre immédiatement la paralysante domination des groupes de gauche, n'a-t-il pas voulu s'en affranchir en désolonnant devant le pays ceux qui prétendent lui imposer leur volonté ».

Votes de nos Députés

Scrutin sur la demande d'enquête sur l'élection de M. Guilhaumon, dans la 3e circonscription de Lorient.

Nombre de votants	456
Majorité absolue	235
Pour l'adoption	211
Contre	247

La Chambre des députés n'a pas adopté.

M. Guilhaumon a été élu.

Ont voté pour, MM. Forcioli, Gabrielli, Ottavi contre, MM. Gavini, Pierangeli, Santelli.

Scrutin sur la demande d'annulation de l'élection de M. de Gaillard Bancel, dans la 1re circonscription de Tournon.

Nombre de votants	429
Majorité absolue	215
Pour l'adoption	157
Contre	272

La Chambre des députés n'a pas adopté.

M. de Gaillard Bancel a été admis.

M. Gabrielli a voté pour.

Ont voté contre, MM. Forcioli, Gavini, Pierangeli, Santelli.

GAZETTE DEPARTEMENTALE

LURI. — M. Buongrezi Pierre a été nommé porteur de contraintes auxiliaire à Luri.

***

CALENZANA. — M. Ambrosini Jean-Baptiste, maire, est nommé suppléant du juge de paix de Calenzana, en remplacement de M. Mariani, démissionnaire.

***

MONTICELLO. — C'est au milieu d'une foule nombreuse et recueillie de parents et d'amis qu'on accompagnait mardi 27 novembre, à sa dernière demeure, la dépouille mortelle du très regretté M. l'abbé Graziani, curé-doyen de Muro, officier d'académie, décédé au mois de sa famille, à Monticello, dans sa 74e année.

L'absoute a été donnée par M. l'abbé Ferrandi, son vicaire, assisté d'un nombreux clergé venu des cantons de Muro, Ile-Rousse et Belgodère.

Les orgues étaient tenues par M. l'abbé Ferrandi, de Santa-Reparata.

Le drap funèbre était porté par MM. les abbés Filippi, curé de Pelletto ; Ferrandi, curé de Santa Reparata, et par les révérends Pères Olivi, de l'ordre dominicain, Rémy, de l'ordre franciscain.

Le deuil était conduit par M. Graziani Numa, notaire d'arrondissement, officier d'académie, son frère, et par M. Etienne Graziani, son neveu.

Puissent ces derniers trouver un apaisement à leur douleur dans les marques de sympathie dont il est l'objet. — C. G.

CARGIACA. — Le brigadier de gendarmerie Fiori, de Zonza, est nommé à Cargiaca, en remplacement du brigadier Odiard, qui passe à Sartène.

M. GHILINI

On lit dans le « Réveil de la Creuse » :

Par décision de M. le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, M. Ghilini, juge suppléant, chargé de l'instruction à Auboussin, vient d'être nommé juge au Tribunal civil de Saint-Claude (Jura).

Par son caractère affable et bien veillant, M. Ghilini, qui est un républicain sincère, avait su bien vite conquérir toutes les sympathies dans notre ville.

Le « Réveil de la Creuse » gardera le meilleur souvenir des relations toutes de courtoisie qu'il a eues avec M. Ghilini pendant son séjour ici, et tient en lui exprimant des regrets de la voir quitter notre ville, il est heureux de lui adresser ses plus sincères félicitations pour cet avancement bien mérité.

***

On lit dans la « Dépêche de Toulouse » :

M. Ghilini, juge suppléant chargé de l'instruction qui, depuis près de trois ans, remplit avec beaucoup de tact au Tribunal d'Auboussin des délicates fonctions, vient d'être nommé juge au Tribunal de Saint-Claude (Jura) et nous nous en réjouissons. Est-ce lui qui inspira M. Bandon et ne trouvait-il pas dans l'indécente proposition de la commission de comptabilité le moyen d'acheter indirectement quelques consciences demeurées revêches ? Toujours est-il, M. Clémenceau qui, dit-on, souffre immédiatement la paralysante domination des groupes de gauche, n'a-t-il pas voulu s'en affranchir en désolonnant devant le pays ceux qui prétendent lui imposer leur volonté ».

INCENDIE

Hier soir, entre 4 et 5 heures, les notes lugubres du tocsin se faisaient entendre dans la Haute-Ville. Les feu venait de se déclarer au dernier étage de la maison portant le numéro 11, de la rue de la Paroisse, maison qui est la propriété de Mme veuve Rosaguti, de Camille.

L'alarme aussitôt donnée, les soldats de la caserne Vattrin installèrent immédiatement les pompes régimentaires, tandis qu'arrivait la pompe municipale, et ce n'est qu'après des efforts prodigieux que les pompes purent, à grand peine, fonctionner.

Dès qu'ils furent avertis, arrivèrent sur les lieux le commandant de piquet du 163e, ainsi que MM. le commandant Boultaire, du 163e, major de la garnison ; de Caralis, adjoint au maire ; Sebastien de Caraffe, conseiller général Gandolfi, commissaire de la ville ; Bourgois et Olivari, conseillers municipaux, ainsi que MM. Dumas et Moliello et une brigade d'agents de police.

A 6 heures et demie, l'incendie était éteint. Les dégâts sont néanmoins assez importants, la toiture a été démolie, et les meubles de l'appartement détruits.

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, l'incendie aurait été causé par une fillette de 14 ans, Lucie Argenti, qui habite la chambre avec ses parents et sa jeune sœur. Cette malheureuse enfant, qui ne jouit pas de la plénitude de ses facultés mentales, se trouvant seule à la maison, aurait mis le feu à la paillasse de son lit, et se serait enfuie. Les flammes ont ensuite gagné les meubles et la toiture.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 3 décembre

Thermomètre — 7 heures du matin + 6° 8 ; midi 14 2 à 2 heures du soir 11 5 ; Maxima 15 Minima 10.

Baromètre — 7 heures du matin, 767 mm ; midi, 764 mm 8 heures du soir, 763 mm.

Vent. — Vents le matin, N. O.

Vents après-midi, N. O.

Etat du ciel, découvert

Pluie tombée, à 7 h. du matin, 5 mm

Décès

On nous annonce la mort du baron Achille de Friese, sous-intendant militaire de 1re classe en retraite, officier de la Légion d'honneur, décédé en son château de La Croix de Montfiery, dans l'Isère. Il était âgé de 86 ans.

Cette mort met en deuil les familles Gaillard de Friese, Colonna d'Istria, comte de Cicaro, Pietri, de Romanetti, de Fromentel, auxquelles nous adressons nos bien vives condoléances.

Hyménée

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Gaspari République, avec M. Moulin Louis, de Paris.

Nos meilleures félicitations aux futurs époux et à leurs familles.

Sans-gêne

Que le chien, cet ami si fidèle de l'homme, ait une place convenable au foyer domestique, rien de plus naturel, rien de plus sentimental. C'est le fait d'une âme compatissante et bonne, que d'aimer les bêtes.

Mais que certaines personnes poussent l'amour pour leurs toutous jusqu'à leur faire occuper les sièges destinés aux fidèles dans nos cérémonies religieuses, cela est moins compréhensible ... peut être aussi moins convenable.

Le fait s'est cependant produit à l'oratoire de la Conception, où une personne avait installé son caniche sur une chaise, tandis que de nombreux fidèles devaient, faute de sièges, se tenir debout.

Vraiment ce n'est pas gentil...

Coup de couteau

Dimanche soir à la suite d'une violente discussion survenue boulevard Saint-Angelo, en face le magasin de coiffure Sessari, le nommé Cicchori Joseph, 17 ans, vermicelier, a porté un coup de couteau à la tête au nommé Sébastien Luciani.

Cicchori n'a frappé son adversaire qu'après avoir été violemment provoqué.

La blessure de Luciani n'est pas grave.

La police informe.

Voiture à l'abandon

L'embarras de la voie publique est une infraction réprimée par la loi, pourquoi alors dans notre ville y a-t-il presque dans toutes nos rues des véhicules à l'abandon ?

A la police de nous répondre.

Douanes

Sont nommés préposés des douanes au titre militaire, MM. Sestini, soldat au 13e rég. d'infanterie coloniale, à la direction de Bayonne ; Santini, ex-caporal au 93e à Calvi, à la direction de la Rochelle.

A louer

Appartement de six pièces, au 5e étage, avec grenier, correspondant rue Miot, 1, et rue Napoléon.

S'adresser à Mme de Castel, boulevard de Cardo, 16 au 2e étage.

Avis

Il a été volé sur le territoire de Mottifsó, dans la nuit du mercredi au jeudi, 22 courant, deux bœufs, l'un, robe rouge foncé, âgé de 4 ans, l'autre, rouge, marqué d'un G, oreille coupée, échancrée à la base, âgé de 7 ans. Le 1er, taille 1 m. 36, le 2e, taille 1 m. 30.

Prière donner renseignements à Saladini Jean-Baptiste, berger, Olmi-Cappella.

Etat-Civil

MARIAGES

Mascoli Martin, marin, et Ramastini Tranquille, tailleur.

NAISSANCES

Graziani Irène-Claire Elisabeth.

DÉCÈS

Luca Agathe, mariée, 51 ans.

Mariani François, veuf, 86 ans.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00654

BOURSE DE PARIS

	1er déc.	3 déc.
Rente 3 p. 100 amort.	95 75	95 85
3 p. 100 perp.	96 00	96 00

Cours en baisse

L'ARRIVÉE du nouveau Préfet de la Corse

Ajaccio, 3 décembre.

M. Chaleil, récemment nommé préfet de la Corse, arrivera à Ajaccio, mercredi prochain.

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

Deuxième conférence DE M. JOSEPH AJACCIO à Corte

Corte, 3 décembre.

M. Ajaccio, avocat à Bastia, qui était dimanche en excursion à Corte avec les membres de l'Assistance, a été prié par quelques chargeurs et amis Cortensi de donner une réunion publique sur la question des Services Maritimes Postaux.

A 8 heures et demie du soir, au café Cerani, il y avait salle comble. Sur la désignation des électeurs présents, le bureau a été constitué sous la présidence de M. Tito Gimaldi, avocat, adjoint au Maire de Corte, assisté de MM. Arrighi de Casanova et Massei.

M. Ajaccio expose la genèse de cette affaire et les motifs qui poussent, d'une façon indiscutable, le commerce insulaire à entrer en lutte avec la Compagnie adjudicataire.

La question, ajoute-t-il, n'est pas de savoir si les concessions proposées étaient préférables au cahier des charges actuel, ce qui serait une niaiserie, mais si elles sont satisfaisantes, surtout en présence d'un monopole écrasant, tyrannique, la lutte doit être acceptée, qu'on le veuille ou non, en présence de la volonté de M. Fraissinet.

Après avoir fait connaître la situation faite au public corse qui paie en fin de compte tous les frais imposés à nos négociants par la clause de compétence, l'orateur préconise la force syndicale comme la seule arme légale capable de faire prévaloir les revendications du pays.

A la fin de cette conférence très applaudie, M. Grimaldi, président de la réunion, remercie chaleureusement son ami et confrère pour l'énergie qu'il apporte, chaque jour à défendre les intérêts économiques du pays. Il propose la motion suivante qui a été votée à l'unanimité, aucune protestation ne s'étant produite à la contre épreuve :

Ordre du jour :

Que les cents électeurs, réunis au café Cerani, confiants dans la désapprobation de M. Simyan sous-secrétaire d'Etat, l'engagent à soutenir énergiquement les droits méconnus du pays par le monopole de la Compagnie Fraissinet, en faisant une stricte application du cahier des charges. Décident en outre que les chargeurs cortensis se constitueront en syndicat.

C. B.

Les Morts du Jour

M. Jean-Baptiste Maret

Paris, 3 décembre.

On annonce la mort de M. Jean-Baptiste Maret, sénateur de Seine-et-Oise.

M. Maret, qui était âgé de 74 ans, siégeait au Conseil Général de Seine-et-Oise depuis 1871, et avait été élu président de l'Assemblée en 1885 et occupait encore cette fonction.

Elu pour la première fois sénateur en 1891, il faisait partie, depuis cette époque du groupe républicain modéré du Sénat.

M. Maret était officier de la Légion d'honneur, Officier d'Académie

Le Directeur général de l'Enregistrement

Paris, 3 décembre.

M. Delannoy, préfet de la Haute-Vienne, est nommé directeur général de l'enregistrement, en remplacement de M. Carpentier, admis sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, et nommé directeur général honoraire.

M. Delannoy a été préfet de la Corse du 5 septembre 1904 au 20 mai 1905.

LE TIRAGE de la Pochette du 5 Décembre

Paris, 3 décembre.

Le tirage de la Pochette Nationale qui devait avoir lieu le 5 décembre courant, est ajourné au 23 décembre prochain.

EN ABYSSINIE

La maladie de Ménélick

Paris 3 décembre.

La nouvelle de la maladie de Ménélick, empereur d'Abyssinie, est démentie de tout fondement.

S. M. Ménélick ne s'est jamais mieux porté que depuis quelque temps.

EN ESPAGNE

Nouvelle crise ministérielle

Madrid, 3 décembre.

Comme il fallait s'y attendre, le cabinet Moret n'a pu conserver plus de vingt-quatre heures le pouvoir.

Les attaques de tous les organes conservateurs et de nombreux groupes libéraux n'ont pas permis au nouveau ministère de se présenter devant les Cortès.

M. Moret a remis aujourd'hui sa démission et celle de ses collègues au roi, qui a dû l'accepter.

L'Amiral Touchard à Madrid

Madrid, 3 décembre.

L'amiral Touchard, commandant en chef de la division de cuirassés français envoyés à Tanger, est arrivé hier à Cadix. L'amiral est aussitôt parti pour Madrid, où il est arrivé dans la matinée. La population madrilène a fait une chaleureuse réception au chef de l'escadre française.

L'amiral Touchard a immédiatement été reçu par M. Moret, président du Conseil, auquel il n'a pu faire qu'une visite de courtoisie, en l'état de la crise ministérielle. L'entrevue a cependant duré assez longtemps.

Le roi, qui devait recevoir aujourd'hui l'amiral, ne le recevra que demain dans la matinée, à cause de la crise ministérielle qu'il va solutionner au plus tôt.

L'amiral Touchard ne pourra dès lors repartir pour Gibraltar dans la soirée d'aujourd'hui.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. PRESSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget général de l'exercice 1907.

Ministère des Postes et Télégraphes

M. Emmanuel Brousse député de la Pyrénées-Orientales, critique longuement le fonctionnement du service postal. Les dépêches arrivent trop souvent avec des retards inexplicables. Il est nécessaire de stimuler le zèle des agents, et de prendre des mesures pour remédier à un état de choses, qui peut causer de graves préjudices aux commerçants et à tous les gens d'affaires.

M. Chaumet

député républicain de Bordeaux, expose les justes et légitimes revendications des auxiliaires des postes, dont le sort mérite d'être amélioré par des dispositions législatives.

M. Zévaès

député socialiste de l'Hérault, réclame le repos hebdomadaire absolu pendant une durée de vingt quatre heures pour les agents et sous-agents des postes et télégraphes.

M. Coustans

député radical-socialiste de Montluçon, expose les doléances justifiées des abonnés des téléphones et du public.

Il félicite M. Steeg d'avoir, dans son rapport, donné une idée exacte du mauvais fonctionnement de ce service public. Pour le réseau parisien, comme pour les réseaux départementaux, le fonctionnement du téléphone est détestable ; le service est assuré en dépit du bon sens.

L'administration, qui manque d'unité et d'initiative, s'est laissé déborder, car elle n'a su ni vouloir, ni pouvoir. Il est temps que le gouvernement intervienne efficacement.

M. Tournade

député nationaliste de Paris, demande qu'il soit fait mention de la ponctuation dans les télégrammes.

M. Barthou

ministre des Postes, répond aux doléances des précédents orateurs. Il reconnaît que beaucoup de ces plaintes sont fondées, et promet que le gouvernement prendra les mesures nécessaires. Il s'engage aussi à examiner, avec bienveillance, les divers projets de réformes qui lui ont été soumis.

M. Martin

député du Var, proteste contre la mauvaise organisation du service des colis-postaux, et en critique les lenteurs.

La discussion générale est close.

La Chambre décide de passer à la discussion des articles.

M. Sembat

député socialiste de la Seine, demande le recrutement des crédits affectés aux dames employées dans les bureaux de postes et au téléphone.

M. Symian

sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes promet d'améliorer leur situation.

Les fusillent-ils bien ?

M. Ferdinand Buisson

député radical-socialiste de la Seine, défend la cause des facteurs ambulants et des ouvriers contoyers. Il propose un projet de résolution invitant le gouvernement à rendre prochainement justice aux facteurs ambulants.

Le projet de résolution est adopté à mains levées.

Projet de résolution Guillemet

M. Guillemet, député de la Vendée, dépose un projet de résolution demandant une solde de 700 francs pour les facteurs auxiliaires, qui travaillent toute la journée.

Adopté.

Projet de résolution Devèze

M. Devèze, député du Gard, dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à hâter le plus brièvement possible.

La séance est levée et renvoyée à demain matin.

AVIS DE DÉCÈS

M. Ange François de Fantauzzi et Mme Ange-François Fantauzzi, née de Sesse ; Mme Pierre Pasquini, née Fantauzzi, et M. Pierre Pasquini ; Mme Charles Pasqualini, née Fantauzzi et M. Charles Pasqualini ; Mme veuve Cesarien Fantauzzi, née Jubert ; Mme veuve Joseph Fantauzzi, née Gautier ; M. Cesarien Fantauzzi ; M. Jean Fantauzzi et Mme Jean Fantauzzi ; Comtesse Benoît de Chezelay, née Fantauzzi et comte Benoît de Chezelay ; Mme William Manes, née Fantauzzi, et M. William Manes, fils ; Antoine-Mathieu Fantauzzi et Mme Antoine-Mathieu Fantauzzi, née Pierre di Bergo ; baronne Albert Marriani, née Fantauzzi, et baron Albert Mariani ; M. Antoine Fantauzzi ; M. Jules Fantauzzi ; M. Pierre-Mathieu Fantauzzi et Mme Pierre-Mathieu Fantauzzi, née Filippini ; M. Hyacinthe Fantauzzi et Mme Hyacinthe Fantauzzi, née Stefanini ; Mme veuve Canoudly, née Filippini ; M. Hyacinthe Filippini ; M. Antoine Filippini et Mme Antoine Filippini, dr. Ange Filippini ; M. Gaston Fantauzzi ; Mme Pierre Pasqualini, née Fantauzzi, et M. Pierre Pasqualini ; Mme veuve Pierre de Gaffory, née Fantauzzi ; M. Joseph de Susini et Mme Joseph de Susini, née Giorgi ; Mlle Susinna de Susini ; M. Augustin de Susini et Mme Augustin de Susini, née Ferrandini ; M. le curé doyen Paoli ; Mme Raphaël Ferrandini, née Paoli, et M. Raph. è Ferrandini ; M. Ange-François Paoli et Mme Ange-François Paoli, née de Susini ; M. Cesarien Pasquetti et Mme Cesarien Pasquetti ; M. Ambroise Antonetti ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jérôme Fantauzzi

leur frère, beau-frère, oncle et cousin-germain, décédé à Paris, le 23 novembre 1906, à l'âge de 66 ans.

Les obsèques auront lieu à Moriglia le mardi 4 décembre, à 8 heures du matin.

Etude de Me Lecconi

Avoué

1, Boulevard de Cardo, Bastia

Par exploit de ministère de Semmaran, huissier à Bastia, en date du 1er décembre 1906, enregistré, la dame Mudry Stéphanie, domiciliée de droit avec son mari et de fait à Bastia, épouse du sieur Mariotti André, juge de paix à Castifao, a formé contre ledit sieur Mariotti, sa demande en séparation de biens, et Me Lecconi, avoué, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué soussigné à Bastia, le 3 décembre 1906.

A. LECCONI.
Avoué

Avis

AUX ÉDUCATEURS DE VERS À SOIE

La Maison Berthet et Cie dont le siège social est aux Ares (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie coconnière de la Corse. Aussi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Berthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants de graines et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils auront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux du « Ver à Soie. »

FOUR à VAPEUR et Petrin mécanique

X. CAMPANA

Boulangerie de Corte

Bastia, rue Miot, 3

Spécialité de Pains VIENNOIS, DE PARIS ET D'AIX

On porte à domicile

BASTIA-QUINQUINA

AU VIN DE BANYULS

de la Maison Bourgeois frères

BASTIA (Corse)

Apéritif

Digestif

Fortifiant

VINS VIEUX de propriétaire

à 0,30 c. le litre. En vente chez M. Dominique Airola, place de la Fontaine Neuve.

A VENDRE

Mûriers greffés de 2 m. à 2 m. 50 de hauteur à 0 fr. 50 centimes pièce.

Citronniers greffés de 1 m. de hauteur à 1 fr. pièce.

S'adresser à M. Louis FEDI, Vescovato (Corse).

USINE à GAZ

Prix du Coke tout venant . 3 fr.

» » criblé . . . .

» » machine . 3 fr. 50

Prix de la Houille . . . . 4 fr.

Prix du Goudron . . . . 10 fr.

(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la succursale du Gaz, Rue Paoli, 18.

D. H. ANDREANI,
Directeur de l'Usine à Gaz

25 ANNÉES DE SUCCÈS

GRAND CONCOURS PARIS 1900

Alcool de Menthe de RICQLÈS

SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE

MAUX DE COEUR — TÊTE — ESTOMAC — INDIGESTIONS

EXIGER LE NOM RICQLÈS

Ljbrairie Ollagnier

L'OUVRAGE LE MIEUX FAIT — VIENT DE PARAITRE : LA — L'OUVRAGE LE PLUS COMPLET

FRANCE ILLUSTRÉE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE DE GRAND LUXE

CHAQUE NUMÉRO a trait à un département et CONTIENT :
40 PAGES DE TEXTE (texte très copieux sous couverture ornées de superbes illustrations d'après nature). 1 magnifique Grravure hors texte
1 Carte en couleurs. 1 Supplément de 4, 8 ou 12 pages formant DICTIONNAIRE DES COMMUNES

En vente partout Chez tous les Libraires et Marchands de Journaux

Il paraît un Numéro tous les Samedis — 75 c. le Numéro

ABONNEMENT : Un an ..... 30 francs. Un an ..... 40 — . Un numéro .. 75 c.

PUBLICATIONS DIES KOUFF & Cie, 4, Rue de la Vrillière, PARIS (1er)

A CÉDER

après fortune faite, et pour se retirer des affaires, petite banlieue, 3 kilomètres de Paris, **vieille Vacherie**, 19 vaches, 2 voitures de livraison, vendant au comptant 250 litres de lait par jour à 0,40. Pavillon spécial pour la Vacherie, avec boutique sur rue.

Prix 19 000 francs, moitié comptant. On ferait échange contre propriétés ou garanties.

Ecrire Hérard, 30, Boulevard Sébastopol, Paris, (4me arrt.).

A Céder

dans ville, Préfecture du Nord-Ouest. ***Grand Cafe des Voyageurs avec Cercle Billiard.***

Loyer 3.500 francs, sous-location du Cercle 4.000 francs. Affaires annuelles laissant net 9.000 francs.

Prix 35.000 francs, moitié comptant.

Ecrire Hérard, 30, Boulevard Sébastopol, Paris, 4me arrt.

Le Directeur Gérant, J. OLLAGNIER.

Bastia Imprimerie Ollagnier.

CHOCOLAT MENIER

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS

J. MORETTI
CORTE (Corse)

Grande collection de cartes postales
illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

ABSINTHE
Edouard Pernod
La meilleure de toutes

Maison EDOUARD PERNOD, à Couvet, (Suisse) et Pontarlier (Doubs).

C'est la plus ancienne et la seule Maison *Pernod* distillant à Couvet (Suisse), berceau de la vraie famille *Pernod* d'où vient la vieille renommée usurpée par tant de pâles imitateurs.

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :
L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

MARBRERIE

Cheminées de tous styles — Marbres pour meubles

Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, syénites et pierres de Corse et de toute provenance.

Exploitation de la pierre de Sisco (dite confoline), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.

Dépot de dalles, marches, éviers en pierre de Brando, de carrières si puissantes de la Maison.

Seule Maison récompensée
aux Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906
A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE
Grand diplôme d'honneur

JOSEPH LUCIANI
Bastia, Boulevard Paoli, 33, et Sisco-Marine (Cap-Corse)

Travaux d'arts divers par B. LUCIANI, élève de l'École des Beaux-Arts de Carrare (Italie).

Dessins et Devis sur commande

PLATRE DE PARIS
Appareils fumivores,
Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,
Ventilateurs,
Appareils inodores pour garde-robes
Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Demandez et offrez dans tous les Cafés AMARO MATTEI apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Vitrifiés et Terre de Toit. — Plâtres gris et blanc. Carreaux mosaïques et ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers à barres. Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôt aux Magasins Généraux, Boulevard de Cardo

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux auxquels ils sont habitués. Il est très agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements le Vin du Cap Corse

XXIe ANNEE. — N° 331 — MERCREDI 5 DECEMBRE 1906

Le Petit Bastiais

00655

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard de Paoli, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues à forfait et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0,75 — Décès, 0,20 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

Un an ..... 6 fr. — Six mois ..... 3 fr. — Trois mois ..... 1 fr. 50
Union postale, un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 6 fr.
Un an refusé par des nombreux dépositaires.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : St Pierre Chrysol.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 20 m. — Coucher, 4 h. 32 s.
Premier quar., le 22 — Pleine lune, le 30
Fête de Demain : Saint Nicolas.

4 DECEMBRE

ÉLÉGIE

Novembre commençait : les premières gelées blanches durcissaient le sol. Les platanes des routes, les mûriers, les figuiers, les ormes, les châtaigniers éparpillés dans la campagne frissonnaient sous leurs vêtustes parures d'or clair ou d'or sombre.

Les feuilles encore résistantes tremblottaient à la bise comme des lamelles de clinquant et rendaient des sons de métal. Quelques-unes se détachaient de la branche, voltigeaient de ci, de là, tombaient comme de grands papillons dorés aux ailes lasses et engourdies. Et la mer fauve des vignes escaladant les pentes se roussissait, se plombait sous le ciel brouillé, et semblait labourée par le vent des vagues sinistres et hideuses des proches tempêtes. Les flancs des montagnes s'emmitouflaient de brumes et de nuées basses, tantôt ouatées et cuivreuses, tantôt fumeuses et noires.

Les teintes crues s'atténuaient, tendaient à devenir d'une même couleur livide, à moins qu'une coulée de soleil, rompant la digue des nuages, ne jetât sa lantasmagorie de rayons sur la terne étendue des arbres et des vignes qui horizonnait la plaine et ne vint les ranimer d'un dernier sourire de vie.

A cette première heure du crépuscule dont les heureux, eux-mêmes, sentent la secrète mélancolie, l'ombre a envahi les angles de la chambre ; les meubles, dans une clarté indécise, ressemblent à de grosses taches noires ; un lourd silence plane sur le jardin aux arbres immobiles.

Sur le grand lit, dans l'oreiller blanc, rouge et s'abandonne une tête pâle, aux yeux mangés de fièvre, deux trous noirs cernés de bleu suivent, sans trêve, vers l'allée ombreuse du parc, un souvenir obsédant.

La grise poésie de ces spectacles d'automne exerce un attrait instinctif sur les cœurs endoloris ou vaincus par l'existence. Il y a harmonie et parfaite correspondance entre l'agonie de ces si belles choses, bientôt disparues, qui ont été un instant les gaietés de nos yeux, et les deuils intimes qui suivent le déclin des sentiments et des croyances, qui furent jadis, eux aussi, les joies et les clartés de l'âme. Et en effet, il semble au malade, que son âme, selon l'expression du poète, est un paysage d'automne, toute frissonnante de regrets, où sous les lueurs crépusculaires, gisent ses espoirs fanés et morts pour jamais.

Il attend, avec cette sensation affreuse d'une vie brisée, que la cruelle Parque veuille bien décider de son sort.

Son approche auréole sa figure douloureuse d'un charme attristant, rend sa voix plaintive. Un sourire se joue sur ses lèvres décolorées. Oublieux du présent, écartant sa pensée d'un avenir qui ne lui appartient plus, il revient en arrière et rêve d'un passé que la Mort l'a empêché de faire si beau, si heureux.

Ses regards humides vont vers le jardin qu'il entrevoit par la porte-fenêtre, et une torpeur l'envahit. Quelques feuilles paraissent des étoiles d'or vif sur le ciel d'arrière saison, et lui font — avec le vent fortif — de petits gestes d'adieu. C'est pour l'agonisant tantôt des apaisements, des oublis somnolents, tantôt des regrets aigus, des attendrissements mélancoliques.

Ses yeux se détournent de cette nature, qui met une élégance indicible pour dépérir, avant que la recouvre le linceul des brumes hiémales, pour se reporter sur ses mains pâles de mourant, mains à jamais flétries, qu'un sang nouveau ne rendra plus roses.

Ses doigts effilés, transparents, s'allongent hors des draps, jouent languissants avec les franges d'une couverture d'indienne à couleurs vives.

Une partie de la journée, le malade fait entr'ouvrir la porte vitrée et contemple cet automne dont les dernières feuilles couvriront sa tombe.

Ne pouvant en jouir, il lui trouve le charme suprême des choses qui vont nous échapper. Il ne dort pas, il tient dans ses mains un ruban fané qui met sur ses doigts un reflet rose pareil à un mince filet de sang. Son regard reste fixé attaché avec sa pensée toute entière à ce petit bout de satin, et lentement une vision monte à lui, et que cause le froissement d'un ruban rose détaché d'une tresse soyeuse, emportée comme un trophée, gardé comme un trésor, souvenir dont on meurt.

Il ferme un instant ses paupières alourdies, puis il les rouvre. Le souvenir se précise, prend corps : Rose avait vingt ans. En la voyant pour la première fois, elle lui plut infiniment. Sa silhouette, ses traits s'imprimèrent dans son imagination, y devinrent le souvenir toujours présent, l'obsession délicieuse.

Les yeux brillaient comme des pervenches écloses sur la neige aux premiers baisers d'avril, ses lèvres étaient plus fraîches, plus parfumées que la menthe qui croît aux bords des fontaines.

Toute cette vision de jeunesse hanta ses rêves, il l'aima. Etant de ces natures qui ne peuvent se donner que tout entières, que l'effleurement d'un sentiment indécis énerve et offense.

Et voici que le soleil affaibli qui s'attardait, mettait sur ce coin du parc de tremblants émois, de vives rougeurs sur le miroir de l'étang, des nuances plus délicates sur la pelouse, des écharpes de mystère aux nudités des statues, et dans le silence du soir que traversait seule la chanson d'une source tombant dans son bassin de mousse, il la revoit encore, penchée sur son épaule, lui donnant une boucle de ses pâles cheveux d'or.

O souvenir de jeunesse, poétique et confus comme le son d'une musique de fête qui se meurt aux lointains horizons dans le tourbillon vaporeux d'une valse.

Il se plaît à évoquer les clairs matins, où tous deux allaient courir les sentiers odorants, à la recherche du muguet blanc ou du chèvrefeuille qui escalade les chênes-verts avec ses bras en fleurs, de la rose sauvage que fane un rayon de soleil. L'aurore avait les tons bleus d'étranges satins, et semait sur les champs des myriades de perles. L'air avait un suave parfum de jasmin se mêlant aux senteurs des aubépines. Des papillons aux ailes diaprées, couleur du temps flânaient amour d'eux, s'arrêtaient dans l'herbe des talus au sein des violettes. Les pieds de rose, légers comme une aile d'oiseau, frôlait l'herbe mignonne. Sa robe emportait les ronces du chemin, elle riait en piquant ses doigts aux épines. Pour passer les ruisseaux, elle lui prenait la main, ils allaient ainsi jusqu'aux bords des étangs où, parmi les fleurs d'eau, se baignaient les fauvettes.

Il lui parlait d'amour, elle lui répondait si bas que les grillons dans les lavandes et les oiseaux ne pouvaient l'entendre, parfois, en se baissant pour cueillir le narcisse qui penchait sa tête de satin ou le romarin aux fleurettes d'azur aimées des abeilles, elle troublait dans ses méditations devotes — une sauterelle, qui bondissait — Rose jetait un petit cri que son oreille entend encore.

Penchant sa tête vers la sienne, il lui répétait des mots si tendres qu'Elle, si blanche, devenait plus rose que la fleur dont elle portait le nom.

Quand vint l'automne, il perdit sa chère Rose. Dieu prit sa fiancée pour la transporter des champs de Cyrnos, dans les sphères radieuses où les Anges l'attendaient.

Elle mourut un soir d'orage, au milieu des gémissements sonores du libeccio, ses doux yeux tournés vers Lui, baisant de ses lèvres pâles le vieux Christ de la maison, murmurant d'une voix éteinte qu'elle l'aimait.

Il revoit là-bas le petit cimetière qui est au flanc de la colline, où elle dort son dernier sommeil. Oh ! les beaux rêves qu'elle doit faire sous les hauts cyprès noirs.

Dans ce coin béni où les effluves de la mer lui apportent l'odeur embaumé des verveines et des roses.

Une amertume submerge son âme et une brume de larme voile son regard.

La solitude de sa vie brisée n'offre à Lui pareille, à ces plaines mornes des pôles ténébreux, désertes glacés dont les lointains s'enfuient — jamais atteints. Il pense à son pauvre et unique amour qui s'en est allé avec les reflets du soleil d'or, à ses baisers qui se sont envolés vers des horizons plus vastes — comme s'envolèrent avec les dernières fleurs automnales les trilles légers des hirondelles. Il se meurt de tristesse, puisqu'il n'a plus, désormais, pour rendre ses jours moins sombres, la lueur d'yeux bleus, ni l'éblouissement de boucles blondes.

IVANE.

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais ».

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les statuts du Syndicat, les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

Le Député vagabond

Emile Bergerat trace, dans les *Annales*, un amusant croquis du député bengueux et de la gêne à laquelle étaient réduits nos honorables avant l'augmentation de salaire qu'ils viennent de s'allouer :

Légiférer pour trente-sept louis ? C'est à peine si l'on a une aile pour ce prix là, et mal rimée encore.

Lorsque la vénalité a pour synonyme : besoin, elle perd en crime tout ce que la société gagne en responsabilité. J'affirme cet axiome à la justice. Aucun gouvernement n'est autorisé, et une démocratie bien moins que tous les autres, à peser à un citoyen honnête le problème d'allégoriser un département, et d'en porter les attributs pour vingt quatre francs et quelques centimes par jour. Il dépense pour que cela en vaudrait et en finabrescos, et, pour le reste, il est forcé de dîner en ville.

Or, quand on dîne en ville, on est fichu. Le vin-de-vin commence à la poche au pot du parasitisme. Je ne parle même pas du tailleur, dont seul M. Thiers, naguère, a eu la gloire de se passer.

Mais il y a d'autres ordres et personne n'ignore que les trois quarts et demi des élus du libéralisme sont forcés d'abandonner leurs traitements pour solder leurs frais d'élection. De telle sorte qu'ils demeurent des sessions entières sans toucher un sou à la caisse de la questure. Alors, comment subsistent-ils ? Je me le demande. Il paraît que les impécunieux se contentent de voler des petits pains dans les boulangeries. Les autres mendient sur les ponts leur médaille au cou.

Tout le monde, à la Chambre, vous racontera l'histoire de celui qui n'avait pas de dommie. Ce vénérable infortuné, dont les sept cent cinquante francs étaient régulièrement saisis dès avant que d'entrer, savait quelquefois où dîner, mais ne savait où coucher. L'idée lui vint de profiter de son droit au parcours gratuit sur toutes les lignes de l'Etat, et d'en tirer un parti pratique, sinon représentatif. Tous les soirs, il montait dans l'express du Havre, accommodait en lit les banquettes du wagon, et y dormait à poings fermés, jusqu'à la ville de Madame Deshayes. Et puis, il repartait, sans avoir quitté la gare, avec le train de retour, expressait son sommeil, et débarquait, tout comme vous, à Paris, pour l'ouverture de la séance du jour. Il fit ce manège pendant des mois entiers. Peut-être le fait il encore...

EMILE BERGERAT.

Une Leçon

La France est vraiment un drôle de pays ! Pour mieux préciser notre idée et exprimer notre pensée, nous ajouterons que nos gouvernants sont des indifférents ou des coupables tout comme nos hommes politiques insulaires, nos députés et sénateurs.

Il est, en effet reconnu, depuis longtemps, que nous sommes voués à l'intrigue. La délation, ce fruit empoisonné, envahit et altère tout, même en Corse, et l'intrigue est devenue une maladie contagieuse. Au pays de Sampiero et de Paoli plus rien n'est sincère, plus rien n'est loyal, et les arrivistes sans scrupules, seuls, ont pris un essor.

La République, qui devrait être la mère commune, celle qui attire, attache et relient, n'est hélas ! qu'une marâtre cruelle qui récompense l'astuce et le mensonge et punit l'indépendance, le courage et la loyauté, à de rares exceptions près.

Nous nous consolons de ce déplorable esprit — qui, du reste, pourrait bien lui être fatal — en supposant qu'elle est elle-même trompée par ses intendants auxquels on devrait crier comme Ruy Blas aux ministres prévaricateurs : « Bon appétit, Messieurs, représentants intégraux ! »

Ces quelques réflexions nous ont suggérées par la nouvelle que nous apporte le télégraphe, de la nomination de M. Joseph Fiorchi, comme chevalier de la Couronne d'Italie. Sachant que M. Fiorchi est proposé depuis plusieurs années pour chevalier de la Légion d'honneur, nous avons cru tout d'abord que le télégraphe s'était trompé, et que le Ministre du Commerce de France, éclairé par nos représentants insulaires, avait enfin rendu justice au négociant d'élite, actif, infatigable qui devenu qu'est M. J. Fiorchi.

Il fut ! grande fut notre déception. Cette, la distinction que S. M. le roi d'Italie a décernée à M. Fiorchi, est appréciable, et nous sommes persuadés qu'elle a été accueillie avec joie à Propriano. Mais cette joie est elle exempte d'amertume ? Nous ne le croyons pas.

Se voir méconnu, ou plutôt négligé par le Gouvernement de son pays, et récompensé par une, par deux puissances étrangères, a de quoi attrister et rendre fier à la fois, l'homme qui se trouve dans une situation aussi délicate et aussi flatteuse. Pour justifier notre étonnement, nous ferons connaître M. Fiorchi à ceux de nos lecteurs qui ne le connaissent pas encore.

Qu'il nous soit donc permis, à cet effet d'emprunter les lignes suivantes, au Dictionnaire biographique des grands négociants et industriels français :

Propriano actuel, dont l'importance ne fait que grandir chaque année a mérité d'être appelé à prendre un beau rang parmi les ports de la Corse.

Ce rôle de Propriano, M. Joseph Fiorchi l'avait prévu. Les ouvrages négligent fut toujours un de ceux qui, par leur

merce, se consacrera à au développement commercial et maritime du port.

De même, en 1876, Provinciano-étoile, pour les tabacs, tributaire d'Ajaccio. L'installation de la fabrique de cigares Joseph Fiaschi fit cesser cet état de choses.

La cigarière a nouvelle employa trente-huit plus de 30 ouvrières cigarières venues du chaînon de l'Ile, et ses produits obtinrent une réputation qui les fit rechercher de tous les fumeurs.

En 1878, la *Société d'Agriculture Sciences et Arts* de Sartène décerna à M. Joseph Fiaschi une médaille d'or offerte par M. le Ministre du Commerce.

Les services rendus à Propriano par M. Fiaschi ont été cités par un de ses adversaires politiques, un homme de grande valeur, M. J. Bartoli, dans un article publié par la *Petite Revue du Midi* (n° 10), article auquel nous empruntons les lignes suivantes :

« ... Nous vous demandons de faire pour Bonifacio et la côte orientale ce qu'a fait pour Propriano, un de ses plus ardents adversaires politiques, un homme de grande valeur, M. J. Bartoli, dans un article publié par la *Petite Revue du Midi* (n° 10), article auquel nous empruntons les lignes suivantes :

« ... Nous vous demandons de faire pour Bonifacio et la côte orientale ce qu'a fait pour Propriano, le patriotisme ardent et sincère de M. Fiaschi, livré à ses propres forces, a fait pour Propriano. Ce dernier port était une bicoque — au point de vue commercial — du golfe d'Ajaccio. Ici la douane percevait les droits sur les sucres et les cafés ; là on était exclusivement d'un roncasil sou four, lorsque M. Fiaschi, au prix des plus grands efforts, eut arrêté à doter Propriano de la servitude d'affaires.

» Je suis l'adversaire politique de M. Fiaschi, mais je respecterai toujours l'homme de bien qui consacre ses veilles et son talent à la prospérité de ses concitoyens. Propriano était un hameau. C'est une ville aujourd'hui, et son importance est telle qu'Ajaccio, son ancienne métropole est devenu son égal.

» Ce qu'un simple particulier a fait pour Propriano, une compagnie ne pourrait-elle pas le faire pour Bonifacio et la côte orientale?

» M. Fiaschi a lutté contre toutes les puissances financières et politiques d'Ajaccio. Qu'avait-il à leur opposer ? Une volonté de fer, cette force du bien, car sa compétence commerciale, il l'a acquise en travaillant, et ses brimes n'ont que le front de son honnêteté. »

Les services signalés rendus à titre gracieux par M. Fiaschi à la marine espagnole qui fréquentait le port de Propriano, lui ont valu d'être nommé par S. M. Alphonse XII, Chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne (30 juillet 1881).

En mainte circonstance, M. J. Fiaschi eut l'occasion de montrer son dévouement pour les sinistrés de mer. Lors du naufrage sur le banc des Moines de la Tarmunia navire anglais, M. Fiaschi organisa les secours et fut la providence d'une partie des naufragés.

En 1888, M. Fiaschi, qui ne cessait d'encourager ses compatriotes à développer la culture de la vigne, se décida à prêcher d'exemple.

Aux portes mêmes de Propriano il planta les vignobles de Quatrina.

En 1896, M. Fiaschi fut nommé vice-consul d'Italie à Propriano.

Agent de la Compagnie des *Messageries maritimes*, membre correspondant de la Chambre de Commerce de Bastia (22 novembre 1896), ancien maire de Propriano, M. Joseph Fiaschi a obtenu en 1878 une médaille d'or pour ses talents et services ; en 1889, une médaille de bronze à l'Exposition universelle de Paris ; en 1898, au Concours industriel et commercial de Propriano, la médaille d'argent offerte par le Ministère du Commerce ; cette dernière récompense lui accordée à son excellente vins de Quatrina ; en 1902, une médaille en argent pour ses produits agricoles.

Si la Corse comptait une centaine d'hommes de la valeur de M. Fiaschi, la vieille Cyrnos retrouverait sa richesse d'autrefois.

La Métropole ne s'occupe pas assez du développement commercial et économique de la grande île méditerranéenne.

Il appartiendrait du moins au gouvernement de la République d'encourager les initiatives individuelles d'hommes qui, comme M. Joseph Fiaschi, font l'application journalière du vieux proverbe : *Aidez-toi, le Ciel l'aidera !*

M. Fiaschi est vice-président de la Chambre de Commerce d'Ajaccio depuis sa fondation. Il en a refusé la présidence par délicatesse, n'habitant pas le chef-lieu de la Corse.

Voilà, lecteurs de bonne foi, l'homme que S. M. le roi d'Italie vient de décorer.

Cette haute distinction est une récompense en même temps qu'une grave leçon pour nous.

Sera-t-elle comprise par ceux qui dirigent notre barque avec tant de sangfroid et qui, arbitres de nos modestes destinées, récompensent avec usure les services électoraux en négligeant les dévouements éclairés et constants aux intérêts généraux de notre île infortunée.

Quoi qu'il en soit, nous en sommes convaincu, les hommes du caractère de M. Fiaschi, et il en est encore en Corse, n'en persisteront pas moins, sans se rebuter, dans la voie de l'effort fécond pour le progrès et la prospérité de tous.

Et, à défaut de récompenses officielles, ils auront toujours celle du témoignage de leur conscience et de l'estime de leurs concitoyens qui, à tout prendre, sont encore les meilleures pour les âmes d'élite.

J. DE PERETTI.

RÉCLAMATION

Bastia, 30 novembre 1906.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Je suis l'un des nombreux négociants de la ville auxquels on empêche de déposer, plusieurs jours à l'avance, des colis sur les quais, sous prétexte que les emplacements doivent rester libres pour l'embarquement de la Compagnie Fraissinet. Je me suis toujours exécuté, et pour me conformer aux ordres de M. Qui de droit, mes marchandises sont toujours descendues au port la veille, et le plus souvent le jour du départ du paquebot.

Mais alors pourquoi tolère-t-on que les Fabriques d'extrait de châtaigniers encombrent en permanence les quais, soit avec des barils vides ou avec des colis pleins. Ces Sociétés ne paient, paraît-il, aucune redevance pour bénéficier d'un privilège qui est refusé au commerce que l'on oblige à observer rigoureusement les règlements.

Les personnes que j'ai entretenues de cet abus m'ont donné raison, mais en même temps il m'a été dit que l'autorité compétente n'osa sévir de crainte de s'attirer l'animosité de la Puissante Compagnie Postale à laquelle le cieur Bérard nous a livrés pieds et mains liés. Comme il y a là une injustice flagrante, il serait temps de la faire disparaître. Sous le régime de la démocratie, il ne doit pas exister de privilèges ; il est donc du devoir de l'Administration préfectorale de mettre tout le monde sur le même pied.

Si justice n'était pas faite, le soussigné n'hésitera pas à s'adresser en plus haut lieu.

J'espère, Monsieur le Directeur, que vous voudrez insérer cette lettre dans votre feuille ouverte aux justes réclamations du public.

Dans cet espoir, veuillez agréer, etc.

Un Négociant.

Ce que disent les Journaux

Le Radical

Sur le différend entre radicaux et socialistes :

« Il ne m'a pas convenu de me mêler aux invectives dirigées contre le ministère Clémenceau. Si ce cabinet réalise son programme, le programme du parti radical et radical socialiste, comme dit M. Jaurès, mon concours le plus énergique lui est acquis, mon indépendance demeurant entière vis-à-vis de lui comme elle le fut vis-à-vis des autres. »

La Libre Parole

Sur la crise marocaine :

« Dans ces conjonctures, il n'est pas douteux que le Maroc soit le gage permanent de notre mésentente avec l'Allemagne, le seul auquel on peut, d'un moment à l'autre, attacher une déclaration d'hostilités. J'entends bien que les marins de l'amiral Touchard ne sortiront pas de leur rôle modeste ; ils chercheront leur pavoi, c'est convenu ; ils pourront même, s'ils descendent à terre, s'habituer en marchande arabes. Toutes ces précautions ignominieuses n'empêcheront pas que la présence de vaisseaux de guerre en ce point dangereux de la Méditerranée ne nous expose aux plus redoutables éventualités. »

La Lanterne

Sur la croisière Briand :

« M. Briand est allé au bout des concessions et pourtant il ne désarmera pas l'Eglise. Le pape allemand se soucie bien moins d'assurer l'exercice du culte que de créer contre la France républicaine une agitation politique qui fort heureusement ne sera que morisette pour la religion. Avant peu, le gouvernement se rendra compte qu'en face de l'Eglise la rigueur est préférable à la conciliation. »

Au « Journal Officiel »

Ministère de la Guerre

M. Savelli, officier d'administration de 3e classe des bureaux de l'intendance au 13e corps d'armée, a été désigné pour la division d'Oran.

M. Monacchini, officier d'administration de 1re classe des hôpitaux militaires de la division d'Alger, est nommé commandant de la 4e section d'infirmiers militaires et gestionnaire du dépôt de matériel du Mans.

Réserve

Sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve, MM. Santandrea, adjudant en 146e, au régiment d'Auxerre ; Angelotti, adjudant de réserve au 146e, au rég. de Clermont-Ferrand ; Luigi, adjudant de réserve au rég. de Corse, au rég. de Bourgoin ; Carbonnis, Gleonnesgi, Grassi, Grisolli, Sartinetti, Orsini, Sacripanti, adjudants de réserve, de Siguerio, sergent réserviste au corps, au rég. de Corse ; Giarroli, adjudant de réserve au 146e, au corps ; Locchini, sergent réserviste au 4e zouaves, à la disposition du général commandant la division d'occupation de Tunisie.

Armée territoriale

M. Casalonga, adjudant au 110e territorial d'infanterie, est nommé sous-lieutenant au 130e.

Ministère de l'Instruction publique.

M. Fortini Charles, ex adjudant, a été nommé commis au secrétariat de la faculté des sciences de l'université de Toulouse.

Postes et Télégraphes

M. Mariani, postulant, est nommé facteur des télégraphes du cadre algérien à Philippeville.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la demande d'enquête sur l'élection de M. de Gontaud Biron dans la 2e circonscription du Puy.

Nombre de votants . .	469
Majorité absolue. . .	235
Pour l'adoption . .	238
Contre	231

La Chambre des députés a adopté.

Les cinq députés de la Corse ont voté contre.

***

Scrutin sur le chapitre 6 du budget du ministère de l'Intérieur (assistance des nouveaux-nés).

Nombre de votants . .	541
Majorité absolue. . .	256
Pour l'adoption . .	317
Contre	194

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Forcioli, Gabrielli.

Ont voté contre, MM. Gavini, Pietri-Gentili, Santelli.

***

Scrutin sur l'article 53 (assistance des fonds secrets).

Nombre de votants . .	526
Majorité absolue. . .	264
Pour l'adoption. . .	364
Contre	162

La Chambre des députés a adopté.

Les cinq députés de la Corse ont voté pour.

Bulletin Financier

Paris, 1er décembre 1906.

A jour l'hui, toute la cote est en réaction. Notre Rente finit à 95, 85. Les Fonds Etrangers sont tous plus faibles. Nos Sociétés de Crédit restent fermes à leurs cours précédents. Les obligations communales 1876 du Crédit Foncier sont recherchées à 300.75. La Banque de Bordeaux fait 810

Valeurs industrielles irrégulières. Rio en baisse. Les obligations nouvelles 5 0,0 du chemin de fer Vitoria Mina sont demandées à 460 ; cette ligne étant assurée, dès son achèvement, d'un trafic intense. L'action Bec Auer est bien tenu à 830.

En Banque, vif courant de transactions sur l'emprunt 5 0,0 or de l'Etat d'Alagoas (Brésil) à 451.50 le montant du l'intérêt du service d'un semestre reste en dépôt à la Banque privilégiée des Pays-Antrichiens jusqu'à l'amortissement complet. La Librairie Ollendorff se maintient facilement à 445. Les actions privilégiées de la Cie Fermière des Charbonnages de Prokhorow sont recherchées à 630 et les ordinaires à 191.50 ; cette Cie renouvelle ses ventes à des conditions meilleures que l'année dernière. La Queensland Copper est ferme à 43 ; on dit que les résultats de l'exercice seront très satisfaisants. Le chemin de fer Pirée Athènes Péloponèse se négocie à 91 ; rappelons qu'un exemple une augmentation probable du dividende pour l'exercice en cours. Les actions de la Société Port et Magasins Paris Amsterdam sont en nouveau progrès à 272.50.

La souscription aux 7.000 actions de 100 fr. représentant l'augmentation de capital de Cie Générale des Voitures Automobiles sera ouverte du 10 au 20 décembre, 25 fr. à verser en souscrivant. Les actions actuelles cotent 195.

Nos chemins de fer restent calmes.

Syndicat féministe

Hier, mardi, 4 du courant, les poissonnières de Bastia, au nombre de 43, se sont réunies dans la salle commune aux corporations ouvrières, place Caletta, et formé leur syndicat.

La Secrétaire, SANGI.

Petite Gazette

Variétés atmosphériques du 5 décembre

Thermomètre — 9 heures du matin + 10.8
+ midi + 14.3 ; 5 heures du soir + 11.5
Hygiène : 15 pluviôm. 10.
Baromètre : Hauteur du matin, 767 mm.
— midi, 764 mm ; 6 heures du soir, 763 mm.
Vent. — Dans la matinée, N. O.
Dans l'après-midi, N. O.
Ciel le soir, découvert
Pluviomètre : 7 h. du matin 5 mm

Cour d'assises

Par ordonnance de M. le Garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 29 novembre dernier, M. Gavini Sébastien, conseiller à la Cour d'appel, est nommé président de la Cour d'assises de la Corse pendant le premier trimestre 1907.

Une pétition

M. l'abbé Poletti, ancien membre de la congrégation dissoute des capucins de Paris, à Quercitello, s'est adressé au Sénat pour obtenir une allocation de rente viagère prévue par l'article 18 de la loi du 1er juillet 1905, et conformément aux articles 6 et 7 du décret du 16 août de la même année.

La commission des pétitions a examiné cette demande, et le Sénat, sur le rapport de M. Tillaye, a ordonné le renvoi au ministre des cultes en la recommandant à son bienveillant examen.

Ministère des colonies

M. Franceschi, rédacteur de 1re classe à l'administration centrale des colonies, faisant fonctions de sous-chef de bureau, a été nommé au grade de sous-chef.

Acte de probité

M. Castellani Jean-Baptiste, retraité, débitant de tabacs, Avenue Carnot, ayant reçu en trop cinquante francs sur sa pension, s'est empressé de rendre spontanément cette somme à son notaire.

Commencement d'incendie

Soit que le feu n'ait pas été éteint complètement, soit pour toute autre cause, dans l'immeuble incendié, de la Citadelle, une poutre flambait hier matin et les voisins apposèrent au secours.

Aussitôt prévenus, les agents Torre, Antonini et Gindicelli se rendirent sur les lieux du sinistre et, aidés d'un détachement du 163e de ligne, l'éteignent se rendre maîtres du feu après un quart d'heure de travail.

A dix heures, tout danger était conjuré.

La propreté des cours

Procès-verbal a été dressé hier par la police contre tous les locataires de la maison portant le numéro 5 de la route du Cap, pour tenue malpropre de leur cour.

A vendre

Cheval anglo tarbe bai, 7 ans, 1 m. 54, attelé et monté, sage, très brillant.

S'adresser au bureau du journal.

FOUR à VAPEUR
et Petrin mécanique
X. CAMPANA
Boulangerie de Corte
Bastia, rue Miot, 3
Spécialité de Pains
VIENNOIS, DE PARIS ET D'AIX
On porte à domicile

VINS VIEUX
de propriétaire
à 0.30 c. le litre. En vente chez M. Dominique Airola, place de la Fontaine Neuve.

Nos Dépêches
DU JOUR

BOURSE DE PARIS

	3 déc.	4 déc.
Rente 3 0/0 amortissable	95.85	95.90
— 3 p. 0/0 perpétuelle.	96.00	95.85

Hausse. Baisse.

Nouveaux
CENTIMES ADDITIONNELS

Aux Contribuables Corses

Paris, 4 décembre.

Par décret paru à l'« Officiel » de ce jour, le département de la Corse est autorisé à s'imposer extraordinairement pour l'année 1907, de sept centimes quatre centièmes additionnels pour le service de l'assistance médicale gratuite.

Un second décret, paru également en date de ce jour, autorise une imposition extraordinaire de un centime additionnel pour le service de l'assistance aux vieillards infirmes et incurables privés de ressources, pendant l'année 1907

Mouvement Administratif

Paris, 4 décembre.

Les journaux du matin annoncent qu'un important mouvement administratif paraîtra incessamment à « l'Officiel ».

M. Alapetite, préfet du département du Rhône, sera nommé résident général de la Tunisie. Il sera remplacé par M. Lutaud, préfet de la Gironde.

M. Dureault, préfet du Pas-de-Calais, succédera à M. Lutaud.

M. Briens, préfet de l'Allier, sera appelé dans le département de l'Hérault.

M. Goulley, ancien préfet de l'Aisne, sera nommé directeur de la Mutualité, en remplacement de M. Mascle, appelé au Conseil d'Etat.

EN ESPAGNE

Le nouveau Cabinet

Madrid, 4 décembre.

Le ministère est constitué sous la présidence de M. Vega del Armijo.

Il est probable que les Cortès et le Sénat donneront une majorité stable au nouveau Cabinet, car dans le cas contraire, le roi serait probablement obligé d'en arriver à une dissolution du Parlement.

L'amiral Touchard chez le Roi

Madrid, 4 décembre.

Ce matin, S. M. Alphonse XIII a reçu, avec un grand cérémonial, l'amiral Touchard, commandant en chef la division navale française envoyée au Maroc.

L'entrevue a été très longue. Le roi a tenu à avoir plusieurs renseignements de l'amiral Touchard, qui est appelé à diriger les forces navales combinées des deux puissances.

L'amiral Touchard est reparti dans la soirée pour Cadix. Il a été l'objet, pendant tout son séjour à Madrid, de manifestations sympathiques de la population.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00656

Conseil des Ministres

Paris, 4 décembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La question marocaine

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, annonce que l'accord franco-espagnol pour régler l'organisation de la police, de la surveillance et de la répression de la contrebande des armes au Maroc, est complet sur tous les points. Les deux puissances sont assurées que tous les Etats européens, signataires de l'acte d'Algésiras, ne gêneront en rien leur action, qui ne dépassera pas les limites assignées par la convention internationale. Tous les gouvernements recevront d'ailleurs le texte de l'accord franco-espagnol.

M. Pichon fait de plus savoir que rien ne s'opposera, en l'état de cet accord absolu, à la ratification de l'acte d'Algésiras par la Chambre, dont les membres ont reçu aujourd'hui le rapport de M. Lucien Hubert, au nom de la Commission des affaires extérieures.

Le ministre des Affaires étrangères donne enfin lecture des dépêches qu'il a reçues de notre représentant au Maroc.

La situation est toujours considérée comme stationnaire.

Les Officiers et les inventaires

M. le général Picquart, ministre de la guerre, fait savoir au Conseil qu'il a reçu de trois officiers, réquisitionnés pour les inventaires, des demandes de mise à la retraite. L'un de ces officiers n'a pris cette décision qu'après avoir exécuté les ordres reçus ; les deux autres, avant d'obéir à la réquisition.

La demande du premier est acceptée ; quant aux deux derniers ils sont mis en non activité par retrait d'emploi.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

La Loi de Séparation

LES INVENTAIRES

Mise à la retraite d'un Colonel

Tours, 4 décembre.

M. Marie-Bruno Daru, colonel d'artillerie hors cadre, chef d'état-major du 9e corps d'armée, vient de demander sa mise à la retraite.

Le colonel, qui était très ému avec le numéro 1 sur le tableau d'avancement, a pris cette décision pour protester contre l'envoi des troupes aux inventaires des églises.

DANS LE FINISTÈRE

Inventaire mouvementé à l'Ile-de-Batz. — Arrestation du curé et de quatre manifestants. — Un brigadier de gendarmerie mordu par le curé. — Plusieurs blessés.

Quimper, 4 décembre.

L'inventaire de l'église paroissiale de la petite île de Batz, sur la côte septentrionale du Finistère, a donné lieu à de sanglants incidents.

Aux premiers appels du tocsin, qui ne cessera de sonner qu'à la fin de l'opération, la population entière s'était groupée autour du curé.

Lorsque, escortés de plusieurs brigades de gendarmerie, les agents du fisc arrivèrent, les manifestants les accueillirent par une grêle de pierres.

La gendarmerie dut charger. Une mêlée générale s'en suivit.

Le curé, qui se tenait sur la porte de l'église, mordit violemment au doigt un brigadier qui voulait le faire circuler. Trois autres gendarmes furent également mordus par les fidèles exaspérés.

Deux autres agents de la force publique ont rapporté de graves blessures faites par des pierres. Une femme a eu la jambe cassée.

Cinq arrestations ont été opérées. Celle du curé a seule été maintenue ; cet ecclésiastique comparaîtra devant le tribunal correctionnel pour coups et blessures, rébellion contre les agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget général de l'exercice 1907.

Ministère des Postes et Télégraphes

La Chambre reprend l'examen des articles du budget des postes et télégraphes.

Les retards des correspondances

Divers orateurs se succèdent à la tribune et viennent protester contre les retards subis par les lettres et correspondances diverses. Il importe de prendre les mesures pour empêcher pareils faits, qui sont très préjudiciables au public.

Les derniers articles de ce budget sont ensuite adoptés sans modifications.

Ministère du Commerce

Après avoir réservé l'examen du budget de l'instruction publique, auquel est joint l'interpellation de M. Alexandre Blanc, sur le déplacement de M. Guery, inspecteur d'Académie des Côtes-du-Nord, la Chambre aborde la discussion du rapport de M. Couyba, député républicain de la Haute-Saône, sur le budget du Commerce

L'enseignement commercial

M. Couyba

demande un relèvement de crédits de 25.000 francs pour encouragement à l'enseignement commercial.

M. Cailloux

ministre des finances, appuie les conclusions du rapporteur.

Le relèvement du crédit est adopté.

La marine marchande

M. Cailloux

demande le relèvement du crédit de 670.000 francs alloué à la marine marchande.

Le ministre défend longuement son projet, qui s'impose pour le développement de notre marine de commerce.

Adopté.

Les derniers articles

Tous les articles du budget du commerce sont ensuite adoptés, sur simple lecture.

Imprimerie Nationale

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Louis Martin, député radical-socialiste du Var, sur les crédits affectés à l'Imprimerie Nationale.

Les conclusions du rapport sont adoptées sans modifications.

Ecole Centrale

Les crédits affectés à l'Ecole Centrale des arts et manufactures sont ensuite votés sans discussion.

Chemins de fer de la Réunion et de Kayes au Niger

Les conclusions du rapport de M. Lauraine, sur les crédits affectés au chemin de fer et au port de la Réunion, ainsi qu'au chemin de fer de Kayes au Niger sont également adoptées sans discussion.

Le rachat du réseau de l'Ouest

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant rachat par l'Etat du réseau de chemin de fer de la Compagnie de l'Ouest.

Sur la demande de M. Barthou, ministre des travaux publics, la discussion de ce projet est renvoyée à la séance de demain matin.

Séance levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Brisson

La séance est reprise à 2 heures et demie.

Modifications au Règlement

Au début de la séance, MM. de Castelnau, Constans et Lasies déposent diverses propositions tendant à modifier le règlement intérieur de la Chambre.

Ces propositions sont renvoyées à la Commission.

LE BUDGET

Suite de la discussion du budget général pour l'exercice 1907.

Ministère de l'Instruction publique

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Couyba, sur les chapitres du budget de l'instruction publique. Mais la Chambre décide d'abord l'interpellation qui est jointe.

Interpellation Blanc

M. Alexandre Blanc

développe son interpellation sur le déplacement de M. Guery, inspecteur de l'Académie des Côtes-du-Nord. Ce fonctionnaire avait l'estime de tous ses subordonnés, qui regrettent la décision prise à son égard par le ministre de l'Instruction publique, décision que rien ne justifie.

M. Briand

ministre de l'instruction publique, répond aux critiques de M. Blanc.

M. Guery n'a certes commis aucune faute professionnelle. Il a toujours été un loyal et dévoué serviteur. La mesure qui l'a frappé n'en est cependant pas moins justifiée. M. Guery a eu le grand tort de ne pas s'abstenir dans les luttes politiques ; de ne pas comprendre son rôle dans une région difficile. M. Guery a manqué de tact, il a mécontenté et froissé les populations. Il devait être frappé.

M. Briand ajoute que les instituteurs doivent se rappeler qu'ils sont avant tout des éducateurs et non pas de hommes politiques. Avant de faire de la politique, il leur faut se préoccuper de leur école.

L'école laïque n'a pas encore triomphé définitivement ; ses adversaires n'ont pas encore désarmé ; ils sont prêts à profiter de toutes les fautes. Il importe de ne pas leur fournir des armes.

Après le discours du ministre, M. Blanc retire son interpellation, qui ne donne pas lieu à un ordre du jour.

L'incident est clos.

L'agrégation de médecine

M. le Dr de Cazeneuve

député radical-socialiste de la 4e circonscription de Lyon, et professeur à la Faculté de médecine de cette ville, demande la réforme de l'agrégation de médecine.

M. Briand

répond que le projet de réforme, qui est à l'étude, portera le modifications désirables à ce concours.

La suppression des surveillants des lycées

M. Dejeante

député socialiste de la Seine, demande le relèvement des traitements du petit personnel des lycées et collèges. Il propose de supprimer les surnuméraires et d'affecter les crédits à l'amélioration de la situation des fonctionnaires des établissements universitaires.

M. Briand

défend les crédits affectés aux surnuméraires. Le maintien des cours d'instruction religieuse, et la célébration des cérémonies rituelles du dimanche s'imposent dans les lycées et collèges à la suite des engagements pris par l'Etat auprès des familles.

Les crédits sont adoptés.

Les 94 premiers articles du budget de l'Instruction publique sont ensuite adoptés sans discussion.

Le service médical dans les écoles

M. Vaillant

demande au ministre d'organiser dans toutes les écoles un service médical pour lutter contre l'envahissement progressif de la tuberculose.

M. Briand

déclare que la Chambre sera bientôt saisie d'un projet donnant satisfaction à ces légitimes préoccupations.

Les derniers chapitres du budget de l'Instruction publique sont adoptés sans modifications.

La séance est levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. Antonin Dubost.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

Eloge funèbre

Dès l'ouverture de la séance, M. Dubost prononce l'éloge funèbre de M. Paul Mores, sénateur de Seine-et-Oise, et de M. Charles Goutaud, sénateur des Ardennes, décédé dans des circonstances tragiques.

La France à l'exposition de Venise

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 12.500 francs pour la participation de la France à l'exposition de Venise.

Les conclusions du rapport de M. Gustave Rivet, sénateur radical de l'Isère, sont adoptées.

Le blanc de Céruse

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre, sur l'emploi des composés du plomb dans les travaux de la peinture en bâtiments.

Les indemnités aux céruséers

Le Sénat aborde la discussion de l'article 3 relatif à l'indemnité à allouer aux fabricants de la céruse.

M. Viviani

ministre du Travail, combat l'adoption de cet article. Les fabricants ont un délai de trois ans pour écouler leur marchandise, et ce délai est amplement suffisant pour compenser toute perte possible.

M. Guillier

défend le principe de l'indemnité. La loi en anéantissant une industrie de grand rapport, doit accorder une compensation aux fabricants et débitants, qui pâtiront rêvement de ses prescriptions sévères.

Le Vote

L'article 3, allouant une indemnité aux céruséers est mis aux voix.

Nombre de votants . .	272
Majorité absolue. . .	137
Pour	163
Contre	109

L'article 3 est adopté à 54 voix de majorité.

L'ensemble de la loi est ensuite voté par mains levées.

Séance jeudi.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Dominique Sisco, née Luciani ; M. et Mme Sauveur Sisco M. A.-M. Sisco et Mme Sisco Reigneaudelli et leur fille ; M. Charles Sisco, capitaine au long cours, et Mme Sisco née Olivieri et leurs enfants ; Mlle Antonpietra Sisco, M. Eugène Sisco, Mlle Antonia Sisco ; M. et Mme Tomasini Sisco et leur fils ; Mme veuve Vaillocella et ses enfants ; Mme veuve Provenzano et sa fille ; Mme veuve Mascaroni et ses enfants, de Marseille ; Mme veuve Provenzano et sa fille.

Les familles Baggioli, Agostini, Patrizi, Colombo et Graziani.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Dominique Sisco

leur époux, fils, frère, oncle, beau-frère, neveu, cousin et allié.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 5 décembre, à 3 heures du soir.

On se réunira, 4 bis, Nouveau Port.

Avis
AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Berthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie coconnière de la Corse. Ainsi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils pouvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Berthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants du grainage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils auront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux de ce Ver à Soie. »

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1905)
Le plus Haute Récompense

Assurance Mutuelle fondée en 1900

LA MÉTROPOLITAINE

Incendie, Accidents et autres risques

Assurance — Loi du 9 avril 1898. Règlement immédiat et complet des Sinistres. Pour demande d'agence, écrire à la Direction 23, rue de Bellefond, Paris.

PAPIERS PEINTS

Ancienne Maison Antoine FASCI

AZAMBERTI, successeur

...astia, 9, Boulevard du Palais, 9, Bastia

La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.

La Maison se charge même de la pose.

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison EDOUARD PERNOD, à Couvet, (Suisse) et Pontarlier (Doubs).

C'est la plus ancienne et la seule Maison *Pernod* distillant à Couvet (Suisse), berceau de la vraie famille *Pernod* d'où vient la vieille renommée usurpée par tant de plus ou moins imitateurs.

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent fer titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix comme et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent fer titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Ciments, Plâtres, Chaux, Briques de Vitrerie, Tuiles et Tuyaux de fer. — Pierre de taille, carreaux céramiques, marbres, ciments, — chaux aériennes et rendues. — Carreaux. — Tuyaux de poêles et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à bardeau, Fers plats, Fers ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôt Régional Général : Boulevard de Cardo

Librairie Ollagnier

L'OUVRAGE LE MIEUX FAIT — *VIENT DE PARAITRE ;* — L'OUVRAGE LE PLUS COMPLET

LA FRANCE ILLUSTRÉE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE DE GRAND LUXE

CHAQUE NUMÉRO a trait à un département et CONTIENT :

40 PAGES DE TEXTE (large texte, nouvelle) ornées de superbes Illustrations d'après nature, 1 magnifique Gravure hors texte, 1 Carte en couleurs, 1 Supplément de 4, 8 ou 12 pages formant DICTIONNAIRE DES COMMUNES

En vente partout Chez tous les Libraires et Marchands de Journaux

Il paraît un Numéro tous les Samedis **75** c. le Numéro

ABONNEMENT : Un mois... 20 francs. Un an..... 60 — . Prix spécimen... 75 c.

PUBLICATIONS DAVIS ROUFF & Cie, 4, Rue de la Victoire, PARIS (9e)

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants

Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché incommus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS

J. MORETTI

CORTE (Corse)

Grande collection de cartes postales

illustrées du pays, 700 modèles

1.700.000 cartes postales en magasin

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

AVIS AUX JEUNES INGÉNIEURS

Une importante **Industrie métallurgique** (fabrique d'acier poli) possédant de nombreux brevets avec très nombreuse clientèle d'exportation, exploitée de père en fils depuis 1795, céderait une part dans la Société en nom collectif, exercée actuellement par les deux frères, l'un d'eux se retirant après fortune faite.

Prix 110.000 francs rapportant 22.000 francs bien nets.

Très facile à augmenter.

Ecrire Hérard, 30, Boulevard Sébastopol, Paris, 4me arrt.

A CÉDER

Banlieue de Paris, 15 kilomètres, Grand Commerce de

Charbon-Vins-Bière en gros

Affaires moyennes des trois dernières années 380.000 francs par an. 11 voitures dont 5 de livraisons. Bénéfices nets annuels 39.000 francs.

Prix 75.000 francs. Marchandises à dire d'experts.

Ecrire Hérard, 30, Boulevard Sébastopol, Paris, (4me arrt.).

LA GRAINE Sr-VINCENT

guérit radicalement

CONSTIPATION

Hémorroïdes, Maladies du Ventre Foie, Vessie, Voies urinaires

Procure à Tous

Santé, Vigueur

A. OETHORRY, Phien spécialiste, NANCY

envoi contre mandat

Boîte 2 francs. — *Dans toutes les Pharmacies*

Le Directeur-Gérant,

J. B. OLLAGNIER,

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez donc dans tous les bons Etablissements ce Vin du Cap Corse

XXXIe ANNÉE — N° 332 — JEUDI 6 DÉCEMBRE 1906

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues à forfait et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0.75 — Divers 0.50 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

Un an 10 fr. — Six mois 5 fr. — Trois mois 2 fr. 50

Toute fraude, et abonné fâché le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00657

BIBLIOTHÈQUE DE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'hier : Saint Gérald — Saint Pierre Chrysol.

Soleil : Levé à ... — Couché à ...

Lune, 6 h. 28 s. — Coucher, 4 h. 22 s.

Premier quartier, le 22 — Pleine lune, le 30

Fête de demain : Saint Nicolas.

5 DÉCEMBRE

La Nouvelle Circulaire
DE M. VIVIANI

Le ministre du Travail, M. Viviani, a adressé hier aux préfets une nouvelle circulaire sur l'application de la loi concernant le repos hebdomadaire. Cette circulaire a pour but d'atténuer la rigueur des instructions précédemment données.

M. Viviani avait écrit : « Il y aura lieu d'exiger l'application de la loi aux membres de la famille du patron lorsqu'ils seront véritablement ses employés ou ouvriers *ou qu'ils remplaceront effectivement les employés ou ouvriers de l'établissement qui prennent le repos.* »

Aujourd'hui il établit une distinction entre les membres de la famille du patron.

Il maintient, fort justement, ses instructions en ce qui touche l'emploi des membres de la famille qui sont vraiment les salariés permanents du patron. Il est clair, en effet, que la loi est applicable en ce cas. Mais il a soin de préciser qu'on ne peut considérer comme employés ou ouvriers ni la femme, ni les enfants, ni les parents à un titre quelconque « qui sont au sens civil ou commercial des associés ». C'est le bon sens même, et s'il est quelque chose qui doive surprendre, c'est que cette interprétation, si naturelle, ne se soit pas imposée dès le premier jour à la raison du ministre du Travail. Il eût évité de jeter un trouble fâcheux dans nombre d'exploitations commerciales.

Mais où M. Viviani continue à donner une signification qu'elle ne comporte en aucune manière, c'est lorsqu'après avoir indiqué quels sont les membres de la famille du patron qui échappent à ses prescriptions, il ajoute :

Mon attention a été appelée par de nombreux commerçants sur la violation de la loi consistant, pour un chef d'établissement, à demander à ses parents le travail du dimanche et à astreindre ainsi sous une forme illégitime l'activité de l'établissement, le dimanche, au détriment de commerçants loyaux qui acceptent la loi. Je vous recommande de ne souffrir, de ce chef, aucun manquement.

Qu'est-ce à dire ? Et dans quel texte de la loi sur le repos hebdomadaire a-t-il puisé le droit de formuler de semblables interdictions ?

Elles méconnaissent ouvertement et le sens de cette loi et la volonté très claire du législateur.

Elles tendent à imposer au patron la fermeture de son magasin ou atelier, en le mettant dans l'impossibilité, faute de personnel, de les laisser ouverts.

Est-ce donc cette fermeture qu'a voulu le législateur ? Nullement. La loi sur le repos hebdomadaire n'exige qu'une chose — on ne saurait trop y insister : c'est que le patron ne contraigne pas *ses* ouvriers ou employés à travailler plus de six jours par semaine.

Elle ne fait au patron aucune obligation de ne pas travailler lui-même plus de six jours, ni aux ouvriers ou employés de profiter du repos d'un jour par semaine qui leur est assuré par l'impossibilité légale où est mis le patron de les faire travailler plus de six jours.

Aucune disposition de la loi ne contraint l'ouvrier ou l'employé au repos. Il lui est doux, s'il le veut, loisible de travailler ailleurs. C'est pour lui le droit au repos, mais c'est aussi le droit au travail.

Dès lors, de quel droit empêcherait-on un patron de recourir à un ou plusieurs de ces ouvriers qui offrent leurs services ? De quel droit surtout lui interdirait-on de remplacer ses employés ou ses ouvriers, le jour du repos pour ceux-ci, par d'autres employés ou ouvriers sans travail ? C'est pour cela que, dans les remarquables conclusions données par lui au Conseil d'Etat sur les récents recours, M. le commissaire du gouvernement Romieu s'exprimait ainsi :

« Le repos n'implique pas la fermeture du magasin le dimanche. Ce que veut la loi, en principe, c'est que les ouvriers d'un même patron se reposent ce jour-là tous ensemble. *Mais le patron peut travailler seul ou avec des remplaçants.* C'est l'évidence même, si on se reporte seulement à l'article 1er de la loi.

« Il est — dit l'article — interdit d'occuper plus de six jours par semaine un *même employé ou ouvrier* dans un établissement industriel ou commercial ou dans ses dépendances, de quelque nature qu'il soit, public ou privé, laïque ou religieux, même s'il a un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance. »

Il est certain qu'il s'agit là du même établissement. Sans quoi à quelles conséquences fantastiques n'aboutirait-on pas, au point de vue seulement du contrôle ?

Interpréter le texte comme le fait la circulaire du ministre du Travail, c'est en dénaturer manifestement le sens, c'est donner à la loi une portée toute différente de celle qu'avait en vue le législateur.

M. Viviani, qui a reconnu déjà la nécessité d'une première revision de ses instructions, sera sans doute amené, par la réflexion, à en opérer une deuxième. Au besoin, les tribunaux, interprètes autorisés des textes législatifs, le ramèneront dans la bonne voie. Mais il vaudrait mieux à tous égards pour lui — et pour le gouvernement tout entier — que le jeune ministre du Travail reconnût spontanément son erreur. *Errare humanum est. Perseverare diabolicum.*

(*Le Temps*).

Conseil Municipal

Rapport de M. Sauveur Thiers

Sur le Budget de la Ville de Bastia de 1907.

CHAPITRE II.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Tous les articles de dépenses ordinaires et obligatoires ayant été examinés et pourvus de crédits suffisants, nous avons dû nous préoccuper avec M. le Maire de l'emploi des sommes restant disponibles au dehors des articles 1er et 2e du chapitre, qui représentent, le premier, la singulière somme de l'ouverture de 50.000 fr. à la caisse des Lycées. 800 fr. ;

Le deuxième sera affecté à l'amortissement de l'emprunt de 950.000 francs, au Crédit foncier de France, et du paiement de la dixième annuité, 53.343 fr. 80.

Voici comment nous vous proposons d'employer une partie de notre excédent.

L'avenue Carnot, dont cession a été faite à la Ville, n'a jamais été recharg..., elle est sans ressource dans un état lamentable. A cause de son propriétaire, et la réfection devant être uniforme et complète, il est prévu une dépense de 8.000 fr.

Le cours Sébastiani est actuellement à nu, un rechargement s'impose, d'où une dépense de 2.000 fr.

Le faubourg Saint Joseph et d'autres rues qui n'ont pas été rechargées depuis plusieurs années, présentent des inégalités de niveau qui en font un danger pendant la saison des pluies, et des ornières pouvant la rendre impraticables. Nous vous demandons de ce chef un crédit de 2.000 francs.

Depuis de longues années nous constatons la nécessité absolue de posséder à la réfection totale des trottoirs du Boulevard Paoli, qu'il est devenu impossible de réparer partiellement.

La dépense a été évaluée par M. l'Architecte à la somme de 30.000 francs, il a prévu un font de Rogn en dalles du pays, ayant 0 07 centimètres d'épaisseur avec un retour d'équerre de 0 02 centimètres.

Comme il nous est impossible de trouver dans nos ressources annuelles une somme suffisante pour engager cette dépense en une seule année, il a été décidé par votre commission, sauf ratification par le Conseil municipal, que cette dépense serait répartie en six annuités, dont la première, soit 5.000 francs, serait inscrite au budget de 1907 ; fr. 5.000.

Le premier lot partirait de l'angle du Boulevard Paoli, en face de la pharmacie Marcantetti, et aboutirait à la rue des Jardins.

Nous nous proposons de continuer la canalisation en haute des eaux de Sauris, et d'affecter à ce travail 2 500 fr.

Les résultats déjà obtenus nous encouragent à continuer cette réfection grâce à laquelle déjà nous n'avons pas ressenti, cette année, les effets de la sécheresse.

Indépendamment des réparations des trottoirs de la principale artère de la ville, il est équitable de songer aux différents quartiers dont les rues dallées sont en très mauvais état, Telle la rue Saint Angelo que de lourds charrois ont fortement endommagée, et plusieurs rues du quartier du Marché et autres.

Un crédit de 3 000 francs a paru nécessaire ; fr. 3 000.

Depuis longtemps, les habitants de la place d'Armes réclament le déplacement de l'abreuvoir, lequel pincé presque en bordure de la place donne lieu à un encombrement de charrettes, et cause par ses déversements des amas de boue considérables.

M. l'Architecte nous a informés qu'avec un crédit de 800 francs il pourrait le transférer au bout de la place vers la mer, ce qui ferait disparaître les inconvénients signalés.

Nous vous proposons d'admettre cette dépense : 800 francs.

Nous avons cette année à payer la troisième et dernière annuité à la Compagnie du gaz, pour frais de nouvelles installations, 1 803 fr.

Les fosses communes existant dans notre cimetière seront bientôt au complet ; d'autre part, il ne reste presque plus de terrains pouvant être affectés aux concessions particulières, qui sont une source de revenus pour la ville.

D'un travail qui a été fait par M. l'Architecte, il résulte qu'il faudra une somme de 1.000 francs pour préparer ces fosses et les nouvelles concessions, 1.000 fr.

Enfin, ne faut-il pas que nous songions à mettre en état la place Saint Nicolas ?

On a pensé qu'on pourrait, pour le moment faire l'essai d'un petit square sur l'emplacement laissé disponible entre la continuation de l'Avenue de la Gare et

---

2). — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odysse BAROT

PREMIÈRE PARTIE

LA CACHETTE DE LA MÈRE TARTARI

— Une boîte !... Vous en conviendrez, c'est pas logique d'enterrer une bonbonnière dans un panier de cochon fraîche ! Y a donc là-dedans autre chose que des marrons glacés et des pastilles de chocolat à la liqueur !... Voyons !

Un bidoux, souriant contrastait ses lèvres.

Puis, dès qu'il eut inventorié le contenu, coupé les pieces d'or et d'argent, le sourire fut remplacé par une grimace de dédain :

— Misère de quibus ! Sept cent cinquante francs ! Vlà t'y pas une belle affaire !... Mais suis-je bête !... C'est pas là qu'est le vrai magot !... Et le malicieux, où je l'ai vue farfouiller l'autre jour ?... Etalonin... ressemble, hein, ma brave tante ! Allons ! y a encore de beaux jours pour la France !

Il médita un moment.

— Ah ! ça ! il paraît qu'elle a été à la matelassière que c'était sour son entrement ? Sept cent cinquante balles aux croque-morts ! Et puis ça serait compromettant. Ugène me prendrait pour un millionnaire et réclamerait son quart, que je lui ai promis !... Et Louise qui m'a agoni de sottises tout à l'heure, et menacé de me dénoncer !... Fichtre ! Pas d'imprudences !

Après une nouvelle pause :

— Non ! pas d'égalité !... Soyons économe, comme l'était la sœur de maman ! Je lui paierai une huitième classe ; voilà !... Le convoi du pauvre serait plus économique encore. Seulement on a son amour-propre... D'ailleurs, ça paraîtrait louche...

La voix de Mlle Pâquerette se fit entendre à la porte :

— Vous pouvez rentrer, monsieur Muche !...

Il reprit instantanément l'attitude désolée que commandait la circonstance, multiplia les exclamations et les soupirs en voyant la mère, vêtue d'une camisole blanche, d'un fichu de dentelle, coiffée d'un bonnet blanc, étendue sur sa couche funèbre, dont les draps immaculés exhalaient encore une suave odeur de lessive.

— Pauvre tante ! fit-il en pleurant à chaudes larmes, en disait qu'elle dort !

— Nous n'avons pas changé les faits, répondit Pâquerette. Elle a exprimé la volonté qu'on l'ensevelisse sur ses deux oreillers.

— C'est vrai ajouta la voisine qui l'avait veillée...

— Elle reposera plus mollement dans sa bière, la chère âme ! répliqua avec compassion Philippe Muche.

X

DAPHNIS LACHÉ PAR CHLOÉ

Nous avons vu que Philippe était fort troublé en revenant, tout à l'heure, à la cité des Tilleuls, dans la maison mortuaire. Il y avait vraiment de quoi ; et l'imminence d'un deuil avunculaire n'entrait que pour une minime part dans les préoccupations que Pâquerette avait pu lire sur sa physionomie.

Après avoir veillé toute la nuit la malade, moins par tendresse pour elle-ci que par défiance de toutes les personnes qui entouraient son lit, et pour faire immédiatement acte d'unique héritier, il avait profité de l'arrivée du vicaire de Saint-Pierre de Montmartre, non pour aller prendre un peu de repos dans sa mansarde d'hôtel meublé ou un bain d'air sur le boulevard et un déjeuner sur le pouce chez le marchand de vins sous qui se rendre chez sa maîtresse.

Il avait hâte d'annoncer à Mollets d'Acier, qu'il n'avait pas vue depuis l'avant-veille et qu'il supposait très inquiète, le petit héritage qui allait sinon les enrichir, du moins mettre un peu de beurre dans les épinards.

Il importait aussi de la rassurer, si par hasard, en apprenant le crime, elle avait soupçonné son amant de n'y être pas étranger, et de lui prouver qu'il était innocent comme l'enfant... qui n'est pas encore né.

S'il était sorti blanc comme neige de son interrogatoire devant le commissaire de police ; si son alibi avait été bien et dûment vérifié ; si, d'ailleurs, le coupable, ce pauvre diable de commissionnaire, était sous les verrous et sous les griffes de la justice, tout n'était peut-être pas fini.

Des complications pouvaient surgir. Et les femmes, en pareil cas, sont terriblement bavardes ; elles ne savent pas tenir leur langue.

Le père Armand, bien qu'il n'eût eu son alibi à invoquer, le malheureux pouvait réussir à se justifier ; et la rousse recommencerait ses investigations, chercherait de nouvelles pistes. Et cet inoffensif Eugène était capable de se trahir sans le vouloir, quand il serait pochard ce qui lui arrivait au moins vingt-quatre heures par jour.

— On n'est jamais perdu que par les ivrognes et par les femmes ! se disait-il philosophiquement.

Il monta d'un pas allègre, la bouche en cœur, le visage serein dans sa triste face de noyeux à héritage, l'escalier conduisant au logement de Louis Lacombe, à l'entresol d'une maison meublée interlope du boulevard Rochechouart.

Depuis l'aventure du soir de la Saint Sylvestre, qui avait failli tourner si tragiquement, Mollets-d'Acier ne faisait pas de rares apparitions dans ce second domicile de la cité, où son petit homme ne l'avait décidée à s'installer qu'avec l'arrière-pensée de le transformer en traquenard.

Elle ne mangeait pas de ce pain-là, disait-elle ; et son alibi avait été bien et dûment vérifié ; si, d'ailleurs, le coupable, ce pauvre diable de commissionnaire, était sous les verrous et sous les griffes de la justice, tout n'était peut-être pas fini.

Des complications pouvaient surgir. Et les femmes, en pareil cas, sont terriblement bavardes ; elles ne savent pas tenir leur langue.

Le père Armand, bien qu'il n'eût eu son alibi à invoquer, le malheureux pouvait réussir à se justifier ; et la rousse recommencerait ses investigations, chercherait de nouvelles pistes. Et cet inoffensif Eugène était capable de se trahir sans le vouloir, quand il serait pochard ce qui lui arrivait au moins vingt-quatre heures par jour.

— On n'est jamais perdu que par les ivrognes et par les femmes ! se disait-il philosophiquement.

Il monta d'un pas allègre, la bouche en cœur, le visage serein dans sa triste face de noyeux à héritage, l'escalier conduisant au logement de Louis Lacombe, à l'entresol d'une maison meublée interlope du boulevard Rochechouart.

Depuis l'aventure du soir de la Saint Sylvestre, qui avait failli tourner si tragiquement, Mollets-d'Acier ne faisait pas de rares apparitions dans ce second domicile de la cité, où son petit homme ne l'avait décidée à s'installer

---

qu'avec l'arrière-pensée de le transformer en traquenard.

Elle ne mangeait pas de ce pain-là, disait-elle ; et son alibi avait été bien et dûment vérifié ; si, d'ailleurs, le coupable, ce pauvre diable de commissionnaire, était sous les verrous et sous les griffes de la justice, tout n'était peut-être pas fini.

Des complications pouvaient surgir. Et les femmes, en pareil cas, sont terriblement bavardes ; elles ne savent pas tenir leur langue.

Le père Armand, bien qu'il n'eût eu son alibi à invoquer, le malheureux pouvait réussir à se justifier ; et la rousse recommencerait ses investigations, chercherait de nouvelles pistes. Et cet inoffensif Eugène était capable de se trahir sans le vouloir, quand il serait pochard ce qui lui arrivait au moins vingt-quatre heures par jour.

— On n'est jamais perdu que par les ivrognes et par les femmes ! se disait-il philosophiquement.

Il monta d'un pas allègre, la bouche en cœur, le visage serein dans sa triste face de noyeux à héritage, l'escalier conduisant au logement de Louis Lacombe, à l'entresol d'une maison meublée interlope du boulevard Rochechouart.

Depuis l'aventure du soir de la Saint Sylvestre, qui avait failli tourner si tragiquement, Mollets-d'Acier ne faisait pas de rares apparitions dans ce second domicile de la cité, où son petit homme ne l'avait décidée à s'installer

rième rangée des arbres de la place Saint-Nicolas.

On a donné également l'idée de la plantation d'une allée de palmiers intercalée entre les platanes bordant la place du côté de la mer.

Le restant disponible sur cette somme serait affecté au gros entretien de la place.

M. le Maire, si, avec lui, votre commission vous proposait d'augmenter cette dépense finale de 2.500 fr.

Le total des dépenses extraordinaires s'élèverait alors à la somme de fr. 82.743 80,

Récapitulation générale des dépenses :
Dépenses ordinaires . fr. 290.625 27,
Dépenses extraordinaires . 82.743 80

Total général des dépenses 373.369 07

Récapitulation générale :
Recettes ord. et extraord. fr. 373.335 20
Dépenses ord. et extraord. . 373.369 07

Excédent de recettes . . fr. 5.966 13

Nous tenons à enregistrer, une fois de plus, et à vous prier de reconnaître, en retenant un excédent de 5.966 fr. 13, que rien n'a été laissé à l'imprévu ; que nos recettes sont absolument certaines, et qu'ainsi il peut être donné satisfaction à une bonche réelle et urgente que nous avons pris soin de détailler.

M. le Maire a été pour nous, en cette circonstance, un guide sûr et prévoyant, et nous croyons répondre à votre sentiment en proclamant, une fois de plus, qu'il ne cesse d'apporter, dans l'accomplissement de ses devoirs un zèle et une compétence à laquelle nous sommes heureux de rendre un public hommage.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 6 décembre à 3 h.

Le Mélographe, pas redoublé,	Brun.
My Queen, valse,	Coote.
Gavotte des petites Princesses,	André.
Cavatine pour Concert,	Rossini.
Cette petite femme là, polka,	Turlet.

Le Chef de musique, LANZ.

La Séparation

L'EXERCICE PUBLIC DU CULTE

Circulaire de M. Briand

Le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante relative à la séparation des Eglises et de l'Etat, fixant les conditions d'exercice du culte public à défaut d'associations cultuelles :

1. La loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat est maintenue dans toutes les parties de la législation générale qui ne sont pas contraires à ses dispositions.

Elle a notamment pour effet de maintenir le principe de la liberté de conscience et celui de la liberté de l'exercice des cultes.

La liberté de réunion

Cette double liberté proclamée par l'article premier n'a d'autres limites que celles qui sont posées par la loi elle-même dans l'intérêt de l'ordre public. Dès lors, si les adeptes d'une religion, membres du clergé ou fidèles, cessent à former des associations cultuelles et à profiter ainsi du moyen que la loi met à leur disposition pour s'organiser en vue du culte public, ils ne sont pas pour cela privés du droit de pratiquer leur religion.

Indépendamment de la faculté qui leur appartient de recourir au culte privé, ils peuvent, sans s'unir par les liens d'un contrat d'association, subvenir à l'exercice public du culte par des réunions tenues sur initiatives individuelles, et bénéficier ainsi, à défaut de la liberté d'association dont ils ne veulent pas user dans les conditions où elle leur est offerte par la loi de liberté de réunion.

C'est en ce sens que le conseil d'Etat s'est prononcé par un avis du 31 octobre 1906. L'article 25 de la loi du 9 décembre 1905 n'étant fixé aucune limite générale aux réunions publiques pour la célébration d'un culte, aux réunions dont la liberté a été consacrée, moyennant l'accomplissement de certaines formalités par la loi du 30 juin 1881 ; et tout en exemptant par une faveur spéciale de l'observation certaines prescriptions édictées par cette loi les réunions tenues dans les locaux appartenant à une association cultuelle ou mis à sa disposition, il a entendu laisser les individus libres de se prévaloir en dehors de toute espèce d'assentiment ou de droit commun pour organiser des réunions destinées à l'exercice public du culte.

Ce n'est pas à dire au surplus que les réunions ainsi tenues soient transformées en réunions publiques ordinaires, elles n'engagent par leur nature même à aucune identification absolue ; elles ne relèvent exclusivement, en effet, dans aucune des catégories de réunions énoncées par l'article 4 de la loi du 30 juin 1881 : c'est ainsi, notamment, qu'en aucun cas elles ne comportent une discussion publique.

L'article 25 de la loi du 9 décembre 1905 n'a créé qu'une assimilation et, par suite, si les dispositions du droit commun formulées dans la loi du 30 juin 1881 sont toutes autres réunions cultuelles prises sur initiatives individuelles, c'est dans la mesure où les dites règles sont compatibles avec l'exercice du culte.

L'application de la loi de 1881

L'application de la loi de 1881 nécessite la force par même des choses certaine accommodements moins pour s'adapter aux cérémonies religieuses.

Cette remarque a trait spécialement à l'obligation imposée par l'article 8 de cette loi aux réunions publiques d'avoir un bureau chargé de maintenir l'ordre, d'empêcher toute infraction aux lois, de conserver à la réunion le caractère qui lui a été donné par la déclaration, d'interdire tout discours contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ou contenant provocation à un acte qualifié crime ou délit.

L'article 9 prévoit que les membres du bureau seront ou désignés par les signataires de la déclaration ou élus par l'assemblée. Il est évident que le premier mode de nomination se concilie aussi avec le caractère des réunions cultuelles. Il y a même lieu d'admettre que la nécessité d'un bureau ne s'impose pas d'une façon absolue, car l'ordre est garanti dans les réunions cultuelles par les dispositions spéciales insérées dans l'article 25 de la loi du 9 décembre 1905, aux termes duquel seront punis des peines édictées par l'article 31 (amende de 16 à 200 francs et emprisonnement de six jours à deux mois ou une de ces deux peines seulement) ceux qui auront empêché, retardé ou interrompu les exercices d'un culte par des troubles ou désordres causés dans le local servant à ces exercices. S'appliquent d'ailleurs également aux réunions tenues sur initiatives individuelles les autres dispositions du titre V sur la police des cultes et notamment celles des articles 26, 31 et 35.

A défaut de constitution d'un bureau, les signataires de la déclaration seront responsables, comme le porte l'article 8 de la loi de 1881. Conformément à l'article 9 un fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire pourra être délégué pour assister aux réunions cultuelles, à Paris, par le préfet, de police, dans les départements par le préfet, le sous-préfet ou le maire.

Il convient d'ailleurs de rappeler qu'aux termes de l'article 97 de la loi du 5 avril 1884 qui, sauf à Paris, a remplacé les dispositions des lois des 16-24 août 1790 et 19-22 juillet 1791, que celle du 18 juillet 1837, le maintien du bon ordre dans les églises rentre dans les attributions de la police municipale dévolues au maire.

Toutefois, le droit de disciplination des réunions cultuelles ne devra, à défaut de heurts, être exercé par le représentant de l'autorité comme l'indique l'article 9 de la loi de 1881 que s'il se produisait des collisions et voies de fait.

L'article 6 dispose que les réunions publiques ne peuvent se prolonger au delà de onze heures du soir, sauf dans les localités où la fermeture des établissements publics a lieu plus tard.

Cette prohibition ne sera évidemment pas opposable aux cérémonies religieuses qui, depuis les usages, se célèbrent à une heure plus avancée de la nuit.

Quand à la déclaration préalable à laquelle l'article 7 subordonne l'exercice du droit de réunion, elle devra s'effectuer dans les formes mêmes où elle est prévue par cet article, ainsi conçu :

« Toute réunion publique sera précédée d'une déclaration indiquant le lieu, le jour, l'heure de la réunion. Cette déclaration sera signée par deux personnes au moins, dont l'une domiciliée dans la commune où la réunion doit avoir lieu.

« Les déclarants devront jouir de leurs droits civils et politiques et la déclaration indiquera leurs nom, qualité et domiciles.

« Les déclarations sont faites : A Paris, au préfet de police, dans les chefs-lieux de département, au préfet ; dans les chefs-lieux d'arrondissement, au sous-préfet ; et dans les autres communes, au maire. Il sera donné immédiatement récépissé de la déclaration. Dans le cas où le déclarant n'aurait pu obtenir de récépissé, l'empêchement ou le refus pourra être constaté par acte extrajudiciaire ou par attestation signée de deux citoyens domiciliés dans la commune (le récépissé ou l'acte qui en tiendra lieu consistera l'heure de la déclaration).

« La réunion ne peut avoir lieu qu'après un délai de moins vingt-quatre heures ».

Mais il ne faut pas exagérer les exigences de cet article et on serait une erreur de croire que chaque réunion doit être précédée d'une déclaration spéciale ou, en d'autres termes, qu'il faut autant de déclarations que de réunions. La loi de 1881 entend simplement qu'une déclaration ne soit valable que pour une période plus ou moins longue et elle restera valable tant que les conditions exigées des déclarants par l'article 7 continueront à être remplies.

Il n'est pas inutile d'observer que si les déclarations doivent être constatées par écrit, elles semblent, ainsi que les récépissés à délivrer par le préfet, le sous-préfet ou le maire, de l'exemption du timbre.

(La fin à demain).

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais »

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les statuts du Syndicat les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

Ce que disent les Journaux

La Petite République

A propos de l'interdiction de l'emploi de la cérusé :

« L'œuvre du législateur aurait donc été restera incomplète s'il se bornait à une demi-mesure. La cérusé est un poison, cela ne saurait faire de doute pour personne : il faut être plus que de mauvaise foi, il faut être absurde pour soutenir le contraire. Or, il n'est pas normal de laisser un poison s'étaler en surfaces immenses en mettant chaque année des centaines et des milliers de victimes. »

Le Figaro

Sur le vote de la proposition :

« M. Breton ne veut pas que la France soit protégée par Dieu : Ce non sens est une offense à ses convictions philosophiques. Il souffre profondément dans sa conscience de libre-penseur chaque fois qu'il est obligé d'encenser un louis, et comme il va en recevoir trois cents de plus annuellement, la situation n'était plus tenable ; il était urgent après avoir augmenté l'indemnité parlementaire, de songer à la laïciser. On ne pouvait en effet, s'élever plus longtemps le cléricalisme dans la mathématique. »

La Lanterne

Sur le monopole de l'enseignement :

« L'examen subsisterait pour les élèves des établissements libres, mais c'est précisément cette différence qui effraie les cléricaux. Ils redoutent pour leurs écoles la concurrence désastreuse que leur feraient les établissements de l'Etat le jour où on ouvrirait d'origine parsemerait de distinguer à travers toute leur carrière les élèves de l'Université de ceux de l'enseignement clérical. Si fanatiques qu'on les suppose, les familles raisonnables hésiteront lorsqu'elles devront se résoudre pour leur fils à un enseignement qui restera marqué, non seulement dans leur esprit, mais sur leurs parchemins. »

L'Estafette

L'Association amicale de la préfecture de police et M. Clemenceau :

« Voulant effacer ce que ses souvenirs politiques laissent d'inquiétants dans l'esprit de ses auditeurs, il a dépassé le ton et forcé la note. La sincérité de son repentir en devient un peu suspecte. Ce n'était pas la peine d'avoir débuté par le meurtre de deux gréviers dans la rue pour finir par un chant lyrique, en l'honneur du gardien de la paix public. Il est bon de changer quand on a tort ; mais il y a des réserves que le passé commande ; M. Clemenceau l'oublie trop et il change à l'excès son masque d'homme de gouvernement. »

Le Gaulois

« L'Amérique est peut-être l'adversaire avec lequel, dans un avenir plus ou moins éloigné, il lui faudra se mesurer et l'on peut admettre que le mikado, s'il se voit acculé à la guerre, n'attendra pas que le percement de l'isthme de Panama permette aux Etats-Unis de faire passer rapidement leurs flottes de l'Atlantique dans le Pacifique. En tous cas, c'est une éventualité qu'il nous faut envisager. Ce choc, assurément, aurait en Europe des répercussions qu'il est malaisé de déterminer aujourd'hui. »

Société d'Agriculture de Calvi

Les membres de la Société d'Agriculture de Calvi et ceux qui désirent en faire partie, sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu à Calvi, au siège de la Société, (maison de l'ancienne poste), le dimanche 9 du courant, à 1 heure de l'après-midi.

Le Président.
F.-A. DE LUCA.

GAZETTE DEPARTEMENTALE

SAINT-FLORENT. — Les familles de Moretti-Gentile et Joseph Pietri viennent d'être de nouveau très cruellement éprouvées par la mort de Mme de Moretti-Gentile, enlevée dans sa vingt-septième année par une de ces maladies que la science est encore impuissante à combattre.

Mariée depuis peu d'années, elle était heureuse, entourée d'un tendre époux et de deux charmants enfants. Il semblait que rien ne manquait à son bonheur, qu'jetait un doux rayonnement sur tous ses plus chers. Il devait être, hélas ! bien passager ! Cette jeune et charmante femme, si aimée, si adorée par tous les siens, a senti que la vie s'en allait, qu'elle allait être séparée de tous ceux qui l'entouraient, et elle a lutté tant qu'elle a pu.

Autour d'elle on espérait que la jeunesse aurait été plus forte que le mal, mais elle n'espérait plus, et cachant sa douleur, elle s'efforçait de rassurer les siens. Elle s'est montrée forte et résignée jusqu'à son dernier souffle montrant ainsi sa force de caractère et la sérénité de son âme au moment de paraître devant le Créateur.

Les siens ne seront pas les seuls à pleurer sur cette tombe, si prématurément ouverte. Les pauvres perdent en cette jeune femme une bienfaitrice inlassable.

Le jour des obsèques l'affluence était extraordinaire à Saint Florent. Toutes les principales familles de la province du Nebbio et du canton de Nonza s'y trouvaient représentées à côté d'un grand nombre de parents de Bastia.

L'absoute a été donnée par M. le chanoine Pagenacci, entouré de plusieurs prêtres des environs. L'inhumation a été faite dans le caveau particulier de la famille de Moretti-Gentile.

Nous présentons nos bien sincères condoléances à l'inconsolable époux, M. Maxime de Moretti-Gentile, à M. et Mme Joseph Pietri, à leurs enfants et aux membres des familles de Moretti-Gentile et Pietri.

* * *

CARGESE. — Hier, quelques personnes qui se trouvaient près de l'embouchure du Chiost aperçurent un cadavre qui flottait sur la rivière. Ils s'empressèrent de le retirer, et reconnurent que c'était celui de M. Théodore Frimagacci. On suppose que ce vieillard aura voulu traverser la rivière monté sur son âne, et qu'il aura été emporté par le courant. Il était âgé de 69 ans.

Le corps a été transporté à Cargese, où la nouvelle de ce triste événement a produit la plus vive émotion. Les obsèques ont eu lieu le lendemain en présence de toute la population.

* * *

VESCOVATO. — Mardi, à deux heures de relevée, au milieu d'une affluence considérable de paroisse et d'amis venus de tous les coins du canton de Casinca, ont eu lieu les obsèques de la très regrettée Mme Marie-Dominique Cristini dite Nemeta.

Femme de bien, douée des solides qualités qui font l'ornement de la femme, elle emporte dans sa tombe les regrets de tous ceux qui l'ont connue.

Epouse aimante, cœur bon et généreux, elle savait par son caractère doux et affable s'attirer les sympathies de ceux qui l'approchaient, elle laisse derrière elle un époux et une vieille mère inconsolables.

Nous adressons à M. Paul Cristini, à Mme veuve Marchaschi, ainsi qu'à ses nombreux parents, l'expression de nos bien sincères condoléances. — G. A.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER. — Les membres syndiqués sont priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu jeudi, 6 courant, à 8 heures du soir, dans la salle commune, place Caretta.

SYNDICAT DES GARÇONS. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, au local habituel.

Payement des cotisations.

Le secrétaire, F. Marien.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 5 décembre

Thermomètre — 7 heures du matin + 10 8 / midi + 14 3 à 4 heures du soir + 11 5 / Maxima + 15 Minima + 10. /
Baromètre — 7 heures du matin, 767 millimètres, 764 dans 6 heures du soir, 763 millimètres.
Vent. — Dans la matinée, N. O.
Etat du ciel, découvert.
Observations à 7 h. du matin 5 mm

Décès

Nous apprenons avec regret la mort à Paris de M. Eugène Hantz, parent du proviseur de notre lycée.

Nous adressons à M. le Proviseur l'expression de nos condoléances.

Décembre

Voici les prévisions du Vieux-Marin, pour le mois de décembre ; du 1er au 8, temps à éclaircies et à averses, avec température douce ; du 9 au 13, temps couvert, refroidissement ; du 14 au 22, alternative de journées pluvieuses et de temps couvert ou très nuageux, brouillards, brumes, température au-dessus de la normale ; du 23 au 26, sonalmies, beau, brumeux ; du 27 au 31, dépressions, bourrasques, pluie.

Obsèques

Hier ont eu lieu les obsèques de M. Dominique Sisco, négociant, ravi en peu de jours à l'affection des siens. Il se trouvait à Corte, dimanche, avec ses camarades de l'Orphéon ; en rentrant il se trouva un peu fatigué et s'alita ; quelques heures après, il avait cessé de vivre.

Son père, M. Sauveur Sisco, et ses frères, MM. A.-M. et Charles Sisco ont reçu, en cette douloureuse circonstance, de nombreux témoignages de sympathie. Puissent-ils y avoir trouvé un allégement à leur légitime douleur. Ils conduisaient le deuil, entourés de plusieurs parents.

Trois superbes couronnes avaient été offertes par la famille et les amis.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Pollettier, délégué de la Lyre Bastiaise ; Pieraschi, délégué de l'Orphéon Bastiais ; Ferrandi, représentant de commerce ; Sboili, camarade du défunt.

Derrière la famille se trouvaient presque tous les membres de la Lyre Bastiaise et de l'Orphéon bastiais, et une foule d'amis.

L'absoute a été donnée à la chapelle du Nouveau-Port par M. l'Archiprêtre Casanova et tout le clergé de Saint-Jean.

Nous adressons à Mme Sisco, à M. Sauveur Sisco et à ses enfants l'expression de nos condoléances émues.

Nouvelles religieuses

Samedi, fête de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge, la réunion des Dames de la Congrégation du Sacré-Cœur de Marie, pour la communion générale à Saint-Jean, aura lieu à 8 heures au lieu de 7 heures.

A vendre

Cheval anglo tarbe bai, 7 ans, 1 m. 54, attelé et monté, sage, très brillant.

S'adresser au bureau du journal.

A vendre

Jeune et très jolie vache et un beau mulet.

S'adresser au bureau du journal.

FARINE LACTÉE NESTLÉ
« Aliment préféré des enfants. »

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00658

BOURSE DE PARIS

	4 déc.	5 déc.
Rente 3 0/0 ancien	95,90	95 80
— 3 0/0 nouvelle.	95.85	95 60

L'arrivée du nouveau Préfet de la Corse à Ajaccio

Ajaccio, 5 décembre.

M. Chaleil, le nouveau préfet de la Corse, est arrivé ce matin, à 4 heures, à bord du *Golo* de la Compagnie Fraissinet.

Il était accompagné de son ami, M. Orsini Alexandre.

Malgré l'heure matinale, de nombreux amis ont tenu à saluer le nouveau préfet à son débarquement.

Dans l'après-midi, M. Chaleil a reçu un nombre considérable de visiteurs.

Nouvelles Militaires

Les Compagnies de Discipline

Paris, 5 décembre.

M. le général Picquart, ministre de la guerre, a terminé l'examen du projet de loi portant suppression des Compagnies de discipline.

Ce projet sera déposé la semaine prochaine sur le bureau de la Chambre.

La Loi de Séparation

LES INVENTAIRES

Mise en non activité de deux Officiers

Paris, 5 décembre.

Conformément à la décision que le ministre de la Guerre avait soumise hier, au conseil des ministres, les lieutenants Boscals de Réals et de Chaisne du Bourmont, du 13e hussards, ont été mis en non activité par retrait d'emploi, pour avoir demandé leur mise à la retraite, après avoir volontairement manqué au départ de leur escadron désigné pour assister aux opérations des inventaires des églises.

Tirages financiers

Ville de Paris 1898

Paris, 5 décembre.

L'obligation portant le numéro 47.131 est sortie remboursable à 200.000 francs.

L'obligation portant le numéro 221.203 est remboursable à 50.000 francs.

Communales 1879

L'obligation portant le numéro 233.382 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation portant le numéro 918.531 est remboursable à 25.000 francs.

Communales 1891

L'obligation portant le numéro 910.985 est sortie remboursable à 100 000 francs.

L'obligation portant le numéro 86.522 est remboursable à 10.000 francs.

Communales 1899

L'obligation portant le numéro 29.805 est sortie remboursable à 100.000 francs.

L'obligation portant le numéro 142.950 est remboursable à 25.000 francs.

Communales 1881

L'obligation portant le numéro 271.358 est sortie remboursable à 400.000 francs.

L'obligation portant le numéro 140 563 est remboursable à 25.000 francs.

Le Conseil supérieur de la Défense nationale

Paris, 5 décembre.

C'est demain que pour la première fois se réunira le Conseil supérieur de la Défense nationale, institué par décret du 3 avril dernier, rendu sur la proposition de M. Etienne, alors ministre de la Guerre.

Ce conseil comprend :

Le Président de la République, président ;

Les ministres de la Guerre, de la Marine, des Colonies, des Affaires étrangères et des Finances, qui ont tous voix délibérative ;

Les chefs d'état-major de la Guerre et de la Marine, le président du Comité consultatif de la défense des colonies, assisteront à la séance ; ils ont tous également voix délibérative.

Quant au secrétariat qui doit être composé de trois officiers, il n'est pas encore formé.

AU MAROC

Commentaires allemands

Berlin, 5 décembre.

La presse allemande continue à commenter les événements du Maroc, en des termes peu courtois.

Elle déclare que l'envoi d'une division des escadres franco-espagnoles à Tanger ne s'imposait pas

Le « Berliner Tageblatt » déclare que la France et l'Espagne, malgré la leçon reçue (sic) l'an passé, n'hésitent pas à poursuivre au Maroc l'exécution de leurs décisions.

Les « Dernières Nouvelles de Berlin, » après avoir comparé l'amiral Touchard à Thémistocle, et l'escadre franco-espagnole à la paisible flotte athénienne, à la veille de Salamis, dit : « L'excursion faite à Tanger pourrait devenir la cause d'une guerre dont les conséquences sont incalculables. »

Toute la presse officieuse est unanime à déclarer la situation grave, et exprime des craintes pour le maintien de la paix européenne.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. RAIBERT
Vice-président

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget général de l'exercice 1907.

M. Tournade

député nationaliste de Paris, s'écrie ironiquement : « Vive la liberté de la tribune ! »

M. le Président

rappelle M. Conard à l'ordre et invite ses collègues à respecter la liberté de la parole.

Sa voix est couverte par le tumulte. Tous les membres de l'extrême-gauche quittent la salle des séances en criant : « A bas les jaunes ! A bas les renégats ! »

M. Biétry

lorsque le calme est rétabli, constate que ses adversaires veulent l'empêcher de parler, (Vives interruptions).

Reprenant la suite de son discours, le député de Brest défend la propriété individuelle ; il se déclare partisan du patronat des ouvriers. Le gouvernement doit donner l'exemple, et prendre l'initiative d'une pareille réforme, puisque l'occasion lui en est offerte.

Le projet de rachat de l'Ouest n'a pas été suffisamment étudié, mais cependant la Chambre peut l'examiner, et accorder aux ouvriers le bénéfice d'une réforme importante. En agissant ainsi, le Parlement prouvera qu'il a à cœur d'améliorer le sort des prolétaires.

M. Biétry est vivement félicité par ses amis de la Droite et du Centre, tandis que les membres de la Gauche le huent.

La séance est levée au milieu d'une vive effervescence et renvoyée à demain matin.

Le rachat du réseau de l'Ouest

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Aimand sur le projet de loi relatif au réseau de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest, dont l'examen avait été hier ajourné à la séance de ce jour.

M. Brindeau

député progressiste du Havre, développe une motion tendant à l'ajournement de la discussion. La mesure que propose le gouvernement est grave et mérite un examen des plus sérieux ; c'est le commencement du monopole des chemins de fer.

Sur cette importante question, il serait bon de consulter les conseils généraux et les chambres de commerce.

M. Farjon

appuie cette motion. Il est nécessaire de s'entourer en l'occurence d'avis compétents et de s'inspirer des vœux que pourront formuler les assemblées départementales de la région consultées sur l'opportunité du rachat.

M. Klotz

député radical de la Somme, combat la motion d'ajournement, motion que rien ne justifie. Le projet soumis au Parlement a été longuement étudié et peut être examiné sans l'examen préalable d'aucune autre assemblée.

M. Barthou

ministre des Travaux Publics, rappelle que dans la déclaration qu'il a lue lorsqu'il s'est présenté devant les Chambres, le gouvernement s'est engagé à proposer le rachat des chemins de fer de l'Ouest.

Cette détermination n'a pas été prise à la légère, et la Chambre est suffisamment éclairée pour pouvoir passer à la discussion du projet.

Le Vote

M. le président met aux voix la motion d'ajournement Farjon-Brindeau.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants. .	580
Majorité absolue. . .	291
Pour	215
Contre	365

Par 150 voix de majorité la Chambre décide de passer à la discussion du projet.

La discussion générale est ouverte.

M. Vandame

se déclare opposé au rachat, qui ne répond à aucune nécessité ; qui n'est que l'établissement d'un monopole d'Etat.

Or, l'expérience prouve que l'Etat n'a jamais été un bon administrateur des entreprises publiques industrielles ou commerciales. Il votera contre le projet de rachat.

M. Pierre Biétry

député de Brest, développe une motion tendant au rachat des chemins de fer de l'Ouest, mais permettant l'accession des travailleurs à la propriété des entreprises auxquelles ils collaborent.

Une nouvelle société serait formée par le personnel de tous les degrés, qui exploiterait le réseau sous le contrôle et avec le concours de l'Etat.

INCIDENTS

Les socialistes interrompent fréquemment l'orateur, et font du vacarme avec leurs pupitres.

La droite et le centre applaudissent M. Biétry.

M. Contant

crie à M. Biétry : Vous êtes un goujat. (Tumulte).

EN RUSSIE

ODESSA

La Grève des ouvriers du port

11.000 grévistes
Arrestations de meneurs

Saint-Pétersbourg, 5 décembre.

Tous les ouvriers du port d'Odessa ont décrété la grève générale pour protester contre les mesures de répression prises contre les révolutionnaires.

Onze mille ouvriers sont en grève, et se livrent à des manifestations violentes.

La police a arrêté les principaux meneurs.

TIFLIS

Horrible Assassinat

Saint-Pétersbourg, 5 décembre.

Les terroristes ont assassiné, au milieu de ses enfants, un riche propriétaire de Tiflis, nommé Badmoff, qui refusait de leur verser 5.000 roubles pour leur propagande.

AVIS

La Maison Dominique MATTEI Aîné informe sa nombreuse clientèle, qu'elle attend, sous peu ce jours, un voilier chargé de riz venant des Salins d'Hyères.

Les prix sont de :
Sel gros, 11 fr. 50 à 12 fr. les 100 kilos, suivant quantité.
Sel fin de table, 15 à 16 fr. les 100 kilos, suivant quantité ; paiement comptant.

USINE à GAZ

Prix du Coke tout venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la Houille . . . . 4 fr.
Prix du Goudron . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.
Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

D. H. ANDERSON,
Directeur de l'Usine à Gaz

Avis

AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Berthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie coconnière de la Corse. Aussi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Berthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants du grainage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils seront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux du « Ver à Soie. »

FOUR à VAPEUR

et Petrin mécanique

X. CAMPANA

Boulangerie de Corte

Bastia, rue Miot, 3

Spécialité de Pains VIENNOIS, DE PARIS ET D'AIX

On porte à domicile

Demander partout

« UN MORELLI »

Grand Vin Apéritif

Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1906)

Le plus Haute Récompense

VOUS QUE TORTURE LA BRONCHITE

Personnelle Valtat

LA PREUVE Paris, 5 Janvier 1905.— « Depuis quelques années, ma fillette avait régulièrement chaque hiver bronchite sur bronchite. J'essayai le traitement à l'Emulsion Scott ; immédiatement mon enfant se trouva mieux et fut bientôt rétablie. J'ajoutai que ma fille aime beaucoup l'Emulsion Scott ». —Mme A. Valtat, Sage-Femme, 16, Rue St-Ferdinand.

LE POURQUOI Rien de surprenant à ce que l'Emulsion Scott soit aussi efficace. On a pris une peine infinie et dépensé des sommes considérables à perfectionner un remarquable procédé qui, transformant l'huile de foie de morue en Emulsion Scott, l'a rendue parfaitement savoureuse et digestible pour l'organisme le plus délicat, celui même des bébés. La formule en est parfaite et hautement appréciée des Docteurs. Pour être sûr de guérir, réclamez donc toujours bien le véritable flacon Scott avec sa marque "le Pêcheur et la morue". Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. le flacon, 2 Fr. le demi. Echantillon franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 336, rue St-Honoré, PARIS.

Librairie Ollagnier

L'OUVRAGE LE MIEUX FAIT — VIENT DE PARAITRE : — L'OUVRAGE LE PLUS COMPLET

LA FRANCE ILLUSTRÉE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE DE GRAND LUXE

CHAQUE NUMÉRO a trait à un département et CONTIENT :
40 PAGES DE TEXTE (Image très exacte avec commentaires ornées de superbes Illustrations d'après nature) ; 1 magnifique Gravure hors texte ; 1 Carte en couleurs ; 1 Supplément de 4, 8 ou 12 pages formant DICTIONNAIRE DES COMMUNES

En vente partout Chez tous les Libraires et Marchands de Journaux

Il paraît un Numéro tous les Samedis

75 c. le Numéro

ABONNEMENT : Six mois . . . . 20 francs — Un an . . . . . 40 — — Pays compris . . 7 fr. 50

PUBLICATIONS RAOUL ROUFF & Cie, 14, Rue de la Vrillière, PARIS (Ier)

dans ville, Préfecture du Nord-Ouest. *Grand café des Voyageurs avec Cercle Militaire.*

Loyer 3.500 francs, sous-location du Cercle 4.600 francs. Affaires annuelles laissant net 9.000 francs.

Prix 35.000 francs, moitié comptant.

Ecrire Hérard, 30, Boulevard Sébastopol, Paris, 4me arrt.

CAFÉ

après fortune faite, et pour se retirer des affaires, petite banlieue, 3 kilomètres de Paris, **belle Vacherie,** 19 vaches, 2 voitures de livraison, vendant au comptant 250 litre de lait par jour à 0,40. Pavillon spécial pour la Vacherie, avec boutique sur rue.

Prix 19.000 francs, moitié comptant. On ferait échange contre propriétés ou garanties.

Ecrire Hérard, 30, Boulevard Sébastopol, Paris, (4me arrt.).

Le Directeur Gérant, J. B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

Dépôt : Pharmacie Luigi à Bastia, Raffalli à Corte, Pedinielli à Ile Rousse, Scoglielli, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS

J. MORETTI

CORTE (Corse)

Grande collection de cartes postales illustrées du pays, 700 modèles 1.700.000 cartes postales en magasin

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants

Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

MARBRERIE

Cheminées de tous styles — Marbres pour meubles

Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, sybnites et pierres de Corse et de toute provenance.

Exploitation de la pierre de Sisco (dite confoline), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.

Dépôt de dalles, marches, éviers en pierre de Brando, de carrières si puissantes de la Maison.

Seule Maison récompensée *aux Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906*

A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE

Grand diplôme d'honneur

JOSEPH LUCIANI

Bastia, Boulevard Paoli, 33, et Sisco-Marine (Cap-Corse)

Travaux d'arts dirigés par B. LUCIANI, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Carrare (Italie).

Dessins et Devis sur commande

PLATRE DE PARIS

Appareils fumivores,
Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,
Ventilateurs,
Appareils inodores pour garde-robes

Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco

PRIX TRÈS MODÉRÉS

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison EDOUARD PERNOD, à Couvet, (Suisse) et Pontarlier (Doubs).

C'est la plus ancienne et la seule Maison *Pernod* distillant à Couvet (Suisse), berceau de la vraie famille *Pernod* d'où vient la vieille renommée usurpée par tant de pâles imitateurs.

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

Demandez et offrez dans tous les Cafés AMARO MATTEI, *apéritif supérieur.*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Porte du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ou ciments. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Poterie en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements ce Vin du Cap Corse

XXXIe ANNÉE — N° 333 — VENDREDI 7 DÉCEMBRE 1906

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

Un numéro supplémentaire est offert gratis : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00659

BIBLIOTHÈQUE

LE CALENDRIER

Fête d'hiver. — Saint Ambroise.
Saint (sacre, allemand).
Lever, 6 h. 35 m. — Coucher, 4 h. 32 s.
Premier quar. le 22 — Pleine Lune, le 30
Fête musulmane Immaculée Conception.

6 DECEMBRE

La Défense Nationale

La Réunion du Conseil supérieur de la Défense Nationale

C'est aujourd'hui que va se réunir pour la première fois, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières, le conseil supérieur de la défense nationale. Rappelons brièvement comment fut constitué ce nouvel organisme militaire.

C'est vers la fin de la dernière législature qu'un député du Rhône, M. Fleury Ravarin, présenta à la Chambre un projet de résolution tendant à la création d'un conseil supérieur de la défense nationale. L'idée principale de ce projet était de réunir, en vue d'une unité parfaite de plan d'action, les organismes distincts et séparés et quelquefois distincts l'un à l'autre de l'armée de terre et de l'armée de mer.

C'est pourquoi, quand le projet de résolution de M. Fleury-Ravarin eut été adopté par le Parlement, le décret du ministre de la guerre qui constitua définitivement le conseil supérieur de la défense nationale, le composa de la façon suivante :

Le président de la République, auquel la Constitution donne l'autorité suprême sur toutes les armées de terre et de mer de la République, est le président effectif du conseil de la défense nationale ; il comprend, en outre, le président du conseil, les ministres des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et des colonies ; les chefs d'état-major général de la guerre et de la marine ; ainsi que tous les membres du conseil supérieur de la guerre et du conseil supérieur de la marine.

Répondre au principal objet de sa formation, le conseil supérieur de la défense nationale étudiera dans sa première séance un problème militaire fondamental : celui de la coopération des armées de terre et de mer. Ce fut une idée longtemps admise que les armées de terre et de mer constituent deux instruments de combat nettement distincts, dont les moyens d'action, les traditions et la tactique s'opposaient et se dissociaient, dont les différences se prolongeaient jusque dans le mécanisme intime de la vie quotidienne, des habitudes militaires et de la discipline. Peu à peu, il a fallu renoncer à ces anciennes opinions. Ce qui leur a porté le dernier coup, c'est l'exemple de la guerre russo-japonaise, au cours de laquelle le Japon a perpétuellement fait appel à une coopération étroite, permanente de ses armées de terre et de mer.

Non seulement le principe a été admis et appliqué avec un succès complet, mais on a vu le Japon constituer une flotte entière destinée à pénétrer le plus avant possible dans les terres, afin d'accompagner l'armée de terre, de seconder ses opérations, de se mêler à ses combats. Des canonnières spécialement construites pour être à la fois des canonnières fluviales et des unités de haute mer, ayant en quelque sorte cette nature amphibie qui leur permettait de s'associer à tous les faits de guerre constituaient pour les Japonais une force presque inconnue avant eux.

Mais, plus encore que l'exemple matériel donné par cette flottille, répondant à des besoins nouveaux, l'exemple moral d'une tactique nouvelle a été donné dans cette guerre aux puissances occidentales. Il s'agissait, en effet, non seulement de juxtaposer les troupes de terre et de mer, de façon à doubler matériellement les forces de l'une et de l'autre, mais plus encore de les fondre, de les unifier par une discipline identique, une instruction semblable, une tactique unique.

Cette révélation, donnée par la guerre russo-japonaise, n'a point été perdue. Deux nations avant tous en ont profité : l'Allemagne d'abord, dont l'armée de terre est de beaucoup supérieure à son armée de mer, y a trouvé un prétexte légitime pour multiplier son programme naval et le modifier sur certains points ; parallèlement, mais dans un sens opposé, l'Angleterre y a puisé la première idée d'une transformation de son armée de terre, a discuté, pour la première fois, l'idée du service militaire obligatoire, et en tous cas, semble, dès aujourd'hui, sur le point de reconstituer sur des bases nouvelles ses troupes terrestres.

Pour nous, que notre situation géographique et politique oblige à entretenir une marine et une armée de terre également puissantes et de premier ordre, le problème n'était plus un problème matériel, mais un problème technique ; il ne s'agissait que de refondre et de réorganiser l'éducation militaire de nos armées, les bases et les traditions de leur tactique traditionnelle, pour les unifier et les confondre. C'est à cette nécessité qu'a répondu la création du conseil supérieur de la défense nationale, et c'est ce problème fondamental dont il va entreprendre l'étude.

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais »

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront étudiés les statuts du Syndicat les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la proposition de M. Jaurès, tendant à l'ajournement du vote sur l'augmentation de l'indemnité parlementaire jusqu'à ce que la commission du suffrage universel fait voté de l'ensemble des mesures ayant pour objet d'assurer l'exercice le plus libre et le plus exact de la souveraineté nationale.

Nombre de votants	504
Majorité absolue	253
Pour l'adoption	158
Contre	346

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Les cinq députés de la Corse ont voté contre.

***

Scrutin sur l'amendement proposé par la commission de comptabilité tendant à élever l'indemnité parlementaire à 15.000 francs.

Nombre de votants	508
Majorité absolue	255
Pour l'adoption	290
Contre	218

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Forcioli, Gabrielli, Piérangeli, Santelli.

M. Gavini n'a pas pris part au vote.

La Séparation

L'EXERCICE PUBLIC DU CULTE

Circulaire de M. Briand

Les Edifices du Culte

II. — Après avoir précisé comment, en vertu des dispositions combinées des lois des 30 juin et 9 décembre 1905, il sera loisible à des individus non associés d'organiser des réunions pour la pratique publique de leur culte, il reste à déterminer dans quelles conditions des réunions cultuelles, ainsi tenues sur initiative individuelle, pourront avoir lieu dans les édifices antérieurement affectés à l'exercice du culte, si, lors de l'expiration du délai d'un an prévu par l'article 4 de la loi de Séparation, il ne s'est pas constitué d'Associations cultuelles pour recevoir, en lieu et place des établissements ecclésiastiques supprimés, la jouissance ou la propriété de ces édifices. A cet effet, il convient de déterminer quel sera le régime destiné immédiatement à cette échéance.

Les édifices actuellement affectés à l'exercice public du culte (cathédrales, églises et chapelles) se divisent en deux catégories ; les uns, visés par l'article 12 de la loi du 9 décembre 1905, sont la propriété de l'Etat ou des communes ; les autres appartiennent à des établissements ecclésiastiques (fabriques, menses ou séminaires). L'article 13 a décidé que les premiers seraient laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des Associations cultuelles auxquelles les biens de ces établissements auront été attribués par l'application des dispositions du titre II ; les seconds se confondent avec les autres biens des établissements ecclésiastiques, c'est-à-dire que les représentants légaux de ces établissements ont, en vertu de l'article 4, reçu mandat de les attribuer à des Associations cultuelles dans le délai d'un an à partir de la promulgation de la loi, faute de quoi il appartiendra au gouvernement, en exécution de l'article 8, paragraphe 1er, de procéder lui-même, s'il le croit convenable, à cette attribution. A l'expiration du délai fixé par l'article 4, les premiers et la jouissance n'en a pas été transférée avec les biens des établissements ecclésiastiques à des Associations cultuelles, reviennent en la possession légale de l'Etat et des communes ; les seconds, au cas où la propriété n'en aura pas été reconnue à des Associations de culte majeur, seront, lorsque, conformément à l'article 8, paragraphe 2, sous séquestre, jusqu'à leur attribution, par décret, en vertu dudit article ou de l'article 9.

Mais, les uns et les autres se trouveront dans une condition identique en ce sens que, jusqu'à décision contraire, ils seront, avec les objets mobiliers les garnissant, leur affectation antérieure. Il résulte, en effet, de l'article 12, que pour libérer les établissements ecclésiastiques et chapelles appartenant à l'Etat ou aux communes, de l'affectation dont elles sont grevées, un décret ou une loi, suivant les circonstances, sera nécessaire. Quant à ceux de ces édifices qui ont appartenu aux établissements ecclésiastiques, ils passeront, à titre provisoire, aux mains du séquestre, dans les conditions mêmes où les auraient été transférés par les établissements ecclésiastiques, à des Associations cultuelles, c'est-à-dire, comme le porte l'article 4, avec leur affectation spéciale, et celle-ci durera tant qu'elle n'aura pas été attribuée, par application de l'article 9 paragraphe 1er, à des établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance.

Par cela même que l'affectation des édifices antérieurement consacrés à l'exercice

---

24 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

par

Odysse BAROT

PREMIÈRE PARTIE

LA CACHETTE DE LA MÈRE TARTAR

Certes, il ne lui convenait pas de déshonorer son amant, ni de laisser échapper un mot de nature à mettre sur la bonne piste le service de la sûreté. Mais sa résolution fut bientôt prise.

Qu'il fût arrêté ou qu'il sortit de l'affaire sans écorner, elle entendait rompre avec lui, fuir le plus loin possible, afin de se soustraire à ses poursuites et à une vengeance éventuelle.

Sans se donner le temps de la réflexion, elle courut immédiatement aux bureaux d'une agence artistique de second ordre, où les cafés-concerts de province vont recruter leur personnel musical, chorégraphique, gymnastique ou acrobatique.

Grâce à la petite notoriété spéciale qu'elle s'était acquise au Moulin-Rouge, on l'accueillit avec empressement. Elle fut engagée d'emblée par le directeur d'un casino d'une grande ville du Midi pour tenir l'emploi de danseuse *fin-de-siècle*. A sa vive satisfaction on exigeait qu'elle vînt immédiatement d'*achever ses préparatifs* et de boucler ses malles, quand elle entendit une clef grincer dans la serrure...

— C'est lui ! murmura-t-elle en frissonnant.

Louise Lacombe avait espéré que la rupture aurait lieu en douceur, sans explications, sans scènes, sans violences. S'il fût venu une heure plus tard, il ne l'aurait plus trouvée !...

Mais puisqu'elle ne pouvait éviter l'orage, elle rassembla tout son sang-froid pour l'affronter bravement... Ce fut avec un visage glacial qu'elle reçut son amant.

— Ah ! C'est toi ! fit-elle d'un ton indifférence qui ne lui était pas habituel et en le voisant de la tête aux pieds...

— Oui, chérie, répondit-il d'une voix narquoise. Tu connais le triste événement qui m'a empêché de venir hier ?... J'en suis encore tout abruti !

— Si abruti que ça ?... Dame ! on le serait à moins !

Et elle souligna ces paroles d'un demi-sourire ironique.

— Comme tu me reçois aujourd'hui !... reprit-il interloqué... Pas un mot de consolation !

— Allons, mon cher ! Ne me la fais pas à la douleur, bon !... Ça ne prendrait guère avec moi !...

— Que veux-tu dire ? demanda-t-il inquiet...

— Rien... sinon que tu n'es pas trop mêlé, je suppose ? Tu vas hériter !...

— Oh ! un héritage bien peu considérable... Enfin, quoi que soit le montant de la succession, il nous remettra un peu à flot... Et le diable sait si nous en avons besoin.

— Enfin, tu ne le tiendras plus par la panse. Je t'en félicite.

— Ah ! ça, qu'est-ce que tu me chantes ? Est-ce que tu ne partageras pas ma galette ?

— Merci ! je n'ai pas l'habitude, ce me semble, de recevoir de l'argent de toi, et je commencerai aujourd'hui moins que jamais. L'argent d'une femme assassinée ! Berr ! Cela porte malheur, Flip !

Si habile qu'il fût dans l'art de dissimuler, Roche ne put réprimer un léger tressaillement.

— Voilà ! tu ne peux toi-même t'empêcher de pâlir...

— Tu m'embêtes à la fin ! s'écria-t-il avec colère... Si je suis pâle c'est d'avoir passé une nuit blanche auprès du cadavre d'une femme. Pourquoi donc pâlirais-je ? Est-ce ma faute si un misérable a commis un crime odieux ?

— Odieux, en effet ! épouvantable ! interrompit-elle, en dardant sur lui des yeux perçants qui pénétraient jusqu'au fond de son âme... Assommer une pauvre vieille femme comme un boucher assomme un bœuf à l'abattoir !...

Cette allusion intentionnelle à la profession intermittente du jeune bandit n'était pas faite pour dissiper son malaise et son trouble.

— Heureusement, reprit-il, l'assassin s'est mis en fuite... Il montera sur l'échafaud.

— Et toi tu hériteras !

— Il n'aura pas volé la guillotine, celui-là !

— Pas plus que tu n'auras volé l'héritage, j'espère ? répliqua-t-elle en riant.

Philippe se mordit les lèvres.

Décidément il y avait chez elle un parti pris de le pousser à bout. Où voulait-elle donc en venir ?

Se fâcher, c'eût été avouer. Mieux valait ne pas comprendre.

Il chercha un moyen de détourner la conversation quand ses yeux tombèrent sur les malles, les caisses, les cartons à chapeau, entassés dans un coin.

— Tiens ! fit-il en fronçant les sourcils, on dirait que tu déménages ?...

— Ma foi ne tromperait pas ! répliqua-t-elle d'un ton ferme, décidée qu'elle était à cracher les vitres.

— Alors nous nous installons tout à fait dans la cité des Tilleuls ?

Elle fit un pas en arrière, et avec une grimace significative :

— Oh ! non, par exemple !... Jamais de la vie !

— Pourquoi donc ? Le logement est propre.

— Le voisinage ne l'est guère. Ça sent mauvais là-bas, tu sais ?

— C'est un peu mon avis, se dit-il à part.

— Je hasarderai les meubles pour entre le terme de janvier et le terme suivant...

— Est-ce que je ne les paierai pas, moi ?...

— Ah ! oui, sur ta... succession ?... Je ne veux pas un sou de toi.

— Enfin, où transporterons-nous nos pénates ?

— Pour le quart d'heure je veux voyager.

Il resta abasourdi. Puis se remettant peu à peu et jugeant qu'un changement d'air lui ferait du bien :

— C'est une idée ! dit-il... Ça me va ! Où irons-nous ?

— Je ne sais pas encore où... *ferai*, répondit-elle en appuyant sur le dernier mot.

Et prenant son courage à deux mains, puisqu'un éclat devenait inévitable, elle ajouta :

— Ce qui est sûr, c'est que je pars demain matin... par le train de Lyon ou par la ligne du Nord, au hasard... un petit bonheur ! J'avoue mes bagages sont prêts.

Et elle le regardait fixement, dans une attitude de défi.

Il y eut un court moment de silence. Flip se croisa les bras, et les joues enflammées, l'œil étincelant, la lèvre frémissante :

— Eh bien ! Et Bibi ? murmura-t-il d'une voix rauque. Tu sais bien que je ne puis quitter Paris avant quelques semaines ?

— Bibi fera ce qu'il lui plaira.

Il lui prit brutalement le poignet, qu'il serra comme dans un étau.

— Louise, tu ne partiras pas sans moi ! Je le le défends !

(*A suivre.*)

public de cette autorisation, il incombera, soit au séquestre, soit à l'Etat ou aux communes, non seulement de ne pas détourner ces édifices de leur destination en les faisant servir, ne fût-ce que d'une façon momentanée, à d'autres usages que le culte, mais encore de laisser le culte s'y exercer, comme par le passé, pourvu qu'il y soit célébré dans les conditions légales.

Il n'appartiendra pas à l'Etat et aux communes, sous prétexte qu'ils auront recouvré la possession des cathédrales, églises et chapelles, de disposer de ces édifices comme d'un bien dont ils ont de la faire à leur gré; les chapelles, églises et cathédrales, à raison de la destination de leur destination antérieure qui n'a pas cessé à l'Etat et aux communes comme une charge de la possession, doivent rester ouvertes, et l'accès extérieurs nécessairement à en tant aux fidèles qui y sont reçus du clergé, pour y exercer le culte en se conformant, à défaut d'Associations cultuelles, aux prescriptions de la loi du 29 juin 1881 telles qu'elles ont été commentées plus haut.

Les Ministres des Cultes

Mais il ne faudrait pas croire que, parce que, moyennant une déclaration faite en vertu de la loi de 1881, un ministre du culte (séculier ou régulier) pourra continuer à remplir son ministère dans l'église où il exerçait avant l'empire de la législation concordataire, que cette substitue à son profit et qu'il jouira sur l'édifice des droits semblables à ceux qu'il appartenait à la Fabrique supprimée. Cet établissement était investi de la possession légale de l'église, le curé ou desservant ne sera plus qu'un occupant sans titre juridique; il sera sans droit pour faire admettre aucune d'administration, encore moins sera-t-il capable d'accomplir aucun acte de disposition. Il y a lieu d'en conclure qu'il n'aura pas qualité pour percevoir des rétributions à raison de l'usage par des fiers de l'église ou des objets qui y sont contenus et qui appartiennent à l'Etat ou aux communes, ou auront appartenu à la Fabrique supprimée. Il aura seulement la faculté de remettre des collectes à l'occasion des actes de son ministère. Ces principes recevront leur application notamment en matière d'obsèques religieuses, pour l'exécution du service intérieur ou, en d'autres termes, pour employer le langage même de la loi du 18 décembre 1903, la fourniture des objets destinés aux funérailles dans les édifices religieux et à la décoration intérieure et extérieure de ces édifices. Le musical ne saurait exister dans l'église. Jusqu'à ce pourra donner lieu à la perception de rétributions au profit du curé ou desservant; ou cas où il lera utile d'en faire venir du dehors, on ne sera pas au curé ou desservant de traiter à cet effet avec un entrepreneur; ce sera apparemment soit des ecclésiastiques, soit des familles, sous réserve de l'obligation pour elles de se munir des autorisations indispensables auprès de la municipalité. Tout à celle-ci pour le compte des familles. Si le curé ou desservant ne succède pas aux [illegible] de la Fabrique [illegible] remplissait [illegible] de la gestion et aux objets la garniss[illegible].

Telles seront, en ce qui concerne les édifices affectés à l'exercice du culte, les conséquences légales de l'abrogation du régime concordataire. Toute dérogation à l'expiration du délai fixé par l'article 4; elles ne seront pas les mêmes à l'égard des presbytères.

(La fin à demain).

Les Agissements
DE LA
COMPAGNIE FRAISSINET

Calvi, 2 décembre.

Je dois tout d'abord rendre hommage au sympathique Président de la Ligue de propagande républicaine, pour son article paru à cette même place, dans un des derniers numéros de votre estimable journal.

M. Joseph Ajaccia, en effet, a exprimé en termes précis les abus déplorables commis par la Compagnie Fraissinet.

Je dois également faire connaître ce qui arrive malheureusement trop fréquemment à Calvi. Des marchandises déposées sur les quais en attendant leur expédition, y stationnent un peu trop longtemps. On aura certainement une preuve matérielle de ce que j'avance, quand on apprendra en qui est arrivé à M. L.

Au mois d'août dernier, ce Monsieur faisait déposer sur les quais pour plus de 30.000 kilos de foin. Eh! bien, le croirez-vous? A la fin du mois de novembre, la moitié de cette marchandise se trouvait encore sur les quais de Calvi.

Ayant stationné ainsi longtemps sur les quais, cette marchandise, exposée à toutes les intempéries de l'air, devint du véritable fumier. Aussi M. le Maire, craignant une épidémie, a donné des ordres pour débarrasser les quais de ce foin putréfié. Il a été donné à des agriculteurs, qui s'en sont servi pour fumer leurs champs.

Voilà les fâcheuses conséquences des abus d'une Compagnie concessionnaire qui se refuse obstinément à adhérer aux désirs de cette brave et paisible population insulaire.

Cette fois ce n'est pas le P. L. M qui est responsable!

Er. Luis.

Ce que disent les Journaux

Le Figaro

Sur la circulaire Briand :

« La circulaire Briand est nette. C'est une affaire entendue. Les églises ne seront pas fermées, mais dans dix jours la plupart des presbytères seront à la disposition des communes. Il faut avoir vécu dans les campagnes pour se faire une juste idée d'un pareil bouleversement.

Nos citadins ne figurent qu'il suffira aux curés de louer moyennant des sommes modiques la vieille maison qui les abritait. Oui, mais à la condition que les maires et les Conseils municipaux y consentent, et combien sont-ils qui se feront un devoir d'y consentir?

Ne sait-on pas que dans plus de la moitié de la France et tout particulièrement dans le Midi, les maires sont en lutte permanente avec les curés? Pourquoi?

Il serait bien difficile d'attribuer cet antagonisme à une autre raison qu'à ces esprit de domination et aussi à ce besoin de persécution qui couve au fond de certaines âmes municipales. C'est l'esprit de M. Homais et de M. Chien-Ducollet, maire de La Mare, qui, dit-on, n'a même pas attendu la circulaire de M. Briand, pour inviter le curé à déroger; c'est l'esprit du maire de Mieu, le fief de l'immortel M. Baudon, qui, bien avant que les choses fussent définitivement réglées, faisait invasion dans le domicile du doyen. »

Le Libre Parole

Tous, depuis les bombes désarmants jusqu'aux évêques et archevêques, se sont rangés autour du successeur de Pierre. Tandis que les commissaires ont besoin pour camoufler en paix de mobiliser toute l'armée française, infanterie, cavalerie, artillerie, obusiers à Pequers, ce vieillard désarmé, parce qu'il est le successeur de Pierre, n'a eu qu'à dire un mot et à faire un geste pour que ceci par des millions d'êtres humains.

L'Eclair

Paul Déroulède, en glorifiant dimanche [illegible] ministère qui donne seule la France extérieure.

Après tant d'années de divisions et de persécutions, il serait temps que ce vœu patriotique fût entendu. Déroulède, d'une [illegible] large et chevaleresque, consent à sacrifier ses opinions et ses rancunes personnelles, mais à ce rendez-vous de dévouement et d'abnégation lui seul y vient, pendant que ses éternels adversaires sont absents.

Le Soleil

A propos de la question marocaine :

« L'opinion française demande à être renseignée. Interrogé au Sénat, M. Clemenceau s'en est tiré par une pirouette. Interrogé à la Chambre, il devra rassurer l'opinion ou tout au moins l'éclairer. Tout le monde, elle, a l'impression que le Rogui, le sultan, Raisouli lui-même ne sont que de simples figurants. On se demande quel moteur en scène leur a dicté leur rôle, et surveillant les événements qu'il a préparés, guette la France dernière le Maroc et se dispose à s'adjuger le profit d'une entreprise dont nous aurons couru les risques et paye les frais. »

GAZETTE DEPARTEMENTALE

CORTE. — Un concours agricole aura lieu à Corte le 23 décembre, organisé par la Société d'agriculture, sous la présidence d'honneur de M. le Sous-Préfet.

Bœufs de travail. — 1er prix, 100 fr.; 2e prix, 70 francs.

Vacher d'élevage. — 1er prix, 80 fr.; 2e prix, 50 francs.

Broken laitières. — Prix unique, 30 fr.

⁂

CALVI. — Nous supplions la Commission d'hygiène de vouloir bien tenir compte du désir que nous avons exprimé dans ce journal, le 30 septembre dernier.

Qu'on ferme les bouches d'égout ouvertes en face du collège et du bureau des Postes, sur chaque côté du Boulevard Gery, puisqu'il paraît impossible d'y installer des syphons!

L'accès de ces deux établissements est absolument impossible à cause des émanations fétides provenant de ces ouvertures.

Nous plaignons sincèrement les locataires des maisons environnantes et particulièrement le personnel du bureau des Postes qui, pour le due labeur quotidien, n'a pas tout à fait besoin d'un pareil stimulant. — X.

⁂

BONIFACIO. — M. Fabiani, commissaire spécial adjoint à Modane, est nommé commissaire spécial à Bonifacio, en remplacement de M. Mattei, désigné pour Modane.

PAUVRE CORSE!

Centimes additionnels

Assistance médicale gratuite

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du président du conseil, ministre de l'intérieur,

Vu la délibération du conseil général de la Corse en date du 6 octobre 1906;

Décrète :

Art. 1er. — Le département de la Corse est autorisé à s'imposer extraordinairement, pendant l'année 1907, 7 centimes 4 centièmes additionnels au principal des quatre contributions directes, dont le produit sera et restera exclusivement applicable aux dépenses du service de l'assistance médicale gratuite mises à sa charge par la loi du 15 juillet 1893.

Cette imposition sera recouvrée, indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé, chaque année, par la loi de finances, en vertu des lois des 10 août 1871 et 12 juillet 1906.

Fait à Paris, le 24 novembre 1906.

Assistance de Vieillards

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du président du conseil, ministre de l'intérieur,

Vu la délibération du conseil général de la Corse en date du 6 octobre:

Décrète :

Art. 1er. — Le département de la Corse est autorisé, conformément à la délibération susvisée du conseil général, à s'imposer extraordinairement, pendant l'année 1907, 4 centimes additionnels aux quatre contributions directes, dont le produit sera et restera exclusivement applicable aux dépenses du service de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources, mises à sa charge par la loi du 14 juillet 1905.

Cette imposition sera recouvrée, indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé, chaque année, par la loi de finances, en vertu des lois des 10 août 1871 et 12 juillet 1906.

Fait à Paris, le 24 novembre 1906.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ORATOIRE DE LA CONCEPTION. — La Fête de l'Immaculée Conception sera célébrée, avec le plus grande solennité, dans l'oratoire de ce nom, samedi, 8 décembre.

Ordre des cérémonies :

Aujourd'hui, veille de la Fête, le matin : à 5 heures et demie, messe de communion générale, Sermon, Bénédiction, messes à 7, 8, 9 et 10 heures; le soir : Première Vêpres, suivies du Salut, à 4 heures.

Le jour de la Fête, le matin : messe à partir de 5 heures, Grand'Messe à 11 heures; le soir : Vêpres à 4 heures, suivies du Salut, à 7 heures et demie, baiser de la Sainte Relique.

LES HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité souffrent les hémorroïdes, car aucune des affections les plus répandues; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait quelquefois moins qu'il existe depuis quelques années, un médicament, l'ELIXIR DE VIRGINIE SYRDAILL, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Exiger sous l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie SYRDAILL.

DERNIÈRES NOUVELLES
Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	5 déc.	6 déc.
Rente 3 0/0 amort.	95,85	96.00
— 3 p. 0/0 anc.	96.00	— 96,10

ex-coupon.

La Loi de Séparation

Réunion plénière des Evêques

Paris, 6 décembre.

Le « Figaro » annonce que l'épiscopat français tiendra une réunion plénière le 24 janvier prochain. Elle ne se terminera que le 26 au soir.

LES INVENTAIRES

Nouvelle démission d'un Commandant

Paris, 6 décembre.

Le chef d'escadron Axire, breveté d'Etat-major, attaché au 9e corps d'armée, vient de suivre dans sa retraite M. le colonel Barn, son chef direct.

Dans sa lettre de démission, le commandant Axire, déclare demander sa mise à la retraite pour protester contre l'emploi des troupes dans les inventaires des églises.

Le Conseil supérieur de la Défense nationale

Paris, 6 décembre.

Comme nous l'avons annoncé dans nos dépêches d'hier, le Conseil supérieur de la Défense nationale s'est réuni aujourd'hui à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Le décret [illegible] de la Défense nationale exigeait qu'il tînt une réunion tous les semestres. Cette clause de la loi n'ayant pas été observée, puisque, instituée par décret du 3 avril dernier, le Conseil ne s'est réuni qu'aujourd'hui pour la première fois, une question sera posée à la Chambre au ministre de la guerre.

AU MAROC

L'entente franco-allemande

Berlin, 6 décembre.

Le « Matin » publie une dépêche à son correspondant de Berlin, déclarant que les rapports franco-allemands doivent être considérés comme excellents au sujet de la question marocaine.

L'accord est complet entre les deux gouvernements, et l'Allemagne ne gênera en rien l'action franco-espagnole.

EN ITALIE

La politique religieuse

Rome, 6 décembre.

Les journaux de tous les partis commentent avec beaucoup de passion les déclarations de M. Gallo, ministre de la Justice, sur la politique religieuse.

Répondant à l'interpellation de M. Roberto Mirabelli, député républicain, sur les rapports du Gouvernement et du Vatican, il affirmait « la nécessité pour l'Italie d'imiter la politique de combat dont la France, avec des hommes tels que Combes et Clémenceau, donne l'exemple au monde civilisé ». M. Gallo a répondu : « Le gouvernement italien tient à affirmer franchement et bien sincèrement qu'il repousse toute idée de politique violente : il nous suffit de rester fidèle à la liberté. Rien ne pourra nous pousser à méconnaître les garanties de liberté dues à la religion aussi bien qu'à ses chefs reconnus. »

Ces paroles, qui ont été frénétiquement applaudies par la presque totalité de la Chambre, sont vivement critiquées par les journaux républicains et socialistes, qui déclarent que le gouvernement trahit les intérêts de la nation. Les organes catholiques et monarchistes saluent au contraire avec enthousiasme des déclarations qui prouvent qu'entre l'Italie et le Saint-Siège des rapports plus cordiaux sont en train de s'élaborer.

AU VATICAN

Le Consistoire secret

Rome, 6 décembre.

Sa Sainteté Pie X a tenu aujourd'hui un consistoire secret.

Le pape y a confirmé l'élévation à l'épiscopat de Mgr Desanti, évêque d'Ajaccio, qui avait été faite par bref.

Mgr Geay, ancien évêque de Laval, a été nommé évêque titulaire de Samos (Turquie).

EN PERSE

La maladie du Shah

Paris, 6 décembre.

Une dépêche adressée de Téhéran au « New York Herald », donne de très mauvaises nouvelles sur la santé de S. M. le Shah de Perse.

Le monarque est mourant, et tout espoir de le sauver est abandonné par son entourage.

MYSTÉRIEUSE DISPARITION
d'un Prêtre

Lille, 6 décembre.

On signale la mystérieuse disparition du vicaire de Lys-les-Lannoy, qui n'a plus paru à l'église depuis le 29 novembre dernier, et sur lequel on n'a pu recueillir aucun renseignement.

EN ALLEMAGNE

M. Doumer chez M. de Bulow

Berlin, 6 décembre.

La « Gazette de l'Allemagne du Nord » annonce que le chancelier de Bulow a reçu, dans l'après-midi, M. Paul Doumer, ancien président de la Chambre française, avec lequel il a eu un long entretien.

AU JAPON

La réorganisation de l'armée japonaise

Tokio, 6 décembre.

L'armée japonaise va être complètement réorganisée et considérablement augmentée.

Une armée de sept-cent cinquante mille hommes pourra, en cas de guerre, rentrer immédiatement en campagne.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Crupp.
Vice-président

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget général de l'exercice 1907.

Le rachat du réseau de l'Ouest

La Chambre reprend la discussion du rapport de M. Aimand sur le projet de loi relatif au réseau de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest.

M. Pichon

député progressiste d'Hazebrouck, combat le rachat. L'état de nos finances ne permet pas à l'Etat d'entreprendre une œuvre aussi risquée; il est certain que les dépenses occasionnées par le rachat seront très fortes, et nul ne peut garantir la réussite de l'entreprise.

Le rachat du chemin de fer de l'Ouest est un acheminement vers l'exploitation de tous les réseaux français par l'Etat. Ce monopole sera préjudiciable aux intérêts industriels et commerciaux du pays.

M. Dubois

député radical-socialiste de la Seine, est partisan du rachat L'Etat, dit-il, exploitera plus économiquement que ne l'a fait la compagnie actuelle, que ne pourrait le faire aucune compagnie capitaliste.

M. Cachet

député libéral de l'Orne, combat à son tour, le projet du gouvernement.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Brisson

La séance est reprise à 2 heures et demie.

LA RATIFICATION de l'Acte d'Algésiras

Interpellation de M. Jaurès

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant adoption de la convention internationale d'Algésiras.

A cette discussion est jointe une demande d'interpellation de M. Jaurès, sur la politique extérieure de la France au Maroc.

Discours de M. Jaurès

Le député du Tarn commence son discours en déclarant que le gouvernement a pris une initiative dangereuse en envoyant, d'accord avec l'Espagne, une division navale et des troupes à Tanger. Il est à craindre que des froissements d'amour-propre n'amènent des complications européennes, (Vive sensation)

L'état d'anarchie, il le faut reconnaître, est grave au Maroc; il peut se faire que nos marins et nos soldats aient à intervenir pour rétablir l'ordre troublé.

Qui sait où s'arrêtera l'intervention, jusqu'où pourront être entraînées nos troupes.

M. Pichon

ministre des affaires étrangères, interrompant de son banc, déclare : « Nous resterons dans la limite de l'acte d'Algésiras. » (Applaudissements sur tous les bancs de la droite, du centre et de la gauche).

M. Jaurès

dit que l'organisation internationale doit protéger tous les nationaux de tous les Etats européens. Pour éviter toute contestation, il faut laisser à l'Allemagne une action et une responsabilité dans la grave question musulmane.

L'œuvre de la France, dit en terminant le leader du parti socialiste, est une œuvre de justice sociale, qu'il ne faut pas compromettre dans les intrigues marocaines. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche).

M. Boni de Castellane

député progressiste des Basses-Alpes, constate l'insuccès de la politique chère à M. Delcassé. Nos projets de pénétration pacifique au Maroc, ont abouti, l'année dernière, à un imbroglio qui nous a mis à deux doigts de la guerre. Aujourd'hui, il le faut souhaiter, la France saura faire respecter avec fermeté les intérêts de ses nationaux; elle saura accomplir la mission que lui confère le traité international d'Algésiras. Aucune complication ne viendra troubler son action civilisatrice. Bien que l'horizon soit gros de nuages, la droiture de nos intentions dissipera tout malentendu.

M. Hubert

député des Ardennes, rapporteur du projet ratifiant l'acte d'Algésiras, affirme que la France veut assurer l'intégrité et l'indépendance de la puissance chérifienne, par le rétablissement de l'ordre dans l'intérêt du Maroc avant tout

« Jamais, à aucun moment, l'intégrité du Maroc, ne fut par nous menacée. La France a toujours émis des prétentions très discrètes et très respectueuses de l'indépendance de l'empire. A aucun moment nos prétentions modérées, toujours communiquées à toutes les chancelleries européennes, n'ont dissimulé aucune espèce de pensée désobligeante vis-à-vis d'aucun peuple. (Vifs applaudissements).

Plus que toute autre nation, à cause de ses 1,200 kilomètres de frontière algérienne, la France est intéressée à ce que le bon ordre règne dans l'empire marocain, afin que l'esprit de révolte ne gagne pas les peuplades algériennes, dont nous devons maintenir la soumission fidèle.

Il est donc indispensable que la France, dont les intérêts au Maroc sont si puissants, soit chargée, de concert avec l'Espagne, d'assurer la pacification d'un royaume, où des révoltes incessantes viennent compromettre la sécurité des nationaux européens, et leurs intérêts. Il est aussi juste que la mission qui est dévolue aux deux nations ne soit contre-carrée par aucune entente directe d'une nation quelconque avec le Sultan.

L'acte dont la ratification est demandée aujourd'hui au Parlement français, assigne à notre pays une mission civilisatrice, digne de la tenter. Quelques soient l'avenir, la France représente une fois de plus la civilisation, et cela est trop dans son caractère et dans ses traditions pour qu'elle se dérobe à la tâche nouvelle.

(Applaudissements répétés sur tous les bancs de la droite et de la gauche. Seule l'extrême gauche reste silencieuse).

M. Gérault-Richard

député socialiste de la Guadeloupe, déclare que, lui ne peut douter des intentions pacifiques de la France.

« Nous ne cherchons chicane à personne, nous ne souffrirons donc pas qu'on nous cherche chicane. »

Discours de M. Pichon

Salué par les applaudissements de la majeure partie de la Chambre, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, monte à la tribune.

M. Pichon commente l'acte international d'Algésiras, auquel toutes les nations intéressées ont librement consenti.

Contre les actes de piraterie des indigènes marocains, contre les vexations qui furent infligées à plusieurs, contre les actes arbitraires, et les brigandages de Raisuli, toutes les puissances européennes protestèrent. Toutes déclarent nécessaire la répression de l'anarchie, qui désole l'empire marocain.

L'accord franco-espagnol pour la réglementation de la police a été communiqué à toutes les chancelleries. Aucune n'a fait la moindre objection; toutes l'ont donc accepté dans son intégralité. Dès lors, fortes de l'adhésion de toute l'Europe, la France et l'Espagne tiendront les engagements qu'elles ont pris, dans l'exacte mesure où ils ont été pris.

« Nous ne voulons pas, dit en terminant le Ministre, troubler la paix. Notre politique extérieure est liée par la Convention internationale, et basée sur des amitiés précieuses. Nous demeurerons fidèles à toutes deux. »

(Salves répétées d'applaudissements).

M. Jaurès

est heureux de constater que les déclarations du Ministre des Affaires étrangères contribuent à dissiper tout malentendu.

La discussion générale est close.

Les Ordres du Jour

M. le président annonce qu'il a reçu deux ordres du jour. Le premier est de M. Jaurès; il est accompagné d'une demande de priorité. Il est ainsi conçu :

« La Chambre résolue à respecter l'acte d'Algésiras, dans ses termes et dans son esprit, et répudiant toute politique d'aventure, passe à l'ordre du jour. »

M. Pichon déclare que le gouvernement n'accepte pas la rédaction de cet ordre du jour.

Le Vote

Le scrutin est ouvert sur la priorité en faveur de l'ordre du jour Jaurès. Il donne comme résultat :

Nombre de votants	543
Majorité absolue	272
Pour	87
Contre	456

Par 369 voix de majorité la Chambre repousse la priorité.

Le président met alors aux voix l'ordre du jour suivant, déposé par M. Grosdidier, député de la Meuse, et accepté par le gouvernement.

« La Chambre confiante dans le gouvernement pour assurer l'exécution de la convention d'Algésiras avec les droits qui en sont la conséquence et pour garantir la sécurité de nos nationaux, passe à l'ordre du jour. »

Le scrutin donne :

Nombre de votants	537
Majorité absolue	269
Pour l'adoption	457
Contre	56

Par 401 voix de majorité la Chambre accorde sa confiance au gouvernement.

Mis enfin aux voix le projet de loi portant ratification de l'acte d'Algésiras, en faveur duquel l'urgence est déclarée, est voté à l'unanimité des 537 membres présents.

Séance demain matin.

SENAT

Présidence de M. Alphonse Dubost.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance qui est adopté.

Les veilles des Fêtes légales

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de MM. Tillaye, Dufournet et Guillier, tendant à modifier l'article 1er de la loi du 13 juillet 1906, et décidant que, lorsque les fêtes légales tomberont un vendredi aucun payement ne sera exigé ni aucun protêt ne sera dressé le lendemain de ces fêtes; lorsqu'elles tomberont le samedi, aucun payement ne sera exigé, ni aucun protêt ne sera dressé la veille de ces fêtes.

Adopté.

Les coopératives Agricoles

Le Sénat s'occupe ensuite du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, autorisant des avances aux coopératives agricoles.

M. Fortier

sénateur de la Seine-Inférieure, combat le rapport de M. Jean Dupuy tendant à l'adoption de la proposition.

M. Ruau

ministre de l'Agriculture soutient les conclusions du rapport, et demande au Sénat de par faire le vote de la Chambre.

Tous les articles et l'ensemble de la loi sont adoptés.

La Compétence des Juges de paix

L'ordre du jour appelle enfin la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés relative à la compétence des juges de paix en matière forestière.

Les conclusions du rapport de M. Jules Godin, demandant confirmation de la décision de la Chambre, sont adoptées.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi

AUX ANTILLES

Violentes secousses de tremblement de terre

Londres, 6 décembre.

Dans diverses régions, de violentes secousses de tremblement de terre se sont faites sentir.

Elles ont été particulièrement fortes dans l'Ile Saint Vincent à Kingston, aux îles Barbades et à Sainte-Lucie.

AVIS DE DÉCÈS

M. Jean Cini, Entrepreneur Gazier, Mme Félicité Cini, née Guerinel, et leurs enfants; M. Frédéric Cini, maître-maçon à Furiani à Oxz; M. et Mme Lorenzini, de Tonkin, et leurs enfants; M. et Mme Jules Boudor, née Cini, et leurs enfants; M. et Mme Biscaggio et leurs enfants; M. et Mme Frédéric Guerinel et leurs enfants; M. André Guerinel; M. et Mme Pierre Spaccessi et leurs enfants; M. et Mme Orva Gabella; Mme Veuve Barbe Guerinel, M. et Mme Jean-Baptiste Cardi, patron pêcheur, et leurs enfants, M. et Mme Antoine Gusseo et leurs enfants; M. et Mme Paul Vidoni et leurs enfants; M. Mancelli et sa famille;

Les familles Cini, Guerinel, Cardi, Carboni, Tomasyres, Acquatella et Cronthi;

Ont la douleur de faire part à leur parente amie et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle PIERRETTE CINI

leur fille, petite-fille, nièce, cousine et alliée, décédée à l'âge de 4 ans, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu Samedi matin, à 10 heures.

On se réunira à la maison mortuaire, place de l'Hôtel de Ville, 6.

Etude
DE Me LOUIS GIORDANI
Licencié en droit, Notaire à Bastia

Suivant acte reçu [illegible] Greffe, [illegible] décembre 1906, M. Bozzi a cédé son fonds de commerce d'[illegible] de musique.

Les oppositions [illegible] chez le Cédant jusqu'au 15 décembre 1906.

00660 Giordani.

FOUR à VAPEUR
et Pétrin mécanique
X. CAMPANA
Boulangerie de Certe
Bastia, rue Miot, 3

Spécialité de Pains
VIENNOIS, DE PARIS ET D'AIX
On porte à domicile

VINS VIEUX
de propriétaire
à 0,30 c. le litre. En vente chez M. Dominique Airoli, place de la Fontaine Neuve.

Avis
AUX ÉDUCATEURS DE VERS À SOIE

La Maison Barthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie coconnière de la Corse. Aussi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à Mme. Barthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants du grainage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils auront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux de « Ver à Soie. »

VENTE
de Vignes américaines

Greffés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia, des meilleures qualités du pays à 110 francs le mille.

Racinés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia à 25 francs le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rinali, propriétaire, à Chiusello, près Borgo.

Agence Maritime
de Transports
Spécialité de consignations et affrètements
A. PADOVANI, Nouveau Port

Formalités de douanes
Avances sur marchandises
Billets de passage pour l'Amérique

Exportation de bois et de primeurs.

Librairie Ollagnier

L'OUVRAGE LE MIEUX FAIT — VIENT DE PARAITRE : LA — L'OUVRAGE LE PLUS COMPLET

FRANCE ILLUSTRÉE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE DE GRAND LUXE

CHAQUE NUMÉRO a trait à un département et CONTIENT :
40 PAGES DE TEXTE (large très serré avec nombreuses gravures de superbes Illustrations
Après valoir, 1 magnifique Gravure hors texte.
1 Carte en couleurs; 1 Supplément de 8, 8 ou 12 pages formant DICTIONNAIRE DES COMMUNES

En vente partout Chez tous les Libraires et Marchands de Journaux

Il paraît un Numéro tous les Samedis

75 c. le Numéro

AVEC TOUS SES SUPPLÉMENTS

ABONNEMENT : Six mois . . . . 20 francs — Un an . . . . 40 — Prix spécimen . . 75 c.

PUBLICATIONS ALBIN MICHEL & Cie, 4, Rue de La Vieille, PARIS (1er)

PÉTPIN MÉCANIQUE
à cuve tournante en bois donnant les meilleurs résultats. Nombreuses références. Simplicité. Prix réduits. On demande un représentant actif et sérieux pour la vente pour la Corse. S'adresser à M. Lotz, fils de l'Aîné, constructeur à Nantes.

ON DEMANDE à AJACCIO, chambre meublée pour 2 personnes, pour 3 ou 4 semaines, ayant droit à la cuisine, soit seulement, faire offre prix : Vve Marce, rue des Phocéens, Marseille.

Installation nouvelle
HOTEL DU CAP-CORSE
Tenu par Mme veuve PIGOT, née SCOTTO, 7, rue de l'Opéra, Bastia.
Table d'hôte. — Pension
Repas sur commande

Maison de Commission
pour les huiles et tous les autres produits de la Corse
PIERRE MONTI
Rue Feu-Brun, 73 et 74, Toulon (Var).

Le Directeur-Gérant, J. B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Indispensable... Campagnes
Notre d'un employé au bois à tous les qui rentrent à la maison après une journée dans la plaine ou dans les montagnes et qui ne veulent pas se mettre au lit sans avoir pris un bain. Ils trouveront tout ce qu'il faut pour faire chez eux un bain parfait, sans aucun ennui, dans la SAVONNERIE DU VILLAGE de L. MARMARET, à LA GARETTE (Var).

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS
J. MORETTI
CORTE (Corse)
Grande collection de cartes postales
illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Automne-Hiver 1906-1907
Chaussures en tous genres pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles
Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

FERRES A BON MARCHÉ en Algérie
(2e VENTE)
Dans le but de renforcer le peuplement français, le gouvernement général de l'Algérie, met en vente, à des prix modérés et payables en dix ans sans intérêt, en accordant en outre une prime à la résidence et à l'exploitation personnelles qui peut aller jusqu'à remise des trois dernières mensualités du prix de vente :
144 propriétés de 13 à 180 hectares réparties dans les trois départements.
La vente commencera le 31 décembre 1906 à Alger, le 28 décembre 1906 à Oran et le 4 janvier 1907 à Constantine. Elle aura lieu à prix fixe (de 5 à 10 francs l'hectare), et à bureau ouvert. On peut se présenter en personne ou par mandataire.
Les détails sur ces 144 propriétés, l'administration faite des entretenant de gré à gré, ou à prix fixe, pour un certain nombre de propriétés, [illegible] sont à la disposition de l'agriculteur à Alger, 27, Rue de l'Agriculture, à Paris (Petite-Bergère) ou dans les Préfectures d'Algérie.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de se mettre en garde contre certaines charlatanes ambulantes — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer, le professionnel ne [illegible] pour la [illegible] seule [illegible]

PAPIERS PEINTS
Ancienne Maison Antoine FASCI
AZAMBERTI, successeur
Bastia, 9, Boulevard du Palais, 9, Bastia
La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.
La Maison se charge même de la pose.

ABSINTHE
Edouard Pernod
La meilleure de toutes
Maison EDOUARD PERNOD, à Couvet, (Suisse) et Pontarlier (Doubs).
C'est la plus ancienne et la seule Maison *Pernod* distillant à Couvet (Suisse), berceau de la vraie famille *Pernod* d'où vient la vieille renommée usurpée par tant de pâles imitateurs.
Consommateurs ! Demandez donc partout
Un « Edouard Pernod »
Dépôt pour toute la Corse :
L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
Traité complet, rédigé à l'usage des Capitalistes des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 7, rue Feydeau, Paris.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-Loubet du Teil. — Filtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques. — Briques pleines et rondes. — Carreaux.
Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux 4, Boulevard de Cardo.

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il aide et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements ce Vin du Cap Corse

XXIIe ANNÉE. — N° 334 — SAMEDI 8 DÉCEMBRE 1906

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 9, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues à forfait et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Décès, 0.50 — Judiciaire, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Un an . . . . 20 fr. — Six mois . . . . 10 fr. — Trois mois . . . . 5 fr.
Union postale, un numéro : 25 centimes
Un numéro pour des nouveautés déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA
00661

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Immaculée Conception.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 26 m. — Coucher, 4 h. 32 s.
Premier quartier, le 22 — Pleine lune, le 30
Fête de Demain : Sainte Valérie.

7 DÉCEMBRE

UNE TENTATIVE HEUREUSE

La discussion du budget des colonies a donné lieu, l'autre jour, à un débat qui n'est point parvenu jusqu'aux oreilles du grand public et qui pourtant ne manquait pas d'intérêt. Pour encourager dans nos colonies les grandes cultures coloniales, le Parlement a voté l'année dernière une somme de 90.000 francs, dont la plus grande partie a été versée, à titre de subvention, à une œuvre fort intéressante, l'Association cotonnière coloniale, qui a pour objet de développer la culture du coton dans nos colonies, et principalement au Soudan. M. Jules Siegfried proposait d'augmenter cette subvention de 100.000 francs.

Le ministre des finances n'a pas accepté cet amendement, et la Chambre lui a donné gain de cause. Les filateurs de coton, a dit M. Caillaux, disposent de capitaux importants ; leur industrie est garantie par des droits de douanes considérables ; l'objet de l'association qu'ils ont créée est de se procurer la matière première à meilleur marché : ils n'ont besoin que d'un encouragement moral, qui est représenté très suffisamment par la subvention actuelle.

On ne saurait en vouloir à un ministre des finances qui s'efforce de défendre son budget contre les augmentations de dépenses et de le maintenir dans les limites prévues : travail pénélopéen ! Mais quelques-uns des arguments qu'il a donnés pourraient avoir laissé le Parlement sous une impression fausse, qu'il est sans doute nécessaire de dissiper. Le développement de la culture du coton dans nos possessions tropicales n'intéresse pas seulement quelques particuliers, mais nos colonies elles-mêmes, et d'une très large mesure la métropole tout entière. C'est, pour employer un terme passé dans l'usage, une question « mondiale. »

On peut dire que ce sont aujourd'hui les Etats-Unis qui produisent la presque totalité du coton employé par les manufactures du globe. Leur récolte vaudra cette année trois milliards de francs, dont la moitié sera payée par l'Europe. C'est une prime de cinq millions par jour versée par l'ancien continent au nouveau monde. La France y contribue pour trois cents millions. On voudrait du moins espérer qu'à ce prix notre industrie pourra toujours être fournie suivant ses besoins, mais rien n'est moins sûr : les manufactures américaines se multiplient ; on peut redouter qu'un jour elles n'absorbent la production entière du sol national. En attendant, la spéculation américaine hausse les prix, même quand la récolte, comme cette année, est largement suffisante. La situation est pire lorsque cette récolte est inférieure aux demandes : les prix s'élèvent alors de telle sorte que la fabrication devient impossible. C'est ce qui s'est passé en France, il y a quelques années. Beaucoup d'usines fermèrent leurs portes, et des milliers d'ouvriers, en France et en Angleterre, se trouvèrent sans travail. On s'aperçut alors que la sécurité de l'industrie européenne exigeait qu'il existât d'autres centres de production que l'Amérique, afin de compenser les risques d'une mauvaise récolte dans le seul pays de culture, et de mettre obstacle aux entreprises de la spéculation. Des associations se créèrent en Grande-Bretagne, en Allemagne, en France ; et les syndicats ouvriers d'Angleterre comprirent si bien qu'il s'agissait d'une question vitale pour l'industrie tout entière, et non pas seulement pour les patrons, qu'ils accordèrent une subvention de 60.000 francs à l'association anglaise.

Celle-ci a dépensé aujourd'hui plus de six millions. Celle qui s'était constituée en France n'a eu à sa disposition que le dixième de cette somme, mais elle les a si bien employés que les critiques étrangers eux-mêmes ont pu dire que proportionnellement c'est elle qui a obtenu les meilleurs résultats. La preuve est faite maintenant que les meilleures espèces de cotonniers d'Amérique et d'Egypte peuvent croître et produire abondamment dans une très vaste région de notre Soudan qui est le delta intérieur du Niger, entre Ségou et Tombouctou, et les plateaux intérieurs du Dahomey, dont le coton indigène, très apprécié, commence à arriver dans nos ports européens. Il n'a pas été accordé de concessions. Ce sont les indigènes qui, par leurs propres moyens et sur leurs propres terres, cultivent les graines qui leur sont distribuées gratuitement. L'avis des spécialistes est unanime : le sol et le climat, sur une étendue considérable de nos possessions en Afrique occidentale, sont propices à la culture du coton. La preuve pratique en est faite ; il n'y a plus qu'à marcher.

Il faut donc marcher. Si la France, à l'aide de ses colonies, arrivait à s'affranchir du tribut qu'elle paye aux producteurs américains, c'est 300 millions qu'elle ferait gagner à ses sujets ou à ses nationaux ; c'est un trafic de 600 000 tonnes qu'elle fournirait à ses chemins de fer et à ses navires. Les gouvernements étrangers ont, dans un objet analogue, subventionné largement les associations qui se sont organisées chez eux. Le même accorde à celle dont les efforts ont déjà été si heureux une assez faible somme, qu'il a refusé d'augmenter. Les nécessités budgétaires peuvent suffire à expliquer sa décision. Mais il ne faudrait pas inférer de celles-ci que l'œuvre entreprise n'a en vue que des intérêts personnels et mesquins. Il s'agit de l'avenir de nos colonies africaines et de la sécurité d'une de nos plus grandes industries françaises, qui occupe plus cinq cent mille ouvriers. Somme toute, on n'a rien tenté de plus intéressant ni de plus vaste depuis la constitution du grand vignoble algérien.

Conseil Municipal

SALLES D'ASILE

Au cours de la discussion du budget, M. Ernest Lotz a présenté l'amendement suivant, relatif aux Salles d'Asile :

SECTION VII.
Instruction publique
Bibliothèque. — Sciences et arts.

Ajouter un art. 58 bis, ainsi libellé :
Subvention aux écoles maternelles, 400 f.
Pas de mots justifiant cet amendement.

Depuis plus de vingt ans, le Conseil général inscrivait régulièrement à son budget 400 francs pour les salles d'Asile de Bastia, alors dirigées par les Sœurs de Saint-Joseph. Depuis quelques années, sans qu'on ait jamais pu en connaître le motif ce crédit fut réduit à 325 fr. 85, et la Ville le complétait à 400 francs.

Il naguement, l'année dernière, la subvention départementale disparaît tout à fait, et ce n'est pas sans quelque surprise que j'ai constaté que M. le Maire se contenta d'enregistrer cette suppression de crédit.

Je viens vous demander de la faire revivre par une subvention municipale.

Savez-vous à quoi servent ces 400 fr. ? Ils s'ajoutent à des cotisations volontaires que s'imposent 60 dames de la ville, et servent, chaque année, aux environs de Noël, à habiller et chausser les enfants les plus pauvres de toutes les Ecoles Maternelles de Bastia.

Cette association dite des « Dames patronnesses des salles d'asile, » a une existence régulière et déjà ancienne ; elle existait sous l'Empire et l'Impératrice en était alors la Présidente d'honneur. Aujourd'hui la Présidente est Mme Ernest Lotz, la Trésorière, Mme Camp veuve du Rocca-Serra.

Il est indéniable qu'en ce moment de la laïcisation des salles d'Asile, un certain flottement s'est produit dans l'association ; plusieurs dames veulent se retirer, et il est à craindre que l'enlèvement des crucifix dans les écoles, la substitution du buste de la République à la statue de la Sainte Vierge, doivent froisser les sentiments profondément religieux des patronnesses. Mais l'hésitation n'a pas été longue. Nos dames Bastiaises se sont dit, avec raison, que la pauvreté des enfants était indépendante de l'habit porté par leurs institutrices, et que celles-ci, fussent-elles congréganistes ou laïques, les élèves resteront les mêmes, avec leurs besoins, avec leur misère. Et l'œuvre a continué de vivre et de prospérer. Coïncidence ou moins bizarre, n'est en ce moment où l'œuvre devient laïque que le Conseil général supprime d'un trait de plume la subvention aux Salles d'Asile.

Puisque je vous invite à voter une subvention municipale, vous me permettrez de vous dire, brièvement, quel est l'emploi des sommes recueillies. Je ne puis mieux faire que de placer sous vos yeux le dernier budget de l'association pour 1905 :

Recettes : 1.093 francs 20, dont 206 francs, en caisse au 1er janvier 1905.

Dépenses : 811 francs, 15.

Soit en caisse : 191 francs, 05, au 1er janvier 1906.

La subvention du département représentait à peu près la moitié des recettes.

Quelles dépenses couvrent ces 890 fr., les voici :

On a distribué aux enfants l'année dernière :

48 paires de chaussures ; 123 chemises ; 30 cornettes ; 29 bérets ; enfin 332 bricelets.

Voilà l'œuvre qui serait frappée à mort, si vous ne lui veniez en aide. Je croirais vous faire injure en insistant davantage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a adopté l'amendement de M. Lotz, et inscrit, de ce chef, 400 fr. au budget.

Ce que disent les Journaux

Le Siècle

Sur l'intensité vote aux crédits par le Sénat :

« Le Sénat a établi le principe d'une indemnité à allouer aux fabricants de sérum dépensées en fait par la loi. Comme il

---

26. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odysse BAROT

PREMIÈRE PARTIE

LA CACHETTE DE LA MÈRE TARTARI

— De quel droit ?... Je suis libre après tout ! Ne me meurtris donc pas ainsi !... Tu me fais mal...

— Louise ! reprit-il d'un ton radouci, en desserrant les doigts, tu me trouves ? ... Tu m'abandonnes ?... Tu as un autre amant ?

— Un autre ?... J'en ai cent autres !... et tu ne l'en es jamais plaint... Au contraire !... Ce que la jalousie m'amuse, mon cher !...

— J'ai un rival ! te dis-je... C'est avec lui que tu pars ?

— Et quand cela serait ?

— Ce rival, je le crèverai ! s'écria-t-il d'un accent farouche.

— Prends garde, Filip ! fit-elle froidement, à voir tuer. Si paris pas ainsi de crever les gens ! C'est imprudent... On pourrait t'entendre !

— Pourquoi me pousses-tu à bout ?... Je t'aime, moi ! Voyons, chérie, je suis toujours un petit homme que tu adorais tant !...

Il lui enlaçait la taille :

— As-tu vraiment une nouvelle toquade !... Sois sincère... C'est pas une rupture que tu cherches, dis ?...

— Ecoute-moi, Filip ; je serai franche... Je pars seule, je le le jure !... Mais je pars... J'en ai assez de cette vie-là... Voilà quinze jours déjà que je suis résolue à te quitter...

— Quoi ! juste au moment où je vais pouvoir t'offrir un peu d'aisance, au lieu de vivre à tes crochets !

— Il le faut. Je te le répète... Ça me dégoûte de faire la noce... Je veux aller loin, bien loin, pour changer d'existence, travailler, redevenir sage...

Le visage de Moché s'éclaira soudain ; son front se dérida.

— Comme ça se trouve ! Hé bien, moi aussi, j'ai depuis quelque temps la *nostalgie de la verte*, comme on dit dans les livres. La vadrouillage me pesait. Ça me chiffonnait que tu apprivoises au premier type venu ; j'avais, tu t'en souviens, des accès de rage jalouse toutes les fois que... Bref, je te voulais pour moi tout seul, parce que je t'aime ! Aussi, maintenant que je vais posséder un petit Saint-Frusquin, je rêvais d'aller m'enterrer avec toi quelque part, en province, à la campagne. J'achetais un établissement, un café, un fonds de commerce quelconque... Tu trônais au comptoir... Nous étions heureux, considérés. J'étais un honnête homme et toi...

— Une honnête femme !... interrompit, non sans une légère ironie, Louise Lacaze... Deux tourtereaux, quoi ! Un vrai roman !

— Voilà ce que j'avais rêvé ! reprit-il... Tu vois bien que tu ne peux plus partir ?

Mollets d'Acier se taisait.

Si touchantes que fussent ces effusions sentimentales, elles ne l'étranglaient qu'à demi. Ces perspectives d'avenir risquaient trop d'être dérangées par l'intrusion des gendarmes ou des agents de la sûreté.

— Tu restes ; c'est convenu ? poursuivit Philippe. Laisse-moi le temps d'enterrer ma pauvre tante — qui ne saurait aller bien loin ; — de réaliser le patrimoine qu'elle me laisse — oh ! elle n'a plus de galette que tu ne crois ! — et nous prendrons ensemble le train que tu voudras...

La jeune femme sentit le besoin de dissimuler.

— Tu es bien gentil, mon ami ! dit-elle... Mais...

— Tu ne refuses pas, j'imagine ?

— Non. Seulement, il vaut mieux que je prenne les devants... Qui l'empêchera le venir me rejoindre dès que tu auras liquidé la situation ? Ce sera peut-être sage... Tu ne peux quitter Paris avant que l'assassin n'ait été jugé, condamné et... guillotiné...

Filip eut un frisson involontaire, qui n'échappa point à la clairvoyance de sa maîtresse.

— Décidément, c'est lui qui a fait le coup... on qui l'a commandé !... pensa-t-elle.

Raison de plus pour que, sous aucun prétexte, elle ne retardât son départ.

— Tous mes préparatifs sont faits, continua-t-elle et mes malles bouclées. J'ai besoin de changer d'air... pour ma santé... Le médecin me l'a commandé. Et demain matin, comme je le l'ai dit...

Cela ne faisait pas l'affaire du nouveau de la mère Tartari.

Cette précipitation lui était doublement suspecte. Outre qu'elle excitait sa jalousie, la disparition subite de l'étoile chorégraphique du Moulin-Rouge, dont ses relations avec l'ex-garçon boucher étaient bien connues, de la place Pigalle à la place Monney, devenait compromettante et menaçait d'éveiller contre lui sérieuses suspicions.

— S... N... d... Tr... ! interrompit-il avec une colère concentrée... Qu'est-ce que ça signifie ?

— Ça signifie, mon petit, que je veux partir et que je partirai !

Le calme parfait avec lequel elle formulait sa résolution, acheva de l'exaspérer et lui fit oublier la prudence. L'Hellipine ignorait de tout à l'heure fit place au tigre du Bengale...

— Je saurai bien l'en empêcher !

— Essaie un peu, pour voir !...

— Comment regrit-il. Ainsi, tu t'en payait un nouveau caprice ?... Ainsi tu me lâches pour un autre amant ?

— Hé bien, oui, je te lâche ! s'écria-t-elle avec feu.

Il bondit sur elle, leva son énorme poing, qui s'abattit dans le vide. Déjà Louise Lacaze s'était réfugiée derrière deux grandes malles et avait saisi une paire de longs ciseaux.

— Oh ! tu ne m'assommeras pas comme à vieille, moi ! dit-elle d'une voix sourde.

La fureur de Moché s'apaisa comme par enchantement.

— Que veux-tu dire ? demanda-t-il en feignant la surprise.

— Je veux dire que si tu as assassiné ta tante, tu ne m'assassineras pas.

— Tu es folle ! répliqua-t-il en haussant les épaules et prisonnant un gros rire forcé. Quoi ! tu supposes bêtement que...

— Je ne le suppose pas, j'en suis sûre. C'est pour ça que je te lâche ; je pars pour ne pas te livrer à la justice, comme je serais mon devoir.

Elle courut à la fenêtre qu'elle ouvrit toute grande.

— Louise ! Louise ! balbutia-t-il avec une terreur mal contenue... Voyons ! Tu sais bien que ce n'est pas vrai !

— Fais un pas de plus, et je crie, j'appelle, je te dénonce !... Cross moi ! va-t'en ! Va-t'en tout de suite... Ce n'est pas demain matin que je pars, c'est dans une heure. Crie vaut mieux pour toi... Ne me retiens plus... et tâche de te tirer d'affaire... si tu le peux ! Quoi qu'il en soit, ce ne sera jamais par ma faute qu'il t'arrivera malheur. Je le le jure !

Et lui montrant du doigt la porte :

— Laisse-moi... Adieu !

(*A suivre.*)

s'agissait de patrons, l'élément ministériel socialiste était opposé à cette indemnité que le Sénat a établie donnant ainsi un nouvel exemple de son horreur de l'injustice et de la spoliation, sentiment louable auquel il ne sera pas fait appel en vain lorsque l'enseignement libre laïque sera traité comme la séculier par la suppression de la loi Falloux. »

L'Œuvre

Les cléricaux disent : Avant la loi, nous avions la pleine et entière liberté de l'empoisonnement, après la loi nous serons un peu gênés dans notre travail, mais on pourra plus empêcher d'aller à notre aise, et, de ce fait, nous gagnerons beaucoup moins d'argent. Il y a là une atteinte à la propriété, vous nous devez une indemnité ! Ce raisonnement est plaisant, il n'en a pas moins porté, car, malgré les très fortes observations du ministre du Travail et du ministre des Finances, la majorité du Sénat s'est prononcée pour la liberté de l'empoisonnement, avec garantie du gouvernement.

La République Française

Sur le rachat des chemins de fer :

« La première idée qui se présente à l'esprit de chacun, quand il veut acheter quelque chose d'où de savoir ce que l'objet qu'il désire lui coûtera et ce qu'il lui rapportera ; quand l'Etat rachète un chemin de fer, tout ce qu'il a pu faire de plus facile est son dernier souci. On le sait trop en vain dans le rapport de M. Aimond, au nom de la Commission du budget, un renseignement de cette nature ; le profit que l'Etat pourrait tirer de l'exploitation du chemin de fer de l'Ouest n'a pas été évalué, même d'un manière sommaire. »

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais ».

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les statuts du Syndicat, les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

La Séparation

L'EXERCICE PUBLIC DU CULTE

Circulaire de M. Briand

Les presbytères

III. — L'affectation dont les édifices et chapelles sont grevées exige en vertu même du principe de la liberté des cultes proclamé par l'article 1er de la loi du 9 décembre 1905 qu'ils soient mises à la disposition des fidèles pour qu'ils puissent, avec le concours de clercs, y pratiquer leur religion; le libre exercice des cultes ne dépend en effet à aucun degré de la subsistance des prêtres dont, d'ailleurs aucun n'est jamais serré à un usage collectif, il n'existait pas à la disposition du fidèle, mais à celle des curés et desservants qui les employaient pour leur utilité particulière. Du moment qu'à défaut d'associations cultuelles les édifices désaffectés ne pourraient pas justifier de la condition à laquelle l'article 11 a subordonné la continuation pendant cinq ans de l'usage gratuit des presbytères, et avantage consacra pour eux de plein droit, et les communes rentreraient sans plus tarder la possession légale des presbytères. Il est vrai que jusqu'à l'expiration du délai prévu par l'article 11 et, à moins d'une désaffectation anticipée, deux ans après la promulgation de la loi, les départements et les communes n'auront pas la libre disposition des grands immeubles qu'ils ne pourront utiliser qu'à titre purement provisoire. Ils recouvreront au contraire immédiatement et sans réserves la pleine et entière possession des bâtiments des anciennes écoles secondaires ecclésiastiques dites petits séminaires.

Le fonctionnement du nouveau régime

Il ne me reste plus pour compléter ces instructions qu'à préciser la date à laquelle, le délai fixé par l'article 4 de la loi du 9 Séparat en dernier exposé, le nouveau régime dont je viens d'indiquer les grandes lignes commencera à fonctionner. La loi du 9 décembre 1905 a été effectivement promulguée on, d'autres termes, rendue exécutoire conformément aux dispositions du décret du 5 novembre 1850, à Paris, un jour franc après sa publication dans le Journal Officiel du 11, c'est-à-dire le 13 et partout ailleurs, dans l'étendue de chaque arrondissement, un jour franc après l'arrivée du Journal Officiel au chef-lieu de cet arrondissement, c'est-à-dire à des dates variant du 13 au 16. Dès lors, le délai fixé par l'article 4 étant d'un an à partir de la promulgation de la loi, les établissements ecclésiastiques auront cessé d'exister et le nouveau régime entrera en vigueur à Paris, le 13 décembre 1906, et, dans le reste de la France, le 13, le 14 le 15 ou le 16, selon les arrondissements.

Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente circulaire que je vous prie de porter immédiatement à la connaissance des municipalités.

ARISTIDE BRIAND

Elections Consulaires

Les électeurs commerçants de l'arrondissement de Bastia sont convoqués pour le dimanche 16 décembre 1906 à l'effet de procéder à la nomination de deux juges titulaires et de deux juges suppléants au Tribunal de Commerce, en remplacement de MM. Dari et Etienne, Ghiglermini François, juges titulaires, et de MM. Santamaria Antoine et Nieo Antoine-Marie, juges suppléants, dont les pouvoirs sont expirés.

Le vote aura lieu à la Mairie.

Le scrutin sera ouvert à 10 heures du matin et clos à 4 heures du soir.

Au « Journal Officiel »

Contributions indirectes

M. Mosser André, commis de 1re classe des contributions indirectes à Marseille, est nommé commis principal à Ajaccio.

Gendarmerie

Le gendarme Franchi est nommé brigadier à La Stella du Caire. Basses Alpes.

Le brigadier Passani passe de Draguignan à Saint Tropez.

Eaux et Forêts

Les nominations suivantes ont été faites dans le personnel des eaux et forêts :

M. Colin, inspecteur à Ajaccio, est admis à la retraite.

M. Giorgi, garde général à Sainte-Marie-Siche, est nommé inspecteur-adjoint à Ajaccio.

M. Beaudier, inspecteur-adjoint à Versailles, poste supprimé, est appelé à Corte.

M. Pieri, garde général à Solenzara, poste supprimé, passe à Porto Vecchio.

M. Dalmdini, garde général stagiaire à Sisili, est nommé garde général, et maintenu à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.

M. Dompietrini, brigadier domanial à Digne, est nommé garde général stagiaire à Sedano.

M. Moscs, garde général stagiaire à Calvi, est nommé garde général sur place.

M. le brigadier domanial Corti, élève sortant de l'école secondaire, des Barres est nommé garde général stagiaire au cantonnement de Founiguères.

Société d'Agriculture de Calvi

Les membres de la Société d'Agriculture de Calvi et ceux qui désirent en faire partie, sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu à Calvi, au siège de la Société, (maison de l'ancienne poste), le dimanche 9 du courant, à 1 heure de l'après-midi.

Le Président,
M.-A. DE LECA.

GAZETTE DEPARTEMENTALE

BONIFACIO. — Nous venons d'apprendre avec un vif sentiment de plaisir que M. Nielci, commissaire spécial à Bonifacio, a été nommé commissaire adjoint à Modane. Cet avancement est une nouvelle preuve de confiance que le gouvernement a voulu accorder à un dévoué serviteur. Pendant plusieurs années, M. Nielci a su remplir avec beaucoup de tact et de zèle la fonction extrêmement délicate qu'est celle de commissaire spécial, dans notre ville, surtout à un moment où l'élément Sarde s'y donnait libre cours. Ses qualités professionnelles lui ont aussi attiré la sympathie de la population bonifacienne qui a appelé comme il fallait, le fonctionnaire consciencieusement républicain, doublé du citoyen affable et droit.

Nous tenons à offrir à M. Nielci nos bien sincères félicitations et à l'assurer des regrets qu'il laisse parmi nous, où il ne comptait que des amis.

CAMPILE. — M. Agostini Ours Jean, facteur rural à Saint Florent, est nommé à Campile, en remplacement de M. Vaccarezza, muté en qualité de buraliste à Bastia.

BULLETIN COMMERCIAL

Syndicat Central des Agriculteurs de France
7, rue d'Athènes, Paris

Cours des graines diverses au 1er déc.

Avoine noire Bretagne.	Havre
Avoine rouge Tunis ...	Marseille
Avoine blanche Russie.	Marseille
Maïs roux Plata	Le Havre 15 75
Maïs Cinquantini	Marseille 18.50
Maïs Plata	Marseille 16.50
Orge de Russie.....	Marseille
Petites fèves lavées et nettoyées.....	Marseille 18.50
Fèves communes.....	19.50

Les prix ci-dessus s'entendent par 100 kilos nus et pour expéditions de 5.000 kilos.

Pour quantités moindres, ils sont majorés de 0.25 à 0.50 par 100 kilos.

Le Cinquantenaire de l'Armée d'Orient 1854-56 — 1906

La grande fête militaire du Cinquantenaire sera célébrée à Paris le dimanche 9 décembre prochain et comprendra Banquet et Concert de midi à 6 heures. Facilités de voyage aux *Crimées adhérents*. Toutes sommes pour contribution aux frais de cette fête et pour les secours seront reçues avec reconnaissance et il en sera envoyé quittances à souches.

Les anciens militaires qui ont pris part à la glorieuse expédition d'Orient, dans la Baltique en 1854, ou en Crimée 1855-56, ont intérêt à envoyer leur adresse, avec indication du corps où ils servaient à M. le Lieutenant-Colonel Jules Armssobe, Président de l'association fraternelle des Crimées, fondée en 1878, rue Philippe de Girard, 26, Paris (10e), pour recevoir immédiatement une communication importante concernant leurs droits et le Cinquantenaire, ainsi que deux numéros du « Mémorial » destiné de la Vieille Armée, » les intéressant.

Ne pas envoyer de pièces mais joindre 30 centimes de timbres-poste.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 7 décembre

Thermomètre — 7 heures du matin + 11 5 — midi 11 6 — 4 heures du soir + 12 Maxima 16 Minima 11 2.

Baromètre — 7 heures du matin, 760 mm 5, 763 mm 4 heures du soir, 765 mm. Vent. — Dans la matinée, N. E. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, pluvieux

Température, + 7 le matin, 10 midi, 9 soir

Paroisse Sainte-Marie

Dimanche, à 3 heures et demie de l'après midi, aura lieu l'installation du nouveau curé, M. le chanoine Casta.

Décès

Nous recevons de Limoges la triste nouvelle de la mort de M. André Tournier, membre de l'Université, décédé dans sa vingt-cinquième année, des suites d'une affection cardiaque.

M. André Tournier voyait s'ouvrir devant lui un brillant avenir ; ses brillantes qualités le faisaient aimer et estimer de tous. Sa mort prématurée a excité de très vifs regrets, particulièrement à Limoges et à Ajaccio. Ces regrets ne seront pas moins vifs à Bastia, parmi ses anciens camarades du lycée, et parmi les personnes qui se trouvaient en relations avec M. Pierre Tournier, son père, qui a exercé les fonctions d'économe pendant plusieurs années, et qui a laissé parmi nous les meilleurs souvenirs.

Nous lui envoyons l'expression de toutes nos condoléances.

Les Corses aux Colonies

Nous avons vu avec plaisir le nom de notre compatriote, M. A. M. Firpi, commis à l'office postal en Tunisie, qui a obtenu un diplôme d'honneur à la suite du grand concours des dots ouvert par les Annales politiques et littéraires et où plus de dix-sept mille candidats avaient pris part.

Nos bien vives félicitations à l'auteur et à l'ami.

Vol

MM. Natiel, propriétaires du grand Café Andreani ont été victimes d'un vol peu banal.

Hier soir, vers 8 heures 1/2, il a été constaté la disparition d'une table en marbre, qui se trouvait sur la terrasse du café.

Plainte a été portée à la police qui recherche le voleur.

Gendarmerie

Le gendarme Poudet, en résidence à Bastia, est nommé brigadier à Pori.

Avis

Des tirs de carabines à blanc seront exécutés par les compagnies du 163e, sur le terrain de Montesoro, champ de manœuvre, le mercredi soir 12 décembre de 1 h. à 4 heures.

Tapage nocturne

Dans sa dernière audience le tribunal de simple police de notre ville présidé par M. le Juge de paix Cherubini a donné une sévère leçon aux amateurs de tapage nocturne. Huit individus étaient poursuivis pour avoir le dix huit novembre à huit heures du soir, étant pris de boissons fait du tapage injurieux et nocturne dans la rue des Moines au Pontetto.

Sur les réquisitions conformes de M. Dumas Commissaire Central, ministère public, le tribunal les a condamnés à des peines variant de cinq jours à deux jours d'emprisonnement pour le tapage et tous à cinq francs d'amende pour l'ivresse.

Si l'on agissait toujours ainsi, les gens paisibles pourraient dormir tranquilles.

Nouvelles maritimes

M. Marcel François, du port de Toulon, élève sortant de l'école supérieure de matelotage, matelot gabier tourneur sur mitrans, a été inscrit sur la liste d'admissibilité à l'emploi de surveillant technique de 2e classe du service de l'artillerie navale.

Printemps précoce

La température exceptionnellement clémente de mois de novembre a fait naître un réveil des plus curieux.

Les arbres de nos boulevards ne sont pas encore complètement dépouillés de leurs feuilles dont quelques-unes sont restées encore vertes que les bourgeons sont en train de pousser.

Au printemps il ne restera plus rien si les rigueurs de l'hiver survenaient au mois de janvier ou de février. Aussi nos agriculteurs manifestent de sérieuses appréhensions parfaitement justifiées.

Accident

Le nommé Bertrand était appelé, hier, vers midi et demi, à constater un commencement d'incendie dans la maison portant le n° 3 de la place Fontaine Neuve. Arrivé au 3e étage du dit immeuble, une chienne se jeta sur lui et le mordit sérieusement à la jambe gauche. Bertrand s'en fut se faire panser à la pharmacie Morucci et dresse procès-verbal contre le propriétaire du quadrupède.

Quant à l'incendie, il se réduisait à un simple feu de cheminée qui a été éteint sans peine par les locataires de l'immeuble.

Malade dans la rue

Le nommé S. Charles Jean, 23 ans, a été trouvé hier soir à 11 heures, malade dans la rue.

La police l'a fait admettre d'urgence à l'Hôpital Civil, où il a été transporté par les soins de l'Assistance Publique.

Danger suspendu

Des pierres qui s'étaient détachées hier de la bordure d'une lucarne de la maison Sanzoni, située route de la Conception, sont venues s'abattre sur la chaussée et, ce passage étant très fréquenté, c'est vraiment miracle que nous n'ayons pas eu d'accidents de personnes à déplorer.

A vendre

Cheval anglo-arabe bai, 7 ans, 1 m. 54, attelé et monté, sage, très brillant.

S'adresser au bureau du journal.

A vendre

Jument et très jolie vache et un beau mulet.

S'adresser au bureau du journal.

A vendre

Une très bonne jument de race française, taille 1 m. 60, attelée et montée à volonté, belles allures.

S'adresser au bureau du journal.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ORATOIRE DE LA CONCEPTION. — La Fête de l'Immaculée Conception sera célébrée, avec la plus grande solennité, dans l'oratoire de ce nom, samedi, 8 décembre.

Ordre des cérémonies :

Le jour de la Fête, le matin : messes à partir de 5 heures, Grand'Messe à 11 heures ; le soir : Vêpres à 4 heures, suivies du Salut, à 7 heures et demie, briser de la Sainte Hostie.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — Samedi, 8 courant, perception des cotisations du mois, à la Mairie, à 8 heures du soir.

Payement des lots de cent francs aux bénéficiaires dont les numéros matriculés suivent : 24.929, 49.918, 74.882 et 100 259.

SYNDICAT DES MENUISIERS. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures, place Galetta.

Payement des cotisations.

OUVRIERS CULTIVATEURS. — Les journaliers cultivateurs, jardiniers et vignerons de Bastia, de Cardo et de Furiani sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche, 9 courant, à 9 heures du matin, salle commune, Vieux Port, Place Galetta.

Ordre du jour : Formation du Syndicat.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00662

BOURSE DE PARIS

	6 déc.	7 déc.
Rente 3 0/0 ancien	96,00	96 10
— 3 p. 0/0 nouvelle.	96 20	96 10

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 7 décembre.

M. Cadiot est nommé huissier près le Tribunal de 1re instance de Corte, en remplacement de son père.

RENDEMENT DES IMPOTS

Paris, 7 décembre.

L'administration des finances vient de publier le relevé des recettes effectuées pendant le mois de novembre 1906.

Le rendement des impôts, revenus et monopoles s'élève, pour le mois de novembre, à la somme de 240.373.400 francs.

Ce chiffre représente par rapport aux recouvrements du mois de novembre 1905, une moins-value de 15.784 700 francs, et il accuse par rapport aux évaluations budgétaires un excédent de 2.991.400 francs.

La discussion générale est close.

La Réforme électorale

Paris, 7 décembre.

Le *groupe parlementaire de la réforme électorale*, qui compte déjà 250 membres des différents groupes politiques, a décidé, dans sa séance d'hier, d'organiser des réunions publiques pour déterminer un mouvement d'opinions en faveur de la réforme projetée.

MYSTÉRIEUSE DISPARITION d'un Prêtre

L'abbé retrouvé !

Lille, 7 décembre.

L'abbé Martin, vicaire de Lys-lez-Lannoy, dont nous signalions hier la mystérieuse disparition, vient d'adresser, à son évêque, une lettre de démission.

La Loi de Séparation

Nouvelle circulaire de M. Briand

Les Séminaires

Paris, 7 décembre.

Dans une nouvelle circulaire qu'il vient d'adresser aux préfets, M. Briand, ministre des Cultes, précise et complète les instructions qu'il a données dans sa circulaire du 30 novembre dernier, en ce qui concerne les séminaires.

Les grands séminaires seront placés sous le régime de la loi réglementant l'enseignement supérieur, et les petits séminaires sous celui de l'enseignement secondaire.

Interpellation de l'abbé Gayraud

Paris, 7 décembre.

M. l'abbé Gayraud, député du Finistère, dès qu'il a eu connaissance de la nouvelle Circulaire de M. Briand, a informé le ministre qu'il poserait une question sur l'application des primes aux séminaires.

Une décision du Conseil d'Etat

Paris, 7 décembre.

Consulté par le ministre des Cultes sur le point de savoir si les bureaux de bienfaisance pourraient continuer à faire des quêtes dans les églises et à y placer des troncs, le Conseil d'Etat vient de faire connaître sa décision.

Le Conseil d'Etat a répondu affirmativement à la question du ministre des Cultes.

AU MAROC

Les intentions du Sultan

Tanger, 7 décembre.

On annonce qu'une troupe chérifienne est sur le point de quitter Fez, pour rétablir l'ordre dans la région de Tanger.

Cette nouvelle cause beaucoup d'inquiétude chez les populations des campagnes avoisinantes.

On rappelle à ce propos que les formations de mahallas chérifiennes ont généralement pour résultat d'augmenter le brigandage dans le pays.

L'exode des Européens

Tanger, 7 décembre.

Les familles européennes continuent à se faire rapatrier par leurs délégations respectives.

On est d'avis que des troubles auront lieu qui précipiteront l'occupation de la contrée.

Les Morts du Jour

Le docteur Lapponi

Rome, 7 décembre.

On annonce la mort subite du docteur Lapponi, médecin de Sa Sainteté Pie X.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BERTEAUX
Vice-président

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget général de l'exercice 1907.

Le rachat du réseau de l'Ouest

La Chambre reprend la discussion du rapport de M. Aimond sur le projet de loi relatif au rachat du réseau de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest.

M. Bigaon

député progressiste de la Loire-Inférieure, demande au gouvernement d'attendre son projet. L'expérience du rachat pourrait bien ne pas réussir ; il convient dès lors de l'essayer sur une petite échelle, de ne pas se lancer à la légère dans une très grosse entreprise.

Comme mesure d'essai, M. Bignon propose le rachat partiel du réseau de l'Ouest, mais non le rachat total.

M. Paul Beauregard

député progressiste du 16e, et professeur à la faculté de Paris, défend la Compagnie de l'Ouest, contre laquelle on ne peut arguer aucune critique sérieuse et que la commission a condamnée sans même entendre ses représentants autorisés, et sans vouloir recevoir son directeur.

Cette entreprise privée a rendu de très grands services, principalement parce qu'elle était privée.

M. Beauregard s'étend longuement sur les inconvénients des exploitations industrielles de l'Etat, qui forcément doit être mauvais administrateur.

Aussi bien au point de vue financier, qu'au point de vue économique, le rachat des chemins de fer de l'Ouest aura des conséquences désastreuses.

M. Lhopiteau

député radical d'Eure-et-Loir défend le projet de rachat. Les travailleurs et employés de toute sorte seraient bien mieux partagés, lorsqu'ils seront les salariés de l'Etat ; quant aux voyageurs et aux commerçants, ils trouveront, grâce à une réglementation méthodique et sévère, des avantages importants dans l'exploitation de l'Etat. A tous égards le rachat ne peut que donner d'excellents résultats.

La suite de la discussion est renvoyée à la séance de l'après-midi, puis la séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Brisson

La séance est reprise à 2 heures et demie.

L'élection de Lyon

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport sur l'élection de M. Gourd, élu député de Lyon.

M. Betouille

critique longuement l'élection de M. Gourd qui, prétend-il, n'a pas été élu.

Le président met aux voix la demande d'enquête présentée par M. Betouille.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants. .	539
Majorité absolue. . .	270
Pour	136
Contre	403

Par 267 voix de majorité la Chambre repousse la demande d'enquête.

L'élection de Lyon est validée.

M. Gourd est admis.

Le Rachat du réseau de l'Ouest

La Chambre reprend ensuite la suite de la discussion du projet de loi portant rachat du réseau de l'Ouest.

M. Aimond

rapporteur du projet de loi, défend longuement les conclusions de son rapport tendant au rachat.

Le service assuré par l'Etat sera plus régulier, plus exact. Le personnel insuffisant sera augmenté et le matériel sera renouvelé et considérablement augmenté. On n'aura plus ainsi à craindre des retards fréquents, causés par l'insuffisance de personnel et de matériel, retards si préjudiciables au commerce et à l'industrie.

Le rachat du chemin de fer de l'Ouest et son exploitation par l'Etat ne peut que donner de très bons résultats, dont on ne pourra que se louer dans un avenir très prochain.

M. Berthou

ministre des Travaux publics, déclare que la question du rachat de l'Ouest est posée depuis dix ans.

Tous les intéressés ont pu à loisir se faire entendre, aussi bien les représentants de la Compagnie, que les corps élus de la région et les Chambres de Commerce.

Sur ces faits, la Chambre s'est déjà, à deux reprises différentes, prononcée en faveur du rachat. Elle ne saurait aujourd'hui se dégager, alors que cette mesure urge le simpose plus que jamais.

La crise que traversent les populations de l'Ouest, desservies par ce réseau, est des plus préjudiciables.

Faute de personnel et de matériel, faute aussi de voies ferrées et surtout d'organisation, les retards sont fréquents et parce que journaliers ; des transports sont en souffrance depuis l'automne dernier. Cette situation est intolérable, elle ruine le commerce et l'industrie de la région. C'est donc une question d'affaires, aussi bien qu'une question politique que celle qui est soumise à l'appréciation de la Chambre.

L'importance politique de la question a été soulignée par la place qu'elle occupe dans la déclaration ministérielle, où elle figure comme un article essentiel de la politique d'action sociale. L'Etat ne sera pas un mauvais administrateur quoiqu'on ait prétendu, l'expérience viendra le prouver.

Le ministre déclare enfin, qu'il y a pour les finances nationales, un intérêt considérable pour que la question du rachat soit promptement tranchée, par le vote du projet de loi.

En le proposant, le gouvernement croit avoir accompli un devoir impérieux ; la Chambre ratifiera son opinion motivée.

M. Leroy

député radical de l'Eure, combat le rachat.

Une aussi grave question ne doit pas être traitée et solutionnée en quelques jours.

Il n'est pas démontré que les embarras, dans lesquels se débat la Compagnie de l'Ouest, seront corrigés dès que l'Etat aura pris l'exploitation à son compte.

Il est à craindre, au contraire, que les finances nationales ne s'obèrent dans une entreprise fâcheuse.

Le Vote

M. le Président met successivement aux voix les articles du projet de loi qui sont successivement adoptés.

L'ensemble du projet de rachat est mis aux voix :

Nombre de votants. .	551
Majorité absolue. . .	276
Pour l'adoption . .	364
Contre	187

Par 177 voix de majorité la Chambre ordonne le rachat du réseau de l'Ouest.

(Vifs applaudissements à gauche).

La séance est levée et renvoyée à demain matin.

EN ANGLETERRE

Les Souverains Anglais à Biarritz

Londres, 7 décembre.

On annonce officiellement que S. M. Edouard VII et la reine d'Angleterre passeront le printemps prochain à Biarritz.

Les souverains arriveront dans cette ville dans les premiers jours du mois de mars. Ils quitteront Biarritz dans la deuxième quinzaine d'avril, pour aller passer quelques jours à Cauterets.

EN ITALIE

Une grève d'étudiants

Rome, 7 décembre.

Les élèves de l'Ecole des Beaux-Arts se sont mis en grève pour protester contre un nouveau règlement imposé à l'école par le Ministre.

A la sortie du dernier cours, ils ont tenté une manifestation contre le Ministre, mais la police l'a immédiatement dispersée.

AVIS DE DÉCÈS

M. Jean Ciosi, Entrepreneur de Gaz, Mme Félicie Ciosi, née Gabrielli, ses fils et belle-fille ; M. Frédéric Ciosi, négociant à Porto-Vecchio ; M. et Mme Lorenzo, de Toulon, et leurs enfants ; M. et Mme Jules Boudon, née Ciosi, et leurs enfants ; M. et Mme Dominique Ciosi, leurs enfants ; M. et Mme Pierre Spanesi et leurs enfants ; M. et Mme Olivo Gabrielli, leur fils, Xavier Barbe Germain, M. et Mme Jean-Baptiste Ciosi, petits-fils et leurs enfants ; M. et Mme Paul Vittoni et leurs enfants ; M. Morellini et sa famille ;

Les familles Ciosi, Gabrielli, Ciosi, Carbuccia, Tramoni, Antonini et Ciosi ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle PIERRETTE CINI

leur fille, petite-fille, nièce, cousine et alliée, décédée à l'âge de 4 ans, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu Samedi matin, à 10 heures.

On se réunira à la maison mortuaire, place de l'Hôtel-de-Ville, 6.

(VENZOLASCA)

M. Lucien Nicolai ; Mme Angèle Nicolai, née Antonetti ; M. l'abbé Nicolai, curé de Porri ; M. Ignace Nicolai, à Upata (Vénézuela) ; M. Pierre-François Nicolai, au Caire (Egypte) ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Claire Nicolai

leur fille et nièce, décédée à Venzolasca, le 6 décembre, à l'âge de 25 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Priez pour Elle !

Remerciements

Les membres de la famille Sanvan Serconi remercient vivement toutes les personnes qui ont bien voulu leur manifester une sympathie à l'occasion de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver.

Avis
AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Berthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie cocoonnière de la Corse. Aussi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils pourront avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Berthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants du graînage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils auront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux du « Ver à Soie. »

Sciure de Pin
1 franc le sac
S'adresser à la Scierie Mécanique, Minelli-Bastia.

USINE à GAZ

Prix du Coke tout venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la Houille. . . . 4 fr.
Prix du Goudron . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'extérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

D. H. ANDERSON,
Directeur de l'Usine à Gaz

MAISON
L.N. MATTEI & Cie

a été sans doute la première à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap Corse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN VIN DU CAP MATTEI.

LA CÉDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

e méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904;

XXIe ANNEE — N° 335 — DIMANCHE 9 DECEMBRE 1906

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0,75 — Divers, 0,50 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Un an 10 fr. — Six mois 5 fr. — Trois mois 2,50
Union Postale, un an 12 fr. — Six mois 6 fr.
Votre passage, ne laissez faire : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00663

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête à souhaiter aujourd'hui : Saint-Valère.
Soleil (heure officielle) se lève, 6 h. 25 m. — Se couche, 4 h. 22 s.
Premier quartier le 22 — Pleine Lune, le 30
Fête au Levant : Saint Hubert.

8 DECEMBRE

Les Curiosités de la Semaine

Depuis les déclarations de M. Faguet, on parle beaucoup de la politesse.

Au dix huitième siècle, vivait à Rome un ecclésiastique original et facétieux, bien connu de la ville pour ses excentricités, et qui, pour faire la satire des formalités hiérarchiques, se couvrait la tête de trois chapeaux, lesquels s'emboîtaient exactement l'un sur l'autre.

Quand il rencontrait un simple monsignor, il le saluait de la main droite, en levant le premier chapeau. S'il s'agissait d'un évêque, il levait le premier chapeau avec la main droite et le second avec la main gauche. Enfin, croisait-il un cardinal, il levait d'abord les deux premiers chapeaux comme ci-dessus, puis, actionnant une ficelle qui passait sous son costume et était attachée au bout de son pied, il faisait lever la partie antérieure du troisième couvre-chef.

Cet homme d'Eglise devait faire partie de l'Armée du Salut !

On ne respecte plus rien ! Il n'y a ni montagnes ni précipices qui arrêtent les hommes. Après le Righi, la Jungfrau, voici le Mont-Blanc.

Il est question de relier Chamounix par un chemin de fer, non pas au Mont-Blanc, mais à l'une des plus hautes cimes voisines, l'Aiguille du Midi (3 660 mètres).

La ligne projetée utiliserait le système du double cable aérien à partir de la première station, près du glacier des Bossons. La voie serait à ciel ouvert sur les quatre cinquièmes du tracé ; l'électricité nécessaire à l'exploitation de la ligne serait fournie par l'Arve, et la dépense prévue est de quatre millions. Le projet est à l'étude.

Le plus vaste territoire de chasse.

Un groupe de milliardaires américains vient de constituer un syndicat de chasse et de pêche qui englobera, dans le New Brunswick, un territoire de 4,700,000 acres d'étendue (l'acre vaut 40 ares 467), 500,000 fr. seront dépensés pour tracer des routes et des sentiers et on construira un club de chasse qui coûtera 250,000 fr. et qui sera *le mieux aménagé* des établissements de ce genre existant dans le monde entier.

Un peu partout s'élèveront des maisons de gardes où les chasseurs auront toutes leurs aises pour passer la nuit. Les amateurs de pêche trouveront autour des lacs et sur les bords des rivières des bateaux de toute sorte qui leur permettront de s'adonner à leur sport favori.

Le New Brunswick est connu, de temps immémorial, comme le paradis du chasseur. Le gibier de plume et de poil, les cerfs, les sangliers et les ours y abondent.

L'empereur allemand se fait servir très vite et l'étiquette de la cour veut qu'aussitôt que le souverain a cessé de toucher à un plat, les domestiques enlèvent les assiettes de tous les convives, que ceux-ci aient fini ou non.

A ce sujet, l'empereur aime à raconter un incident qui s'est passé il y a quelques années et qui l'a fait rire aux larmes. Ce jour là le kaiser avait à sa droite l'amiral D., vieux loup de mer doublé d'un gourmet. On venait de servir un plat que le rude marin préférait entre tous. Mais Guillaume II ne cessait d'adresser des questions à l'amiral. Celui-ci trouva à peine le temps de toucher à ses mets de prédilection.

Tout à coup l'empereur s'arrêta de manger et aussitôt les valets se précipitèrent pour enlever la vaisselle. Déjà l'un d'eux avait étendu la main pour s'emparer de l'assiette de l'amiral, quand celui-ci lui donna un bon coup de fourchette sur les doigts et lui dit, rouge de colère :

— *Gheste veg!* Veux-tu t'en aller !

Et l'amiral acheva son plat au milieu d'un éclat de rire général.

Wilhelm Voigt, cordonnier, ancien forçat, et capitaine .. à ses heures, vient d'être condamné par la chambre correctionnelle de Berlin à quatre ans de prison. Les juges ont retenu les délits suivants : port illégal d'un uniforme, atteinte à la sécurité publique, faux en écritures, séquestration et escroquerie.

A propos de ce procès retentissant, constatons le grand nombre de cadeaux qui lui sont adressés *chaque jour* et, *ce qui est plus piquant* encore, c'est que la plupart de ces présents émanent de femmes et de jeunes filles. Wilhelm Voigt a reçu hier à Moabit le soixantième colis postal ! La moitié de ces paquets contenaient du vin et des spiritueux qui pourtant ne pouvaient pas être remis au prisonnier. Mais il y avait aussi une variété de victuailles dont Voigt fit son profit. Il y aurait de quoi rédiger une carte d'hôtel des mieux fournies, avec toutes les douceurs envoyées au capitaine pour lui faire oublier les rigueurs de l'incarcération. Il est même certain qu'il n'avait jamais eu le plaisir, durant sa misérable vie, de connaître seulement le nom de ces mille délicatesses. Le fameux cordonnier a reçu encore des dons en argent pour un total de 700 marks. Il est évident qu'il ne peut pas en disposer entièrement. Une administration du capitaine a fait une collecte dans un établissement de bains pour dames ; elle a recueilli ainsi soixante marks. Parmi les dons venant de l'étranger, se trouve toute une caisse de gâteaux et biscuits anglais venus d'Angleterre. Un pensionnat suisse de jeunes filles lui a fait parvenir des confitures que les fillettes ont fabriquées elles-mêmes. Une dame de Paris lui a envoyé un élégant mannequin habillé d'un uniforme de capitaine.

Il y a deux jours, au retour d'une promenade que venait de faire le Pape Pie X, et comme il regagnait ses appartements, trois personnages de la Cour l'ayant ainsi salué et s'étant inquiétées de sa santé, il les en remercia et les rassura en ajoutant qu'au surplus il avait encore six années à vivre. Puis, l'un de ceux auxquels s'adressait ce propos, s'en étonnant :

— Oui, fit doucement Pie X. J'ai étudié neuf années au séminaire, j'ai été neuf années vicaire à Tombolo, neuf années archiprêtre à Salzano, neuf années chanoine à Trévise, neuf ans évêque de Mantoue, neuf ans patriarche de Venise : je serai donc aussi neuf ans pape, je n'ai plus que six ans pour accomplir mon œuvre.

Le Pape était infaillible, avis aux aspirants successeurs.

PIPELET.

PROPOS EN L'AIR

Morale et Pratique

On est en train de dénigrer ce pauvre Nietzsche, au sujet de sa morale. La connaissez vous sa morale ? Il paraît que ce Monsieur est l'inventeur d'une nouvelle espèce animale supérieure à l'homme, dont le type serait le « surhomme ». Cet animal aurait comme particularité principale une puissante tendance à se développer le plus possible, à vivre le plus largement et le plus confortablement, sans jamais se gêner pour ses semblables. Il paraît qu'il trouve bons et parfaitement sains tous les moyens d'action pourvu qu'ils aboutissent à son triomphe personnel, à l'épanouissement complet de son « moi. » M. Nietzsche prétendrait que le « surhomme » n'a aucun de ces sentiments trop communs dans notre entourage et que l'on désigne sous les noms de « pitié, charité, honneur, etc... » Ce grand philosophe conclut qu'il faut le mieux possible s'assimiler les supériors qualités de cet animal, puisqu'il est notre supérieur.

Mais ce pauvre M. Nietzsche est paraît il, peu connu. On ne voit pas de sa morale. L'Académie, par le canal de l'éloquent M. Faguet le bat en brèche ; et même au... Parlement, gros est le nombre de ses détracteurs. M. Jaurès ne veut pas de ce malheureux philosophe, car les « surhommes » sont de fiers partisans de la guerre ; M. Baudry d'Asson et Compagnie le repoussent car dans sa philosophie, il n'a guère en odeur de sainteté la religion catholique et tous ses saints.

La parole de ce pauvre Nietzsche s'est donc perdue parmi le chaos des vieilles doctrines !

Pourtant je ne trouve pas que ces Messieurs du Parlement soient dans la pratique aussi loin de la surhomie qu'ils le prétendent. Chaque fois qu'une satisfaction personnelle est dans un vote — ce vote dut-il nuire à la collectivité — députés et sénateurs y adhèrent en foule.

Ainsi, il est prouvé que le Gouvernement a besoin actuellement d'économies — et de grosses économies. Députés et sénateurs font de grands discours là-dessus : Supprimons des fonctionnaires ! amoindrissons les traitements... des autres. Oui, des autres, car, en même temps, MM. les Députés augmentent grassement leur rétribution. Pendant que le besoin mord la France aux entrailles, ces Messieurs du Parlement le ventre plein ! — somment au peuple quelques gais millions de plus pour dorer leur nom.

Devons-nous blâmer nos représentants ? Si nous avions été à leur place nous aurions agi pareillement et peut-être de façon plus infâme. Ceux qui prétendent le contraire sont des hypocrites.

Dongrons Nietzsche pourtant, car il a tort ! L'égoïsme ne doit jamais être élevé à la hauteur d'un sentiment moral car alors, les hommes seraient vraiment trop vertueux.

Jacques.

---

27 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odysse BAROT

PREMIERE PARTIE

LA COQUETTE DE LA MÈRE TARTARE

Philippe voulut payer d'audace. Se drapant dans une dignité de commande, simulant l'indignation légitime d'un honnête homme injustement accusé :

— C'est odieux... et c'est stupide ! s'écria-t-il. Je ne m'abaisserai pas à me défendre. Tu regretteras bientôt de m'avoir calomnié. Tu voudras revenir... C'est moi qui ne voudrai plus de toi ! C'est moi qui te lâche, entends-tu bien ! Tout est fini entre nous !

Il fit un pas vers la porte, sans doute qu'elle allait le rappeler, demander pardon.

Elle restait impassible, muette... Il se retourna :

— Tiens, vois tu, je ne daigne même pas t'en vouloir... Je te méprise !... Adieu, madame !

Il Mache se retira lentement avec l'allure et la démarche d'un héros de mélodrame.

Mollets d'Acier poussa un soupir de soulagement.

Craignant qu'il ne se ravisât, elle hâla, de la fenêtre, un fiacre à galerie qui passait à vide, fit charger vivement ses bagages. Une heure après elle montait en wagon à la gare de Lyon et filait à toute vapeur.

XI

L'ENTRETIENNEMENT

En dépit de la promesse de Louise et bien qu'elle lui eût juré spontanément un silence absolu, l'Philippe était en proie à une inquiétude, à une agitation, que l'épaulé avait remarquées à son retour, et auxquelles n'avaient pu faire qu'une insuffisante diversion ses cupides préoccupations d'héritier...

Même en opérant ses recherches dans la cuisine, il entendait encore tinter à ses oreilles les paroles de Mollets-d'Acier.

Comment Louise montrait-elle plus de mansuétude que la police et la justice ? Le même que le commissaire du quartier, le parquet, le juge d'instruction, le chef de la sûreté n'avaient vu que du feu et avaient été dupes de son alibi, de ses larmes, de sa navrante tranquillité d'âme, de la simplicité presque touchante de ses réponses.

Cette fille était donc le diable en personne !

Si encore elle n'avait fait que supposer, deviner, prédire le faux pour avoir le vrai, il n'y aurait eu que demi-mal. Aussi s'était-il bien gardé d'avouer, et de faire appel à sa mansuétude.

Mais sa faible, médiocre par la peur d'être découverte, semblait indiquer qu'il y avait chez elle autre chose que des intuitions et des hypothèses.

Il tremblait qu'elle n'eût rencontré l'aîné, et que l'horrible forain ne se fût laissé tirer les vers du nez, malgré les strictes recommandations qu'il lui avait faites.

— La grosse brute ! se dit-il, il est bien capable de nous perdre tous les deux ! J'aurais dû l'avise à lui fermer la gueule !

Cependant il se rassura peu à peu. Ce qui absorbait sa pensée pour le moment, c'était le souci des formalités à remplir, des courses indispensables, de la déclaration du décès, des démarches à l'administration des pompes funèbres, de sa boîte de deuil à prendre.

Certes, il eût bien voulu ne pas quitter une minute, ni le pavillon, ni la chambre mortuaire. Peu scrupuleux lui-même, il n'admettait guère la délicatesse et l'honnêteté chez les autres. Il jetait un coup d'œil défiant sur toutes les braves femmes de la cité qui venaient en cette douloureuse circonstance offrir leur concours, leurs services.

N'allait-on pas le voler pendant ces courtes et obligatoires absences ? Il avait beau fermer à clef armoires et placards, on pouvait, ne fût-ce qu'avec la complicité du hasard, découvrir quelque cachette ignorée, dans quelque meuble de cuisine, au milieu de quelques kilos de fromages. Ces avares ont des manies si ridicules !

Seule la matelassière lui inspirait du respect et de la confiance, et il la pria d'avoir l'œil, de veiller au grain.

N'était-ce pas elle qui la mourante avait chargée de lui révéler le petit magot du pot de grès ? N'aurait-elle pas pu garder pour elle la confidence et mettre le grappin sur les 750 francs enfouis dans la paillasse, comme il n'eût pas manqué de le faire lui-même, le cas échéant ?

— C'est bien, en l'ne disait-il avec une admiration naïve. Avec la Piquerette, il n'y a rien à craindre !

Ma foi ! il se rendait humblement ce témoignage qu'à sa place il n'aurait pas poussé jusque là l'héroïsme de la probité !

Le soir venu, plusieurs femmes du voisinage se proposèrent pour veiller la morte, dont la chambre avait été transformée en une modeste et ruineuse chapelle ardente — une petite table, recouverte d'une serviette bien blanche, supportait deux flambeaux de cuivre avec leurs cierges allumés ; au milieu, un bol plein d'eau bénite dans lequel trempait une branche de buis en guise de goupillon.

— Merci, mesdames, répondit Jacquoyant. Mais c'est bien le moins que je passe cette dernière nuit auprès de celle dont je vais être séparé pour toujours.

— Ici, au simple logement. — Merci !... Je la veillerai moi-même.

— Comme il l'aimait... La pauvre chère femme ! dit la fille de l'Ecossais qui, avec sa mère, avait assisté Piquerette au chevet de la concierge.

— Oui ! murmura à part, toute attendrie, une autre locataire. C'est un assez mauvais sujet. En revanche, il a une qualité ; il aimait bien sa tante !

Comment soupçonner d'un crime horrible un homme autour duquel allait se propager dans tout le quartier cette légende émue : « Il aimait tant sa tante ! » Comment la police elle-même, malgré son scepticisme professionnel, pourrait-elle ne pas se sentir désarmée ?

Est-ce qu'un assassin demande jamais à passer une nuit entière en tête à tête avec le cadavre de sa victime ?

Cependant, les voisines insistèrent si gentiment auprès du pauvre jeune homme, dont le chagrin faisait peine à voir, qui resquit de tomber malade et de n'avoir plus la force de conduire le deuil ! Mache se laissa convaincre, et consentit à dormir sur un matelas, dans la pièce du rez-de-chaussée, tandis que la cordeuse et la femme de l'écossais se retireraient dans la chambre contiguë et marmotteraient tour à tour auprès du lit les prières d'usage.

Au fond, l'affreux garnement n'était pas fâché de la douce résistance faite à son désir. Il se fût senti mal à l'aise là-haut, en face de ce corps inerte qu'il aurait vu à chaque instant se dresser devant lui pour lui reprocher son forfait.

Il n'était pas suffisamment cuirassé contre le remords.

(A suivre).

MUSIQUE MILITAIRE

Programme du 9 décembre à 3 h

Contes, marche, — H. Rosée.
La Petite Mariée, ouv., — Lanoog.
Dolorès, valse, — Valdteufel.
La Juive, fantaisie, — Halévy.
Sylvia, polka, — Cognelin.

Le Chef de musique, LAFF.

Ce que disent les Journaux

Le Siècle

Sur la suppression des fonctionnaires :

« Une des plaies de la société bourgeoise, c'est la fonctionnarisme. Le bourgeois français sacrifie tout au plaisir de voir ses enfants pourvus d'une fonction quelconque, fournir une carrière médiocre mais sûre, et arriver après trente ans de pénurie à une retraite qui confine à la pauvreté. C'est là une des faces de la décadence de la race française. Et l'on comprend du reste que deux pays peuples, l'un d'aspirants fonctionnaires, et l'autre d'individus d'initiative, d'audace et d'efforts, ne sont pas également armés dans la lutte pour la vie. C'est pourquoi les races latines se rétrécissent, tandis que les races anglo-saxonnes augmentent. »

La Petite République

Sur la capacité de la femme mariée :

« En donnant à la femme mariée le droit de toucher son salaire et d'en disposer, on ne troublera pas les bons ménages, on protégera la mère dans les mauvaises unions et les enfants dans bien des cas. Les mères de France, compatissantes aux malheurs de quelques-unes, sont unanimes à la réclamer. »

La République Française

Sur le vote du Sénat, à propos de l'indemnité aux fabricants de sucre :

« La question qui se posait n'était pas celle de savoir si l'Etat a, oui ou non, le droit d'interdire un produit supposé nocif, mais à quelles conditions il le peut. Or, à moins que le collectivisme ne soit déjà la vérité légale, il ne le peut qu'en indemnisant ceux qu'il dépouille. Les ministres, pour tâcher de se ressaisir à l'application de ce principe d'élémentaire équité, ont invoqué les précédents. Il n'y en a guère qu'un : c'est celui de l'expropriation sans indemnité des fabricants de raisins secs. Que ce précédent fut de nature ou non à être invoqué dans ce débat, il n'y a pas lieu de l'examiner ici. Il a d'ailleurs produit sur le Sénat un effet contraire à celui qu'en attendaient les ministres. La haute Assemblée a senti le péril qu'il y aurait à ajouter pour l'avenir un autre précédent à ceux dont on s'armait déjà pour faire fléchir nos résistances. »

L'Aurore

Sur l'Espagne et la crise anti-cléricale :

« La coalition de la Cour et du Vatican pour faire échec à la lutte anti cléricale a triomphé. Mais les manifestations violentes qui se succèdent dans les grandes villes de la péninsule doivent lui donner à réfléchir. On acclame les députés libéraux, on chante la « Marseillaise », on crible de volées de coups le grand vicaire de l'évêque de Madrid : évidemment cela n'est pas fini. »

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais ».

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les statuts du Syndicat, les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ALISTRO. — Un voilier italien a été surpris par la tempête et jeté sur la côte, à San Pellegrino, près d'Alistro. Deux matelots ont disparu. Le reste de l'équipage a pu se sauver. Le navire peut être considéré comme complètement perdu.

ARRO. — Le gendarme Gambiac, de Bocognano, est nommé brigadier à Arro.

CASTELLUCCIO. — MM. Raffaelli et Mucelli, gardiens auxiliaires de 2e classe au pénitencier agricole de Castelluccio, ont été promus à la 1re classe, au traitement de 1 200 francs ; MM. Quilichini, Casabianca, Franceschi et Debène, gardiens de 3e classe, ont été élevés à la 2e, au traitement de 1 100 francs.

CASABIANCA. — M. Maestracci Antoine, facteur rural à Sotta, passe à Casablanca, emploi créé.

Elections Consulaires

Les électeurs commerçants de l'arrondissement de Bastia sont convoqués pour le dimanche 16 décembre 1906 à l'effet de procéder à la nomination de deux juges titulaires et de deux juges suppléants au Tribunal de Commerce, en remplacement de MM. Damesi Edenne, Ghighermini François, juges titulaires, et de MM. Santandrea Antoine et Nasco Antoine-Marie, juges suppléants, dont les pouvoirs sont expirés.

Le vote aura lieu à la Mairie.

Le scrutin sera ouvert à 10 heures du matin et clos à 4 heures du soir.

Gazette Ajaccienne

A la Préfecture

M. Chaleil, préfet de la Corse, a reçu jeudi matin le personnel de la préfecture qui lui a été présenté par M. Marini, secrétaire général.

M. Chaleil a eu un mot aimable pour chacune des divisions, assurant les employés de toute sa bienveillance, mais comptant en retour sur leur collaboration entière et zélée.

Notre nouveau préfet reçoit chaque jour des témoignages de sympathie, émanant des nombreux amis qu'il a laissés en Corse.

A l'arrivée

M. le vicomte Sebastiani, conseiller général, et Mme la vicomtesse Sebastiani sont arrivés mercredi dans notre ville pour y passer, comme de coutume, la saison d'hiver.

Réception militaire

Les officiers de la garnison d'Ajaccio ont reçu l'autre soir, dans une des salles du café Napoléon, M. le chef de bataillon Lugeret, affecté au 173e, à Ajaccio.

DRAME SANGLANT à Pietranera

Le coquet village de Pietranera a été mis en émoi hier par un événement sanglant qui s'est déroulé vers 3 heures de l'après-midi dans les circonstances suivantes :

Depuis quelque temps le sieur Graziani Ange, 38 ans, veuf, gendarme en résidence à Borgo, était en pourparlers de mariage avec sa belle-sœur, la demoiselle Casanova, de Pietranera. Il ne manquait que le consentement de la mère de la jeune fille pour que le mariage fut conclu, et c'est pour cela que le gendarme Graziani se rendit hier, à l'heure indiquée plus haut, chez sa belle-mère, à Pietranera.

Dès qu'il fut introduit dans la maison, son beau-frère, Jules Casanova, lui demanda ce qu'il venait faire.

— Je viens vous causer, répondit le gendarme.

— Tu n'as rien à faire chez nous, lui dit Jules Casanova, et si tu ne quittes pas immédiatement la maison; je te ferai sortir de force.

Ceci dit, Jules Casanova pénétra dans une chambre voisine. Craignant pour ses jours, le gendarme Graziani quitta précipitamment la maison, mais à peine avait-il parcouru une vingtaine de mètres qu'il entendit une détonation d'arme à feu. S'étant retourné il aperçut son beau-frère à la fenêtre, armé d'un fusil et prêt à faire feu une deuxième fois. Il sortit alors son revolver et fit feu dans la direction de son beau-frère. Ce dernier atteint à l'abdomen par un projectile de gros calibre qui l'a traversé de part en part, est mort dans la soirée, des suites de sa blessure.

Le gendarme Graziani, qui, ignorait, tout d'abord, s'il avait atteint Casanova, en apprenant la mort de son beau-frère, est venu se constituer prisonnier à la caserne de gendarmerie de la rue de Castagno. Il a été mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Graziani, qui est père de 4 enfants, est originaire de Pietranera.

Au « Journal Officiel »

Ministère de la Guerre

Troupes coloniales

M. le chef de bataillon Ristori, du 3e rég. d'inf. coloniale, précédemment désigné pour la Cochinchine, est désigné pour servir à Madagascar.

M. le capitaine Calixti, du 24e rég. d'inf. coloniale, passe au 24e régiment.

M. le lieutenant Antoni, de l'artillerie coloniale, rentrant des Antilles, est affecté au 2e rég. à Cherbourg.

M. le médecin major de 2e classe Brunati, chef du service de santé à Mayotte, est autorisé à prolonger son séjour jusqu'en mai 1907.

M. Fontana, officier d'administration de 2e classe de l'intendance à Madagascar, est autorisé à prolonger son séjour d'un an.

Bulletin Financier

Paris, 4 décembre 1906.

Le marché est calme et bien tenu dans son ensemble. Notre Rente finit à 95.95 contre 95.97. Les Sociétés de Crédit sont toujours bien disposées. Le Crédit Foncier fait 702. La Banque de Bordeaux est ferme à 510.

En Banque, la Queensland Copper a des demandes suivies à 42. On traite le Pirée-Athènes-Péloponèse à 97.50. L'action Port et Magasins Paris-Amsterdam est en nouveau progrès à 273.50. Les actions de la Cie Générale des Voitures Automobiles sont à 155. Les nouvelles actions, mises en souscription au pair de 100 frs, du 10 au 20 courant, sont payables 25 frs en souscrivant, 25 frs à la répartition du 20 au 31 décembre et 50 frs du 1er au 15 mars 1907.

Pour la mise en exploitation des Mines d'Anthracite de la Sarthe l'ingénieur expert, M. Fouville, évalue la dépense la plus élevée à faire, travaux et matériel, avec l'imprévu, à 1.276.000 frs, et il estime que les bénéfices atteindront, pour 75.000 tonnes annuelles, 408.500 frs.

L'augmentation du capital de l'Union des Gaz a remporté le succès prévu. On sait que le quart seulement est appelé soit 125 frs, plus la prime de 250 frs. Les souscriptions qui ont versé 50 frs en souscrivant devront verser 125 frs par titre attribué avant le 12 décembre et 150 au 15 janvier 1907.

Les obligations du Port de Paris réservées à Londres et à Bruxelles ont été émises avec un grand succès sur ces deux marchés; les titres abonnés au timbre français, en cours de placement à Paris, sont demandés à 461.75.

Nos chemins de fer restent bien tenus.

Cause de plaisir et source de tortures.

N'est-il pas vraiment curieux de voir l'estomac, suivant qu'il est bien ou mal, être une cause de plaisir délicats ou une source de tortures. Aussi s'étonne-t-on des gens ne pas soigner leur estomac et dire : « Il faut bien que je vive avec mes souffrances, les médicaments ne font rien pour moi. » C'est une erreur de raisonner ainsi. Il ne faut pas conclure du particulier au général et dire qu'un est incurable parce que un, deux ou trois médicaments ont été impuissants à vous guérir. Les pilules Pink par exemple, ont guéri bien souvent des gens considérés comme incurables. S'ils s'étaient découragés après les premiers essais infructueux, ils souffriraient encore, alors qu'au contraire les pilules Pink ont changé leur estomac et transformé cet organe, source de tortures, en un organe cause de plaisir.

C'est le cas de Madame Renée Célestine, personne honorablement connue à Nuits-sous-Ravières (Côte-d'Or). Elle écrivait récemment :

Madame Renée Célestine (Cl. Lescible)

« Les pilules Pink m'ont donné une guérison complète. Depuis longtemps je souffrais horriblement de l'estomac. Je ne digérais plus rien, je vomissais. J'ai consulté souvent, j'ai pris beaucoup de médicaments et la guérison ne venait toujours pas. Je n'ai pas désespéré cependant, je me suis dit que les pilules Pink réussiraient peut-être là où les autres remèdes n'avaient pas réussi. J'ai pris les pilules Pink et en effet elles m'ont guérie. Les douleurs ont complètement disparu. J'ai bon appétit et la digestion des aliments ne me cause plus de malaises. »

Les pilules Pink guérissent les mauvais estomac, parce qu'elles leur donnent la force de fonctionner normalement. L'estomac ne fonctionne pas normalement quand le sang est pauvre et que les tissus de l'estomac ne reçoivent du sang qu'une vitalité insuffisante. Les pilules Pink donnent du sang. Elles guérissent les maux d'estomac de la même façon qu'elles guérissent l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, c'est-à-dire en procurant à l'organisme ce qui lui manque.

Les pilules Pink sont aussi un excellent tonique du système nerveux et sont très recommandées contre la neurasthénie, sous toutes ses formes, la danse de Saint-Guy, la débilité nerveuse.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Galtié, 23, rue Balla, Paris. Trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes, franco.

Petite Gazette

Valeurs au comptant du 6 décembre

Thermomètre : 7 heures du matin : 12 [illegible] 13 5 8 4 heures du soir 13 [illegible] 13 5 minima 2.

Baromètre : 7 heures du matin, 768 [illegible] 768 mm. 6 heures du soir, 765 [illegible]

Vent. — Dans la matinée, N. E. Sans l'après-midi, id.

Ciel : le matin, couvert [illegible] 3 7 h. du soir 4 [illegible]

Haute récompense

M. Pierre Lucciana vient d'obtenir à la grande Exposition de Milan, la médaille d'or, la plus haute récompense, pour ses œuvres en dialecte bastiais et en italien.

Nous sommes très heureux de voir de quelle manière ont été appréciées les œuvres de notre très distingué concitoyen par le grand jury de l'Exposition.

Nous sommes personnellement heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs qui ont apprécié depuis longtemps déjà les œuvres de notre excellent concitoyen et précieux collaborateur.

Nous adressons à M. Pierre Lucciana nos bien vives et affectueuses félicitations.

Le repos hebdomadaire

Plusieurs patrons boulangers ont été poursuivis hier devant le Tribunal de simple police pour infraction à la loi sur le repos hebdomadaire.

Après avoir écouté leur explications et les conclusions du Ministère public M. le Juge de Paix Belgodère de Bagnaja, qui présidait l'audience, a renvoyé à statuer pour le prononcé de son jugement.

Prisons

MM. les gardiens ordinaires Grimaldi, Pelissier et Franceschi, de la maison d'arrêt de Bastia, Pompei et Mariani, de celle d'Ajaccio, Barbagelata, de celle de Corte, ont été rangés dans la 1re classe, et leur traitement porté à 1.300 fr.; M. Valentini, gardien de 2e classe, est promu à la 1re, au traitement de 1.200 francs.

Obsèques

M. Jean Cini, l'entrepreneur gazier bien connu, a eu la douleur de perdre sa petite fille Pierrette, âgée de quatre ans, qui faisait la joie de la famille.

Les obsèques de ce petit ange ont eu lieu dans la matinée en présence de nombreux parents et amis.

Nous adressons à M. et Mme Jean Cini toutes nos condoléances.

Le péril jaune

Le péril jaune on n'est pas le Japonais ou le Chinois envahissant l'Europe, il réside dans la guerre industrielle que ces deux peuples ne tarderont pas à nous faire.

Le Japon se prépare vigoureuse-ment et on le rencontrera bientôt sur tous les marchés où jusqu'à présent Français, Anglais, Allemands, Belges et Italiens écoulaient leurs produits naturels et manufacturés.

Les petits Nippons sillonnent leurs îles de chemins de fer et construisent partout des usines établies sur le dernier modèle avec tous les perfectionnements possibles. En 1904 il y avait 5.968 milles anglais en exploitation avec un matériel roulant de 1.502 locomotives, 5.056 voitures à voyageurs, 19 618 wagons à marchandises ayant transporté 114.868.551 voyageurs et 18.036.594 tonnes de marchandises ! Ces chiffres ont une grande et significative importance.

Le Petit Poucet, comme on voit, chausse les bottes de l'ogre.

Le Miroir des Modes

Avec le mois de décembre nous nous trouverons en plein hiver. Déjà l'on commencera à penser aux fêtes de Noël et du Jour de l'An. Des jolies toilettes de soirée, des sorties de bal vont devenir nécessaires pour nos aimables lectrices. Le « Miroir des Modes » de décembre vous offrira, Mesdames, tout ce qu'il vous faut à ce sujet, sans compter ses nombreux modèles de jaquettes, de robes de ville et de toilettes de maison, pour la saison hivernale. De gracieuses petites robes pour nos fillettes, des manteaux chauds, des patrons même pour leurs poupées, se trouvent également dans ce numéro, et un article consacré aux travestis pour fêtes d'enfants ne manquera pas de ravir les mamans.

Patrons gratuits, un ravissant corsage de dames, montant ou décolleté, avec une doublure ajustée.

Prix : du « Miroir » : 1 franc. En vente chez tous les Libraires.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche 9 courant, de 9 à 10 heures du matin, à la Mairie : Perception des cotisations. Réception de nouveaux adhérents. Remise officielle de la médaille, décernée par la Dotation, à M. Varsonne, trésorier de la section de Bastia.

Le Président, P. P. Mont.

OUVRIERS CULTIVATEURS. — Les journaliers cultivateurs, jardiniers et vignerons de Bastia, de Cardo et de Furiani sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche, 9 courant, à 9 heures du matin, salle commune, Vieux Port, Place Galeria.

Ordre du jour : Formation du Syndicat.

L'Union Vie

Fondée à Paris en 1829

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

RENTES VIAGÈRES

Assurances dotales, mixtes, combinées, etc.

S'adresser à

Bastia, à M. Etienne Périer.
Ajaccio, à M. J.-T. Bartoli.
Corte, à M. Charles Mariani,
l'Ile-Rousse, à M. Léon Rossi.
Propriano, à M. Toussaint Sorba.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR favori des

CHEVEUX

Ne mangue jamais de rendre progressivement aux cheveux une leur

COULEUR NATURELLE

Les teints, les mains deviennent blancs. Les taches de rousseur disparaissent. Les pellicules disparaissent. Les cheveux tombent moins. Les cheveux repoussent. Les cheveux blancs reprennent leur couleur naturelle. Les cheveux gris reprennent leur couleur naturelle. Les cheveux noirs reprennent leur couleur naturelle. Les cheveux châtains reprennent leur couleur naturelle. Les cheveux roux reprennent leur couleur naturelle. Les cheveux blonds reprennent leur couleur naturelle. Les cheveux bruns reprennent leur couleur naturelle. Les cheveux noirs reprennent leur couleur naturelle. Les cheveux châtains reprennent leur couleur naturelle. Les cheveux roux reprennent leur couleur naturelle. Les cheveux blonds reprennent leur couleur naturelle. Les cheveux bruns reprennent leur couleur naturelle.

Succès garanti. Discrétion absolue. Ne pas confondre avec les produits similaires. Exiger le nom et l'adresse du fabricant. Ne pas se laisser tromper par les imitations. Ne pas se laisser tromper par les contrefaçons. Ne pas se laisser tromper par les falsifications. Ne pas se laisser tromper par les substitutions. Ne pas se laisser tromper par les fraudes. Ne pas se laisser tromper par les mensonges. Ne pas se laisser tromper par les promesses. Ne pas se laisser tromper par les garanties. Ne pas se laisser tromper par les certificats. Ne pas se laisser tromper par les attestations. Ne pas se laisser tromper par les recommandations. Ne pas se laisser tromper par les réclames. Ne pas se laisser tromper par les annonces. Ne pas se laisser tromper par les prospectus. Ne pas se laisser tromper par les circulaires. Ne pas se laisser tromper par les affiches. Ne pas se laisser tromper par les enseignes. Ne pas se laisser tromper par les vitrines. Ne pas se laisser tromper par les étalages. Ne pas se laisser tromper par les boutiques. Ne pas se laisser tromper par les magasins. Ne pas se laisser tromper par les commerces. Ne pas se laisser tromper par les marchands. Ne pas se laisser tromper par les vendeurs. Ne pas se laisser tromper par les acheteurs. Ne pas se laisser tromper par les clients. Ne pas se laisser tromper par les consommateurs. Ne pas se laisser tromper par les usagers. Ne pas se laisser tromper par les utilisateurs. Ne pas se laisser tromper par les bénéficiaires. Ne pas se laisser tromper par les destinataires. Ne pas se laisser tromper par les expéditeurs. Ne pas se laisser tromper par les transporteurs. Ne pas se laisser tromper par les commissionnaires. Ne pas se laisser tromper par les courtiers. Ne pas se laisser tromper par les agents. Ne pas se laisser tromper par les représentants. Ne pas se laisser tromper par les voyageurs. Ne pas se laisser tromper par les colporteurs. Ne pas se laisser tromper par les démarcheurs. Ne pas se laisser tromper par les solliciteurs. Ne pas se laisser tromper par les quêteurs. Ne pas se laisser tromper par les mendiants. Ne pas se laisser tromper par les vagabonds. Ne pas se laisser tromper par les gueux. Ne pas se laisser tromper par les misérables. Ne pas se laisser tromper par les pauvres. Ne pas se laisser tromper par les indigents. Ne pas se laisser tromper par les nécessiteux. Ne pas se laisser tromper par les besogneux. Ne pas se laisser tromper par les démunis. Ne pas se laisser tromper par les dépourvus. Ne pas se laisser tromper par les privés. Ne pas se laisser tromper par les manquants. Ne pas se laisser tromper par les absents. Ne pas se laisser tromper par les disparus. Ne pas se laisser tromper par les morts. Ne pas se laisser tromper par les défunts. Ne pas se laisser tromper par les trépassés. Ne pas se laisser tromper par les décédés. Ne pas se laisser tromper par les enterrés. Ne pas se laisser tromper par les inhumés. Ne pas se laisser tromper par les ensevelis. Ne pas se laisser tromper par les cachés. Ne pas se laisser tromper par les dissimulés. Ne pas se laisser tromper par les masqués. Ne pas se laisser tromper par les déguisés. Ne pas se laisser tromper par les travestis. Ne pas se laisser tromper par les maquillés. Ne pas se laisser tromper par les fardés. Ne pas se laisser tromper par les peints. Ne pas se laisser tromper par les teints. Ne pas se laisser tromper par les colorés. Ne pas se laisser tromper par les décorés. Ne pas se laisser tromper par les ornés. Ne pas se laisser tromper par les parés. Ne pas se laisser tromper par les habillés. Ne pas se laisser tromper par les vêtus. Ne pas se laisser tromper par les couverts. Ne pas se laisser tromper par les enveloppés. Ne pas se laisser tromper par les emballés. Ne pas se laisser tromper par les empaquetés. Ne pas se laisser tromper par les ficelés. Ne pas se laisser tromper par les noués. Ne pas se laisser tromper par les attachés. Ne pas se laisser tromper par les liés. Ne pas se laisser tromper par les reliés. Ne pas se laisser tromper par les joints. Ne pas se laisser tromper par les unis. Ne pas se laisser tromper par les réunis. Ne pas se laisser tromper par les rassemblés. Ne pas se laisser tromper par les groupés. Ne pas se laisser tromper par les classés. Ne pas se laisser tromper par les rangés. Ne pas se laisser tromper par les alignés. Ne pas se laisser tromper par les ordonnés. Ne pas se laisser tromper par les arrangés. Ne pas se laisser tromper par les disposés. Ne pas se laisser tromper par les placés. Ne pas se laisser tromper par les mis. Ne pas se laisser tromper par les posés. Ne pas se laisser tromper par les déposés. Ne pas se laisser tromper par les remis. Ne pas se laisser tromper par les rendus. Ne pas se laisser tromper par les restitués. Ne pas se laisser tromper par les donnés. Ne pas se laisser tromper par les offerts. Ne pas se laisser tromper par les proposés. Ne pas se laisser tromper par les suggérés. Ne pas se laisser tromper par les conseillés. Ne pas se laisser tromper par les recommandés. Ne pas se laisser tromper par les prescrits. Ne pas se laisser tromper par les ordonnés. Ne pas se laisser tromper par les commandés. Ne pas se laisser tromper par les imposés. Ne pas se laisser tromper par les exigés. Ne pas se laisser tromper par les demandés. Ne pas se laisser tromper par les requis. Ne pas se laisser tromper par les sollicités. Ne pas se laisser tromper par les implorés. Ne pas se laisser tromper par les suppliés. Ne pas se laisser tromper par les priés. Ne pas se laisser tromper par les invités. Ne pas se laisser tromper par les appelés. Ne pas se laisser tromper par les convoqués. Ne pas se laisser tromper par les rassemblés. Ne pas se laisser tromper par les réunis. Ne pas se laisser tromper par les groupés. Ne pas se laisser tromper par les classés. Ne pas se laisser tromper par les rangés. Ne pas se laisser tromper par les alignés. Ne pas se laisser tromper par les ordonnés. Ne pas se laisser tromper par les arrangés. Ne pas se laisser tromper par les disposés. Ne pas se laisser tromper par les placés. Ne pas se laisser tromper par les mis. Ne pas se laisser tromper par les posés. Ne pas se laisser tromper par les déposés. Ne pas se laisser tromper par les remis. Ne pas se laisser tromper par les rendus. Ne pas se laisser tromper par les restitués. Ne pas se laisser tromper par les donnés. Ne pas se laisser tromper par les offerts. Ne pas se laisser tromper par les proposés. Ne pas se laisser tromper par les suggérés. Ne pas se laisser tromper par les conseillés. Ne pas se laisser tromper par les recommandés. Ne pas se laisser tromper par les prescrits. Ne pas se laisser tromper par les ordonnés. Ne pas se laisser tromper par les commandés. Ne pas se laisser tromper par les imposés. Ne pas se laisser tromper par les exigés. Ne pas se laisser tromper par les demandés. Ne pas se laisser tromper par les requis. Ne pas se laisser tromper par les sollicités. Ne pas se laisser tromper par les implorés. Ne pas se laisser tromper par les suppliés. Ne pas se laisser tromper par les priés. Ne pas se laisser tromper par les invités. Ne pas se laisser tromper par les appelés. Ne pas se laisser tromper par les convoqués.

Charles de Vlucenti, 26, rue Pigale, Paris. Ordres de bourse. Comptant et terme.

Renseignements financiers gratuits sur toutes valeurs cotées ou non cotées. — Courtages officiels.

1 franc pour mille au parquet, et 1.25 pour mille en coulisse.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00664

BOURSE DE PARIS

	7 déc.	8 déc.
Rente 4 p. 100 anciens	96.10	96 25
— 3 p. 0/0 amortis.	96 20	96 30

ex-coupons

Poste[illegible]graphes

Par décision [illegible] décembre. Officiel » de [illegible] Journal caporal au [illegible] Albertini, est nommé [illegible] infanterie, Bastia. [illegible] postes à

Nouvel[illegible]res

Etat m[illegible]al

M. le gé[illegible]mbre. au comman[illegible]mmé militaire de [illegible]vision

M. le gé[illegible]ommé au comman[illegible]im, de la division [illegible]ve, en même tem[illegible]ent de la division

La Loi [illegible]ration

La décision du Pape

Paris, 8 décembre.

Les journaux annoncent que le Souverain Pontife vient de prendre une importante décision, repoussant le bénéfice de la loi de 1881 sur les réunions publiques, applicable à l'Eglise d'après la circulaire de M. Briand, du 30 novembre.

Le pape ordonne aux prêtres français de continuer, après le 11 décembre, l'exercice du culte dans les églises sans faire aucune déclaration de réunion.

Si cette décision pontificale est confirmée, il est à craindre que le gouvernement empêche l'entrée des églises aux ministres du culte et interdise toute célébration publique.

Conseil des Ministres

Paris, 4 décembre

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Mouvement administratif

M. Clémenceau, président du conseil et ministre de l'intérieur, a présenté à la signature présidentielle un mouvement administratif.

Un autre mouvement, beaucoup plus important, paraîtra à la fin de décembre ou au commencement de janvier.

Les affaires du Maroc

M. Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, communique les dépêches qu'il a reçues de notre représentant à Tanger.

La situation est actuellement très grave. Les Européens, habitant le Maroc, sont obligés de quitter leurs possessions et se font rapatrier par leur légation. L'insolence du Raisouli ne connaît plus de bornes.

Il est à craindre que l'occupation par les troupes de débarquement espagnoles et françaises ne soit nécessaire, malgré les efforts du Sidi-Mohammed-Gebbas, envoyé du Sultan, pour rétablir l'ordre.

Etat-major général

M. le général Picquart, ministre de la guerre, a soumis à la signature du président de la République, des décrets concernant les généraux Herson et Liantey.

Mouvement judiciaire

M. Guyot-Dessaigne, ministre de la justice, a présenté à la signature du chef de l'Etat des nominations dans la magistrature.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

Protestation des Syndicats de Brest

Paris, 8 décembre.

Suivant l'exemple de leurs camarades de Toulon, les ouvriers des arsenaux, des douaniers, des employés des contributions, des postiers et des télégraphistes, tous syndiqués, ont voté aujourd'hui un violent ordre du jour de protestation contre l'augmentation de l'indemnité parlementaire.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget général de l'exercice 1907.

Caisse des Invalides de la Marine

Sur le rapport de M. Louis Martin, la Chambre adopte sans discussion, les crédits affectés à la caisse nationale des Invalides de la marine.

Ministère des Cultes

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du budget des Cultes, comprenant les sommes affectées aux pensions et allocations réservées par la loi du 11 décembre 1906 à certaines catégories d'ecclésiastiques.

Sur le rapport de M. Couyba, les crédits demandés sont adoptés.

Ministère de la Guerre

La Chambre aborde la discussion du rapport de M. Messimy sur les chapitres du budget affecté au ministère de la Guerre.

M. Humbert

se plaint de ce que le service des places n'est pas scrupuleusement appliqué dans toutes ses dispositions dans les forts et places de guerre, ceux de la région de l'Est compris.

L'orateur signale plusieurs faits, prouvant que les secrets de la défense nationale ne sont pas toujours gardés par ceux qui ont reçu la mission sacrée de veiller à la sécurité du pays.

Il termine en demandant certaines modifications aux règlements militaires sur le service des places, et supplie le ministre de la Guerre de remédier au plus tôt à un état de chose dangereux, dont les conséquences pourraient être désastreuses.

M. le général Picquart

ministre de la guerre, répond qu'il a déjà donné les ordres nécessaires pour faire cesser les abus.

Soucieux d'assurer la sécurité de la Patrie, pénétré de la gravité de sa mission, il saura toujours prendre les mesures nécessaires pour la stricte observation des règlements.

Pour mener à bien cette tâche, toute la confiance du Parlement lui est nécessaire. Il faut que nul ne puisse suspecter les intentions du chef de l'armée, dont la responsabilité est si lourde.

La question de confiance

Un ordre du jour de confiance approuvant les déclarations nettes et franches du ministre de la guerre, est déposé sur le bureau de la Chambre.

Il est adopté à une très forte majorité.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Brisson

La séance est reprise à 2 heures et demie.

Vérifications des Pouvoirs

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 6e bureau, sur les opérations électorales de l'arrondissement de Barcelonnette.

Le rapport conclut à la validation de M. Guyot de Ville neuve, député nationaliste.

Personne ne demandant la parole l'élection est validée.

M. Guyot de Villeneuve est admis.

LE BUDGET

Suite de la discussion du budget général pour l'exercice 1907.

Ministère de la Guerre

La Chambre continue l'examen des chapitres du budget de la guerre.

Les emplois réservés aux sous-officiers

M. Pelisse

dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à diminuer le nombre des emplois civils réservés aux sous officiers rengagés.

La proposition Pelisse est renvoyée à la commission.

La suppression des Conseils de Guerre

M. Constans

député collectiviste de Montlaçon, attaque vivement les conseils de guerre, tribunaux d'exceptions, dont il essaye de démontrer l'incompétence juridique. Les erreurs y sont trop fréquentes, l'interprétation des lois souvent erronées

M. Chéron

sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, annonce que, conformément aux engagements déjà pris par le gouvernement, un projet de loi sera incessamment déposé, qui accordera satisfaction aux légitimes doléances du Parlement.

Plusieurs articles du budget de la guerre sont ensuite adoptés sans modifications.

La séance est levée et renvoyée à lundi.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Alexandre Ospizi, employé à la maison Bourgaux, et leurs enfants ; M. et Mme Philippe Ospizi, typographe au *Petit Bastiais* ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Joseph Ospizi

leur fils, frère et beau-frère, décédé à l'âge de 17 mois, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 2 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire Boulevard Paoli, 19.

Faillite

MARINETTI ANTOINE-DOMINIQUE

Ancien cafetier à Bastia

Le Tribunal de Commerce, ayant rapporté le jugement qui avait clôturé la faillite Marinetti A. D. pour insuffisance d'actif, les opérations de la dite faillite sont donc reprises pour être poursuivies conformément à la Loi. Les créanciers anciens et nouveaux du sieur Marinetti sont priés de se faire connaître et de déposer toutes pièces et titres entre les mains du Syndic

FRANÇOIS MAESTRACCI
2, rue Neuve St Roch, Bastia.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Gérôme, supérieur de l'ordre des clercs de St-Gaëtan, afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui dispersé, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maux laissés provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme, à Bastia*, qui fera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille*. . . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.
Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.
Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 15.

D. H. ANDREANI,
Directeur de l'Usine à Gaz

AVIS

La Maison DOMINIQUE MATTEI Aîné informe sa nombreuse clientèle, qu'elle attend, sans pas de jours, un voilier chargé de sel venant des Salins d'Hyères.

Les prix sont de :
Sel gros, 11 fr. 50 à 12 fr. les 100 kilos, suivant quantité.
Sel fin de table, 15 à 16 fr. les 100 kilos, suivant quantité ; paiement comptant.

VENTE de Vignes américaines

Greffés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia, des meilleures qualités du pays à 110 francs le mille.

Racinés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia à 25 francs le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rutali, propriétaire, à Chisonello, près Borgo.

CHAMPAGNE COSTE-FOLCHER

ÉPERNAY

Exposition de Liège 1905, Médaille d'Or
Exposition Internationale d'Alimentation Paris 1905, Grand Prix

Le Champagne COSTE-FOLCHER a été le seul admis aux banquets de 30.000 et 50.000 couverts servis les 30 octobre 1904 et 5 novembre 1905, à la Galerie des Machines à Paris pour les Fêtes de la Mutualité.

Agent à Bastia : M. Pauleve Fils.

Seul dépositaire à Bastia : Antoine SANTANDREA, 15, Bd Paoli.

Avis AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Berthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie coconnière de la Corse. Aussi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Berthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants du grainage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils auront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux du « Ver à Soie. »

Achetez les

Soieries Suisses

Demandez les échantillons de nos Soieries Nouveautés en noir, blanc ou couleur, de 1 fr. 20 à 18 fr. 50 le mètre.

Spécialité : Etoffes de soie pour tailleurs de promenade, de mariage, de bal et de soirée, ainsi que pour blouses, doublures, etc.

Nous vendons directement aux consommateurs aux mêmes garanties solides et aux mêmes

AU BON MARCHE

PRIXFIXE | **BARBISINO** | PRIX FIXE

BASTIA — 9, Rue de l'Opéra, 9 — BASTIA

Grande Vente Réclame avec Prime

Finette dessins nouveauté, impression grand teint, le mètre **0,40**
Caleçons couleur pour hommes, mailles anglaises, bords côtes, le caleçon **1.15**
« Royale » lainage nuance unie, bleu, blanc, grenat, marron et bleu marine, le mètre **0,80**
Camisoles de Dames, nuances assorties, la camisole . . **0,95**
Chemises pour hommes flanelle coton, façon soignée, la chemise **1.50**
Mouchoirs de poche blanc avec vignette fantaisie, le mouchoir **0,10**
Parapluies en très beau satin, le parapluie **1.95**
Parapluies Argentine, tringle acier, manches nouveauté ou bois naturel, le parapluie **2.45**
Bérets pour enfants, motifs brodés, le béret **0,90**

Chaussures pour Hommes, Femmes, Fillettes et Enfants

Bottines pour Dames, double semelles, cousues, forme nouvelle, la paire **4.50**
Bottines pour Fillettes, très montantes, bout mode, la paire . **3.75**
Bottines pour Hommes, claque veau, article soigné, la paire . **7.50**
Chaussures pour Enfants, la paire à partir de **0,60**
« Inusables » pantoufles pour Dames en velours noir ou bleu marine, forme baby, semelle fautre, la paire **1.45**
Grand choix de chaussures de luxes vendues à des prix incomparables de bon marché.

Confections pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

Complets pour Hommes en cheviotte noire ou nuances, le complet de 12 fr. 50 jusqu'à 25 francs.
Complets pour Hommes drap fantaisie, le complet de 11 fr. 75 jusqu'à 39 francs.
Pardessus drap uni ou fantaisie, col velours, façon tailleur, le pardessus **15.50**
Pantalons pour Hommes cheviotte ou drap fantaisie, le pantalon à partir de **2.95**
Complets pour Enfants, cheviotte noire, etc., le complet . **2.95**

UNE PRIME sera offerte à tout acheteur pour un achat au-dessus de 5 francs.

XXIVe ANNEE. — N° 335 — LUNDI 10 DECEMBRE 1906

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 4, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Décès, 0.50 — Insertions, 0.25

Vente au numéro, et abonnement partout. Imprimerie et publicité.
Un an, six mois, trois mois. Un an, six mois, trois mois.
Un an et plus par des mandats déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Hubert.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 20 m. — Coucher, 4 h. 33 s.
Premier quartier, le 22 — Pleine lune, le 30
Fête de demain : Saint Damas.

9 DECEMBRE

Paul Saïn

Avec le portrait de M. Paul Saïn, le « Journal » vient de publier, sous la signature de M. Ernest La Jeunesse, la silhouette du brillant artiste, qui est notre concitoyen d'adoption.

Nous sommes personnellement heureux de pouvoir porter à la connaissance de nos lecteurs, cet article qui laisse présager pour l'Exposition de la rue Boursault un succès sans précédents.

Nul doute que les tableaux et les vues de Corse constitueront pour l'île de Beauté la plus vivante des réclames et qu'ils ont valu à notre bon et excellent ami Paul Saïn un long et délicat triomphe, suivant l'heureuse expression de M. Ernest La Jeunesse.

J. A.

C'est avec une joie sincère que nous saluons le bon maître Paul Saïn. A l'entrée de l'exposition qu'il vient d'ouvrir, chez lui, 66, rue Boursault, de ses tableaux et études de Corse et d'Algérie.

C'est là, dans un cadre intime et exquis, qu'on pourra l'admirer et le surprendre dans la magnifique réalisation et le calme secret de son art.

Ou connaît, depuis trente ans, le charme poignant de ses toiles immobiles, pesantes et pensantes, aux nénuphars d'argent et de limbes, aux hautes herbes vertes et molles, aux ciels presque verts eux-mêmes, ces paysages de sérénité, de noblesse, de simplicité si du recueillement qui sont comme une page de Lamartine transposée — et discrètement — en peinture du poète et de vrai ouvrier.

Aujourd'hui, Paul Saïn nous ouvre à une fête nouvelle : il a découvert, en enthousiaste et savant pédéris, des terres, des ciels, des eaux, des lumières nouvelles : son pinceau, soudain rajeuni et émerveillé, ses yeux enfièvrés d'indigo et d'azur, son cœur battent d'un amour de nature plus simple, tout nous a donné des toiles d'un éclat vibrant, harmonieux et sauvage, des montagnes grisailles de pierreries de gloire, des lignes bleues qui dorment et se réveillent, en surgeant, des nuages en triomphe, une compétente tantôt familière, tantôt terrible, une intimité farouche, étroite et rauque de fatalité, une épopée, enfin, et une élégie, en sombres, en nuances, solide et haute, effroyable, tendre et savoureuse...

C'est la nature même, prise en soi, en son vêtement infini et en son âme : ravissement, profondeur d'impression, rêve qui dure parce qu'il repose, du très près et de très haut, sur le plus immédiate réalité, geste de compréhension, rare bonheur d'expression, effet de vérité et de charme, puissance et intimité !...

Si j'ajoute — et Paul Saïn m'en voudra — que le peintre est toute sincérité, toute gentillesse, tout bénévole et tout cœur, et que son œuvre est l'image de son être et de son âme, on comprendra que sa petite maison d'exposition et de travail sera trop étroite pour ses amis connus et inconnus, pour ses admirateurs d'hier et d'aujourd'hui, pour tous ceux qui s'aiment, lui tiercent un long et délicat triomphe.

ERNEST LA JEUNESSE

CHOSES MUNICIPALES

Service sanitaire. — Assistance aux vieillards infirmes et incurables.

Ainsi que nos lecteurs ont pu le voir par le rapport de M. Thiers, deux nouvelles dépenses sont prévues au budget de la ville pour 1907, l'une de 9.180 fr., pour le service sanitaire, dont 1.831 fr. à verser par l'Etat et 7.345 francs par la Commune, l'autre de 10.000 francs pour l'assistance aux vieillards infirmes et incurables.

La part de l'Etat sur ces 10.000 fr. est de 8.500 francs, celle du département de 500 francs, et celle de la commune de 1.000 francs. A raison de 10 francs par mois par personne assistée, on pourra ainsi nourrir 92 vieillards infirmes ou incurables.

Quant aux dépenses pour le service sanitaire, imposées par la loi dans toutes les villes au-dessus de 20.000 habitants, le but n'en paraît pas encore très clairement défini, si on n'est qu'elles nécessiteront la création de nouveaux emplois — des sinécures ! Voici comment elles se répartiront :

1 médecin directeur,	fr. 2.500
1 agent administratif,	1.500
2 agents d'exécution,	1.680
1 mécanicien,	500
Frais de dépenses pour le laboratoire,	1.000
Installation matérielle du local.	600
Frais divers,	1.500
Total fr.	9.180

Conformément à la loi du 15 février 1902, la Ville a été autorisée à s'imposer de 6 centimes extraordinaires, soit de 5.400 francs, pour les dépenses du service sanitaire, et de 1 centime extraordinaire (900 francs) pour celles concernant l'assistance aux vieillards infirmes et incurables. (Loi du 14 juillet 1905).

Causerie Agricole

Les Eaux résiduaires et les Dépôts d'Huilerie

Inconvénients de ces eaux et utilité des dépôts d'huile, pour la fertilisation du sol.

Après broyage et pressurage des olives pour obtenir *l'huile bon goût* il reste une bouillie ou grignons. Ces grignons sont déposés dans de grands bassins, lessivés fortement, et dès que la campagne des olives est finie, ou même pendant, on lave à l'eau chaude ces grignons et on les represse. On obtient ainsi *l'huile de ressence.*

Par le lavage des grignons desséchés, on fait monter à la surface de l'eau employée en grande quantité, l'huile qu'ils peuvent contenir, et, après une décantation bien soignée, il ne reste plus dans l'eau que des pulpes d'olives, feuilles, débris de noyaux (matières organiques), et de la terre, gravier, sable (matières minérales.)

Cette eau résiduaire a été utilisée en hiver, depuis fort longtemps, par les oléiculteurs, pour l'arrosage des prairies qu'ils possédaient autour de leurs moulins ; mais ils n'ont eu qu'à enregistrer des insuccès. Certains d'entre eux ont cru que leur échec était dû à une sorte de colmatage de leurs prairies par les matières boueuses contenues dans ces eaux résiduaires, et que la croûte de ces matières desséchées empêchait l'air de pénétrer jusqu'aux racines. En vérité, c'est plutôt à l'acidité excessive de ces eaux qu'il faut attribuer les insuccès constatés par tous ceux qui ont voulu les employer pour l'irrigation de leurs prairies.

En effet, d'après les récentes recherches faites dans le Var par notre camarade M. Jules Ventre, répétiteur à l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier, ces eaux seraient chargées en acide, notamment en acide cyanhydrique, qui est un poison violent (dans les rivières où l'on déverse ces eaux, les poissons remontent à la surface asphyxiés). M. Ventre a trouvé jusqu'à 6 grammes par litre (exprimés en acide sulfurique) d'acidité totale. *Une pareille acidité est excessive*, nul doute qu'elle ne soit cause des échecs constatés çà et là.

Il convient donc de s'abstenir de faire usage de ces eaux pour l'arrosage des prairies, à moins de traitements spéciaux qui en rendraient l'emploi dispendieux. Par contre, on utilisera avec profit les matières organiques et minérales qu'elles tiennent en suspension, en faisant évaporer ces eaux à l'air libre, de façon à pouvoir mieux recueillir le dépôt de ces matières.

Voici, d'après les analyses de notre ami Sicard, chimiste principal du laboratoire des recherches agricoles de l'Ecole d'Agriculture de Montpellier, et de M. Ventre, de deux dépôts provenant de moulins à huile de Cerces (Var), leur composition pour 100 de matière :

Eléments dosés		I	II
Humidité.		15	60
Matières organiques.		60	95
Cendres.	solubles.	51	4,26
	insolubles	28.9	0.74
	totales	34	5
Azote organique.		2.5	3
Acide phosphorique (P^2O^5).		0.2	0.48
Potasse (K^2O)		0,5	0.2
Matière grasse		2	3
Acidité		0.08	0

D'après ces résultats, la matière organique et l'azote figurent dans les dépôts analysés en grande quantité ; la potasse et l'acide phosphorique sont plutôt faiblement représentés, mais on pourrait obtenir davantage l'une et l'autre en disposant les bassins de façon à ce qu'il n'y ait pas continuellement lévigation.

L'acidité est presque nulle, par contre la matière grasse est importante. Contrairement à ce qu'on a cru tout d'abord, et ainsi que le docteur Woldy l'a démontré pratiquement, cette matière grasse n'empêche pas la nitrification, ni la décomposition des matières organiques déposées. On peut donc considérer le dépôt comme un engrais. Et d'ailleurs, il en est tellement ainsi, que dans les *jutiages* des environs de Calvi, Cotignac, Montfort-sur-Argens, les propriétaires qui ont recueilli soigneusement les dépôts et s'en sont servi pour fumer leurs prairies, ont eu de beaux herbages.

Peut-on se servir directement du dépôt pour la fumure ? Est-il assez riche pour cela ? Nous ne le croyons pas. Le mieux serait de l'enrichir en le mélangeant dans les caves à décantation avec les cendres provenant de la combustion des grignons épuisés et secs qui servent à chauffer l'eau d'extraction de l'huile, et avec un peu de superphosphate minéral riche. On l'enrichirait ainsi en potasse et en acide phosphorique. On pourrait aussi le mélanger au fumier de ferme ou à tout autre compost. On aurait alors un engrais convenable pour la fumure des olivines, arbres fruitiers, etc.

En somme, par l'épuration des eaux résiduaires d'huilerie, on peut utiliser les terrains voisins des moulins, et toutes les fois que l'on peut se procurer économiquement ces dépôts, on fera bien de les utiliser.

J.-B. CASTELLI.

28. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odysse BAROT

PREMIERE PARTIE

LA CACHETTE DE LA ROSE TARTARI

Par surcroît de précautions et redoutant de se trahir dans ses rêves, de faire entendre à son insu, pendant son sommeil, des paroles, des exclamations compromettantes, il s'efforça de ne pas fermer la paupière un seul instant, de se maintenir éveillé jusqu'au matin.

. . . . . .

Le lendemain, ce fut avec une attitude des plus correctes et une mine irréprochable qu'il marcha en tête du funèbre cortège et conduisit à sa dernière demeure, au cimetière de Saint-Ouen, la sœur de ma mère. Revenant sur ses premières intentions d'économie funéraire, il avait bien fait les choses et n'avait pas reculé devant les frais d'un convoi de première classe.

La bonne femme semblait devoir lui laisser assez d'argent pour qu'il ne lésinât point avec elle.

Il avait vraiment bon air sous ses vêtements de deuil, flambant neuf, d'une coupe élégante, achetée la veille à la *Samaritaine* : habit noir, gilet à cœur, pardessus à la dernière mode. La cravate blanche lui seyait à ravir. On l'eût pris pour un gentleman.

Certes, il était difficile de reconnaître en lui le pâle voyou, le rôdeur du boulevard Rochechouart, l'habitué des cabarets malfamés, dont les allures déhanchées, l'accent canaille, la poitrine débraillée, les cravates La Vallière aux couleurs éclatantes, négligemment nouées sur un col Colfin, non boutonné, avaient séduit naguère Mollets-d'Acier !

Ce n'était pas uniquement la vanité qui lui avait imposé ces dépenses de toilette et cette transformation de toute sa personne. Il avait obéi surtout à un calcul de prudence. Aujourd'hui, pensait-il, c'est l'habit qui fait le moine et l'honnête homme, contrairement à ce qui se passait jadis. Le tailleur est pour beaucoup dans la responsabilité des gens. Il importait au plus haut degré au neveu de la bienheureuse d'être un *accusateur bien mis* ; c'était une garantie et une sécurité de plus.

Sans connaître encore la nature et la quantité de ses ressources nouvelles, il avait déjà, depuis trois jours, dressé dans sa tête tout un plan de conduite. Il comptait bien faire peau neuve, en voyer à la balançoire les *costumes*, changer de quartier et de milieu, recommencer sa vie sur des bases moins équivoques, plus solides et plus avouables.

A coup sûr, cet enterrement était pour lui une rude et redoutable épreuve. La manière dont il la supporterait pouvait décider de son salut ou de sa perte.

Les obsèques d'une femme assassinée, en effet, ne manquent jamais d'inspirer. Annoncées par les journaux ; suivies, en outre des parents et amis, par nombre d'habitants du quartier, elles attirent sur tout le parcours, de la maison mortuaire à l'église, et de l'église au cimetière, l'attention du public. Dans les groupes de spectateurs massés sur les trottoirs, comme dans les rangs du cortège, s'échangent naturellement des impressions, que recueillent les reporters — partout aussi les agents de la sûreté, quand l'assassin n'est pas connu — et dont les journaux en font l'écho.

Le jeune homme conduisant le deuil concentrait sur lui tous les regards... Là était le péril, dont Mache, grâce à son habile transfiguration, au visage doux et triste qu'il s'était composé et qu'avait pâli davantage une longue insomnie, sortit sans encombre à son honneur. Or n'entendit sur son passage que des paroles de sympathie pour l'unique parente de la victime.

Il eut à la fois un bon public et une bonne presse.

A un certain moment, pourtant, sa physionomie changea soudain. Ses traits se décomposèrent, ses joues si blêmes devinrent pourpres ; un frisson parcourut tous ses membres.

Au coin d'une rue assez étroite qu'il fallait suivre pour monter à l'église, il venait d'apercevoir en face de lui, à quelques pas, une grosse face rougeaude, enluminée par la boisson, surmontant un torse énorme.

C'était son complice !

Hippolyte Fruchard, dit Ugène, n'avait pu résister à sa curiosité. Dans son cynisme inconscient, il avait voulu voir lui aussi, comme tout le monde !

Voir le cortège, d'abord ; voir surtout la *binette* de son camarade.

En apercevant en beau monsieur si distingué, si frappé, mis comme un prince, cravaté comme un magistrat, il ouvrit de grands yeux, resta bouche bée, dans une admiration voisine de l'extase, devant son copain si merveilleusement déguisé.

Incapable de maîtriser sa stupéfaction, son enthousiasme, il murmura assez haut pour être entendu de Flip, et en laissant retomber ses bras :

— Epatant ! Epatant ! ! Epatant ! ! !

A son insu, et bien que cette apparition ne fût rien moins qu'agréable au revoir de la décider, il rendait à celui-ci un nouveau et involontaire service.

L'émotion et le tremblement qui s'étaient emparés de Philippe et dont personne ne pouvait soupçonner la vraie cause, donnaient à sa feinte douleur un certificat de sincérité que ne manquerait pas d'apprécier, le lendemain, les comptes rendus des reporters.

Ceux-là mêmes des assistants qui connaissaient le mieux le degré de valeur morale du jeune garçon boucher étaient dupes de son attitude :

— Décidément, disait l'un, ce garnement vaut mieux que sa réputation. Il a bon cœur : c'est quelque chose.

— Il est plus léger que vicieux, murmurait un autre.

— Ah ! comme il aimait sa tante ! ajoutait un troisième. *Je suis sûr qu'il redeviendra un bon sujet.*

Mache, qui n'entendait pas ces réflexions et qui ne se doutait guère de l'excellente impression produite sur la foule, maudissait volontiers au fond de son âme son malencontreux complice.

Il attribuait bien gratuitement à Ugène une arrière-pensée comminatoire, prêtait à sa présence et à l'exclamation échappée de ses lèvres une intention de chantage éventuel.

Ne lui avait-il pas expressément défendu de le revoir avant une dizaine de jours ?

— Il me paiera cela ! se disait-il à part lui, avec une sourde colère.

De son côté Hippolyte Fruchard, encouragé, enhardi par l'assurance de son copain et par le succès de la comédie de chagrin si admirablement jouée, se mit à réfléchir qu'il ferait peut-être bien, lui aussi, d'imiter Flip dans une certaine mesure.

Il n'avait eu d'abord d'autre idée que de regarder furtivement passer l'enterrement. La curiosité seule l'avait attiré.

— Pourquoi, diable, ne suivrais-je pas aussi le cortège ? se dit-il.

(*A suivre.*)

Coups d'Etat et Coups de force

La date du 2 Décembre est fatalement destinée au coup d'Etat de 1851. C'est un feuillet du calendrier qu'on ne tourne pas sans colère ou sans regrets, selon l'opinion à laquelle on appartient, car plusieurs apostrophent à leur aise, plus ou moins qu'elles ne leur appartiennent.

Nous n'allons pas refaire l'histoire du 2 Décembre. Hussards, mitrailles, imagerie populaire en ont parlé à tout jamais dans les plus mauvais détails.

Ce qui nous frappe, c'est que le public confond souvent le coup d'Etat avec le coup de force. Il y a là une différence très marquée.

Le coup d'Etat ne provient que de qui représente l'Etat. Il est le fait d'un chef d'Etat ou d'une assemblée souveraine. Le 2 Décembre est le type du coup d'Etat.

Le coup de force est au contraire dirigé contre l'Etat, contre les pouvoirs établis. César, prenant le Rubicon, n'a pas fait un coup d'Etat, mais un coup de force, en violant les lois du Sénat romain, qui interdisaient à tout général de franchir ce ruisseau avec ses troupes.

Il résulte de que Catilina avait rêvé, l'abaissement du Sénat et le relèvement de la démocratie.

Remarque est aussi un coup de force. Bonaparte faisait marcher ses troupes contre le conseil des Cinq Cents, qui siégeait à Saint-Cloud, et contre le Directoire tombé dans le mépris public.

On a parlé, comme de coups d'Etat, de Louis XIV imposant ses volontés au Parlement de Paris, de Louis XV cassant ce Parlement et lui en substituant un autre ; mais le Parlement de Paris n'avait aucun droit contre le Roi qui représentait alors, à lui seul, l'Etat lui-même, la totalité du pouvoir souverain.

On a comparé aussi les ordonnances de juillet 1830 à une tentative de coup d'Etat, mais si le charte existait, les ordonnances n'en violaient pas l'esprit. Elles ne tendaient qu'à corriger les abus créés de la liberté de la presse. Le pouvoir se défendait naturellement à son droit.

En novembre, toute conjuration est un coup de force. La Convention n'était pas souveraine quand elle abolit la monarchie en 1792. La garde nationale n'avait aucun droit quand elle renversa la monarchie en 1830 et en 1848.

Coup de force aussi le 4 septembre 1870, coup de force provoqué vers de la fuite contre un pouvoir qui ne se défendait pas dans le désastre commun de la patrie.

Coup d'Etat et coup de force en même temps, les journées du Thermidor, où la majorité de la Convention mit en accusation Robespierre et ses amis.

Coup d'Etat, Prairial, où la majesté du Directoire fit arrêter deux directeurs, une partie du conseil des Anciens et du conseil des Cinq Cents.

Coup de force manqué, l'insurrection d'octobre 1830, dans Paris assiégé ; coup de force réalisé, mais révolument châtié, l'insurrection du 18 mars, devant l'ennemi campé autour de Paris.

Le 16 mai n'a nullement été un coup d'Etat, comme les républicains se plaisent à le dire. Rien n'était plus contraire à la Constitution.

Mais sait-on qu'on a sollicité M. Grévy, au moment de se retirer, de faire un coup d'Etat ? Tout était prêt pour le maintenir au pouvoir et dissoudre les deux assemblées. Le général Boulanger, ministre de la guerre, et un autre personnage qui vit encore, répondaient de l'ordre et de la bonne exécution du plan préparé. M. Grévy hésita un instant et refusa. S'il avait eu dix ans de moins, il aurait peut-être accepté.

Ce même général Boulanger fut à deux doigts de faire un coup de force, après son élection du 23 janvier à Paris. Il avait pour lui la population, l'armée, la police même. Un restaurant Durand à l'Elysée il n'y avait qu'un pas. Jamais il ne voulut franchir le Rubicon de la rue Royale, et il n'en alla où l'on sait.

Quand le général Chanoine donna brusquement sa démission du ministère de la guerre, à la tribune de la Chambre il y eut un moment d'effervescence à gauche : on se demandait si le général n'allait pas revenir avec un régiment.

Enfin, la dernière tentative de coup de force fut celle de Rouilly, où M. Déroulède sollicita vainement le général Roget de marcher sur l'Elysée.

***

Il n'est ni pas d'un coup d'Etat, ou d'un coup de force, survenu du renvoi d'un ministre dans une maison bourgeoise. Si peut que soit le plus préparé, si attentif que soient les moyens pris, il y a toujours des flottements et des hésitations.

Au 18 Brumaire, Bonaparte vit ses grenadiers laisser à envahir l'assemblée des Cinq Cents. Lui-même pâlit sous les invectives des députés, et il fallut que Lucien Bonaparte qui, heureusement, présidait le conseil des Cinq Cents, vint chercher les grenadiers et leur donnât l'ordre de disperser les députés qui avaient voulu poignarder leur général. Sans Lucien, Brumaire avortait.

Le 2 décembre exigea une longue préparation. Le ministre Fleury, confident du Prince Président, fut chargé de trouver, de préparer et de mettre en scène un général populaire. Il désigna Saint-Arnaud ; on lui fit une popularité, et quand le calme qui lui était destiné, il sonna un rendez-vous. Tout était à refaire. Enfin, quelques mois plus tard, Saint-Arnaud arrivait à Paris, allait tout droit chez le colonel Fleury et lui disait :

— Je suis prêt.

— Mais vous avez refusé !

— J'ai refusé de dissoudre une Chambre en vacances. Elle est ramolie ; tout est bien.

Saint-Arnaud avait raison.

Et quand tout fut prêt et décidé, on fut le tour du Prince-Président d'hésiter, au moment de verser le sang. Il fallut pour le décider, l'énergique insistance de ses intimes : Morny, Persigny, Saint-Arnaud et le colonel Fleury.

***

Coups de force et coups d'Etat se réglaient d'après des formules presque invariables. Il y a une mise en scène, avec armure, couleurs, sonneries, décor, affiches et réclames.

Avant tout, il faut se procurer un Parlement ou local ou fait élever l'animadversion publique. La loi du 31 mai 1850, que l'Assemblée législative avait maladroitement votée pour limiter l'électorat à l'âge de vingt-cinq ans, et qui supprimait du coup un grand nombre d'électeurs, permit au Prince-Président de publier, le lendemain du coup d'Etat : « Le suffrage universel est rétabli. »

Les vingt-cinq francs des députés n'étaient pas moins impopulaires, bien que on ne fît que vingt-cinq francs par réunion. On sait ce cri du peuple répondant à Bandin, qui voulait l'exaltation :

— Nous n'allons pas nous faire tuer pour dix-vingt cinq francs !

Il faut aussi rassurer les partisans de l'ordre, toujours timides, et les intérêts menacés : Que les bons en ressortent et que les méchants tremblent ! »

Il est facile de conduire un Parlement aux plus sottises, et de le rendre impopulaire. Si l'on est adroit, il n'est pas impossible de déterminer les députés honnêtes — à sacrifier l'intérêt de leur cause à leurs intérêts personnels.

On choisit les ministres parmi ceux qui ayant, en d'autres temps, promis la lune à leurs électeurs, se voient contraints de renoncer à leur programme et d'obéir les flancs de l'Etat.

D'autre part, on laissera grandir le mécontentement public, et lorsque les journaux semeront le chef de l'Etat de ne rien faire pour réparer les fautes du Parlement, on montrera, la Constitution à la main, que le chef de l'Etat est absolument impuissant.

Si l'on peut obtenir de l'étranger un acte ou une parole qui blesse profondément l'orgueil national, on sera excellent, surtout si les Chambres en révoltent sous l'affront. Car alors on répondra dans le pays le bruit que le Parlement provoque les nations voisines et qu'il nous mène à la guerre.

A ce moment, la poire est mûre ; on peut la cueillir hardiment et dissoudre les Chambres, et l'état de siège aidant, on obtient des élections qui permettent au chef de l'Etat de changer la Constitution sous propre.

Mais, je le répète, avant tout, il importe de dépopulariser les Chambres.

La recette, on le voit, est indiquée par l'expérience. Elle est facile à suivre dans la cuisine parlementaire.

Il est vrai que le proverbe dit : On naît rôtisseur, on devient cuisinier. »

Tout le monde n'est pas rôtisseur.

Tuer Pasis.

(*Le Gaulois*)

Bulletin Financier

Paris, 3 décembre 1906.

Marché calme et ferme. Notre Rente se retrouve à 95.95. Fonds Etrangers en hausse insignifiante. Les Sociétés de Crédit gardent leurs cours précédents.

Valeurs industrielles bien disposées. Le succès de l'émission de l'Union des Gaz donne lieu à réparation : unies irréductible : 2 actions de 2 à 5 tours de 6 à 10 ; cinq de 11 à 20 ; 25 0/0 de 21 à 30 ; 20 0/0 de 31 à 40 ; 2e 0/0 pour 2e et au-dessus.

En Banque, l'Obligation nouvelle à 0/0 Victoria Mines a des demandes à 440 en raison de son revenu et de son garantie. La Canadian fait 73. Cerro de Pasco est recherchée en nouvelle avance à 206. La Banque Hellénique des Mines est en progrès notable à 80. On note aussi la Queensland Copper dont le développement rapide s'accentue régulièrement. Les actions privilégiées de la Cie Fermière des Charbonnages de Prokhorow montent à 600, et les ordinaires s'imposent à 198, cette entreprise a eu complètement remise en service par d'éminents ingénieurs, dont M. Dansaty ancien ingénieur en chef des mines de Lievin.

La Société anonyme des Mines de Zinc de Tarsis, capital 1.000.000 frs, divisé en actions de 100 frs, dont le siège social est à Tolosa (Espagne), vient d'établir son siège administratif à Paris, à la Banque Constant Lejeune.

Nos chemins de fer ne varient pas.

Ce que disent les Journaux

La Lanterne

Sur la démonstration navale au Maroc : « Depuis que nous avons dû, devant l'attitude hostile de l'Allemagne, préciser nos intentions, personne ne pense plus à conquérir le Maroc, mais nous n'hésitons pas à garder sur les côtes de l'empire marocain comme mandataires de l'Europe. Sous prétexte que nous avons accepté de compter à demi avec l'Espagne la charge de la police internationale dans les ports, nous allons faire à grands frais des démonstrations menaçantes devant Tanger.

« Cette politique est bien moins dangereuse que l'autre, mais le payera-t-on ? Prendra-t-on quoi profit nous pouvons retirer de la mission de police que nous avons acceptée à Algésiras, et pourquoi nous mêlons-nous au Maroc, spécialement, à nos frais, la gendarme de l'Europe. »

Le Radical

Il faut se garder de confondre les vieux des comités et groupes radicaux avec les devoirs du cabinet Clémenceau. La question est simple. L'ordre d'Algésiras nous a chargés, avec l'Espagne, de la police au Maroc. Nous n'avons pas à nous dérober à cette mission. Sommes-nous, oui ou non, d'accord avec les puissances à cet égard ? Il ne reste donc plus qu'à combiner notre action avec l'Espagne, afin d'exécuter nos obligations telles que nous les avons acceptées et dans les limites précises qui ont été déterminées. Nous savons qui est au pouvoir et nous avons la confiance absolue que le gouvernement ne sortira pas de ce rôle.

L'Humanité

Sur les syndicats de fonctionnaires :

« Les instituteurs ne se laisseront pas décourager par les paroles d'un ministre impérieux. Les agents et les sous-agents des postes n'ont pas réduit la cadence du Barbion le Superbe. Les instituteurs auront le sentiment profond de leur solidarité. Ils ne toutront pas une gorge innocente au fer de Briand le Magnanime. Pour ma part je donnerais à M. Briand ces avis charitable : « Prenez garde. Défiez-vous des conseils de vos logiciens pour l'instruction publique ! »

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais ».

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les statuts du Syndicat, les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

Au « Journal Officiel »

Interprètes militaires

M. Longobardi, interprète stagiaire, employé au cercle de Médenovi, est promu, sur place, au grade d'officier interprète de 3e classe.

Aux Colonies

M. Moretti Joseph a été nommé surnuméraire des Régies et Douanes à Hanoï.

Octroi de Paris

M. Albertini, sergent au 23e rég. d'inf. coloniale, a été nommé commis ambulant à l'octroi de Paris.

Ministère de la Marine

M. Pinelli Jean-Noël Française, commissaire de la Marine de 2e classe, est promu au grade de commissaire de 1re classe.

Préfecture de la Seine

M. Pizzini est nommé piqueur de 5e classe à la préfecture de la Seine.

Petite Gazette

Observations météorologiques du 2 décembre

Thermomètre — 7 heures du matin + 12 ; midi 12.5 à 5 heures du soir 13 ; maxima 13.5 minima 2.

Baromètre — 7 heures du matin, 766 mm. 768 mm. 5 heures du soir, 765 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. E.

Dans l'après-midi, id.

Mer au sud, ouvert

Observations à 7 h. du matin : 4 mm

Carnet mondain

Nous apprenons avec un vif plaisir le prochain mariage de Mlle Paule Reuncoli, fille de M. François Reuncoli, propriétaire du grand établissement des Fabriques réunies, à Nice avec M. le lieutenant J. Mathis, du 146e régiment d'infanterie.

Nous adressons aux jeunes fiancés nos meilleurs vœux de bonheur.

***

Mariage

Samedi, à 11 heures, a été célébré, en la paroisse Saint-Pierre, à Lyon, le mariage de Mlle Elise Mareggi, fille de Mme veuve Mareggi-Vecchi, née Bastiani, avec M. Blanc, comptable à la grande Maison de soieries Camel et Cie, fils de M. Blanc, ancien chef de division à la préfecture du Rhône.

Nous adressons à M. et Mme Blanc nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

***

Poids et Mesures

Un examen pour l'emploi de vérificateur adjoint des poids et mesures aura lieu le 25 mars 1907. Les demandes d'admission à cet examen seront reçues au ministère du Commerce jusqu'au 4 février inclusivement. Il ne sera donné aucune suite aux demandes qui parviendront après cette date.

***

Décès

Dimanche, à 2 heures et demie de relevée, de nombreux amis de la famille Ospizi suivaient le convoi funèbre du petit Joseph, décédé à l'âge de dix-sept mois.

Nous prenons une vive part à la douleur du père, M. Alexandre Ospizi, employé à la maison Bourgeois, et de son frère, M. Philippe Ospizi, typographe au « Petit Bastiais, » et leur présentons nos sincères condoléances.

***

Becs de gaz

Afin de leur faire perdre l'habitude de grimper sur les becs de gaz, le brigadier Bertrand a verbalisé contre deux jeunes gens, les nommés R. Vincent, 17 et S. Etienne, 16 ans, qui se tenaient perchés sur le réverbère de la montée Sainte Claire.

***

Coup de feu

L'autre soir, vers 11 heures, le brigadier Gladiel et l'agent Guglielmi entendirent une détonation d'arme à feu, provenant de la rue Saint François. Ils s'y dirigèrent et rencontrèrent plusieurs jeunes gens qui fuyaient. Ayant appris que le coup de feu avait été tiré par le nommé C. Bernard, portefaix, ils le mirent en état d'arrestation. Conduit au poste de police cet individu fut trouvé porteur d'un pistolet à deux coups. Il déclara avoir tiré en l'air.

Il n'en a été pas moins écroué au violon municipal.

***

Quand on a trop bu !

Le maçon C. Pierre, tout en étant un brave garçon, n'en est pas moins un fervent adorateur du divin Bacchus. Les dimanches surtout il n'oublie pas d'aller faire ses dévotions dans les diverses buvettes de notre ville.

Malheureusement pour lui il a le vin mauvais et une fois ivre il cherche querelle à tout le monde.

Hier il s'était introduit dans la cantine de la dame L. Lilla, rue Injetta, et s'y livrait à diverses excentricités.

Aux observations de la patronne de l'établissement et de sa fille il répondit par des violences et occasionna un grand rassemblement autour de la cantine.

L'inspecteur Ristori et l'agent Battistini intervenant mirent fin à la scène et verbalisèrent contre l'irascible maçon.

***

Contravention

La police a verbalisé, contre le sieur M. Demeo, charretier, qui voyage la nuit, avec sa charrette, non munie de la lanterne réglementaire, et contre la dame F. Lilla, épicière, pour fermeture tardive de son établissement.

Touring-Club de France

Le Touring-Club de France vient de fonder un concours original : il a pour but de récompenser, non plus, comme jusqu'ici, l'hôtel le mieux aménagé, mais bien l'hôtelier le plus affable, le plus expert, le plus entendu dans son métier.

Des prix nombreux et importants sont affectés à ce concours, notamment :

Un prix de 1 000 francs, offert par le Touring-Club de France ;

Un de pareille somme, offert par M. Henry Deutsch de la Meurthe ;

Deux prix de 500 francs, offerts l'un par le Comité d'Action pour favoriser les Voyages en France, l'autre par M. Bardey de Soutier ;

Des médailles d'or, offertes par MM. Edmond Rhoms, Léon Auscher et Ernest Noüin.

Une Commission, présidée par M. Henry Deutsch de la Meurthe et composée de membres du Conseil d'administration du Touring-Club, de la Commission de tourisme de l'Automobile-Club et du Syndicat général de l'industrie hôtelière, procédera à l'examen des candidats et à la détermination des prix, qui seront décernés à l'Assemblée générale du Touring-Club, en 1907.

***

A vendre

Cheval anglo tarbe bai, 7 ans, 1 m. 54, étalé et monté, sage, très brillant.

S'adresser au bureau du journal.

A vendre

Jeune et très jolie vache et un beau mulet.

S'adresser au bureau du journal

A vendre

Une très bonne jument de race française, taille 1 m. 60, attelée et montée à volonté, belles allures.

S'adresser au bureau du journal.

Avis

M. Sabati, dentiste du Lycée, diplômé d'honneur, Exposition de Bastia, prévient sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours de 8 à 11 heures le matin, et de 2 à 4 heures le soir.

La Vie Heureuse

A quel écrivain, prosateur ou poète, sera décerné en 1906, le « Prix Vie Heureuse, » ce prix annuel de cinq mille francs, tous les ans attribué en Décembre, par l'élite des femmes de lettres, au meilleur ouvrage littéraire des derniers mois ? Question palpitante qu'éclaire d'un jour soudain l'article publié dans le numéro de Novembre de la « Vie Heureuse, » sur quelques-uns des jeunes écrivains « dont on parle » à propos de ce prix — plus libéral que le « Prix Goncourt, » puisqu'il peut être donné à une femme.

Agence Maritime de Transports

Après réduits pour toutes destinations

A. PADOVANI, Nouveau Port

Formalités de douanes

Avances sur marchandises

Billets de passage pour l'Amérique

Exportation de bois et de primeurs.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

Nouveaux Centimes additionnels

Quatrième décret

Paris, 9 décembre.

Par décret paru au « Journal Officiel » de ce jour, le département de la Corse est autorisé, conformément à la délibération prise par le Conseil général, à s'imposer extraordinairement d'un centime cinquante centimes additionnels, pendant l'année 1907, pour le relèvement des salaires des cantonniers ordinaires et des cantonniers-chefs du service vicinal.

UNE CULTUELLE *à Bonifacio*

Paris, 9 décembre.

Le « Journal Officiel » publie une déclaration d'association cultuelle, constituée à Bonifacio pour assurer le maintien du culte catholique.

Nouvelles Militaires

Ecole de Saint-Maixent

Paris, 9 décembre.

Ont été déclarés admissibles aux épreuves orales pour l'admission en 1907 à l'Ecole spéciale militaire de Saint Maixent, les sous-officiers dont les noms suivent :

Filippi, du 55e d'infanterie ;

Mancani, du 112e.

La Loi de Séparation

Une circulaire du cardinal Richard

Paris, 9 décembre.

A la suite de la circulaire de M. Briand, reniant au clergé tout droit de perception pour les enterrements, les mariages et toutes les cérémonies du culte, S. E. le Cardinal Richard, archevêque de Paris, vient de décider qu'il serait procédé gratuitement aux mariages, que tous les enterrements seraient de 6e classe, qu'aucune quête ne sera plus faite dans les églises du diocèse, et qu'il ne sera perçu aucune rétribution pour les chaises pendant les offices.

Lettre de protestation au Président de la République

Paris, 9 décembre.

L'archevêque de Chambéry et les évêques d'Annecy, de Moutiers et de Saint Jean de Maurienne, viennent d'adresser au Président de la République, une protestation solennelle contre la violation de leurs droits méconnus par la loi de Séparation.

Les évêques de Savoie demandent à la France de respecter les engagements pris à la suite de l'annexion de la Savoie, dont le gouvernement par un concordat de 1828, avait fixé des traitements au clergé savoyard, et avait en outre remis à la France en 1860, des titres de rentes au profit des établissements ecclésiastiques.

Les Morts du Jour

M. Ferdinand Brunetière

Paris, 9 décembre.

M. Ferdinand Brunetière est mort subitement aujourd'hui en son domicile de la rue de Rennes. Il n'était âgé que de 56 ans, et occupait depuis le 18 juin 1893 le siège de John Lemoinne, à l'Académie Française, par 22 voix contre 4 à M. Emile Zola.

M. Ferdinand Brunetière qui était né à Toulon, le 19 juillet 1849, commença ses études au lycée de Marseille, et allait les achever à Paris, à Louis-le-Grand. Il se présentait sans succès, en 1869, après une très brillante rhétorique à l'Ecole normale supérieure. La guerre franco-allemande vint l'empêcher de renouveler sa tentative. Il se tourna alors vers la littérature et débuta à la « Revue Bleue » par une étude du livre de M. Wallon « Saint-Louis et son temps » qui fut très remarquée. Il passa presque aussitôt à la « Revue des Deux Mondes » dont il devint le secrétaire de la rédaction, puis le directeur, après la mort de Ballaz.

Nommé en 1886 maître de conférences de langue et littérature française à l'Ecole normale supérieure, Ferdinand Brunetière y professa pendant de longues années.

M. Brunetière a publié de nombreux ouvrages de littérature, qui font autorité, et dont plusieurs furent couronnés par l'Académie. Les « Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française » (1880), « Les nouvelles études critiques sur l'histoire de la littérature française » (1882) ; le « Roman naturaliste » ; « Histoire et littérature » (1884) ; « Nouvelles études critiques » (1887), « Nouvelles questions de Critiques (1890) ; « De l'Evolution des genres dans l'Histoire de la littérature » (1890-93) etc. firent à leur auteur une place éminente parmi les critiques de notre époque.

M. Ferdinand Brunetière, au moment de la tourmente dreyfusarde, s'était lancé dans la politique active à côté des Lemaire, Syveton, de Dansset, et de nombreux membres de l'Université. Depuis il n'a cessé de prendre part au mouvement nationaliste et catholique. Il fit, soit en Belgique, soit en France des conférences discutées avec passion par ses adversaires, parmi celles-ci il faut citer les « Difficultés actuelles de Croire » et les « Raisons actuelles de Croire. »

A l'occasion de la loi de Séparation, M. Brunetière avait été parmi ceux qui ont émis l'avis qu'il fallait se soumettre à la loi ; si mauvaise fut-elle, et essayer, d'en tirer avantage. L'encyclique *Gravissimo*, le fit rentrer dans les rangs des catholiques soumis à l'autorité suprême du Pape.

M. Ferdinand Brunetière était chevalier de la Légion d'honneur.

A LA MÉMOIRE DE SYVETON

Paris, 9 décembre.

Le « Comité du Souvenir » a inauguré aujourd'hui, date anniversaire de la mort tragique du député du 2e arrondissement de Paris, le buste en marbre de M. Gabriel Syveton.

Une foule énorme assistait à cette cérémonie, au cimetière Montparnasse, et la tombe de l'ancien fondateur de la Patrie Française disparaissait sous les fleurs et les couronnes.

De nombreux discours ont été prononcés par les amis politiques de M. Syveton.

L'amiral Bienaimé, son successeur comme représentant du 2e arrondissement à la Chambre des députés, a salué la tombe du grand martyr, victime de son patriotisme, de celui dont une meute de malfaiteurs s'acharnent à vouloir ternir la glorieuse mémoire. Mais leurs attaques infâmes demeurent sans écho dans les cœurs des honnêtes gens, qui se souviennent.

La mémoire du vaillant patriote est au dessus de tout soupçon. Elle sera toujours honorée par ceux qui ont le culte de la famille et de la Patrie.

Après les discours, les diverses sociétés défilent devant le monument, inclinant leurs drapeaux crêpés de noir, puis se dislocquent.

DOUBLE

AU MAROC

L'armée du Sultan

Tanger, 9 décembre.

Le ministre de la guerre du Maroc, accompagné du caïd Mac Léan, se mettra en route demain matin pour Tanger avec 2.000 Askaris et 3.000 hommes des tribus alliées.

La situation est toujours très grave.

EN ITALIE

La grève des ouvriers des ports

Rome, 9 décembre.

L'équipage du paquebot « Lombardia » s'étant mis en grève au moment du départ, la Cie de Navigation générale italienne fit débarquer tout l'équipage, déclarant qu'elle n'avait pas à traiter avec des hommes qui avaient abandonné le travail.

En outre cette Compagnie, ainsi que la Compagnie *Italia* ont télégraphié, à leurs agents du monde entier, la suspension de tous les départs du mois de décembre.

Une délégation du consortium autonome des travailleurs du port de Gênes est arrivée hier à Rome, dans le but d'obtenir du gouvernement qu'il intervienne dans cette grave question, mais les intentions des armateurs étant connues, il sera difficile de les faire revenir sur leur décision.

AVIS DE DECES

Les familles Mosner, Giuli, Sisco, Lota et Orsoni prient leurs parents, amis et connaissances de vouloir bien assister à la messe de sortie de deuil, qui sera célébrée demain mardi, à 10 heures du matin, en l'église Saint Jean-Baptiste, pour le repos de l'âme de

Mme veuve J.-B. Musner

Née CATHERINE LOTA

A VENDRE

Mûriers greffés de 2 m. à 2 m. 50 de hauteur à 0 fr. 50 centimes pièce.

Citronniers greffés de 1 m. de hauteur à 1 fr. pièce.

S'adresser à M. Louis FEDI, Vescovato (Corse).

GRATUITEMENT Le T. R. Père Général, ordre supérieur de l'ordre des clercs de St Gaëtan, afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal inlié dans ses ordres, aujourd'hui disparu, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, faiblesse, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maladies provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui fera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

Bijouterie-Horlogerie DANESI fils

Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes les réparations, est à même de livrer un travail très soigné et garanti.

BASTIA-QUINQUINA

LE VIN DE BASTIA

SPÉCIALITÉ

de la Maison Bourgeois frères

BASTIA (Corse)

Apéritif

Digestif

Fortifiant

Avis

AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Barthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie cocoonière de la Corse. Aussi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Barthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants du grainage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils auront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux du « Ver à Soie. »

CHOCOLAT MENIER

N° 41. — Feuilleton du Petit Bastiais

LA REINE DES GUEUX

par *Paul MAHALIN*

PREMIÈRE PARTIE

XV

LA TRATTORIA DEL BARUINO

Puis, comme malgré ce congé, non dégoûté, nos deux écoutilles n'avaient garde de bouger :

— Comment ! supérieur l'oncle et le neveu, votre n'êtes pas encore partis ?

— Ces gentilshommes ne partiront pas, dit une voix.

XVI

LA CARAVANE

Les quatre auteurs de cette scène se retournèrent vivement vers le personnage qui intervenait de cette façon aussi brusque qu'inattendue.

Celui-ci n'était autre qu'un cavalier de bonne mine et d'élégant équipage.

Maître Tartaglia fut avec respect sa toque de toile blanche :

— Quoi ! Si-Il, Votre Seigneurie a entendu ?...

— Tout ce qui n'est dit, depuis un instant, entre vous, mademoiselle, et ces deux *galantuomini*, — et je dis, à mon tour, à ces derniers : Restez !

Puis, tirant de ses chausses une bourse bien garnie :

— D'abord, poursuivit le nouveau venu, valet, maître, les trente pistoles que ce brave officier vous doit. Ensuite vous allez lui servir tout ce qu'il vous demandera. C'est moi qui règlerai la note sur la somme dont je suis moi-même son débiteur.

L'ancien cap d'orde tâta l'or de son haut.

— Je la suis ou le deviendrai, l'on importe, Alice-vous prétendre que non ?

Le capitan se campa en une attitude robin :

— Pour qui me prenez-vous ? Je n'ai jamais roulé une dorée. Surtout quand je suis la cadencer.

Le cavalier avait été de l'un de ses doigts une bague enrichie de brillants d'un certain prix et, s'adressant à Francisquine :

— Veuillez, mon enfant, accepter ce témoignage de mon estime, pour remplacer le joyau que monsieur (il désignait Frilollini) aura sans aucun doute laissé en aux logis, à moins qu'il ne l'ait égaré ou qu'on ne lui ait soustrait dans cette cohue de populaire.

Le filleto bondit comme une sauvage à qui l'on montre de la verroterie.

— A moi, ne toi cadeau, Excellence !...

— Vous le méritiez à tous égards... Et ce n'est que le préludo de ce que je compte vous offrir. Car je vous demanderai plus tard un léger service en échange.

— Tout ce que monsieur voudra, répondit le signorino avec un regard et un sourire qui prouvaient surabondamment qu'elle n'aurait rien à refuser à un mortel aussi opulent et aussi libéral.

— Oh ! ce n'est pas ce que vous croyez, reprit le cavalier froidement.

Ensuite, se tournant vers le porte épée :

— Cher monsieur, ne prenez ombrage ni du langage, ni du présent. A Dieu ne plaise que j'aie l'intention de me lancer sur vos brisées. Je sais trop que j'y perdrais et mon temps et ma peine.

L'auteur des « Sonnets helléniques » mit sa main sur son cœur.

— Sa lame et ma lyre, prononça-t-il, d'un ton pénétré, sont au service d'un gentilhomme de tant de courtoisie et de magnificence.

Il ajouta avec un peu d'hésitation :

— Distinguons, pourtant, distinguons : dirai-je, monsieur le duc, monsieur le comte ou monsieur le marquis ?

— Dites : baron tout simplement. Le baron Christian de Sterk, qui vous est acquis. Hubereau du pays de Lorraine, attaché à la personne de S. A. le prince Charles de Vaudémont.

— Ah ; oui, fit maître Lartaglia : ce jeune seigneur qui a déjà traversé notre Toscane, il y a un an, en se rendant près de Saint-Père.

Francisquine appuya :

— Et qui, en retournant de Rome à Nancy, vient de nouveau s'arrêter, pour quelques jours, à Florence, chez le duc Cosme, son parent...

Cependant le cabaretier avait couvert une table de tous les mets de sa cuisine et de tous les flacons de son cellier.

— Asseyons-nous, reprit le baron. Nous ferons, le verre en main, plus ample connaissance. Pendant que vous serez en train d'avoir refusé, je vous entretiendrai de ce que j'attends de vous. De cette façon, il n'y aura pas une minute perdue.

On prit place.

Et-il besoin de constater avec quel empressement les convives de M. de Sterk attaquèrent en même temps, les plats et les bouteilles ?

Tandis qu'ils vidaient celles ci jusqu'à la dernière larme et qu'ils nettoyaient consciencieusement jusqu'à l'étain ceux les flacons, leur amphitryon les examinait silencieusement et en dessous.

(*A suivre*).

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison EDOUARD PERNOD, à Couvet, (Suisse) et Pontarlier (Doubs).

C'est la plus ancienne et la seule Maison *Pernod* distillant à Couvet (Suisse), berceau de la vraie famille *Pernod* d'où vient la vieille renommée usurpée par tant de pâles imitateurs.

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la *Corse* :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

PAPIERS PEINTS

Ancienne Maison Antoine FASCI

AZAMBERTI, successeur

Bastia, 9, Boulevard du Palais, 9, Bastia

La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.

La Maison se charge même de la pose.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, carreaux de Villeneuve-Saint-Georges des Tuileries. — Pierre grès et Ciments. Carreaux-Mosaïques. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tuiles. — Peyrats en patouts et en arête.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T et cornières, Rennes artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts rue Magenta Cadeaux à Boulevard de Strasbourg, 1

Librairie Ollagnier

L'OUVRAGE LE MIEUX FAIT

VIENT DE PARAITRE ;

L'OUVRAGE LE PLUS COMPLET

LA FRANCE ILLUSTRÉE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE DE GRAND LUXE

CHAQUE NUMÉRO a trait [illegible] département et CONTIENT :

40 PAGES DE TEXTE (large très soigné, à dérouler sans fatigue)

[illegible] couleurs de superbes illustrations

1 Carte en couleurs ; 1 Supplément de 4, 8 ou [illegible]

1 magnifique format DICTIONNAIRE DES COMMUNES

En vente partout

Chez tous les Libraires et Marchands de Journaux

Il paraît un Numéro tous les Samedis

75 c.

ABONNEMENT :

Un an [illegible] 30 francs

Six mois [illegible] 15 —

Trois mois [illegible] 7 fr. 50

PUBLICATION DES FASCICULES HACHETTE & Cie, 79, Boulevard Saint-Germain, PARIS (6e)

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS

J. MORETTI

CORTE (Corse)

Grande collection de cartes postales

illustrées du pays, 700 modèles

1.700.000 cartes postales en magasin

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants

Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché incomparables jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

ON DEMANDE à AJACCIO, chambre meublée pour 2 personnes, pour un 4 semaines, ayant droit à la cuisine, soir seulement, faire offre à prix : Vve Marce, rue des Phocéens, Marseille.

Installation nouvelle

HOTEL DU CAP-CORSE

Tenu par Mme veuve PICOT, née SCOTTO. 7, rue de l'Opéra, Bastia.

Table d'hôte. — Pension

Repas sur commande

Maison de Commission

pour les huiles et tous les autres produits de la Corse

PIERRE MONTI

Rue Félix-Eran, 73 et 74, Toulon (Var).

Le Directeur-Gérant,

J. B. OLLAGNIER,

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

YEUX Les personnes affligées de tic, troubles, [illegible] de la vue, granulations, chute des cils, orgelets, yeux battus, brouillés, glaireux, larmoyants, chute de cheveux, migraine, surdité, vertiges, [illegible] à M. C. CAUVET, à CAUDRY (Nord), qui enverra gratis le moyen de guérir infailliblement.

RELIGIEUSE donne secret pour guérir *enfants* criant au lit. Ec. Maison Barot, à Nantes.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIELS MENUISERIE, TAPISSERIE et DÉCOUPAGE

Tréfileries, Nouveautés. TOURS, Tournages, etc.

CATALOGUE 1906 gratis et franco. — LE BELLE, Pont-à-Mousson, Meurthe-et-Moselle.

Aux tempéraments délicats elle est recommandée

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Un vin que nous vous engageons vivement à déguster et qui, trop vite épuisé, fait regretter son petit verre trop vite vidé. Il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il aide à la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements.

XXIe ANNÉE. — N° 336

MARDI 11 DÉCEMBRE 1906

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues [illegible] aux Bureaux du Journal.

Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Décès, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

[illegible] Toutes remises, en dehors faites à prix net.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00667

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Damase.

Soleil : (Heure nationale)

Lever, 6 h. 36 m. — Coucher, 4 h. 22 s.

Premier quart, le 22 — Pleine lune, le 30

Fête de demain : Sainte Dioclée.

10 DECEMBRE

Vive le Monopole !

Dans un récent article, M. Maestrati résume très bien cette fastidieuse mais irritante question des Services Maritimes Postaux.

Nous y avons relevé quelques dures *mais justes vérités* à l'adresse de tous ces journalistes qui, systématiquement, combattent le monopole de M. Frassinet *pain cher* et préconisent la concurrence. Ce sont là, dit-il, des motifs personnels, n'ayant que de vagues relations avec le fond de l'affaire, qui prennent sans vergogne le pas *sur l'intérêt de la Corse.*

Comme le dit si bien le susdit journaliste, la *Compagnie Fraissinet n'est pas chargée de notre bonheur.*

C'est nous qui avons été créés et mis au monde pour faire et son bonheur et sa richesse. Prétendre le contraire, c'est ne vouloir rien comprendre aux choses de la politique.

Car enfin, le monopole de M. Fraissinet pèse indistinctement sur tous les négociants (à part cinq ou six rares exceptions qui confirment la règle générale) et le projet de doter le port de Bastia d'une concurrence qui pourrait faire abaisser et le prix du fret et celui de la farine est *enfantin*, pour ne pas dire criminel.

Inclinons-nous donc de bonne grâce devant l'évidence et proflitons des bonnes dispositions que la Compagnie Fraissinet paraît avoir à notre égard en nous obligeant à aller plaider à Marseille pour un procès de cinquante francs et en nous faisant supporter en plus des taxes supplémentaires un fret aussi élevé que pour transporter des marchandises d'Anvers à Alexandrie.

Son cahier des charges l'autorise à aller plus loin encore, et nous devons lui savoir gré de tant de modération. Nous avons donc quinze ans pour méditer sur le régime qui nous est réservé.

Cette attitude contemplative sera plus conforme à notre dignité et aux intérêts de M. Fraissinet dont le bonheur doit être assuré à tout *prix. Et puis, disons-le franchement*, qui voudrait mécontenter M. Léon Maestrati ? Personne. Alors qu'on se taise. C'est le seul droit qui nous est accordé, et il conviendrait de ne pas en abuser si on ne veut pas qu'on nous l'enlève.

Pour copie conforme,

GMA.

LE RACHAT DE « L'OUEST »

La Chambre des députés a voté le projet de loi autorisant le rachat de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest. L'Etat était déjà marchand de tabac, entrepreneur des postes, télégraphes et téléphones, — on sait avec quel succès ; le voilà, pour peu que le Sénat y consente, entrepreneur de transports en grand. Le réseau de l'Etat ne suffisant plus à son activité bien connue, il arrondit son exploitation. Nous voyons maintenant par qui M. Viviani entend remplacer Dieu, c'est par l'Etat. Si l'administration nationale des chemins de fer est aussi bien gardée que celle des téléphones, il sera commode désormais de joindre la côte normande ou bretonne.

On a peine à comprendre la rage malfaisante par nos représentants contre toutes *les initiatives privées* et leur manie d'infliger aux citoyens dans tous les actes de leur vie la tutelle de l'Etat. Evidemment, répétant le mot de Louis XIV, ils disent volontiers : « L'Etat, c'est moi ! » et éprouvent un puéril orgueil à accroître leur importance. Mais cette constatation d'ordre psychologique est insuffisante pour expliquer leur fièvre « étatiste ». La vérité est que tous nos députés sont en proie au prurit de la domination. Dominer pour régner longtemps, telle est leur devise. Et quel meilleur moyen d'étendre sa domination que de peupler le pays de fonctionnaires à soi, on se le demande ? Au réseau de l'Ouest, devenu réseau de l'Etat, on placera les bons électeurs, les parents, les amis. Le ministre des travaux publics, l'aimable M. Barthou, n'a-t-il pas dit, au cours de la discussion, que l'effectif du personnel *ne serait pas réduit* ? Chacun a compris. Du principe de la non-réduction à celui de l'augmentation il n'y a qu'un pas. Il sera vite franchi — en chemin de fer.

Voilà, n'en doutez pas, le principal motif du rachat, celui qui a permis à la majorité parlementaire de dédaigner les avis de tous les intéressés. Il ne faut pas oublier, en effet, que les chambres de commerce, les syndicats industriels, les conseils régionaux et locaux de l'Ouest se sont à l'envi prononcés contre le rachat. Mais qu'importe à une majorité en mal de réélection ! Les intérêts économiques sont négligeables, il n'y a que les intérêts électoraux qui comptent.

Eh bien, nous craignons fort que même à ce point de vue, la majorité n'ait fait un mauvais calcul. Ces agents de chemins de fer, qui seront en même temps, elle en est persuadée, des agents électoraux, pourraient bien lui donner des déboires. L'expérience aurait déjà dû enseigner au radicalisme qu'il lui est malaisé d'enchaîner le prolétariat, comme ils disent, à son char. Ces employés des chemins de fer de l'Etat vont se syndiquer, ils le sont déjà, et contre qui se syndiqueront-ils ? Contre l'Etat, c'est à dire contre les députés et sénateurs qui le représentent. Malheur au parlementaire qui ne votera pas toujours suivant la bonne formule syndicale !

Et l'on peut croire que les revendications seront nombreuses et pressantes. Le syndicat actuel des travailleurs des chemins de fer n'est-il pas maintes fois intervenu dans les campagnes électorales ? Ce syndicat est dès maintenant un omnipotent seigneur que les candidats n'oseront point à voir se dresser contre eux. Ils lui céderont, direz-vous. Sans doute, puisque c'est le contribuable qui paye. Mais je vous le demande, quels avantages retireront les députés de cette mise sous tutelle ? Ils auront voulu étendre leur domination, ils seront domestiqués. N'est ce point un marché de dupes qu'ils sont en train de passer à *nos frais* ? Et puis, il y a toujours une limite qu'un député n'aime pas à franchir, c'est celle qui le sépare de la mort. Or, il est incontestable que le mouvement syndicaliste tend à la suppression du régime représentatif et à son remplacement par le gouvernement direct des associations syndicales ou autres. Quand le syndicalisme triomphera, le parlementarisme aura vécu. Eh bien, les exploitations directes par l'Etat sont appelées à favoriser les succès du syndicalisme. Entre un puissant syndicat qui demande et un modeste député qui voudrait refuser, la lutte n'est pas égale. Le député sera vaincu s'il résiste, et s'il cède, c'est un lambeau de sa puissance que lui enlève le syndicat.

Le ministre des travaux publics, en défendant la cause du rachat, a dit que c'était non seulement une cause économique qu'il plaidait, mais aussi une cause politique. C'est vrai, le rachat est une œuvre à la fois économique et politique. Au point de vue économique, nous avons, à maintes reprises démontré combien elle était néfaste. Au point de vue politique, même au point de vue de la politique égoïste des parlementaires, on vient de voir qu'elle n'est pas meilleure. Une erreur, pour être double, n'en est pas moins une erreur. Comptons sur la sagesse du Sénat pour en effacer les conséquences.

(*Le Temps*).

MUSIQUE MILITAIRE

Programme du 11 décembre à 3 h.

Marche Nuptiale,	Gaviolli.
Le Calife de Bagdad, ouv.,	Boieldieu.
Au Bord de la Mer, ballade,	Schubert.
Patrie, fant.,	Paladilhe.
Le Retour à la Vie, valse,	Chabas.

Le Chef de musique, LAET

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais ».

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les statuts du Syndicat, les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

Ce que disent les Journaux

La République Française

Sur le rachat de l'Ouest :

« M. Barthou, gêné sans doute par le souvenir de ses attaques peut-être trop anciennes contre le rachat, a défendu le rachat avec plus de nervosité et d'aigreur que de force et de conviction ; en dépit de ses appels hautains à la majorité domestiquée, on sentait comme un intense découragement et le secret espoir de voir cette mauvaise action et cette mauvaise affaire ajournées. »

Le Matin

Sur le Maroc :

« Oui, l'Angleterre nous aime trop ; or, *il faut redouter sa haine, mais encore plus son amour.* Cet amour la poussa à faire de nous nos alliés, nos soldats sur le continent ; elle a besoin de nous contre l'Allemagne, dont la concurrence commerciale et la marine grandissante lui apparaissent comme un danger. Ce n'est pas une raison pour que nous soyons avec l'Angleterre contre l'Allemagne, pas plus que nous ne devons être avec l'Allemagne contre l'Angleterre. S'il plaît à toutes deux de se battre, que ce soit sans nous. Nous les regarderons avec intérêt nous compterons les coups au jour viendra où elles seront épuisées. Alors nous aurons un rôle à jouer : d'ici là, abstention. Nous avons assez souvent fait les affaires des autres, faisons un peu les nôtres. Une fois n'est pas coutume. »

L'Humanité

Voulant la paix, condition nécessaire du progrès social en Europe, nous signalons tous ceux qui la menacent ; dans la mesure où le prolétariat européen pourra agir, il ne livrera la paix du monde ni à l'absolutisme expirieux du kaiser allemand, ni aux impulsions vénéneuses du chauvinisme français, ni aux combinaisons égoïstes de

---

39. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odysse BAROT

PREMIÈRE PARTIE

LA CACHETTE DE LA MÈRE TARTAN

Il secouait la tête avec une pointe imperceptible de remords :

— Je lui dois bien ça, au moins, à la pauv' vieille !... Ah ! c'est pas gentil ce que j'ai fait là !... C'est la faute à cette canaille de Flip, qui m'a poussé...

Il se mêla aux groupes nombreux qui suivaient le convoi, entra à l'église, puis alla comme les autres jusqu'au cimetière...

Après de cruels, l'héritier de la morte eut un nouveau frémissement en apercevant, pour la seconde fois, à dix pas de lui, la large carrure de l'hercule.

Celui-ci se retira enfin, en répétant à demi-voix :

— Epatant !... Epatant !!... Epatant !!!

XII

ENTRE LE CRIN ET LA LAINE

Très que le corps eut été descendu dans le caveau où reposait depuis de longues années le mari de Mme Léger, que l'philippe eut reçu les compliments de condoléances des assistants et donné aux fossoyeurs le pourboire traditionnel, les amis et connaissances veuillurent, selon l'usage en honneur dans les classes populaires, entraîner la veuve de la défunte chez le plus proche marchand.

Ne fallait-il pas se rafraîchir et se réconforter, manger de la charcuterie et un morceau de fromage ? *Cela se fait toujours.* On ne pouvait pas se quitter sans avoir vidé quelques bouteilles pour le repos de l'âme de la mère Tartan.

Miche dut se résigner.

Si pressé qu'il fût de se trouver seul avec lui-même dans le pavillon de la cité des Tilleuls, de procéder sans retard à un minutieux inventaire ; quelques inquiétudes qu'il éprouvât,—bien qu'il eût fermé avec soin toutes les portes et mis les clefs dans sa poche!—il ne pouvait se dispenser de trinquer avec ses nombreux consolateurs et ses nombreuses consolatrices.

Oh ! comme il avait hâte que cette corvée fût finie !

Soudain, Mlle Pigouvette refusa d'entrer chez le marchand de vins ; elle n'avait ni soif, ni faim, disait-elle ; et elle sauta lestement dans le petit tramway correspondant, à la porte Lignancourt, avec la ligne Saint-Ouen-Bastille, qui lui permettrait de prendre au boulevard Magenta la voiture de la Villette à l'Etoile, pour descendre à la place Blanche.

Philippe lui sut gré de son départ et se sentit rassuré. Elle présente, on n'oserait pas pénétrer par effraction dans la maison et la dévaliser !

L'image peu rassurante du complice rencontré pendant la cérémonie lui trottait par la tête. Le gaillard que les scrupules n'étouffaient pas, ne serait-il pas tenté d'aller rôder à la nuit tombante — les journées sont courtes en 18 janvier ! — du côté de l'avenue des Tilleuls ; et de prélever d'avance, en fouillant un peu partout, la part de succession qui lui avait été promise ?

A défaut du saltimbanque — que Flip calomniait, par parenthèse, le colosse avait pleine confiance dans la loyauté de son ami — quelque fripouille du voisinage pourrait bien profiter de l'occasion pour forcer la porte avec un monseigneur et soulager l'héritier d'une partie de la succession ?

Troublé par ces appréhensions, il avait prié à voix basse la matelassière de surveiller un peu de sa fenêtre les approches de son domicile...

Deux heures plus tard, après avoir jeté dans leur auge un garçon pour payer les consommations, ramassé sa monnaie, payé d'avance trois nouveaux litres qu'on allait apporter, il prit congé de ses hôtes avec quelques poignées de mains émues et reconnaissantes, sauta dans une voiture et se fit conduire à la rue Lepic, où il descendit...

Son cœur battait bien fort quand il franchit à pied les quelques centaines de pas qui le séparaient de sa maison...

L'événement ne justifia pas ses craintes et ses soupçons.

Tout était en ordre. Il trouva le petit pavillon tel qu'il l'avait laissé. Il poussa un soupir de soulagement : personne ne l'avait volé !...

Prenant une allumette qu'il frotta contre son pantalon, selon une vieille habitude ; allumant une lampe, il grimpa lestement au premier, ferma la fenêtre qu'on avait laissée, le matin, toute grande ouverte...

Arrivé devant le lit, il fut saisi, je dois lui rendre cette justice, d'une indicible émotion.

C'était là qu'elle avait rendu son âme *à Dieu*...

— Pauvre tante ! dit-il la larme à l'œil... Coquin d'Ugène !... Est-ce que je lui avais demandé cela, moi ? Je lui avais défendu de toucher à un seul de tes cheveux blancs !...

Il hésita quelques instants ; il n'osait pas approcher ; il lui prenait des frissons...

S'il était heureux, en somme, de recueillir un petit avoir, il eût préféré hériter d'une autre manière... La vieille femme n'avait plus si longtemps à vivre !...

Inconsidérément son chagrin se calma.

Il trouvait une foule de bonnes raisons pour se justifier, pour rejeter sur Frachard l'odieux et la responsabilité de l'aventure, dont il avait lui, le bénéficier.

Après tout, ce qui était fait était fait. Il ne pouvait le ressusciter, pas vrai ?

L'idée lui vint pourtant de venger à sa façon la mère Tartan et de punir l'assassin...

— Le misérable !... Il n'aura pas un sou !... Son crime lui aura été inutile... C'est bien assez, c'est déjà trop, qu'il ait volé le montant des loyers... Voilà près de 400 fr. que je serai peut-être obligé de rembourser au propriétaire !...

Jetant par terre les draps, les couvertures, il se pencha sur le premier matelas, qu'il éventra dans toute sa longueur avec son couteau, et se mit à plonger ses bras à travers la laine et le crin.

Peine superflue !... Il ne découvrait rien !...

Il recommença ses recherches, fouilla, refouilla dans tous les sens...

— Suis-je bête ! pensa-t-il...C'est dans l'autre !...

Le premier matelas enlevé, il eut une exclamation de joie. Sur la bordure du second se montrait une longue couture assez grossièrement faite et paraissant assez récente...

Il lui suffisait de la découdre. Ce fut l'affaire d'une demi-minute. Par la large brèche ainsi ouverte, il reprit son exploration.

Tout à coup il tressaillit.

Sa main touchait quelque chose qui n'était ni du crin ni de la laine.

Presque aussitôt il attirait à lui et mettait à jour un paquet enveloppé d'un vieux journal et ficelé.

— Voilà le magot ! s'écria-t-il.

Qu'est-ce que ça pouvait être, sinon des billets de banque et des titres au porteur ?

(*A suivre.*)

ce capitalisme anglais dont le *Times* est l'organe.

Le Siècle

Il est de toute évidence que la Chambre, d'abord avec l'immense majorité du pays, ne se soucie pas le moins du monde de voir la France courir une aventure quelconque au Maroc. Elle a conscience des dangers qui pourraient surgir d'une telle imprudence ou maladresse, et elle est résolue à communiquer au gouvernement de prendre toutes les précautions imaginables pour que ces dangers soient écartés.

L'Estafette

Sur l'Amérique et le Japon :

« Malgré les vagues lieux de solidarité humaine qui nous unissent à toutes les nations, nous n'avons pas la faiblesse de prendre parti dans les affaires personnelles de la République américaine. Il est pourtant naturel et légitime de reconnaître le courage viril du citoyen éminent qui jette dans la balance des partis son nom, son passé, son avenir, son autorité, sa gloire pour sauver à l'Etat dont il dirige les destinées, la faute suprême. »

Gazette Ajaccienne

A la Préfecture

M. Chaleil, préfet de la Corse, a reçu hier matin le personnel des employés de la Préfecture qui lui a été présenté par M. Marini, secrétaire général.

Après avoir rendu hommage au républicanisme et aux qualités administratives de M. Marini, le nouveau préfet de la Corse a fait ne pressant appel à l'activité et au dévouement de tout le personnel de la Préfecture.

« Nous nous connaissons tous, a dit M. Chaleil, et vous savez que vous pouvez compter sur toute ma sollicitude. Je compte en revanche sur votre zèle et votre dévouement absolus. La Corse a besoin du concours de tous ses enfants et notamment de celui de tous ses fonctionnaires. Vous me donnerez donc, sans réserve, une collaboration de tous les instants, et vous ne me mettrez jamais, je l'espère, dans la nécessité de l'exiger. Je l'attends uniquement de votre amour pour la Corse, de votre dévouement à la République. Ce faisant, vous vous associerez à une œuvre que je veux féconde et vous justifierez la confiance d'un préfet qui n'a pour vous que des sentiments de bienveillance et d'amitié. »

Excellent langage qui a produit sur l'esprit du personnel la meilleure impression.

Le Préfet de la Corse reçoit les autorités civiles et militaires et les corps constitués dans le courant de la semaine prochaine.

Les Agissements DE LA COMPAGNIE FRAISSINET

A Monsieur le Directeur des Postes à Ajaccio.

Calvi, 8 décembre.

Le *Liamone*, courrier postal Marseille-Toulon-Calvi, est arrivé dans ce dernier port, dimanche, à 8 heures du matin. A cause du mauvais temps, il n'a pu faire aucune opération.

Mercredi 5, le *Liamone*, de retour d'Ajaccio, a mouillé à Calvi le soir à 6 heures. Il en est reparti à 11 heures pour Toulon, après avoir débarqué quelques tonnes de marchandises, et pas un seul colis postal.

Ne conviendrait-il pas, en présence de pareils agissements, de remplacer *colis postal* par celui de *Colis Fraissinet* ?

Le temps serait en effet bien plus explicite, car le brave citoyen qui attend un envoi comprendrait dès lors que s'armer de patience est la meilleure des choses, puisqu'il est entendu désormais qu'avec notre actuelle compagnie adjudicataire la livraison des colis peut se faire selon le bon plaisir de ses employés, même en dépit de tous les règlements, de toutes les contraintes légales ! !

Nous ne pouvons cependant nous empêcher de penser que mettre un terme au sans-gêne de ce trop peu scrupuleux adjudicataire serait une œuvre de haute utilité sociale.

Un Contribuable.

COUR D'ASSISES

Rôle des affaires devant être jugées pendant la session extraordinaire qui s'ouvrira le vendredi 14 décembre 1906 à midi précis.

Vendredi 14 décembre. — Giovannangeli Etienne, Francalanci Paul-Antoine, tous deux de Proprisano, tentative de meurtre et complicité de ce crime. Ministère public, M. Marcilli, substitut du procureur général. Défenseur, Me de Carolis.

Samedi 15. — Frattini Antoine, cultivateur, demeurant à Ciamannacce, meurtre. Min. pub., M. Angeli, avocat général. Déf., Me Denori.

Lundi 17, Mardi 18, Mercredi 19. — Calendini Paul-Philippe, Stefani Angelo-Félix, tous deux de Carcheto, assassinat et complicité d'un de ces crimes. (Deux affaires. Ordonnance de jonction). Min. pub., M. Mancini. Déf., Me de Carolis et Moretti.

Jeudi 20, vendredi 21, samedi 22. — Piatri Pierre-Marie, Moses Charles-Félix, demeurant tous deux à Bastia, meurtre, tentative de meurtre, complicité de ces crimes ; coups et blessures volontaires. Min. pub., M. Angeli. Déf., Me Denori, de Carolis, Moser.

Lundi 24, mercredi 26. — Forni Dominique-Jean, Morelli Paul, Chartier Jules, demeurant tous trois à Ajaccio, meurtre, tentative d'assassinat et complicité et tentatives de meurtre. Min. pub., M. Mancini, Déf., Me de Montera senior et junior, Ducourt, Mancini.

Jeudi 27, vendredi 28. — Ghisoni Matthieu, Pacifique Noël, Petrignani Antoine, demeurant tous trois à Bastia, assassinat, complicité de ce crime et vol. Min. pub., M. Angeli. Déf., Me Scamponi, de Carolis, Denori, Luca.

Circulaire de Mgr DESANTI *aux Fidèles*

Monseigneur l'Evêque vient d'adresser aux fidèles une lettre circulaire dans laquelle il déclare qu'il établir à pour les besoins du diocèse l'impôt volontaire de la Foi, ou Denier du Culte.

Après avoir parlé de la nécessité du prêtre et de la désolante perspective pour les âmes si par malheur le prêtre venait à disparaître, Monseigneur établit l'obligation rigoureuse de conscience pour les fidèles de contribuer à l'entretien du culte et de ses ministres.

Monseigneur termine sa lettre en disant :

« Ceux qui parmi vous sont favorisés des biens de la fortune, ne marchanderont pas à l'Eglise l'impôt de la Foi, ils proportionneront leur offrande à la richesse de leurs moyens. Les plus humbles, avec la modique cotisation de trois francs, pourront participer aux mérites de cette œuvre importante entre toutes et bénéficier des avantages qui y sont attachés.

« Nous assurons, en effet, à tous les souscripteurs la précieuse faveur d'une messe mensuelle et d'un chapelet quotidien. Est-il besoin d'ajouter que nous accepterons avec la même reconnaissance l'obole de la veuve et du pauvre qui seraient dans l'impossibilité de souscrire la somme désignée, et quand nos ministériaux, MM. les Curés et Vicaires ou les zélateurs et zélatrices qu'ils croiront devoir déléguer, se présenteront à votre porte, vous tendant les mains en notre nom ou plutôt au nom du Seigneur, vous leur ferez un accueil bienveillant et chrétien. Vous leur donnerez de grand cœur le tribut de la Foi, vous leur donnerez largement, si vous le pouvez, vous rappelant la promesse infaillible : Donnez et vous recevrez en retour! *Date et dabitur vobis.* »

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. — L'œuvre du denier du culte sous le titre : « Impôt volontaire de la Foi, » est institué dans le diocèse.

Art. 2. — Tous les curés et vicaires devront par eux-mêmes ou par le concours des zélateurs et zélatrices, solliciter une cotisation annuelle de tous les paroissiens.

Art. 3. — Les sommes recueillies seront envoyées intégralement au secrétariat de l'Evêché, où de pieux auxiliaires sont chargés de les centraliser avec un soin minutieux et de les répartir avec la plus rigoureuse équité.

Dans cette circulaire Monseigneur rappelle aux fidèles que ce lui qui formerait une association cultuelle, ou en ferait partie, commettrait un péché grave et encourrait l'Excommunication. Il rappelle en outre à tous ceux qui s'approprieront de quelque façon que ce soit des biens ecclésiastiques, même par achat ou don, qu'il y aurait vol de leur part et obligation de restituer.

GRÈVE DES PÊCHEURS DE BASTIA

Les pêcheurs de Bastia ont appris que lundi, 3 du courant, à 1 heure de relevée, M. l'Administrateur de l'Inscription maritime, accompagné de deux Prud'hommes, se sont rendus à l'étang de Biguglia pour constater l'état des bordigues. A leur grande stupéfaction, ils ont constaté : 1. que les six bordigues ne sont pas sur divers points, établies conformément aux prescriptions édictées par le règlement ; 2. que la barrière est composée de plusieurs rangées de pieux, contrairement au même règlement ; 3. enfin que toutes les capuchères sont doublées, contrairement au règlement.

Les pêcheurs connaissaient bien toutes ces irrégularités, mais obligés de subir le joug de la fermière, ils ne pouvaient que garder le silence.

La fermière prétend que l'étang de Biguglia est une propriété privée. Rien n'est plus faux. Les articles 104, 105 et 106 du règlement sur la police de pêche, encore en vigueur, sont là pour l'attester.

Voici d'ailleurs un aperçu de l'article 106 : « Les fossés pour l'écoulement des eaux des propriétés riveraines deviennent des pêcheries pour les marins inscrits, à moins qu'ils ne soient fermés de façon à empêcher le poisson de l'étang ou de la mer de rentrer. »

L'article 104 dit qu'il en est de même des étangs, etc.

Le Secrétaire, J. BARTOLELLI.

Nécrologie

LE CAPITAINE MARIANI

Les obsèques du capitaine Mariani ont eu lieu à Lugo-de-Vanaco, le mardi 3 courant, à 10 heures du matin.

Jeune encore, — à peine âgé de 55 ans, — le capitaine Mariani est mort victime du devoir.

Il voulait toujours mieux faire, le brave capitaine, et, pour cette fin, il dépensait, sans compter, énergie intellectuelle et nerveuse.

Il a tout donné au service de son pays, il a succombé à l'effort, et il laisse dans la douleur la plus profonde sa femme et sa fille. Toi est le résultat du sentiment du devoir qui l'animait hautement. A la vérité, il ne pouvait pas suffire à tout, et son pays a eu ses préférences.

Il a, il est vrai, ajouté à la beauté morale de la famille Mariani, qui compte beaucoup d'officiers, et point de doute à ce point de vue, malgré la négation de l'idéal par trop enseignée depuis quelque temps.

Il s'agit donc d'une vie morale bien belle qui n'est plus et qui laissera un long souvenir dans l'esprit de tous ceux qui ont connu le capitaine Mariani.

Je dis ; une existence d'une belle beauté morale, parce que le beau n'a pas que des demeures dorées : le bon est discret.

Pauvre capitaine Mariani ! Si l'effort continu, si une vie sans reproche, si une grande beauté d'âme, si toutes ces qualités supérieures qui donnent à l'homme une beauté surhumaine, étaient une réalité prête, sans lendemain, notre vie serait trompeuse, décevante, épouvantable. Mais cela n'est pas, capitaine Mariani. Quelque chose de vous vous survit : votre belle âme. Enfin, un bien supérieur atteint les êtres dont vous devez être désormais heureux de bien conquis par la vertu, triste par la considération des misères des mortels que vous avez quittés hier.

Les vôtres vous pleurent ; votre femme et votre fille sont désolées ; vos frères, vieux soldats désormais, vos sœurs, vos beaux-frères, etc., se sentent diminués par votre mort ; que de douleurs enfin, pour tous, et pour les pauvres et les déshérités que vous aimiez tant !

Le deuil, conduit par les deux frères Mariani, l'un chef d'escadron de la garde républicaine en retraite, l'autre capitaine de gendarmerie, et par les autres membres de la famille, a eu un caractère touchant. Tous les habitants de Venaco et des villages voisins ont, par leur présence aux obsèques, rendu un dernier hommage à l'officier, à l'homme de bien ; deux officiers, anciens subordonnés du capitaine Mariani, ont donné à la cérémonie un caractère particulier, en accompagnant à sa dernière demeure leur ancien chef regretté. Enfin les larmes des vieux et des jeunes, des grands et des petits, ont été le plus bel éloge d'une vie noblement remplie.

Un vieux Soldat.

Bulletin Financier

Paris, 6 décembre 1906.

Le marché est bon dans son ensemble. Notre Rente s'avance à 96.12. Nos Sociétés de Crédit sont très fermes : Nous retrouvons le Crédit Foncier à 704. Le Crédit Lyonnais fait 1.207, le Comptoir National d'Escompte 692. Société Générale 664.

En Banques, l'Emprunt 5 0/0 or du gouvernement de Colombie se négocie à 437 ex-coupon de 10 obligations. Le Saint Raphaël Quinquina est ferme à 142. Nous retrouvons la Librairie Ollendorff à 145. Le Laurium Grec est en bonne tendance à 76. On sait que les conditions de l'exploitation se sont élargies notablement. La Telemachus Copper est en nouveau progrès à 51 ; la Cie nouvelle n'a fait que développer une entreprise déjà en pleine activité. L'Action Eclairage Electrique est cotée 236 ; ces titres sont au nominal de 250 frs et leur dividende est de 15 frs pour l'exercice 1905-1906.

Rappelons que les souscriptions aux actions de 500 frs de la Société concessionnaire des Anthracites de la Sarthe sont reçues à la Société Générale Française Industrielle, Boulevard Haussmann et à la Banque Roche-Rivière et fils à Flers (Orne), premier versement 125 frs.

C'est du 10 au 20 courant que sera ouverte la souscription aux 7.000 actions de 500 frs de la Cie Générale des Voitures Automobiles, ces actions nouvelles payables 25 frs en souscrivant, 25 frs à la répartition du 20 au 31 décembre, et 50 frs du tout au 15 mars 1907, sont réservées aux actionnaires qui sont actuellement cotées 157 fr.

Nos chemins de fer sont bien tenus.

Petite Gazette

Thermomètre — 7 heures matin + 5
à midi 11-4 à 6 heures du soir + 9 4
Moyenne 11 6 Minima 4 3.
Baromètre — Hauteur de matin, 740 mm.
à midi, 743 mm. 6 heures du soir, 746 mm.
Vent. — Dans la matinée, N. E.
Dans l'après-midi, N.
Etat du ciel, couvert
Pluviomètre, 3 7 h. du matin 24 mm.

Ecole supérieure

M. le lieutenant de vaisseau Vincent de Pianelli a été admis à suivre les cours de l'école supérieure de la marine en 1907.

Thèse de doctorat

A la dernière séance de la Société de Géographie de Paris, M. Martel a présenté au nom de M. Ferrasse, docteur ès-sciences naturelles, professeur au lycée de Bastia, un ouvrage sur « L'Hydrographie des vallées de la Cesse et de l'Ognon, Hérault. »

« C'est une monographie, dit M. Frédéric Lemoine, d'une région particulièrement curieuse par ses phénomènes de géographie souterraine. C'est là ce que l'auteur a surtout mis en lumière avec autant d'intérêt que de sagacité. Il faut noter que son livre est une thèse de doctorat, et il faut applaudir à cette tendance des jeunes professeurs qui, pour conquérir ce grade, ont l'initiative des attaques à la description scientifique de portions de territoire français. A ce titre l'ouvrage de M. Ferrasse prend dignement place à côté de la *Flandre*, de M. Blanchard ; la *Picardie*, de M. Demangeon ; et la *Champagne*, de M. Chatriot. »

Nouvelles maritimes

M. Tetrigni Raphaël, commandant de port à Bordeaux, est nommé commandant de port à Marseille.

Nous lui adressons nos bien sincères félicitations.

Récompenses à la Mutualité

Des mentions honorables ont été accordées à MM. Leca Philippe, président de la mutualité scolaire d'Embrun ; Rossi Paul-François-Xavier, médecin de la Société de secours mutuels de Saint-Roch, à Embrun ; Corteggiani Philippe-Maurice-Pierre-Léon, administrateur de la Société de secours mutuels dite Société de secours et d'hospitalisation pour les orphelins des employés et ouvriers des chemins de fer français à Paris ; — et un rappel de médaille d'argent à M. Valery Jean-Baptiste-Alphonse, vice-président du conseil d'administration du « Métallaire du Centre, » organe des sociétés de secours mutuels à Limoges, pour services rendus à la mutualité.

Le danger d'int.rvenir

Une dispute éclatait hier soir vers sept heures, cours Favale, entre deux jeunes gens, les nommés R. Louis et F. Antoine âgés de 17 à 18 ans ; vint à passer le nommé C. Ignace, 18 ans, qui crut devoir intervenir pour calmer les deux antagonistes ; mal lui en prit, car le nommé F. retourna sa colère contre lui et lui porta plusieurs coups de rasoir. Atteint au cou et au dos le jeune C. a été transporté à l'Hôpital civil où il a été admis d'urgence.

Quant à F., qui avait pris la fuite, il a été arrêté vers 9 heures, rue du Dragon, par l'agent Ottavi qui, avait réussi à le découvrir, après d'habiles recherches.

Les blessures reçues par C. ne paraissent pas très graves.

Marine marchande

A la suite des examens qui ont eu lieu à Paris, ont été admis aux examens de théorie pour l'admission au brevet de capitaine au long-cours, MM. Chognard, Mattei, Gini, Tempesti, Maestracci ; — à l'examen d'application pour l'admission au brevet de capitaine au long-cours, MM. Tommasi, Orlandi, Paoli ; — à l'examen de théorie pour l'admission au brevet supérieur de maître au cabotage, MM. Casanova, Piazza ; — à l'examen de pratique pour l'admission au brevet supérieur de maître au cabotage, MM. Bernardi, Marini.

Officiers de port

M. Casanova Jean, capitaine au long cours, est nommé maître de port de 4e classe, à Marseille.

Douches froides

M. P. Benjamin passait tranquillement sur la promenade des quais hier matin, vers 10 heures, lorsque arrivé en face la maison Antonetti il reçut sur la tête un bloc de neige que lui envoyait en guise de salut, sans doute, la dame P. Marie, de la terrasse de la dite maison.

Douché et pas content, M. P. s'en alla prévenir la police qui a mis la dame P. en contravention.

Jeux de hasard

Malgré de nombreuses réclamations, le sieur C. Antoine continue à exploiter, sur la place du Lycée, certains jeux de hasard. De jeunes lycéens aller, attirés par l'appas du gain, continuent à y perdre leur argent.

Le brigadier Bertrand ayant pris hier le tenancier de ces jeux en flagrant délit, a saisi les enjeux consistant en pipes, canteaux, portefeuilles etc, et dressa procès-verbal.

Etat-Civil

MARIAGES

Ferrari Pascal, manœuvre, de Sisco, et Berbini Tocca dite Marguerite, ménagère.

NAISSANCES

Moiselle Yvonne-Henriette-Célestine. — Rodero Anne-Marie-Conception. — Patroni Anita. — Venturini Annonciade.

DÉCÈS

Astarita Dominique, 2 mois.
Ospiti Joseph, 10 mois.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES JOURNALIERS. — Les journaliers cultivateurs et autres, syndiqués en bon syndicats, sont priés d'assister à la réunion qui a lieu Dimanche, à 2 heures du soir, salle commune, Vieux Port, Place Caboni.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00668

BOURSE DE PARIS

	10 déc.	11 déc.
Rente 3 0/0 amort.	96,25 — 96 20	
— 3 p. 0/0 perpétuelle.	96 30 — 96 40	

Commission Départementale *de la Corse*

Séance du 10 décembre 1906

Ajaccio, 10 décembre.

La Commission départementale de la Corse s'est réunie aujourd'hui, à 2 heures, à la préfecture, sous la présidence de M. Charles Docori, conseiller général de San-Nicolao.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Carbuccia, chef de division à la préfecture, remplit les fonctions de secrétaire.

Assistaient à cette réunion : MM. le docteur Orabona, conseiller général de Belgodere, représentant l'arrondissement de Calvi ; Don-Pierre Casabianca, conseiller général de Prunelli-di-Fiumorbo, représentant l'arrondissement de Corte ; Pinelli Emile, conseiller général de Salice, représentant l'arrondissement d'Ajaccio ; Gavini, conseiller général de Vescovato, représentant l'arrondissement de Bastia.

Réservistes et Territoriaux

La Commission s'est d'abord occupée de la répartition entre les communes du crédit de 13.800 fr., destiné à venir en aide aux familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux.

Chemins Vicinaux

La Commission s'est ensuite occupée de la réalisation de l'emprunt départemental de 45 800 francs pour la construction de chemins vicinaux.

Casernes de gendarmerie

Enfin, la Commission a examiné la question du renouvellement des baux des casernes de gendarmerie des localités ci-après :

Peri, Bastelica, Bisinao, Cargese, Arro et Sainte-Lucie de Portovecchio.

Nouvelles Militaires

Paris, 10 décembre.

Gouvernement de la Corse

M. Maurel, brevété d'état-major, capitaine au 163e régiment d'infanterie, est mis en activité hors cadre et désigné pour remplir les fonctions d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Chéroutre, gouverneur de la Corse.

M. le capitaine Vivier, breveté, attaché à l'état-major du Gouvernement de la Corse, passe avec son grade au 98e régiment d'infanterie.

Gendarmerie

M. Gazagne, lieutenant de gendarmerie à la résidence de Pont-Thiers, passe à Sainte-Marie-Sioché, par permutation avec M. le lieutenant Rethel.

EN ALLEMAGNE

Les manœuvres navales

Berlin, 10 décembre.

Le prince Henri va diriger les grandes manœuvres navales d'hiver de la flotte allemande, qui auront, cette année, une très grande importance.

L'escadre quittera Kiel et s'engagera jusqu'à la mer du Nord, elle effectuera tout le trajet en grand apparat de combat et à une très grande vitesse, afin d'expérimenter la vitesse qu'elle pourrait fournir en cas de guerre.

On annonce d'autre part la construction d'un grand arsenal à l'île de Sonderburg, dont la garnison sera considérablement renforcée.

Les Morts du Jour

Paris, 10 décembre.

M. Graziani

M. Graziani, ancien député de Calvi, ancien directeur du personnel au ministère de l'Instruction publique, est décédé aujourd'hui.

Presque tous les membres de la Colonie corse de Paris se sont inscrits au domicile du défunt, 5, rue de l'Echelle.

M. Cassigneul

On annonce également la mort de M. Cassigneul, directeur du « Petit Journal. »

M. Cassigneul, qui a succombé à la maladie qui le minait depuis longtemps, était le gendre du grand constructeur Marinoni, le fondateur du « Petit Journal ».

La Loi de Séparation

L'échéance du 13 décembre

Paris, 10 décembre.

La décision de Pie X et les déclarations faites par M. Briand au journal « Le Temps » sont l'objet des commentaires passionnés de la presse.

Les journaux avancés, tels « l'Action » et la « Petite République » se déclarent très heureux de l'attitude intransigeante du Pape et espèrent que le gouvernement n'hésitera pas à répondre par des mesures énergiques aux provocations politiques du Pape : la fermeture immédiate de toutes les églises, l'interdiction de toute célébration du culte catholique.

Les journaux conservateurs et catholiques, tout en ne se dissimulant pas la gravité extrême de la situation, sont unanimes à approuver sans réserve, la décision de Pie X, qui ne pouvait pas signer la mort du clergé, que la circulaire ministérielle du 1er décembre, dépouillait de tous ses droits imprescriptibles, et dont elle rendait le recrutement désormais impossible.

AU MAROC

L'Action franco-espagnole

Tanger, 10 décembre.

Depuis l'arrivée de la division navale française devant Tanger, les indigènes demeurent très calmes. Néanmoins l'éventualité d'un débarquement des troupes franco-espagnoles doit toujours être considérée comme possible.

Afin de montrer que dans ce cas l'action des troupes sera une action purement policière, il a été convenu qu'un détachement de soldats marocains se joindrait aux troupes européennes.

Mort de Behanzin

Paris 10 décembre.

L'ex-roi du Dahomey, Behanzin, vient de mourir subitement dans la retraite que lui avait assignée le gouvernement français.

LE PARLEMENT Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget général de l'exercice 1907.

Ministère de la Guerre

La Chambre reprend l'examen du budget du ministère de la Guerre.

La demande de majoration de crédit pour la remonte et le recensement des chevaux est repoussée.

Le ministre de la Guerre d'abord, puis le rapporteur du budget du ministère de la Guerre, s'opposent à la réduction de crédit pour les chevaux des généraux du cadre de réserve et des fonctionnaires de l'intendance.

Les chapitres 27 à 39 sont adoptés successivement.

La séance est ensuite levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est reprise à 2 heures et demie.

LE BUDGET

Suite de la discussion du budget général pour l'exercice 1907.

Ministère de la Guerre

La Chambre continue l'examen des chapitres du budget de la guerre.

M. Lasies développe une motion invitant le gouvernement à s'inspirer de l'esprit de justice dans la répartition des secours.

La Chambre adopte successivement les articles 40 à 50.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

EN ANGLETERRE

Le Tunnel sous la Manche

Londres, 10 décembre.

La nouvelle Compagnie en formation, dont le but sera de réaliser au plus tôt le projet du tunnel sous-marin devant unir l'Angleterre à la France, vient d'être comme membres du conseil d'administration l'amiral Sir Campbell et le général Tanner.

EN BELGIQUE

Interdiction de deux journaux français

Bruxelles, 10 décembre.

A la suite de certains articles parus dans les journaux belges, le Parquet de Bruxelles serait disposé à interdire la vente et même l'entrée de « Matin » et du « Journal, » à cause de la publication des documents judiciaires relatifs à l'affaire Syvetos.

AVIS DE DECÈS

La Supérieure et les Filles de Notre-Dame des Douleurs de l'Asile des Vieillards ont la douleur de faire part à leurs bienfaiteurs et amis de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

Sœur Marie Rosalie

pieusement décédée le 10 décembre, dans la 38e année de son âge et la 15e de sa profession religieuse, munie des sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu dans la chapelle de la communauté, le mardi, 11 courant, à 10 heures du matin.

La présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Priez pour Elle !

M. et Mme Félix Bernardi et leurs enfants ; M. François Bernardi ; Mme et M. Sébastien Bernardi, adjudant au 11e régiment d'infanterie, et leur fille ; Mlle Ursule Bernardi ; M. et Mme Joseph Bernardi et leurs enfants ; M. Antoine-Marie Pozzi et son fils ; Mme Yve Sanucci et ses enfants ;

Les familles Angeli et Santucci ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Vve ANTOINETTE-MARIE BERNACCHI
Commerçante

leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur et tante-germaine, et les prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu mercredi, 12 du courant, à 10 heures du matin.

On se réunira rue de la Miséricorde, 1.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Gérôme, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St Gouix, afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui dispersé, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et ont d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, dou-leurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, anémie, plus anciennes, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maux provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui fera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

Avis AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Berthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie cocoonière de la Corse. Ainsi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Berthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants du grainage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils auront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux de « Vie à Soie. »

VENTE de Vignes américaines

Greffés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia, des meilleures qualités du pays à 110 francs le mille.

Racinés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia à 25 francs le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Batali, propriétaire, à Chiusello, près Borgo.

BON POUR UN LIVRE GRATUIT

Le R. P. Henry, du monastère de la Trappe, avant son départ pour l'exil, a fait à son parent, M. PELLETAN, à Ballon (Sarthe) un

LEGS IMPORTANT

celui de toutes ses merveilleuses recettes pour guérir radicalement et à peu de frais : MALADIES DE LA PEAU (Dartres, Eczémas, etc.) ; RHUMES, TOUX, CROUPS, bronchites, ANÉMIE, pâles couleurs, DIABÈTE, ALBUMINURIE, gravelle, goutte, RHUMATISMES, Maladies du Cœur, Varices, ulcères et ulcères variqueux, HÉMORROÏDES, toutes les Maladies de l'Estomac, etc. *Détacher le présent bon, n° 481, et l'adr. à M. Pelletan, à Sablé-s-Sarthe*, qui enverra gratuitement, à tous ceux qui lui en feront la demande, un livre qui contient les différents modes de traitement des maladies, et de nombreux témoignages de guérisons.

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille* . . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros. Livraison faite soit à domicile, soit à la gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

D. H. ANDERSON,
Directeur de l'Usine à Gaz

Sciure de Pin
1 franc le sac
S'adresser à la Scierie Mécanique, Minelli-Bastia.

HOTEL DU GOLFE
Place Miot, Ajaccio

Restaurant et Pension. — Confort moderne. — Position exceptionnelle au midi et au centre des promenades. — Vue splendide sur le golfe. — Grands salons pour noces, banquets et soirées. — Chambre et pension à partir de 7 francs par jour. — Arrangements pour séjour prolongé.

Déjeuner 2 fr. 50. — Dîner 3 frs. y compris le crû renommé de la maison. — Café-Restaurant dans le jardin d'hiver. — Plat du jour et repas sur commande à domicile. — Coquetiers frais tous les jours.

Afternoon tea. — Cold mea
English Spoken
Man Spricht Deutsch

Grand entrepôt de Vins
CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia

GRAND PRIX
à l'Exposition Internationale de Nantes
VINS DE TABLE
D'ALGÉRIE : Rouges, 0,30 et 0,35 c. le litre.
Blanc, 0,30 c. le litre.
DU PAYS : Rouge 0,30 et 0,35 c. le litre.
Blanc à 0,40 c. le litre.
VIN A DESSERT
(Vins des meilleurs crus
0,60 à 1 fr. la bouteille (verre à rendre)
VIN DE CHIANTI (Italie)
1 fr. 25 le flacon de 2 litres (1/2 environ)
Vins mousseux 1 fr. 25.
Muscat de Frontignan à 1 fr.
Vermouth de Turin à 1 fr. 25 ;
Vin de Malaga à 1 fr. 50.
Vin Cadière, Gentiane, 1 fr. 25.
Apéritif « Le Pal » à 1 fr. 25.
Quinquina « Perpanel, » à 1 fr. 25.
HUILE D'OLIVE pure garantie
1 franc le litre.
LIVRAISONS A DOMICILE
Conditions spéciales pour le Gros
Le Kalmus prête le matériel à titre gratuit.
Dépositaire de la Société Hollandaise. — Pianolas du Pianiste de toutes dimensions. Cellos à pistons et Limons pour voitures. Charrues, pouttres et moellons.
Tuiles de toutes dimensions sur commande.
Scierie de bois de pin, blanche à fr le mètre.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ? AVEZ-VOUS DES PELLICULES ? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS ? NE FAITES RIEN SANS VOIR LE ROYAL WINDSOR, qui rend aux cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des cheveux et fait repousser les Cheveux nouveaux. Résultats inespérés. Cheveux longueur extraordinaire. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux scientifiquement et en flacons d'une grandeur suffisante pour produire des effets sérieux. Recommandé par les Médecins. Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

ENTREPOT : 29, rue d'Enghien, PARIS

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison EDOUARD PERNOD, à Couvet, (Suisse) et Pontarlier (Doubs).

C'est la plus ancienne et la seule Maison *Pernod* distillant à Couvet (Suisse), berceau de la vraie famille *Pernod* d'où vient la vieille renommée usurpée par tant de pâles imitateurs.

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

PAPIERS PEINTS

Ancienne Maison Antoine FASCI

AZAMBERTI, successeur

Bastia, 9, Boulevard du Palais, 9, Bastia

La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.

La Maison se charge même de la pose.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Garenne et Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tuiles. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux, 4 Boulevard de Corse, 4.

Librairie Ollagnier

L'OUVRAGE LE MIEUX FAIT — *VIENT DE PARAITRE :* — L'OUVRAGE LE PLUS COMPLET

LA FRANCE ILLUSTRÉE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE DE GRAND LUXE

CHAQUE NUMÉRO a trait à un département et CONTIENT :

40 PAGES DE TEXTE (large très soigné sous couverture) ornées de superbes Illustrations d'après nature ; 1 magnifique Gravure hors texte ;

1 Carte en couleurs ; 1 Supplément de 4, 8 ou 12 pages formant DICTIONNAIRE DES COMMUNES

En vente partout Chez tous les Libraires et Marchands de Journaux

Il paraît un Numéro tous les Samedis **75 c.** le Numéro

ABONNEMENT : Un an ..... 20 francs — Dix m. ..... 10 — — Six mois ..... 5 — — Trois mois ..... 2 fr. 50

DES VUES EN SUPPLÉMENT

PUBLICATIONS ALEX. HOUOT & Cie, 4, Rue de La Trémoïlle, PARIS (Ve)

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS

J. MORETTI

CORTE (Corse)

Grande collection de cartes postales

illustrées du pays, 700 modèles

1.700.000 cartes postales en magasin

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants

Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous les articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

ON DEMANDE à AJACCIO, chambre meublée pour 2 personnes, pour un 4 semaines, ayant droit à la cuisine, soir seulement, faire offre prix : Vve Marce, rue des Phocéens, Marseille.

Installation nouvelle

HOTEL DU CAP-CORSE

Tenu par Mme veuve PICOT, née SCOTTO, 7, rue de l'Opéra, Bastia.

Table d'hôte. — Pension

Repas sur commande

Maison de Commission

pour les huiles et tous les autres produits de la Corse

PIERRE MONTI

Rue Félix-Brun, 73 et 74, Toulon (Var).

Le Directeur-Gérant,
J. B. OLLAGNIER,

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

YEUX Les personnes affligées de maladies des yeux, de la vue, de la tête, etc., et de paupières rouges, faiblesse de la vue, etc., peuvent se procurer gratuitement et franco le remède qui a guéri M. G. BAPTIST à CAUDRY (Nord), qui envoie gratis et franco la recette à toute personne qui lui en fait la demande.

RELIGIEUSE donne secret pour guérir enfants urinant au lit. Ec. Maison Burot, à Nantes.

OUTILS pour AMATEURS INDUSTRIELS MACHINES, Fournitures et DÉCOUPAGE. Scieries, Bandes, TOURS, Perceuses, etc. CATALOGUE 1.200 GRAVURES 0,50. LE MELLE, Pl. 44, 42, Lafayette, Paris.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour ; il est agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements ce Vin du Cap Corse

XXIe ANNÉE. — N° 337 — MERCREDI 12 DÉCEMBRE 1906

00669

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Réclames, 0.50 — Judiciaires, 0.25

Tirage moyen, ce numéro : 1.500 exemplaires. Ne paraît pas le mardi. On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête du Souverain. — Saints Dioclès, Synèse, Cassien, Athanase, Corentin, 6 h. 26 m. — Coucher, 4 h. 32 m. Premier quartier, le 22. Pleine lune, le 30. Fête aujourd'hui : Sainte Lucie.

11 DÉCEMBRE

Entêtement

On se rappelle la lettre que M. Fraissinet a adressée à M. Frasseto, président du Syndicat d'Initiative d'Ajaccio, et dans laquelle il déclarait que l'accord entre le Conseil général et lui ne pouvait pas se faire, puisqu'il n'admettait pas le côtier de Propriano à Bastia. Il n'était question dans cette lettre ni de la clause de compétence, ni de la réduction de 20 0/0 sur les billets d'aller et retour, ni des taxes supplémentaires de débarquement et d'embarquement.

Le silence de M. Fraissinet sur ces restrictions pouvait faire supposer à bon droit qu'il les acceptait. Or, comme il était très probable que M. le président Durazzo, conseiller général d'Ometo, pour ne pas empêcher la réussite des nouveaux arrangements, aurait fait le sacrifice de ses prétentions au sujet de son côtier, quelque légitimes qu'elles parussent, nous avions lieu d'espérer que cette fois enfin, l'accord tant désiré se serait établi.

Il n'en est malheureusement rien, puisque M. Fraissinet, dans une deuxième lettre écrite à M. Cagninacci, conseiller général, et publiée dans les journaux bastiais du 23 novembre dernier, nous a fait savoir que non seulement il rejette le côtier de Propriano à Bastia, mais qu'il n'accepte pas non plus la restriction du Conseil général touchant les taxes supplémentaires d'embarquement et de débarquement.

Pourquoi ne pas le dire tout de suite ? On croirait vraiment que M. Fraissinet, lorsqu'on lui fait une concession sur un point, soulève une autre chicane pour obtenir d'autres concessions. Les négociations d'ordinaire ne se font pas sans des concessions réciproques. Or, quelles sont les points sur lesquels M. Fraissinet a cédé ? Sur aucun point. Croit-il avoir le droit de dicter des conditions, parce qu'il est en possession de l'adjudication, et de fermer l'oreille aux vœux du pays ? Dans ces conditions, je conçois que le Conseil général et tout le pays avec lui, se dresse dans un juste élan de fierté et lui crie : « Vous ne voulez rien abandonner de vos prétentions, nous, non plus, nous n'abandonnons rien. Restez avec votre cahier des charges. »

Que résultera-t-il de cet entêtement, car on ne peut pas qualifier autrement l'attitude des parties en présence dans le conflit qui nous occupe ? Il en résultera une mauvaise affaire pour l'une comme pour l'autre, mais plus mauvaise encore pour la Compagnie Fraissinet, car on sait les obligations auxquelles elle s'est astreinte pendant quinze années, et on ne connaît pas ce que l'avenir nous réserve. Aujourd'hui, elle a son monopole. Demain, peut-être, elle ne l'aura plus, car les routes des mers sont libres, et si le hasard voulait qu'elle le gardât, je me demande quel triste spectacle serait celui d'un pays et de l'exploiteur de ce pays constamment à couteaux tirés et se débattant entre eux dans un océan de mauvaise fortune, comme deux noyés qui se cramponnent l'un à l'autre pour essayer de sauver chacun leur vie.

Pour en revenir aux taxes d'embarquement et de débarquement, des plumes plus autorisées que la mienne, parce que plus au courant des documents qui sont entre les mains de nos Chambres de Commerce, ont démontré qu'elles sont injustes et illégales. M. Fraissinet se prévaut d'une autorisation que M. Barthou, ministre des Travaux publics, lui aurait accordée. Mais cette autorisation est-elle valable, ou bien n'est-ce pas un acte arbitraire qui se substitue à des engagements écrits dont la portée est indiscutable ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'institution des susdites taxes supplémentaires d'embarquement et de débarquement est postérieure à la confection du cahier des charges de l'adjudication, et que par conséquent, ce cahier des charges ne peut pas en faire mention et par suite en autoriser la perception.

Aussi, sommes-nous persuadés que si notre Chambre de Commerce en appelait de l'autorisation du Ministre devant le Conseil d'État, elle aurait gain de cause.

Nous le répétons, au moment de la confection du cahier des charges, ces taxes n'existaient pas. Les chargeurs payaient le fret indiqué, les voyageurs payaient les prix de passage établis, et rien de plus. Ajouter maintenant des taxes supplémentaires aux tarifs fixés, ce serait les majorer indûment et illégalement.

Mais, dit M. Fraissinet dans sa lettre du 23 novembre, de quoi a-t-on à se plaindre. Nous percevons, c'est vrai, les taxes supplémentaires, mais en fin de compte nous ne dépassons pas en les ajoutant aux prix que nous faisons les tarifs établis, puisque nous diminuons de notre propre gré ces mêmes tarifs. Je me méfie pour ma part de ce système. Si le principe de la perception des taxes supplémentaires est reconnu faute de protestations, il arrivera un moment où la Compagnie Fraissinet pourra élever les taux du fret et les prix de passage au maximum des tarifs établis par le cahier des charges, et y ajouter les taxes supplémentaires.

La balle de farine qui paie maintenant, avec la taxe supplémentaire de 3 francs la tonne, 1 franc seulement, au lieu de 1 fr. 15 c., prix du cahier des charges, pourra être alors portée, quand M. Fraissinet le croira à propos, à 1 fr. 15 c. prix du cahier des charges, plus 37 centimes de frais d'embarquement et de débarquement, ce qui fera 1 fr. 52 centimes.

Pour les orges et les avoines, cela fera 14 fr. 50 c. la tonne au lieu de 11 fr. 50 c.

Pour les spiritueux 23 francs au lieu de 20 francs.

Pour les savons 15 fr. 50 c. la tonne au lieu de 12 fr. 50 c., et ainsi de suite.

Il en sera de même des prix de passage. Le prix du cahier des charges est de 29 francs en première. M. Fraissinet décompose maintenant ce chiffre de la manière suivante à 25 francs pour le prix de passage et 4 francs pour la nourriture. Cela veut dire que le jour où il le voudra, il fera payer 29 francs prix de passage, plus 4 francs de nourriture, soit 33 fr.

N'est-il pas urgent de protester de toutes nos forces contre un pareil système qui est une violation manifeste du cahier des charges, et porte un si grave préjudice aux intérêts économiques insulaires ?

Nous comprenons l'entêtement de nos conseillers généraux à réclamer des avantages inséparables du juste cahier des charges qui devait raisonnablement être accordé à la Corse, et non inscrits malheureusement dans le cahier des charges très boiteux qui régit l'adjudication de nos Services maritimes. Nous comprenons beaucoup moins l'entêtement de la Compagnie Fraissinet à vouloir s'obstiner dans des systèmes qui sont la négation de tous ces avantages, sans être précisément le triomphe des siens propres.

T.

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais ».

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les statuts du Syndicat, les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

NOS GLOIRES BASTIAISES

Bastia, le 8 décembre 1906.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Ces jours derniers j'ai eu l'agréable surprise, mêlée d'un certain orgueil patriotique, de lire la remarquable nomenclature de nos célébrités bastiaises, dûe à la plume si autorisée d'un de nos bons concitoyens, qui sous l'anonymat modeste d'*Un amateur d'histoire locale* nous fait savourer de temps à autre quelques piquantes anecdotes et faits divers de notre bonne ville du temps passé.

De cette substantielle lecture j'en ai tiré cette conclusion, qu'une lacune existait en ville, et puisque de telles personnalités y ont vu le jour, il serait juste qu'en reconnaissance du lustre qu'elles y ont répandu et répandent encore, mais que la population ignorait complètement aujourd'hui à quelques exceptions près, il conviendrait, dis-je, de débaptiser quelques-unes de nos rues et place dont les noms ne signifient rien ou pas grand'chose, pour les remplacer par ceux de nos plus brillantes gloires bastiaises, Vitali et Vincigueira entr'autres, deux célèbres marins, et qui dans une ville maritime comme la nôtre stimulerait la jeunesse à tenter de s'illustrer dans cette noble carrière. Or j'ai le ferme espoir que notre édilité, toujours si patriote, voudra bien se ranger à mon humble avis, et quoique tardif, payer le tribut de reconnaissance qui leur est dû.

Veuillez agréer, etc.

Un Bastiais.

Ce que disent les Journaux

Le Figaro

Sur le renvoi de la classe 1903 :

« Ce vote, il faut l'espérer, ne sera pas confirmé au Luxembourg, et on aurait tort ».

30. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odysse BAROT

PREMIÈRE PARTIE

LA CACHETTE DE LA MÈRE TARTAN

Il coupa vivement la ficelle, développa le journal.

Les premiers papiers sur lesquels il jeta un rapide et distrait coup d'œil ne l'intéressaient que médiocrement, et il les jeta de côté. Il aperçevait de grandes enveloppes dont le verso portait les cinq cachets de cire exigés pour les lettres chargées, et dont la suscription était masquée de nombreux timbres étrangers.

— A la bonne heure ! Il y a du manant là-dedans !... Diable ! ça paraît venir de loin !... Est-ce que ma brave femme de tante faisait le commerce d'exportation ?

Le premier pli qu'il ouvrit ne contenait qu'un court billet auquel il ne comprit rien et qui se terminait ainsi :

« *Je reviendrai !...* Ci-inclus cinq mille francs. »

Pas la moindre signature.

— Hé bien ! Et les cinq billets de mille, on sont-ils ? grommela Philippe avec inquiétude.

Dans la seconde enveloppe quelques lignes non moins laconiques, annonçant un envoi de pareille somme, avec ces mots soulignés : « *Patience ! Espoir !* »

Les autres lettres n'étaient ni plus explicites, ni moins énigmatiques, et moins vides de tout papier Joseph. Pas une d'elles qui n'eût été accompagnée d'un envoi d'argent !...

Cela devait faire, au total, environ trente-cinq à quarante mille francs !...

Maître se précipita de nouveau sur le matelas, dans les flancs duquel il plongea hèvrement le bras.

Sans nul doute les valeurs formaient un paquet séparé, qu'il n'aurait pas de peine à dénicher ?

C'était bien là qu'elles devaient être. Ses souvenirs de la soirée du 31 décembre ne le trompaient pas.

Ce n'était point assurément pour relire cette correspondance insignifiante que la tante Léger, qu'il épiait du haut de l'échelle, à travers la lucarne, se penchait si amoureusement sur le matelas !

Mais il eut beau tourner et retourner les mains dans tous les coins, enlever la laine poignées par poignées. Rien !... Toujours rien !...

— Malédiction ! s'écria-t-il. Je suis refait !

Il tremblait de rage ; la sueur coulait de son front.

— La vieille bougresse ! Qu'a-t-elle fait de ces quarante mille francs ? N'y a pas à dire, elle les a reçus ! — Pourquoi ? Par suite de quels mensonges ? Ça m'importe peu ! — Qu'en a-t-elle fait ? Elle était trop avare pour les manger.

Il se rappela alors que, ce soir-là, dans l'émotion causée par cette découverte, il avait oublié de retirer l'échelle. Ce fut un trait de lumière.

La mère Tartan, en voyant le lendemain matin posée devant sa petite fenêtre l'échelle des maçons, se serait-elle doutée de quelque chose ? Aurait-elle changé de cachette ? C'était bien possible ! Probable même.

Il se rassérena. La partie n'était pas perdue pour lui ; ni le magot non plus. En cherchant bien, il finirait par le trouver.

L'idée ne lui venait même pas d'approfondir le mystère de cette bizarre correspondance, et de se demander qui pouvait être cet expéditeur anonyme ; quel genre de relations avait eues cette personne inconnue, étrangère, homme ou femme — rien dans tous les cas — avec une humble concierge de Montmartre.

Il s'en souciait bien vraiment ! C'était l'argent qu'il lui fallait. Cette préoccupation lui faisait oublier tout le reste. Pas d'or ! Il lui fallait qu'il ne jetât au feu ces chiffons de papier !

Il se mit à fouiller, visita minutieusement tous les objets entassés en désordre dans cette pièce qui servait à la fois, comme nous l'avons vu, de chambre à coucher et de magasin ; retournant les poches des hardes achetées à vil prix, vidant les placards, l'armoire, la commode, dépliant le linge, inspectant avec soin les jupons, les robes, les chaussures de la défunte, sans oublier, bien entendu, les légendaires bas de laine ; examina et sonda les murs pour s'assurer que le papier de tenture ne masquait aucun trou ménagé dans la maçonnerie.

La pyramide de vêtements construite pour cacher la compromettante lucarne qui avait permis à Pilp de plonger un regard indiscret dans l'intérieur de la chambre, avait appelé tout d'abord l'attention de l'horlier ; et il ne l'avait pas renversée sans examiner chacune des nippes qui la composaient.

Alors lui était apparu le petit bureau antique qu'il connaissait déjà, sans en connaître le style ni l'époque. Un rayon d'espoir avait subitement brillé dans son esprit.

Chaque tiroir, tiré successivement, lui avait montré de nombreux papiers d'affaires, des reçus, des factures, des déclarations de ventes fictives de divers objets. Il y avait aussi quelques bijoux, des montres, des bracelets, des bagues en brillants, sur le nantissement desquels Mme Léger avait prêté des sommes insignifiantes. Point d'argent ! Il n'en fit pas moins main basse sur tous ces joyaux qu'il entendait bien ne jamais rendre à leurs propriétaires respectifs.

Pâquerette ne lui ayant point révélé dans leur intégralité les confidences de la moribonde, il ne pouvait songer à rechercher le tiroir secret contenant beaucoup d'or, ainsi que l'avait déclaré la mère Tartan... « Cet or vous appartient, avait-elle dit à la jeune fille. Reprenez-le, sans que mon nevon le sache ! » La matelassière ne s'était pas crue obligée de le renseigner.

L'exploration de la pièce du rez-de-chaussée et de la cuisine n'avait pas abouti à des résultats plus sérieux. Sauf quelques cuillers de fonte cachées dans une bassinoire en cuivre, Philippe n'avait rien découvert.

La nuit s'avançait, la fatigue le prenait ; il lui fallait jeter le manche après la cognée... Il s'étendit furieux sur son matelas du rez-de-chaussée, où la veille il n'avait pas osé dormir. Il maudissait sa parente, lui reprochait de l'avoir mis dedans, de l'avoir dépouillé, de l'avoir volé !

— Qu'a-t-elle fait de ces quarante mille francs ? se demandait-il.

Les avares n'ont pas l'habitude de confier leurs fonds au Crédit lyonnais ou à la Banque de France. Même dans cette hypothèse il aurait trouvé un reçu, un carnet de chèques !

— La sale rosse ! murmura-t-il avec désespoir, elle ne les a pourtant pas emportés avec elle.

(*A suivre.*)

au-delà des frontières d'enregistrer un tel succès comme une victoire définitive. Mais il ne faut pas moins s'en affliger profondément parce qu'il révèle dans le Parlement un état d'esprit qui peut nous conduire très rapidement aux pires catastrophes. Il a suffi d'une proposition de M. Gaillaux demandant à réduire d'un million le crédit du chapitre en vue de renvoyer dans ses Foyers de la classe 1903 et tout aussitôt, malgré l'opposition du ministre de la guerre, une majorité s'est formée sur tous les bancs de la Chambre, dans tous les partis pour voter la libération anticipée de 60,000 soldats. »

La Petite République

A propos de la réforme du code civil :

« Il reste maintenant à voter l'article 335 de sorte que nous atteindrait la refonte complète du code civil, refonte si souvent annoncée, mais hélas ! toujours différée. La douceur d'autant plus facile à remplir pour le législateur que le maintien de cet article est à notre époque d'égalité, un véritable non sens ; il fait que tous les enfants adultères ou non naissent égaux devant la loi et dans la société. »

La Libre Parole

Sur l'affaire Syveton :

« Le deuxième point, et il est capital, il ne faut pas se laisser distraire là-dessus, c'est la « date ». Toutes ces criailleries, toutes ces vilaines fureurs semblent un échafaudage dressé ou plutôt bâclé à la veille de ce fameux procès Syveton-André, dont on voulait à aucun prix le gouvernement, il y a là l'évidence d'un homme assailli soudain par sa famille, alors qu'il va se jeter sur une adversaire politique qui fait face, qui se défend jusqu'à la dernière minute, puis qui disparaît au moment de partir pour le Palais de Justice. Toutes les arabesques de Bonnefon, toute la marmelade au tournis de Mouthon enragé ne prévaudront pas contre ce fait... A vos calembredaines, amateurs de l'excrément ! »

Le Matin

Sur la mort du docteur Lapponi :

« C'est tête quand on est prophète de n'en pas prédire pour se faire des rentes ; mais il en est toujours ainsi ; les prophètes sont les gens les plus désintéressés du monde, ils ne prédisent jamais que des choses qui ne servent à rien, ni à eux ni aux autres ; de plus, quand ils lisent dans l'avenir, ils ne nous annoncent que des catastrophes et des choses désagréables. On est-il le prophète qui dévie qu'on a vu arriver joyeux, en se frottant les mains, pour promettre des événements heureux à l'humanité ? En attendant, envoyez-vous qui va bénéficier du fait-divers ? Le gouvernement italien. L'Italie entière a dû se précipiter dans les bureaux de loterie et jouer les numéros indiqués par le destin. Apprenez, en effet, que toutes les circonvolutions de la vie, tous les faits correspondent à des numéros qui sont ceux de loterie et que l'un trouve consignés dans le « C'est des songes ». Le tout est de savoir s'en servir. »

LE BANQUET
de la Colonie Française

Dimanche soir a eu lieu dans le grand hall du Continental Hôtel, le banquet offert par un certain nombre de membres de la Colonie française à M. de la Boulinière, à l'occasion de son départ.

Le banquet a été de tous points réussi. Ainsi que nous l'avions dit, il y avait cent cinquante adhérents ; une dizaine seulement n'ont pas assisté au dîner.

Le menu de ce dîner qui a été fort bien servi était ainsi composé :

Crème de crevettes roses
Soles d'Alexandrie Lgasipère
Pommes de terre steamer
Baron de Pauliac à la Richelieu
Cailles de vigne pourrelies
Neige de Chiquot
Poularde de Bresse à la broche
Salade Marianne
Asperges géantes d'Argenteuil
Coupe Continental
Glace Excelsior
Corbeille de Friandises
Grand dessert

A la table d'honneur avaient pris place :

A la droite de M. de la Boulinière : MM. de Valdelème, Canori, Prunières, Bercla, de Roces Serra, Pioilh, Pélissié du Rausas, Chassinat, Prêtat, Bolnat bey, Fouquet, Casenove, Chêla bey, Brossard ;

A la gauche : M. de Roffye, Maspero, Cramer, Muller, Nicole, Gérard, Dombre, Pistel, Dourisch, D' Tramoni, de Corogna.

Citons encore parmi les convives MM. Boulsen bey, Piot bey, Lambert, Masson, Gaillardot bey, Chiarisoli, Guilhamon, Oriol, Meyer, etc., etc., et tous les attachés à l'Agence et au Consulat.

On remarque beaucoup une vingtaine de tabachs algériens et tunisiens protégés français qui ont tenu à prendre part à cette manifestation.

Au dessert M. Toussaint Canori, député de la Nation, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Ministre,

C'est un honneur pour moi de me trouver à cette place, pour vous adresser l'expression de vive sympathie que notre Cercle s'empresse de manifester autour de vous.

Elle trouve dans cette réunion enthousiaste, l'occasion d'affirmer, une fois de plus, les sentiments de solidarité et d'union qui l'animent et son patriotisme dévouement en représentant de la France.

Nous sommes heureux de voir à nos côtés, nos amis, Suisses, protégés français, les Algériens et Tunisiens venus, dans un même sentiment pour prendre part à cette manifestation et s'associer également aux regrets que nous laisse votre départ.

Permettez qu'à ces regrets j'ajoute nos sincères félicitations pour l'avancement si mérité dont vous avez été l'objet de la part de notre gouvernement ; en vous choisissant pour le représenter en Grèce, il vous a donné une nouvelle preuve de sa haute confiance.

Si le désir de vous conserver plus longtemps parmi nous n'a pu se réaliser, permettez-nous d'espérer, Monsieur le Ministre, qu'en quittant l'Egypte, vous serez avec nous par la pensée, comme nous serons avec vous par le souvenir.

Je ne voudrais pas finir sans qu'il me soit permis de rendre un respectueux hommage à Madame de La Boulinière.

Durant son séjour parmi nous, elle n'a cessé de prodiguer ses meilleurs soins aux pauvres de notre colonie et à toutes les œuvres qui en dépendent. Nos orphelinats, asiles, hôpital, dispensaire et autres, ont connu ses traits de générosité et de cœur, ainsi que les bienfaits réalisés par les filles de charité qu'elle organisait annuellement, dans le but d'apporter aux déshérités de la fortune, les secours et les soulagements qui devaient adoucir les peines de leur précaire existence.

En vous adressant le salut respectueux de la colonie, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de lever mon verre en votre honneur, à l'union toujours sincère de notre colonie, à la France.

Au milieu d'un respectueux silence, M. de La Boulinière répond en ces termes :

Monsieur le Député, Messieurs et chers compatriotes,

Je suis profondément touché de la belle manifestation dont vous m'honorez et je suis heureux de voir au milieu de vous, confondus dans vos rangs, des Suisses, des Algériens et des Tunisiens ; leur sympathie m'est aussi très douce.

Messieurs

Les hommes auxquels le gouvernement de la République confie le soin de veiller sur les intérêts français en Egypte accomplissent leur mission et passent, d'autres devoirs les appellent ; la Colonie Française reste, base solide sur laquelle chacun d'eux est heureux de trouver un précieux point d'appui.

Pendant les quatre années de mon séjour au milieu de vous, j'ai appris chaque jour à mieux vous connaître et à vous apprécier davantage. Dès le premier jour, quand j'étais encore un inconnu pour vous, vous m'avez accueilli avec confiance ; cette confiance ne s'est pas démentie ; c'est qu'en réalité ce n'était pas un inconnu qui vous arrivait, c'était le représentant de la France, et vous teniez à rester groupés autour de lui, unis par la même préoccupation, dans la même pensée de la France, et ce sentiment est immuable chez vous !

Certes, je partirai ému d'avoir été l'objet en ce jour, de l'affectueux témoignage que vous me donnez et dont je conserverai l'inoubliable souvenir, mais malgré la mélancolie des adieux je partirai aussi réconforté par l'admirable exemple de solidarité française que je vous aurai vu donner ; l'idée qui vous a conduits en si grand nombre ici a une portée beaucoup plus haute que ma modeste personne, et je disparais dans son rayonnement qui n'éclaire plus que le drapeau.

Vous avez fait allusion, M. le Député, à l'entente amicale qui existe entre la France et l'Angleterre. Quand deux grandes nations, fières et glorieuses, éprises toutes les deux de liberté et de civilisation, unissent leurs bonnes volontés, c'est un grand bienfait pour l'humanité tout entière, et les concessions mutuelles qu'elles se font profitent à l'intérêt général.

Je vous remercie de la manière bienveillante dont vous avez apprécié mes efforts en Egypte.

Je vous remercie de l'hommage, auquel j'ai été tout particulièrement sensible, que vous avez eu la délicate pensée de rendre à Madame de la Boulinière ; en fut toujours avec une joie et une satisfaction la France et l'Angleterre.

Dans un même esprit de conciliation, les hommes d'Etat des deux pays ont jeté les bases d'une « entente cordiale » : le gouvernement de la République vous a confié la délicate mission d'en régler les détails.

Cette tâche présentait certaines difficultés, il fallait les aplanir : vous y avez pleinement réussi, grâce à la modération et au calme dont vous ne vous êtes jamais départi, et à la fermeté que vous avez employée dans toutes les circonstances où il était nécessaire d'affirmer l'autorité que réclame notre prestige national.

Vous avez donc coopéré, avec succès, à cette conclusion d'entente et de paix, base de toutes les garanties entre les deux Puissances, rivales autrefois, amies aujourd'hui, en régissant au mieux de nos intérêts, les détails que comportait l'accord du 8 avril 1904.

Nous ne voulons pas oublier qu'au milieu de ces graves préoccupations, vous n'avez cessé de vous intéresser à toutes les œuvres ou institutions de notre colonie, en nous apportant votre concours personnel, toujours empressé, et vos encouragements, toujours utiles.

Nous n'oublierons pas davantage l'urbanité avec laquelle vous avez toujours bien voulu nous accueillir chaque fois que nous nous sommes adressés à votre haute et bienveillante autorité.

C'est à vous, Monsieur le Ministre, et à ces notables services rendus à notre cause, que s'adresse notre hommage en même temps que le témoignage de reconnaissance que nous apportons ici.

Votre successeur, nous n'en doutons pas, sera la digne continuateur de l'œuvre éminemment patriotique à laquelle se rattachent nos droits séculaires et l'histoire qui inscrit la gloire de nos ancêtres et de notre drapeau.

Je ne voudrais pas finir sans qu'il me soit permis de rendre un respectueux hommage à Madame de La Boulinière.

Durant son séjour parmi nous, elle n'a cessé de prodiguer ses meilleurs soins aux pauvres de notre colonie et à toutes les œuvres qui en dépendent. Nos orphelinats, asiles, hôpital, dispensaire et autres, ont connu ses traits de générosité et de cœur, ainsi que les bienfaits réalisés par les filles de charité qu'elle organisait annuellement, dans le but d'apporter aux déshérités de la fortune, les secours et les soulagements qui devaient adoucir les peines de leur précaire existence.

En vous adressant le salut respectueux de la colonie, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de lever mon verre en votre honneur, à l'union toujours sincère de notre colonie, à la France.

Au milieu d'un respectueux silence, M. de La Boulinière répond en ces termes :

Monsieur le Député, Messieurs et chers compatriotes,

Je suis profondément touché de la belle manifestation dont vous m'honorez et je suis heureux de voir au milieu de vous, confondus dans vos rangs, des Suisses, des Algériens et des Tunisiens ; leur sympathie m'est aussi très douce.

Messieurs

Les hommes auxquels le gouvernement de la République confie le soin de veiller garantit la vérité, et nos sentiments sont, nous en sommes certains, ceux de tous les Français d'Egypte.

Sur l'invitation de M. Maspero, tous les assistants signent cette adresse qui a été tirée avec un très grand soin et qu'on a reliée luxueusement.

Pendant tout le dîner la plus grande animation n'a cessé de régner. On s'est séparé à onze heures après avoir entendu une dernière fois l'hymne républicain.

(L'Orient).

Les Agissements
DE LA COMPAGNIE FRAISSINET
Courrier en retard

A M. le Directeur des Postes et Télégraphes, à Ajaccio.

Le paquebot postal *Bocognano* de la Cie Fraissinet est arrivé hier matin de Nice avec un retard de *trois heures quarante minutes.*

Nécrologie
Sœur Marie-Rosalie

La Communauté des Filles de Notre Dame des Douleurs est en deuil : Sœur Marie-Rosalie a rendu sa belle âme à Dieu, après une maladie assez longue, mais qui ne l'a pas empêchée de donner aux soins aux pauvres vieillards de l'Asile, tant que ses forces le lui ont permis.

Il lui a fallu cependant, à un moment donné, cesser ces soins et se résigner à être soignée à son tour. Il lui a fallu faire taire tous ses sentiments de soumission à la sainte Volonté de Dieu et à sa bonne Supérieure, mais ce n'était que pour peu, car Dieu voulait lui donner la récompense de sa vie de dévouement et de sacrifice de ses vœux et de son amour pour lui.

Elle n'était âgée que de trente-quatre ans, mais elle en comptait déjà quinze de vie religieuse, c'est-à-dire de complet reconnaissant à elle-même pour s'attacher au service de Dieu Maître en le soignant, en la soulageant, en l'aimant dans les personnes de tous ces vieillards infirmes et abandonnés, recueillis dans l'Asile.

Il faut voir ces saintes femmes à l'œuvre pour se faire une idée de leur abnégation, de la pratique continuelle, inlassable de cette charité qui rien n'arrête, ne rebute ni décourage ; il faut les voir accepter, se complaire même, par amour de Dieu et du prochain, dans les besognes les plus fatigantes et les plus répugnantes.

Parmi celles que la Providence a choisies pour assister nos pauvres vieillards, sœur Marie-Rosalie n'était ni la moins active, ni la moins zélée. Elle s'était donnée tout entière à son Dieu et à ses pauvres : elle est restée fidèle à sa vocation. Maintenant elle est dans le sein de son Dieu, au milieu des ravissements célestes, recevant la récompense de toutes les vertus qu'elle a pratiquées ici-bas, priant pour ses chères sœurs, pour les vieillards qu'elle a quittés et pour tous ceux qui par leurs offrandes aident à l'entretien de ces déshérités.

Nous prions Mme la Supérieure et sa Communauté d'agréer nos respectueuses condoléances.

Bulletin Financier

Paris, 7 décembre 1906.

Marché ferme sur notre Rente, qui fait 96.27 et les Fonds russes en nouvelle reprise. Société de Crédit toujours bien disposée : Crédit Foncier 793, Crédit Lyonnais 1.711.

En Banque, les Obligations nouvelles 5 0/0 Victoria Mines sont demandées à 449. Le Bon Accor est en reprise à 803. L'Emprunt de l'Etat d'Alagoas (Brésil) s'échange à 449 en attendant le coupon du 1er Janvier. L'obligation 5 0/0 du chemin de fer Nord Ouest Brésil est ferme à 442. Enregistrons un nouveau progrès du Cerro de Pasco à 327. L'action privilégiée de la Cie Furnière des Charbonnages de Probbourow vaut 508 et l'ordinaire 191. La General Motor Cab fait l'ordinaire 17 et la deferred 151 50. On traite le chemin de fer Paris-Arédens l'ordinaire à 92. Les Actionnaires de l'ordinaire sont toujours en bonne tendance et progressent à 223.

Les actions de la Société Port et Magasins Paris-Austerlitz sont recherchées à 273.50 ; cette entreprise intéresse une clientèle nombreuse. Les actions de 100 frs des Mines de Zinc de Turnel (Espagne), introduites aujourd'hui sur notre marché, clôturent à 121.50. Les obligations du Port de Paris, rapportant 25 frs 20 net de tout impôt, représentent un coupon actuel de 464.70, un revenu de 5.43 0/0 ; elles sont remboursables à 500.

Nos chemins de fer varient peu.

Petite Gazette

Situation météorologique du 12 décembre

Thermomètre — 7 heures du matin + 5
Midi — 12 2 à 6 heures du soir + 9
Maxima 12 5 Minima + 5 3.
Baromètre — 7 heures du matin, 755 mm. à midi, 755 mm. 6 heures du soir, 757 mm.
Vent. — Dans la matinée, N. O.
Dans l'après-midi, N. O.
Ciel du matin, couvert
Pluie mètre. 2 7 h. du matin 1 mm

Nos Députés

M. Henri Pierangeli a été élu membre de la commission des congrès ; et M. Gabrieli, membre de la commission d'initiative parlementaire

Grave accident

Un regrettable accident s'est produit lundi soir, vers 10 heures, à bord du bateau *Vendetta* (chargeur M. Southwel) ancré au nouveau port.

Un marin du bord le nommé Nicoth Médée, sujet brésilien, âgé de 44 ans, est tombé du haut de l'échelle qui sert à descendre dans les couchettes de l'équipage, d'une hauteur de 4 mètres environ, et s'est fait de graves contusions sur plusieurs parties du corps. Le docteur Zaccarelli, appelé aussitôt a prodigué ses meilleurs soins au blessé et constaté qu'il s'était fait dans sa chute, des blessures à la tête et aux côtés ; de plus un poumon a été crafié.

Hier soir, vers 5 heures par les soins de l'Assistance publique la victime de ce grave accident a été transportée à l'Hôpital civil où elle a été admise d'urgence.

Une trouvaille

Le brigadier Giudici et les agents Cesari et Stefani ont trouvé cette nuit, dans le vestibule de la maison portant le n° 6 du Bd du Palais une barre de fer qui devait probablement servir à défoncer les portes de quelques magasins.

Cette trouvaille a été déposée au poste de police.

Cours malpropres

La police a verbalisé hier contre tous les locataires des maisons portant les numéros 4 et 6, rue de l'Opéra, 13, 15, 17 Boulevard Paoli, 5 et 7 rue Miot pour tenue malpropre de leurs cours.

Nouveau-né à l'abandon

Un enfant nouveau-né du sexe féminin, paraissant âgé de 3 à 4 jours, a été trouvé hier soir, à 5 heures 1/2, sur les escaliers de l'Hopital civil par une religieuse de l'Etablissement.

Cet enfant bien constitué était enveloppé dans des langes et recouvert d'un petit manteau de laine blanche. Il portait sur lui le billet suivant : Lbocadie Sarlat.

Il a été admis à l'Hopital.

A vendre

Cheval anglo tarbe bai, 7 ans, 1 m. 54, attelé et monté, sage, très brillant.

S'adresser au bureau du journal.

A vendre

Jeune et très jolie vache et un beau mulet.

S'adresser au bureau du journal.

SOCIETES et SYNDICATS

SYNDICAT DES JOURNALIERS. — Les journaliers cultivateurs et autres, syndiqués et non syndiqués, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu mercredi, à 2 heures du soir, salle commune, Vieux Port, Place Celsius.

Ordre du jour : Formation du bureau.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00670

BOURSE DE PARIS

	11 déc.	12 déc.
Rente 3 0/0 amortie	96.50	95.90
— 3 p. 0/0 ancienne	96.40	96.00

Ex-coupon.

Conseil des Ministres

Paris, 11 décembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

L'application de la loi de Séparation

Le Conseil a longuement discuté la situation créée par l'application de la loi de Séparation, à la suite du refus du Pape d'autoriser les évêques et prêtres de France à accepter le bénéfice de la loi de 1881.

M. Briand a fait connaître les grandes lignes de la circulaire qu'il va adresser aux procureurs généraux. Elle portera vraisemblablement que les agents de l'autorité devront s'informer, si, dans chaque paroisse, le curé a fait la déclaration pour l'exercice du culte, et dresser contravention si cette déclaration n'a pas été faite.

Le Conseil a décidé de tenir secrètes les instructions du ministre des Cultes jusqu'à très tard dans la soirée.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

Les ministres se réuniront à nouveau à 9 heures du soir.

LA NEIGE

Remiremont, 11 décembre.

De nouvelles chutes de neige très abondantes se sont abattues sur Remiremont, où elle atteint déjà une grande hauteur.

Belfort, 11 décembre.

La neige tombe sans discontinuer. La circulation des trains et des tramways est très difficile.

Le Ballon d'Alsace est couvert d'une couche de neige d'une épaisseur de près de 5 mètres.

M. Viviani à Lille

Lille 11 novembre.

M. Viviani, ministre du Travail, se rendra le 16 décembre à Lille où il prononcera un grand discours politique.

L'organe attitré du parti socialiste unifié engage les travailleurs et les socialistes à faire une réception très froide à leur ancien camarade, qui a failli à ses engagements en rentrant dans un ministère bourgeois qui ne représente que la classe capitaliste.

AU MAROC

L'attitude de Raissouli

Tanger, 11 décembre.

L'insolence de Raissouli ne connaît plus de bornes. Un algérien, sujet français, a été bâtonné par les gens du redoutable condottiere. Le représentant du sultan, Mahomed-el-Torrès se déclare impuissant à forcer l'obéissance de son ancien protégé.

L'abandon du prétendant

Tanger 11 décembre.

La simple arrivée de l'escadre française a considérablement ébranlé les chefs de tribus, inféodés au Rogui, dont la situation politique s'est beaucoup affaiblie ces derniers jours. Plusieurs partisans ont cessé de lui payer tribut, aussi les désertions sont fréquentes et multiples dans son armée.

La Loi de Séparation
MESURES SÉVÈRES

Paris, 11 décembre.

Bien que le secret le plus scrupuleux soit observé par les membres du gouvernement, il n'est pas douteux que des mesures draconiennes ont été prises pour forcer la soumission du clergé.

On croit généralement que tout culte public sera interdit. Les églises devenant propriété de l'Etat, celui-ci interdira l'entrée aux prêtres et aux fidèles.

Des troubles très graves sont à redouter. Aussi le Gouvernement essaye de les prévenir par des instructions secrètes, qui seront expédiées dans la nuit aux préfets et procureurs généraux.

A PARIS

A partir de demain, si un décret de fermeture immédiate n'intervient pas, dans toutes les églises de Paris toutes les cérémonies du culte seront gratuites.

La circulaire du cardinal-archevêque, à laquelle tout le clergé s'est soumis, dans une adhésion unanime, commencera donc à entrer en vigueur.

D'autre part, c'est demain, 12 décembre, que toute cérémonie du culte constituera une infraction à la loi de 1881, et sera frappée d'une amende de 1 à 15 francs ou d'une peine de 1 à 5 jours d'emprisonnement.

L'affluence des fidèles a été, aujourd'hui, considérable, principalement à la basilique du Sacré-Cœur.

EN PROVINCE

La messe de Noël

De nombreux évêques ont décidé de supprimer, cette année, en signe de deuil, la célébration de la messe de minuit pour la Noël. Ils ont de plus ordonné des prières d'expiation pour demander à Dieu de sauver la France.

Les messes de fondations

Par mandements de tous les évêques de France, les fidèles sont prévenus que les messes de fondations pieuses ne seront plus célébrées, à partir du 14 décembre 1906, par suite de la main mise de l'Etat sur les capitaux affectés à cet objet.

AU VATICAN

Préparation de trois Encycliques

Rome, 11 décembre.

Les journaux italiens prétendent que le Souverain Pontife prépare trois nouvelles et importantes encycliques.

La première sera destinée aux évêques de France ; la deuxième à l'épiscopat espagnol, et la troisième au peuple polonais.

Pie X, y fera connaître officiellement ses sentiments sur les graves problèmes qui troublent la vie nationale des trois peuples, et donnera des instructions précises et formelles.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BARTHOU

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget général de l'exercice 1907.

Ministère de la Guerre

La Chambre reprend l'examen du budget du ministère de la Guerre.

Les chapitres 50 à 60 sont successivement mis aux voix et adoptés.

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est reprise à 3 heures

Le procès-verbal de la séance du matin, lu par l'un des secrétaires, est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du budget général pour l'exercice 1907.

Ministère de la Guerre

La Chambre continue l'examen des chapitres du budget de la guerre.

La discussion commence par l'article 61.

Les articles 61 à 66 sont successivement mis aux voix et adoptés.

La séance est suspendue.

SÉNAT

Réunion dans les bureaux

Le Sénat s'est réuni à deux heures et demie dans ses bureaux, afin de procéder à la nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, concernant la compétence territoriale des notaires en résidence dans les ressorts de justice de paix modifiés par la loi du 12 juillet 1906.

Le Sénat a procédé en outre à la nomination d'une commission pour l'examen de la proposition de loi de M. Fergemol de Bostquénard, relative aux règlements d'administration publique.

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Projets de loi d'intérêt local

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à établir d'office une imposition extraordinaire sur la commune de Quily (Morbihan).

Le projet de loi est adopté.

Le Sénat passe ensuite à la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à approuver un projet d'assainissement de la ville de Saint-Claude (Jura), et à autoriser cette commune à percevoir une taxe sur les propriétés bâties.

Le rapport de M. Alexandre Lefèvre est mis aux voix et adopté.

Les honneurs du Panthéon

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Las Cases, tendant à ne décerner à un citoyen les honneurs du Panthéon que dix ans après sa mort.

Les cendres de Zola au Panthéon

Le Sénat aborde enfin la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à la translation des cendres d'Emile Zola au Panthéon.

M. Boissy d'Anglas, rapporteur, donne lecture de son rapport.

EN ITALIE
Le repos hebdomadaire

Rome, 11 décembre.

De nombreuses réunions sont tenues à la Maison du Peuple, à Rome, ainsi que dans la plupart des villes italiennes, par les diverses corporations ouvrières, afin de créer une agitation, qui doit aboutir au vote d'une loi sur le repos hebdomadaire.

DERNIÈRE HEURE
L'APPLICATION DE LA LOI DE SÉPARATION

Paris, 11 décembre.

Une animation extraordinaire règne ce soir aux ministères des Cultes, et à l'Intérieur.

Le télégraphe reçoit à tous instants des dépêches chiffrées envoyées par le gouvernement à ses agents judiciaires et administratifs pour l'application immédiate de la loi de Séparation.

Les commandants de corps d'armée ont reçu du ministre de la Guerre les ordres les plus sévères pour la réquisition des troupes en cas d'émeute.

On s'attend à des événements très graves.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Grégoire, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St Gaétan, afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, œdèmes, plies couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maux provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Grégoire*, à Bastia, qui fera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

Sciure de Pin
1 franc le sac
S'adresser à la Scierie Mécanique, Minelli-Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Félix Bernardi et leurs enfants ; M. François Bernardi ; Mme et M. Sébastien Bernardi et leurs enfants et petits-enfants d'Isolaccio, et leur fille ; Mlle Ursule Bernardi ; M. et Mme Joseph Bernardi et leurs enfants ; M. Antoine Marc Perretti et son fils ; Mme Vve Semacci et son enfant ;

Les familles Angeli et Semacci ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Vve ANTOINETTE-MARIE BERNACCHI
Couturière

leur mère, belle mère, grand'mère, sœur et tante-grand'mère, et les prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu demain, 13 du courant, à 10 heures du matin.

On se réunira rue de la Miséricorde, 1.

Mme veuve François Gamba, née Casalta ; Mme et M. Charles-François Casalta, capitaine-major ; M. et Mme Nicolas Casalta et leurs enfants de Marseille ;

Les familles Forcel, Tartaroli, Pompei de Marseille, Sellerel, Ciosi, Bianchi, Depolo de Marseille, Bernardini de Marseille, Orengo, Fabiani, Santi, Piegel, Lota, Dolsel, Provosti, Gesperini, Fazel, Benigni de Furiani, Tournayre, Severoni, Dubis, Antibori de Marseille, Oser de Marseille, Mailler de Marseille, Archange de Marseille, Casalta de Marseille.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Michel-Charles Gamba
Le brigadier fourrier au 19e d'artillerie

leur fils, petit fils, neveu, cousin, allié et ami, décédé à Bastia, le 11 décembre 1906, à l'âge de 21 ans, muni des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu aujourd'hui mercredi, 12 courant, à une heure de l'après-midi.

On se réunira, rue de l'Opéra, 4.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

(ERBALUNGA)

M. Pierre Dominici, capitaine de marine en retraite ; Mlle Hélène Dominici ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Flordespina Dominici
Née BATTISTINI

leur épouse et mère, décédée à Erbalunga, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 12 courant, à Erbalunga, à 9 heures du matin.

Avis
AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Berthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var) vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie cocônnière de la Corse. Ainsi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Berthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants du grainage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils auront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux de la Soc. à Soie.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS PARIS 1900
Alcool de Menthe de
RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
MAUX DE CŒUR, DE TÊTE, D'ESTOMAC et des INDIGESTIONS
CONTRE LES REFROIDISSEMENTS
Un grand à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée très chaude, donne une tasse de tisane au goût exquis.
EXCELLENT pour les DENTS et les GENCIVES
EXIGER le RICQLÈS

Cadeaux d'Étrennes
ORFÈVRERIE COUVERTS **CHRISTOFLE**
Envoi franco du Catalogue Christofle
56, Rue de Bondy, Paris.

Notre Représentant à Bastia est M. Ignace VIALE et Fils, 25, Bd Paoli.

PAPIERS PEINTS

Ancienne Maison Antoine FASCI
AZAMBERTI, successeur
Bastia, 9, Boulevard du Palais, 9, Bastia

La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.
Le Maison se charge même de la pose.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de **chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées** exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

Assurance Mutuelle fondée en 1900
LA MÉTROPOLITAINE
***Incendie, Accidents* et autres risques**
Assurance — Loi du 9 avril 1898. Règlement immédiat et complet des Sinistres. Pour demande d'agence, écrire à la Direction 23, rue de Bellefond, Paris.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Le Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques pour sol. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tuiles. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roues articulées.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux, 4 Boulevard du Cardo, 1.

ABSINTHE
Edouard Pernod
La meilleure de toutes
Maison à Couvet (Suisse)
et Pontarlier (Doubs)
FONDÉE EN 1827
Consommateurs ! Demandez donc partout
Un « Edouard Pernod »
Dépôt pour toute la Corse :
L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS
J. MORETTI
CORTE (Corse)
Grande collection de cartes postales
illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 8, rue Feydeau, Paris.

MARBRERIE
Cheminées de tous styles — Marbres pour meubles
Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, syénites et pierres de Corse et de toute provenance.
Exploitation de la pierre de Sisco (dite confoline), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.
Dépôt de dalles, marches, éviers en pierre de Brando, de carrières si puissantes de la Maison.
Seule Maison récompensée
aux *Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906*
A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE
Grand diplôme d'honneur
JOSEPH LUCIANI
Bastia, Boulevard Paoli, 33, et Sisco-Marine (Cap-Corse)
Travaux d'arts dirigés par R. LUCIANI, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Carrare (Italie).

Bessins et Bouis sur commande
PLATRE DE PARIS
Appareils fumivores,
Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,
Ventilateurs,
Appareils inodores pour garde-robes
Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco
PRIX TRÈS MODÉRÉS

ON DEMANDE à AJACCIO, chambre meublée pour 2 personnes, pour un ou 6 semaines, ayant droit à la cuisine, soir seulement, faire offre prix : Vve Marcu, rue des Phocéens, Marseille.

Installation nouvelle
HOTEL DU CAP-CORSE
Tenu par Mme veuve PIGOT, née SCOTTO, 7, rue de l'Opéra, Bastia.
Table d'hôte. — Pension
Repas sur commande

Maison de Commission
pour les huiles
et tous les autres produits de la Corse
PIERRE MONTI
Rue Félix-Brun, 73 et 74,
Toulon (Var).

Le Directeur-Gérant,
J. B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À DOMICILE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 16 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les N° 2 et 4 Pf.
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 20 francs
ADEL. GOUBAUD, Editeur, 8, r. de Châteaudun

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
122 et 124 Rue Lafayette.
CATALOGUE FRANCO (en prose).
TÉLÉPHONE — USINE A St-DENIS
Dépôt Général du PÈRE GAFFARD

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements ce Vin du Cap Corsé

XXIXe ANNÉE — N° 308 — JEUDI 13 DÉCEMBRE 1906

00671

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Réclames, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Un an, 12 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.
Un numéro pour les autres Postes
Un numéro pour les communes limitrophes
Un numéro pour les communes éloignées
Un numéro pour les départements
Les abonnements partent des 1er et 15 de chaque mois.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Lucie.
Soleil : (Heure nationale)
Lever, 7 h. 26 m. — Coucher, 4 h. 22 s.
Premier quar., le 22 — Pleine lune, le 30
Fête de Demain : Saint Spiridion.

12 DECEMBRE

La Fin d'une Légende

Notre intention n'est pas d'entamer d'arides et vaines polémiques sur une question débattue et jugée depuis longtemps.

Nous avons déjà exposé les abus du monopole Fraissinet et les moyens d'y porter remède. Nous n'y reviendrons pas. Alors que M. Frasseto nous promet son concours désintéressé, et nous l'en remercions de tout cœur, car sa clairvoyance fait honneur à son patriotisme, quelques-uns de nos contradicteurs s'acharnent avec une assiduité digne d'une meilleure cause, à présenter notre projet de concurrence comme irréalisable et voué par avance à un échec certain.

Les fameux exemples du passé sont des arguments que M. Fraissinet lui-même ne désavouerait pas et trouverait parfaitement à son goût.

Tous nous devrions nous unir dans une pensée commune pour délivrer notre département d'un monopole injurieux pour notre initiative. On semble, au contraire, mettre tout en œuvre pour décourager les bonnes volontés et entraver la réussite d'une entreprise, dont le public et le commerce insulaire seront les premiers bénéficiaires.

Pressés de mettre la charrue avant les bœufs, quelques publicistes taxent notre projet d'enfantin, ne voyant pas, disent-ils, les bases sur lesquelles nous comptons établir cette concurrence.

Nous serions en droit de leur répondre : Attendez la formation du Syndicat des Chargeurs et votre impatience trouvera satisfaction. Mais comme nous voulons à tout prix être agréables à tous ces prophètes de malheur, disons de suite qu'un de nos concitoyens, dont la situation est des plus prépondérantes à Bastia et dont l'honorabilité connue à elle seule une garantie des plus sérieuses, est prêt à apporter à la Société en formation un gros capital.

Nous avons, de plus, une occasion exceptionnelle d'acheter un cargo dont l'entretien serait des moins onéreux pour la future association.

Nous n'aurions pas voulu livrer ces détails à la publicité, n'étant pas encore autorisés à donner le nom de cet X redoutable pour la Compagnie Fraissinet ; mais nous avons préféré satisfaire la curiosité de nos modernes Saint Thomas.

Si cette combinaison échouait, faute de fonds pour compléter le capital social, notre idée d'affrètement reprendrait la priorité, et nous trouverions toujours, grâce à notre Syndicat, le moyen de lutter avantageusement contre l'adjudicataire.

Au cas où les intéressés ne comprendraient pas leur devoir en laissant nos avertissements sans échos, nous en serions quittes pour employer sans mesure le mot de M. Mesureur, et pour attendre tranquillement des jours meilleurs ; mais, qu'on le sache bien, notre patriotisme n'aura rien à nous reprocher. A d'autres sera dévolu le soin de s'adresser des *mea culpa* et des actes de repentir.

La concurrence, qu'on le veuille ou non, est la seule arme mise à notre disposition pour la défense de nos intérêts. Tant pis pour ceux qui ne voudront pas nous comprendre.

Si la lutte forme les caractères et les individus, elle contribue aussi, dans une très large mesure, à l'éducation des collectivités. Seuls les peuples debout savent forcer le respect.

C'est pourquoi notre appel sera entendu.

Nous nous inclinerons, s'il le faut, devant un résultat négatif, mais ce ne sera jamais avant d'avoir fait table rase de toutes les fatales légendes qui embrument un passé déjà bien ténébreux. Les fameux renseignements doivent être ramenés à leurs véritables proportions.

L'équivoque ne doit pas planer davantage sur le commerce toutentier de notre ville. Nous voulons le libérer des vagues accusations qui sont de nature à ternir sa bonne réputation. Puisque la vérité doit être dite, nous la proclamerons avec modération, mais sans ambages.

Oui, il y a eu quelques défaillances individuelles, quelques faiblesses coupables ; mais la masse n'a rien à se reprocher, n'en déplaise à nos détracteurs.

A côté d'actes répréhensibles isolés il y a eu des résistances collectives sublimes. Les dessous et les incidents de cette lutte mémorable feront donc l'objet de notre prochain article. On connaîtra, alors, l'odyssée du *Bastiais* et la vitalité de cette malheureuse Société des Chargeurs Corses qui vit tant de ruines, mais qui a enregistré aussi de bien précieux et obscurs dévouements.

JOSEPH AJACCIO.

P. VATTELAPESCA

A nuzizia publicata domonica da u *Petit Bastiais* deve avè rallegratu a Còrsica e specialmente Vastia.

P. Vattelapesca ha ricevutu da Milanu u diploma cun medaglia d'oru per i so lavori letterarj in dialettu vastese e in lingua italiana, i quali hanu fattu a ciò chi pare, una certa figura in mezzu a tant'altri, ne a parte filologica dill'Esposizione. A cosa un pudarà surprende chie quelli chi conoscenu poca e micca l'opera d'u nostru poeta, mètta più apprezzate di qui, nel di là d'u mare Tirrenu. Ma i so amici, i so antichi scolari questi soprattutu chi sanu quantu dettu a so maestru, all'educatore di tanta gioventù, un pòcu ca ghe l'Eticisimi d'una simile ricumpensa, più che meritata, e da lungu tempu ! Questu, all'ecchj d'a magiuranza, serà una consagrazione publica e definitiva d'un talentu rimastu veramente troppu na scusu fin qui, a nostru umile parere. Tanti e tanti, ava più che mai, un sanu judicà che da un frosestru o un pezzu di cherta pocura u valore d'un ómmu ! Solamente, chi conoscia a traduzione, da u tedescu di Goethe, di *Arminio e Doretea* cusì maravigliosa ne a so eleganza taverna ; chi ha risu o pientu leghendu e *Cummedielle i Veni italiani e còrsi* ; chi si tenne e còsta a e rappresentazione di e *Curmacchie* o di *Ia campagna* ha bisu da un pezzu, ne a so vera luce, u talentu cusì variatu, originale e schietta di Z'ù Pè.

Tanti anni fa, *Gregorovius e Tommaseo* onorarunu d'una particulare amicizia u nostru cumpatriotu. Oghie jornu, quelli chi stimanu altamente u so ingegnu e u so caratteru si chiammanu: *Ascoli* ; *Barrili* ; *Amereto*, e tutti quanti.

Ecco un valente Còrsu chi face onore a u so pasce.

Spera ch'ellu perduneré, a prè dill'intenzione, stu spuntu un po' indiscretu, e ch'un li vonerà in còre qualchi paragone c'un certu orsu di nota favula !

A. L.

La Photographie
PAR FIL TELEGRAPHIQUE

Une invention, dont on a déjà parlé depuis longtemps, est en voie de réalisation absolue : on peut désormais transmettre à distance une photographie comme on transmet une dépêche ou le son de la voix. Et bientôt même, assure l'inventeur, avec une puissance de transmission suffisante, on pourra voir de Paris, par exemple, une personne qui serait à Pétersbourg ou à New-York.

C'est le professeur Korn, de Munich, qui a construit cet appareil extraordinaire.

Le principe en repose sur une propriété curieuse du sélénium. Ce métalloïde, qui tire son nom de la lune, dont il constitue un des éléments, est d'autant meilleur conducteur de l'électricité qu'il est mieux éclairé. C'est cette propriété qu'il est mieux éclairé. C'est cette propriété qu'il est mieux éclairé. C'est cette propriété

constamment ces deux cylindres dans un synchronisme absolu.

L'inventeur de cet appareil, M. Korn, est né à Breslau en 1870. Il a commencé ses études à Breslau et à Berlin. Il les a terminées à Paris. C'est un ancien élève de MM. Poincaré, Picard et Houty.

MUSIQUE MILITAIRE

Programme du 11 décembre à 3 h.

A Frangines, pas redoublé,	Costa.
La Vallée d'Oreau, valse,	G. Benoît
Menuet,	Boccherini
Marche à l'Etoile,	Fregarolle.
Cake-Walk,	Wittmann.

Le Chef demusique, LAMY.

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais ».

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les statuts du Syndicat, les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

Centimes Additionnels

Quatrième Décret

Le Président de la République française.

Sur le rapport du président du conseil, ministre de l'intérieur,

Vu la délibération du conseil général de la Corse en date du 7 octobre 1906 ;

Décrète :

Art. 1er. — Le département de la Corse est autorisé, conformément à la délibération susvisée du conseil général, à s'imposer extraordinairement, pendant l'année 1907, 1 centime 50 centièmes additionnels au principal des quatre contributions directes, pour en affecter le produit au prélèvement des salaires des cantonniers ordinaires et des cantonniers chefs du service vicinal.

Cette imposition sera recouvrée, indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé, chaque année, par la loi de finances, en vertu des lois des 10 août 1871 et 12 juillet 1898.

Fait à Paris le 30 Novembre 1906.

Ce que disent les Journaux

L'Eclair

M. Judet :

« Quels que soient les inconvénients ou les souffrances que le clergé doive subir, le pape ne s'en émeut pas, il ne se laisse pas davantage détourner de sa voie droite; il commande l'obstinance, la discipline, sous peine d'hérésie. Jusqu'à ce jour il a été parfaitement obéi, et les résultats conquis déjà par l'imposante attitude du bloc catholique, sous la direction du souverain pontife, seraient de nature à l'encourager s'il avait besoin de l'être, s'il n'était pas guidé par une idée plus haute et une conception nette de son devoir. »

Le Gaulois

M. Dommoulins :

« Il ne faut pas nous lasser de la répéter : sous le régime de la loi de 1881, les cérémonies cultuelles seront des occasions de tumulte et de rixes violentes; l'émeute en permanence dans toutes les paroisses, la guerre religieuse en perspective, tel sera l'aboutissement logique, fatal, de la prétendue loi d'apaisement préparée, comme l'on sait, dans les loges maçonniques ».

L'Humanité

A propos de l'œuvre du gouvernement :

« Mais le moyen le plus sûr de couper court à toute agitation cléricale, c'est de hâter dans l'intérêt des travailleurs ouvriers et paysans le vote des grandes réformes fiscales et sociales que l'impôt sur le revenu, rapidement voté, permette de dégrever sensiblement les cultivateurs; que les retraites ouvrières et paysannes deviennent sans délai une réalité, sous la pression électorale ne sera plus qu'un vain grelot ».

Le Rappel

Sur l'application de la loi de Séparation :

« Le pape ne veut pas faire de déclaration sous aucune forme pour des « réunions cultuelles », qu'il n'admet pas être des réunions et dont le seul nom lui paraît une sottise inexprimable. Pendant que se préparaient et se suivaient ces événements, la Chambre continuait de voter d'enthousiasme « l'application intégrale » de la loi de 1905, en « repoussant toute adjonction », formule nouvelle qui se trouve désormais insérée dans tous nos ordres du jour ! Mais les adjonctions, c'est le pape qui les fait ».

Le Siècle

M. de Lanessan :

« Cerise, l'Eglise romaine et le pacisme ne tireront aucun profit de l'attitude intransigeante de Pie X, l'Eglise de France n'y trouvera de son côté que défaites et ruines; mais en revanche, il faudra beaucoup d'habileté au gouvernement pour résoudre les multiples problèmes en face desquels il sera chaque jour placé, soit par l'opposition de droite soit par l'opposition de gauche ».

Les Agissements DE LA COMPAGNIE FRAISSINET

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Bastia, 9 décembre.

Me trouvant de passage à Marseille je fis la commande de 17 caisses de couronnes mortuaires, qui, remises à la Compagnie Fraissinet, devaient être embarquées le jour même de mon départ à bord du « Liamone ».

Ces marchandises ne me parvinrent que par un des courriers suivants, et trois jours après la fête des Trépassés. Ma vente, la plus importante de l'année, avait donc été complètement ratée.

Je me présentais le lundi de l'arrivée aux hangars de la Compagnie Fraissinet pour retirer cette expédition. Je trouvais mes marchandises dans un état déplorable : cadres défoncés, boîtes de moires, fleurs décomposées, couronnes manquantes. Tel est le véridique exposé de l'état dans lequel j'ai reçu mes marchandises, ainsi qu'il ressulte des constatations faites par voie d'huissier. Après avoir signifié à la Compagnie ledit procès-verbal de constatation, je lui fis signifier, en même temps, d'avoir à nommer un expert commun pour constater les dégats et les objets manquants. Je faisais aussi constater que mes caisses avaient été laissées exposées à la pluie sans être garanties contre les intempéries.

Inutile d'ajouter que toutes les tentatives d'arrangement à l'amiable ont été repoussées d'une façon énergique par la Compagnie, toujours hostile, en principe, à tout arrangement.

Je me vois donc obligé d'intenter, à Marseille, une action contre la Compagnie Fraissinet, action toujours très onéreuse pour le malheureux commerçant Corse, que les agissements impunis d'une pareille Compagnie semblent mettre hors la loi.

FERANDI,
Au Lion d'Or.

Ecole de Saint-Maixent

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été admis, à la suite des épreuves écrites de 1906, à prendre part à l'épreuves orales d'admission à l'école militaire d'infanterie en 1907 :

Natali, sergent au 67e.
Franceschi, sergent au 74e.
Nicora, sergent au 23e.
Genardi, sergent au 10e.
Tristani, sergent au 66e.
Rignani, sergent fourrier au 30e.
Filippi, sergent au 55e.
Massini, sergent au 112e.
Astolfi, sergent au 1er zouaves.

Bulletin Financier

Paris, 9 décembre 1906.

Marché ferme sur notre Rente qui fait 96.10, les Fonds russes en nouvelle avance et les valeurs industrielles. Nos Sociétés de Crédit sont bien tenues à leurs cours précédents.

En Banque l'action Union des Gaz cote 810 première série et 815 la seconde. L'augmentation de capital de cette Cie lui permettra de produire davantage et à meilleur compte, d'où élévation du chiffre d'affaires et par conséquent des bénéfices. L'Emprunt 5 0/0 de Colombie s'échangé à 436.50. La Caoutchine est ferme à 78.50. La Librairie Ollendorff, coupon de 9 fcs à détacher le 15 courant, est bien tenue à 145. Les Zincs de Teruel puissent à 124. L'action de la Cie Générale des Voitures Automobiles est recherchée à 157. Rappelons que la souscription aux 7.000 nouvelles actions de 400 fcs est ouverte du 10 au 20 de ce mois.

L'Eclairage Electrique vaut 775 ; le premier trimestre de l'exercice en cours présente une augmentation de plus de 50 0/0 sur les commandes.

Il y a trois semaines nous avions raison de dire que la Société Hellénique de Mines, à 75, était avantageuse puisqu'elle cote aujourd'hui 84. On demande la Télémarbo Copper à 53; un premier dividende pourrait être déclaré en février.

La Cie des Anthracites de la Sarthe est la transformation et le développement de la Société des Mines d'Anthracite de la Sarthe dont le capital très réduit ne permettait pas la pleine mise en valeur des gisements les plus rapidement productifs.

Nos chemins de fer sont très fermes.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 12 décembre

Thermomètre — 7 heures du matin + 8
à midi 12 à 6 heures du soir : 12.5
Maxima : 12.5 Minima + 6.

Baromètre — 7 heures du matin, 764 mm.
à 3 h., 765 mm. 6 heures du soir, 763 mm.
Vent. — Dans la matinée, N. E.
Dans l'après-midi, N. E.
Etat du ciel, quelques nuages
Température à 7 h. du matin 0 mm.

Tourisme

M. Henri Boland, délégué du Touring-Club de France, fera à Marseille, le 15 décembre courant, pour le Syndicat d'initiative de Provence, une causerie-conférence. On sait que l'éminent conférencier est l'un des propagandistes du tourisme les plus ardents et les mieux éclairés.

Depuis vingt-cinq ans que, par la plume et par la parole, M. Henri Boland fait connaître les attraits et les beautés du tourisme, il n'a pas fait moins de 1.400 conférences littéraires, historiques et géographiques. Celles qu'il a consacrées à la Corse n'ont pas été les moins intéressantes et ont provoqué un mouvement de touristes qui s'accentue chaque jour davantage. Aussi les Corses ici ont-ils voué une reconnaissance plus que justifiée.

La classe 1906

Les jeunes gens nés du 1er janvier au 31 décembre 1886 sont invités à se faire inscrire sans retard à la mairie, au bureau militaire, pour la formation de la classe 1906. Les engagés militaires et les inscrits maritimes, qu'ils soient ou non au service, doivent remplir la même formalité ou la faire accomplir par leur père, mère ou tuteur.

Obsèques

Mardi soir, vers sept heures, Mme Antoinette-Marie Bernacchi se trouvait dans son magasin, rue de la Miséricorde, au train de servir une cliente, lorsqu'elle s'affaissa. On s'empressa autour d'elle, mais on ne releva plus qu'un cadavre : elle avait été foudroyée par la rupture d'un anévrisme.

La nouvelle de ce triste événement se répandit vite en ville et produisit une profonde émotion surtout parmi les personnes qui s'étaient rendues dans son magasin, dans la journée.

Mme Bernacchi était une femme très active qui dirigeait avec beaucoup d'intelligence une des meilleures fabriques de pâtes alimentaires de la ville.

Les obsèques ont eu lieu à dix heures du matin au milieu d'une affluence d'amis des fils de la défunte, MM. Félix, François, Sébastien et Joseph Bernacchi, auxquels nous adressons toutes nos condoléances.

— M. Gamba Michel-Charles disparaît à vingt-un ans, fauché par une terrible maladie contractée pendant qu'il accomplissait son service militaire au 12e régiment d'artillerie. Il suit d'assez près dans la tombe son père, M. François Gamba, enlevé jeune encore à l'affection des siens. Sa veuve pleure aujourd'hui son unique enfant qui était toute sa consolation et dont la fin prématurée a excité de si vifs regrets parmi tous ceux qui le connaissaient.

Le cercueil de cet infortuné jeune homme était recouvert de gerbes, derrière venaient des porteurs de couronnes offertes par la famille et des amis.

La confrérie de Saint-Erasme en habit de chœur précédait le cercueil ; les cordons du poêle étaient tenus par MM. Daniele François, Vescovali Antoine, Boulanger François et Defendini Jacques, amis du défunt.

Le deuil était conduit par son grand père M. le capitaine Casalta et ses cousins, entourés d'une nombreuse affluence de parents et amis.

Nous offrons à la mère inconsolable et au grand-père, ainsi qu'aux familles Casalta, Foresi et Tartaroli l'expression de nos vifs regrets.

Avis

Il a été perdu, le 12 novembre dernier, sur le territoire de Nocario, une mule, âgé de 2 ans, taille un mètre 32 centimètres robe chataire.

Une belle récompense est offerte à celui qui le rapportera à M. Raffalli Pierre Marie, sellier à Nocario.

Voir à la dernière page les ventes de terre à bon marché en Algérie.

Extrait des minutes du Greffe DE LA COUR D'APPEL DE BASTIA

Par arrêt en date du onze décembre 1906, la Cour d'Appel de Bastia Chambre Civile, a déclaré le sieur Forcioli Jean-Baptiste, ancien commerçant à Bastia, en état de faillite, fixé provisoirement au premier novembre 1904, la date de cessation de paiements et renvoyé les parties devant le Tribunal de Commerce de Bastia pour la nomination d'un juge commissaire et d'un syndic.

Pour extrait conforme,

Le Greffier en Chef,
V. VALENTI.

AVIS

La Maison DOMINIQUE MATTEI Aîné informe sa nombreuse clientèle, qu'elle attend, sous peu de jours, un voilier chargé de sel venant des Salins d'Hyères.

Les prix sont de :

Sel gros, 11 fr. 50 à 12 fr. les 100 kilos, suivant quantité.

Sel fin de table, 15 à 16 fr. les 100 kilos, suivant quantité ; paiement comptant.

AVIS DE DECÈS

Mme et M. Sylvestre Carioli, coiffeur, et ses enfants ; Mme et M. Pierre Carioli, élève en pharmacie, et sa fille, (Marseille) ; Mme veuve Crastuccio ; M. André Lanata, sculpteur, neveu ;

Les familles Lanata et Crastuccio,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Vve Catherine Carioli
Née LANATA

leur mère, belle mère, grand'mère, sœur et tante-germaine, et les prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu jeudi, 13 du courant, à 1 heure de relevée.

On se réunira rue Droite, 9.

(CASTIFAO)

M. Antoine Massimi, receveur de l'enregistrement à Chomérac (Ardèche),

A la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'il vient d'éprouver en la personne de son regretté père,

M. Mathieu Massimi
Professeur départemental d'Agriculture de la Corse

décédé à Castifao, le 11 décembre 1906, à l'âge de 62 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Castifao, le 13 décembre, à 10 heures du matin.

Il n'y a pas de lettres de faire part.

On est prié de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

M. Jean Cini, entrepreneur gazier, et Mme Félicité Cini, née Guerini, et leurs enfants ; M. Frédéric Cini, maître-maçon à l'usine à Gaz ; M. Lucciani, 1er maître commis de la marine en retraite, et Mme Marie Lucciani, née Cini, et leurs enfants, de Toulon ; M. et Mme Jules Bondor, née Cini, et leurs enfants de Toulon ; M. et Mme Pierre Spaccesi et leurs enfants ; M. et Mme Bucatoggio et leurs enfants ; M. et Mme Olive Gabella, née Cini, et leur fille ; M. André Garinelli ; Mme et M. Jean-Baptiste Cardi, patron pêcheur, et leurs enfants ; M. et Mme Aquatella ; M. Antoine Aquatella ; M. et Mme Henri Norollini et sa famille ; M. et Mme Torenti ;

Les familles Cini, Spaccesi, Bucatoggio, Colli, Natali, Vidiani, Crochi, Alberti, Tourneyre, Carboni, Clementi,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amie et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Antoine Cini

leur fils, petit-fils, neveu, cousin et allié, décédé à Bastia, le 12 décembre 1906, et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui jeudi, à une heure de l'après-midi.

On se réunira Place de l'Hôtel de Ville, 6.

VINS VIEUX
de propriétaire
à 0,30 c. le litre. En vente chez M. Dominique Airola, place de la Fontaine Neuve.

CHLORO-ANEMIE, TUBERCULOSE, CONVALESCENCE
Tout état de langueur et d'amaigrissement ayant pour cause la dénutrition trouve une guérison prompte et certaine par l'emploi du
VIN DE VIAL — Quina, Suc de Viande et Lacto-Phosphate de Chaux

RÉCLAMEZ
"le Pêcheur avec la morue"
marque de fabrique de la Scott, la seule Emulsion capable de guérir
ASTHME, BRONCHITE, FLUXION DE POITRINE,
RHUME TENACE, ESSOUFFLEMENT, AFFECTIONS
DES POUMONS, MAUX DE GORGE, AMYGDALITE.
Epargnez-vous des souffrances, sauvegardez votre existence, en prenant de
l'Emulsion Scott
à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, si hautement recommandée par les Docteurs qui connaissent tous la perfection de sa formule.
Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon. 2 Fr. 50 le demi.
Les vertus curatives de la Scott résultent de la grandissime pureté des ingrédients employés et des soins minutieux apportés à sa fabrication. Ce serait donc une fausse économie d'acheter des émulsions à bas prix, mal préparées, qui ne vous guériraient pas. Echantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Déloucke et Cie) 356, rue St-Honoré, Paris.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00672

BOURSE DE PARIS

	12 déc. —	13 déc.
Rente 3 0/0 amort.	95.90 —	95 90
— 3 p. 0/0 ancienne.	96.00 —	96.30

(En cours.)

Une Association cultuelle à Finistère

Quimper, 12 décembre.

Le « Journal Officiel » publie une déclaration d'association cultuelle, formée par le conseil de fabrique de Frasnette, pour l'exercice du culte catholique.

UN OFFICIER aux Arrêts

Toulon, 12 décembre.

Le ministre de la Guerre vient d'ordonner à un officier d'administration de la place de Toulon de prendre les arrêts de rigueur.

Cette mesure, très commentée dans les milieux militaires, a été prise à la suite d'indélicatesses commises par cet officier en dehors du service.

UNE AFFAIRE de HAUTE TRAHISON

Arrestation d'un sous-officier

Rennes, 12 décembre.

Une arrestation sensationnelle vient d'être opérée à Rennes, où elle a provoqué une grosse émotion. L'autorité militaire a mis en cellule un sergent, attaché au bureau de mobilisation de la place de Rennes, sous l'inculpation de communication des plans de mobilisation à un espion allemand.

Interrogé, le sous officier se confine dans un système de dénégations absolues.

De très graves charges pèseraient sur lui.

L'APPLICATION de la Loi de Séparation

Complot Orléano-Clérical

Paris, 12 décembre.

Le journal socialiste « Le Soir », dans sa nouvelle édition, prétend que la nouvelle à sensation d'une entente du Saint-Siège avec le duc d'Orléans, entente qui aurait pour but de faire naître la guerre religieuse en France, afin d'amener une restauration royaliste.

Le « Soir » affirme que le gouvernement aurait la preuve irréfutable de cette vaste conspiration dirigée par le E. le cardinal Merry-del-Val, secrétaire de S. S. Pie X.

Cette nouvelle tendancieuse, lancée par créer une diversion, ne trouve aucune créance auprès du public, qui a pas oublié le fameux complot inventé par le gouvernement à l'époque des élections législatives du mois mai dernier.

L'ÉVACUATION DES PALAIS EPISCOPAUX

La Notification de l'évacuation

Paris, 12 décembre.

Tous les archevêques et évêques de France ont reçu la notification officielle d'avoir à évacuer les palais épiscopaux, devenus propriété de l'Etat, à partir de demain.

Le Déménagement

Presbytère de Mgr d'Amiens

Amiens, 12 décembre.

La plupart des membres de l'épiscopat ont commencé le déménagement de leurs archives et de leur mobilier personnel qui sont transportés dans les nouvelles résidences particulières choisies par les expulsés.

Mgr l'évêque d'Amiens a déclaré qu'il attendrait pour quitter son palais épiscopal, la sommation légale du séquestre. Il ne tiendra jusque-là aucun compte de la notification préfectorale.

Le départ de Mgr Turinaz

Nancy, 12 décembre.

Conformément à la sommation de M. Humbert, préfet de Meurthe-et-Moselle, Mgr Turinaz, évêque de Nancy, a quitté aujourd'hui le palais épiscopal et s'est rendu dans un appartement privé, rue de la Source.

Plus de 2.000 hommes faisaient une escorte d'honneur au prélat, que la foule applaudissait frénétiquement.

Décision du Conseil municipal de Brest

Brest, 12 décembre.

La municipalité révolutionnaire de Brest a, dans sa séance d'aujourd'hui, décidé de s'emparer du presbytère et d'y installer les services municipaux.

Une Conférence au Ministère de l'Intérieur

Paris, 12 décembre.

MM. Clémenceau, président du Conseil, Briand, ministre des Cultes, et Guyot-Dessaigne ont eu aujourd'hui une très longue conférence avec le procureur général près la Cour d'appel de Paris.

Au cours de cette réunion, on a examiné les diverses actions pénales qui pourront être intentées contre les prêtres et fidèles, commettant des infractions à la loi du 11 décembre 1905.

De très graves décisions auraient été prises.

A PARIS

Une déclaration de réunion publique

Paris, 12 décembre.

Aujourd'hui deux individus, les nommés Martinet et Robin se sont présentés à la préfecture de police et y ont fait une déclaration de réunion publique, conformément à la loi de 1881, pour l'exercice du culte catholique dans toutes les paroisses pendant l'année 1907-1908. La préfecture a délivré récépissé.

Cette déclaration n'a pas été provoquée par l'autorité ecclésiastique, ni par aucun membre du clergé parisien. Il est cependant probable que le gouvernement se déclarera satisfait par cette déclaration de réunion, et laissera les églises de Paris à la disposition des fidèles et du clergé.

On ne sait encore quelle sera la décision prise par le cardinal-archevêque, qui protestera contre la déclaration des sieurs Martinet et Robin, qui ont agi sans qualité.

L'expulsion de Mgr Montagnini

Les commentaires de la Presse

Paris, 12 décembre.

L'expulsion de Mgr Montagnini, le représentant du Saint-Siège à Paris, ordonnée par le gouvernement français, est l'objet de commentaires dans toute la presse.

Les journaux avancés applaudissent à cette mesure policière, qui prouve que le gouvernement est résolu à ne pas céder aux injonctions de la faction romaine. Il n'a été que trop toléraut jusqu'ici. Les insolentes provocations du Vatican méritaient une réponse énergique. L'expulsion de ce prêtre étranger lui prouvera que le gouvernement français n'aura plus aucune hésitation.

Les journaux conservateurs et modérés blâment énergiquement l'attitude de M. Clémenceau.

La « Libre Parole », « L'Autorité », « L'Eclair », voient dans l'expulsion de Mgr Montagnini la preuve de l'affolement d'un gouvernement aux abois.

La fière et sublime attitude du Pape a déjoué tous les calculs, et les sectaires sont désemparés.

La saisie du courrier du pape est jugée comme un acte de piraterie, digne des insurgés marocains, qui déshonore ceux qui l'ont accompli.

Mgr Montagnini au Vatican

Rome, 12 décembre.

Aussitôt qu'il a eu connaissance de l'incident, le Saint-Père a ordonné à Mgr Montagnini de se rendre immédiatement à Rome, conférer avec Mgr Merry-del-Val.

La mesure prise par le gouvernement français n'est pas de nature à calmer le ressentiment du Saint Siège, résolu à une résistance digne mais opiniâtre.

Protestation diplomatique du Saint-Siège

Rome, 12 décembre.

La Cour pontificale va adresser à toutes les puissances européennes une protestation solennelle contre la violation des archives de l'ancienne Nonciature de Paris.

Cet acte, sera-t-il dit, constitue une violation des principes les plus élémentaires du droit international public.

Le Vatican déclinera, dans cet acte, toute responsabilité pour le vol de documents concernant les puissances étrangères, qui n'ont pas été respectés par le gouvernement de la République française.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BENTRAUX

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget général de l'exercice 1907.

Ministère des Affaires étrangères

La Chambre continue l'examen des chapitres du budget des Affaires étrangères, rapporté par M. Paul Deschanel.

Les missions étrangères d'Orient

M. Steeg

député socialiste, développe une motion invitant le gouvernement à substituer progressivement des écoles purement laïques aux écoles religieuses d'Orient.

M. Pichon

ministre des Affaires étrangères, déclare que le gouvernement est bien décidé à entrer dans la voie préconisée par M. Steeg. Il a déjà fait connaître son sentiment à cet égard, et est heureux de se rallier à la motion présentée.

Mis aux voix le projet de résolution de M. Steeg est adopté à une forte majorité.

Les derniers chapitres du budget des Affaires étrangères sont adoptés sans modification, après simple lecture.

Ministère de la Marine

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère de la Marine, dont M. Michel, député radical-socialiste des Bouches-du-Rhône, est rapporteur.

M. Flandin

député républicain de l'Yonne, demande des réformes dans le recrutement des effectifs de la marine.

M. Ferrero

député socialiste du Var, expose longuement les justes revendications des ouvriers des arsenaux maritimes qui sont soumis à une discipline très dure, bien qu'ils ne soient pas militaires. Il espère que la sollicitude bienveillante du gouvernement se rapportera sur cette intéressante classe de salariés, qui a droit à une réduction des heures de travail et à une sérieuse augmentation de salaire.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BENOIST

La séance est reprise à 3 heures

Le procès-verbal de la séance du matin, lu par l'un des secrétaires, est adopté.

Les actes notariés

Au début de la séance la Chambre accepte une proposition de loi relative au dépôt obligatoire des minutes des actes notariés dans les archives départementales.

LE BUDGET

Suite de la discussion du budget général pour l'exercice 1907.

Ministère de la Marine

La Chambre continue la discussion des chapitres du budget de la marine.

M. Thomson

ministre de la Marine, répond aux discours prononcés à la séance du matin par MM. Flandin et Ferrero.

M. Thomson donne de longues explications sur le projet de loi relatif au recrutement des marins de la flotte de guerre.

En ce qui concerne les ouvriers des arsenaux, le ministre déclare qu'il se montrera toujours très bienveillant à leur égard. Mais que ceux-ci, chargés de coopérer à la défense nationale, doivent se montrer soumis et respectueux envers les chefs de notre marine ; ils doivent aussi fournir un travail sérieux et continu.

Des améliorations de solde pourront être accordées aux ouvriers des arsenaux maritimes ; mais pour pouvoir donner des traitements plus élevés aux ouvriers, il faudra diminuer leur nombre.

La solde des Officiers

M. l'amiral Bienaimé

député nationaliste du 2e arrondissement développe une proposition de loi tendant au relèvement de la solde des officiers de marine, dont le traitement est trop minime et ne rétribue pas suffisamment les fatigues d'une vie pénible.

M. Thomson

n'est pas hostile à l'adoption de la proposition Bienaimé ; la solde des officiers de marine doit en effet, être augmentée.

La Chambre adopte la proposition de l'amiral Bienaimé.

La Chambre adopte ensuite les derniers articles du budget de la Marine sans discussion.

Ministère du Travail

La Chambre aborde la discussion du budget du ministère du Travail.

M. Vaillant

député socialiste du 20e arrondissement, demande au gouvernement de prendre des mesures pour empêcher le chômage forcé, et de donner des garanties sérieuses aux ouvriers contraints à l'abandon du travail.

M. Viviani

ministre du Travail, déclare que le nouveau ministère n'a qu'une seule raison d'être : l'amélioration du sort des ouvriers. Il a déjà été élaboré une série de réformes, qui seront rapidement appliquées et qui apporteront un peu plus de bien-être aux prolétaires et surtout plus de justice dans les rapports du capital et du travail.

Tous les chapitres du budget du ministère du Travail sont adoptés à mains levées.

Séance demain matin.

DERNIÈRE HEURE

L'APPLICATION DE LA LOI DE SÉPARATION

La Résistance

Rome, 12 décembre.

La commission absolue du clergé français aux ordres du Souverain Pontife, a vivement impressionné le pape Pie X.

Sa Sainteté, forte de ce dévouement filial, est décidé d'opposer une résistance énergique aux injonctions du gouvernement français.

Décisions ministérielles

Paris, 12 décembre.

Le ministre des Cultes a fait savoir dans les couloirs de la Chambre que, dans un but d'apaisement, le gouvernement ne considérera comme suffisante la déclaration de réunion publique, au profit de la célébration du culte, faite par deux citoyens quelconques pour chaque église.

D'autre part, on annonce que MM. Clemenceau et Briand vont reprendre le projet Sarrien, tendant à priver de la qualité de Français les ministres du culte catholique, en vertu de l'article 17 du Code civil sur les citoyens français au service d'un gouvernement étranger.

Pharmacie Centrale
Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantis absolument purs. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.
Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.
M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

PÉTPIN MÉCANIQUE
A cuve tournante en bois donnant les meilleurs résultats. Nombreuses références. Simplicité. Prix réduits. On demande un représentant actif et sérieux pour la vente pour la Corse. S'adresser à M. Lotz, fils de l'Aîné, constructeur à Nantes.

ON DEMANDE à AJACCIO, chambre meublée pour 2 personnes, pour un 4 semaines, ayant droit à la cuisine, soit seulement, faire offre prix : Vve Marco, rue des Phocéens, Marseille.

Installation nouvelle
HOTEL DU CAP-CORSE
Tenu par Mme veuve PICOT, née SCOTTO, 7, rue de l'Opéra, Bastia.
Table d'hôte. — Pension.
Repas par commande

Maison de Commission
pour les huiles
et tous les autres produits de la Corse
PIERRE MONTI
Rue Félix-Brun, 73 et 74.
Toulon (Var).

Le Directeur-Gérant
J. E[illegible]

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Indispensable à la Campagne
L'ALMANACH de la GAZETTE du VILLAGE

LE
Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus élégant et le plus pratique des Journaux de Modes
PREMIÈRE ÉDITION
avec gravures coloriées
Un An... 16 fr. — Six Mois. 7 fr. 50
Le N° : 25 centimes
SECONDE ÉDITION
avec 32 gravures nouvelles
Un An... 32 fr. — Six Mois. 16 fr. 50
Le N° : 50 centimes
SPÉCIMENS GRATIS
Envoyés sur demande à H. Henry PETIT, Bastia
8, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

ABSINTHE
Edouard Pernod
La meilleure de toutes
Maison à Couvet (Suisse)
et Pontarlier (Doubs)
FONDÉE EN 1827
Consommateurs ! Demandez donc partout
Un « Edouard Pernod »
Dépôt pour toute la Corse :
L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS
J. MORETTI
CORTE (Corse)
Grande collection de cartes postales
illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.
L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

MARBRERIE
Cheminées de tous styles — Marbres pour meubles
Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, syénites et pierres de Corse et de toute provenance.
Exploitation de la pierre de Sisco (dite confoline), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.
Dépôt de dalles, marches, éviers en pierre de Brando, de carrières si puissantes de la Maison.
Seule Maison récompensée
aux Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906
A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE
Grand diplôme d'honneur
JOSEPH LUCIANI
Bastia, Boulevard Paoli, 33, et Sisco-Marine (Cap-Corse)
Travaux d'arts dirigés par R. LUCIANI, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Carrare (Italie).
Dessins et Devis sur commande
PLATRE DE PARIS
Appareils fumivores,
Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,
Ventilateurs,
Appareils inodores pour garde-robes
Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco
PRIX TRÈS MODÉRÉS

VERRES A BON MARCHÉ
en Algérie
De VENTE
Dans le but de rendonner le magnifique[illegible]
ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa suite un garde assez certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession, et par conséquent des matières nuisibles [illegible]

PAPIERS PEINTS
Ancienne Maison Antoine FASCI
AZAMBERTI, successeur
Bastia, 6, Boulevard du Palais, 6, Bastia
La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.
La Maison se charge même de la pose.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Automne-Hiver 1906-1907
Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles
Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.
La Maison se charge des réparations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Vallauris, Pierre du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux [illegible]
Ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux [illegible]
— Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Bonifacio de Cardo. 1

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements ce Vin du Cap Corse Mattei

XXIIe ANNÉE. — N° 389 VENDREDI 14 DÉCEMBRE 1906

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0,75 — Réclame 0,50 — Judiciaires, 0,25
Vente au numéro, 10 centimes. Petit format le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00673
BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Spiridion.
Soleil : (Heure authentique)
Lever, à h. 25 m. — Coucher, 4 h. 22 s.
Premier quartier le 22 — Pleine lune le 30
Fête de demain : Saint Fortuné.

13 DECEMBRE

Changement de Décor

L'hiver dernier, au cours de ces visites où l'on effleure si gracieusement tous les sujets, que de fois j'ai entendu, *sur un ton de regret*, proférer cette phrase : « Quel dommage que la Cirnea se soit logée si loin ! », et cette autre, plus injuste : « Quel dommage qu'elle soit si mal logée ! »

Si mal ! Ah ! le joli décor que ce vieux coin de Bastia, avec les verdures de son jardin en pente et *le fond de tableau où la mer et le ciel marient si délicieusement leur double azur* ! Ah ! le piquant contraste de nos transatlantiques bostons, dans le cadre de cette vieille salle aux lourds piliers, aux meubles anciens et précieux !

Profanes, qui décriiez ce mélange d'archaïsme et de *modernités*, comment n'en avez-vous pas goûté toute la saveur ?

Mais..... est-ce que j'écris l'oraison funèbre de ces choses enfermées maintenant derrière la grille du vieux logis ? . Trêve de regrets !

Chères lectrices, aimables lecteurs, je vous présente la nouvelle Cirnea ! Imaginez-vous un délicieux pastel descendu de son cadre, pour revêtir nos modernes élégances, et qui garderait pourtant, sous ses fanfreluches à la dernière mode, le charme ensorceleur des siècles passés.

La Cirnea s'est transformée. Elle est descendue de son antique manoir pour se loger en plein centre, en pleine Traverse — quelle délicate attention ! C'est là qu'elle nous accueillera chaque semaine, dans des salons aux tentures claires, qu'aucun pilier n'encombrera plus. La disposition et l'aménagement du nouveau *home* réjouiront les yeux par leur exquise recherche. Les plus difficiles seront satisfaits, car la Fée — plus que jamais fée, c'est sûr, — qui a embelli d'un coup de baguette le décor de nos futures réunions, a songé à tout et à tous. Les danseurs trouveront à la Cirnea les vastes salons propices aux lentes glissades ; et les gens sérieux, que *le bostan n'attire plus*, pourront s'isoler en des coins paisibles pour jouir tranquillement du spectacle sans que l'exubérance des jeunes trouble leurs causeries.

Nous voilà donc assurés d'une saison charmante. Savoir que chaque semaine on aura son après-midi agréablement employé, cela *fait supporter sans trop d'ennui* les autres jours. Je suis sûre que déjà les petits pieds de maintes Cyrnéennes frétillent d'impatience, dans l'attente de la très prochaine fête qui fera, dans le nouveau décor, une si brillante pendaison de crémaillère. Nous nous y retrouverons en foule, accueillis par *l'éternel et exquis sourire de Celle* qui consacre sa belle intelligence à l'agrément de tous, charmés aussi par le bon goût de l'installation qui séduira sans peine, même les rêveurs, même les poètes, même les incorrigibles *pêcheurs de lune*, épris de la vieille salle aux lourds piliers...

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais ».

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les statuts du Syndicat, les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la motion d'ajournement du rachat du réseau des chemins de fer de l'Ouest.

Nombre de votants	540
Majorité absolue	271
Pour l'adoption	178
Contre	362

La Chambre des députés n'a pas adopté.
Les cinq députés de la Corse ont voté contre.

⁂

Scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif au rachat du réseau de l'Ouest.

Nombre de votants	551
Majorité absolue	276
Pour l'adoption	364
Contre	187

La Chambre des députés a adopté.
Les cinq députés de la Corse ont voté pour.

Le Prix du Président Roosevelt

Le président Roosevelt vient de recevoir le prix Nobel pour la paix : récompense justifiée d'une activité politique qui gagnera à être connue dans ses détails, mais qu'on peut dès maintenant juger à ses résultats.

Le titre que l'opinion publique retiendra surtout parmi ceux que peut invoquer le président des Etats-Unis, c'est son heureuse intervention à l'issue de la guerre russo japonaise. Seul le gouvernement de l'Union pouvait prendre l'initiative d'une intervention médiatrice dont ni l'Angleterre, alliée du Japon, ni la France, alliée de la Russie, en pouvaient se charger, quelqu'en fût leur désir. Mais, même aux Américains, il fallait un certain courage pour entrer officiellement en scène. Le rôle des médiateurs n'est pas plus agréable sur le terrain diplomatique que dans le théâtre de Molière. Ils risquent d'être mal reçus des deux côtés. Et quand on parle au nom d'un grand peuple il y a des échecs auxquels on n'aime pas à s'exposer. M. Roosevelt eut le double mérite d'abord de ne point se laisser arrêter par la crainte d'un insuccès, ensuite de dire ce qu'il fallait dire au moment où il fallait le dire.

Son rôle, au surplus, ne se borna pas là. Et pendant toute la durée des négociations de Portsmouth, il fut selon un arbitre au sens juridique de ce terme, du moins un témoin scrupuleux, un conseiller avisé, un intermédiaire loyal. A de certaines heures, on lui reprocha des deux parts d'être partial : preuve évidente de son impartialité réelle. Finalement, c'est lui qui l'emporta. Et la paix fut signée telle qu'il l'avait conçue.

A ce moment un nouveau conflit menaçait non pas la paix de l'Extrême-Orient, mais celle de l'Europe. C'était l'affaire du Maroc. Sans doute, au regard de la doctrine de Monroe, les Etats-Unis sont désintéressés dans les questions européennes. Mais, en fait, et comme le montrait récemment dans sa leçon d'ouverture à la Sorbonne un professeur américain des plus distingués, M. Archibald Cary Coolidge, de l'université Harvard, il n'y a plus aujourd'hui de séparation entre les différentes parties du monde. Et les puissances mondiales ont sur toute affaire un avis à donner et une action à exercer. M. Roosevelt ne recula ni devant l'une ni devant l'autre de ces responsabilités. Soit au lendemain de la démission de M. Delcassé, soit pendant la conférence d'Algésiras, il dit ce qu'il pensait nettement et fortement. Nous savons qu'il a pour notre pays une sympathie vraie, qui nous est précieuse. Mais nous savons aussi que si dans le conflit marocain il fut un de nos plus utiles défenseurs, c'est que notre thèse lui paraissait répondre à ce besoin de justice qui est à ses yeux la base *nécessaire* de la paix. C'est pour ne l'avoir pas comprise que l'Allemagne, par la pression qu'elle exerça sur lui, l'irrita et le mit en défiance. C'est parce que nos idées lui paraissaient équitables que nous jûmes, du premier jour jusqu'au dernier, compter sur son discret, mais décisif appui.

Plus près de nous, dans l'affaire de San-Francisco, c'est contre ses propres concitoyens, contre le puissant Etat de Californie, que le président Roosevelt soutient les intérêts de la paix qui, pour lui, se confondent avec ceux de la justice. Nous avons publié et commenté son récent message. Jamais accent plus ferme ne fut mis au service d'une cause meilleure. Et qu'on ne croie pas que cette extrême fermeté fût pour M. Roosevelt sans inconvénient ou sans danger. Le problème jaune, sous sa double forme chinoise et japonaise, est un facteur essentiel de la politique américaine. De la position prise par le chef de l'Etat peuvent dépendre sa situation électorale, sa popularité, son avenir et celui de ses amis. Combien de fois, en de pareilles circonstances, avons-nous vu, soit en France, soit hors de France, les gouvernements hésiter, biaiser, louvoyer et faiblir. Le président des Etats-Unis n'a point de ces faiblesses, quand il a conscience de défendre l'intérêt supérieur de son pays. Il va de l'avant, comme agressif, pendant la guerre cubaine à la tête de ses « rough riders. » Et c'est sa manière de forcer le succès.

Pas plus d'ailleurs qu'il ne sépare la paix du droit, il ne la sépare de la force, qui en est et qui en reste la garantie dernière. M. Roosevelt est pacifique, mais non pas pacifiste. Il ne veut pas de « la paix à tout prix ». Il prêche « les justes guerres ». Il s'approprie un mot, excellent d'ailleurs, de Guillaume II, sur le devoir des nations modernes qui doivent parcourir le monde « l'épée dans une main et la truelle dans l'autre ». Il demande à l'histoire des Etats-Unis les preuves sur lesquelles il appuie cette doctrine. Il cite et la crise de 1861 et celle de 1898, pour montrer ce que le pays eût perdu à suivre les conseils des gens « à type flasque », qui consentiraient par l'amour bête de la paix, à subir des fléaux pires que ceux de la guerre. Il a l'horreur des « formalistes et des « couards » qui parlent de la paix à tout propos et négligent, à force d'en parler, les moyens de la sauvegarder. Il estime — et cette opinion devrait être imprimée sur tous les murs de France — que plus un peuple place haut son idéal de justice sociale et de liberté politique, plus il doit avoir le souci de sa force. Et c'est pour cela qu'ayant rendu à la cause de la paix des services éminents, il ne cesse de réclamer l'augmentation de la flotte et de l'armée américaine, — tandis que nos pacifistes, à nous, interpellent le gouvernement quand il construit des cuirassés.

---

32. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR
Odysse BAROT

PREMIÈRE PARTIE
LA CACHETTE DE LA MÈRE TAPIAU

— Ils sont dans le cercueil, Ugène !... La vieille n'aura pas voulu s'en séparer....

Et il lui révéla en quelques mots l'incident des oreillers, sur lequel il basait son hypothèse.

— S'y a rien à faire ! ajouta-t-il accablé.

Ils se regardèrent deux minutes en silence.

— C'est p't'être ben une *cuite* ! pensait Frochard... *Il est rien roublard*, le camaro !...

Puis, d'une voix calme, en clignant de l'œil :

— Dis donc ! On pourrait s'assurer de la chose.

— Impossible...

— Pourquoi pas ? Suppose que je soye fossoyeur, et toi aussi. Une fosse, ça se vide, comme ça se remplit. Avec deux bonnes pelles... la nuit...

— S'il n'y avait qu'une fosse !... Mais je pierre ?

— Quelle pierre ?

— Celle qui ferme le caveau, pardieu ! Il y a une sépulture de famille.

— Une *circoncision à perpet !*... Diable ! S'ce mot bien ta respectable parente !

Puis, avec un gros rire :

— Hé ben ! Mais...C'est pour le mieux ! Ça facilite la besogne.

— Tu es fou !

— Et toi, avec tout ton esprit t'es qu'une fichue bête !... Relunque-moi ces biceps-là ! poursuivit-il en retroussant ses manches...Ça porte cinq cents livres, à bras tendu... Donne-moi un bon levier, je la soulèverai comme un fétu, ta pierre.

La vieuse de l'héritier s'illumina. Ce gros imbécile lui ouvrait tout un horizon.

— Ugène, s'écria-t-il, en se penchant, pour lui presser la main, sur la table qui les séparait, Ugène ! T'es un homme de génie !

— J' suis un homme fort. V'là tout.

— Archimède t'allait pas à la cheville.

— Je connais pas ce particulier-là... N'importe ! Hé bien, ça y est-il ?... Dès ce soir, si tu veux ?

— J'accepte.

— Seulement les conditions sont plus les mêmes. Le travail de nuit ne paie plus cher... Nous partagerons le magot en deux... Sinon, y a rien à faire.

— Tu vas me mettre sur la paille !

— Non, petit sorin ; je vais te mettre sur des oreillers remboursés de billets de banque. Est-ce dit ? Dame ! C'est à prendre ou à laisser.

Flip fit un geste d'acquiescement. Il était radieux.

Après avoir réfléchi un moment :

— Une idée ! fit-il. Si nous allions nous balader du côté de Saint-Ouen ? Histoire de reconnaître le terrain de l'opération et les alentours et de nous procurer les outils nécessaires ? En déjeunant nous causerons. C'est moi qui régale !

— Partons... Viens !

Mucho, en garçon prudent et avisé, lui fit comprendre qu'il valait mieux qu'on ne les vît pas trop ensemble. Il fut convenu qu'ils s'y rendraient séparément. On devait se retrouver avenue Michelet, au coin du chemin conduisant au cimetière.

Une demi-heure plus tard, Philippe Mucho se trouvait au lieu du rendez-vous, où l'attendait déjà son complice, avec qui il n'échangea que quelques mots !

— Route en arrière. Tu ne me connais nullement, dit-il. *Je vais faire une petite visite à la tombe de ma tante* ; c'est tout naturel. Suis-moi à distance.... Nous nous retrouverons là-bas, à condition qu'il n'y ait personne... Tu entends ?

— Compris, ma vieille branche ! J'suis pas si bête que tu te l'imagines !

Ugène, ayant suivi jusqu'au bout la conversation, savait très bien ce dont la sépulture, et n'avait pas besoin d'emboîter le pas à son camarade ; il se promena au hasard dans les allées, quand il fut assuré que le lieu était désert, le rejoignit.

Après s'être concertés ; après avoir aperçu, tout près de là, se dressant à cinquante centimètres du mur, un grand arbre isolé qui pouvait en faciliter l'escalade ou la descente, et qui leur servirait au besoin de point de repère, ils se séparèrent de nouveau pour sortir du cimetière et faire, l'un suivant l'autre, le tour extérieur de l'enceinte.

Il s'agissait enfin de se procurer les outils nécessaires. On se mit à explorer les chantiers voisins. C'était un lundi, succédanum d'un jour de paie : donc, chômage presque général. Ils n'eurent pas de peine à découvrir leur affaire. Dans la banlieue il n'y a pas, comme dans l'intérieur de Paris, des gardiens de chantiers.

Ils eurent bientôt déniché leur affaire, qu'ils eurent soin de transporter et de cacher dans une cabute abandonnée.

Toutes ces recherches et ces opérations étaient faites dans un silence complet. *A peine échangeaient-ils de temps à autre quelques monosyllabes...*

— Et maintenant, dit à voix basse le nevou de la victime, allons chacun de notre côté. Soit à onze heures au nine du père Corna...

— *Rue Ramey* ?

— Oui. A ce soir.

— A ce soir ! répondit Hippolyte Frochard.

. . . . . .

Une heure du matin.

La nuit est froide, brumeuse et sombre. C'est à peine si de temps à autre la lune, se dégageant à moitié des nuages épais qui la couvrent, daigne montrer les deux cornes de son croissant pâlot. Solitude absolue aux abords de la nécropole. Le silence n'est troublé que par le mugissement du vent et par les coups de sifflet aigus des locomotives des derniers trains de banlieue de la ligne du Nord, qui passent en grondant, à quelques minutes d'intervalle, sur le remblai longeant la demeure des morts.

Deux hommes, marchant côte à côte sans échanger une parole, venaient de franchir les fortifications à la porte de Clignancourt, de s'engager dans les terrains vagues de la zone militaire, et par une série de détours à travers des sentiers bosselés, des rues non pavées, non classées, et bordées de masures, d'arriver devant le mur septentrional du pentagone irrégulier que forme le cimetière.

Le plus grand des deux, vêtu en ouvrier, portait *sur l'épaule un gros sac* plein d'outils, déposé par eux depuis le matin dans une de ces cabanes en ruines, inhabitées depuis la guerre, comme on en voit encore dans ces parages.

— C'est ici, n'est-ce pas ? dit le plus petit, en désignant un arbre planté le long du mur, à l'intérieur, et qui semblait placé là tout exprès pour faciliter une escalade.

— Je crois que oui !...

(A suivre.)

L'Amérique ne sera donc pas seule à se réjouir de l'honneur qui échoit à son premier magistrat. Le président Roosevelt a accompli une œuvre bonne dont l'efficacité ne se limite pas aux frontières des Etats-Unis. L'opinion française, qui lui doit, pour beaucoup de raisons, de la gratitude, approuvera unanimement la décision du Storthing norvégien.

(*Le Temps*).

Ce que disent les Journaux

L'Autorité

M. Jules Delahaye:

« De concessions en concessions, de soumissions en soumissions, voilà que nous en sommes venus à cette heure où les transactions deviennent des désertions, où il n'est plus permis d'être ni libéral, ni modéré, ni sage, sans paraître des lâches. voilà le moment arrivé où nous ne pouvons plus nous incliner devant le pouvoir établi, ni même devant la loi sans être des renégats ».

Le Gaulois

M. Arthur Meyer:

« Si le gouvernement est aussi soucieux que nous le sommes nous-mêmes de ne pas accentuer le rôle de l'arbitraire, de ne pas ouvrir l'ère des persécutions religieuses, il trouvera le moyen d'apaiser les passions de ses amis au lieu de dissiper les légitimes appréhensions des catholiques. Mais s'il entre résolument dans la voie que le « Journal » et « L'Action » lui tracent, si les églises, transformées en places publiques sans que l'on sache qui peut en faire la police, doivent être profanées et souillées, eh bien! nous préférons le culte persécuté au culte domestique, l'Eglise traitée en ennemie à l'Eglise asilée ».

Le Radical

M. Maujan:

« A Rome, on veut la guerre, on espère acculer le gouvernement à des mesures de rigueur qui créeraient une série de conflits plus violents encore que pour les inventaires. C'est un calcul odieux ; mais les républicains, qui ne reculeront pas devant ce compte infernal, conserveront tout leur sang-froid, ils sauront distinguer entre les menaces étrangères et les catholiques citoyens français, et, sans provocation comme sans faiblesse, ils assureront le respect de la loi. C'est elle qui aura le dernier mot ».

La Libre Parole

M. Drumont:

« Le pape n'est opposé nettement à ce que la célébration du saint sacrifice de la messe fut assimilée à une réunion publique précédée d'une déclaration, cette déclaration ne l'a-t-elle faite qu'une seule fois pour l'année entière. Vous entendez bien qu'au fond Briand n'aurait pas demandé mieux que de passer sur ce refus, s'il n'avait pas eu public, que de se contenter d'un simulacre administratif quelconque qui lui permît de crâner devant la Chambre et de prétendre que le pape avait capitulé sur le terrain religieux devant le pouvoir civil. C'est ce que le pape n'a pas voulu ».

La République Française

M. Bonnefous:

« Le gouvernement est dans une impasse où il s'est volontairement placé lui-même en refusant d'avoir avec le Pape les conversations nécessaires sur la manière de réaliser la Séparation. Les républicains libéraux l'ont à diverses reprises suffisamment averti du péril qu'une pareille manière d'agir fait courir à la paix religieuse en notre pays. L'événement ne leur donne sur ce point que trop complètement raison ».

Au « Journal Officiel »

Préfecture de police

M. Saulel Simon-François, ex brigadier à la 19e légion de gendarmerie, est nommé inspecteur à la direction des recherches.

Eaux et Forêts

Sont nommés gardes domaniaux des eaux et forêts en Algérie, MM. Campinchi Antoine, Filippi Jacques-Philippe, Mastruzi Simon-Paul.

Etablissements pénitentiaires

MM. Caviglioli et Mortaggi sont nommés dans le personnel de gards et de surveillance des établissements pénitentiaires.

M. Emmenoulli Joachim, ancien militaire, est nommé garbien cr-chiatre à la prison d'Alger.

Postes et Télégraphes

M. Olivo, ex-caporal au 4e rég. de zouaves, est nommé facteur des postes en Meuse.

Agglomération lyonnaise

M. Bertaut Charles-Antonin a été nommé agent de police à l'agglomération lyonnaise.

Ponts et Chaussées

M. Poggi, agent auxiliaire des ponts et chaussées, déclaré admissible au grade de conducteur à la suite du concours de 1905, a été nommé commis de 3e classe du cadre algérien.

COUR D'ASSISES

La deuxième session extraordinaire du quatrième trimestre qui s'ouvrira aujourd'hui à midi sous la présidence de M. le conseiller Gabrielli, ne comprend que six affaires ; elle durera cependant une quinzaine de jours.

Toutes les affaires soumises au jury, et qui amènent treize accusés sur la sellette, sont relatives à des attentats contre les personnes. Elles se divisent en 3 assassinats et complicités de ce crime ; 4 meurtres ; 6 tentatives de meurtre et 4 complicités de ce crime. L'un des assassinats a été accompagné de vol.

C'est à cette session que seront jugées deux très graves affaires intéressant Bastia : Le drame du Nouvel-Port, qui fit 3 victimes ; et le drame de Lopino, qui causa la mort de l'honorable M. Ara.

Audience d'aujourd'hui :

Giovannangeli Etienne, Ermanaloni Paul-Antoine, tous deux de Propriano, tentative de meurtre et complicité de ce crime.

Ministère public, M. Mencini, substitut du procureur général.

Défenseur, Me de Carsilla.

GAZETTE DEPARTEMENTALE

CORTE. — M. Carlotti est nommé huissier près le tribunal de 1re instance de Corte, en remplacement de son père.

PALNECA. — Le surveillant militaire de 1re classe Bartoli Jacques-François, de Palneca, frappé samedi 3 novembre dernier, d'un coup de couteau par un condamné, est mort quelques heures après dans des souffrances atroces.

Il laisse une veuve et cinq enfants.

C'est pour eux une perte irréparable.

ZONZA. — Le gendarme Mufraggi, de la brigade de Carglasco, est nommé brigadier à Zonza.

VIVARIO. — Le sol est couvert d'une couche blanche. La neige tombe en abondance depuis la nuit dernière.

CORTE. — M. Santaggi Pascal a été nommé expéditionnaire à la sous-préfecture de Corte.

Elections Consulaires

Les électeurs commerçants de l'arrondissement de Bastia sont convoqués pour le dimanche 16 décembre 1906 à l'effet de procéder à la nomination de deux juges titulaires et de deux juges suppléants au Tribunal de Commerce, en remplacement de MM. Damei Etienne, Ghighermini François, juges titulaires, et de MM. Santandrea Antoine et Sisco Antoine-Marie, juges suppléants, dont les pouvoirs sont expirés.

Le vote aura lieu à la Mairie.

Le scrutin sera ouvert à 10 heures du matin et clos à 4 heures du soir.

Bulletin Financier

Paris, 10 décembre 1906.

Marché moins ferme et irrégulier. Notre Rente fabrit à 96.87.

La Banque d'obligation 5 0/0 du chemin de fer Nord-Ouest du Brésil progresse à 463. La Bec Auer reprend à 910. Remgistrons la hausse du Lacroix Gros à 81.50, Les Mines de Zinc de Tarnowitz négotient de 122 à 122.50. Les Aminoss des Cachiros continuent leur mouvement ascensionnel à 234. On cote 275 l'Eclairage Electrique ; la General Motor Cab déferred passe de 153 à 159. L'obligation 5 0/0 du Port de Para est en faveur à 484 45 ; cette Cie a passé des contrats avec les deux puissants établissements Pearson de Londres et Schneider (Creusot). L'action de la Société Pont Colfin, qui vient d'augmenter son capital, s'avance à 155. La Kaap Banyx, introduite aujourd'hui à 121, monte à 127.50.

On nous informe que les demandes en amonos de 100 frs des Mines de Baryte Françaises, non encore intervenues, sont supérieures au nombre des titres offerts. L'emploi du capital social de la Cie des Anthracites de la Sarthe est ainsi reparti : Travaux à engager 1.270.000 frs ; remboursement des concessions 230.000 frs ; fonds de roulement, recherches etc., 2.025.000 frs.

Les actions de nos Grandes Cies de chemins de fer sont soutenues. La plus-value des recettes, au 15 novembre, se chiffre à 57 millions. Les obligations 2 1/2 sont toujours d'un bon courant d'achats par la petite épargne.

Carnet Mondain

Hier soir a eu lieu le mariage civil de M. Jacques Maestracci avec Mlle Emma Ferrandi. La mariée est la fille de M. Ferrrandi, l'huissier si avantageusement connu dans notre ville.

Si jamais des éloges sont dûs à la beauté, Mlle Ferrandi en mérite certes sa bonne part ; elle joint d'ailleurs à ce don naturel des trésors de grâce et de sympathie.

Quant à notre excellent collaborateur Jacques Maestracci, ses humouristiques chroniques l'ont avantageusement fait connaître de nos lecteurs, qui ne se lassent jamais d'applaudir aux essais fort heureux du jeune, mais déjà distingué littérateur.

Nous adressons au jeune couple nos vœux les plus sincères de prospérité et de bonheur.

DYSPEPSIE

M. Célestin FOUET, 26, Rue du Château, Asnières (Seine), déclare qu'il a été complètement guéri de dyspepsie, migraines, somnolence, perte d'appétit, faiblesse et atroces souffrances par la

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

LE REMÈDE UNIVERSEL contre les maladies de l'estomac et du foie.

Nous, E. LEROUX, 21, Rue Th. Blanche, Seine (Dép.) déclare qu'il y a eu entière concordance entre la déclaration ci-dessus et les faits, et que ce remède, employé dans notre famille, a toujours produit les effets annoncés.

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 13 décembre

Thermomètre — 7 heures du matin + 11° ; à midi + 12° ; à 6 heures du soir + 10°2

Maxima + 12°5 Minima + 6°4.

Baromètre — 7 heures du matin, 764 mm. ; midi, 763 mm. 6 heures du soir, 761 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. O. Dans l'après-midi, N. O.

Etat du ciel, couvert

Pluviomètre, 0 m. 0 de matin : 0 mm

Carnet mondain

On nous annonce de Toulon les fiançailles de Mlle Rose Colonna, fille de M. Fabien Colonna, commis principal à la gare, et petite-nièce du regretté sénateur du Var, M. Dagmas, avec M. Versini, sous-lieutenant d'artillerie coloniale, fils de M. Versini, capitaine d'infanterie en retraite.

L'Océan

Nous apprenons avec plaisir la distinction dont vient d'être l'objet, à l'exposition internationale de Milan, la Compagnie de navigation belge l'*Océan*, qui a pour représentants à Bastia, MM. les frères Vittini.

Le jury de l'exposition lui a décerné le diplôme d'honneur, consacrant ainsi les distinctions déjà conférées à l'armement *Océan*, au même titre, aux dernières expositions internationales de Paris 1904 et Liège 1905.

Cette distinction, remportée par l'*Océan*, vient immédiatement après le grand prix décerné au puissant armement brômois le Nordeutscher Lloyd.

Les chargeurs de notre port, intéressés à l'essor de cette Compagnie par le fret important qu'ils lui donnent mensuellement pour les ports de Londres et d'Anvers, ne peuvent qu'applaudir à ce succès qui l'encouragera à développer sa flotte et à affermir ainsi ses services.

Matinée

La matinée de Mlles Agostini, annoncée pour le samedi 15 courant, est renvoyée à une date ultérieure.

Conseil de guerre

Le soldat Carsenova, du 4e régiment d'infanterie coloniale, a été traduit devant le conseil de guerre de Marseille, sous la prévention de voies de fait envers un supérieur à l'occasion du service.

Le 14 septembre dernier, le sergent de semaine était chargé de conduire Casanova aux locaux disciplinaires. En cours de route, l'accusé, se disant malade, ne voulut pas aller en prison. Il se précipita sur son supérieur, et sans aucun motif lui porta des coups de poing et de pied. Après avoir été séparé par l'adjudant et le caporal de garde et profitant d'un moment d'inattention du sergent, il se jeta à nouveau sur ce dernier, en criant : « Mon couteau ! il faut que je le tue. »

Casanova, dont les antécédents sont mauvais, a été condamné à cinq ans de travaux publics.

Nécrologie

Une foule nombreuse se pressait derrière le cercueil de Mme veuve Catherine Carioli née Lanuta, enlevée à l'affection des siens dans la journée d'avant-hier.

L'obsèque a été donnée en l'église Sainte-Marie.

En cette triste circonstance, son fils, M. Sylvestre Carioli, et son frère, M. André Lanuta, qui conduisaient le deuil, ont reçu de nombreux témoignages de sympathies.

La défunte était une excellente mère, qui sera pleurée non seulement par ses plus proches, mais aussi par tous ceux qui la connaissaient.

Nous adressons à MM. Carioli, Lanata et Crastuccio toutes nos condoléances.

— La rougeole et la variole sèment la désolation dans notre ville : bien que leur caractère soit assez bénin, elles font assez de victimes. M. Jean Cini, entrepreneur gazier, vient, à peu de jours d'intervalle, de perdre un second enfant, le petit Antoine.

Nous prenons une vive part au nouveau deuil qui frappe M. Jean Cini et sa famille et leur présentons l'expression de nos regrets.

Transport de la viande

Dans un précédent article sur la salubrité de la viande, nous faisions allusion à la manière non hygiénique dont se faisait à Bastia le transport des viandes de boucherie.

Il y a pourtant un arrêté Municipal qui prescrit que les bêtes abattues doivent être transportées sur des tombereaux couverts d'un bâche et garni de zinc à l'intérieur et être toujours recouvertes de linge propre.

Pourquoi M. le commissaire central, qui est chargé de l'exécution des arrêtés municipaux n'obligent-il pas les bouchers à s'y conformer?

A l'abattoir

Hier, à l'abattoir, un porc, reconnu ladre, a été abattu et enfoui sous la surveillance de l'agent Giudicelli.

Au Port

Vap. « Corte, » cap. Orsini, arrivé de Marseille, 59 passag. div.

— Vap. « Ville de Bastia, » cap. Bellier, de Livourne, 89 pass., div.

Les Annales

Les troupes anglaises viennent d'évacuer Sainte-Hélène. C'était, pour les *Annales*, l'occasion de publier une série de documents rétrospectifs (texte et gravures) d'un haut intérêt sur Napoléon et la fameuse île. Vous les trouverez dans le numéro de cette semaine, ainsi que nombre d'articles d'actualité et d'études littéraires, signés Emile Gebhart, Jules et Georges Claretie, Clovis Hugues, Mme Catulle Mendès, Cousine Yvonne Sarcey, Adolphe Brisson. Très amusants, aussi, les détails retrouvés en Italie sur le vrai Fra Diavolo, et que l'historien Edouard Gauhot reproduit dans ce même numéro, très varié, très vivant.

Partout : 25 centimes. Abonnements : 10 fr. par an ; 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

A vendre

Cheval anglo tarbe bai, 7 ans, 1 m. 54, attelé et monté, sage, très brillant.

S'adresser au bureau du journal.

A vendre

Jeune et très jolie vache et un beau mulet.

S'adresser au bureau du journal.

Avis

Il a été perdu, le 12 novembre dernier, sur le territoire de Nocario, une mule, âgé de 2 ans, taille on mètre 32 centimètres, robe chatain.

Une belle récompense est offerte à celui qui le rapportera à M. Raffalli Pierre-Marie, sonier à Nocario.

AVIS

Messieurs les souscripteurs d'actions de la Banque « J. Bozzo-Costa, » Société anonyme en formation, dont le siège est à Ajaccio, Bd du Roi Jérôme, n° 15, sont convoqués en deuxième assemblée générale constitutive, pour le jeudi, 20 décembre courant, à 5 heures du soir, au siège de la Société.

Ordre du jour :

Approbation du rapport du commissaire concernant les apports en nature par MM. Bozzo-Costa, fondateurs de la Société, et les attributions qui leur sont faites en représentation de ces apports.

Nomination d'un ou plusieurs commissaires pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes du 1er exercice social.

Approbation des statuts et constitution définitive de la Société.

Les fondateurs,
BOZZO-COSTA.

Etat-Civil

MARIAGES

Maestracci Jacques-François, surveillant d'internat au lycée, et Ferrandi Lolie-Anne-Emma-Jérôme.

Fontana Pierro-Marie, propriétaire, et Pasconi Françoise, tailleuse.

NAISSANCES

Tarquiny Dominique-Lucien. — Valery Marie-Antoinette.

DÉCÈS

Giudicelli Marie-Louise, 3 ans.
Lucchesi Assomption, 13 mois.
Cini Antoine, 16 mois.

LES VARICES

L'ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL guérit les varices, quand elles sont récentes ; il les soulève et les rend insensibles quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit, et empêche leurs récidives irrépressibles. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature du gérant NYRDAHL.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	13 déc.	14 déc.
Rente 3 0/0 amort.	95.90	96.10
— 3 p. 0/0 ancelle.	96.30	96.15

ÉCHOUEMENT D'UNE GOULETTE

Cannes, 13 décembre.

La goélette « Marie-Louise », du port de Marseille, se trouvait dans le golfe de Galeria pour effectuer un chargement de bois de construction et de charbon.

Malgré les efforts du brave capitaine Marcaggi, habilement secondé par ses intrépides marins qui ont lutté durant deux jours contre les éléments déchaînés, le bateau, chassé de ses ancres, est venu s'échouer sur la plage dans la nuit du 11 au 12 décembre courant. Heureusement que l'équipage a pu se retirer sain et sauf.

Il y a plus de cinquante ans que les voiliers fréquentent ce golfe pour y faire des cargaisons de bois de chauffage, de construction et de charbon, et c'est peut-être le trentième naufrage qu'on enregistre. C'est vraiment écœurant que l'administration de la marine, mise au courant de tant de sinistres successifs, n'ait jamais songé à prendre des mesures efficaces pour empêcher le retour de pareils malheurs, en plaçant un corps mort qui, de l'avis unanime de tous les navigateurs, aurait infailliblement évité des pertes humaines et matérielles.

L'APPLICATION de La Loi de Séparation

Evacuation de l'évêché de Nîmes

Nîmes, 13 décembre.

Malgré une pluie très violente, qui n'a cessé de tomber toute la journée, une foule de 5.000 personnes a tenu à escorter Mgr l'Evêque de Nîmes, lorsqu'il a quitté son palais épiscopal pour se rendre dans un domicile privé.

Cette imposante manifestation s'est effectuée dans le plus grand calme et sans incidents notables

Les Contraventions

69 curés de Paris poursuivis

Paris, 13 décembre.

Dans toutes les églises de Paris, conformément aux ordres du Souverain Pontife, tous les curés ont célébré la messe comme à l'ordinaire.

Sur les 71 curés des églises paroissiales, 69 ont été mis en contravention, pour infraction à la loi de 1881 sur les réunions publiques. Deux seulement n'ont pas été frappés, car ils étaient en règle aux yeux de l'Etat, deux paroissiens ayant fait la déclaration légale, pour chacune des deux églises.

Ces deux individus n'avaient auparavant reçu mission de leur curé pour faire l'acte administratif qu'ils ont accompli.

AU VATICAN

L'arrivé de Mgr Montagnini

Rome, 13 décembre.

Mgr Montagnini est arrivé dans la matinée à Rome, et s'est immédiatement rendu au Vatican, où il a eu un long entretien avec Mgr Merry-del-Val.

Conseil des Ministres

Paris, 13 décembre.

Demain matin, vendredi, les ministres se réuniront en Conseil, à l'Elysée, pour arrêter définitivement les mesures législatives, rendues nécessaires par la résistance du clergé et des fidèles à l'application de la loi de Séparation.

EN ALLEMAGNE

La dissolution du Reichstag

Vive agitation

Berlin, 13 décembre.

La séance du Reichtag a été aujourd'hui très mouvementée. On y discutait la demande de crédits supplémentaires pour la colonie opérant dans le Sud-Ouest africain.

Plusieurs orateurs, ont combattu énergiquement le projet de loi qui, malgré l'intervention du prince de Bulow, a été repoussé par 178 voix contre 168.

Le prince de Bulow a communiqué immédiatement le résultat du vote à l'empereur, qui y a répondu aussitôt par un message de dissolution de l'assemblée.

La lecture de ce message, faite par M. de Bulow, a soulevé une très vive agitation, au sein de cette assemblée qui s'est retirée en proférant des cris d'indignation.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Brisson

La séance est reprise à 3 heures

Le procès-verbal de la séance du matin, lu par l'un des secrétaires, est adopté.

La Loi de Finances

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la Loi de Finances de 1907.

M. Joseph Reinach

dit qu'il faut se décider à guérir la plaie du fonctionnarisme. Il y a en France des milliers d'employés, et surtout très grassement rétribués, qui ne servent qu'à encombrer les administrations, à augmenter le travail de paperasses, et à obérer de sommes formidables le budget.

En remédiant à un état de chose déplorable, on arrivera à équilibrer solidement le budget national.

M. Ribot

critique longuement notre situation financière. Il montre que, si l'on n'y prend pas garde, le pays va être acculé à la banqueroute.

Pour parer à cette ruine de la France, dont le gouvernement a vu l'échéance rapide et fatale, le ministre des Finances a proposé de recourir à l'emprunt pour conserver le déficit. De pareils procédés ne sauraient que nous embourber davantage.

M. Ribot discute ensuite les prétendues ressources que prétend créer le ministre avec le budget de 1907. Il en démontre la puérilité.

Il ne faut pas, dit en terminant l'orateur faire une politique d'emprunt et de déficit, mais une politique dans l'intérêt supérieur de la France.

M. Caillaux

Ministre des Finances, répond au discours de M. Ribot, dont il constate les prévisions pessimistes, et relève l'exagération des critiques.

Notre situation financière n'est, peut-être, pas excessivement brillante, mais elle n'est pas aussi alarmante que le prétendent certains financiers et parlementaires. Elle ne nécessitera pas un recours à l'emprunt, prévu par M. Rouvier et qui n'est pas indispensable.

L'impôt global et progressif sur le revenu assurera à la France une situation financière très honorable et très prospère.

Le projet sera déposé sur le bureau de la Chambre, dès les premiers jours de janvier prochain.

Ministère des Finances

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Massé sur les chapitres 38 et 62 du budget du ministère des Finances, qui avaient été réservés, ainsi que les annexes.

Ces articles sont adoptés.

Ministère du Commerce

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Réné Renoult, sur le chapitre 22 du budget du Commerce, article réservé.

Le chapitre 22 est adopté.

La Loi de Finances

Les divers chapitres du budget ayant été examinés, la Chambre aborde la discussion de la Loi de Finances portant fixation du budget de 1907.

M. Chauvière

demande une répartition plus égale des impôts, qui écrasent le prolétaire et ne touchent que légèrement le gros capitaliste.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Brisson

La séance est reprise à 3 heures

Le procès-verbal de la séance du matin, lu par l'un des secrétaires, est adopté.

La Loi de Finances

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la Loi de Finances de 1907.

M. Joseph Reinach

dit qu'il faut se décider à guérir la plaie du fonctionnarisme. Il y a en France des milliers d'employés, et surtout très grassement rétribués, qui ne servent qu'à encombrer les administrations, à augmenter le travail de paperasses, et à obérer de sommes formidables le budget.

En remédiant à un état de chose déplorable, on arrivera à équilibrer solidement le budget national.

M. Ribot

critique longuement notre situation financière. Il montre que, si l'on n'y prend pas garde, le pays va être acculé à la banqueroute.

Pour parer à cette ruine de la France, dont le gouvernement a vu l'échéance rapide et fatale, le ministre des Finances a proposé de recourir à l'emprunt pour conserver le déficit. De pareils procédés ne sauraient que nous embourber davantage.

M. Ribot discute ensuite les prétendues ressources que prétend créer le ministre avec le budget de 1907. Il en démontre la puérilité.

Il ne faut pas, dit en terminant l'orateur faire une politique d'emprunt et de déficit, mais une politique dans l'intérêt supérieur de la France.

M. Caillaux

Ministre des Finances, répond au discours de M. Ribot, dont il constate les prévisions pessimistes, et relève l'exagération des critiques.

Notre situation financière n'est, peut-être, pas excessivement brillante, mais elle n'est pas aussi alarmante que le prétendent certains financiers et parlementaires. Elle ne nécessitera pas un recours à l'emprunt, prévu par M. Rouvier et qui n'est pas indispensable.

L'impôt global et progressif sur le revenu assurera à la France une situation financière très honorable et très prospère.

Le projet sera déposé sur le bureau de la Chambre, dès les premiers jours de janvier prochain.

Le pays peut avoir confiance, et ne sera jamais mené à la banqueroute par la République.

La discussion générale est close.

La séance est levée et renvoyée à demain matin.

00674

SÉNAT

Présidence de M. Antonin Dubost

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les ventes au déballage

L'ordre du jour appelle la discussion, en 4re délibération, de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les ventes au déballage tendant à compléter la loi du 25 juin 1841.

Les conclusions du rapport de M. Ermant, tendant au vote du projet, sont adoptées.

Le Programme naval

Interpellation Monis et d'Estournelles de Constant

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Monis, ancien ministre, et de M. d'Estournelles de Constant, sur l'exécution du programme naval prévu par la loi des finances de 1906.

M. d'Estournelles de Constant sénateur de la Sarthe et apôtre du pacifisme, vient plaider la cause du désarmement. La France doit donner l'exemple au monde civilisé, elle doit mettre en action le principe de « la guerre à la guerre. »

Ce noble exemple il lui est possible de le donner en renonçant à la construction des six grosses unités navales projetées par le ministre de la Marine.

M. Monis

commence par déclarer que les déclarations fermes et nettes, faites par M. Thomson devant la Chambre des députés, lors des interpellations de MM. l'amiral Bienaimé et Michel, ont satisfait tous ceux qui ont à cœur de voir la France conserver son rang de grande puissance maritime. Les six cuirassés prévus dans le budget 1906 seront construits, et c'est là un résultat, dont il faut se réjouir.

Mais le ministre de la Marine a le devoir d'augmenter encore le nombre des constructions navales. Il faut aussi augmenter la vitesse de nos navires ainsi que le nombre de canons à tir rapide. A l'heure actuelle, notre flotte n'est pas en état de combattre sérieusement. Le danger d'une pareille situation ne saurait laisser indifférents le ministre et le Parlement.

Après ce discours, la séance est levée et la suite de la discussion renvoyée à demain.

EN SUÈDE

L'état de santé du Roi Oscar

Stockholm, 13 décembre.

L'état de santé de S. M. le roi de Suède s'est subitement aggravé, et donne de sérieuses inquiétudes à son entourage. On craint un dénouement fatal, car l'auguste malade est très affaissé.

EN AUTRICHE

La réforme électorale

Vienne, 13 décembre.

La réforme électorale sera insérée au « Journal Officiel » le jour de N..., suivant le désir exprimé par l'Empereur à la Chambre des Seigneurs.

S. M. François-Joseph veut accorder cette faveur à son peuple comme cadeau d'étrennes.

Remerciements

Les religieuses de l'Asile des Vieillards remercient vivement le clergé, les Communautés, tous bienfaiteurs et amis qui leur ont bien voulu leur manifester leur sympathie à l'occasion de la perte douloureuse qu'elles viennent d'éprouver.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Olivéna, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St Gaétan a de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal suivi dans ses ordres, aujourd'hui dispersé, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet excessivement rapide pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, étourdies, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maux provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui fera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

HOTEL DU GOLFE
Place Miot, Ajaccio

Restaurant et Pension. — Confort moderne. — Position exceptionnelle au midi et au centre des promenades. — Vue splendide sur le golfe. — Grands salons pour noces, banquets et soirées. — Chambre et pension à partir de 7 francs par jour. — Arrangements pour séjour prolongé.

Déjeuner 2 fr. 50. — Dîner 3 frs. y compris le crû renommé de la maison. — Café-Restaurant dans le jardin d'hiver. — Plat du jour et repas sur commande à domicile. — Coquillages frais tous les jours.

Afternoon tea. — Cold meu
English Spoken
Man Spricht Deutsch

Avis
AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Berthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie cocononière de la Corse. Aussi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Berthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants du grainage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils auront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux du « Ver à Soie. »

Sciure de Pin
1 franc le sac
S'adresser à la Scierie Mécanique, Minelli-Bastia.

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1906)
Le plus Haute Récompense

MAISON
L.-N. MATTEI & Cei

a été sans doute la première à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap Corse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

LeVin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN VIN DU CAP MATTEI.

LA CÉDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

e méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904

XXIe ANNÉE — N° 340 SAMEDI 15 DÉCEMBRE 1906

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard de Paris, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues chez et signées aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Nécrologie, 0.20 — Judiciaires, 0.25

BIBLIOTHÈQUE

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Fortunat.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 26 m. — Coucher, 4 h. 32 m.
Premier quart, le 22 — Pleine lune, le 30
Fête de demain : Saint Eusèbe.

14 DÉCEMBRE

La Révolution EN RUSSIE

Elle date déjà de bien loin la révolution en Russie. Le mot insurrection me paraît encore mieux définir la situation. Elle a commencé à la fin de la guerre russo-japonnaise. D'autre part, qui peut dire et affirmer quand cette crise prendra fin.

Les bombes partent d'elles-mêmes. Les massacres continuent. Les théories les plus subversives sont mises en exécution, sans compter celles qui sont à l'état d'incubation.

Quand on croit avoir éteint le mouvement insurrectionnel dans un district de l'Empire, d'autres éclatent, de plus en plus violents et sanguinaires, sur différents points du territoire.

Une révolution aussi féroce, me paraît n'avoir jamais eu de précédents. Si l'on en juge par les massacres qui se sont accomplis et par ceux qui semblent être en perspective, l'insurrection qui s'est déchaînée si brusquement en Russie dépasse de cent coudées la première Révolution Française.

Si encore la Révolution Russe tendait à revêtir de plus en plus un caractère national, le mal serait moins grave. On pourrait accorder les circonstances atténuantes à ces actes de sauvagerie qui se commettent en plein XXe siècle. Mais il n'y a rien de pareil.

A l'heure actuelle, on est presque à se demander si le gouvernement a son siège dans le palais du Tzar ou au sein de l'insurrection. Car, en somme, tout est convention en ce monde. Si la force n'est pas le droit, il faut convenir qu'elle s'y substitue maintes fois. Ce qui se passe à cette heure en Russie pourrait bien nous le prouver dans un avenir moins éloigné qu'on ne croit.

Ce qui est manifestement établi dans le monde entier, c'est la sagesse, l'honnêteté, la bonté, l'amour pour ses sujets de notre grand allié, l'Empereur de toutes les Russies.

Il est peut-être un débonnaire. Il paraît marcher d'un pas mal assuré. Il semble naviguer sans boussole dans un grand océan dont les vagues se rougissent de plus en plus de sang humain.

Nicolas flotte au milieu de l'indécision et de la quasi-indifférence de ses conseillers. S'il ne s'avise pas de prendre à bref délai des déterminations énergiques, il pourrait bien accélérer sa course vers le sort de Louis XVI.

Le peuple Russe s'émancipe par les moyens violents et qui ne sauraient relever que de la réprobation universelle. Il s'insurge contre le gouvernement le plus autocrate du monde. En cela, il eût peut-être été excusable, s'il ne mettait pas au service de sa cause les moyens réprouvés par la société. Ce n'est plus une lutte de caste qui se fait en Russie. Ce n'est pas non plus une lutte pour la liberté. C'est un combat féroce et injustifié contre les autorités les plus populaires et les plus pacifiques, contre les femmes et les enfants. C'est, en un mot, la guerre bête et sauvage.

La bombe destructive se promène sur toute la superficie du territoire, laissant sur son passage la désolation et l'épouvante. Le Tzar est arrivé plus d'une fois à deux doigts de sa perte, et les têtes des hauts dignitaires de l'Empire sont méthodiquement mises à prix.

Le Souverain de toutes les Russies paraît ne pas savoir ni ce qu'il veut ni où il va. La plus abominable des insurrections n'obéit qu'à des instincts pervers et féroces, et toutes ces scènes d'horrible carnage semblent se commettre en quelque sorte sous l'œil protecteur du Tzar.

L'insurrection n'a à sa tête aucun prétendant au trône, pas plus qu'elle ne repose sur aucun idéal de liberté et de fraternité. C'est un égorgement barbare et inutile qui s'effectue en Russie et duquel il ne pourra sortir aucun profit pour la nation.

L'autorité du Tzar s'émiette ainsi en concessions libérales de plus en plus stupides, croyant museler de cette façon le monstre populaire. Il ne s'aperçoit pas que plus il fera de concessions et plus son prestige s'ébranlera sur sa base, et plus le peuple voudra couper dans ces concessions.

On peut et l'on doit tenir compte de la surexcitation des foules, quand cette surexcitation vise un progrès à réaliser, de justes et légitimes revendications à obtenir, ou des concessions déterminées et raisonnables à demander. Rien de tout cela en Russie. La meute infâme ne raisonne pas. Rien ne saurait la satisfaire, sinon le sang humain.

L'échafaud en permanence, voilà le remède ! Si le Tzar ne s'y décide point, il pourrait bien y monter lui-même !...

DA TALLA.

LE BACHOT SUPPRIMÉ

Ce projet, qui va, dit-on, être adopté par les Chambres, nous vaut, dans les « Annales, » de jolies réflexions de Marcel Prévost. Il s'y rallie. Le malheureux baccalauréat compte un ennemi de plus.

Le diplôme signifie, en réalité, le contraire de ce qu'il affirme. Je ne veux pas dire qu'on soit nécessairement un ignorant parce qu'on est diplômé, ou qu'un savant réel ne puisse obtenir un diplôme. Je veux dire que les qualités d'examen, les aptitudes par lesquelles s'obtient un diplôme, sont précisément inverses de celles qui font le véritable savant. Bien préparer un examen, c'est étudier à l'avance les goûts, les habitudes de l'examinateur, connaître ses questions familières, ses petites manies, et s'y asservir. S'il est établi qu'un examinateur ne pose jamais telle question l'élève se gardera bien de l'étudier, fût-elle capitale dans le corps de la doctrine. Fréquentez la Sorbonne et le Collège de France : vous y verrez rôder tout un bas petit monde analogue, en somme, aux marchands de pronostics qui quêtent des « tuyaux » aux alentours des écuries. C'est le monde des chauffeurs pour diplômes, lèpre de l'enseignement. Par leur manège, l'esprit de l'élève est abaissé à de viles préoccupations, distrait du grand souci de science qui, seul, ennoblirait et réjouirait son effort. Au temps où je me préparais à l'Ecole de la rue Descartes, l'examinateur d'analyse avait la réputation de ne point priser l'élégance des vêtements chez les candidats. On se transmettait d'épaules en épaules, pour affronter ses questions, une vieille veste jaune tachée d'encre, déchirée aux coudes, abjecte. Ne voilà-t-il pas une admirable précaution scientifique ?.. Cette veste est un symbole ; elle est la livrée toujours un peu avilissante que le plus libre esprit doit s'imposer s'il veut conquérir un diplôme.

Renan contait que, jusqu'à l'âge de trente ans, son ami Berthelot ne passa pas d'examen, n'eut pas de diplôme, « n'eut pas de métier. » Un père intelligent le laissa travailler à sa guise, et cette guise était de devenir un des plus grands savants de son temps. Il me semble que le reste est venu par surcroît et que ce non-diplômé a fait, depuis, une assez belle carrière.

Pourtant, vers 1845, d'honnêtes parents durent s'écrier, fiers du parchemin que leur rejeton obtenait en Sorbonne :

— Notre garçon est un bon sujet ; il est reçu avec mention. Ce n'est pas comme le fils Berthelot, qui n'arrivera à rien.

MARCEL PRÉVOST.

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais ».

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les statuts du Syndicat les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

Ce que disent les Journaux

L'Aurore

Sur la situation religieuse :

« Et voilà Aristide Briand au pied du mur. J'ose croire que cette ultime leçon lui profitera et qu'il renoncera pour de bon à un système de faiblesse qui est condamné par les faits et à un optimisme qui abonnait pour lui, ce qui ne serait rien, mais aussi pour le gouvernement républicain, à un aveu d'impuissance, à un parfait ridicule ».

L'Eclair

M. Judet :

« Les projets de loi qui vont être prématurément en toute hâte pour être soumis d'office au Parlement ne signifient rien moins que la destruction et l'abandon de la loi Briand, que le retrait de toutes ses prétendues faveurs ou tolérances. Après le coup de Port-Arthur réalisé à la japonaise sur la conscience, nous allions avoir une campagne en règle sous la forme de procédures législatives et judiciaires. C'est bien la guerre avec toutes ses horreurs, ses iniquités et ses calamités ; qui sera vainqueur ? Le général Clémenceau est certainement plus dangereux que le stratège Picquart. Mais attendons la fin ».

L'Autorité

M. de Cassagnac :

« Les catholiques apprendront qu'ils peuvent compter sur l'Eglise et le gouvernement qu'il doit consacrer avec elle ; les droits, les prérogatives de celle-ci ne sont point des privilèges qu'elle tient de la complaisance variable des hommes, il faut qu'on le sache ; l'abus de violence brutal commis, hier, à l'instigation du ministère, ne peut rien contre cette vérité. Et c'est pour l'avoir méconnue que M. Clémenceau devra plier ses deux genoux, sans parler de celui qu'il a sur la tête, devant la statue de Pierre qui veille au seuil du Vatican ».

---

33. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odysse BAROT

PREMIÈRE PARTIE

LA CACHETTE DE LA MÈRE TARTAR

Tirant du sac une corde à nœuds terminée à l'une de ses extrémités par un crochet en fer, il la lança avec une surprenante dextérité sur une forte branche, où le grappin se fixa solidement.

— Monte le premier, Flip... Je te passerai nos instruments de travail.

Bientôt les deux malfaiteurs furent à cheval sur le sommet de la muraille, d'où, à l'aide d'une autre corde ils descendirent doucement le sac ; puis, tour à tour, étreignant le tronc de leurs bras, ils se laissèrent glisser jusqu'à terre.

Il ne leur fut pas difficile de s'orienter. La sépulture dans laquelle la mère Tartan venait de rejoindre son époux se trouvait à une faible distance de l'endroit par où ils avaient pénétré dans la place.

— Suis-moi ! murmura Philippe qui, malgré l'obscurité, sut se guider au milieu des tombes, sans être obligé d'allumer la lanterne sourde qu'il avait emportée.

Bien que le pavillon du gardien, qui d'ailleurs, devait dormir à poings fermés, fût situé à l'autre bout, fort loin de là, il était imprudent d'avoir de la lumière. La lanterne ne devait servir qu'à l'intérieur du caveau.

Trois minutes encore : ils étaient arrivés.

Ainsi qu'ils avaient pu le constater dans leur promenade sentimentale du matin — comme disait Muche — la pierre n'était pas encore scellée, l'enterrement ayant eu lieu un dimanche et les maçons ayant négligé de venir terminer cette opération dès le lendemain. La tâche de Fruchard n'en serait que plus aisée.

Décidément le ciel les favorisait...

L'heureux fornia se mit à l'œuvre, aidé par son compagnon.

A coup sûr, ce n'était pas une mince affaire, et Ugène avait peut-être trop présumé de sa vigueur de muscles. Sans un cric — volé dans un chantier voisin — dont ils s'étaient munis, peut-être n'eût-il pas réussi.

Il ne fallut pas moins d'une heure et demie d'efforts pour redresser l'un des bouts de l'énorme bloc à une hauteur suffisante et pratiquer une ouverture livrant passage au corps d'un homme.

— Allons ! Vas-y ! dit Ugène... Tu es plus mince que moi.

Mais Muche répondit par un tel frisson de répugnance, un tel geste de dégoût, à la pensée de toucher à ce cercueil, de porter une main sacrilège sur la dépouille de celle qu'il avait appelée sa seconde mère, que son compagnon n'insista pas.

Celui-ci alluma sa lanterne, prit un ciseau à froid, un marteau, et passa ses jambes, puis son torse dans le trou béant et se laissa glisser au fond du caveau.

— Te trompe pas ! C'est la deuxième case !

L'avertissement était bien inutile. La bière neuve se désignait assez d'elle-même.

Le nouveau tremblait d'une indéfinissable émotion où se confondaient le remords, la peur, l'espoir ; et n'osait pas regarder dans cette fosse d'où s'échappaient de fétides émanations.

— Et s'il n'y avait rien ? se disait-il avec angoisse.

On entendit quelques légers coups de marteau ; le sapin du couvercle craqua...

Ugène hésita une minute avant de toucher à ce cadavre...

Muche cherchait à se persuader qu'il s'agissait d'une exhumation comme celles qu'ordonne parfois la justice, et pas du tout d'une violation de sépulture.

Il trouvait à se conduire une faute d'atténuations ; il n'admettait pas qu'une morte pût emporter frauduleusement avec elle ce qui appartenait à ses héritiers naturels.

— Enfin ! ça y est ! murmura son complice, qui avec les plus minutieuses précautions avait soulevé délicatement la tête de la morte. Elle pourra pas se plaindre, au moins, que j'y ai pas mis des formes ! Faut avoir des égards !

Il avait été convenu d'abord que Fruchard lancerait à son copain les oreillers, dont Flip opérerait l'ouverture. Mais l'heureux, un peu défiant, avait insisté pour procéder lui-même aux recherches, et jeter à l'autre les liasses de valeurs qu'il aurait découvertes. Il ne voulait pas que Muche pût le tromper sur le montant du trésor exhumé.

Il écarta tour à tour les deux oreillers de crin, en explora l'intérieur, jeta une sourde exclamation de joie :

— Ça y est ! dit-il.

— Jette-moi ça !... Dépêche-toi donc. L'autre ne se pressait pas.

— Faut bien le temps, que diable !

Il continua et parut continuer de nouvelles fouilles.

Puis s'adressant au camarade :

— Attrape !

Il lui lança successivement deux liasses mal ficelées que Muche saisit à la volée, les palpant, les pressant avec une fébrilité inverse.

Que se passa-t-il à cette minute solennelle, dans ce qui pouvait lui rester d'âme ?

Quelles réflexions confuses traversèrent instantanément son cerveau ?

Faudrait-il donc abandonner à Fruchard la moitié du magot reconquis ? C'était raide.

Et l'autre ne serait pas disposé à se contenter de quelques bribes ! C'était séance tenante que le partage devait s'opérer ! C'était entendu...

Le chenapan cherchait sans succès dans sa tête un moyen de ne pas remplir ses engagements...

Tout à coup une inspiration jaillit de son esprit. Une inspiration horrible...

Ugène, posant le pied sur les traverses séparatives des cases, se préparait à remonter. Il y avait urgence à avince...

— T'oublies quéque chose ! cria Philippe :

— Quoi ?

— Regarde donc à ses doigts ! Y a son alliance, sa bague en brillants...

— Des brillants ?

— Oui ! Elle disait que c'était du strass : c'est pas vrai... Qu'a-t-elle besoin de garder ça, la pauvre femme ?... Tu ne vas pas les laisser aux vers ?

Ugène, qui avait remis le couvercle tant bien que mal, redescendit pour soulager les doigts du maschabée.

Aussitôt Muche se précipita sur le cric qui maintenait la pierre, fourra la manivelle...

— Qué que tu fais là ? dit le saltimbanque, qui percevait un bruit suspect, dont il ne se rendait pas compte.

— Moi ?... Rien...

Cela marchait trop lentement... Le cric était incliné. Il suffit à Flip d'un violent effort pour ébranler l'outil, déranger son équilibre. Le cric roula par terre.

La lourde pierre tomba s'abattit avec un bruit sourd.

Ugène était enterré vivant.

(*A suivre.*)

Le Siècle

M. Cornély :

« Les boulleurs de cru fourniraient probablement des martyrs ; les catholiques n'en fourniront pas, ils ne fourniront même pas des députés de l'opposition en quantité suffisante pour qu'on soit obligé de compter avec eux. C'est pourquoi, si l'on pouvait appliquer à un personnage aussi auguste et à une situation aussi confuse une locution d'argot internationale, on dirait que notre Saint-Père le Pape est un simple « bluffeur ».

Le Figaro

Sur les petits et les humbles :

« On raconte que dans une bonne fois récemment des pères et des humbles, mais à force de chercher le mot, n'oublions pas la chose et surtout ne laissons ni la chose ni le mot à des spécialistes qui n'ont pas d'autre moyen oratoire et d'autre science politique à leur disposition. Aussi bien, ces pères et ces humbles, objet d'une sollicitude légendaire, ne sont pas seuls sur la terre. Toute la nation, toute la patrie, la France n'entend pas plus être rouge par les petits et les humbles que devenue par les grands et les gros ».

Le Gaulois

M. Meyer :

« M. Clemenceau a commandé toutes les mesures que le gouvernement comptait prendre pour réprimer l'insurrection romaine, et chacune de ses phrases était hachée par les applaudissements d'une Chambre dérhétique, qui ne s'est légèrement refroidie que lorsque M. Clemenceau a annoncé qu'il était « tout amour » et que, pour prouver cet amour, il accordait au pape quarante-huit heures avant d'ordonner les hostilités! Quarante-huit heures du surcul Dijs Alfred de Musset avait sonné un quart d'heure à Dieu pour le foudroyer. Dieu a daigné ces défis. M. Clemenceau avait commencé sa journée en faisant voter par le Sénat l'invalidation au Panthéon de l'inventeur de Jésus-Christ, il l'a terminée en faisant acclamer par la Chambre l'expulsion de notre Sauveur de ses églises. Bonne journée! Que sera demain »

COUR D'ASSISES

Audience de 14 décembre

Présidence de M. GABRIELLI *conseiller*

Tentative de meurtre

Aujourd'hui s'est ouverte, sous la présidence de M. le conseiller Gabrielli, assisté de MM. les conseillers Savelli et Govini, la session extraordinaire du 4e trimestre de l'année 1906.

La première affaire soumise à l'appréciation de MM. les jurés amène sur le sellette deux jeunes gens : Giovannangeli Etienne, âgé de 24 ans, employé à la Compagnie Fraissinet, et Brancaleoni Paul-Antoine, âgé de 19 ans, tous deux de Propriano, accusés d'avoir, le 28 mai 1906, ensemble et de complicité, tenté de donner volontairement la mort à M. Peroni Paris, et en dans les circonstances suivantes :

Acte d'accusation

Le sieur Peroni Paris, négociant à Propriano, avait eu des relations avec une demoiselle, Giovannangeli Angèle-Marie. Les sieurs Giovannangeli Etienne et Brancaleoni Paul-Antoine, frère et beau-frère de cette dernière, l'avaient menacé de mort, et pour échapper à leur menace, il avait dû s'enfuir. Il demanda bientôt au Tribunal de prononcer la nullité de mariage, motivée par un vice du consentement, et il obtint gain de cause.

Bien que le jugement ait été rendu depuis huit jours déjà, la demoiselle Giovannangeli l'ignorait encore le 28 mai, et était mandée à Sartène pour se renseigner auprès de son avocat. Tandis qu'elle était à Sartène, sa sœur, la dame Brancaleoni Paule-Marie, reçut une lettre de l'avocat faisant connaître que le mariage était dissous et que Peroni Paris avait été condamné à 1 500 francs de dommages intérêts. Brancaleoni Antoine et Giovannangeli Etienne ayant eu connaissance de cette lettre, se rendirent comme d'habitude après déjeuner au café Botti, sur le port.

Vers deux heures de l'après-midi, Peroni Paris accompagnait en voiture un de ses amis, Pinard Louis, qui venait d'arriver d'Ajaccio et se rendait à l'hôtel du Louvre situé un-dessus du café Botti. La voiture venait de s'arrêter devant l'entrée de l'hôtel, lorsque Giovannangeli Etienne apparaissant sur le trottoir où Peroni mettait pied à terre, lui cria : « C'est comme ça que l'on fait, » et tira sur lui un coup de revolver. Peroni prit alors la fuite, poursuivi par son agresseur qui continuait de tirer, passa ainsi, en courant, sur la chaussée, derrière le cheval et la voiture, et pénétra dans le café Botti. En y entrant, il vit Brancaleoni Antoine debout entre une des portes, un revolver à la main et le visant, il se dirigea vers la cuisine, mais il fut de nouveau atteint par un projectile au bas des reins avant même que Giovannangeli eut pénétré dans l'établissement.

Sur la cuisine du café Botti, Peroni gagna une porte qui donne accès au corridor de l'hôtel et, montant au premier étage, il s'affaissa en criant : « Vite, du secours, je suis criblé de balles, » et en accusant Giovannangeli Etienne et Brancaleoni Antoine d'avoir tiré sur lui. Peroni avait reçu dehors deux projectiles tirés par Giovannangeli. Le premier l'atteignit au-dessous du pli du coude du bras droit, était sorti au sommet de l'épaule droite ; le second lui avait fait à la jambe droite une écorchure de 4 cent. 1/2 de longueur. Le troisième projectile, tiré par Brancaleoni, avait pénétré au niveau de la dernière vertèbre lombaire, avait traversé l'abdomen et était sorti à 20 centimètres à gauche de l'ombilic. Ces blessures ont occasionné à Paris une incapacité de travail de plus de quatre mois.

Giovannangeli et Brancaleoni avaient pris la fuite et ne se sont constitués que le 28 octobre 1906. Tous les efforts des accusés tendent à disculper Brancaleoni. On voudrait établir que celui-ci ne peut avoir tiré parce qu'il ne se serait déjà pas trouvé dans le café Botti quand Peroni y pénétra. Ce système est en contradiction avec toutes les données de l'information.

⁂

M. Mancini, substitut du procureur général, occupe le siège de l'accusation ; Me de Carolis est chargé de la défense des deux accusés.

Interrogatoire

L'accusé Giovannangeli dont les antécédents sont excellents, déclare qu'il n'a fait feu sur M. Peroni, au cours d'une discussion d'intérêts de famille, que lorsque ce dernier avait porté la main dans la poche de sa veste : c'est, en voyant ses jours en danger, que l'accusé a fait feu à cinq reprises différentes sur M. Peroni.

L'accusé Brancaleoni a aussi d'excellents antécédents, il soutient qu'il n'a pas fait feu sur la victime ; seul, Giovannangeli, son beau frère, a tiré sur M. Peroni.

Les Témoins

Six témoins sont assignés à la requête du ministère public. Ils répondent à l'appel, à l'exception d'un seul, décédé.

La victime, M. Peroni, croit que Giovannangeli a été son seul agresseur ; il n'est trompé lorsqu'il a accusé Brancaleoni. Ayant eu des torts, il pardonne et demande au jury de rendre les accusés à la liberté.

Les autres témoins confirment leurs dépositions écrites.

Réquisitoire

M. le substitut Mancini prononce un éloquent réquisitoire contre les deux accusés, qui doivent être retenus par le jury malgré le généreux pardon de la victime, car la justice doit toujours punir ceux qui attentent injustement à la vie de leurs semblables. Etant donné les circonstances de la cause, MM. les jurés retiendront la culpabilité de Giovannangeli et de Brancaleoni, tout en leur faisant une application modérée de la loi.

Plaidoirie

Me S. de Carolis vient demander au jury l'acquittement pur et simple des deux honnêtes jeunes gens, qui n'ont jamais failli et sur lesquels tous les renseignements fournis sont élogieux.

L'honorable défenseur démontre sans peine que Brancaleoni n'a aucune faute à se reprocher ; il n'avait pas d'arme le jour de l'attentat, et il n'a pu faire feu sur M. Peroni. Pour ce qui est de Giovannangeli, c'est évidemment parce qu'il a cru ses jours menacés qu'il s'est servi de son arme.

Aussi généreux que la victime, MM. les jurés feront justice en le rendant à la liberté ainsi que son camarade.

Verdict

Le verdict du jury étant négatif, Brancaleoni Paul-Antoine et Giovannangeli Etienne sont acquittés.

⁂

Audience d'aujourd'hui :

Fratini Antoine, cultivateur, demeurant à Clamensace, meurtre.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseur, Me Danesi.

Une Fête à Cervione

Le 24 courant, nuit de Noël, sera donnée une représentation théâtrale au profit des pauvres de la ville, sous la présidence d'honneur de M. le maire Astima.

Cette représentation est organisée par les dames de jeunes gens notables de notre ville.

Au programme :

1. Vaudeville : « Comte et Marquise, » comédie en 2 actes, interprétée par MM. Hector Parol, comte ; Laurent, marquise ; Ferdinand Benelli, Valentin ; Pierre Vadi, Oscar.

2. Opéra Bouffe : « Tant pis et tant mieux, » comédie en un acte, dont les rôles seront interprétés par MM. Foli et Masconi.

3. Dialogue fort spirituel : Les Deux vrais Gaffeurs, » scène comique à deux personnages, par Geruzy, du Palais Royal, lequel sera enlevé par MM. Crucioni et Pasqualini.

4. Monologues divers, tels que : « Une Cause Célèbre, » monologue Rabelaisien, dit par l'éminent artiste Emile Perrin, de l'Eldorado, interprété par M. Pierre Crucioni.

« Avec Zoloro » monologue très déroulant, par Paulus de la Scala, interprété par M. Joseph Campana.

« La Noce Sanglante, » épisode de 1870, dit par Dameine, de la Porte Saint-Martin, interprété par M. Honor Pessi.

« L'Album, » par Laurent, M. Philippe Mosca débutera par une chansonnette très comique.

Un excellent orchestre, sous la direction du brillant violoniste de Paoli della Rocca, secondé par la célèbre Soci et divers amateurs, la guitare et mandoline, prêtera son concours.

Lever du rideau, à 7 heures et demie.

Entrées payantes. Prix des places : 1re, 1 franc ; 2es, 50 centimes.

La spectacle sera donné dans la salle de la Justice de Paix de Cervione, mise gracieusement à la disposition du Comité des organisateurs. — P. C.

Bulletin Financier

Paris, 11 décembre 1906.

Marché faible. Notre Rente ouvre à 96.05. Fonds étrangers irréguliers. Nos Sociétés de Crédit restent bien disposées : Crédit Foncier 748, Crédit Lyonnais 1.205, Société Générale 662. Le Comptoir National d'Escompte fait 694.

En Banque, l'obligation du chemin de fer Victoria Mines est ferme à 442. Le Bec Auer reprend à 804. La Libraire Oilendorff est bien tenue à 445. On négocie à 92 le Piree-Athènes Péloponnèse. La Tenmarchen Copper se consolide à 56. Les actions privilégiées de la Cie Fermière des Charbonnages de Prokhorow s'inscrivent à 504. Incandescence à 479. Zinns de Ternel en reprise à 123. La Kis Banya finit en nouvelle avance de 137, 140. L'action Potin-Gaulin accentue ses bonnes tendances à 157.

L'action Paris Australux progresse à 274.50 ; le commerce attend avec impatience l'entrée en exploitation. L'obligation de la Société du Port de Paris est recherchée à 464. Le mouvement de ce port en 1905 correspond à 201.372.625 tcs ; sa chapitre exportations il faut noter plus de 12.000 tonnes de caoutchouc ; on voit que les agrandissements entrepris par la Société répondent à des exigences commerciales toujours croissantes.

L'act on de la Cie Générale des Voitures Automobiles est cotée 156. Rappelons que la souscription aux actions nouvelles de 140 fr, ouverte hier, sera close le 20 courant (21 fr à verser en souscrivant).

Nos chemins de fer sont fermes.

Avis aux Commerçants

La Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents, garantie par l'Etat, consent aux commerçants des contrats d'assurances, les garantissant contre les conséquences pécuniaires des accidents graves pouvant survenir à leur personnel et mises à leur charge par la loi du 12 avril 1906, étendant aux exploitations commerciales la législation sur la responsabilité des accidents du travail.

Son tarif de primes, approuvé par décret du Président de la République, est calculé de manière à couvrir exactement les risques et les frais d'administration, la Caisse nationale n'ayant pas à rechercher la réalisation de bénéfices.

L'établissement des polices est gratuit, il n'y a en dehors des primes aucuns frais accessoires à acquitter.

N. B. Pour tous renseignements, s'adresser sans affranchir, à la Direction générale de la Caisse des dépôts et consignations à Paris.

Des formules de demande de souscription d'assurance sont mises à la disposition du public, chez les receveurs des finances.

Elections Consulaires

Les électeurs commerçants de l'arrondissement de Bastia sont convoqués pour le dimanche 16 décembre 1906 à l'effet de procéder à la nomination de deux juges titulaires et de deux juges suppléants au Tribunal de Commerce, en remplacement de MM. Damei Etienne, Ghiglermini François, juges titulaires, et de MM. Santandrea Antoine et Sisco Antoine-Marie, juges suppléants, dont les pouvoirs sont expirés.

Le vote aura lieu à la Mairie.

Le scrutin sera ouvert à 10 heures du matin et clos à 4 heures du soir.

« Je ne pouvais rien faire,
Je puis travailler. »
« Les pilules Pink m'ont fortifiée »

Madame Béroujon (Cl. Bros)

Madame Béroujon, de Lyon, était depuis trois ans dans un état de santé déplorable, lorsqu'elle a pris les pilules Pink, qui de cet organisme complètement miné par deux opérations, ont fait un organisme fort et plein de vitalité. Une femme couche mal soignée a été la cause du délabrement de la santé de Madame Béroujon. Elle était arrivée progressivement au dernier degré de l'anémie, à cette période où il est impossible au malade de faire le moindre travail, où il a bien de la peine même à se mouvoir, car il est comme anéanti. Et maintenant, comme elle le dit, dans une lettre que nous avons sous les yeux je puis travailler alors que je ne pouvais rien faire. Tout est actuellement depuis l'anéantissement complet jusqu'à la pleine possession de la santé, a été l'œuvre des pilules Pink. Si elle peut travailler actuellement, c'est qu'il y a le parfait accord de tous ses organes.

Les pilules Pink ont ouvert son appétit et fortifié son estomac. Son sang est plus riche, il jorne la force partout où il passe et il passe partout. Elle repose bien la nuit, et tout le monde lui fait compliment sur sa bonne mine. C'est une femme qui a été rendue à la vie. Madame Béroujon habite Lyon, rue Marc Antoine Petit.

Nous recommandons les pilules Pink à toutes les personnes qui ne se sentent pas très bien. Pendant ces périodes de grippe, d'influenza, il est dangereux de ne pas se sentir en pleine possession de ses forces. Les pilules Pink régénèrent et purifient le sang, tonifient, brûlent le système nerveux. Elles guérissent l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, les maux d'estomac, le rhumatisme, les migraines, les névralgies.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt Phr Gablin, Rue Bailly, Paris, 1 fr 3.50 la boîte, franc, 17.50 les 6 boîtes franco

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 14 décembre

Thermomètre — 7 heures du matin + 10 à midi + 12° à 6 heures du soir + 12°5
Maxima + 12.5 Minima + 6.4.
Baromètre — 7 heures du matin, 747 mm. à midi, 747 mm. 5 heures du soir, 749 mm.
Vent. — Dans la matinée, N. O.
Dans l'après-midi, N. O.
Etat du ciel, couvert
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 27 mm

Nouvelles militaires

M. le colonel Keller, breveté d'état-major, commandant le 163e régiment d'infanterie, ayant demandé un congé en attendant la liquidation de sa pension de retraite, le commandement du régiment est exercé par M. le lieutenant-colonel d'Hauterive.

M. le colonel Keller, qui n'est âgé que de 52 ans, était sous-chef d'état-major du 9e corps d'armée avant d'être appelé au commandement du 163e. C'est un officier d'une grande valeur.

Vol

D'audacieux malfaiteurs se sont introduits la nuit dernière dans le magasin de M. Polacci Vidale, négociant à la rue des Terrasses, et ce à l'aide d'effraction extérieure.

Les malandrins se sont emparés d'une somme de 130 francs qui se trouvait dans un tiroir.

La police a ouvert une enquête.

⁂

Mécaniciens du commerce

MM. Mattei et Fedeli, anciens élèves de la Chambre de commerce de Marseille, ont subi avec succès les examens des mécaniciens de la marine de commerce qui viennent d'avoir lieu à Toulon. M. Mattei a obtenu le brevet de 1re classe, et M. Fedeli, celui de 2e classe.

⁂

Ecroué au violon

Le nommé Jacomo Silvero, sujet italien, se trouvait hier soir vers 6 heures 1/2 dans la rue du Colle en état complet d'ivresse et causait du scandale. Voyant que ses observations ne suffisaient pas à le calmer, le brigadier Bertrand aidé des agents Torre et Paoletti crut prudent de le conduire au poste.

Mais ce ne fut pas sans peine, car l'ivrogne opposa la plus vive résistance aux agents de la force publique.

⁂

A vendre

Cheval anglo tarbe bai, 7 ans, 1 m. 54, attelé et monté, sage, très brillant.

S'adresser au bureau du journal.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Gérôme, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Genix afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les malaises provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui fera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

AVIS

La Maison L. N. Mattei et Cie, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle attend incessamment un chargement de sels, par le voilier « Fanny-Lelia. »

Elle vendra au débarquement :
Sel gros, 11 fr. 25 les 100 kilos.
Sel fin, 13 fr. 50 les 100 kilos.

Les commandes sont reçues dès à présent en leurs bureaux, 15, place Saint-Nicolas

TRIBUNAL DE COMMERCE de Bastia

Messieurs les créanciers présumés du sieur Forcioli Jean-Baptiste, cidevant commerçant à Bastia, déclaré en état de faillite par arrêt de la Cour de Bastia, en date du 11 courant, renvoyant les parties devant le Tribunal de Commerce de céans, sont invités à se présenter le 24 décembre courant, à 1 heure de relevée, en chambre du conseil du Tribunal, aux fins de l'article 462 du Code de Commerce.

Date de la cessation de paiement 1er novembre 1904.

Juge commissaire, M. Mattei.

Syndic provisoire, M. Garelli, agréé.

Bastia, le 14 décembre 1906.

Le Commis-Greffier,
J. ALBERTACCI.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00676

BOURSE DE PARIS

	14 déc.	15 déc.
Rente 3 0/0 ancien	96.10	96 05
— 3 p. 0/0 amortis.	96 15	96 20

Fermeture.

Communications télégraphiques

M. le Receveur des Postes et Télégraphes a bien voulu nous communiquer la dépêche officielle suivante, que nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs :

Paris, 14 déc. 2 h. 30 soir.

« Communications toujours insuffisantes et très précaires avec les centres principaux intérieurs. Communications franco-italiennes et franco-espagnoles excessivement restreintes et tout à fait interrompues avec le Portugal. De très grands retards inévitables. »

Les Morts du Jour

M. J.-A. Malaspina

Belgodère, 14 décembre.

M. Jean-André Malaspina est décédé dans la nuit, à l'âge de 89 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et maire de sa commune depuis 60 ans. C'était évidemment le doyen des maires de la Corse et peut-être de France.

L'APPLICATION de La Loi de Séparation

Paris, 14 décembre.

Depuis le 13 courant le « Journal Officiel » a enregistré mille soixante déclarations d'associations cultuelles qui se répartissent de la manière suivante :

902 pour assurer l'exercice du culte réformé.

78 en faveur du culte israélite.

80 seulement pour le culte catholique.

A AJACCIO

Mgr Desanti quitte l'évêché

L'évacuation des Séminaires

Ajaccio, 14 décembre.

Mgr l'évêque d'Ajaccio a quitté son palais épiscopal, sis cours Grandval, et s'est transporté à l'ancien évêché, propriété de la commune, qui a été gracieusement mis à sa disposition par la municipalité.

Le petit et le grand séminaire sont, à l'heure actuelle, complètement vides. Les jeunes séminaristes sont partis pour l'Italie, où ils continueront leurs études.

Actions judiciaires

Paris, 14 décembre.

De nombreux procès en annulation de fondations pieuses pour cause d'incapacité des conditions surgissent dans de nombreux départements.

Les familles catholiques, ne voulant pas que les sommes affectées par leurs ancêtres, deviennent propriété de l'Etat, intentent des actions en restitution des legs.

Fermeture d'une église

Bastia, 14 décembre.

Le curé de Saint-Gilles a fermé son église depuis le 11 décembre.

Le préfet de Nice assigné par Mgr Chapon

Nice, 14 décembre.

Mgr l'évêque de Nice a assigné devant le tribunal civil, M. de Joly, préfet des Alpes-Maritimes, qui lui a notifié d'avoir à quitter l'évêché.

Mgr Chapon prétend que, d'après des documents fort anciens, existant aux archives, il résulte que la villa « Sainte-Agathe », qui sert de palais épiscopal, a été léguée « personnellement » aux évêques de Nice pendant toute la durée de leur séjour dans le diocèse.

Mgr Chapon réclame, en outre, la libre possession de biens, dont l'église de Nice ne cessa pas d'être propriétaire depuis l'annexion, par libéralité du gouvernement italien.

Evacuation des Séminaires

Paris, 14 décembre.

La plupart des grands et petits Séminaires de France ont été évacués hier et aujourd'hui. Dans plusieurs villes, notamment à Amiens et à la Rochelle, les séminaristes ont été expulsés « manu militari ».

Mgr l'évêque de Laval, ainsi que le supérieur du grand Séminaire de cette ville ont déclaré qu'ils considéraient comme nulle et non avenue la sommation du séquestre d'avoir à livrer les séminaires ; ils ne céderont qu'à la force brutale.

La célébration du Culte

Paris, 14 décembre.

Malgré les procès-verbaux qui ont été dressés contre eux, tous les prêtres des églises de Paris n'ont pas craint de continuer à célébrer leur messe.

Sur tout le territoire français, des contraventions ont été dressées contre les ministres du culte catholique qui, sauf de très rares exceptions, ont continué à ignorer les dispositions de la loi de Séparation aussi bien que celles de la loi de 1881.

Il est à remarquer que les rares prêtres qui n'ont pas célébré la messe dans leurs anciennes paroisses, l'ont fait à cause de la situation intenable faite par l'existence d'associations cultuelles, ou sur l'ordre de leurs supérieurs, pour des motifs d'ordre particulier se référant à l'attitude de la population.

Décision du clergé de Saint-Dié

Epinal, 14 décembre.

Le clergé de Saint-Dié a décidé de ne plus célébrer les offices divins que le dimanche.

A ANGERS

L'évacuation du séminaire. — Violentes manifestations. — Douze arrestations.

Angers, 14 décembre.

L'évacuation du grand séminaire d'Angers a donné lieu à de très graves manifestations. Les séminaristes n'ont voulu céder qu'à la violence et ont été expulsés par les gendarmes.

Une manifestation hostile s'étant produite, une collision a eu lieu ; les séminaristes ont pris part à la bagarre. Plusieurs manifestants et agents de police ont reçu de violents coups de cannes et ont été sérieusement contusionnés.

Une douzaine d'arrestations ont été opérées ; sept séminaristes sont parmi les personnes arrêtées.

L'Evacuation des Evêchés

Bordeaux, 14 décembre.

S. E. le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, a obtenu un délai de huit jours pour quitter son palais archiépiscopal.

⁂

Rennes, 14 décembre.

A la sommation qui lui a été faite d'avoir à quitter son archevêché, Mgr de Rennes a répondu qu'il attendrait d'être expulsé par la violence.

⁂

Evreux, 14 décembre.

Mgr l'évêque d'Evreux a affirmé sa ferme résolution de demeurer dans son évêché jusqu'au moment où les gendarmes viendraient le traîner dehors.

Conseil des Ministres

Paris, 14 décembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

L'application de la loi de Séparation

MM. Clémenceau et Briand ont entretenu le Conseil des difficultés d'application de la loi de Séparation, à la suite du refus du clergé de se soumettre à la loi de 1881 sur les réunions publiques. Les pénalités édictées par cette loi sont illusoires et ne suraient suffire à forcer l'obéissance des Catholiques, aussi convient-il de prendre des mesures énergiques.

M. Briand propose diverses mesures coercitives pour frapper les évêques, et qui seront de nature, croit-il, à faire réfléchir les prêtres et fidèles rebelles.

L'ensemble de ces mesures est encore tenu secret, le Conseil ayant décidé de tenir une réunion demain pour arrêter définitivement le texte des dispositions prises, et qui seront immédiatement soumises à la sanction du Parlement.

Les affaires du Maroc

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a communiqué au Conseil les renseignements qui lui sont parvenus du Maroc, où se prépare un mouvement de révolte contre les chrétiens.

Des mesures sont prises pour empêcher l'insurrection.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. RAIBERT

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget général de l'exercice 1907.

La Loi de Finances

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la Loi de Finances de 1907.

Amendement Constans

M. Paul Constans, député de l'Allier, dépose un amendement tendant à exonérer du principal impôt foncier les terrains de culture exploités par les propriétaires seuls ou avec le concours des membres de leur famille.

M. Mougeot

rapporteur général du budget, demande la disjonction de la loi de Finances pour l'amendement Constans.

La Chambre prononce la disjonction.

L'impôt sur les pianos

M. Vazeille

député socialiste du Loiret, dépose un amendement tendant à imposer de 10 francs chaque propriétaire de piano ou d'orgue, à l'exception des professeurs de musique.

En cas de non déclaration du piano ou de l'orgue, la somme à payer sera doublée.

L'amendement Vazeille est adopté.

La suppression des prestations

M. Flandin

député républicain de l'Yonne, demande la suppression de toutes sortes de prestations.

Sur la demande du ministre des Finances, l'amendement Flandin est renvoyé à la commission.

La discussion générale étant close, la Chambre passe à l'examen des articles.

Les articles 1 à 16 sont adoptés successivement sans modifications.

Les titres de noblesse

L'article 17, fixant les droits à acquitter pour les titres de noblesse donne lieu à une longue discussion, dont la suite est renvoyée à la séance de l'après-midi.

Séance levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est reprise à 3 heures.

Le procès-verbal de la séance du matin, lu par l'un des secrétaires, est adopté.

La Loi de Finances

Les titres de noblesse

La Chambre continue la discussion de l'article 17, relatif à l'amende fixée pour les titres de noblesse dont l'investiture n'a pas été prononcée.

Adopté.

M. Mougeot

rapporteur général du budget, propose à la Chambre de créer une nouvelle recette qui contribuerait à rétablir l'équilibre du budget. Il s'agit d'appliquer strictement à tous les porteurs de titres nobiliaires les dispositions du décret de 1809, qui oblige les héritiers d'un titre à payer un droit de chancellerie pour être autorisé à le faire figurer sur les actes de l'état civil.

Le budget de 1907 bénéficierait ainsi d'une somme probable d'un million environ, et les budgets à venir d'un moins 500.000 francs.

La proposition Mougeot est prise en considération et renvoyée à la commission.

⁂

La Chambre adopte ensuite sans discussion les articles 18 à 24.

Les droits sur les vermouths

Une longue discussion s'engage sur les articles 25, 26, 27 et 28, portant fixation de nouveaux droits très forts sur les vermouths et toutes les sortes de vins-liqueurs.

De nombreux députés du Midi viennent demander la suppression de ces dispositions qui ne pourraient être supportées par les populations vinicoles, et qui auraient pour résultat de diminuer le commerce des vins.

La séance est levée et renvoyée à demain matin.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Programme naval

Interpellation Monis et d'Estournelles de Constant

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. Monis, ancien ministre, et de M. d'Estournelles de Constant, sur l'exécution du programme naval prévu par la loi des finances de 1906.

M. Monis

sénateur de la Gironde, continue son discours commencé à la séance d'hier.

En France, dit-il, nous n'avons pas l'esprit de suite, nous ne savons pas persévérer dans la même voie. Or, il est indispensable d'avoir une seule idée dirigeante pour l'élaboration et l'application d'un programme naval.

Les autres nations européennes nous distancent sur tous les points, et il est à craindre que nous ne puissions plus bientôt nous mesurer avec elles.

L'ancien ministre du cabinet Combes, examine ensuite longuement la question de l'artillerie des cuirassés, et critique finalement l'organisation du travail dans les arsenaux, où il est temps de réprimer les désordres incessants et les irrégularités constantes d'ouvriers indisciplinés.

La séance est levée et renvoyée à mardi pour la suite de la discussion.

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux

Emballage soigné

A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

USINE à GAZ

Prix du Coke tout venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la Houille . . . . 4 fr.
Prix du Goudron . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

D. H. ANDERSON,
Directeur de l'Usine à Gaz

Avis

AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Berthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie cocconière de la Corse. Aussi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Berthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants de graînage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils auront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux de « Ver à Soie. »

PETRIN MÉCANIQUE
à cuve tournante en bois donnant les meilleurs résultats. Nombreuses références. Sinistrés. Prix réduits. On demande un représentant actif et sérieux pour la vente pour la Corse. S'adresser à M. Loiz, fils de l'Aîné, constructeur à Nantes.

ON DEMANDE à AJACCIO, chambre meublée pour 2 personnes, pour un 4 semaines, ayant droit à la cuisine, non nécessaire, faire offre prix : Vve Marca, rue des Phocéens, Marseille.

Installation nouvelle

HOTEL DU CAP-CORSE
Tenu par Mme veve PICOT, née SCOTTO 7, rue de l'Opéra, Bastia.
Table d'hôte. — Pension
Repas sur commande

Maison de Commission
pour les huiles
ottons les autres produits de la Corse
PIERRE MONTI
Rue Fêtu-Brun 73 et 74.
Toulon (Var).

Le Directeur-Gérant
J. [illegible]

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

LE
Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus élégant et le plus pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION
avec gravure mère
Un An..... 14 fr. — Six Mois. 7 fr 50
Le N° : 25 centimes
SECONDE ÉDITION
avec 12 gravures coloriées
Un An..... 22 fr. — Six Mois. 11 fr 50
Le N° : 50 centimes
SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à E. Henry PETIT, Editeur
[illegible]

ABSINTHE
Edouard Pernod
La meilleure de toutes
Maison à Couvet (Suisse)
et Pontarlier (Doubs)
FONDÉE EN 1827
Consommateurs ! Demandez donc partout
Un « Edouard Pernod »
Dépôt pour toute la Corse :
L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS
J. MORETTI
CORTE (Corse)
Grande collection de cartes postales
illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.
L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

MARBRERIE
Cheminées de tous styles — Marbres pour meubles
Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, syénites et pierres de Corse et de toute provenance.
Exploitation de la pierre de Sisco (dite confoline), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.
Dépôt de dalles, marches, éviers en pierre de Brando, de carrières si puissantes de la Maison.
Seule Maison récompensée
aux *Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906*
A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE
Grand diplôme d'honneur
JOSEPH LUCIANI
Bastia, Boulevard Paoli, 33, et Sisco-Marine (Cap-Corse)
Travaux d'arts dirigés par R. LUCIANI, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Carrare (Italie).
Dessins et Devis sur commande
PLATRE DE PARIS
Appareils fumivores,
Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,
Ventilateurs,
Appareils inodores pour garde-robes
Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco
PRIX TRÈS MODÉRÉS

FERRES A BON MARCHÉ
en Algérie
(le VENTE)
[illegible]

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa maison un garde-service certaines charitables ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qu'employeur des matières actuelles l'on avait pour la fabrication de dents artificielles

PAPIERS PEINTS
Ancienne Maison Antoine FASCI
AZAMBERTI, successeur
Bastia, 9, Boulevard du Palais, 9, Bastia
La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.
La Maison se charge même de la pose.

Quincaillerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Automne-Hiver 1906-1907
Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles
Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.
La Maison se charge des réparations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques, — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux, Boulevard de [illegible]

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant
Ce vin que nous offrons avec confiance aux consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.
Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il aide et facilite la digestion.
Demandez dans tous les bons Etablissements ce Vin du Cap Corse

XXXIe ANNÉE. — N° 341 DIMANCHE 16 DECEMBRE 1906

00677

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Trois départements 1 fr. — Reclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
[illegible]
Un an 20 fr. — Six mois 10 fr. — Trois mois 5 fr.
Pour l'Etranger, on ajoute Poste : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Eusèbe.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 26 m. — Coucher, 4 h. 32 s.
Premier quar., le 22 — Pleine lune, le 30
Fête de Demain : Saint Lazare.

15 DECEMBRE

La Fin d'une Légende

Dans un précédent article, nous nous étions proposé de jeter un peu de lumière sur ces fameux enseignements du passé dont il est tant parlé, pour décréter, ex professo, que tout essai de concurrence est voué à un échec certain.

Par la pensée, nous revivrons donc, pendant quelques instants un passé douloureux, non pour dresser, ainsi qu'on serait tenté de le croire, des actes d'accusation parfaitement inutiles ; mais pour établir que la chute de la Société des Chargeurs Corses n'a rien de déshonorant pour le commerce de notre ville.

Mon but est de prouver que, loin de nous décourager, l'aventure du *Bastiais* nous indique, de supérieure façon, par quels moyens la lutte devra être désormais entamée et poursuivie et quels sont les errements à éviter.

Les faits étant assez éloquents par eux-mêmes, nous laisserons dans l'ombre les noms des auteurs responsables des fautes commises, et si nous avons un regret à manifester, c'est que cette lacune puisse être facilement comblée par tous ceux qui voudraient remonter de quatorze ans le cours de leurs souvenirs.

Ils retrouveront, il est vrai, à côté de défections connues, les noms des chargeurs qui surent énergiquement refuser les présents d'Artaxerxès Fraissinet et parmi eux M. Ghiglermini qui préféra perdre ses dix mille francs d'actions, plutôt que d'en commettre une mauvaise, en abandonnant le sort de ses coassociés.

Ils retrouveront des actionnaires affolés, mais non des chargeurs coupables ; car avec un peu plus de sang froid, on aurait évité une liquidation *hâtive*, fatalement ruineuse.

Si tout le monde sans exception, avait imité cette courageuse attitude on n'aurait pas vendu à vil prix un superbe navire, on aurait empêché que *que temps* un capital mort et improductif ; maison n'aurait jamais eu à enregistrer aux profits et pertes un capital perdu.

Il suffisait de désarmer et d'attendre des jours meilleurs. Mais le découragement et l'affolement furent plus forts que les bons conseils.

Là, est la faute commise par la Société, et je ne crains pas de le dire, la très grande majorité du commerce bastiais n'a, de ce chef, rien à se reprocher.

Plusieurs enseignements utiles découlent de cette expérience malheureuse.

Il ne faut plus de bateaux mixtes trop coûteux ; maisdes cargo-*boats dont les frais* d'entretien seront réduits au strict minimum.

Il faut, de plus, la force de caractère nécessaire, pour sacrifier les intérêts de son argent et attendre le relèvement des tarifs, lorsque le fret est abaissé à un taux ridicule.

L'adjudicataire ne saurait, en effet, se maintenir bien longtemps dans cette situation anormale, et comme tous les changements de prix doivent être signalés un mois à l'avance, la Compagnie concurrente aura le temps matériel, pour prendre ses dispositions en conséquence.

Il est surtout indispensable que tous les chargeurs soient tenus par un contrat en règle. Les défections seront rares, si le public, notre juge souverain, est tenu au courant des faits et gestes de chacun.

A-t-on suivi cette tactique, il y a quinze ans ? C'est ce que nous allons examiner.

Dans un sublime élan de solidarité, le commerce bastiais s'était levé pour la défense de ses intérêts.

Comme aujourd'hui, un monopole écrasant exerçait sur tous son action déprimante.

La Société des Chargeurs Corses trouva facilement un capital social de 300.000 francs, divisé en 600 actions de cinq cents francs ; mais aucun *contrat* ne liait les Chargeurs à la Compagnie.

Avec ce maigre capital on fit l'acquisition, moyennant deux cent mille francs, d'un excellent navire.

Intelligemment et prudemment dirigée au début, parce que tous marchaient la main dans la main, la Société put, à un moment donné, réunir les deux tiers du trafic des passagers et des marchandises.

L'alarme fut considérable dans le camp ennemi, et au bout de huit mois d'exploitation, le désespoir de l'adjudicataire était tel, que pour briser une résistance aussi opiniâtre, on transporta *gratuitement* les farines de Marseille à Bastia.

Qu'aurait-on dû faire en ce moment ? Attendre que de guerre lasse on fut revenu à un tarif plus rémunérateur. On préféra continuer la lutte. Malgrétout, la grande majorité des chargeurs resta fidèle au *Bastiais*. C'est alors *qu'on offrit à certains chargeurs une prime de vingt-cinq centimes par balle de farine embarquée à Marseille.*

Au bout d'un an, le *Bastiais*, qui, ne l'oublions pas, disposait à peine de cent mille francs, *n'avait pas encore épuisé toutes ses ressources, alors que la Compagnie Fraissinet perdait plus de huit cent mille francs.*

Des désaccords, malheureusement, survinrent entre gros actionnaires. On ne parvint pas à s'entendre sur le choix du titulaire de l'Agence Générale de la Compagnie en Corse et c'est au moment où l'adjudicataire parlait déjà d'abandonner la partie, que dans une Assemblée générale, à jamais mémorable, on jeta le trouble dans l'esprit de quelques actionnaires timorés.

Avec l'appui des souscripteurs marseillais, par 310 voix contre 290, la dissolution de la Société fut votée, malgré les efforts d'une minorité frémissante devant l'indignité évidente du procédé.

Les actes individuels sont écrits dans l'Histoire, mais ne sont pas écrits dans notre destinée suivant la formule mahométane.

Une *birondelle* ne fait pas le printemps, comme le disait récemment M. de Below, au Reichstag, et si Joseph a été vendu par ses frères, il ne s'ensuit nullement que tous les négociants bastiais aient subi ce sort humiliant.

Ceci dit pour tous ceux, qui seraient tentés de croire le contraire.

JOSEPH AJACCIO,
Avocat.

VATTELAPESCA

Les lecteurs du *Petit Bastiais* et du *Bulletin de la Corse* nue, les anciens élèves de Zia' Pè Lucciana, tous les admirateurs en un mot de Vattelapesca, ont éprouvé une très grande joie en apprenant le succès remporté par les œuvres de M. Pierre Lucciana, à l'Exposition de Milan.

Tous, nous avons été fiers, une fois de plus, de notre poète, qui succédant à Salvator Viale, a fait connaître et apprécier notre dialecte que les Italiens proclament l'un des plus purs de la Peninsule.

Peut-être sont-ils plus enthousiastes que nous-mêmes. S'il faut tout avouer, nous autres, Bastiais, nous avions pour les *Cummedidie* de Vattelapesca une admiration peut-être un peu conventionnelle. Nous les savourions parce qu'elles nous amusaient mais nous en appréciions surtout la valeur littéraire, parce qu'elles étaient signées par Pierre Lucciana, c'est-à-dire par le fin érudit, par le lettré, par le savant dont tous nos compatriotes reconnaissaient la haute valeur.

Mais là s'arrêtait notre appréciation. Timidement, très timidement même, il nous arrivait de murmurer, en lisant une de ces ravissantes comédies : « Après tout, on ne parle pas autrement au Marché aux poissons : »..... Voilà en quoi nous divergions d'opinions avec le jury de l'Exposition de Milan (Section : *Gli Italiani all'Estero*). Les hommes de haute compétence qui le composaient ont vu autre chose que des mœurs de poissonnières et de bou*tiques Bastiais*, dans l'œuvre de Vattelapesca.

Ils ont compris le but de l'éminent philologue : ils ont enregistré les résultats obtenus.

M. Pierre Lucciana a voulu établir que le dialecte bastiais est un dialecte des plus purs de la langue italienne ; qu'il peut être définitivement fixé et que surtout il peut être écrit. Il a produit des comédies en dialecte Bastiais, comme Goldoni a écrit des comédies en langue vénitienne. Il a prouvé que la compréhension de ce dialecte est plus aisée pour un Toscan, que celle du Piémontais, du Génois, du Bolognais, du Napolitain.

A-t-il réussi ? Nous n'en voulons pour preuve que la distinction dont il vient d'être l'objet. Nous attendions tout de lui ; aussi n'avons nous pas été surpris d'apprendre que derrière le fin observateur, le spirituel critique, le profond moraliste, se cachait le philologue éminent.

M. Pierre Lucciana avait seul l'autorité et la science nécessaires pour remporter un pareil succès.

Sa connaissance parfaite des langues Italienne et Allemande lui avait permis de faire ses preuves, avant qu'il eut songé à entreprendre l'œuvre à laquelle il devait attacher son nom. Sa traduction d'*Arminio e Dorotea*, de Gœthe, des poésies écrites dans la langue italienne la plus pure, l'avaient déjà fait classer en Italie au nombre des littérateurs connus.

Son excessive modestie aurait dû cependant lui nuire : mais elle n'a pu prévaloir contre son talent qui s'est imposé à tous, malgré lui. Nous tous, ses élèves, ses lecteurs, ses compatriotes,

---

34. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR
Odysse BAROT

PREMIÈRE PARTIE
LA CAGNOTTE DE LA MÈRE TANTAN

Il poussa un ronflement effroyable. Cependant le bloc cubique n'était pas tombé d'aplomb et ne fermait pas hermétiquement le caveau ; il restait d'un côté une solution de continuité, une fente étroite par laquelle les cris, les imprécations de la victime parvenaient aux oreilles de son bourreau.

Philippe Muche, épouvanté, affolé, s'enfuit à toutes jambes.

Arrivé au pied de l'arbre qui leur avait facilité la descente, il déplia les deux paquets dont chacun contenait une liasse de billets de banque.

Oubliant la terrible situation de son camarade si odieusement sacrifié, ne songeant même pas aux périls qui le menaçaient lui-même, il jeta un cri de joie, grimpa vivement, enjamba le mur, redescendit au moyen de l'échelle de cordes, qu'il n'eut même pas la précaution de retirer, et rentra lentement, tranquillement dans Paris.

Il était riche !

Moins vive eût été sa joie s'il avait pu seulement soupçonner la présence d'un témoin sur le théâtre de double crime qu'il venait de commettre !

Mais il se sentait bien rassuré. Aucun bruit, aucun froissement de feuilles sous des pas humains n'étaient venus troubler *la légalore opération.*

Et pourtant, non loin de là, perché sur l'une des branches supérieures d'un grand arbre qui s'élevait en dehors et à une quarantaine de pas du mur d'enceinte, se trouvait quelqu'un qui, sans rien distinguer de précis, avait pu vaguement se rendre compte de ce qui se passait, deviner la nature de cette nocturne et sacrilège expédition, puis entendre les cris de détresse, les ruissellements sourds d'Hippolyte Fruchard.

Au moment où la sortaient, vers minuit, du débit de vins de la rue Ramey, où ils s'étaient donné rendez-vous — le lecteur ne l'a pas oublié, — une femme avait aperçu les deux hommes et reconnu sans peine *l'horrible forain*, qu'elle cherchait sans succès depuis plusieurs heures dans tous les cabarets infimes qu'il avait l'habitude de fréquenter.

Son premier mouvement fut de s'avancer vers eux et d'adresser la parole à Upine. Puis, guidée par je ne sais quel instinct secret, ou poussée par la curiosité, elle se ravisa, se mit à les suivre à distance. Leurs allures mystérieuses l'intriguaient et l'inquiétaient.

Où allaient-ils ? Que voulaient-ils faire ? se demandait-elle.

Elle avait une sorte de pressentiment de quelque mauvais coup, où le jeune garçon boucher, qu'elle connaissait fort peu et qui lui inspirait une certaine défiance, entraînait Fruchard.

Son étonnement redoubla quand elle les vit se diriger vers la porte de Clignancourt et franchir les fortifications. Ce ne pouvait être avec des intentions bien pures que les deux gaillards allaient, en pleine nuit, se lancer extra-muros, traverser obliquement la zone militaire, s'engager dans les terrains vagues, puis s'approcher de cimetière.

— Oh ! j'en aurai le cœur net ! se dit la jeune femme dont les yeux perçaient l'obscurité, et qui se dissimulait avec précaution le long des bicoques sordides de ce triste quartier.

Dès qu'elle les eut vus escalader le mur, elle commença à comprendre. Le doute n'était plus possible. Il s'agissait évidemment d'entrer par effraction dans quelques monuments funèbres pour y voler les objets plus ou moins précieux qu'ils pouvaient contenir.

Danseuse de corde par métier et ramassant tous les secrets de la gymnastique, elle grimpa avec l'agilité d'un écureuil dans un arbre qui allait lui servir d'observatoire et d'où elle put, toute tremie de peur plus encore que de froid, entrevoir une partie de la vérité, assister du loin à ce drame étrange...

Muche, en s'enfuyant à toutes jambes, ne se doutait guère qu'il venait de passer à vingt pas de l'arbre où était cachée Adolphine Chameulliet, maîtresse de l'homme qu'il venait d'enterrer vivant !

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

I
L'EXPULSION

Laissant Philippe Muche aux terrifiantes angoisses qui le tortureut, à défaut de remords ; et tandis que, prêt à tout événement, et après s'être assuré d'ailleurs, par la lecture des feuilles du soir, qu'aucune fâcheuse découverte n'a eu lieu au cimetière de Saint-Ouen, le jeune bandit fait ses malles, dépose au garde-meubles de Janiaud jeune, rue Rochechouart, le mobilier et les marchandises de sa tante, et se dispose à voyager dans l'intérêt de sa santé ; tandis que la justice poursuit son enquête sur l'identité du père Armand et télégraphie, par la voie diplomatique, aux chancelleries étrangères ; tandis que le service de la sûreté continue ses investigations, suit diverses pistes subsidiaires, opère quelques rafles, arrête tour à tour quelques innocents, le lecteur voudra bien me permettre de faire un bond en arrière, & de remonter d'une vingtaine d'années dans le passé.

Sur les hauteurs d'une des voies les plus escarpées de Montmartre, la rue de Ravignan ; dans un modeste logement du cinquième étage, assez sommairement meublé, une jeune femme, étendue, à demi-habillée, sur son lit, pousse les gémissements plaintifs.

— Oh ! que je souffre, murmure-t-elle. — Patience, ma chérie, répond d'un accent franc un grand et beau garçon de trente ans, qui, penché sur elle, la contemple avec amour ; patience !

— J'aurais dû me rendre là-bas dès hier, reprend la malade.

— L'heure n'est pas encore venue, tu le sais bien, Toline ? Il y a encore une semaine ?

— Non ! Je sens que c'est pour aujourd'hui...

— Pourtant notre amie Sophie...

— Sophie se trompait... et moi aussi.

Les douleurs se calmèrent momentanément. Toline se releva et se mit à marcher à travers la chambre.

— Quoi qu'il en soit, je vais sans tarder te conduire chez elle... A moins que je n'aille chercher plutôt une sage-femme, dont j'ai vu l'écriteau rue des Abbesses ?

— Non, Alexis !... Non ! fit-elle avec vivacité. Ce serait imprudent. Cette matrone inconnue pourrait nous trahir. Et d'ailleurs j'ai plus de confiance en...

— En Sophie ?... Oui, certes... A tous les points de vue. Et comme discrétion et comme science... N'en est-elle pas à sa quatrième année de médecine ? Ne sera-t-elle pas bientôt docteresse ? Et puis, c'est une compatriote, une camarade...

Il prit son chapeau et se dirigea vers la porte.

— Où vas-tu ? demanda-t-elle, inquiète.

(A suivre).

ses amis, avons le droit de nous dire fiers de notre Vallelongue, et nous nous permettons de lui adresser nos félicitations les plus affectueuses et l'expression de notre patriotique admiration.

Un Bastiais.

MUSIQUE MILITAIRE

Programme du 16 décembre à 3 h.

Les Gardes Nobles, p. r., Schremmel.
L'Italienne à Alger, ouv., Rossini.
Vales d'Amour, Hildegrin.
Les Noces de Jeannette, fant., Massé.
La Source, musique de ballet, Léo Delibes

Le Chef d'musique, LAMY.

Elections Consulaires

Les électeurs commerçants de l'arrondissement de Bastia sont convoqués pour le dimanche 16 décembre 1906, à l'effet de procéder à la nomination de deux juges titulaires et de deux juges suppléants au Tribunal de Commerce, en remplacement de MM. Damesi Etienne, Ghighermini François, juges titulaires, et de MM. Santarcres Antoine et Sisco Antoine-Marie, juges suppléants, dont les pouvoirs sont expirés.

Le vote aura lieu à la Mairie.

Le scrutin sera ouvert à 10 heures du matin et clos à 4 heures du soir.

Ce que disent les Journaux

L'Autorité

M. de Cassagnac :

« Il est de notre devoir d'avertir l'opposition, au risque de lui déplaire, que tout de molesse, d'incurie, d'abandon, d'oubli de la solidarité font fermenter autour d'elle la colère et l'indignation publiques ; les catholiques qui sont prêts à tous les sacrifices pour défendre leur foi attendent de leurs représentants autre chose que cette politique qui, si elle se prolongeait, casserait de ressembler à la tactique de Fabius le Temporiseur pour devenir celle de Barbine ».

Le Matin

Sur l'application de la loi de Séparation :

« Ecoutez le recteur de l'Université catholique de Paris ; pas plus tard qu'hier, il disait : « Il n'est pas indispensable pour beaucoup croyants sincères qu'une manifestation matérielle vienne soutenir leur foi ; le voyageur, le marin ont-ils besoin d'une église pour s'y recueillir et pour prier ? Si nous ne pouvons pas dire la messe, nous ne la dirons pas, voilà tout ! ». Vous voyez comme les choses sont simples quand on le veut bien. Mais il y a le gouvernement qui s'obstine ; ce M. Briand a-t-il assez compliqué la question ? Et maintenant encore, pourquoi, tandis les églises ouvertes, exige-t-il du clergé une déclaration ? A quoi nécessaire répondre-t-elle ? Tout le mal vient de ce que le gouvernement veut que l'Etat soit reconnu de l'Eglise, mais n'admet pas que l'Eglise soit séparée de l'Etat, vit à la page ».

La Libre Parole

M. Drumont :

« Il n'y a pas de gouvernement étranger qui veuille peser sur la conscience de la France, il n'y a pas de libre pensée qui soit capable d'avilir le mot de liberté au point d'aller troubler ceux qui prient sans déranger personne, il n'y a même pas en cette occasion de libres apaches ; il y a des malheureux que la police a sous la main, qui sont à la merci de la police, que la police lance si retient comme elle veut et qu'elle enverra faire du tumulte dans les églises et empêcher la célébration des offices lorsque la fureur en donnera l'ordre ».

La Petite République

Editorial :

« On a demandé pour mettre la messe en harmonie avec la loi sur les réunions publiques une déclaration, une seule qui vendrait pour un an, et l'intrépide Pie X a interdit aux curés de la faire. Mais dites-nous donc ! Ce qui est interdit aux curés est peut-être permis aux laïques, et plusieurs de ceux-ci ont déjà déposé ces déclarations. La question est de savoir s'il n'est pas nécessaire qu'elle émane de curé lui-même ; ça n'est pas notre affaire ».

L'Eclair

M. Judet :

« Lisez tous les journaux qui reflètent l'inquiétude officielle ou libre française, les intérêts de l'Etat, de la Patrie restent quotidiennement hostiles ; ils ne parlent plus que de pourparlers, de dignité nationale, de droit traditionnelle ; ils n'ont plus qu'un cri de ralliement : La France aux Français ! Ayant escamoté la devise, ils prétendent qu'elle est entre leurs mains une réalité, en tout cas, elle leur sert étonnamment pour amuser le public, surprendre la bonne foi du peuple, stupéfier et consterner à la fois les gens de cœur par une ingénieuse mystification des mots sacrés ».

L'Application DE LA LOI DE SÉPARATION à Bastia

Hier matin, à 9 heures et demie, M. Dumas, commissaire central, s'est rendu à l'église Saint-Jean et a constaté que M. l'abbé Rusterecci, prêtre habitué, célébrait sa messe.

Aussitôt la cérémonie terminée, M. le Commissaire central s'est présenté à la sacristie, et a informé M. l'abbé Rusterecci, que, conformément aux prescriptions de la loi de 1881 sur les réunions publiques, il lui dressait procès-verbal pour avoir célébré la messe, sans demande d'autorisation préalable.

A peu près à la même heure, M. Moiselle, Commissaire de police, dressait la même contravention contre l'abbé Passani, vicaire de Sainte Marie, qui avait célébré dans la dite paroisse.

COUR D'ASSISES

Audience du 15 décembre

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

Meurtre

C'est un vieillard de 67 ans, Frutiol Antoine, conseiller municipal et ancien maire de Ciamannacce, qui comparaît aujourd'hui devant le jury. Il est accusé d'avoir volontairement donné la mort à Dominique Gabrielli, et ce dans les circonstance suivantes :

Acte d'accusation

Frutiol Antoine a marié sa fille Lucie avec Joseph Gabrielli. Il y a environ trois ans, Gabrielli César, père de Joseph, a légué par testament la quotité disponible de son patrimoine à son autre fils, Gabrielli Dominique. Cette situation avait profondément irrité Frutini et son gendre.

Le 6 février 1906, vers onze heures et demie du matin, Frutini conduisit ses chèvres et celles de son fils dans une propriété dénommée Taffarella, appartenant à César Gabrielli et située à peu de distance de Ciamannacce. Il était parti muni de son fusil et d'une hache. Il fut suivi de près par Gabrielli Dominique qui avait simplement un sac roulé autour du cou pour se garantir de la pluie.

Vers deux heures de l'après midi, Frutini reparut à Ciamannacce, déposa son fusil dans la maison de son gendre, sortit et ne tarda pas à rentrer pour repartir en emportant son fusil et sa cartouchière. Quelques instants après son départ, la nommée Barroli Antonetta avec laquelle Dominique avait été blessé par Frutini à Taffarella, à la suite d'une dispute, César et Joseph Gabrielli se rendirent sur les deux accompagnés de Barroli Hyacinthe qu'ils rencontrèrent en route. Dominique gisait inanimé, la face contre terre, près de la maisonnette de Taffarella. Il avait essuyé un coup de fusil et avait eu la cuisse traversé par une balle.

Frutini a été arrêté le 23 avril 1906, et a soutenu que le coup de feu est parti alors que Gabrielli voulait lui arracher le fusil des mains. Ces allégations sont détruites par les diverses circonstances du fait et par tous les éléments de la procédure. Frutini a déjà encouru diverses condamnations, dont une à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour, prononcée contre lui, le 8 décembre 1887, par la Cour d'assises de la Corse, pour crime de tentative de meurtre provoqué.

***

M. l'avocat général Angeli occupe le siège du ministère public.

Me Denori est chargé des intérêts de l'accusé.

Interrogatoire

L'accusé Frutini reconnaît avoir déjà été condamné une fois à trois mois de prison pour port d'armes prohibées, puis à cinq ans de la même peine pour tentative de meurtre provoqué.

Il prétend que le 6 février dernier, invité par le père de son gendre à conduire deux chèvres dans une propriété, il s'y est rendu armé de son fusil, suivant son habitude. Lorsqu'il rentrait à la maison, il a remarqué Dominique Gabrielli, pour lequel il avait beaucoup d'affection, car il était de la famille et aussi un peu simple. Celui-ci s'armant de la propre hachette de l'accusé, marcha sur lui. C'est alors qu'il se voyant menacé, et pour tenir sa victime en respect, il s'est armé de son fusil pour l'effrayer. La victime a saisi les armes de l'arme, qui est partie par accident. Jamais il n'aurait frappé le frère de son gendre.

Les Témoins

Sept témoins sont assignés à la requête du ministère public. Un seul ne répond pas à l'appel de son nom, n'ayant pas été touché par l'assignation.

Le premier témoin entendu est le père de la victime qui, assez par la concubine de l'accusé que son fils avait été tué, s'est rendu sur les lieux du crime et y a trouvé le cadavre de son fils.

L'accusé une fois son forfait accompli, était venu dans sa maison, mais ne lui a rien dit. Ce n'est que lorsque Frutini était reparti, que sa concubine est venue avertir la famille.

Les premiers témoins entendus rapportent que Frutini avait, à diverses reprises, manifesté l'intention de se débarrasser de la victime, afin d'assurer à son bonheur la totalité de l'héritage de Gabrielli César, leur père.

L'audience est levée et renvoyée au lendemain à 1 heure.

Les Agissements DE LA COMPAGNIE FRAISSINET

Porto-Vecchio, 13 décembre 1906.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Je vous serais bien obligé, si vous vouliez donner à cette lettre une place dans votre prochain numéro, afin de faire connaître à nos Représentants, le système odieux que la Compagnie Fraissinet emploie à Porto-Vecchio.

Le paquebot postal « Bocognano, » de la Compagnie Fraissinet, est arrivé dans notre port mardi, 11 du courant, avec un retard de vingt heures c'est-à-dire qu'au lieu d'arriver lundi, 10, à 3 h. 1/2, heure réglementaire, il n'est arrivé que mardi à midi ; il en est reparti le même jour à 1 heure et demie pour Bastia, ayant à son bord plus de vingt tonnes de marchandises à destination de Porto-Vecchio.

Les commerçants de notre ville seront obligés d'attendre encore quinze jours pour recevoir ladite marchandise, qui visitera tous les ports de la Corse et du continent, et ne sera déposée à destination qu'après un retard considérable, et en fort mauvais état.

Je vous laisse à considérer dans quel embarras se trouvent la plupart de nos commerçants.

Presque à chaque courrier, les négociants sont étonnés par le retard dans l'arrivée de leurs marchandises. Il arrive souvent que les *marchandises* sont bien portées sur le manifeste, mais au lieu d'être à bord, elles se trouvent en souffrance, soit sur les quais de Bastia, soit sur les quais de Bonifacio, attendant le bon plaisir de M. Fraissinet.

Veuillez agréer, etc.

On voit par là que même le service de la Douane est mal fait en Corse, puis qu'elle se garde bien d'infliger des amendes à l'adjudicataire dont les manifestes sont toujours faux.

Un Contribuable.

Bulletin Financier

Paris, 17 décembre 1906.

Marché calme et hésitant. Notre Rente revient à 96.97. Fonds Etrangers irréguliers. Nos Sociétés de Crédit restent fermes.

En Banque, l'Emprunt 5 0/0 or du Gouvernement brésilien d'Alagoas profite à 451 de l'approche de son coupon de 12.50 mai. Capilitos est bien tenue à 78.75. Ouvroni-Breq progresse encore à 311. La Société Hellénique de Mines garde son avance à 80.50. L'action privilégiée de la General Motor Cab est en hausse nouvelle à 185. Les Aimantes de Pontbaveu se consolident à 235. L'Eclairage Electrique s'inscrit à 99.50 ; cette bonne affaire est une des premières maisons françaises abordant la construction des groupes électrogènes à grande puissance (5.000 kwats). La Quesnisant Copper est demandée à 49.50, à l'assemblée du 21 courant le conseil a annoncé en raison des bénéfices de l'exercice, la distribution d'un dividende intérimaire de 6 0/0 aux actions privilégiées et de 2 0/0 aux *ordinaires à partir du 15 février* prochain. Les Zines de Ternil passent de 123.50 à 125. Les actions de 100 frs des Mines de Bleyze Françaises, dont on annonce l'introduction imminente, sont d'avance demandées avec une prime importante.

Le 14 courant sera close la souscription aux 2.000 actions nouvelles de 100 frs de la Société Petit Collin (applications générales du celluloïd), émises à 105 et devant être libérées à la souscription.

Nos chemins de fer s'alourdissent.

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais ».

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les statuts du Syndicat, les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 14 décembre

Thermomètre — 7 heures du matin : 9 4
à midi : 12 ; à 6 heures du soir : 11°2
Maxima : 12 Minima : 7 .

Baromètre — 7 heures du matin, 753 mm
à midi, 754 mm. 6 heures du soir, 756 mm.
Vent. — Dans la matinée, N. E.
Dans l'après-midi, N.
Etat du ciel, couvert
Le matin, à 7 h. du matin : 12 mm.

Trop de chiens !

Nous constatons depuis quelque temps que le nombre des chiens augmente dans notre bonne ville.

On en rencontre partout et à toute heure du jour et de la nuit. Il en est qui mordent ; d'autres qui ont reçu mission d'empêcher les gens de dormir, en faisant, la nuit, un épouvantable vacarme.

Le jour, sur notre Traverse, ils se livrent à toutes sortes d'excentricités, et dans leurs courses folles ils peuvent être cause d'accidents regrettables. L'autre jour, l'un de ces quadrupèdes a renversé une vieille femme sur le boulevard Paoli, qui heureusement en a été quitte pour la peur.

On se demande ce qu'est devenu le *Cispacan* ? En constatant son absence on peut croire que les rôles sont renversés, et que c'est le *Cispacan* qui fait maintenant devant la gent canine...

Tir du 163e

Des tirs de cartouches à blanc seront exécutés par les compagnies du 163e régiment d'infanterie, sur le terrain de manœuvre de Montesoro, le mercredi 19 décembre, de une heure à quatre heures du soir.

Cours malpropres

Les cours des maisons portant les numéros 37 et 39 de la rue de l'Opéra, n'ont pas été balayées depuis longtemps et se trouvent dans un état repoussant de malpropreté. La police a verbalisé contre l'entrepreneur du balayage.

Ecroué au violon

Le sieur E. Dominique, quoique ayant dépassé l'âge des folies, puisqu'il a 72 ans, aime un peu trop la dive bouteille.

Il se trouvait hier dans la cantine de M. Clément, rue Neuve, en état complet d'ivresse et cassait du scandale.

La police prévenue, le conduisit au violon municipal, où il a pu cuver son vin à son aise.

Touring-Club de France

Le Touring-Club, dans le but de faciliter les excursions, fait don gratuitement, à tous les hôtels détenteurs du panneau, d'un buvard contenant *la Carte* au 400 000e de la région dans laquelle l'hôtel est situé ; Cette carte, œuvre du Touring-Club, éditée avec le plus grand soin, contenant toutes les indications les plus récentes relatives aux routes, sera consultée avec grand profit par tous les voyageurs, qui trouveront le buvard sur la table du salon de l'hôtel.

Initiative heureuse dont nous félicitons le Touring-Club !

Les dépêches officielles

Le pays où l'on fait le plus grand abus des dépêches officielles, c'est-à-dire des télégrammes que les fonctionnaires de l'Etat expédient aux frais de la « Princesse », est, paraît-il, l'Italie.

L'abus est devenu tellement criant que, tout récemment, le président du conseil des ministres italien a fait parvenir aux fonctionnaires de tous *grades une circulaire* les invitant à mettre un frein à leur correspondance télégraphique.

Comme toutes les circulaires, celle de M. Giolitti fut vite oubliée. On vient d'en avoir une preuve des plus amusantes.

La semaine dernière, une vache disparut mystérieusement des étables de M. le sous-préfet de Cotticone, en Sicile. Aussitôt le sous-préfet donna ordre de télégraphier à toutes les préfectures et sous-préfectures pour signaler la disparition de la vache et en ordonner la saisie. Trois cents télégrammes partirent ainsi, non seulement à destination des préfectures et sous-préfectures siciliennes, mais dans toutes les directions de la péninsule italienne. Car, pas un instant l'idée n'est venue aux employés chargés d'expédier ces télégrammes, que cette vache n'avait jamais pu gagner à la nage le continent italien, à travers le détroit de Messine.

Un journal découvrit la chose, et M. Giolitti, pour faire un exemple, vient d'obliger le sous-préfet à payer de sa poche les frais des télégrammes s'élevant à 507 lire.

Le plus amusant c'est que la vache court toujours.

Avis

M. Sabaté, dentiste du Lycée, diplôme d'honneur, Exposition de Bastia, prévient sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours de 8 à 11 heures le matin, et de 2 à 4 heures le soir.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES JOURNALIERS. — Les ouvriers syndiqués et ceux qui désirent se syndiquer sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche, 16 du courant, à 10 heures du matin, Place Galetta, Vieux Port.

L'Union Vie

Fondée à Paris en 1829

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

RENTES VIAGÈRES

Assurances dotales, mixtes, combinées, etc.

S'adresser à
Bastia, à M. Etienne Périer.
Ajaccio, à M. J.-T. Bartoli.
Corte, à M. Charles Mariani,
l'Ile-Rousse, à M. Léon Rossi.
Propriano, à M. Toussaint Sorba.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes un moyen infaillible dont guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et *enverra les indications demandées.*

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00678

BOURSE DE PARIS

	14 déc.	15 déc.
Rentes 4 1/2 0/0 anciennes	96 05	95 91
— 3 p. 0/0 anciennes.	96 30	96 20

Ex coupon.

Communications télégraphiques

Nous avons reçu de M. le Receveur des Postes communication de la circulaire télégraphique suivante :

Paris, 15 déc. 3 h. 30 soir.

Communications intérieures et franco-italiennes légèrement améliorées ; elles restent interrompues avec l'Espagne et le Portugal.

L'APPLICATION de La Loi de Séparation

NOUVELLES DISPOSITIONS

Paris, 14 décembre.

Le projet de loi, qui va être soumis à la sanction du Parlement, édicte les dispositions suivantes :

L'Etat, les départements ou les communes deviendront immédiatement les propriétaires des évêchés et des séminaires, qui devront être évacués sans délai.

L'exercice du culte est organisé par la combinaison des lois de 1881 sur les réunions publiques et de 1901 sur le contrat d'association.

Les Eglises continueront à être affectées au service du culte catholique.

Les allocations seront supprimées à tout prêtre qui continuera à officier, sans se soumettre aux prescriptions de la loi.

Les procès-verbaux

Paris, 15 décembre.

Dans toutes les églises de Paris, et dans presque toutes les paroisses du Continent de nouvelles contraventions ont été dressées, aujourd'hui, contre les ecclésiastiques, qui célébraient les offices.

On signale un très grand empressement des fidèles aux cérémonies, qui sont très nombreuses dans toutes les églises paroissiales.

MANIFESTE du duc d'Orléans

Paris, 15 décembre.

Mgr le duc d'Orléans va lancer un important manifeste au peuple de France relatif à la persécution religieuse.

Après une affirmation solennelle de son attachement inébranlable à la religion de ses glorieux ancêtres, le duc invitera tous les Français à s'unir étroitement sur le seul terrain de la défense des « Droits de l'Eglise. »

Les catholiques de France ne doivent pas borner leur action à une résistance passive ; il est nécessaire et urgent de prendre une offensive vigoureuse contre ce gouvernement abhré et spoliateur.

Le royal prétendant engage vivement, pour le plus grande gloire de la Patrie, les enfants de la Gaule à rendre à leur pays son titre de « Fille aînée de l'Eglise, » titre qui lui appartient depuis le jour où Dieu assura la victoire de Clovis.

Des ordres très sévères ont été donnés par M. Clémenceau, pour que la police surveille toutes les frontières, afin d'empêcher l'introduction en France du Message enflammé du duc d'Orléans, dont on craint l'expédition par plusieurs voies.

Conseil des Ministres

Paris, 15 décembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

L'application de la loi de Séparation

Tous les membres du Gouvernement assistant à cette réunion dans laquelle ont été arrêtées définitivement les dispositions nouvelles tendant à assurer l'application de la loi de Séparation.

M. Clémenceau, ministre de l'intérieur, a donné lecture au Conseil du rapport qui lui a été adressé par M. Lepine, préfet de police, ainsi que des télégrammes envoyés par les préfets, au sujet de l'application de la loi de Séparation pendant la journée du 14 courant.

Affaires extérieures

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a communiqué au conseil les télégrammes qui lui sont parvenus de nos représentants à l'étranger.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de *l'expédition des affaires courantes.*

Tiragesfinanciers

Bons à lots de Panama

Paris, 15 décembre.

L'obligation portant le numéro 298.076 est sortie remboursable à 500.000 francs.

L'obligation portant le numéro 1.551.777 est remboursable à 100.000 francs.

Ville de Paris 1865

L'obligation portant le numéro 120.162 est sortie remboursable à 400.000 francs.

L'obligation portant le numéro 539.909 est remboursable à 50.000 francs.

Obligations du Canal de Suez

L'obligation portant le numéro 253.044 est sortie remboursable à 150.000 francs.

Les obligations portant les numéros 915 et 205.764 sont remboursables chacunes à 25.000 francs.

EN ALLEMAGNE

Les élections au Reichstag

Berlin, 15 décembre.

Un décret de S. M. Guillaume II fixe au 25 janvier 1907, la date du renouvellement du Reichstag, récemment dissous.

Les Souverains de Norvège à Potsdam

Potsdam, 15 décembre.

LL. MM. le Roi et la Reine de Norvège sont arrivés dans la matinée à Potsdam, où ils ont été l'objet d'un chaleureux accueil, de la part de la population.

Les souverains allemands les attendaient à la gare.

De grandes fêtes seront données en leur honneur.

AU MAROC

Nouvel envoi de renforts

Tanger, 15 décembre.

Le Sultan a fait envoyer à divers caïds l'ordre de fournir des contingents à la mahalla chérifienne.

Il est difficile de savoir, pour le moment, quel sera le nombre de soldats qui arriveront vers la fin du mois dans les environs de Tanger.

Tout dépendra de la discipline des troupes chérifiennes et de la volonté des tribus de l'intérieur.

Les dispositions de Raisouli

Tanger, 15 décembre.

D'après les nouvelles qui ont été apportées à Tanger par le *maure* Ali-ben-Ali, Raisouli est disposé à protéger les étrangers, et à prêter son appui à l'organisation de la police, mais il s'opposera à toutes les autres réformes.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION

MOSCOU

ATTENTAT contre l'ancien Gouverneur

Saint Pétersbourg, 15 décembre.

Une bombe a été lancée cette après-midi, contre l'amiral Dournasof, ancien gouverneur général de la province de Moscou.

L'amiral a été très légèrement blessé par des éclats de l'engin.

Les auteurs de cet attentat criminel ont pu être arrêtés, et seront jugés par la Cour martiale.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. RAIBERT

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget général de l'exercice 1907.

La Loi de Finances

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la Loi de Finances de 1907.

Les droits sur les vermouths

La Chambre reprend la discussion des articles 25 à 29 portant fixation de droits plus élevés pour les vermouths et les vins-liqueurs.

Les députés du Midi se succèdent à la tribune pour protester contre les sommes énormes fixées par les articles précités, sommes qui feront que le commerce des vins deviendra impossible.

M. Mougeot rapporteur général du budget, demande à la Chambre de maintenir les chiffres fixés par le texte de la commission.

Malgré l'opposition des députés du Midi, les articles 25, 26, 27, 28 et 29 sont adoptés.

Amendement Thierry

M. Thierry, député progressiste de Marseille, dépose un amendement à l'article 29 fixant à 10 francs par hectolitre le droit frappant les vermouths.

Sur la demande du rapporteur, la Chambre rejette cet amendement.

Les droits sur l'absinthe

L'article 30 de la Loi de Finances frappe d'une surtaxe de cinquante francs par hectolitre, les droits sur l'alcool employé pour la fabrication de l'absinthe.

Adopté.

Séance levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est reprise à 3 heures.

Le procès-verbal de la séance du matin, lu par l'un des secrétaires, est adopté.

La Loi de Finances

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la Loi de Finances.

Amendement Carnot

M. Carnot, député radical de la Côte-d'Or, dépose un amendement tendant à interdire la fabrication des vins artificiels par l'addition d'eau et de sucre.

Cet amendement est renvoyé à la commission.

Les articles 33 à 35

Les articles 33, 34 et 35 sont ensuite adoptés sans modification.

Les produits pharmaceutiques

La Chambre aborde la discussion de l'article 36, portant fixation de droits assez élevés sur certaines spécialités pharmaceutiques.

Plusieurs orateurs demandent le rejet de cet article. La Chambre refuse le rejet.

L'Application de la Loi de Séparation

Au milieu du silence général, M. Briand, ministre de Cultes, dont l'apparition à la tribune avait provoqué une grande manifestation des gauches, lit le nouveau projet de loi, délibéré en conseil des ministres, sur l'exercice du culte catholique.

Le projet est renvoyé à la commission de décentralisation et de réformes administratives, qui va l'étudier immédiatement.

La séance est levée et renvoyée à demain matin.

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux
Emballage soigné
A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

Mme et M. Louis Benetti, chanoine, et leurs enfants ; Mme veuve Benetti et son fils ; M. et Mme Joseph Benetti et leurs enfants ; M. Pierre Benetti, chanoine, et ses enfants ; Mme veuve Maria ; Mme veuve Gallicani et ses enfants ; Mme Agostini, née Benetti et ses enfants, d'Oran ;

Les familles Acquaviva et Agostini,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Joseph Benetti

décédé à Bastia le 15 décembre 1906, à l'âge de 2 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui dimanche, à 9 heures et demie du matin.

On se réunira Faubourg St-Joseph, 12.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Gérôme, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St Gouin afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de créer dans dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, faiblesses, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maladies provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui lera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . 5 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille* . . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

D. H. ANDREOSSI,
Directeur de l'Usine à Gaz

CHAMPAGNE COSTE-FOLCHER

ÉPERNAY

Exposition de Liège 1905, Médaille d'Or
Exposition Internationale d'Alimentation Paris 1905, Grand Prix

Le Champagne COSTE-FOLCHER a été le seul admis aux banquets de 30.000 et 50.000 couverts servis les 30 octobre 1904 et 5 novembre 1905, à la Galerie des Machines à Paris pour ses Fêtes de la Mutualité.

Agent à Bastia : M. PAOLINI FILS.

Seul dépositaire à Bastia : Antoine SANTANDREA, 15, Bd Paoli.

POURSUITE

par mandat d'arrêt

contre 100.000 tablettes de chocolat au lait fugitives.

Signalement :

Nom : « Lucerna. »
Lieu d'origine : Hochdorf près Lucerne,
Nationalité : Suisse,
Mine : Elégante et moderne.
Signes distinctifs : Au déguster, frais et appétissant.
Signes particuliers : Se distingueont sans exception par leur goût exquis et délicieux, ce qui les trahit facilement.

On présume sur la fuite probable de plusieurs d'entre elles pour les pays d'outre-mer, quoique la majeure partie de celles-ci n'ait pas quitté leur pays d'origine.

AU BON MARCHE

PRIXFIXE — **BARBISINO** — PRIX FIXE

BASTIA — 9, Rue de l'Opéra, 9 — BASTIA

Grande Vente Réclame avec Prime

Finette dessins nouveauté, impression grand teint, le mètre	0,40
Caleçons couleur pour hommes, mailles anglaises, bords côtes, le caleçon	1.15
« Royale » lainage nuance unie, bleu, blanc, grenat, marron et bleu marine, le mètre	0,80
Camisoles de Dames, nuances assorties, la camisole	0,95
Chemises pour hommes flanelle coton, façon soignée, la chemise	1.50
Mouchoirs de poche blanc avec vignette fantaisie, le mouchoir	0,10
Parapluies en très beau satin, le parapluie	1.95
Parapluies Argentine, tringle acier, manches nouveauté ou bois naturel, le parapluie	2.45
Bérets pour enfants, motifs brodés, le béret	0,90

Chaussures pour Hommes, Femmes, Fillettes et Enfants

Bottines pour Dames, double semelles, cousues, forme nouvelle, la paire	4.50
Bottines pour Fillettes, très montantes, bout mode, la paire	3.75
Bottines pour Hommes, claque veau, article soigné, la paire	7.50
Chaussures pour Enfants, la paire à partir de	0,60
« Inusables » pantoufles pour Dames en velours noir ou bleu marine, forme baby, semelle fautre, la paire	1.45

Grand choix de chaussures de luxes vendues à des prix incomparables de bon marché.

Confections pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

Complets pour Hommes en cheviotte noire ou nuances, le complet de 12 fr. 50 jusqu'à 25 francs.

Complets pour Hommes drap fantaisie, le complet de 11 fr. 75 jusqu'à 39 francs.

Pardessus drap uni ou fantaisie, col velours, façon tailleur, le pardessus	15.50
Pantalons pour Hommes cheviotte ou drap fantaisie, le pantalon à partir de	2.95
Complets pour Enfants, cheviotte noire, etc., le complet	2.95

UNE PRIME sera offerte à tout acheteur pour un achat au-dessus de 5 francs.

XXXIe ANNEE — N° 342 — LUNDI 17 DECEMBRE 1906

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

00679

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Lazare.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 26 m. — Coucher, 4 h. 21 s.
Premier quar., le 22 — Pleine lune, le 30
Fête de Demain : Att. de l'Enf. de N.D.

16 DECEMBRE

Les Curiosités de la Semaine

En Amérique tout va vite, mariage, divorce.

Une jeune citoyenne de Norristown, en Pensilvanie, vient de battre le record du divorce.

En présence d'une escorte de témoins et de parents, la jeune fille avait promis fidélité et obéissance par devant l'officier de l'état civil, à l'un de ses compatriotes.

Selon l'usage, la noce ne sortit de la mairie que pour pénétrer chez un cabaretier voisin. Et chacun de boire à la félicité des époux.

Dix minutes ne s'étaient pas écoulées que le mari commençait à divaguer : un quart d'heure plus tard, il était ivre-mort. La jeune femme, indignée, ne précipitait à la mairie et obtenait un décret de divorce, un quart d'heure après la célébration de son mariage.

Après un certain temps d'hésitation, de mystères et de contre-ordres, S. M. le roi Georges de Grèce a rendu visite au Pape et a été reçu avec les honneurs royaux au Vatican, où la musique des Suisses avait étudié pour la circonstance et a exécuté assez bien l'Hymne hellénique.

L'entrevue a été des plus cordiales, presque familière : il n'y avait pas de grosses questions diplomatiques sous roche, et le roi Georges ayant eu plus d'une fois l'occasion de rencontrer à Venise le cardinal Sarto, une amitié déjà ancienne existe entre les deux souverains.

D'ailleurs, ils ont tous deux une passion intime, bien faite pour créer entre eux la sympathie : le Pape, comme on le sait, est un philatéliste enragé, tandis que le roi de Grèce collectionne avec une grande ardeur de petits objets, de petits riens dont la valeur ne consiste qu'en leur provenance.

Et, — je tiens le fait de la bouche d'un haut personnage de la Cour papale — Pie X avait ménagé une agréable surprise à son royal ami. Comme souvenir de sa visite au Vatican, il a tenu à lui donner, avec une belle lettre autographe d'attestation, *le billet de retour qu'il avait pris à la gare de Venise il y a trois ans en se rendant au Couclave.*

On pouvait croire que cet infime petit carton inutilisé par le cardinal devenu pape, avait disparu dès les premiers jours de l'installation au Vatican. On voit qu'il n'en était rien, et que le pape Sarto est un homme d'ordre jusque dans les plus petits détails.

Le roi Georges emporte, ravi, la relique bizarre que maint milliardaire couvrirait d'or. Mais, il paraît qu'il est un peu embarrassé, ne sachant comment rendre délicatement la politesse, car il a appris que le philatéliste distingué qu'est Pie X *possède* déjà toute la collection des timbres-poste grecs !

On rapporte qu'un Américain richissime a fait installer dans son hôtel un appareillage électrique des plus compliqués dont l'action se substitue au service des domestiques. Sans bouger de son fauteuil, notre misanthrope n'a qu'à appuyer légèrement sur des boutons de contact pour amener jusqu'à soi une table chargée d'entremets, le livre du jour, le journal favori, un bouquet de fleurs fraîchement cueillies, etc. A l'antichambre, des valets exécutent les ordres du maître et expédient ses commandes sur des plateaux qui se rendent mécaniquement à destination.

Cet Américain dépensa plus de cent mille francs pour ne plus être dépié par des serviteurs obséquieux et peu bienveillants. Quelle erreur est la sienne ! Par ce luxe de précautions, il ne fit qu'exciter les curiosités de ses gens : ceux-ci goettent monsieur par tous les trous de serrure.

Un nouvel instrument de musique.

Le temps n'est pas si loin qu'on se l'imagine où, à l'exemple d'Orphée, les Grecs jouaient de la lyre sur une écaille de tortue.

Il y a dans les eaux new yorkaises des homards de belle taille qui atteignent de 1 mètre à 1 m. 25. La pince géante de l'un d'eux a paru à M. Benjamin Carlton, luthier de Philadelphie, susceptible de se transformer en violon, il a soffi pour cela d'ajuster sur cette pince, employée comme caisse de résonnance, un manche, une touche, un chevalet, des cordes. L'instrument a une belle patine rouge qui défie les plus prestigieux vernis, et, dit-on, une sonorité comparable à celle des meilleurs violons italiens. La routine est si forte que beaucoup de musiciens hésiteront à se produire dans le monde avec une pince de homard pour jouer une symphonie de Beethoven.

Le *Courrier du Mexique* relate que quelques bohèmes, écrivains, peintres, philosophes allemands, trouvant la vie civilisée insipide au possible, partirent pour l'île Kabahon, dans l'archipel de Bismarck, pour y vivre de la vie de la nature. Ils se faisaient appeler les « Frères du Soleil, » ne se nourrissaient que de racines et de noix de cocos et passaient leur existence tout nus. L'écrivain Lutzow et le philosophe Engelbart succombèrent à une fluxion de poitrine et à une diète excessive. Bettmann, philosophe également, fut tué par les indigènes. Les autres viennent de repartir pour l'Allemagne.

N'en déplaise aux vieilles demoiselles, Sainte Catherine n'est pas leur patronne, et coiffer sainte Catherine veut dire « se marier. »

Il existe en Russie un ordre honorifique, une sorte de Légion d'honneur, réservé aux dames du monde. C'est l'ordre de Sainte-Catherine, créé par le tsar Pierre Ier, pour honorer l'impératrice Catherine.

L'insigne principal de cet ordre était une coiffe de forme et de couleurs spéciales. Et lorsqu'une postulante d'un ordre religieux quittait la coiffe de son ordre et rentrait dans le monde pour se marier, on disait d'elle : « Mlle X. va coiffer sainte Catherine. » Car pendant longtemps l'ordre de Sainte-Catherine fut réservé aux dames mariées ayant accompli des faits dignes d'être honorés publiquement.

Pourquoi cette locution est-elle arrivée à signifier le contraire ? Mystère !

PIPELET.

Causerie Agricole

L'Œuvre syndicale de l'Outillage agricole

L'idée d'association fait, chaque jour, son chemin au sien de nos populations rurales. Grâce à elle, les petits cultivateurs jouissent, aujourd'hui, de la plupart des avantages de la grande culture.

Après s'être réunis en syndicat, soit pour l'achat des engrais, semences et machines, soit pour l'achat des matières premières nécessaires à l'exploitation de leurs terres, et aussi pour la vente de leurs produits, voilà qu'ils appliquent, maintenant, l'idée d'association à l'acquisition de machines perfectionnées et à grand rendement, que les propriétaires aisés peuvent acheter individuellement, mais que les petits cultivateurs, qui en ont un égal besoin, ne peuvent acquérir que par groupement.

Ces associations, habituellement désignées sous le nom de « Syndicats d'industrie agricole, » ont généralement pour circonscription la commune. Leur objet spécial est d'acheter et mettre à la disposition exclusive de leurs adhérents les meilleures machines, moyennant un prix de location fixé chaque année par le conseil d'administration.

Elles se sont répandues un peu partout en France. Les petits cultivateurs sont ceux qui en retirent les plus grands avantages. Elles leur ont permis, sans payer patents, d'expérimenter les machines les plus perfectionnées, d'entreprendre dans les conditions les meilleures des défrichements, des plantations de vignes et autres cultures, de battre et trier les céréales à prix réduits, etc., économisant ainsi la main d'œuvre et le temps et obtenant un meilleur travail.

Ces Syndicats d'industrie agricole ont pour naissance, grâce à une heureuse combinaison de l'Association et du Crédit. C'est, en effet, aux Caisses locales de Crédit agricole qu'ils empruntent l'argent nécessaire à l'achat du matériel qui leur fait besoin, et s'il n'en existe pas, ils empruntent d'autres façons, même à leurs adhérents, s'il s'y trouve des capitalistes. Les avances qui leur sont faites, productives d'intérêts, sont remboursées au moyen d'un prélèvement sur les recettes propres, une partie de ces dernières servant à payer la prime d'assurance contre les accidents et les incendies, s'il y a lieu ; les frais de réparations et d'entretien des machines, les employés et les ouvriers. Quand les emprunts ont été amortis, le surplus des recettes va constituer un fonds de réserve généralement déposé dans la Caisse locale, qui permet au Syndicat d'augmenter l'importance de son matériel et de le remplacer quand il est usagé.

Indépendamment de ces Syndicats spéciaux d'industrie agricole, beaucoup de Syndicats agricoles ordinaires ont acquis avec leurs ressources propres, mais plus souvent avec l'argent fourni par les caisses rurales, et quelquefois même par un emprunt souscrit parmi leurs membres ou même en dehors d'eux, ont acquis, disons nous, un outillage agricole, trop coûteux pour les petits cultivateurs, choisi de façon à bien se prêter, pendant une longue durée, aux travaux agricoles locaux, le matériel déposé dans les magasins du Syndicat est loué aux adhérents moyennant une modique redevance, et d'après un règlement établi entre eux. L'entretien et les réparations sont à la charge de celui qui s'en sert.

---

35 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odyssée BARROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

— A la station de voitures. Tu nous verras la laisser pendant ce temps-là... Tu ne peux pas aller à pied jusqu'à la Glacière ?

Elle lui saisit le bras :

— Ne sors pas, Alexis !... Je descendrai bien seule... Je ne veux pas que tu m'accompagnes.

— Ne te tourmente pas ainsi, chérie ! dit-il en l'embrassant.

— Mais ces hommes ! Ces hommes, dit-elle anxieuse.

Une demi-heure auparavant Alexis avait aperçu à travers les persiennes, deux individus à mine suspecte déambulant sur le trottoir d'en face, l'un au-dessus, l'autre au-dessous de la maison, comme s'ils guettaient quelqu'un.

— Rassure-toi, dit-il en souriant. En admettant que ce soit des agents de police, ce n'est pas nous dents à moi qu'ils en veulent. Comment soupçonneraient-ils notre adresse ? Ne sommes-nous pas bien cachés, toi, sous le nom banal de Dubois ?

— J'ai peur, te dis-je ! Je ne sais ni de quoi, ni pourquoi !

— Ma figure rasée ne me rend-elle pas méconnaissable ? Sois sans crainte... Tranquillise-toi, je t'en supplie. Ne commets pas la sottise de la chère petite créature que tu vas mettre au monde...

Il ouvrit la fenêtre, entre-bâilla doucement les persiennes, plongea le regard à droite et à gauche :

— Et bien !... Ils ne sont plus là.... Ces deux hommes étaient peut-être de braves gens, des flâneurs inoffensifs ?

Puis, avec un léger haussement d'épaules :

— Dans notre situation, on croit voir des mouchards partout !

Toinne ne se sentait pas convaincue ; elle éprouvait l'indéfinissable pressentiment de quelque malheur. Pourtant les minutes étaient comptées. Il y avait pour elle urgence à se laisser transporter au plus tôt chez l'étudiante en médecine ; elle céda. Alexis sortit en hâte pour quérir un fiacre, pendant qu'elle ferait ses préparatifs.

Il descendait rapidement la rue de Ravignan, ne songeant guère à s'assurer qu'il n'était pas suivi. Que lui importait, à cette heure, sa sécurité personnelle ? Ce qui pressait, c'était de mettre en lieu sûr, de confier à des mains amies la femme qu'il aimait.

Ayant appris par les journaux, quelques semaines auparavant, qu'il était sous le coup d'un arrêté d'expulsion et ne pouvant laisser seule à Paris Mlle Toinne de Varenak, à qui la précarité de sa santé et l'approche de sa délivrance ne permettaient pas de voyager, il avait quitté furtivement sa retraite du faubourg Saint-Jacques pour venir s'installer à Montmartre, afin de dépister la police. Après l'accouchement, dès que la jeune mère serait rétablie, ils comptaient aller se réfugier en Angleterre.

Alexis avait parcouru cinquante mètres à peine, quand tout à coup sortit d'une allée un individu qui se mit à le suivre à distance, tandis qu'un second personnage, dissimulé, lui aussi, dans l'encoignure d'une porte, descendait le trottoir opposé, échangeant de temps à autre avec son camarade des coups d'œil d'intelligence et semblant lui demander si c'était bien là leur homme, et s'ils ne risquaient pas de commettre une gaffe.

Le signalement du fils ne répondait qu'imparfaitement, en effet, à celui de l'étranger qu'ils avaient mission d'arrêter. Ils hésitaient. Ils avaient vaguement, sur la foi d'informations anonymes — envoyées par quelque faux frère sans doute — que le nihiliste recherché devait habiter la rue de Ravignan. Les diverses concierges, successivement interrogées, avaient toutes fait la même réponse :

— Nous n'avons pas de Russes dans la maison !

L'une d'elles avait bien parlé d'un locataire récemment installé au *cinquième* avec sa jeune femme, et dont la taille, les allures, les manières, correspondaient assez au signalement indiqué, mais il ne portait pas de barbe ; il s'appelait *Dubois* et exerçait le métier de dessinateur.

— Non, monsieur l'inspecteur, mon nouveau locataire peut pas être un *nihilisse* ; c'est un bon Français, un Parisien, un monsieur très comme il faut !... A prouvé qu'il m'a donné vingt francs de *denier-adieu* — pour un logement de 240 francs ! — et qu'il a payé le terme d'avance !

La brave femme, en croyant défendre M. Dubois, n'avait réussi qu'à éveiller les soupçons des agents. La disproportion du *denier à Dieu* avec le chiffre du loyer suffisait pour rendre suspect le prétendu dessinateur. La bienveillance intéressée des portières est parfois aussi dangereuse que leur méfiance systématique ; et l'excès de générosité envers elles n'est pas moins nuisible souvent que l'excès de pingrerie.

Depuis vingt-quatre heures les inspecteurs avaient fait le pied de grue dans la rue de Ravignan, guettant la rentrée ou la sortie des habitants de la maison.

Cependant, ils s'étaient peu à peu rapprochés d'Alexis, qui, se doutant enfin qu'on lui emboîtait le pas, n'avait pu s'empêcher de détourner la tête et de reconnaître bien vite les deux types qu'il avait déjà aperçus de sa fenêtre.

Il eut assez de présence d'esprit pour ne rien laisser paraître de son inquiétude, et pour poursuivre son chemin sans précipiter ni ralentir sa marche. En deux minutes, il arriva place de la mairie, ouvrit brusquement la portière de l'unique *véhicule* qui se trouvait à la station, lota au cocher une adresse quelconque, en ajoutant à demi-voix :

— Brûler le pavé ! Cinq francs de pourboire !

Son plan était de se débarrasser d'abord de ses filateurs, et de venir ensuite au centre de Paris, d'envoyer une autre voiture chercher sa femme, qu'il attendrait dans un café.

Mais tandis que l'automédon, à demi-endormi sur le siège, rajustait son chapeau sur sa tête, rassemblait ses guides de la main gauche et de la droite prenait son fouet, les agents de la sûreté étaient accourus ; l'un saisissait la bride du cheval, l'autre s'avançait à la portière :

— Pardon, Monsieur Valdroff ! Si il en souriant. J'ai deux petits mots à vous dire.

— Vous vous méprenez, Monsieur ! répondit-il avec un sang-froid que démentait la rougeur subite de ses joues. Je ne m'appelle pas Valdroff, mais bien Dubois.

— Connu ! Connu !

— Vous en doutez ? Voyez plutôt !

Et il tira vivement de sa poche plusieurs lettres qu'il s'était fait adresser sous son nom d'emprunt.

— Je demeure à deux pas d'ici, rue de Ravignan, n°...

— Je sais ! Je sais !... Allons ! Pas d'esclandre...

Puis sautant lestement dans la voiture, où son copain pénétrait à son tour par l'autre portière :

— Toute résistance serait inutile, monsieur.

(A suivre).

Ces Syndicats sont facilités dans l'acquisition de leur outillage agricole par des donations, mais plus souvent par des souventions. Ces dernières viennent de l'Etat, des départements ou des communes ou bien encore d'institutions de prévoyance, comme les Caisses d'épargne.

En vertu de la loi du 30 juillet 1895, les Caisses d'épargne peuvent, en effet, affecter leurs fonds disponibles et les revenus de leur patrimoine notamment aux choses de l'agriculture. En 1899, celle des Bouches-du-Rhône a donné l'exemple. Elle décida l'acquisition d'un outillage agricole et son dépôt à Aix, où sa succursale est autorisée en grande partie par les économies des cultivateurs. Le Syndicat central de l'arrondissement d'Aix accepta d'organiser le service de location et de surveillance des machines agricoles, et la Caisse d'épargne mit à sa disposition une somme de 1.500 francs spécialement destinée à l'établissement de cette œuvre si salutaire.

Ce premier dépôt, pourvu de ces machines aratoires, donna des résultats si satisfaisants que le Syndicat se décida à en établir d'autres dans les principales localités de l'arrondissement, sachant qu'en quatre ans et demi seulement, les achats d'instruments agricoles destinés à la location s'élèvèrent à 8.000 francs environ, dont 3.000 francs fournis par la Caisse d'épargne, 2.000 francs par les subventions officielles et 1.300 francs par les recettes de la location.

Autre exemple : Dans le Pas-de-Calais, le Syndicat de la commune de Zudausques fit l'acquisition, en août 1900 d'une machine à battre, actionnée par un moteur à pétrole. Cette machine du prix de 4.200 fr. a été payée au moyen d'un emprunt fait à la Caisse de Crédit agricole de l'arrondissement, et l'emprunt a été complètement remboursé, en février 1904, par les syndiqués.

Ainsi, par une heureuse combinaison de l'Association et du Crédit, les petits cultivateurs peuvent aujourd'hui se servir des machines perfectionnées, grâce auxquelles ils accomplissent rapidement et proprement des travaux coûteux de défoncement, de battage, de triage, etc., réalisant des bénéfices sur la plus-value qu'ils donnent aussi bien à leur propriété qu'aux produits qui en sortent.

L.-B. CASTELLI.

Ce que disent les Journaux

Le Matin

Du M. Maujan, sur les mesures prises :

« Il ne reste plus au gouvernement qu'à prévoir les conditions dans lesquelles les cérémonies publiques religieuses seront pratiquées. La loi de 1881 combinée avec l'article 25 de la loi de séparation pourra fournir la solution nécessaire. L'heure est en ce moment est de garder tout son sang-froid. Il faut éviter tout geste ou toute menace inutile. »

Le Soleil

Les mages du Bloc s'imaginent être toujours en face d'une question d'argent et ils comptent qu'en supprimant les évêchés, presbytères, séminaires, pensions et qu'en envoyant 6.000 ecclésiastiques, ils feront capituler les catholiques et accepter la loi de 1905. Erreur. Nous savons que l'Etat est sans valeur et nous trouvons tout naturel qu'il vole nos fondations pieuses. Nous savons que l'Etat est escroc, nous connaissons très bien qu'il nous persécute, mais que l'Etat fasse ce qu'il voudra. Nous n'accepterons pas la loi de séparation ni son application à l'aide de la loi de 1901 tant que les pouvoirs publics ne l'auront pas remaniée après avoir loyalement causé avec le pape.

Le Siècle

Dans la pratique on ne peut rien. On peut faire condamner à 16 francs d'amende le curé qui dira la messe sans prévenir, c'est tout. Il expiera sa condamnation et il recommencera le lendemain, et la récidive ne constitue pas une aggravation. Alors on aura prouvé l'impuissance de la loi. La nécessité d'une déclaration pour une réunion qui s'annonce son de cloche est une chimère.

Le Matin

Tout le mal vient de ce que le gouvernement veut que l'Etat soit séparé de l'Eglise, mais n'entend pas que l'Eglise soit séparée de l'Etat. Voilà le point. L'Eglise en consentant se montre accommodante. Sa thèse est celle-ci : « Je ne vous demande rien, ni argent, ni pensions, ni biens. J'abandonne même les églises, si tel est votre bon plaisir, mais du moment que vous m'ignorez, laissez-moi je vous ignore également et n'exigez pas de moi d'inutiles formalités. »

L'Autorité

M. Paul de Cassagnac :

« Il faut louer le député du Nord d'avoir mis au service du droit violenté sa science profonde de juriste. Mais il fallait viser plus haut et élever le débat au-dessus de la question de procédure. Il s'agissait de savoir si la suppression des crédits relatifs à l'ambassade française auprès du Vatican entraînait pour les agents diplomatiques romains la perte de leur immunité, si cette simple mesure parlementaire autorisait la République à perquisitionner dans une demeure protégée par le droit international, si le gouvernement, sans avoir préalablement invité le pape à retirer ses agents, pouvait infliger à l'un de ceux-ci un traitement que la loi lui interdisait d'appliquer à un simple particulier de nationalité étrangère. »

GAZETTE DEPARTEMENTALE

ERBALUNGA. — La mort de Mme Fiordispina Dominici née Battistini vient de mettre en deuil les meilleures familles du canton de Brando. Mère de famille accomplie, elle partageait toute son affection entre son époux et sa fille, aujourd'hui abîmée dans le plus profond désespoir.

La population d'Erbalunga et celle des villages voisins s'est trouvée réunie autour du cercueil de cette excellente femme, le jour des obsèques, en société en service religieux célébré dans l'église paroissiale.

M. le capitaine Pierre Dominici, entouré de nombreux parents, conduisait le deuil. Rien qu'accablé par la douleur de cette perte irréparable, il n'est rendu jusqu'au champ du dernier repos où a été livré l'inhumation.

Nous présentons à M. le capitaine Dominici, à Mlle Hélène Dominici et à leur famille l'expression de nos sincères regrets.

SAINTE-MARIE SICHÉ. — La brigade de gendarmerie à pied de Grosseto est transférée à Sainte-Marie-Siché.

M. Rouhet, lieutenant de gendarmerie, désigné pour Sainte-Marie-Siché, qui n'a pas rejoint, passe à Fuget-Thônier, en remplacement de M. le lieutenant Gazagne, désigné pour Sainte-Marie-Siché.

VENZOLASCA. — Une bien triste nouvelle se répandait à Venzolasca, le vendredi 7 décembre dernier : Mademoiselle Claire Nicolai venait de rendre sa belle âme à Dieu, après une bien courte maladie. C'était la fille de M. Lucien Nicolai, si avantageusement connu dans le canton de Castiser, la sœur de l'abbé Nicolai, curé de Porri, et de Mlle Ignace Nicolai, qui entourée à la tête d'un commerce important au Vénézuela, et Pierre-François Nicolai, employé au tribunal du Caire (Egypte).

Elle n'était âgée que de 34 ans, et fille unique elle n'avait jamais voulu se séparer de ses vieux parents et de ses frères, desquels elle était l'idole, et l'ange tutélaire de leur foyer. Dieu était jaloux d'une si belle âme et a voulu lui donner, bien-tôt hélas ! la récompense de son dévouement et de son sacrifice.

Quelle désolation pour cette pauvre famille ! pour ses vieux père et sa vieille mère, plus que septuagénaires, pour ses chers frères dans l'éloignement rendra plus terrible encore ce coup funeste ; pour l'abbé Nicolai, qui reste seul à consoler ses vieux parents, mais qui trouvera dans la religion cette suprême consolation de l'humanité souffrante et cette force inépuisable qui ne fait jamais défaut.

L'enterrement a eu lieu samedi 8 décembre, au milieu d'un concours immense de parents et d'amis accourus en foule du canton de Venzolasca et des cantons limitrophes. Depuis longtemps, on n'avait vu à Venzolasca pareille affluence à un enterrement, et la famille Nicolai peut être fière de sympathies si unanimes et si dévouées. Les enfants de Marie de Venzolasca ont tenu à rendre les honneurs que méritait celle qu'elles affectionnaient beaucoup pendant sa vie et qu'elles pleurent maintenant amèrement. M. le curé Mattei, doyen de Venzolasca, présidait aux obsèques entouré d'un nombreux clergé.

Les derniers restes de notre chère regrettée ont été déposés provisoirement dans le tombeau de la famille Cipriani pour être transférés dans le caveau de la famille.

Dors en paix, chère amie ; prie pour nous dans la patrie où nous espérons te rejoindre un jour. — *Une Amie.*

Bulletin Financier

Paris, 13 décembre 1906.

Marché plutôt lourd, sauf sur notre Rente qui passe de 96.97 à 96.17. Nos Sociétés de Crédit gardent leurs cours de la veille. La Banque de Bordeaux est activement traitée à 502 ; son acompte de dividende octobre a été de 13 frs au lieu de 12.50, et le prochain dividende désassuré, dit-on, de 2.50 celui de l'exercice antérieur.

Valeurs industrielles irrégulières. Valeurs russes mieux tenues. Les obligations 5 0/0 Victoria Minas pourraient, rechercher, à 449.50. Le Bec Auer accentue sa reprise à 817. En Banque, on échange à 406 l'Emprunt de Colombie. La Librairie Ollendorff est toujours ferme à 145. Enregistrons la nouvelle avance du Laurium Grec à 91.50. La Telemarken Copper passe à 60, demandée. La Rio-Banya cote 428. Les Zines de Ternel s'inscrivent à 178. On délaisse les actions des charbonnages de Cawdor And Garnanton les Anglais avaient du reste échoué.

L'action Parse-Asturienne est en plus-value à 775.50 ; les travaux sont en pleine activité. L'action de la Cie Générale des Voitures Automobiles se tient à 450 ; espérons que la souscription aux 7.000 actions nouvelles de 100 frs, réservées aux actions actuelles, sera close le 20 courant.

Au sujet des actions de la Cie des Anthracites de la Sarthe, émises au pair de 500 frs (125 frs en souscrivant), on fournit les renseignements suivants : Evaluant à 25 frs le prix du "carro" alors qu'il est vendu à Rouen 36 et 40 frs, et le prix des boulets à 15 frs au lieu de 20 frs, il reste pour le "carro" un bénéfice de 12.50 et pour les boulets un bénéfice de 3 frs 50, ce qui donne, pour une vente de 75.000 tonnes par an, un bénéfice total de 450.500 fr.

Nos chemins de fer ne varient guère.

L'Application DE LA LOI DE SÉPARATION à Bastia

Dimanche matin, à 9 heures et demie, M. le commissaire central Dumas s'est rendu à l'église paroissiale Saint-Jean, et, après la messe, a informé M. l'abbé Zattera, vicaire-sacristain, qu'il dressait procès-verbal de contravention contre lui pour avoir célébré la messe, sans demande d'autorisation préalable.

A la même heure, M. le commissaire de police Moisello se rendait à l'oratoire de la Miséricorde, et dressait procès-verbal pour le même fait contre M. l'abbé Biaggi, chapelain ; de là il se rendait à l'église paroissiale Sainte-Marie, et procédait à la même opération contre M. le vicaire Ambrosini, qui venait de célébrer la messe.

Il ne s'est produit aucun incident.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES EAUX

Avis

La Compagnie des Eaux a l'honneur d'informer la population que des réparations nécessitant le retrait de l'eau devant être exécutées sur la conduite d'amenée, le service des eaux sera suspendu à partir de ce soir, 9 heures, jusque dans la matinée de demain.

Petite Gazette

Variété des Annonces du 16 décembre

Thermomètre — 1 heures du matin 9 3
à midi 11 2 5 heures du soir 8 5
Maxima 11 6 Minima 6 2.

Barométre — 7 heures du matin, 760 mm.
à midi 761 mm. 6 heures du soir, 762 mm.
Vent — Dans le matinée, N. faible
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, couvert.
Pluie tombée, à 7 h. du matin : 0 mm.

Condoléances

M. et Mme Louis Bansitti viennent d'avoir la douleur de perdre leur fils Joseph, âgé de deux ans, emporté par la rougeole, qui, malgré toutes les précautions recommandées par les médecins, continue à faire des victimes.

De nombreux parents et amis ont accompagné hier, le cercueil de ce petit ange, du faubourg Saint Joseph à l'église Sainte-Marie, et témoigné leurs regrets à M. Louis Bonetti et à sa famille.

Nous y joignons les nôtres.

Mécaniciens du commerce

Ont obtenu le brevet de mécaniciens de la marine de commerce à la suite des examens qui viennent d'avoir lieu à Toulon : 1re classe, MM. Martini, Tomasi ; 2e classe, M. Sotetti.

Poules errantes

Le sieur S... Alexandre, qui avait laissé, hier, ses poules à l'abandon dans la cour des immeubles 1 et 1 bis de la rue du Nouveau Port, a été mis en contravention par la police.

A vendre

Une très bonne jument de race française, taille 1 m. 60, attelée et montée à volonté, belles allures.

S'adresser au bureau du journal.

Paroisse Saint-Jean

La neuvaine de Noël, qui a commencé hier soir, à l'issue des Vêpres, aura lieu tous les soir à 5 heures.

A vendre

Jeune et très jolie vache et un beau mulet.

S'adresser au bureau du journal.

Mots de la fin

Un mioseux dormant sur un banc d'un jardin public est réveillé dans une rafle.

— Vous me réveillez juste au moment d'un beau rêve, je voyais la vie en rose, dit-il au brigadier.

Ce dernier, goguenard :

— Vous avez oublié... *Lépine* !

A vendre

Cheval anglo tarbe bai, 7 ans, 1 m. 54, attelé et monté, sage, très brillant.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

La Maison L. N. Mattei et Cie, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle attend incessamment un chargement de sels, par le voilier « Fanny-Lelia. »

Elle vendra au débarquement :
Sel gros, 11 fr. 25 les 100 kilos.
Sel fin, 13 fr. 50 les 100 kilos.

Les commandes sont reçues dès à présent en leurs bureaux, 15, place Saint-Nicolas

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00680

L'Légion d'honneur

Paris, 16 décembre.

M. Cappatti, directeur honoraire de l'enregistrement, est promu au grade d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

FINANCES

Paris, 16 décembre.

Le « Journal Officiel » publie aujourd'hui la nomination suivante :

M. Salaun, receveur des finances à Carte, est nommé receveur à Argelès (Hautes-Pyrénées).

Récompenses Honorifiques

Paris, 16 décembre.

M. le Ministre de la Guerre vient de décerner une médaille de bronze à M. le docteur Costa, médecin à Calenzana, pour soins prodigués gratuitement aux militaires.

L'APPLICATION de La Loi de Séparation

DÉSACCORDS MINISTÉRIELS

Paris, 16 décembre.

La « Liberté » prétend que des désaccords se sont produits dans les deux séances du Conseil des ministres, où ont été élaborés et discutés les nouveaux projets de M. Briand pour assurer l'application de la loi de Séparation.

Il semble que l'ajournement de la Chambre à jeudi doive fortifier cette opinion, car on s'attendait à ce que la commission procéda à un examen pour la forme des projets de loi, déposés hier soir sur le bureau de la Chambre, par M. Briand, et que la discussion de ces projets eut lieu ce matin.

La commission des réformes administratives n'a pas déposé les projets de loi de M. Briand et elle s'est ajournée à jeudi prochain.

Les procès-verbaux

Paris, 16 décembre.

L'affluence des fidèles a été aujourd'hui très considérable dans toutes les paroisses de Paris. Les commissaires de police se sont présentés à des heures différentes dans chacune d'elles, et ont verbalisé contre les officiants, dont quelques-uns sont frappés pour la seconde et même pour la troisième fois.

Des manifestations de sympathie en faveur des prêtres contrevenants se produisent dans les sacristies où les fidèles viennent présenter leurs félicitations aux prêtres assignés.

En Province, les mêmes opérations ont eu lieu.

Quelques incidents se sont produits dans les églises de Perpignan : l'évêque avait donné aux curés des instructions très sévères pour assurer l'exercice du culte en dépit de la loi.

Suspension des poursuites

Paris, 16 décembre.

Plusieurs journaux affirment que le gouvernement est décidé à suspendre les poursuites contre le clergé, et à donner des ordres à ses agents pour que de nouvelles contraventions ne soient pas constatées.

Cette mesure serait prise dans l'attente du vote des projets de loi soumis au Parlement.

AU MAROC

La préparation de l'insurrection

Tanger, 16 décembre.

Les indigènes sont très surexcités contre le maghzen. Ils s'imaginent que les troupes chérifiennes viennent pour combiner une action commune avec les troupes françaises et espagnoles.

La grande confédération des Bahouna du Sud tient des assises extraordinaires qui ont pour but de soulever toutes les tribus du pays contre le Sultan, le Maghzen et l'Europe.

Les tribus ennemies se réconcilient pour préparer l'insurrection contre les Chrétiens.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BERTEAUX

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget général de l'exercice 1907.

La Loi de Finances

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la Loi de Finances de 1907.

Les produits pharmaceutiques

La Chambre adopte, au début de la séance, l'art. 36, portant fixation de certaines taxes sur les spécialités pharmaceutiques, article dont elle avait hier refusé le rejet.

Les neuf articles suivants sont ensuite adoptés sans modifications, après simple lecture.

L'article 46, portant augmentation du prix du port des imprimés, est adopté.

Sans discussion ni modifications, la Chambre adopte les articles 47 à 53.

Séance levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est reprise à 3 heures.

Le procès-verbal de la séance du matin, lu par l'un des secrétaires, est adopté.

La Loi de Finances

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la Loi de Finances.

Les permis de chasse

M. Bouyssou, député des Landes, dépose un amendement réduisant à 10 francs le prix des permis de chasse.

M. Mougeot

rapporteur général du budget, combat cet amendement. La réduction demandée n'augmenterait pas suffisamment le nombre des demandes de permis de chasser, pour combler le déficit forcément occasionné par le rabais demandé.

La Chambre rejette l'amendement Bouyssou.

Amendement Boissieu

Le baron de Boissieu, député du Morbihan, demande la mise en adjudication des chasses privées de l'Etat.

Combattu par le rapporteur, et le ministre des finances, cet amendement est rejeté par 422 voix contre 54.

Les articles 54 à 89

La Chambre adopte ensuite une série d'articles de la loi sans modification et prononce la disjonction de plusieurs autres.

Les pensions des veuves de cheminots

M. Millerand

ancien ministre du commerce, dépose une motion tendant à permettre aux veuves des employés et des ouvriers des chemins de fer, décédés en activité de service ou à la retraite, de toucher, sans frais, leur pension dans un délai de cinq jours.

Adopté.

Les emplois réservés aux anciens sous-officiers

M. Devèze

député socialiste du Gard, développe un article additionnel, tendant à réduire les nombre des emplois civils réservés aux anciens sous-officiers rengagés.

Le député du Gard fait valoir, en faveur de sa motion, que les sous-officiers sont munis, à la fin de leur service, d'une retraite suffisante qui leur permet de laisser à des civils, moins fortunés, les places qu'ils occupent après leur période militaire.

M. Cheron

sous-secrétaire d'Etat, demande à la Chambre la disjonction de l'article additionnel de M. Devèze.

La disjonction est prononcée.

Les soutiens de famille de la classe 1903

M. Gaffier

député de l'Aveyron, développe une motion autorisant le ministre de la Guerre à renvoyer dans leurs foyers les soutiens de famille de la classe 1903, dans la proportion de 6 pour cent.

Adopté.

Les soldats agriculteurs

M. Ory

député de la Loire, développe une motion autorisant le ministre de la Guerre à envoyer en congé les soldats de la classe 1903 appartenant à des familles agricoles.

Adopté.

Les derniers articles

Les derniers articles de la loi de Finances sont ensuite adoptés sans modification.

L'ensemble du Budget

M. Caillaux

ministre des finances, remercie la majorité de la Chambre d'avoir voté avec rapidité le budget général pour l'exercice 1907. La Chambre a ainsi répondu aux attaques dirigées contre le gouvernement républicain par les réactionnaires.

Le prochain budget sera déposé, annonce le ministre, au commencement de l'année 1908, ce qui permettra au Parlement d'éviter les contres additionnels, et de lui consacrer aussi un examen approfondi.

M. de Baudry d'Asson

député de la Vendée, déclare qu'il ne votera pas l'ensemble du budget.

Le Vote

Le président met aux voix l'ensemble du projet de loi portant fixation du budget pour l'exercice 1907.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants. .	537
Majorité absolue . .	269
Pour l'adoption . .	446
Contre	91

L'ensemble du budget est adopté par 355 voix de majorité.

(Applaudissements sur tous les bancs de la gauche).

La séance est levée et renvoyée à jeudi.

AVIS DE DÉCÈS

M. Joseph Ferrandi, Mme Joseph Ferrandi née Corti et leur enfant ; M. et Mme Dominique Corti et leurs enfants ; M. et Mme Sauveur Ferrandi et leur fille ; Mme veuve Thérésin née Ferrandi ; Mlle Louise Ferrandi ; M. Charles Ferrandi, lieutenant en retraite ; M. Joseph Ferrandi, commandant territorial, et Mme Joseph Ferrandi.

Les familles Damesi, Figli et Colombo.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Auguste-Noël Ferrandi

leur fils, frère, petit-fils et neveu, décédé à Bastia, le 16 décembre 1906, à l'âge de 3 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui lundi 17 décembre, à 3 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire rue de l'Opéra, 11.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Gérôme, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Gaëtan, afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal naturel dans son ordre, aujourd'hui dispersé, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les malaises provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme, à Bastia*, qui fera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

CÉDRATS CONFITS
Expéditions par colis postaux
Emballage soigné
A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

BASTIA-QUINQUINA
AU VIN DE BANYULS
SPÉCIALITÉ
de la Maison Bourgeois frères
BASTIA (Corse)
Apéritif
Digestif
Fortifiant

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi lui-même toutes les réparations, est à même de livrer un travail bien soigné et garanti.

Avis
AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Berthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie coconnière de la Corse. Aussi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Berthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants du grainage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préféraient vendre ailleurs leurs cocons, ils seront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux de « Ver à Soie. »

Sciure de Pin
1 franc le sac
S'adresser à la Scierie Mécanique, Minelli-Bastia.

Grand entrepôt de Vins
COMMIS. D'ALGÉRIE & D'ITALIE
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia
GRAND PRIX
à l'Exposition Internationale de Bastia
VINS DE TABLE
D'ALGÉRIE : Rouge, 0,20 et 0,25 c. le litre. Blanc, 0,30 c. le litre.
DU PAYS : Rouge 0,30 et 0,35 c. le litre. Blanc 0,40 c. le litre.
VIN A DESSERT
provenant des meilleurs crus
0,60 c. le litre, la bouteille (verre à rendre)
VIN DE CHIANTI (Italie)
1 fr. 25 le flacon de 2 litres 1/2 environ
Vins mousseux 4 fr. 25.
Muscat de Frontignan 4 fr.
Vermouth de Turin 4 fr. 50.
Vin de Malaga 4 fr. 50.
Vin Madère, Grenache, 4 fr. 25.
Apéritif « Le Cid » 4 fr. 25.
Quinquina « Funtanal, » 4 fr. 50.
HUILE D'OLIVE sans concurrence
4 litres le bidon.
LIVRAISONS A DOMICILE
Conditions spéciales pour le Gros
La Maison reste à votre entière disposition pour tous renseignements.

Dépositaire de la Société Hollandaise. — Plantes de Pin laricio de toutes dimensions. Lattes à plafonds et Ulmeux pour tuteurs. Châtaignes, poutres et madriers.
Bois de toutes dimensions sur commande.
Service de bois de scie, tronçons 1 fr. le cent.

HOTEL DU GOLFE
Place Miot, Ajaccio
Restaurant et Pension. — Confort moderne. — Position exceptionnelle au midi et au centre des promenades. — Vue splendide sur le golfe. — Grands salons pour noces, banquets et soirées. — Chambre et pension à partir de 7 francs par jour. — Arrangements pour séjour prolongé.
Déjeuner 2 fr. 50. — Dîner 3 frs, y compris le cru renommé de la maison. — Café-Restaurant dans le jardin d'hiver. — Plat du jour et repas sur commande à domicile. — Coq, il ogne frais tous les jours.
Afternoon tea. — Cold meat
English Spoken
Man Spricht Deutsch

VINS VIEUX
de propriétaire
à 0,30 c. le litre. En vente chez M. Dominique Airola, place de la Fontaine Neuve.

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1906)
Le plus Haute Récompense

N° 42 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA REINE DES GUEUX

par Paul MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

XVI

LA CARAVANE

— Voilà, se dit-il, une poire de brigands aménagés à souhait pour ce que j'en veux faire... Des loups affamés sur ma foi... Ils ne feront qu'une bouchée de mon jeune drôle...

Il glissa un regard narquois vers Francisquine, qui s'épanouit en agaceries pour attirer son attention :

— Pour la seconde partie de mon plan, j'ai cette délurée commère...

Il réfléchit quelques instants :

— Vienne maintenant, cette ménagerie de coquins dont on m'a annoncé l'arrivée pour ce soir...

Puis, tandis qu'un pli se creusait entre ses deux sourcils :

— Si cependant la bande avait pris une autre direction ? Si cette fille m'échappait encore, à moi que mon service clone sur les pas du prince ? Si je ne l'avais retrouvée à Rome que pour la regarder à Florence ?

Il essaya de se rassurer :

— Mais non, ces pêcheurs en eau trouble ne sauraient manquer l'aubaine de la fête de « l'Impruneta... » Ils y viendront certainement... Ce Gergal m'a promis de les y amener...

En ce moment, une agitation assez vive se manifesta au dehors.

Cette agitation eut bientôt gagné l'intérieur de la « Trattoria del Rabuino. »

Au dehors, on criait, on se poussait, on criait... A l'intérieur, on grimpait sur les tables et l'on se jurbait sur les bancs...

M. de Sierk se leva. Il alla jusqu'au seuil de l'établissement et regarda du côté où la foule se portait... Ensuite, il murmura avec une joie contenue :

— On ne m'avait pas trompé. Ce sont eux. A merveille !

Le pli de son front s'était effacé et sa physionomie était redevenue souriante. Il revint vers la table où Francatrippa et Fritellon n'avaient pas achevé de s'abreuver et de se repaître. Et, frappant successivement sur l'épaule des deux compagnons :

— Çà, mes maîtres, debout pour un instant ! dit-il. Imitez ces badauds, perchez-vous quelque part et considérez-moi dans une moindre détaille le cortège qui défile là-bas. Ensuite, nous parlerons affaires.

Or, ce qui déconcertait en langage du baron et ce qui excitait la curiosité de la foule, c'était une caravane de bêtes et de gens, où, si mieux vous aimez, une bande de bohémiens retardataires, qui traversait le champ de foire pour aller s'installer devant une auberge, près de la chapelle.

Une bande à nous connue, oui, vraiment.

Cette dont faisaient partie Horah et Gergaï, ce hiboquet en deux personnes : la douceur, ce chrétien exégeur et pédant ; Wlarda et Halma, cette paire de harpies jumelles.

Celle dont Diamante était la reine et dont l'ancien époux de Neal avait été le Pharaon.

Celle des Grands-Scorpions enfin !

Mais non plus cette fraction des Trigenes rouges de Moravie, dont nous avons constaté naguère la santé florissante et réjouie ; où les marmites débordaient de succulentes victuailles, où les chiens refusaient le pain blanc et où les étoffes neuves composaient en majorité les costumes étranges des hommes et l'originale toilette des femmes.

Depuis que nous l'avons quittée sur un plateau de l'Apennin, la bande n'avait point prospéré.

D'abord, Pharam l'avait commandée dans des contrées extravagantes : en Corse, en Sardaigne, en Sicile !

Ces îles de la Méditerranée ne sont point pays de Cocagne.

Partant, nos gitanos n'y avaient rien trouvé à gagner, ce qui sous-entend : à piller.

Au cours de l'un de ces voyages, le Pharaon s'était étiolé de fatigue et de vieillesse.

La tribu avait conséquemment décidé de regagner le continent italien et de se diriger vers le France par Naples, Rome, Florence, Milan et Turin.

La fête de la Madona de l'Impruneta était une halte désignée d'avance à ces nomades pour y exercer leurs multiples industries.

Ils y arrivaient donc en groupe de l'espoir de se remplumer...

Yanos marchait en tête de la caravane, — son couteau au côté, son pistolet à la ceinture, son arquebusier sur l'épaule...

Yanos, dont les yeux brûlaient comme des braises dans une figure sombre et contractée...

Yanos, qui se retournait à chaque pas pour regarder Diamante chevauchant derrière lui sur une maigre haquenée.

(*A suivre*).

POUR LES SOINS DE LA PEAU
CRÈME SIMON
SAVON SIMON

PAPIERS PEINTS

Ancienne Maison Antoine FASCI

AZAMBERTI, successeur

...stia, 9, Boulevard du Palais, 9, Bastia

La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.

La Maison se charge même de la pose.

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Pédonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERUCCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres

pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants

Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERUCCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'honorer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

Demandez et offrez dans tous les Cafés DIAMARO MATTEI, *apéritif supérieur.*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Ciment hydraulique et Ciments, marques de Villebrugne et de Souge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux Ronchamp... — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tuiles ... — Torpille en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Boulons artificiels

TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de...

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison à Couvet (Suisse)

et Pontarlier (Doubs)

FONDÉE EN 1827

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS

J. MORETTI

CORTE (Corse)

Grande collection de cartes postales

illustrées du pays, 700 modèles

1.700.000 cartes postales en magasin

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

MARBRERIE

Cheminées de tous styles — Marbres pour meubles

Entreprises de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, syénites et pierres de Corse et de toute provenance.

Exploitation de la pierre de Sisco (dite confoline), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.

Dépôt de dalles, marches, éviers en pierre de Brando, de carrières si puissantes de la Maison.

Seule Maison récompensée

aux *Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906*

A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE

Grand diplôme d'honneur

JOSEPH LUCIANI

Bastia, Boulevard Paoli, 33, et Sisco-Marine (Cap-Corse)

Travaux d'arts dirigés par R. LUCIANI, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Carrare (Italie).

Dessins et Devis sur commande

PLATRE DE PARIS

Appareils fumivores,

Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,

Ventilateurs,

Appareils inodores pour garde-robes

Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco

PRIX TRÈS MODÉRÉS

NEURASTHENIE

Les personnes atteintes de nervosisme, affaiblissement du cerveau, de la volonté et de l'énergie, défaillances cérébrales, nervosisme, etc., avec Mal de Tête persistant, grande impressionnabilité, faiblesse dans le dos, tremblements, etc., doivent s'adresser à M. C. GAYTAN, à CAUDRY (Nord), qui enverra gratis le moyen de se guérir rapidement.

RELIGIEUSE donne secret pour guérir enfants urinant au lit. Ec. Maison Borot, à Nantes.

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIELS MACHINES, Tourillons pour DÉCOUPAGE Sculpture, Menuiserie, TOURS, Pyrographie, etc. CATALOGUE illustré 0,40 en timbres. L.E. MELLE, Prop.-Ed., 42, R. Lafayette, Paris.

Installation nouvelle

HOTEL DU CAP-CORSE

Tenu par Mme veuve PICOT, née SUTTO 7, rue de l'Opéra, Bastia.

Table d'hôte. — Pension

Repas sur commande

Maison de Commission

pour les huiles d'olives et autres produits de la Corse

PIERRE MONTI

Rue Félix-Berg. 73 et 74, Toulon (Var).

Le Directeur-Gérant,
J. DE OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

ON DEMANDE à AJACCIO, chambre meublée pour 2 personnes, pour un 6 semaines, ayant droit à la cuisine, soir seulement, faire offre prix : Vve Marce, rue des Phocéens, Marseille.

LA GRAINE St-VINCENT

guérit radicalement

CONSTIPATION

Hémorroïdes, Maladies du Ventre Foie, Vessie, Voies urinaires

Procure à Tous

Santé, Vigueur

A. DETHOREY, Phien spécialiste, NANCY

envoi contre mandat

Boîte 2 francs. — *Dans toutes les Pharmacies*

Aux tempéraments délicats offrez le

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs sera différent complètement de tous ceux auxquels ils sont habitués. Il est agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il aide et facilite la digestion.

Demandez donc dans tous les bons Etablissements le Vin du Cap Corse Mattei

XXXIe ANNÉE. — N° 343 MARDI 18 DÉCEMBRE 1906

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues à forfait aux Bureaux du Journal.

Petite devise 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Réserves, 0,50 — Judiciaires, 0,25

Tarif des abonnements : Un an 6 fr. ; Six mois 3 fr. ; Trois mois 1 fr. 50

Toute réclamation sur service des abonnements doit être adressée dans les trois jours qui suivent la date du numéro qui en est l'objet.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Abdon et Sennen, martyrs.

Soleil : Levant astronomique

Lever, 7 h. 4 m. — Coucher, 3 h. 57 s.

Premier quartier, le 22 — Pleine lune, le 30

Fête de demain : Sainte Fenasie.

17 DECEMBRE

LA DISSOLUTION DU REICHSTAG

Le centre allemand a joué hier avec le feu. L'événement nous apprendra s'il n'y est brûlé les doigts. Nous avions montré dans notre Bulletin les hésitations d'un grand nombre de députés catholiques, celles aussi de la *Germania*, organe du parti, qui semblait ne point désirer du tout la dissolution. Il s'en est fallu de peu que la prudence ne l'emportât. Sur le second vote, il eût suffi d'un déplacement de six voix ; sur le premier, — amendement Ablass, que le gouvernement aurait sans doute accepté, — d'un déplacement de trois voix. On se tenait de près, comme on voit. Et pour beaucoup de députés, le résultat du scrutin a été une surprise. Reste à savoir à qui cette surprise sera désagréable.

A quelque nationalité, à quelque parti qu'on appartienne, on ne peut blâmer l'attitude du prince de Bülow. Et jamais chef de gouvernement ne fit du droit de dissolution usage plus naturel et plus normal. On sait comment se posait la question. Il s'agissait du vote d'un crédit supplémentaire d'on peu plus de 29 millions de marks pour couvrir les dépenses militaires de l'ouest africain pendant les dix dernières semaines de l'année courante. Non seulement le centre avait à la commission du budget rejeté ces crédits, mais il avait exigé pour le 31 mars prochain la réduction du corps expéditionnaire de 12,000 hommes à 2.500. Le gouvernement réclamait et la vote du crédit et le maintien de l'effectif à son chiffre actuel. Sa responsabilité étant engagée, il n'avait d'autre ressource que d'en appeler du Reichstag au pays. C'est ce qu'a fait le prince de Bülow, non sans une visible irritation. C'est donc la politique coloniale qui devient la « plate-forme » officielle de la prochaine campagne électorale. Dans quelles conditions numériques se présente cette campagne ?

Il y avait dans le Reichstag qui s'en va deux partis prépondérants par le nombre : les socialistes, qui au début de la législature étaient 81, et qui hier étaient 77, les catholiques, qui étaient 100 en 1903 et qui sont aujourd'hui 104. Pendant toute la durée de la législature, le centre a voté avec le gouvernement, les socialistes contre. La séance d'hier a fait la conjonction des socialistes et du centre, du moins d'une partie du centre. Si en effet aux 77 socialistes, aux 16 *Polonais et aux 16 Danois* et Alsaciens-Lorrains, le centre était venu s'ajouter tout entier, la majorité, au lieu de 176 voix au premier scrutin et de 178 au second, aurait été de 213 voix. Bien que nous n'ayons pas sous les yeux l'analyse du scrutin, on peut déduire des chiffres qui précèdent qu'une quarantaine de membres du centre se sont détachés de leur parti et ont voté pour le gouvernement. Par contre, un certain nombre de groupes, qui depuis 1903 ont été en général dans l'opposition, — c'est à-dire le parti allemand du peuple (*Deutsche Volkspartei*), le parti allemand libéral du peuple (*Deutsche freisinnige Volkspartei*), même les nationaux libéraux hostiles à la politique douanière du gouvernement, — ont hier voté avec lui, peut-être parce qu'ils l'approuvaient, mais plus encore parce que le centre le combattait.

Et c'est ici que la situation se complique. Nous disions tout à l'heure que, par suite du vote d'hier, la plate-forme électorale officielle était la politique coloniale ; c'est la vérité, mais ce n'est qu'une partie de la vérité. La question qui passionne le Parlement et qui intéresse le pays, c'est celle des rapports futurs du gouvernement et du centre d'une part, celle d'autre part des relations des groupes libéraux entre eux. Par suite d'un contrat tacite, avantageux aux deux parties, le centre catholique était, depuis plusieurs années, le plus solide appui du gouvernement. C'est grâce à lui qu'ont été votés, au cours des quinze dernières années, tous les projets du gouvernement ; grâce à lui, notamment, que la politique navale a pu être engagée et poursuivie. Ce n'a pas été, on le conçoit, sans irriter gravement *d'abord les protestants*, ensuite les libéraux, qui restent, malgré tout, la majorité (36 millions contre 20). Les accords successifs conclus avec Windhorst, avec Lieber, avec M. Spahn ont cependant été maintenus. Et M. de Bülow *n'a jamais répudié* son alliance avec « le parti le plus fort du Reichstag. » Il a fallu la séance où, sous les attaques de M. Roeren, M. Dernburg a dénoncé ce pacte, pour que l'entente cordiale fût rompue. Elle avait, au regard de l'expérience, une telle valeur de commodité, elle avait été si profitable au centre et au gouvernement, que tout le monde au Reichstag croyait à un replâtrage prochain. Ce replâtrage ne s'est pas produit. Et aujourd'hui la rupture est publique.

Que durera-t-elle et quelles en seront les conséquences ? Les libéraux, qui se flattent d'être enfin délivrés de ce qu'ils appellent tour à tour « le gouvernement à côté » et le « joug de l'obscurantisme », se cachent pas leur espoir de ressaisir la majorité. Mais on ne conçoit pas comment cette majorité pourrait vivre sans le concours des socialistes, et on ne voit guère les socialistes chef de voûte d'une majorité gouvernementale. D'autre part, la coalition d'hier, qui a réuni contre le chancelier socialistes et catholiques, peut suffire à mettre en échec le gouvernement ; elle n'est pas viable pour l'action. Enfin les catholiques, qui accusent aujourd'hui le chancelier d'ingratitude et qui lui donnent sur le ton de la confiance la plus allègre rendez-vous devant les électeurs, ne tarderaient pas à savoir ce que leur coûte l'hostilité d'un gouvernement qui les a jusqu'ici accablés de bienfaits. Si les choses restent telles qu'elles résultent du vote *qui a provoqué* la dissolution, il paraît difficile que nous n'assistions pas, demain ou après-demain, à des compromis qu'on essayera de cacher, mais qui se révéleront au premier scrutin.

Il faut tenir compte cependant de *« l'inconnue » que représente* dans le problème l'état actuel de l'opinion allemande. Il n'est pas douteux que la politique des derniers mois — politique extérieure, politique coloniale, politique économique et politique personnelle — a provoqué en Allemagne un mécontentement vif et général. Jamais on n'avait vu, soit dans les livres, soit dans les journaux, une telle unanimité de critiques. Comment et dans quel sens ces critiques agiront-elles sur le corps électoral ? Le centre, par sa brusque rupture avec le pouvoir, en recueillera-t-il le profit ? Ou sera-ce le parti socialiste ? Ou encore, si improfitable que ceia semble, les partis libéraux historiques verront-ils la fortune leur revenir ? Ce sont des questions que l'on ne peut pas ne pas poser, mais auxquelles il serait téméraire de répondre. N'oublions pas, d'ailleurs, que le gouvernement dispose de nombreux moyens d'influencer les élections, — ne fût-ce que par le remaniement des circonscriptions, — et qu'après la dissolution de 1887 causée par le rejet du septennat, il réussit à avoir au Reichstag une majorité de 43 voix, alors que, dans le pays, les adversaires de la loi militaire avaient obtenu 300.000 suffrages de plus que ses partisans.

Le Temps.

La Loi de Séparation

LE PROJET DU GOUVERNEMENT

Voici le texte du projet de loi que le gouvernement a présenté samedi à la Chambre, et l'exposé des motifs qui le précède :

Exposé des motifs

Paris 15 décembre.

Depuis que la Séparation des Eglises et de l'Etat est un fait accompli, le gouvernement a eu le constant souci d'assurer l'application de la loi et le maintien de la paix publique. C'est ce double but qu'il poursuit encore. L'heure est cependant venue où il doit faire preuve d'une fermeté d'avant plus grande qu'il a été jusqu'ici plus conciliant et plus généreux, et il vient, dans cet esprit, vous proposer le projet de loi que le ministre des Cultes avait fait présenter à la tribune de la Chambre.

Tant que l'Eglise établi que demeurait dans la légalité, tant qu'elle ne bornait à rejeter les dispositions de la loi qui n'étaient pas obligatoires, tant qu'il y avait lieu d'espérer qu'elle saurait respecter les quelques règles qui lui sont imposées dans un esprit de libéralisme en considération de ce que pouvait avoir de légitime certaines de ses susceptibilités, on pouvait user envers elle de longanimité. Mais dès lors qu'il est constaté que, sans motifs d'ordre public, sur une injonction venue de l'extérieur, elle se révolte contre la loi même lorsque cette loi n'exige qu'une formalité si simple que celle d'une déclaration annuelle d'exercice du culte, toute faiblesse à son égard serait coupable, et le gouvernement a pour devoir d'assurer avec calme, mais avec fermeté, la suprématie du pouvoir civil et l'exécution de toutes les prescriptions légales. Il vous convient le Parlement à compléter la réforme législative de la loi de Séparation par le vote de dispositions dont les événements ont démontré la nécessité. Point n'est besoin pour cela de modifier la loi du 9 décembre 1905 : elle est appliquée dans toutes ses dispositions au culte catholique par ceux de ses titres qui en consacrent les libres exercices. Les groupements qui, dans l'avenir, voudront bénéficier du régime qu'elle a institué pourront toujours y avoir recours.

Mais il est impossible de ne pas considérer comme d'une importance capitale le fait que l'Eglise catholique n'a pas constitué d'associations cultuelles et que nos établissements ecclésiastiques dans leur ensemble n'ont pas usé de la faculté qui

36 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

— De quel droit m'arrêtez-vous ? répétait-il d'une voix étouffée...

— Voyez ce mandat, monsieur Alexis Valdroff !

— Encore une fois, je m'appelle Dubois...

— Tant pis pour vous ! En ce cas, vous êtes peut-être un certain récidiviste de ce nom que je cherche depuis longtemps. Dubois ou Valdroff, vous êtes de bonne prise.

— Un récidiviste, moi ? s'écria-t-il indigné.

— Avouez donc que vous êtes bien le révolutionnaire russe. Votre cas sera moins grave.

— Hé bien, oui ! dit-il enfin. Mais je n'ai commis, que je sache, aucun délit, ni abusé en aucune façon de l'hospitalité française !

— Vous vous expliquerez à la préfecture où nous vous conduisons.

— Ramener-moi d'abord, ne fût-ce qu'un instant, à la maison... De grâce ne me refusez pas ! Ma pauvre femme est sur le point d'accoucher.

Il eut beau prier, supplier. Les agents, se retranchant derrière leur consigne, demeurèrent inflexibles. Ils lui assurèrent, du reste, que son arrestation ne serait pas maintenue ; qu'il s'agissait tout simplement de lui signifier un arrêté d'expulsion, et qu'en raison des circonstances, monsieur le préfet ne lui refuserait pas un délai de quelques jours.

Pourquoi diable aussi s'était-il avisé de se cacher ?

— A la préfecture ! cria au cocher l'un des inspecteurs.

— Faut-y toujours brûler le pavé, bourgeois ? Y aura-t-y cent sous de pourboire ?

— Plus que jamais, mon brave ! répondit Alexis... Et dix francs si vous me ramenez chez moi.

Et il murmura avec un sanglot dans la voix :

— Oh ! ma pauvre Toline !... Ma pauvre Toline !...

Vingt minutes plus tard le fiacre s'arrêtait à la porte du Dépôt.

II

CHEZ LA MATELASSIÈRE

Alexis Valdroff n'avait même pas obtenu de faire porter à sa femme par un commissionnaire le moindre billet. Quelles n'allaient pas être les angoisses de Toline en ne le voyant pas revenir ?

Vainement, il avait essayé d'émouvoir les agents.

Cette poignante incertitude risquait de précipiter la crise ; l'émotion pouvait tuer la jeune mère !

Qu'importait à ces hommes ? La police ne pêche jamais par excès d'attendrissement ; le devoir professionnel avant tout ! A leurs yeux, et pour le cas où une perquisition serait jugée nécessaire, il valait mieux que la compagne du prisonnier ne fût pas présente.

Mais déjà Mlle de Yarensk savait tout !

Saisie d'une indéfinissable appréhension, elle s'était mise à la fenêtre ; elle avait vu et reconnu les mouchards, suivi de regard leur manège, remarqué leurs signes d'intelligence. Le résultat n'était plus douteux pour elle.

S'habiller à la hâte ; faire un petit paquet de la layette au milieu de laquelle elle cacha les papiers compromettants, et descendre l'escalier aussi vite que le lui permettaient son état et ses souffrances : ce fut l'affaire de quelques minutes.

Elle voulait avertir son amant du danger qui le menaçait, sauter en voiture avec lui et disparaître avant que les inspecteurs, qui sûrement hésiter, eussent le temps d'agir...

Quand elle arriva devant la mairie de Montmartre, elle constata avec désespoir que la station de fiacres était vide ; et le sergent de ville de service lui montra un quatre places rangé au grand trot qui débouchait au même instant dans la rue des Martyrs...

Trop tard !... La pauvre enfant se laissa tomber, accablée, sur un banc.

Une seule ressource lui restait : courir à la préfecture, se jeter aux genoux du chef suprême de la police et le conjurer de lui rendre le père du petit être qu'elle portait dans son sein, de lui accorder un sursis d'une quinzaine de jours ; on, au pis aller, s'il refusait, si l'expulsion était immédiate, elle partirait avec Alexis, dût-elle accoucher un chemin de fer.

Certes, une pareille démarche était périlleuse à bien des égards, et la jeune femme ne se dissimulait pas les redoutables complications qu'elle pouvait amener.

Sa situation personnelle était plus grave que celle de son amant. Si celui-ci se trouvait expulsé du territoire français, Toline courait un danger plus sérieux et risquait d'être livrée à la police russe qui la rechercha activement depuis six mois, et s'intéressait à la maison paternelle qu'elle avait quittée un beau matin pour rejoindre à l'étranger le bien-aimé de son cœur.

Allait-elle donc se jeter dans la gueule du loup ?

Mlle de Yarensk, qui avait perdu sa mère dès son bas âge, appartenait à une des plus riches et des meilleures familles de Saint-Pétersbourg. Elevée peu librement, sous la direction d'une gouvernante française ; abandonnée à elle-même, tandis que son père, resorbant et vivant, habitait des contrées du Théâtre-Michel, se songeait pas à se consoler de son veuvage et à défendre largement son immense fortune ; belle, instruite, douée de tous les talents et de toutes les grâces, Toline, dans l'enivrement de ses dix-huit ans, entourée d'hommages et d'adorateurs ; souvent prétendre aux plus brillantes alliances, repoussait avec un systématique dédain les nombreux jeunes gens qui aspiraient à sa main ou qui convoitaient sa dot.

Déjà son cœur ne lui appartenait plus ; elle l'avait secrètement donné à un simple petit bourgeois, que jamais l'orgueilleux M. de Yarensk n'eût voulu accepter pour gendre, pas plus qu'Alexis Valdroff n'eût osé formuler une demande en mariage.

Le mystère fut si bien gardé, grâce à la complicité d'une camériste fidèle et dévouée, que personne ne soupçonna la vraie cause des refus persistants opposés par la riche héritière à tous les prétendants qui se présentaient. Moins que tout autre le père de Toline devait-il en être informé, si indifférent, si froid, si rebelle à toute idée de mariage, pût avoir une liaison cachée, un amour inconnu. Toutefois, nous nous hâtons de le dire, Mlle de Yarensk n'était ni coupable ni déshonorée. Elle était mariée, mariée secrètement, mais légalement, à celui qu'elle aimait.

Mais ce mariage, elle n'osait le faire connaître à son père, qui, dans sa colère, pouvait la déshériter, la maudire, la chasser de sa présence.

Et puis, Alexis Valdroff était pauvre, sans fortune, sans position sociale ; il n'avait pour lui que son intelligence, son courage, son énergie, son amour ; il ne pouvait offrir à sa femme que le travail de ses mains, que le pain de chaque jour gagné à la sueur de son front.

Et Toline, habituée à toutes les délicatesses, à toutes les recherches du luxe, Toline, qui ne connaissait pas la valeur de l'argent, Toline, qui ne savait pas ce que c'est que la misère, Toline, qui ne pouvait pas même se faire une idée de ce que c'est que la vie du pauvre, Toline, qui n'avait jamais vu que de loin, à travers les glaces de sa voiture, les haillons de la misère, Toline, qui ne connaissait pas même de nom les quartiers populeux de la capitale

leur sera offerte de faire eux-mêmes l'attribution de leurs biens. Aussi longtemps qu'on pourra constater que des associations cultuelles seront constituées sur tout le territoire et que le culte sera exercé, soit communalement par leurs moyens, soit exceptionnellement par l'initiative individuelle, aucune difficulté n'était à craindre par la politique légale de la religion. L'article 28 de la loi de Séparation autorisant de nombreuses exceptions pour le culte et des réunions publiques, loi d'apaisement combinée de la loi du 9 décembre 1905 et de la loi du 30 juin 1881 ouvrent suffisantes pour réglementer la cause de quelque manière qu'il fût exercé. Mais dès le jour où il apparaît que l'Eglise catholique entend renoncer au régime spécial résultant de la législation de 1905 et se refuse à constituer des associations cultuelles après à recevoir les biens des établissements ecclésiastiques, le gouvernement estime qu'ils retombe par là même sous l'empire du droit commun et qu'il y a lieu de prévoir l'exercice du culte par des associations organisées suivant la loi du 1er juillet 1901.

Nous vous proposons de coordonner tous ces principes en un texte précis. La législation offrira ainsi de nouvelles facilités à ceux qui veulent librement et paisiblement pratiquer leur religion. Le culte public pourra être exercé tant par des associations ou églises qui conserveront tous les privilèges de la loi de 1905 ou par des associations de droit commun créées conformément à l'avis du 1er juin 1901 ou par des réunions publiques qui pourront continuer à être tenues sur l'initiative individuelle en vertu du droit commun établi par la loi du 30 juin 1881. Nous vous proposons, en outre, sur ce dernier point, de consacrer par un texte législatif l'interprétation qui a été déjà faite de la loi du 9 décembre 1905 et par laquelle on applique à toutes les cérémonies pour le culte catholique les dispositions de l'article 25 de cette même loi. Les mêmes raisons qui imposent le mise en œuvre du droit commun de l'association nous obligeant à abroger les dispositions de faveur qui avaient destinées à régler l'attribution des biens après la suppression des établissements ecclésiastiques. Pour laisser à la collectivité des fidèles le temps de s'organiser et de réclamer ces biens, le règlement d'administration publique en date du 10 mars 1906, pris conformément à la loi, avait prévu le délai d'un an pendant lequel des associations cultuelles pourraient se constituer et seraient admises à obtenir du gouvernement la jouissance des établissements ecclésiastiques supprimés. Mais une pareille disposition ne se concevrait que s'il était à présumer que les intéressés n'en prévaudraient. Dès lors qu'il paraît certain au contraire, que les fidèles comme les membres du clergé, tout au moins pendant un laps de temps, dont il est impossible de prévoir le terme, s'abstiendront de fonder des associations cultuelles, la période d'attente serait vaine et pourrait amener une situation confuse et troublée. Aussi n'y a-t-il plus lieu de maintenir à l'Eglise le délai qu'on lui accordait et de continuer à lui offrir libéralement ce qu'elle refuse avec intransigeance.

Nous vous proposons en conséquence de procéder à partir de la promulgation de la loi à la dévolution au profit des établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance des biens qui étaient destinés aux associations cultuelles et qui n'ont fait l'objet d'aucune demande d'attribution. Il est bien entendu que, sans attendre le vote de la loi que nous vous proposons, les biens grevés d'une affectation étrangère à l'exercice public du culte (charité ou enseignement public ou d'utilité publique ayant une destination conforme. De même l'Etat, les départements et les communes propriétaires des archevêchés, évêchés, presbytères et séminaires auront, d'après notre projet, la libre disposition immédiate et définitive de leurs immeubles. Les édifices affectés au culte seront mis avec les conditions qu'indiquent le projet à la disposition de ceux qui exercent le culte dans des conditions déterminées. Même dans le cas où il n'aurait pas été consenti d'usage autorisé pour le culte, les églises resteraient ouvertes jusqu'à désaffectation : tous les édifices qu'aux ministres du culte qui voudront y pratiquer leur religion. Mais en cette hypothèse, tout comme les autres concurrents l'édifice sans leur juridique jusqu'à ce qu'ils se soient conformés aux prescriptions légales.

L'expérience nous obligeait à prévoir le cas où ces ministres du culte, malgré les facilités si larges données pour exercer le culte, refuseraient de se soumettre aux prescriptions légales dans l'intérêt de l'ordre public. Nous vous proposons de supprimer les allocations pour tous les ecclésiastiques qui se révolteraient ainsi contre la loi. Cette suppression se réduirait bien entendu sans préjudice des pensions encourues à raison des actes délictueux qui viendraient à être connus. La levée de la loi du 9 décembre 1905 concernant le point des actes conservera en effet son application générale. Pesant en considération l'âge et la durée des services des titulaires de pensions, nous ne croyons pas devoir vous proposer de prévoir ici ce qui les concerne la même mesure que pour les bénéficiaires d'allocations. Il suffit d'observer que le seul fait de la non constitution d'association cultuelle fera perdre le bénéfice exceptionnel des allocations conférées pour huit années aux ecclésiastiques exerçant le culte dans les communes de moins de 1.000 habitants ; ils ne pourront toucher que les allocations ordinaires de quatre années de retraite aux prescriptions spéciales du décret du 19 janvier 1906. Les ecclésiastiques auxquels ces allocations ont été consenties sont au nombre de plus de 13.000.

Le Parlement, par le vote du projet que nous lui soumettons, fortifiera l'œuvre de la Séparation des Eglises et de l'Etat et assurera l'application d'un régime qui demeurera celui de la liberté sous les seules restrictions exigées par l'ordre public.

(La fin à demain).

MUSIQUE MILITAIRE

Programme du 18 décembre à 3 h.

Castere, marche,	H. Rosès.
La Petite Mariée, ouv.,	Lesoog.
Dolorès, valse,	Waldteufel
La Juive, fantaisie,	Halévy.
Sylvia, polka,	Coquelin.

Le Chef de musique, LANT.

SYNDICAT D'INITIATIVE de la Corse

Section de Bastia

Dans le dernier compte-rendu de la réunion du Syndicat d'Initiative, une phrase, certainement malheureuse, et qui ne traduit-si nullement les sentiments des membres du Syndicat, a été, à juste raison, mal interprétée.

Le Syndicat tient à déclarer que la section de Bastia n'a jamais eu l'intention de blâmer les membres du Syndicat d'Ajaccio, et au lieu de répudier la publication « l'Ile de Beauté, » on a voulu simplement dire que ses ressources particulières ne lui permettaient pas de contribuer aux frais de publication de ce bulletin.

Plus que jamais, la section de Bastia est persuadée de l'utilité de grouper tous les efforts et de réunir toutes les bonnes volontés dans un but commun, qui est le relèvement économique et la prospérité de notre pays.

Dans ces conditions, il reste entendu que les vœux, concernant l'intérêt général, seront émis conformément aux statuts de la Fédération, et transmis par le Président de la Fédération.

Pour le Président absent :
Le Vice Président
Docteur PASCAL ZUCCARELLI.

Votes de nos Sénateurs

Scrutin sur la proposition de loi relative à la translation des cendres d'Emile Zola au Panthéon.

Nombre de votants . .	243
Majorité absolue. . .	122
Pour l'adoption. . .	141
Contre	102

Le Sénat a adopté.

Les trois Sénateurs de la Corse ont voté pour.

Ce que disent les Journaux

La Libre Parole

M. Gaston Méry :

« L'idée à laquelle a cédé le ministre de l'intérieur en faisant dresser hier matin ces procès-verbaux contre les curés n'est pas, en effet, comme on pourrait le croire, de les poursuivre en vertu de la loi de 1881 ; car, à défaut des tribunaux de simple police ou des tribunaux correctionnels, les juridictions d'appel les renverraient certainement indemnes. L'idée de Clémenceau est de pourvoir ces prêtres, quelques-uns du moins choisis parmi les plus énergiques, comme complices d'un complot ourdi à l'étranger ».

Le Siècle

Sur la peine de mort :

« Tout ce que je sais, c'est que la législation criminelle développe chez les jurés le goût pour la peine de mort ; il n'est pas rare de voir des jurés en session avec l'intention raisonnée de ne pas appliquer la peine de mort, qu'ils jugent inutile et féroce, il est excessivement rare que ces mêmes jurés soient longtemps sans éprouver la tentation de faire des exemples et d'aggraver leurs verdicts pour que la cour prononce la peine capitale ; cela n'est pas une preuve pour ou contre la peine de mort, je le sais, mais c'est un indice du mal qu'on sait à la rayer de nos Codes.

La République Française

Sur la situation financière :

« Nos députés voient sans vouloir regarder, comme s'ils avaient peur de découvrir l'abîme dans lequel ils précipitent les des intérêts de leur pays. Cependant, un homme s'est dressé hier, au milieu de cette débâcle et il a fallu ses collègues à s'arrêter un instant devant le spectacle de leur propre égarement. M. Ribot a fait le procès des mœurs financières nouvelles avec une verve et une vigueur, qui ont surpris ses amis presque autant que ses adversaires. Les traits volaient sur l'assistance, et pas une interruption n'est restée sans une réplique, vibrante comme une flèche sur son but. »

Le Matin

M. Maujan :

« Nous devons à l'Eglise comme aux autres citoyens la liberté, et puisqu'il ne lui a pas plu de s'accommoder d'un régime spécial et privilégié, il ne reste plus qu'à lui appliquer le droit commun. Nous exigerons des serviteurs du pape l'obéissance aux lois françaises, nous le ferons sans passion et sans nous départir de l'esprit d'équité qu'il appartient à un gouvernement républicain plus qu'à tout autre, de toujours conserver ».

Les Agissements DE LA COMPAGNIE FRAISSINET

Courrier en retard

Le paquebot *postal* « Cyrnos, » de la Compagnie Fraissinet, est arrivé hier matin de Marseille, à 11 heures 10, avec un retard de *trois heures vingt-cinq minutes.*

Le Prix des Places

Nous recevons de Toulon la lettre suivante, d'un voyageur de commerce :

Toulon, 7 décembre.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Mes affaires m'ayant appelé en Corse, je quittais le 28 novembre dernier Propriano pour retourner sur le continent, viâ Toulon.

Je me rendis à l'agence de Propriano pour prendre une place de seconde, à destination de Toulon. Or, j'ai dû débourser, comme cela résulte du billet qui m'a été délivré, 33 francs pour prix de ma place à bord du *Corte*, capitaine Orsini.

J'ai voulu me renseigner trouvant le prix exagéré. Or, j'ai appris que d'après le cahier des charges, page 55, Type B, j'aurais dû payer au maximum :

De Propriano à Ajaccio en 2e classe	4 fr.
Prago.	1 »
D'Ajaccio à Toulon	16 »
Admettons deux repas à 3 fr., puisque la Compagnie les impose	6 »
Total . . .	27 fr.

J'ai donc payé 6 francs de plus que je ne le devais. Jugez de quelle façon on respecte le cahier des charges à la Compagnie Fraissinet !

Et si vous vous permettez de protester auprès de la Compagnie, vous êtes sûr d'être bien reçu. C'est écœurant !!

Agréez, etc.

Un Voyageur de Commerce.

Bulletin Financier

Paris, 14 décembre 1906.

Le marché reste hésitant sur presque tous les Fonds d'Etats. Notre 3 0/0 revient à 96.40 Nos Sociétés de Crédit restent très fermes à leurs cours précédents. La Crédit Foncier fait 705. La Banque de Bordeaux s'inscrit à 560 la Banque d'Athènes à 128.

Les valeurs industrielles sont bien disposées. En Banque, bonnes demandes en obligations de chemin de fer Nord-Ouest du Brésil à 443 ; on annonce de Rio qu'au 15 novembre la voie était terminée sur 90 kilomètres et la ligne télégraphique sur 91.

Le Saint Raphaël Quinquina se retrouve ferme à 129. Cevreni-Breg gagne encore une fraction à 312. Le Piree-Athènes-Peloponese s'avance à 99 et le Lamoun Grec à 492.50, confirmant nos prévisions. La déferré General Motor Cab passe de 168 à 170. Les actions de la Cie Fermière des Charbonnages de Prokhorow cotent 573 les privilégiées et 167 les ordinaires.

Les actions de l'Eclairage Electrique, continuent leur marche ascendante, notamment demandées à 287 ; rappelons que ces titres ont reçu pour le dernier exercice un dividende de 15 frs. On annonce l'introduction prochaine à la Bourse de Paris des obligations 6 0/0 or de la Venezuela Central Railway C° LTD.

Signalons le succès obtenu à l'Exposition coloniale par la Société des Messageries Fluviales de France dont l'administrateur délégué a été nommé à l'unanimité membre du jury.

Nos chemins de fer sont bien tenus, principalement le Nord.

COUR D'ASSISES

Audience du 17 décembre

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

Meurtre

Les Témoins

Après la lecture de nombreuses dépositions de témoins, la parole est donnée à Me Sébastien de Caraffa, qui s'était constitué partie civile au cours des débats.

La partie civile

Une partie civile, dit au début de ses observations l'honorable Me de Caraffa, s'impose dans cette affaire. On n'a pas oublié, en effet, d'insinuer et même d'affirmer que le malheureux César Gabrielli, le père de l'infortunée victime, avait participé à l'assassinat de son propre fils. Il était du devoir impérieux de ce père outragé, de venir crier l'infamie de pareille procédé, de venir réclamer le châtiment de l'assassin.

C'est, en effet, un odieux assassinat et non un simple meurtre qu'a commis Fratini Antoine. Cet homme dangereux, ce repris de justice, déjà condamné pour attentat contre les personnes, a immolé un simple d'esprit, un homme inoffensif, et ce pour un mobile bas et odieux, dans un vil intérêt de bourse.

Fratini, en effet, avait une fille ; il a songé à refaire sa fortune, délapidée par les procès et la politique, en la mariant au fils de Gabrielli César, Gabrielli Joseph, au frère de sa victime. Il espérait que la simple d'esprit ne se marierait jamais, et qu'à la mort du vieux père, Gabrielli Joseph, son beau-fils, hériterait de tout le patrimoine. Mais Gabrielli Dominique s'accouple. De son union naît un enfant ; et demain, peut-être, à la suite d'un mariage régulier, les enfants légitimes, qui pourraient naître, hériteront de la fortune paternelle. Les calculs de Fratini sont déjoués, d'où sa colère, d'où son ressentiment. Il ne parvient pas à disculper son désir de faire disparaître le malheureux Gabrielli Dominique. Il n'attend qu'un moment favorable.

Or, le 6 février, la tempête faisait rage à Clamensane ; il neigeait, la campagne inondée d'un manteau blanc, était déserte. Nul n'assistera à l'assassinat, nul ne pourra se dresser en accusateur contre l'assassin. C'est ce jour que Fratini choisit, pour frapper d'une balle en pleine poitrine, le malheureux Dominique, qui ne peut se défendre, car il n'a aucune arme. Il le foudroya d'un coup de fusil à bout portant, sans provocation ni menaces.

Le crime de Fratini est odieux : il a tué un être inoffensif, pour assouvir son désir de lucre, pour enrichir sa fille, et ses petite-enfants. Il a longtemps prémédité son crime, il mérite un châtiment sévère.

Réquisitoire

M. l'avocat général Angeli n'ajoutera que quelques observations à la plaidoirie si complète de la partie civile.

L'accusé Fratini a commis un homicide volontaire sur la personne du malheureux Gabrielli. Les débats lumineux ne permettent pas d'avoir le moindre doute à cet égard.

Examinant le double système de l'accusé, système à la fois de légitime défense et d'homicide par imprudence, l'honorable organe de l'accusation n'a pas de peine à en démontrer l'impossibilité matérielle. Mais certains témoins viennent apporter une confirmation aux dires de Fratini. Ces témoins qui prétend ont les uns, avoir vu la victime saisir les canons de l'arme de l'accusé, les autres, que le malheureux Gabrielli marchait sur Fratini une hache à la main, ces témoins ne peuvent dire la vérité. Ils se trouvaient, disent-ils, à 300 ou 400 mètres du lieu du crime. Comment ont-ils pu par un temps noir, alors que le vent faisait rage, percevoir le bruit d'une discussion, ou distinguer les phases d'une lutte. Il y a là, outre les contradictions qui détruisent leurs dires, une impossibilité matérielle, qui prouve le mensonge. Ils n'assistent pas à la scène pas plus que le maîtresse de l'accusé qui était tranquillement chez elle.

La culpabilité de l'accusé qui avait condamné depuis longtemps le beau-frère de sa fille, dans un intérêt de lucre, est certaine. Son crime a été accompli sauvagement. Il mérite un très sévère châtiment.

Plaidoirie

Aux deux implacables réquisitoires prononcés contre son client, Me Charles Decori répond par une très substantielle plaidoirie, dans laquelle il fait valoir en faveur de Fratini un système d'homicide par imprudence.

Allant plus loin que l'arrêt de renvoi et l'acte d'accusation, la partie civile a soutenu que Fratini avait préméditè son crime, qu'il avait commis un assassinat. M. l'avocat général s'est montré dans les termes de ces deux documents judiciaires.

La vérité est autre, et elle est de nature à innocenter Fratini.

C'est parce qu'il s'est vu poursuivi par une brute sanguinaire, un fou furieux qui, la chose est évidente, le poursuivait avec une hache, que l'accusé a braqué son fusil sur Gabrielli Dominique pour l'intimider. Celui-ci s'est jeté sur les canons de l'arme, une lutte s'en est suivie, au cours de laquelle le coup de feu est parti, qui a foudroyé Fratini.

Les constatations matérielles, le siège et la direction de la blessure me permettent d'affirmer la véracité des dires de l'accusé, dont la version est seule vraisemblable.

Dans ces conditions, MM. les jurés ont le devoir strict de rendre un innocent à la liberté.

Verdict

Déclaré coupable de meurtre provoqué, Fratini Antoine est condamné à cinq années d'emprisonnement et dix ans d'interdiction de séjour.

Audience d'aujourd'hui :

Calendini Paul-Philippe, Stefani Ange-Félix, tous deux de Carcheto, assassinats et complicité d'un de ces crimes. (Deux affaires. Ordonnance de jonction).

Ministère public, M. Mancini, substitut du procureur général.

Défenseurs, Me de Caraffa et Moretti.

CHAMBRE DE COMMERCE

Avis

Les électeurs de l'arrondissement de Bastia sont convoqués pour le dimanche 23 décembre 1906, à l'effet de procéder à la nomination de trois membres de la Chambre de Commerce de Bastia en remplacement de MM. Ajaccio Jean-Jacques, Bourgeois Jean-Baptiste et Olivari Jean-Jacques.

L'élection aura lieu à Bastia dans la salle du Tribunal de Commerce.

Le scrutin sera ouvert à midi et fermé à 3 heures du soir.

Petite Gazette

Stations climatériques du 17 décembre

Thermomètre — 7 heures du matin + 8°2 à midi + 10°8 à 6 heures du soir + 9° Maxima + 11°1 Minima 6°0.

Baromètre — 7 heures du matin, 760 mm. à midi, 756 mm. 6 heures du soir, 757 mm.

Vent. — Dans la matinée, N. E.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, couvert.

Pluie en 24 heures, à 7 h. du matin : 0 mm.

Nouvelles judiciaires

M. Bonelli, vice-président du tribunal de Constantine, est nommé président du tribunal de première instance de Sétif.

M. Ortoli, juge de paix de Barneville, est nommé à Tourouvre (Orne).

Postes et Télégraphes

Les postulants, dont les noms suivent ont été nommés surnuméraires des postes et télégraphes.

MM. Coti, à la recette principale de Marseille ; Antonetti, Palmieri, à Toulon ; Grossetti, Colonna, Rossi et Renucci, à la recette principale de Marseille.

Madame

Encore un enfant que la rougeole vient d'enlever à ses parents désolés.

M. et Mme Joseph Ferrandi pleurent le chef Auguste-Noël, âgé de trois ans, qui faisait toute leur joie et dont la précocité était étonnante.

A trois heures de relevée, le cortège funèbre de ce petit chérubin s'est dirigé vers l'église Saint Jean, escorté par de nombreux amis de la famille.

Nous exprimons à M. Ferrandi et à sa famille toute la part que nous prenons à leur deuil.

Feu de cheminée

Dimanche soir, vers 5 heures, un feu de cheminée s'est déclaré dans la maison portant le numéro 6, route de Cap, et il commençait à prendre des proportions inquiétantes, lorsque le préposé de douanes Poggioli monta le premier sur le toit, suivi par le jeune Andreoni, journalier. Tous deux se mirent courageusement à l'œuvre, et en moins d'une heure ils réussirent à se rendre maîtres du feu.

Le brave préposé Poggioli, qui s'est le plus dévoué en cette circonstance, mérite bien d'être signalé à l'attention de ses chefs.

Avis

M. Sabaté, dentiste du Lycée, diplôme d'honneur, Exposition de Bastia, prévient sa nombreuse clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours de 8 à 11 heures le matin, et de 2 à 4 heures le soir.

A vendre

Une très bonne jument de race française, taille 1 m. 60, attelée et montée à volonté, belles allures.

S'adresser au bureau du journal.

A vendre

Jeune et très jolie vache et un beau mulet.

S'adresser au bureau du journal.

A vendre

Cheval anglo tarbe bai, 7 ans, 1 m. 54, attelé et monté, sage, très brillant.

S'adresser au bureau du journal.

Etat-Civil

NAISSANCES

Rogliano Adonis-Sébastien-David. — Bertoli Marianne. — Tarallo Lucie.

DÉCÈS

Raffalli Emile-Michel-Marius, 3 mois, de Stazzona.

Gliormini Marie-Madeleine-Vincente, 1 an, de Bastia.

Ferrandi Auguste-Noël, 3 ans, de Bastia.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Gérôme, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Genix afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui dispersé, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les malaises provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *R. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui fera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

AVIS

La Maison L. N. Mattei et Cie, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle attend incessamment un chargement de sels, par le voilier « Fanny-Lelia. »

Elle vendra au débarquement :

Sel gros, 11 fr. 25 les 100 kilos

Sel fin, 13 fr. 50 les 100 kilos.

Les commandes sont reçues dès à présent en leurs bureaux, 15, place Saint-Nicolas

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00682

BOURSE DE PARIS

	14 déc.	17 déc.
Rente 3 0/0 amort	95 91	95 10
— 3 p. 0/0 consols	96 20	96 00

Ex coupon.

L'APPLICATION de La Loi de Séparation

Les Poursuites

Paris 17 décembre.

On signale quelques contraventions dressées contre les curés dans les départements, mais le nombre en est aujourd'hui minime.

Bien que tous les ecclésiastiques de France continuent à célébrer leur messe, ainsi que la neuvaine de Noël, les commissaires de police ne se présentent pas dans les églises.

Les Déclarations

Paris, 17 décembre.

Toutes les sous-préfectures reçoivent de nombreuses déclarations de réunions faites, en vue de la célébration du culte catholique, par deux citoyens, n'ayant reçu aucune mission de leurs cultes.

Aucun ecclésiastique ne se permet de transgresser les ordres du Souverain Pontife. Quant aux évêques, ils protestent contre les déclarations fantaisistes.

Le gouvernement continue à s'en contenter.

A LUMIO

Une contravention au Curé

Calvi, 17 décembre.

M. l'abbé Grisoni, curé de Lumio, s'est vu ce matin dresser procès-verbal par les gardes-champêtres de la commune, pour avoir célébré sa messe sans déclaration préalable.

A SAINT-DIÉ

Protestation de l'Evêque

Epinal, 17 décembre.

De nombreuses déclarations de réunions, conformément à la loi de 1881, ont été faites dans presque toutes les communes du département des Vosges.

Ces déclarations ont été faites en dehors des autorités ecclésiastiques, et aussi Mgr l'Evêque de Saint-Dié a-t-il adressé une lettre aux fidèles pour blâmer le subterfuge des amis du pouvoir qui, dans le but d'éviter des mécomptes au gouvernement ont fait, par ordre, de semblables déclarations, que le clergé ne saurait reconnaître.

A NEVERS

Nevers, 17 décembre.

Les professeurs et les élèves du grand séminaire de Nevers ont été expulsés, dans la matinée, par la police.

La foule a manifesté en leur faveur.

A VANNES

Vannes, 17 décembre.

Mgr l'évêque de Vannes n'a voulu quitter son évêché que contraint par la force, et après une protestation contre la loi sacrilège.

Plus de 4000 personnes ont escorté le prélat jusqu'à sa nouvelle résidence particulière, en chantant le « Nous voulons Dieu » et l'Hymne au Sacré-Cœur, tandis que la foule poussait des cris enthousiastes de : « Vive Monseigneur ! Vive Pie X ! »

A AGEN

Agen, 18 décembre.

L'expulsion des séminaristes n'a pu être faite que grâce à l'intervention de la force armée. Les portes du grand et du petit séminaires ont dû être enfoncées et les séminaristes traînés dehors l'un après l'autre ainsi que leurs professeurs.

A SAINT-BRIEUC

Saint Brieuc, 17 décembre.

Mgr l'évêque de Saint-Brieuc a évacué son palais épiscopal après une protestation solennelle contre cet acte d'odieuse spoliation.

Evacuation des Evêchés et des Séminaires

La résistance à Reims

Reims, 17 décembre.

Mgr l'archevêque de Reims a quitté ce matin son palais archi-épiscopal après les sommations légales et après avoir déclaré qu'il ne cédait qu'à la force.

Les élèves du grand et du petit séminaires ont été également expulsés par les gendarmes réquisitionnés.

L'archevêque et les séminaristes ont été vivement applaudis par la foule des catholiques.

A PARIS

Mgr Richard quitte son archevêché

Manifestation grandiose. — Le cardinal porté en triomphe par la « Jeunesse Catholique ». — Ovation de la foule. — Chez M. Denys Cochin.

Paris, 17 décembre.

L'expulsion de S. E. le cardinal-archevêque de Paris a donné lieu à une grandiose manifestation. Le vieux prélat, fatigué et malade, n'a voulu céder qu'à la contrainte.

Depuis deux jours une foule énorme n'a cessé de stationner dans les jardins de l'archevêché, foule que Mgr Amette, coadjuteur de l'archevêque, dût bénir à diverses reprises et exhorter au calme. Les membres de la Jeunesse Catholique, ayant à leur tête leur président M. Jean Lerolle, montent une garde d'honneur.

MM. l'amiral de la Jaille, Gaudin de Vilaine, sénateurs, Denys Cochin, député de Paris, les curés de Sainte-Clotilde, de Saint-Vincent de Paul, de N.-D. des Champs, de Saint-Eustache, l'abbé Fonsegrive et un très grand nombre de notabilités catholiques assistaient au départ du vénéré prélat.

Lorsque escorté de son coadjuteur, Monseigneur Amette, le cardinal Richard apparaît sur le seuil de la porte qui va à jamais se refermer sur lui, une immense acclamation sort de 3.000 poitrines : « Vive le Cardinal ! Vive l'Eglise ! Vive Pie X ! » crie-t-on de toute part. Très ému l'archevêque donne sa bénédiction aux assistants, qui s'agenouillent et entonnent des cantiques.

Au moment où Mgr Richard va monter dans la voiture, qui doit le conduire chez M. Denys Cochin, les jeunes gens des cercles catholiques dételent les chevaux et conduisent en triomphe l'archevêque jusqu'à sa nouvelle résidence.

Sur le passage de ce cortège imposant, la foule se découvre respectueusement, tandis que les larmes aux yeux, le vieil archevêque bénit à diverses reprises le peuple de Paris.

On arrive enfin à l'hôtel Denys Cochin dont tout un étage et l'immense parc ont été aménagés à l'usage de Mgr Richard et des bureaux de l'archevêché.

Les incidents de Barbentane

Les troubles continuent. — Occupation militaire de la commune. — Démission du Juge d'instruction de Tarascon. — Blâme du sous-préfet au conseil municipal.

Tarascon, 17 décembre.

Le commissaire de police de Ségur, que la population de Barbentane avait enfermé dans le Café du Commerce pour l'empêcher de dresser des procès verbaux contre les prêtres officiant dans l'église paroissiale, a bien été délivré, mais n'a pu se rendre encore à l'église pour y accomplir sa mission.

Malgré l'arrivée de M. Ceccaldi, sous-préfet d'Arles, du procureur de la République et du tribunal d'Avignon, aucune formalité policière n'a pu être exécutée. Des bagarres se produisent à tous instants et la population entière monte la garde autour de l'église.

Pour vaincre cette résistance opiniâtre le sous-préfet a requis une compagnie du 58e régiment d'infanterie, casernée à Tarascon, et quatre brigades de gendarmerie pour rétablir l'ordre troublé. La petite commune est en véritable état de siège.

M. le juge d'instruction de Tarascon n'a pas voulu consentir à ouvrir une enquête sur les troubles de Barbentane. Il vient d'adresser au ministre de la justice sa démission de magistrat.

M. Ceccaldi, sous-préfet d'Arles, a adressé à la municipalité de Barbentane une lettre de blâme contre son attitude. Il lui reproche son abstention pendant les troubles.

Il est probable qu'un décret ministériel dissoudra l'assemblée communale.

La Défense de Verdun

Le Général Gouverneur relevé de ses fonctions

Paris, 17 décembre.

A la suite des révélations faites à la tribune de la Chambre, par M. Charles Humbert, député de Verdun, au sujet de la défense de cette place, le général Picquart, ministre de la Guerre, avait ordonné une enquête.

A la suite des résultats de cette enquête, le général de division de Pourquery de Pechalves, gouverneur militaire de la place de Verdun, vient d'être relevé de ses fonctions.

Il a été remplacé par M. le général de division Jourdy.

AU DANEMARK

LES Souverains Norvégiens à Copenhague

Copenhague, 17 décembre.

LL. MM. le roi et la reine de Norvège, ainsi que le prince royal, sont arrivés dans la matinée à Copenhague, où ils ont été chaleureusement accueillis par la population.

AVIS DE DÉCÈS

M. Emile Raffalli, maire de Stazzona, Mme Emile Raffalli, née Pietri, et leurs enfants ; M. Joseph L. ois Pietri, notaire, et sa famille ;

Les familles Raffalli, Pietri et Giacinti ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

ÉMILE-MICHEL-MARIUS RAFFALLI

leur fils, petit fils, neveu et cousin-germain, décédé à Bastia, le 17 décembre 1906, à l'âge de 3 mois.

La levée du corps se fera ce matin à 6 heures, à la maison mortuaire, 13, place Saint-Nicolas.

L'inhumation aura lieu demain, mercredi, à Stazzona, dans le caveau de la famille.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Avis AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Berthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie coconnière de la Corse. Aussi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Berthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants de graines et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils auront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux de « Ver à Soie. »

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant .	3 fr.
» » concassé à la machine .	3 fr. 50
Prix de la *Houille*. . . .	4 fr.
Prix du *Goudron*	10 fr.

(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13

D. H. ANDERSON,
Directeur de l'Usine à Gaz

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux
Emballage soigné
A -P. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

VENTE de Vignes américaines

Greffés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia, des meilleures qualités du pays à 110 francs le mille.

Racinés soudés sur Rupestris Monticola et Riparia à 25 francs le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Batali, propriétaire, à Chiusello, près Borgo.

Pharmacie Centrale

Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons de Paris, livrés seulement après examen et garantie absolument pure. Spécialités françaises et étrangères. Analyses médicales et industrielles.

Emulsions d'huile de foie de morue aux hypophosphites. Eminemment reconstituantes ces émulsions, grâce à leur goût agréable, sont acceptées par les estomacs les plus délicats.

M. Luigi, pharmacien de 1re classe, place Saint-Nicolas, Bastia.

PAPIERS PEINTS

Ancienne Maison Antoine FASCI

AZAMBERTI, successeur

...stia, 9, Boulevard du Palais, 9, Bastia

La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.

La Maison se charge même de la pose.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS TOMBÉS OU TOMBENT-ILS? SI OUI,

Employez le ROYAL WINDSOR, qui vous rendra vos Cheveux gris à la couleur et à la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux modernes. Résultats toujours assurés. Toutes longueurs accordées. Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve dans toutes les bonnes parfumeries en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERACCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants

Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de **chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées** exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERACCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

Demandez et offrez dans tous les Cafés AMARO MATTEI, *apéritif supérieur.*

...TÉRIAUX DE CONSTRUCTION

...ux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et L... — Pâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ... — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes ... — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

... Ancres, Fers droits, Carrés, Fer de lier, Barres artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN G...

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Gaulle, ...

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison à Couvet (Suisse) et Pontarlier (Doubs)

FONDÉE EN 1827

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS

J. MORETTI

CORTE (Corse)

Grande collection de cartes postales

illustrées du pays, 700 modèles

1.700.000 cartes postales en magasin

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

MARBRERIE

Cheminées de tous styles — Marbres pour meubles

Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, ayénites et pierres de Corse et de toute provenance.

Exploitation de la pierre de Sisco (dite comfoline), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.

Dépôt de dalles, marches, éviers en pierre de Brando, de carrières si puissantes de la Maison.

Seule Maison récompensée

aux *Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906*

A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE

Grand diplôme d'honneur

JOSEPH LUCIANI

Bastia, Boulevard Paoli, 32, et Sisco-Marine (Cap-Corse)

Travaux d'arts dirigés par R. LUCIANI, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Carrare (Italie).

Dessins et Devis sur commande

PLATRE DE PARIS

Appareils fumivores,

Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,

Ventilateurs,

Appareils inodores pour garde-robes

Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco

PRIX TRÈS MODÉRÉS

NEURASTHENIE

Les personnes atteintes de nervosité, affaiblissement de la mémoire, de la volonté et de l'énergie, de fatigue et de tristesse chronique, avec Mal de Tête persistant, grande insomnie, impuissance, doivent, sans hésiter, s'adresser à M. G. MATTEI, CASTIROSE qui les guérira sûrement par le moyen le plus simple et le plus agréable.

LA CASTIROSE donne un secret pour guérir enfants urinant au lit. Ec. Maison Berot, à Nantes.

OUTILS pour AMATEURS, INDUSTRIELS, MACHINES, Fournitures et DÉCOUPAGE

Scieurs, Meuleuses, TOURS, Pyrogravure, ...

CATALOGUE (...) ENVOI FRANCO

LE MELLE, Pres 44, rue de Lafayette, Paris

POUDRE LES POULES

sans interruption

2.500 OEUFS

par an pour 12 poules

NOTICE gratis et franco

Succursale à PRÉMONT (Aisne) France

Installation nouvelle

HOTEL DU CAP-CORSE

Tenu par Mme veuve PICOT, née SCOTTO, 7, rue de l'Opéra, Bastia.

Table d'hôte. — Pension

Repas sur commande

Maison de Commission

pour les huiles et tous les autres produits de la Corse

PIERRE MONTI

Rue Félix-Pyat, 73 et 74, Toulon (Var).

ON DEMANDE à AJACCIO, chambre meublée pour 2 personnes, pour un 4 semaines, ayant droit à la cuisine, soir seulement, faire offre prix : Vve Marce, rue des Phocéens, Marseille.

LA GRAINE Sr-VINCENT

guérit radicalement

CONSTIPATION

Hémorroïdes, Maladies du Ventre Foie, Vessie, Voies urinaires

Procure à Tous

Santé, Vigueur

A. DETHOREY, Phien spécialiste, NANCY

envoi contre mandat

Boîte 2 francs. — *Dans toutes les Pharmacies*

Un très grand nombre de nouveaux ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des

PILULES DÉPURATIVES du docteur **GOLVIN**

Remède populaire depuis longtemps, ...

Purifient le sang, il contient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vices Internes, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Reins, Perte d'appétit, Echauffements, Faiblesse, Anémie, Mauvaise Estomac, Intestins paresseux, ...

2 fr. le boîte avec la NOTICE et la SIGNATURE sur toutes les étiquettes

Exiger la véritable boîte ornée de la signature du Docteur GOLVIN

M. Perrod à Pontarlier, Doubs

Se trouve à BASTIA

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin, que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans nos bons Etablissements ce Vin du Cap Corse

XXIXe ANNÉE — N° 344 — MERCREDI 19 DÉCEMBRE 1906

Le Petit Bastiais

00683

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 4, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues chez MM. Lagrange, Cerf et Cie, 6, place de la Bourse, Paris

Petite ligne 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

Un an ... 10 fr. — Six mois ... 5 fr. — Trois mois ... 2 fr. 50

Envoi gratuit, au dehors de la Corse : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE SERVIA

LE CALENDRIER

Fête S'Anjourd'hui. Sainte Fauste.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 3 h. 57 s.

Premier quart, le 22 — Pleine Lune, le 30

Fête de demain. St Sébastien Maggi.

18 DÉCEMBRE

L'IMPOT sur les Titres de Noblesse

Des dispositions nouvelles concernant les titres de noblesse ont été introduites dans la loi de finances et votées par la Chambre. Dorénavant, aucun titre de noblesse ne devra être mentionné dans les actes publics si les intéressés ne produisent un arrêté ministériel les en investissant personnellement. Pour obtenir cette investiture, lesdits intéressés devront produire les documents établissant que leur titre est authentique et payer un impôt. La formalité et le payement sont exigibles chaque fois qu'un particulier héritera d'un titre par la mort de son père. En somme, c'est un nouveau droit de succession. Il avait été institué en 1808, mais il était tombé en désuétude. En le restaurant, le gouvernement et la commission du budget n'ont en vue qu'une mesure fiscale, dont on évalue le produit annuel à huit ou neuf cent mille francs.

Soit ! Seulement les conséquences de cette opération de fiscalité ne laissent pas d'être assez singulières. Elles nous mènent en fait à la reconnaissance officielle des titres de noblesse par le gouvernement républicain. Il y aura désormais des titres garantis, avalisés, légalisés par l'Etat. Il y aura, au ministère de la justice, des agents de la République qui se transformeront en petits d'Hozier, qui examineront les parchemins et les généalogies, donneront ou refuseront des brevets de noblesse véritable. Ce travail sera-t-il fait avec la compétence et l'impartialité voulues ? L'intérêt électoral aidant, n'en viendrait on pas un jour où l'autre à distribuer des certificats de gentilhommerie comme on distribue aujourd'hui des palmes académiques ? On peut le craindre. Mais ce qui est dores et déjà évident, c'est que voilà une étrange besogne pour les fonctionnaires d'une démocratie. A parler franc, ces puérilités héraldiques ne vont à rien de moins qu'à couvrir la République de ridicule. Pour huit cent mille francs par an, ce jeu n'en vaut vraiment pas la chandelle.

Les titres de noblesse sont, comme on l'a dit hier à la Chambre, des souvenirs respectables lorsqu'ils sont vrais et des hochets grotesques lorsqu'ils sont faux. Dans les deux cas, la République démocratique, fondée sur le principe de l'égalité, n'a pas à les reconnaître ni même à les connaître. Appelez-vous duc ou marquis, si cela vous amuse, on ne vous l'interdit pas plus que de porter le nom de Pietro. Si vous prenez ces titres sans droit, vous vous ridiculisez vous-même : tant pis pour vous. Certains jobards sont dupes de ces comédies : tant pis pour les jobards. L'Etat républicain n'a pas à s'occuper de tout cela, et la seule législation vraiment républicaine sur la matière consisterait à reléguer les titres de noblesse dans l'usage purement privé, en les excluant absolument des actes publics.

Votes de nos Députés

Scrutin sur le rétablissement du crédit primitif de 27.000 francs au budget du ministère de la Justice, pour frais d'exécutions capitales.

Nombre de votants . .	482
Majorité absolue. . .	242
Pour l'adoption . .	247
Contre	235

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Gavini, Pierangeli, Santelli.

Ont voté contre, MM. Forcioli, Gabrielli.

La Loi de Séparation

LE PROJET DU GOUVERNEMENT

Voici le texte du projet de loi que le gouvernement a présenté samedi à la Chambre :

Projet de loi

Article premier. — Indépendamment des associations soumises aux prescriptions des articles 15 et suivants de la loi du 9 décembre 1905, l'exercice public du culte peut être assuré tant au moyen des associations régies par la loi du 1er juillet 1901 (articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12) que par voie de réunion qui continueront à pouvoir être tenues sur initiative individuelle, en vertu de la loi du 30 juin 1881, et selon les prescriptions de l'article 25 de la loi du 9 décembre 1905.

Article 2. — A défaut d'association cultuelle pour recevoir en exécution des articles 4 et 13 de la loi du 9 décembre 1905 la propriété ou la jouissance des édifices affectés à l'exercice du culte, ces édifices, ainsi que les meubles les garnissant, continueront à être laissés jusqu'à leur désaffectation régulière à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion. La jouissance gratuite en pourra être accordée soit à des associations formées en vertu des dispositions précitées de la loi du 1er juillet 1901 pour assurer la continuation de l'exercice du culte public, soit aux ministres du culte indiqués dans les déclarations prescrites par l'article 25 de la loi du 9 décembre 1905. La jouissance ci-dessus prévue des dits édifices et des meubles les garnissant sera attribuée sous réserve des obligations énoncées par l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905 au moyen d'un acte administratif dressé par le préfet pour les immeubles placés sous séquestre et ceux qui appartiennent à l'Etat ou aux départements, par la mairie pour les immeubles qui sont la propriété des communes.

Les règles sus-énoncées s'appliqueront aux édifices affectés au culte qui, ayant appartenu aux établissements ecclésiastiques, auront été attribués par décret aux établissements communaux de bienfaisance par application de l'article 9 paragraphe 1er, de la loi du 9 décembre 1905.

Article 3. — Dès la promulgation de la présente loi, l'Etat, les départements et les communes recouvreront la libre disposition des archevêchés, évêchés, presbytères et séminaires qui sont leur propriété et dont la jouissance n'a pas été reclamée par une association cultuelle conformément aux prescriptions de la loi du 9 décembre 1905. Ceseront de même, s'il n'a pas été établi d'associations de cette nature, les immeubles de logement incombant aux communes à défaut de presbytères. La location de ceux des édifices ci-dessus dont les départements ou les communes sont propriétaires devra être approuvée par l'administration préfectorale.

Article 4. — Les biens des établissements ecclésiastiques qui n'auront pas été réclamés par des associations constituées conformément aux prescriptions de la loi du 9 décembre 1905 seront attribués dès la promulgation de la présente loi aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance dans les conditions déterminées par l'article 9, paragraphe 1er, de la dite loi, sans préjudice des attributions à opérer par application des articles 7 et 8 en ce qui concerne les biens grevés d'une affectation étrangère à l'exercice du culte.

Article 5. — A l'expiration du délai d'un mois à partir de la promulgation de la présente loi, seront de plein droit supprimées les allocations accordées par l'application de l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 aux ministres des cultes qui continueront à exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi du 9 décembre 1905, soit par la présente loi pour l'exercice public du culte. La déchéance sera prononcée après infraction dûment constatée, et réprimée par une décision concertée du ministre de la Justice et du ministre des Finances.

Article 6. — Les dispositions de la loi du 9 décembre 1905 et des décrets portant règlement d'administration publique pour son exécution sont maintenues en tout ce qu'elles n'ont pas de contraire à la présente loi.

Exposition artistique

Nul n'est prophète en son pays, et notre ami Jean-Mathieu Pekle apporte un soin particulier à faire mentir chaque jour, une fois de plus, ces proverbes qui sont décidément qualifiés à tort : la sagesse des nations.

Il y a à peine quinze jours, nous admirions une superbe statuette, destinée au tombeau de M. Olivari ; il y a une semaine, c'était le buste d'un Bastiais connu, et aujourd'hui, nous pouvons voir à la vitrine de M. Zuzzi, le buste, très bien réussi, ma foi, de Madame C...

Toutes nos félicitations et tous nos encouragements iront au sculpteur bastiais, dont le talent voudrait un autre champ d'action.

Nous ne pouvons que le regretter pour lui, mais jamais pour nous. Notre cher ami excusera ce plaisir égoïste des yeux. Aussi, que diable, c'est un peu sa faute.

Ce que disent les Journaux

La Liberté Parole

M. L. Dandet :

« Une humanitaires ne rêvent qu'exil, que torture morale, expropriation ; à défaut de sanction plus complète, ils se consumeraient du mur des cloaques ; quiconque se dresse contre leurs lois infâmes est étranger ; quiconque ne sort pas de l'égout comme Clémenceau est étranger, quiconque va à la messe, quiconque prie est étranger, c'est le délire de la persécution ».

L'Humanité

Sur le nouveau projet du gouvernement :

« On pourrait formuler des critiques de détail sur certains points, mais ces critiques n'affaibliraient pas sérieusement la portée et l'efficacité du projet ; l'essentiel est qu'il renverse, hier, sur tous les bancs de la Chambre indique assez qu'il répond aux vœux du parti républicain ; qui doute qu'après une prompte discussion, il ne soit rapidement voté et promulgué ».

Le Siècle

M. Ch. Dumont :

« Donc, la formalité de la déclaration est inutile ou fait si puisque cette déclaration ne sera faite, ces jours prochains, le plus souvent, que par les adversaires libéraux et laïques du curé pour éviter aux fidèles de Rome la réclame d'une persécution à bon marché, la comédie des déclarations ne sera bonne que si elle finit vite. »

La République Française

Sur la Séparation :

« M. Brisad, qui n'est plus à donner des preuves de la prodigieuse souplesse de son esprit, montre une fois de plus qu'il ne s'entête point devant l'obstacle ; il ne le refuse pas, il ne le franchit pas davantage, il sait une adresse merveilleuse à le tourner ; la loi de 1905 demeure entière ? Oui mais à la façon du vase brisé, l'on n'y touchera point. Qui donc voudrait aller à Canossa ? Mais on ne s'en servira pas, car la filure est telle que rien n'y saurait tenir de ce que l'idéologie laïque, aussi mal inspirée que mal informée, avait demandé à la doctrine catholique d'y mettre ».

---

37. — Feuilleton du Petit Bastiais

La Matelassière

PAR

Odyssé BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

Un moment vint pourtant où les entrevues nocturnes furent brusquement interrompues.

Déjà le mouvement nihiliste prenait des proportions inquiétantes ; les complots succédaient aux complots, les arrestations aux arrestations. Le parti révolutionnaire russe, qui se recrute surtout dans la haute et dans la moyenne bourgeoisie, parfois même dans la noblesse, comptait parmi ses adeptes Alexis Valdroff... Mlle de Yarousk, un soir que son père avait à dîner un haut fonctionnaire, apprit fortuitement qu'une nouvelle conspiration venait d'être découverte, qu'une rafle de suspects aurait lieu le lendemain... Dans la longue liste de ces derniers un nom la fit tressaillir... C'était celui de l'homme qui lui était plus cher que la vie.

Dominant son trouble et son agitation, elle attendit avec une impatience fébrile la fin du dîner et de la soirée, voulant dans sa tête une foule de projets. Sa première pensée eut de courir avec lui cette nuit même ; après réflexion, elle comprit que ce serait une imprudence. Mieux valait qu'il partît seul ; un peu plus tard elle irait le rejoindre.

Ce ne fut pas sans peine qu'elle put le décider à cette séparation nécessaire... Alexis voulait affronter l'orage, braver la prison, la Sibérie, la torture, le gibet, plutôt que de la quitter...

— Fuis, te dis-je ! insista-t-elle. Je le veux, je l'exige. Si tu es arrêté, j'irai me dénoncer comme ta complice... Je te le jure !

Cette menace l'ébranla. Il connaissait assez Tolina pour savoir qu'elle n'hésiterait pas à se compromettre, à partager son sort, quel qu'il fût. Pour l'empêcher de se perdre, il n'avait d'autre moyen que de se soustraire lui-même à une arrestation imminente.

Cette dernière entrevue fut bien courte, et bien émouvante : cette dernière étreinte, ce baiser suprême qui, peut-être, n'auraient jamais de lendemain ! L'heure n'était plus aux longues causeries, aux interminables épanchements. Les moments étaient comptés. Alexis n'avait-il pas, avant toutes choses, le devoir de prévenir le comité révolutionnaire, d'assurer le salut de ses amis, de rendre vaines les plus minutieuses perquisitions du lendemain ?

Avant le lever du soleil, Valdroff, déguisé en moujik, avait quitté Pétersbourg. Six jours après il arrivait à Paris.

La *troisième section*, pendant ce temps-là, cherchait sans succès les coupables, qui tous avaient abandonné leurs domiciles respectifs ; et elle n'avait trouvé dans la vaste chambre indiquée, comme le siège du comité, qu'une grande table de bois blanc, une douzaine de chaises de paille, des verres et des bouteilles vides... Tous les papiers avaient été enlevés, ainsi que la presse clandestine et le matériel typographique. La mauvaise humeur de la police désappointée retomba sur le dénonciateur, qu'elle accusa d'avoir joué double jeu et averti les camarades qu'il venait de trahir.

Nul ne pouvait soupçonner la source réelle de l'indiscrétion commise. Rien dans l'attitude de Mlle de Yarousk, à partir de ce jour, ne vint décéler ses préoccupations et ses tourments intimes. Elle ne tarda pas du reste à recevoir une lettre lui annonçant que son amant avait pu s'embarquer franchi la frontière et qu'il était désormais en sûreté.

Quelle hâte elle avait de l'aller rejoindre !

Si elle n'eût écouté que son impatience, elle serait partie sur-le-champ. Mais la raison d'abord et Alexis lui-même lui conseillaient de ne rien précipiter. C'était sans espoir de retour qu'elle devait fuir la maison paternelle ; il importait qu'on ne pût ni deviner ni découvrir le lieu de sa retraite et le nom de son ravisseur. La correspondance se poursuivit par l'intermédiaire de la camériste, entre Paris et Saint-Pétersbourg...

Bientôt, cependant, une solution définitive s'imposa. Des symptômes non équivoques de grossesse s'étaient déclarés deux ou trois semaines après le départ du bien-aimé... Puis les craintes vagues firent place à la certitude. Il n'y avait plus à hésiter... Tolina était enceinte de trois mois !

Pendant d'une absence de son père qui avait dû aller passer une quinzaine dans les montagnes de l'Oural où il possédait des mines considérables, la jeune fille réunissant tout ce qu'elle avait d'argent disponible, emportant ses bijoux et les diamants de sa mère, partit avec sa confidente, laissant croire à tout le monde qu'elle allait retrouver M. de Yarousk.

Mais par surcroît de précautions, au lieu de prendre la route de Wilna, Varsovie, Berlin, ce fut par un long détour qu'elle se rendit en France, en passant par Odessa — où elle laissa sa femme de chambre qui était originaire de cette ville — et en gagnant l'Empire-Orient qui fait le service entre Constantinople et Paris. Après huit jours d'un pénible voyage, elle tomba dans les bras d'Alexis qui l'attendait à la gare de l'Est.

Six mois s'étaient écoulés depuis lors.

M. de Yarousk, à qui sa fille avait adressé d'Odessa une lettre d'adieu, respectueuse et ferme, lui déclarant qu'elle suivait volontairement le mari choisi par son cœur, et lui demandant pardon du chagrin qu'elle allait lui causer, M. de Yarousk, stupéfait encore plus qu'indigné, à demi-fou de douleur et de colère, avait vainement mis en campagne la police russe tout entière, et n'était sans doute le succès lancé lui-même à la poursuite de la fugitive, qu'il avait successivement cherchée dans le midi de l'empire, puis à Constantinople, à Vienne, à Berlin, à Rome... partout où elle n'était pas !

Pouvait-il lui entrer dans l'esprit l'idée que l'héritière de son nom et de sa fortune s'était amourachée d'un révolutionnaire, d'un malheureux sans titre, sans nom, sans patrimoine, en révolte ouverte contre les lois et le gouvernement de son pays ?

. . . . . .

Et voici que maintenant Tolina, affolée, risquait de se livrer d'elle-même à la police française, et d'aggraver peut-être la situation de Valdroff, dont l'explosion pourrait bien se changer en extradition.

— Non ! Ce serait une folie ! pensa-t-elle.

Le parti le plus sûr était encore de se rendre chez Sophie Tassonitch, où Alexis lui écrirait, s'il était retenu en prison ; où il viendrait la retrouver s'il lui était permis de quitter en liberté le sol de la France. D'ailleurs de nouvelles et lancinantes souffrances ne lui laissaient plus le loisir de délibérer.

Elle sentait que la crise finale approchait. Pourvu qu'elle pût arriver jusqu'à la rue de la Glacière !

(A suivre

L'Autorité

M. Guy de Cassagnac :

« L'anticléricalisme est l'ennemi parce qu'il a paralysé toutes les facultés du pays, parce que, provoquant les troubles précurseurs des luttes intestines, il a provoqué du même coup l'exode de nos capitaux, ruiné des branches entières du commerce et de l'industrie. Les chiffres sont là qui le prouvent ».

La Lanterne

M. Steeg :

« La réparation semblerait donc chose facile ; je crois plutôt que c'est « peine si elle commence ; elle n'est accomplie ni dans son but, ni dans son mesure. Pendant trop de siècles, les lois, les dogmes, les préjugés de l'Eglise ont exercé leur action sans opposition et toute puissante sur l'opinion, sur les habitudes, sur la vie même de notre pays pour que l'on puisse obtenir subitement la libération complète de l'Etat et de son code ».

Le Rappel

M. Ch. Laurent :

« Tout ce que l'on peut faire désormais avec beaucoup de modération et de tact, c'est d'éviter les à-coups, les heurts, les violences et les scandales, et c'est à quoi le gouvernement s'applique ».

SYNDICAT D'INITIATIVE de la Corse

Section de Bastia

M. Ernest Ricci, le distingué Secrétaire général du Syndicat d'Initiative de Bastia, nous adresse la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

Bastia, 18 décembre 1906.

Mon Cher Directeur,

J'ai déjà eu l'occasion de répondre dans « Bastia Journal » à la note parue sous le titre « Syndicat d'Initiative » insérée hier par le « Petit Bastiais. »

J'ai déjà dit que sa teneur m'avait désagréablement surpris.

Je répète donc qu'elle ne peut être l'expression des membres du Syndicat, puisque aucun de ceux-ci n'a été consulté avant son insertion.

J'affirme, en outre, qu'il était bien dans l'esprit des membres présents à la dernière réunion de demander la suppression du bulletin « l'Ile de Beauté », et dans celui de tous de ne plus contribuer à sa publication.

Le compte rendu, était par conséquent, parfaitement exact et s'il était nécessaire pour être agréable au Syndicat d'Ajaccio de revenir sur ce qui avait été dit, il eut été très simple de le faire en usant d'autres moyens.

Veuillez agréer etc.

ERNEST RICCI.

COUR D'ASSISES

Audience du 18 décembre

Présidence de M. GABRIELLI *conseiller*

ASSASSINATS
et complicité d'un de ces crimes

C'est une véritable vendetta corse qui amène aujourd'hui sur le sellette le bandit Calendini Paul-Philippe, âgé de 28 ans, et son complice, Stefani Ange-Félix, berger, âgé de 35 ans.

Le 8 décembre 1905, au lieu dit Pont-a-Piano, territoire de Carpinete, Calendini, caché derrière un buisson, frappait d'une balle en plein cœur, le nommé Stefani Hyacinthe, avec la famille duquel il vivait en inimitié à cause de voisine différends de justice. Calendini était aidé et assisté dans l'accomplissement de son crime par Stefani Ange Félix. Tandis que le bandit réussissait à prendre la fuite, son complice était arrêté le lendemain de l'attentat par la gendarmerie.

Un témoin gênant Stefani Paul-François, beau-frère de Stefani Ange-Félix, avait le premier découvert le cadavre ; sa déposition était de nature à nuire à l'assassin. Aussi, Calendini, après des protestations d'amitié, attirait-il, le 13 août 1906, ce vieillard à quelques distance de son habitation et le tuait. Calendini fut arrêté par la gendarmerie, le 23 septembre dernier.

Par ordonnance de M. le Président de la Cour d'assises, les deux affaires furent jointes et c'est ainsi que Calendini Paul-Philippe a aujourd'hui à répondre de deux assassinats, et son complice Stefani Ange-Félix, d'une complicité dans le premier de ces crimes.

Les faits de la cause sont exposés comme suit par les deux actes d'accusation :

Premier Acte d'accusation

L'inimitié qui existe entre les familles Calendini et Stefani, de Carcheto, remonte à trois années seulement. Elle a eu pour origine des procès introduits de part et d'autre devant les justices de paix de Piedicroce et Valle d'Alesani, au paiement de dommages causés par leurs bestiaux.

C'est à raison de ces difficultés que dans la matinée du 28 novembre 1903, une discussion violente s'éleva près de Carpineto, entre Calendini Vincent et Stefani Hyacinthe, au cours de laquelle ce dernier frappa son adversaire d'un coup de bâton à la tête, et que dans la soirée du même jour, Calendini fut tué par le fils Stefani.

Le 31 mai 1904, trois jours avant la comparution de son fils devant la cour d'assises, Stefani Hyacinthe se trouvant à Bastia pour cette circonstance, s'y rencontra avec Calendini Xavier, père de la victime, qui tira sur lui un coup de pistolet et le blessa grièvement. Le fils Stefani fut acquitté le 2 juin 1904, du chef de meurtre et condamné à six mois d'emprisonnement pour port d'arme prohibée, tandis que Calendini Xavier était condamné le 10 décembre suivant, pour tentative de meurtre provoqué, à cinq ans d'emprisonnement et cinq ans d'interdiction de séjour.

Stefani Hyacinthe, poursuivi à son tour devant le tribunal correctionnel de Corte pour les blessures volontaires qu'il avait faites, le 28 novembre 1903, à Calendini Vincent, a été condamné le 20 juin 1905, à six mois d'emprisonnement. La mère Calendini ne songea plus, dès lors, qu'à satisfaire sa vengeance. Restée près de ses trois filles mariées, elle attendait, pour cela, le retour de ses deux fils qui se trouvaient encore sous les drapeaux au moment où tous ces événements s'étaient produits.

Ce ne fut qu'au mois de septembre 1905, que l'un des fils, Paul Calendini, revint de Madagascar, où il venait de terminer son rengagement dans l'infanterie coloniale. Il en rapportait une carabine « Winchester, » à répétition, et chaque jour, depuis son retour, on le vit circuler, cette arme à la main, dans les villages des environs et sur la route nationale qui traverse Carcheto et le col d'Arco-Rotta, où passaient habituellement ses ennemis pour se rendre à leurs affaires. Ces allées et venues inspirèrent des craintes vives à Stefani Hyacinthe qui se décida, au mois de novembre 1905, à s'éloigner de Carcheto et à conduire son troupeau sur le territoire de Tarrano dont il achète la voine pâture.

Il était à Tarrano depuis quelques jours, lorsque, ce commencement de décembre, il y vit arriver, non sans surprise, Stefani Ange-Félix, beau-frère de Calendini, pour y faire paccager son troupeau de porcs. Le 8 décembre, jour de la fête patronale de ce village, Stefani Hyacinthe et Stefani Ange-Félix s'y trouvaient tous les deux. Vers 4 heures du soir, Hyacinthe qui devait se rendre le lendemain à Piedicroce *pour payer ses impôts*, reprit le chemin de Carcheto, armé d'un fusil qu'il ne quittait plus, depuis qu'il avait compris que son existence était menacée, mais Ange-Félix l'avait précédé de quelques minutes pour aller prévenir son beau-frère Calendini du retour de leur ennemi à Carcheto, et tous deux, pour l'attendre, allèrent se *poster derrière un tonneau d'arbousiers, sur* le bord et au nord de la route nationale, au lieu dit Ponte-Piano, seul chemin qu'il pût suivre pour rentrer chez lui.

Lorsque Stefani Hyacinthe, venant de côté opposé, arriva près du pont, averti sans doute par son chien, de la présence d'une personne dans les environs, et prévoyant un danger, il essaya de fuir par un petit sentier qui remonte en avant vers le ruisseau. C'est à ce moment là que Calendini fit feu sur lui. Atteint à la région lombaire gauche par une balle qui sortit au-dessus de l'ombilic en suivant une direction horizontale et légèrement oblique, il parcourut quelques mètres encore et s'affaissa entre deux pierres pour ne plus se relever.

C'est là, que le lendemain matin, vers sept heures, son beau-frère Stefani Paul-François, se rendant à Cervione, découvrit son cadavre, grâce aux aboiements du chien qui était resté près de son maître. Le fusil de la victime avait disparu, emporté, sans aucun doute, par l'assassin ou son complice, dans l'intérêt de leur défense.

Stefani a été arrêté le lendemain du crime, Calendini est encore en fuite.

Deuxième Acte d'accusation

Calendini Paul-Philippe qui, dans la soirée du 8 décembre 1905, avait déjà donné le mort à Stefani Hyacinthe, avait voué une haine implacable aux divers membres de la famille de ce dernier, et notamment *à Stefani Paul-François*, beau-frère de la victime ; celui-ci avait le premier découvert sur les lieux du crime, le 9 décembre 1905, le cadavre de son malheureux beau-frère, et Calendini redoutait les révélations qu'il pouvait faire à la justice.

Stefani Paul François se sentant menacé, n'avait plus, depuis lors, quitté sa demeure. Vers la fin de juillet 1906, Calendini chargea Pietrantoni Marie, sœur de Paul-François, de faire savoir à celui-ci, qu'il désirait avoir avec lui un entretien immédiat. Après quelques hésitations, Paul François, suivi de sa sœur et de la nommée Ciavaldini Clorinde, se rendit à *l'appel du bandit*, en manches de chemise, comme il en avait reçu l'ordre.

Calendini invita tout d'abord Stefani à se tenir assis à une petite distance au pied d'un châtaignier, pendant qu'il gardait lui même son fusil appuyé sur le genou et le doigt sur la détente. Il lui reprocha de se tenir constamment informé et d'avoir *adressé à la justice un mémoire* dans lequel il affirmait avoir été menacé par Calendini et n'avoir trouvé aucune arme à côté du malheureux Hyacinthe Stefani. Paul-François répondit qu'il n'avait jamais écrit pareil document et ajouta même qu'il avait bien trouvé sur les lieux du crime, le fusil de son beau-frère.

Calendini manifesta alors le désir de se constituer prisonnier et d'obtenir de lui et d'autres membres de la famille, une déclaration écrite et un engagement formel et de ne faire aucune démarche de nature à amener sa condamnation. Stefani se déclara prêt à lui donner entière satisfaction ; de son côté, le bandit donna à Stefani l'assurance qu'il n'avait rien à craindre de sa part et qu'il pouvait tranquillement vaquer à ses occupations.

Entièrement rassuré, depuis cette entrevue, Stefani se livra à certains travaux de culture et n'hésita même pas à se rendre le 11 août à Cervione pour y acheter du vin.

Interrogatoire de Stefani

Le 13 août, vers huit heures du matin, il rentrait de ce voyage en compagnie du charretier Castelli Antoine. Pendant que celui-ci dételiait, Stefani était entré chez lui. Calendini survint alors armé d'une carabine Winchester à huit coups, et ayant vainement appelé Stefani, chargea Castelli d'aller lui dire qu'il avait à lui parler, Stefani sortit aussitôt, en bras de chemise et s'éloigna avec le bandit dans la direction de Brustico.

Un moment après, Colonna-Cesari et Preziosi qui travaillaient à la réfection de la route d'Arco-Rotta à Carcheto, suivant avec leur charrette la même direction, aperçurent à cent cinquante mètres environ de Carcheto, *sur le bord du chemin* entre une haie de bordure et un tas de cailloux, Stefani Paul-François étendu de son long et la face contre terre. Le supposant pris de boisson, ils ne s'arrêtèrent pas, mais à leur retour, vingt minutes après, ils constatèrent avec le nommé Da-Pazzetto, cantonnier de pierres qui les accompagnait, que le malheureux Stefani était mort. Ils se rendirent compte aussi qu'il n'avait aucune arme sur lui ni à côté de lui. Stefani dont la main droite portait une blessure en forme de goûtière, avait également été atteint à la poitrine par un projectile qui, après avoir fracturé le sternum et perforé le cœur, s'était créé une issue au niveau de l'angle inférieur de l'omoplate gauche, entraînant une mort instantanée.

Calendini prétend avoir agi en état de légitime défense et avoir fait feu seulement au moment où il s'aperçut que Stefani, après avoir cherché à se rapprocher insensiblement de lui, portait la main sous son gilet pour en sortir une arme. Ces allégations sont contredites par les divers éléments de la procédure.

Calendini qui avait immédiatement pris la fuite, a été arrêté le 23 septembre 1906.

M. Mancini, substitut du procureur *général*, occupe le siège du ministère public. Au banc de la défense sont assis Me de Carolis et Maretti.

Interrogatoire de Calendini

Calendini Paul-Philippe déclare être rentré, son service militaire terminé, au village avec de bonnes intentions, pour y *faire ses affaires et assister sa famille* dans la bonne. S'il avait des idées de vengeances, pour venger la mort de son père assassiné par un membre de la famille Stefani, il serait arrivé inopinément et pendant la nuit.

Dès qu'ils le virent dans le village, les Stefani lui voulurent de la haine. Hyacinthe le dévisagea ostensiblement à la gendarmerie, prétendant qu'il ne venait d'occuper la fonction de sa carabine Winchester, sous les fenêtres de leur maison d'habitation. Ce qui était faux.

L'accusé fit prévenir Hyacinthe de ces sourdes menaces, qui n'avaient qu'un but, le provoquer. Loin de se rendre à ces raisons Hyacinthe résolut sa mort.

Au mois de novembre 1905, l'accusé s'était rendu à une de ses propriétés, et rentrait au village avec deux charretiers, lorsqu'à 400 mètres environ de Carpineto, Hyacinthe Stefani vint vers eux un fusil à la main et épaule. Pour éviter tout malheur, l'accusé a changé de chemin.

Or, le 8 décembre, Calendini se rendait à la campagne pour y voir la garde champêtre. Il rencontra son beau-frère Stefani Augo-Félix et le força à l'accompagner. Ils faisaient tous deux route ensemble, lorsque Hyacinthe se dressa à nouveau devant eux, et fit feu sur Calendini. C'est alors que voyant ses jours menacés, et après avoir essuyé un premier coup de feu qu'il a tiré sur Hyacinthe. Son beau-frère n'a eu aucun participé à l'action.

Calendini reconnaît également avoir, le 13 août 1906 donné la mort à Stefani Paul-François, mais il a cette fois aussi agi dans le cas de la légitime défense la plus absolue.

Il est, en effet, une première entrevue avec Stefani Paul-François, dans laquelle il lui reprocha d'avoir adressé contre lui un mémoire à M. *le Procureur* de la République au sujet de la mort de Stefani Hyacinthe. Paul-François nia, déclarant qu'un pareil mémoire n'avait pu être adressé que par un ennemi, dans le but de le perdre. Sur ces déclarations, Calendini déclara à la victime qu'elle n'avait rien à craindre et pouvait vaquer tranquillement à ses affaires.

Mais à une seconde entrevue, Stefani Paul-François mit la main dans sa poche faisant mine de chercher une arme. Voyant sa vie en danger, il n'a pas pu faire moins que de frapper celui qui voulait le tuer.

Interrogatoire de Stefani

Stefani Ange-Félix reconnaît avoir été le 8 décembre 1905 à la campagne avec Calendini, qui l'a amené avec lui. A un moment donné ils ont vu venir vers eux Stefani Hyacinthe, qui a braqué leur fusil sur eux. Redoutant un malheur Calendini l'a poussé dans le fossé de la route, et s'est tout suite en défense contre l'agression de Stefani Hyacinthe.

Il n'a en rien participé à la mort de la victime.

L'audience est levée et renvoyée en continuation à demain.

Bulletin Financier

Paris, 15 décembre 1906.

Le marché reste lourd. Notre Rente faiblit à 95.57. Les Fonds Etrangers sont également moins bons. Nos Sociétés de Crédit sont bien tenues : Crédit Foncier 708, Crédit Lyonnais à 1.200, Comptoir National d'Escompte 693, Société Générale 662.

Valeurs industrielles bien disposées. La Rio fait 2.169. Les obligations nouvelles Victoria Nyanza clôturent recherchées à 450 ; rappelons que cette Cie, dont le siège est à Rio-de-Janeiro, a une représentation à Paris. Le Bec Auer progresse à 819.

En Banque, la Librairie Oldendorff a des demandes à 444, en deux ans son chiffre d'affaires a passé de 600.000 frs à 2 millions. L'action Laurium Grec est demandée à 402.50. La Capillitas se négocie à 72. La Telesmarken Copper continue son avance à 63. Les actions de la Cie Générale des Voitures Automobiles se tiennent à 156 ; rappelons que la souscription aux actions nouvelles sera close le 20 courant, et qu'on souscrit au siège de la Cie Avenue de Saint-Ouen, et à la Banque Fastoul et Cie, rue de Châteaudun.

Disons à propos de la Société des Mines de Beryls Françaises, que la France, en 1903, a importé 141.000 quintaux métriques de sulfate de beryl, tandis qu'elle n'en a exporté que 4.000 ; les gisements exploités en France n'ont fourni à l'industrie nationale que 15.000 tonnes.

Pour recevoir un exemplaire des statuts de la Cie des Anthracites de la Sarthe dont les actions de 500 frs sont émises au pair, il suffit d'adresser une demande au siège social provisoire 26 rue de Ponthieu, Paris.

Nos chemins de fer restent calmes.

NOUVELLES RELIGIEUSES

JEUNESSE CATHOLIQUE. — Les membres de la « Jeunesse Catholique » sont tenus d'assister à la retraite annuelle qui aura lieu dans la chapelle de l'Association les jeudi, vendredi, samedi à 7 heures et demie du soir.

Le Président, J. SUZZONI.

Nos Dépêches DU JOUR

BOURSE DE PARIS

	17 déc.	18 déc.
Rente 3 0/0 amort.	95.10	94 90
— 3 p. 0/0 perpétuelle.	96,00	95,10

ex-coupon.

PAUVRE CORSE !
NOUVEAUX Centimes additionnels
Cinquième décret ! !

Paris, 18 décembre.

Par décret paru au « Journal Officiel » en date de ce jour, le département de la Corse est autorisé à s'imposer extraordinairement pendant l'année 1907 de deux centimes vingt centièmes additionnels pour compléter la dotation de la caisse départementale des retraites.

Postes et Télégraphes

Paris, 18 décembre.

Le « Journal Officiel » publie aujourd'hui les nominations suivantes comme facteurs des postes et télégraphes :

A Saint-Florent, MM. Principale, soldat au régiment de sapeurs-pompiers de Paris, et Filippini, soldat au 111e rég. d'infanterie ;

A Ghisonaccia, M. Bianchi, soldat au 22e rég. d'infanterie coloniale ;

A Scata, M. Rusterucci, soldat au 24e rég. colonial ;

A Ajaccio, M. Benetti, soldat au 21e rég. colonial.

Grève de Musiciens
Fermeture du Théâtre de Toulon

Toulon, 18 décembre.

Le Grand théâtre de Toulon a dû interrompre le cours de ses représentations théâtrales.

Tous les musiciens de l'orchestre se sont, en effet, mis en grève, devant le refus de l'impresario, d'augmenter leurs émoluments.

LA FIN D'UN ROMAN
Marie Fremont
est accouchée d'une fille

Lyon, 18 décembre.

La malheureuse Mlle Fremont, dont on se rappelle la triste odyssée, vient de donner le jour, dans une maison de santé de Lyon, à une fille.

Quant à l'abbé Delarue, retiré dans un couvent du Tyrol, il continue à expier sa faute dans le silence du cloître.

TREMBLEMENT DE TERRE *à Perpignan*

Perpignan, 18 décembre.

Une assez violente secousse de *tremblement de terre a été ressentie* ce matin à Baho, près de Perpignan.

Il n'y a eu, fort heureusement, aucun accident de personne à déplorer.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00684

L'APPLICATION de La Loi de Séparation

A AJACCIO

L'expulsion de Monseigneur Desanti

L'Evacuation des deux Séminaires

Ajaccio, 18 décembre.

Ce matin, à 6 heures, les notes lugubres du tocsin annoncent à la population, que la loi de Séparation va recevoir sa pleine exécution, que Mgr Desanti va être expulsé de son évêché, et que le grand et le petit Séminaires vont être évacués.

Dès cette heure matinale plus de 200 gendarmes, l'artillerie et le 4e bataillon du 163e sont sur pied pour assurer l'ordre et dégager les abords du grand séminaire par où doivent commencer les opérations.

Au Grand Séminaire

Les portes sont enfoncées — Expulsion manu militari. — Professeurs et élèves sont barricadés.

A 6 heures et demie M. Sové, commissaire de police, accompagné de son secrétaire, se présente à la porte du grand séminaire, dont la *troupe garde* les abords.

MM. Chaleil, préfet de la Corse ; Marini, secrétaire général ; Pontana et Nardini, conseillers de préfecture, le commandant d'armes, le commandant de gendarmerie, Villanova, commissaire spécial se trouvent sur les lieux.

A la sommation d'ouvrir, qui est faite par le Commissaire, personne ne répond. Les portes restent closes. L'ordre est alors donné d'enfoncer les portes. Cette besogne est exécutée par les soldats du 163e munis de pioches et de leviers.

Les professeurs et les élèves se sont individuellement barricadés dans leurs chambres, dont les portes sont enfoncées l'une après l'autre. Professeurs et élèves sont mis en état d'arrestation et conduits dans une salle de l'établissement, d'où on les *fait sortir*, — *en liberté*, — vers 9 heures, à la fin des opérations de police.

Aucun incident grave ne s'est produit, malgré la présence d'une population nombreuse et sympathique aux expulsés.

Aucune arrestation n'a été opérée.

Au Petit Séminaire

A 8 heures, le Commissaire se présente au Petit Séminaire, et fait les mêmes sommations que pour le Grand-Séminaire.

Elles ont le même effet. La porte est enfoncée et les professeurs sont *expulsés* l'un après l'autre, par la force armée.

La foule est énorme sur le cours Grandval. La gendarmerie à pied et à cheval éprouve beaucoup de peine à la contenir.

A 9 heures, tout était terminé.

A l'Evêché

Par suite de la très grande popularité de Mgr Desanti, fils d'Ajaccio, où il a été élevé et a toujours vécu, l'expulsion de Sa Grandeur était assurément le point le plus délicat de toutes ces opérations.

A 9 heures, M. le préfet, accompagné du commissaire de police et des conseillers de préfecture, se présente devant l'évêché, où stationne une foule énorme.

Depuis 8 heures une bande de gamins est en train de dévaster le jardin de l'évêché, pillant tout et arrachant jusqu'aux arbres. Les gendarmes veulent empêcher ces scènes de vandalisme, mais pour eux les grilles restent obstinément fermées.

Quand les autorités se présentent devant le palais épiscopal, la grande porte est fermée ; seule une petite porte latérale est ouverte.

Grâce de son écharpe, le commissaire de police entre par cette porte dérobée et se présente à Mgr Desanti, qui refuse de s'entretenir avec un policier et veut traiter à faire avec M. le préfet lui-même. M. Chaleil s'est aussitôt rendu auprès de Sa Grandeur, qui, entouré de son chapitre, a lu une protestation contre les mesures qui frappent l'Eglise.

Avec infiniment de tact, M. Chaleil a exposé à Monseigneur les graves conséquences de sa résistance à la Loi au point de vue de l'ordre public, ainsi que la responsabilité qui lui incomberait, en cas de troubles.

Le langage et la parfaite correction du préfet, ont déterminé Mgr Desanti afin d'éviter toute agitation dangereuse, à quitter son palais épiscopal sans une intervention plus prolongée de la force armée.

Après avoir fait connaître qu'il ne cédait qu'à la force, Monseigneur est descendu dans la rue entouré du clergé et de ses nombreux amis.

Respectueusement salués par la foule et par M. Chaleil lui-même, Sa Grandeur se dirige vers la Cathédrale, escortée par la population qui chante des cantiques, alternant avec des couplets de « l'Ajaccienne ».

Pas de coups, cependant, mais seulement quelques égratignures reçues par le commissaire de police, que les femmes poursuivent de leurs malédictions.

La gendarmerie à cheval éprouve une peine infinie à maintenir la foule des fidèles escortant son évêque jusqu'à la cathédrale.

Tandis que Sa Grandeur, escortée de son chapitre, du clergé et d'une grosse cohorte de fidèles, se rend à la cathédrale, les manifestants essayent vainement de faire le tour de la ville, et sont refoulés devant la préfecture.

Après la cérémonie religieuse, Mgr Desanti a remercié la population de son empressement à manifester sa foi, et l'a invitée au calme. Il s'est ensuite rendu chez son frère, maison Cuneo, où il a déjeuné. Sa Grandeur se rendra, dans la soirée, à l'ancien évêché, nouvellement restauré, où elle logera à partir d'aujourd'hui

Aucun incident malheureux ne s'est produit, grâce à un déploiement de troupes, dont des postes sont établis à l'ancien évêché et aux séminaires ; et aussi, grâce à l'attitude de la population, qui a su donner à la manifestation son véritable caractère de déférence pour la personnalité de l'Evêque.

A CORTE

L'Evacuation du Petit Séminaire

Corte, 18 décembre.

Les professeurs et les élèves du Petit Séminaire ont eu ce matin, à sept heures les honneurs de l'expulsion « manu militari ». Ils avaient, en effet, refusé de quitter l'établissement sur simple sommation.

M. l'archiprêtre Sisco, curé de la cathédrale, ainsi que les vicaires, ont recueilli chez eux les expulsés, qui ont été accompagnés par un grand concours de population jusqu'à la paroisse.

Les religieuses, expulsées il y a quelque temps de leur école, et dont quelques-unes avaient été recueillies au Séminaire, où elles assuraient le service de la lingerie et de la cuisine, sont très entourées.

Tout le cortège se rend à l'église en chantant le « Miserere » et le « Parce Domine ». L'église peut à peine contenir la foule des fidèles.

Chaque jour et à chaque cérémonie du culte, des procès-verbaux sont dressés contre le clergé.

La population est très surexcitée.

A NONZA

Protestation contre les Déclarations

Nonza, 18 décembre.

On nous télégraphie la déclaration suivante :

« Les vrais catholiques du canton de Nonza, réunis autour de leurs pasteurs, les abbés Canale et Giannoni, *protestent énergiquement contre ceux* qui s'autorisent à faire des déclarations conformes à la loi de 1881 pour la célébration du culte dans les paroisses du canton. »

A PARIS

Les déclarations

Paris, 18 décembre.

Le total des déclarations de réunions publiques, conformes à la loi de 1881, s'élèvent, à la date d'aujourd'hui, au nombre de 30 pour les paroisses de Paris.

Elles ont toutes été faites par des personnes n'ayant reçu aucun mandat de l'autorité ecclésiastique.

EN PROVINCE

Statistique des évêchés et séminaires évacués

Paris, 18 décembre.

A la date d'aujourd'hui, 29 archevêchés ou évêchés, 31 grands séminaires et 23 petits séminaires ont été évacués.

Les Incidents de Barbentane

Un Juge d'instruction déféré à la Cour de Cassation

Tarascon, 18 décembre.

M. Guyot-Dessaigne, ministre de la Justice, vient d'informer M. le Juge d'instruction de Tarascon qu'il le déférait à la Cour de cassation pour manquement à ses devoirs professionnels.

On sait que ce magistrat inamovible a refusé d'ouvrir une enquête contre les catholiques de Barbentane qui ont séquestré un commissaire de police pour l'empêcher de verbaliser contre le curé célébrant sa messe.

Conseil de Guerre de Lille

Condamnation DU CAPITAINE MAGNIEZ

Lille, 18 décembre.

Aujourd'hui a comparu devant le Conseil de guerre de Lille, le capitaine Magniez, du 8e rég. d'infanterie. Cet officier réquisitionné lors de l'inventaire de l'église Saint Jean Cappel, s'était bien rendu sur les lieux avec sa compagnie, mais avait refusé de faire enfoncer la porte de la chapelle, malgré la réquisition de l'autorité civile.

Le Conseil a reconnu le capitaine Magniez coupable de refus d'obéissance, et a prononcé contre lui la peine de la destitution.

Protestation de l'évêque de Bayonne

Bayonne, 18 décembre.

Mgr l'évêque de Bayonne vient d'adresser un mandement aux fidèles, *dans lequel il proteste contre les per*sonnes qui ont fait des déclarations conformes à la loi de 1881 pour assurer l'exercice du culte.

Conseil des Ministres

Paris, 18 décembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

L'Application de la loi de Séparation

Le Conseil a continué l'examen du projet de loi, déposé par M. Briand sur le bureau de la Chambre. Il a été décidé que, malgré le désir exprimé par certains groupes de la majorité, le gouvernement demanderait le vote intégral du projet de loi concernant l'exercice du culte et s'opposerait à la disjonction des articles relatifs à la dévolution des biens.

Les évêchés et séminaires évacués

M. Briand a fait connaître les incidents qui ont marqué l'application de la loi de Séparation, et rendu compte du nombre d'évêchés et séminaires évacués à ce jour.

Le cas du juge d'Instruction de Tarascon

M. Guyot-Dessaigne, ministre de la justice, a fait connaître la décision prise contre le juge d'instruction de Tarascon, pour refus d'enquête sur les événements de Barbentane.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

LE PARLEMENT
SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Programme naval
Interpellation Monis et d'Estournelles de Constant

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. Monis, ancien ministre, et de M. d'Estournelles de Constant, sur l'exécution du programme naval prévu par la loi des finances de 1906.

M. Monis

sénateur radical de la Gironde, termine son long discours qui a déjà occupé deux séances. Il insiste sur la nécessité de réorganiser tous les services de la marine, ainsi que les armements, principalement la fabrication des canons à tir rapide.

Il importe aussi d'exiger que les crédits votés soient exactement affectés à l'emploi qui leur est assigné par le Parlement, et avant tout il est urgent qu'une idée maîtresse inspire la réalisation du programme naval, exécuté par accouts, sans esprit de suite, selon les lubies du moment. Le salut est à ce prix.

M. Chautemps

sénateur républicain de la Haute-Savoie, répond au discours de M. Monis qui, dit-il, contient certaines critiques fort exagérées. La marine française n'est pas si affaiblie qu'on a bien voulu le dire, dans un excès de noir pessimisme.

Certes des réformes s'imposent, mais il est bon de reconnaître que nous avons sur plusieurs points un, avance formidable sur toutes les autres grandes puissances maritimes. Nous pouvons notamment avoir confiance dans notre artillerie rapide ; la première du monde.

Il ne faut pas déprécier notre marine ; nous ne devons pas abdiquer devant la concurrence internationale.

M. Thomson

ministre de la marine, déclare qu'il faut rajeunir et renforcer nos forces navales.

Nous devons assurer la sécurité de la patrie ; aussi faut-il démontrer au pays que les sacrifices consentis ne seront pas inutiles.

La suite du discours de M. Thomson est renvoyé à la prochaine séance, fixée à jeudi.

BIJOUTERIE MATTEI
Bastia — 20, Rd Paoli, — Corse

Jaillerie. — Horlogerie. — Orfèvrerie. — Alliances. — Articles pour Baptêmes, Première Communion, Fiançailles, Mariages.

Achat de vieux bijoux d'or et d'argent

GRAND HOTEL D'EUROPE

Mme COLOMBANI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion des ***Fêtes de la Noël et du Jour de l'An*** on trouvera chez elle une spécialité de Marrons glacés et de Pralines soigneusement préparées.

Patisserie du jour
Ravioli, Pâtés froids, Galantines
Aspic de foie gras, etc.

Réveillon

GRATUITEMENT Le T. R. Père Gérôme, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St Genix afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, eczéma, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les malaises provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Envoi avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui fera remettre, gratuitement, le secret de la médication.

HOTEL DU GOLFE
Place Miot, Ajaccio

Restaurant et Pension. — Confort moderne. — Position exceptionnelle au midi et au centre des promenades. — Vue splendide sur le golfe. — Grands salons pour noces, banquets et soirées. — Chambre et pension à partir de 7 francs par jour. — Arrangements pour séjour prolongé.

Déjeuner 2 fr. 50. — Dîner 3 frs. y compris le crû renommé de la maison. — Café-Restaurant dans le jardin d'hiver. — Plat du jour et repas sur commande à domicile. — Consommations frais tous les jours.

Afternoon tea. — Cold meat.
English Spoken
Man Spricht Deutsch

installation nouvelle

HOTEL DU CAP-CORSE
Tenu par Mme veuve PICOT, née SCOTTO. 7, rue de l'Opéra, Bastia.
Table d'hôte. — Pension
Repas sur commande

Maison de Commission
pour les huiles
et tous les autres produits de la Corse
PIERRE MONTI
Rue Félix-Eboué. 73 et 74,
Toulon (Var).

Le Directeur-Gérant,
J. E. OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

ON DEMANDE à AJACCIO, chambre meublée pour 2 personnes, pour un 6 semaines, ayant droit à la cuisine, soir seulement, faire offre prix : Vve Marco, rue des Phocéens, Marseille.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués en prix connus et ont déjà subi une exposition sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre (la devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués en prix connus et ont déjà subi une exposition sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre (la devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS
J. MORETTI
CORTE (Corse)
Grande collection de cartes postales
illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

ordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles
Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers à barres Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PAPIERS PEINTS
Ancienne Maison Antoine FASCI
AZAMBERTI, successeur
Bastia, 9, Boulevard du Palais, 9, Bastia

La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.
La Maison se charge même de la pose.

ABSINTHE
Edouard Pernod
La meilleure de toutes
Maison à Couvet (Suisse)
et Pontarlier (Doubs)
FONDÉE EN 1827
Consommateurs ! Demandez donc partout
Un « Edouard Pernod »
Dépôt pour toute la Corse :
L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

MARBRERIE
Cheminées de tous styles — Marbres pour meubles
Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, syénites et pierres de Corse et de toute provenance.
Exploitation de la pierre de Sisco (dite confoline), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.
Dépôt de dalles, marches, éviers en pierre de Brando, de carrières si puissantes de la Maison.
Seule Maison récompensée
aux Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906
A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE
Grand diplôme d'honneur
JOSEPH LUCIANI
Bastia, Boulevard Paoli, 33, et Sisco-Marine (Cap-Corse)
Travaux d'arts dirigés par R. LUCIANI, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Carrare (Italie).
Dessins et Devis sur commande
PLATRE DE PARIS
Appareils fumivores,
Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,
Ventilateurs,
Appareils inodores pour garde-robes
Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco
PRIX TRÈS MODÉRÉS

Demandez et offrez dans tous les Cafés
AMARO MATTEI, *apéritif supérieur*

Indispensable en Campagne
L'ALMANACH DE LA GAZETTE DU VILLAGE

PHARMACIE Centrale du Nord
122 et 124 Rue Lafayette
LE SPÉCIALISTE RÉPUTÉ DE TOUT PARIS
CATALOGUE FRANCO (100 pages)
TÉLÉPHONE — USINE A S.-DENIS
Dépôt Général du Frère CAFFARD

Aux tempéraments délicats offrez un
VIN DU CAP CORSE
à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant

On vit que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Prix avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements le Vin du Cap Mattei

XXIIe ANNÉE. — N° 346

VENDREDI 21 DÉCEMBRE 1906

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
J.-E. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0.75 — Décès, 0.50 — Judiciaires, 0.25

00685

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

LE CALENDRIER

Fête de demain : Saint Thomas.
Soleil : Lever
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 3 h. 57 —
Premier quart, le 22 — Pleine lune, le 30
Fête de demain : Saint Flavien.

20 DÉCEMBRE

L'Endémie Palustre
EN CORSE

Depuis que les remarquables travaux du docteur Laveran ont éclairé l'opinion sur la nature exacte du paludisme et sur ses origines microbiennes, la lutte engagée contre le redoutable fléau semble devenue beaucoup plus efficace. En Italie, à Cuba, au Congo même, des résultats inespérés ont été obtenus. Grâce aux efforts combinés des pouvoirs publics et de l'initiative privée, il est permis d'entrevoir pour un avenir prochain la complète disparition de l'infection paludéenne.

Nul pays plus que la Corse ne pourrait le souhaiter, car nul pays ne ressent davantage les terribles effets de la malaria. C'est un douloureux spectacle que celui de ces campagnes désolées où le voyageur rencontre à chaque pas des hommes « au visage bouffi et au teint terreux », traînant une incurable fièvre et succombant dans la force de l'âge au mal qui les terrasse. Aujourd'hui encore, dans tous les cantons qui longent la plaine orientale de l'île, le paludisme exerce de tels ravages que la durée moyenne de la vie humaine y descend parfois au-dessous de vingt-deux ans. Il en est ainsi à dix kilomètres de Bastia, dans une commune qui était, il y a deux siècles, la résidence des gouverneurs de la Corse.

Un semblable état de choses ne pouvait échapper à l'attention scientifique et au dévouement humanitaire du docteur Laveran. L'éminent professeur, après plusieurs séjours dans les régions infectées par le fléau, entreprit de susciter les initiatives individuelles et d'organiser contre le paludisme la défense de la Corse. Sous son haut patronage, une ligue fut fondée qui poursuivit avec ténacité l'application méthodique des moyens prophylactiques les plus divers : Prophylaxie mécanique, tendant à écarter de l'habitation les moustiques-anophèles, dont la piqûre inocule la malaria ; Prophylaxie quinique, employée comme système préventif ; Destruction par le pétrolage des larves nuisibles et Suppression des flaques d'eaux stagnantes.

Au prix de ces multiples efforts on a pu diminuer sensiblement la morbidité qui, sur le réseau des chemins de fer, en Corse, atteignait, en 1904, 50 0/0 du personnel.

L'initiative privée n'a donc pas été impuissante à combattre le fléau, mais son action est nécessairement limitée, et elle ne saurait, à elle seule, triompher du paludisme, lorsque celui-ci se propage, comme en Corse, sur une étendue considérable. Les méthodes de prophylaxie individuelle seront forcément insuffisantes, tant que le desséchement des marais, l'endiguement des étangs et surtout l'adduction d'eau potable, n'auront pas assuré l'assainissement de l'île. C'est en accomplissant de tels travaux, que les Américains ont, en moins de deux ans, réalisé dans les vieilles colonies espagnoles de véritables prodiges. En Corse même, c'est par le colmatage, et surtout par l'adduction d'eau de source, que l'Etat est parvenu dans son domaine de Casabianda, à diminuer de 80 0/0 la morbidité.

Ces résultats ne sont-ils pas encourageants, et ne devraient-ils pas amener les pouvoirs publics à entreprendre l'assainissement de toute la plaine ?

C'est le seul moyen de rendre à la Corse la prospérité économique qu'elle a perdue, et d'arracher à la mort des milliers d'existences.

HENRI PIERANGELI,
Député de la Corse.

(*L'Aurore*).

Un Congé
AUX ECOLES PRIMAIRES

A l'occasion de son arrivée dans le département, M. le Préfet a accordé un jour de congé à toutes les écoles primaires de la Corse.

M. Choteil est heureux de pouvoir donner ainsi aux maîtres et aux élèves de nos écoles communales, un premier témoignage de toute sa sympathie.

LE SIÈCLE EXPÉDITIF

Le Salon de l'Automobile rappelle, à M. Jules Claretie, des souvenirs amusants qu'il publie, cette semaine, dans les *Annales*. Savez-vous comment on comprenait les voyages en 1828 ? Ecoutez-le :

Ces environs de Paris, si chers alors aux héros de Paul de Kock, aux bons bourgeois, aux étudiants, aux grisettes, c'était, pour y parvenir, un vrai voyage. La voiture d'Arcueil partait du quai des Augustins trois fois par jour : celle de Belleville quittait la rue du Petit-Carreau d'heure en heure. Pour Chantilly, on avait, deux fois par jour, une voiture rue du Faubourg-Saint-Denis, et une autre encore, une fois, au Carré Saint-Martin. On traversait — lentement — Chaumontel, le Mesnil-Aubry, Creil, Ecouen, Luzarches et Pierrefitte, et l'on payait trois francs cinquante et cinq francs.

Pour Saint-Cloud, — soixante quinze centimes en semaine, un franc le dimanche, — on avait des coucous de demi-heure en demi-heure, et de même pour Versailles (un franc vingt cinq et deux francs). Et c'était une expédition lointaine que de prendre, rue Montorgueil ou rue Montmartre, une diligence aux cahots sinistres. Rappelez-vous les émotions du héros de Balzac partant pour l'Isle-Adam et débutant dans la vie par une excursion qui lui paraît aussi lointaine et hasardeuse que pourrait l'être, aujourd'hui, un voyage au Japon, une visite au Maroc.

En ce temps-là, il paraissait en librairie 7.616 ouvrages. En 1905, on en a compté près de 15.000, et encore y a-t-il beaucoup d'opuscules aujourd'hui cités par le « Journal de la Librairie, » et qu'on n'y mentionne plus aujourd'hui.

Au Salon de 1827, ouvert en novembre, il y avait 1.834 numéros. En 1905, aux deux Salons, le total a été de 7.478. Encore ne compté-je point les tableaux exposés au Salon d'Automne, dans les Cercles et les galeries des experts ou des marchands.

Pietteur, boucaude, arrivisme.

— Le voilà, eût dit l'excellent Dupuis, le voilà bien, le siècle expéditif !

Ce siècle, du moins (je parle du nôtre, celui des moteurs et des automobiles), a ses bons côtés. La lecture de l'article de Philarète Chasles m'ayant fait rouvrir l'excellent « Annuaire Historique » de Leur, j'y vois qu'en ce temps-là le budget de l'instruction primaire était de cent mille francs.

Sur une population de 31.800.000 habitants, la France en comptait quinze millions qui ne savaient pas lire. Six millions d'enfants étaient en âge de fréquenter les écoles, qui n'en recevaient qu'un million et demi. Sur 36.000 communes, 16.000 manquaient d'école.

JULES CLARETIE,
de l'Académie française.

CENTIMES ADDITIONNELS

Le Président de la République française,

Sur le rapport du président du conseil, ministre de l'intérieur,

Vu la délibération du conseil général de la Corse en date du 6 octobre 1906 ;

Décrète :

Art. 1er. — Le département de la Corse est autorisé à s'imposer extraordinairement, pendant l'année 1907, 2 centimes 20 centièmes additionels au principal des quatre contributions directes, pour en affecter le produit au payement d'une subvention destinée à compléter la dotation de la caisse départementale des retraites.

Cette imposition sera recouvrée, indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé, chaque année, par la loi de finances, en vertu des lois des 10 août 1871 et 12 juillet 1868.

Fait à Paris, le 10 décembre 1906.

Conférences à Nice

C'est en janvier prochain, qu'auront lieu, à Nice, les conférences de M. René Sergy.

A l'Athénée, sous le patronage de la Société des Lettres, Sciences et Arts : Valentine de Saint-Point.

A l'Olympia-Théâtre : Pierre Loti.

Au Club Littéraire : Marcel Prévost.

A l'Artistique : Comtesse Mathieu de Noailles.

Ce que disent les Journaux

L'Humanité

Sur la Séparation :

« Ainsi, les liens de l'Eglise et de l'Etat vont se dénouer tranquillement; l'Eglise dans les édifices religieux, on ne voit pas quels obstacles, ni quel moyen elle pourrait avoir d'agiter maintenant la Paye; en refusant de mettre en œuvre les lois de liberté promulguées par la République, elle ne fait plus de mal qu'à elle-même et elle se condamne à une existence précaire qui, de tous côtés, porte à faux sur le vide. Tant pis pour elle, c'est le châtiment de son ambition aux mains du pouvoir le plus arbitraire et la plus avengle ».

La Libre Parole

M. Drumont :

« L'expulsion de ce vieil archevêque de 89 ans n'est qu'un détail dans cet amoncellement d'ignominies, d'extravagances et de stupidités que la loi de Séparation, telle qu'elle est appliquée, a déposées sur le sol glorieux de notre France. Cet épisode, néanmoins, a soulevé un dégoût plus violent que d'autres spectacles peut-être aussi ignobles, il a marché à Paris un cri d'indignation et de mépris plus retentissant que les autres. »

Le Radical

M. Rane :

« C'est l'indifférence en plein de la population, qui en a soupé comme l'on dit de la Séparation, ou, si l'on veut, des pleurs et des gémissements des séparés.

---

39. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

PAR

Odysse BEROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

Aussi, quand sœur Léger, dans sa solitude impitoyable, et n'ayant point une suffisante confiance en sa propre habileté, voulut, après la délivrance, réclamer le concours d'une sage-femme, une profonde anxiété se peignit sur les traits de l'accouchée.

— Non ! non !... Je vous en supplie ! s'écria-t-elle. A quoi bon, d'ailleurs, puisque c'est fini !...

— Et s'il survient des complications ?...

— Il sera temps d'y penser alors !... Seule, vous m'avez sauvée, seule vous achèverez bien votre œuvre.

Et lui prenant la main qu'elle serra dans les siennes :

— Soyez bonne jusqu'au bout ! Je vous l'ai dit : j'ai besoin de mystère, de silence, de discrétion... Ne me trahissez pas !...

— Je ferai tout ce que vous voudrez, ma pauvre chérie !

Pour les voisins, pour la garde-malade qu'il fallut bien faire appeler, pour tout le monde, la jeune mère serait une parente éloignée, que la matelassière aurait recueillie momentanément. Quant à la déclaration de la naissance, obligatoire dans les trois jours, elle fut ajournée, ainsi que le baptême, jusqu'au retour du père, ou jusqu'à l'époque où Toline aurait rejoint son amant au delà de la Manche.

Grâce aux facilités de la loi anglaise qui, au lieu du court délai de trois jours, accorde six mois pour les *registrations*, leur enfant ne serait pas, même provisoirement, entachée de bâtardise. Vingt et un jours après leur arrivée sur le sol britannique ne leur serait-il pas loisible d'obtenir du *registrar* (officier de l'état civil) une décence et de se marier ? Il leur importait peu que cette union fût ou non régulière et valable dans leur pays d'origine, dès lors qu'elle était parfaitement valide en Angleterre.

Une autre question plus urgente se dressait devant les deux femmes : la question de l'allaitement.

Cerises, Mlle de Yarenak n'avait jamais pu avoir la pensée de se soustraire au premier, au plus impérieux des devoirs maternels, elle comptait bien nourrir elle-même son cher petit ange. Mais Mme Léger, avec sa vieille expérience, reconnaissait bien vite que son état de santé et l'insuffisance de la sécrétion lactée ne le lui permettaient pas ; qu'elle risquait de ne fournir à son enfant qu'un lait appauvri, séreux, peu abondant, rendu plus mauvais encore par les inquiétudes et les émotions. La jeune mère, non sans un vif chagrin, dut y renoncer.

D'un autre côté, le choix d'une nourrice entraînait des formalités administratives qui effrayaient Toline, et nécessitait avant tout cette déclaration aux officiers de l'état civil qu'il fallait à tout prix éviter. Après bien des perplexités, on dut recourir à l'allaitement artificiel, qui, s'il n'a pas les avantages d'un sein de femme, ne présente pas non plus les nombreux inconvénients qu'on lui attribue.

L'expédient du biberon s'imposait d'autant plus que l'accouchée éprouvait de plus vives angoisses au sujet de son amant.

Où était-il ? Elle ne le savait même pas. Et elle ne pouvait se concilier à cet égard sans risquer d'aggraver la situation du prisonnier, de révéler sa retraite personnelle et de se voir peut-être séparée à jamais d'Alexis.

La terrible crise de la délivrance, la prostration complète qui l'avait suivie, ne lui avaient pas laissé la force de chercher et de trouver une solution. La première préoccupation d'une jeune mère, c'est et ce doit être l'enfant ; le père se voit relégué au second plan. Le quatrième jour seulement, elle eut assez d'énergie pour se donner à demi sur ce fil et tracer quelques lignes, qu'elle fit porter par la matelassière à la concierge de la rue Bonaparte.

« M. Dubois, écrivait-elle, est instamment prié de se rendre chez Mme veuve Léger, cité des Tilleuls, pour une communication qui l'intéresse. »

Il semblait présumable qu'avant d'être conduit à la frontière choisie par lui, M. Valdroff serait autorisé à passer à son domicile, pour y prendre ses effets. Mme Léger, sur les instances de sa pensionnaire, recommanda à la concierge de lui remettre en mains propres ce billet, d'ailleurs peu compromettant.

III

LE SUPPLICE D'UN AMANT

Confiant dans les paroles rassurantes des agents de la sûreté, Valdroff ne doutait pas qu'on ne le conduisit immédiatement au cabinet du préfet, où il pourrait s'expliquer, exposer le cas exceptionnel qui ne permettait guère à l'autorité administrative de lui refuser un sursis de quelques jours.

A coup sûr, après lui avoir signifié l'arrêté qui le concernait, on allait lui rendre la liberté pour qu'il pût faire ses préparatifs et surtout assister sa jeune femme dans la redoutable crise qu'elle avait à subir. Il partirait ensuite à l'époque précise qui lui serait fixée.

Ainsi éprouva-t-il une vive surprise et un profond désappointement quand, à la suite d'une courte station à la Permanence et d'un sommaire interrogatoire d'identité, il se vit conduire et écrouer au Dépôt comme s'il eût été le dernier des malfaiteurs.

Quelques heures s'étant écoulées sans qu'on le fît appeler, il pressa auprès du directeur, qui, sur sa demande pressante, s'était rendu dans sa cellule. Ce fonctionnaire, avec toute la courtoisie et toute la bienveillance possibles, lui fit comprendre que les choses ne pouvaient marcher ainsi vite ; que le lendemain matin, sans doute, on songerait à lui et qu'il serait mandé chez M. le préfet...

— Demain ? interrompit-il avec désespoir. Je vais donc passer la nuit ici ?

— Très probablement.

— Mais c'est horrible, monsieur le directeur ! Ma femme doit être en proie, à cette heure, aux douleurs de l'enfantement !... Les hommes qui m'ont arrêté ne m'ont même pas permis d'aller la prévenir, l'embrasser, la réconforter... Elle ne sait ce que je suis devenu... Quelle épouvantable nuit nous allons passer, elle et moi !... Non, ce n'est pas possible !...

Et le malheureux, marchant à grands pas dans sa cellule, se tordait les bras avec rage.

— Hélas ! je n'y puis rien, monsieur ! (*A suivre*).

SOINS DE LA PEAU
CRÈME SIMON
POUDRE DE RIZ SIMON

tout le monde sait aujourd'hui que si la religion et ses ministres passent un mauvais quart d'heure, la faute en est à ses ministres eux-mêmes; que ne leur a-t-on pas offert? Ils ont tout refusé, ils ont fait les dédaigneux, tant pis pour eux ».

L'Eclair

M. Judet:

« Le Parlement et l'exécutif ne savent pas encore quels sont les chargés de l'Eglise de France, mais ils sont fixés sur un point : sur la caisse. Sans consulter le Pays et ses représentants, on frappe à la caisse, on prend d'office aux détenteurs légitimes leurs propriétés ; jamais vol ne fut consommé plus audacieux, avec plus de tranquillité et d'impudeur. »

Chambre de Commerce de Bastia

Elections du 23 décembre

Les élections pour le renouvellement partiel des membres de la Chambre de Commerce de Bastia auront lieu dimanche 23 décembre courant.

L'élection aura lieu à Bastia et à l'Ile-Rousse dans la salle des audiences du Tribunal de Commerce, et à Corte dans la salle de la mairie.

Le scrutin sera ouvert à midi et fermé à 3 heures.

MM. Jean-Jacques Ajaccio et Jean-Baptiste Bottegroin, membres de la série sortante, sollicitent le renouvellement de leur mandat.

M. Charles Lemale, de l'Ile Rousse, est proposé aux suffrages des électeurs notables en remplacement de M. J. J. Olivari, décédé.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CASTIFAO. — E. Matteo Massimi, professeur départemental d'agriculture de la Corse, vient de s'établir à Castifao ; il était âgé de 63 ans. Il y a à peine deux mois, il eut la douleur de perdre la compagne de sa vie ; ce grand malheur a précipité sa fin.

M. Massimi joignait à une grande compétence dans les sciences agricoles, une activité inlassable et surtout un vif désir de réaliser des progrès dans son pays, afin de faire prévaloir l'application des nouvelles méthodes de culture ayant donné des résultats incontestables, sur la routine et les procédés les plus anciens et les moins avantageux. Ses conseils n'ont pas toujours été suivis, mais dans plus d'une circonstance, il a eu la satisfaction de constater que ses efforts n'avaient pas été vains, et que plus d'un agriculteur, éclairé par ses avis, avait réalisé des bénéfices sérieux.

Le gouvernement avait apprécié les services rendus par M. le professeur Massimi et lui avait décerné la croix d'officier du Mérite agricole.

Les obsèques de M. Massimi ont attiré à Castifao les habitants des divers villages du canton et des cantons voisins, ainsi que de Corte; elles ont été réellement imposantes. On voyait que chacun ressentait la perte que venait de faire la famille et le canton.

Nous offrons à son fils, M. Massimi Antoine, receveur de l'enregistrement et des domaines à Chambéry, nos bien sincères condoléances.

⁂

CAMPILE. — La pension de retraite de M. l'abbé Solleti Joseph, desservant à Campile, a été fixée à 550 francs, avec jouissance du 1er janvier 1906.

⁂

STAZZONA. — Hier est arrivé à Stazzona le cercueil contenant les restes mortels du petit Emile-Michel-Marius Raffalli, à peine âgé de quelques mois, décédé à Bastia. M. Emile Raffalli, maire de Stazzona, a tenu à ce que ce cher ange reposât, dans le tombeau familial, à côté de ses ancêtres.

Dans cette circonstance, les familles Raffalli et Pietri ont reçu de nombreux témoignages de sympathie. Nous présentons à M. et Mme Emile Raffalli nos condoléances et nos regrets.

⁂

CASTELLUCCIO. — M. Borèse, garde-ordinaire au pénitencier agricole de Castelluccio, passe au même qualité à la maison d'arrêt de Marseille.

38 indigènes algériens, actuellement détenus au pénitencier de Castelluccio, ont été embarqués sur le paquebot de Marseille, pour être dirigés sur le pénitencier de Berrouaghia, où ils achèveront leur peine.

Une Femme de 70 ans

BRULÉE VIVE A CARDO

Hier soir, vers 8 heures et demie, des voisins attirés par une forte odeur de fumée qui se dégageait de la chambre occupée par la dame Devichi Hiesnis, âgée de 70 ans, frappèrent à la porte de cette dernière et, n'obtenant aucune réponse, défoncèrent la porte.

En pénétrant dans la petite chambre de la vieille femme, un spectacle horrible s'offrit à leurs yeux. Cette dernière, presque complètement carbonisée, gisait sans connaissance sur le plancher. La mort remontait à quelques heures.

On suppose que la vieille femme a voulu allumer du feu pour se réchauffer, et que les flammes s'étant communiquées aux vêtements, elle a été rendue asphyxiée par l'incendie et n'a pas eu la force d'appeler au secours.

Ce dramatique événement, connu assez tôt dans la nuit d'hier à Cardo, y a causé la plus pénible impression et faisait l'objet de toutes les conversations.

COUR D'ASSISES

Audience du 20 décembre

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

ASSASSINATS
et complicité d'un de ces crimes

L'honorable défenseur de Stefani Charles-Félix prend le premier la parole.

Plaidoirie de Me Moretti

Stefani est dans ce procès une véritable comparse. Pendant que Calendini gardait la campagne, ca a cru, sur la foi des renseignements des parents de la victime, devoir mettre en état d'arrestation ce malheureux beau-frère de Calendini, qui est un simple d'esprit, presque un idiot.

Cependant, Stefani Charles-Félix n'a jamais pris une part active aux batailles qui depuis quelques années ne sont livrées entre les Stefani et les Calendini. Jamais il n'a proféré une parole, jamais il n'a exercé de violences à l'encontre des Stefani.

Le brillant défenseur établit victorieusement qu'aucune charge sérieuse n'existe contre Charles-Félix. On ne peut lui reprocher que de s'être trouvé en compagnie de Calendini le jour de la mort de Stefani Hyacinthe. La version que l'accusé donne de ce fait est très vraisemblable. On admettra sans peine que la rencontre de Stefani avec Calendini est une pure coïncidence, et que ce dernier, étant donné son caractère, n'a pas eu raison à son beau-frère de l'accompagner. Quelle raison aurait-il pu avoir d'agir autrement?

D'ailleurs, aux termes de la loi, le fait de se trouver sur les lieux d'un crime et même de ne pas empêcher le meurtre, ne constitue pas une faute punissable. On n'a apporté contre Stefani Ange-Félix aucune preuve de sa participation active à la mort de Stefani Hyacinthe, il ne saurait être déclaré coupable.

Dans une remarquable péroraison, Me Moretti supplie le jury de rendre à la liberté un innocent qui a injustement gardé la prison pendant une longue année.

Plaidoirie de Me de Caraffa

L'honorable défenseur de Calendini Paul ne saurait être impressionné par la mission qui lui a été confiée. La situation de l'accusé n'est pas aussi mauvaise que pourraient le faire croire les intéressés et les bruits du dehors. Les pièces de la procédure viennent plaider en sa faveur.

On a longuement parlé des antécédents des membres de la famille Calendini, on a passé sous silence ceux de la famille Stefani. S'il y a eu des condamnés du côté des Calendini, il y eut aussi des bandits redoutables du côté des Stefani. Et ce que MM. les jurés retiendront, c'est que l'inimitié existant entre les deux familles a eu pour origine le meurtre de Vincent Calendini, frère de l'accusé, tué à bras portant par Stefani Don Ignace, fils d'Hyacinthe, la victime de l'accusé. Il y eut une victime de part et d'autre et les décisions de la justice avaient établi le bilan.

C'est lorsque tout était apaisé, que Calendini Paul revient du service militaire, il en revient muni de certificat de bonne conduite. Jamais jusque là il n'a eu maille à partir avec la justice. Ce fut un bon soldat, un bon sujet, un homme qui a toujours fait son devoir.

Dans quelles dispositions cet honnête homme rentre-t-il au village? Il a bien acheté à Marseille la carabine de guerre dont on a fait grand état au procès actuel, mais les racontars des Stefani prétendant que Calendini s'exerçait au tir sans leurs fenêtres, n'ont pas été établis, ils ont même été démentis par la déposition du brigadier de gendarmerie.

S'il est vrai que Calendini avait une arme en sa possession, il n'est pas moins vrai que Hyacinthe Stefani ne sortait jamais sans son fusil. Le fait d'avoir une arme ne saurait donc être retenu comme une charge contre Calendini, contre ce malfaiteur redoutable qui rencontrait un jour sur une route désarmé Hyacinthe, s'acquitte et déclare avoir changé de chemin, car il veut avoir des égards pour la famille Stefani, ne voulant pas rouvrir l'intimité.

Arrivant à la scène du 8 décembre, Me de Caraffa n'a pas de peine à démontrer que la préméditation ne saurait être retenue contre Calendini. Cette préméditation ne pourrait se concevoir qu'avec la complicité de Stefani Ange Félix, complicité dont son défenseur a fait bonne justice.

La circonstance aggravante de guet-apens, qui viendrait confirmer la préméditation, ne saurait non plus être retenue, car il résulte du rapport médical et des constatations matérielles que Stefani Hyacinthe n'a pu être frappé que sur la route, alors que son adversaire se trouvait à quelques mètres de lui. Or, le fourré, duquel Calendini aurait fait feu, est distant de 40 mètres de l'endroit où a été trouvé le corps de la victime. C'est donc à la suite d'une rencontre fortuite que les deux adversaires ont été mis en présence, et c'est Hyacinthe qui fait feu le premier, cela résulte des dépositions qui prouvent que la victime avait une arme et qu'elle s'en est servi la première. Calendini a donc agi dans l'état de légitime défense. Il ne saurait être retenu coupable de ce premier crime.

Après avoir parlé du début les menaces reprochées à Calendini pendant son séjour au maquis, le vaillant maître aborde l'examen du second assassinat retenu contre le bandit.

Paul-François Castelli avait, à l'évidence, pris le fusil qui se trouvait près du corps d'Hyacinthe. Or il est naturel que Calendini ait exigé la restitution de l'arme preuve de son innocence. Paul-François promit, mais l'attitude de ce dernier prouva qu'il ne tiendra pas sa promesse, qu'il est décidé à tromper la confiance de Calendini. L'accusé ne voyant rien venir, demande une explication à Paul-François qui évidemment se rend près du bord il avec une arme sur lui, arme qui a été escamotée par les membres de la famille arrivés les premiers sur les lieux.

Le siège et la direction de la blessure prouvent que Stefani a été atteint à la main droite au moment où il faisait mine de prendre le revolver, qui était dans sa poche. C'est à ce moment que Calendini, voyant ses jours menacés à fait feu.

Il a agi en état de légitime défense.

Dans une éloquente péroraison, Me de Caraffa supplie le jury, de ne pas se laisser impressionner par les bruits du dehors. Ils acquitteront purement et simplement Calendini, et en tous cas, ne retenant que le second meurtre, ils admettront en sa faveur l'excuse de la provocation.

Verdict

Le verdict du Jury est négatif en ce qui concerne Stefani Ange-Félix et affirmatif en ce qui concerne Calendini Paul, mais mitigé par l'excuse de la provocation.

En conséquence Stefani Ange-Félix est acquitté.

Reconnu coupable d'assassinats provoqués Calendini est condamné à 5 ans d'emprisonnement et 10 ans d'interdiction de séjour.

⁂

Le Drame DU NOUVEAU PORT

Aussitôt après le prononcé de l'arrêt dans l'affaire Calendini, les accusés Pietri et Mosca, inculpés dans l'affaire du Nouveau Port, sont amenés devant la Cour.

Après la constitution du jury, l'appel des témoins et la lecture de l'acte d'accusation, les débats sont renvoyés à demain.

Œuvre des Écoles maternelles

(Salles d'Asile)

Les dames patronnesse des Ecoles maternelles se réuniront à l'Hôtel de Ville, salle du conseil Municipal, le samedi 22 courant, à 2 heures, pour entendre la lecture du compte-rendu de l'œuvre pendant l'année 1906, et se rendre ensuite aux différentes écoles où seront distribués les vêtements et les chaussures aux enfants les plus pauvres.

Relevé des objets qui vont être distribués :

30 vêtements complets
130 chemises
95 tabliers
32 bérets
46 paires de chaussures
440 brioches.

Petite Gazette

Situation atmosphérique du 20 décembre

Baromètre : 7 heures du matin 758
à midi 10 heures du soir 765
Maxima 11 Minima 5.0
Baromètre 9 heures du matin, 770 mm.
à midi, 770 mm. 6 heures du soir, 769 mm.
Vent. — Corse : Sud-Est.
Cap : Nord-Ouest, 14.
Etat du ciel, couvert.
Thermomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

⁂

Congés scolaires

Les congés de Noël et du Nouvel An, pour nos jeunes lycéens, partiront du samedi 22 décembre, après la classe du soir, jusqu'au mercredi 2 janvier inclusivement. Les classes du mercredi 2 janvier sont raccordées au jeudi 3 janvier. Les internes devront être rentrés mercredi soir à l'heure réglementaire.

⁂

Ecoles primaires

A l'occasion de son arrivée dans le département, M. le Préfet a décidé que les écoles primaires publiques vaqueraient le lundi 24 décembre courant.

⁂

Syndicat des maçons

Les membres du Syndicat des maçons, réunis en assemblée générale ont adopté à l'unanimité la résolution suivante :

A partir du 1er janvier 1907, le prix de la journée des maçons est fixé à 4 francs en ville et à 4 fr. 50 hors des limites de l'octroi.

Pour les manœuvres, elle sera de 2 fr. 25 en ville et 2 fr. 50 hors des limites de l'octroi.

Avis en sera donné par écrit, à toutes les administrations.

LES VARICES

L'ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL guérit les varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les crampes, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit, et empêche leurs récidives fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie NYRDAHL.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Gédéon, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Gouix afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de confier des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, scrofule, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maladies provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui fera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

GRAND HOTEL
LINGENIEUR

A LA RENOMMÉE DES PATÉS DE MERLES

A L'OCCASION
des Fêtes de la NOEL

Grand assortiment de pièces froides

Création à Bastia
d'un Bureau de Placement
POUR LES DEUX SEXES

Qu'on le sache ! Bastia vient d'être doté d'un bureau de Placement *autorisé*, situé au n° 2, de la route du Cap, au 1er étage, confié à Mme et M. AUGÉ. Ce ne peut être qu'un soulagement et une certaine garantie pour qui peut avoir besoin d'une femme de chambre, d'une cuisinière, d'une nourrice, d'une ménagère même, etc.

Conditions très avantageuses

En vente chez M. Morfisi,
Place Saint-Nicolas, 13.
Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie corse de Patrimonio.

BIJOUTERIE MATTEI
Bastia — 20, Rd Paoli, — Corse
Joaillerie. — Horlogerie. — Orfèvrerie. — Alliances. — Articles pour Baptêmes, Première Communion, Fiançailles, Mariages.
Achat de vieux bijoux d'or et d'argent.

GRAND HOTEL
D'EUROPE

Mme COLOMBANI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion des ***Fêtes de la Noël et du Jour de l'An*** on trouvera chez elle une spécialité de Marrons glacés et de Pralines soigneusement préparées.

Patisserie du jour
Ravioli, Pâtés froids, Galantines
Aspic de foie gras, etc.

Réveillon

CÉDRATS CONFITS
Ex. éditions par colis postaux
Emballage soigné
A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

Avis
AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Berthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie cocennière de la Corse. Aussi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Berthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants du grainage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils auront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux de « Ver à Soie. »

VINS VIEUX
de propriétaire
à 0,30 c. le litre. En vente chez M. Dominique Airola, place de la Fontaine Neuve.

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1906)
Le plus Haute Récompense

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00686

BOURSE DE PARIS

	19 déc.	20 déc.
Rente 3 0/0 amort.	95.05	95.10
— 3 p. 0/0 ancienne.	96 30	96.40

(Cours officiels)

Récompenses Honorifiques

Paris, 20 décembre.

Le ministre de la guerre, par décision parue à l'« officiel » de ce jour, a accordé des mentions honorables pour actes de dévouement au brigadier de gendarmerie Gislon et au gendarme Descouans, tous deux de la 15e légion ter., blessés à Moca-Croce dans des circonstances difficiles.

L'APPLICATION de La Loi de Séparation

Statistique des évêchés et séminaires évacués

Paris, 20 décembre.

A l'heure actuelle 42 archevêchés et évêchés, 44 grands séminaires et 37 petits séminaires ont été évacués.

Les déclarations dans le département des Vosges

Paris, 20 décembre.

Des personnes n'ayant évidemment reçu aucune mission du clergé et poussées par les partis avancés, continuent à faire des déclarations de réunions publiques conformes à la loi de 1881 pour l'exercice du culte. La préfecture d'Epinal a déjà reçu 116 déclarations dont récépissé a été délivré.

Expulsion de Monseigneur Lecot

Bordeaux, 20 décembre.

Mgr l'archevêque de Bordeaux, le cardinal Lecot, a quitté aujourd'hui son palais archi-épiscopal pour se rendre dans un appartement particulier.

Le départ du cardinal a donné lieu à une grandiose manifestation, comparable à celle qui a eu lieu à Paris pour l'expulsion du cardinal Richard. Les fidèles, dont la force armée a peine à contenir le flot, ont accompagné leur pasteur, en chantant des cantiques.

La voiture de Mgr Lecot a été délelée et traînée par des prêtres et les personnalités du parti catholique.

A PARIS

L'expulsion des Sulpiciens

Paris, 20 décembre.

Les RR. Pères Sulpiciens et les élèves du grand séminaire de Saint-Sulpice ont eu ce matin les honneurs de l'expulsion « manu militari ». Les séminaristes ont quitté l'établissement au milieu des acclamations d'une foule énorme, qui chantait des cantiques et ne cessait de crier : « Vive Pie X ! Vive la liberté ! »

Aucun incident sérieux ne s'est produit.

L'Evacuation de Saint-Nicolas

Paris, 20 décembre.

Après les Sulpiciens ont fait le tour des professeurs et des élèves du petit séminaire de Saint Nicolas du Chardonnet, qui, eux aussi, ont été expulsés par la force armée et au milieu des acclamations des catholiques.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. Ribot

Paris, 20 décembre.

Aujourd'hui, devant un public composé en majorité de littérateurs et d'hommes politiques, et dans lequel on remarquait de nombreuses dames de la haute société parisienne, a eu lieu la réception de M. Alexandre Ribot, député du Pas-de-Calais, élu à l'Académie Française en remplacement du duc d'Audiffred-Pasquier.

Le discours du récipiendaire a été longuement applaudi par l'assemblée. Après un magistral et délicat éloge de M. Audiffred-Pasquier, l'une des gloires de l'Assemblée nationale, et l'un des pères de notre constitution, M. Ribot a terminé par une allusion aux tristesses de l'heure présente, et notamment à la Séparation qui, a-t-il dit, « fut faite dans des conditions blessantes pour le Saint-Siège ».

M. Paul Deschanel a répondu au récipiendaire. Dans un discours d'une remarquable finesse il a retracé l'existence parlementaire du grand orateur qu'est M. Ribot, un de ces hommes qui font honneur à leur pays.

Parlant de son passage au ministère des Affaires étrangères, M. Deschanel termine en disant : « M. Ribot est un grand serviteur de la France ».

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Présidence de M. DUBOIS

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Un emprunt de 100 millions pour l'Afrique Occidentale

L'ordre du jour appelle la discussion, en 1re délibération, du projet de loi autorisant le gouvernement général de l'Afrique Occidentale française à contracter un emprunt de 100 millions pour exécuter certains travaux d'utilité publique et d'intérêt général.

Les conclusions du rapport de M. Lucien Hubert, tendant au vote du projet, sont adoptées.

Les Fêtes légales

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion, en 1re délibération, de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier l'article 1er de la loi du 18 juillet 1905, décidant que lorsque les fêtes légales tomberont un vendredi, aucun paiement ne sera exigé, ni aucun protêt ne sera dressé le lendemain de ces fêtes ; lorsqu'elles tomberont en mardi aucun paiement ne sera exigé ni aucun protêt dressé la veille de ces fêtes.

Les conclusions du rapport de M. Puech, tendant au vote de la loi, sont adoptées.

Interpellation J. Coutant

La Chambre aborde la discussion de l'interpellation de M. Jules Coutant : 1. sur le service défectueux des trains ouvriers de la banlieue de Paris et de la petite ceinture ; 2. sur les mesures que le ministre des travaux publics compte prendre pour obliger les compagnies de tramways à respecter leur cahier des charges ; 3. sur la non intervention du gouvernement pour obliger les compagnies de chemins de fer à calculer le quart de place de nos soldats allant en permission ou en congé de convalescence sur les tarifs homologués et actuellement en vigueur pour les voyageurs civils, malgré les délibérations prises par la Chambre.

M. Jules Coutant

député socialiste, critique longuement l'incurie gouvernementale. Les compagnies de chemins de fer de Paris, aussi bien que les compagnies de tramways ne se soumettent pas aux règlements fixés. Le ministre des travaux publics a le devoir d'intervenir.

Cette intervention doit être surtout énergique en ce qui concerne le quart de place des soldats et marins. Les compagnies ne calculent pas la réduction sur les prix des nouveaux tarifs, mais sur les anciens plus onéreux, ce qui est contraire à la loi.

M. Barthou

ministre des travaux publics, répond que des mesures seront prises pour empêcher les compagnies de transgresser leur cahier des charges. Pour ce qui est du quart de place de militaires, le Conseil d'Etat est saisi de la question.

Le gouvernement n'accepte que l'ordre du jour pur et simple, qui est adopté à mains levées.

LA LOI DE SÉPARATION

M. Paul Meunier, député radical de l'Aude, donne au milieu du silence général, lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le nouveau projet du gouvernement relatif à l'exercice du culte.

M. Clémenceau

demande à la Chambre de fixer à demain la discussion du rapport de la commission.

M. Pelletan

demande l'ajournement de la discussion jusqu'à samedi.

M. Clémenceau

remonte brusquement à la tribune, pour combattre la demande d'ajournement.

Il faut, s'écrie le président du Conseil, que chacun ait sa part de responsabilité. Il ne faut pas de prétendus amis, cherchant à faire tomber le ministère par des manœuvres ténébreuses. M. Pelletan et ses amis ne doivent pas combattre obliquement le ministère et essayer de le livrer à ses adversaires. (Vive émotion, sensation prolongée).

M. Pelletan

déclare ne pas insister sur sa demande d'ajournement, mais il ne saurait admettre l'attitude fière dans ce débat par M. Clémenceau, trop nerveux. Ni ses amis, ni lui ne se livrent aux machinations indignes que leur prête gratuitement M. le Président du Conseil. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Au milieu d'une vive agitation, la Chambre décide de discuter demain le rapport Meunier.

Séance levée.

SÉNAT

Présidence de M. ANTOXIN DUBOST.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'Acte d'Algésiras

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ratification de l'acte international d'Algésiras.

Le Sénat adopte par mains levées et sans aucune discussion le rapport concluant à la ratification. (Applaudissements sur tous les bancs).

L'Indemnité Parlementaire

Le Sénat aborde ensuite la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant à 15.000 francs l'indemnité parlementaire.

M. Gauthier

sénateur de la Haute-Saône, critique longuement l'augmentation. Il rappelle les protestations indignées du pays contre la décision du Parlement.

Le projet venant aujourd'hui en deuxième délibération, il est possible au Sénat de réparer la faute commise. Il ne faut pas qu'on puisse reprocher au Parlement de voter une loi d'intérêt particulier, alors que les nécessités sociales imposent des réformes, dont la nature industrielle et laborieuse doit profiter.

M. Ségallas

sénateur du Var, défend le projet. Le Sénat ratifiera son premier vote ; il ne se déjugera pas. L'indemnité de 9.000 francs est notoirement insuffisante, son relèvement s'impose.

M. Ségallas termine son discours en invitant la Chambre haute à activer le vote des réformes attendues par le prolétariat.

M. Flaissières

sénateur socialiste des Bouches-du-Rhône, est favorable à l'augmentation, qui assurera une plus grande dignité aux représentants du peuple.

M. Le Provost de Launey

sénateur conservateur des Côtes-du-Nord, combat vivement le projet de loi.

A l'heure où la décentralisation attend des réformes, toujours promises et jamais réalisées, à l'heure où les dépenses budgétaires vont énormes et dépassent de beaucoup les recettes, c'est à cette heure que le Parlement augmenterait les revenus de ses membres ? Une pareille décision jetterait le discrédit sur le Sénat, qui ne voudra pas s'associer à un acte si justement critiqué.

M. Girard

sénateur du Nord, défend le projet de loi, qui ne saurait mériter les critiques qui ne lui ont pas été ménagées.

Le relèvement des crédits est juste et nécessaire.

Proposition Bérenger

M. Bérenger dépose une motion tendant à renvoyer l'étude du projet à la commission des finances.

Le renvoi à la commission des finances est refusé par mains levées.

M. Halgan

sénateur conservateur de la Vendée, déclare qu'il ne votera pas les crédits. Il ne veut pas s'associer à ce qu'il considère, en conscience, comme une mauvaise action.

M. Dubuys Presuey

sénateur conservateur de la Mayenne, fait une déclaration identique. Il supplie la Haute Assemblée de ne pas donner prise à la critique pour une question d'intérêt personnel.

M. Benoist

votera le relèvement des crédits, mais il demande la réduction du nombre des membres des deux Chambres.

Le Vote

M. le président met aux voix le projet de loi élevant l'indemnité parlementaire de 9.000 à 15.000 francs.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	269
Majorité absolue	135
Pour l'adoption	160
Contre	109

Par 51 voix de majorité, le Sénat vote le relèvement de l'indemnité parlementaire. (Applaudissements à gauche).

Séance demain.

EN ITALIE

Tremblement de terre à Sienne

Sienne, 20 décembre.

De violentes secousses de tremblement de terre ont été ressenties dans la matinée à Sienne et à Poggibonsi.

La population a été effrayée de la violence des secousses, qui se reproduiront plusieurs fois à de courts intervalles.

AUX ÉTATS-UNIS

Explosion d'un vapeur 20 morts et 40 blessés

New York, 20 décembre.

Le steamer « Scowel » se trouvait sous pression dans le port de Wicksburg, Etat de Mississipi, lorsqu'une explosion de chaudière se produisit soudainement, faisant sauter le navire qui devint la proie des flammes.

Vingt personnes de l'équipage, composé surtout de nègres, ont été tuées. On compte aussi une quarantaine de blessés.

Les causes du sinistre sont encore inconnues.

AVIS DE DECÈS

M. Jean-Baptiste Pennacchi, coiffeur, Mme Pennacchi, née Pieroschi et leur fille ; M. et Mme Pascal Pennacchi ; Mme veuve Pennacchi ; M. et Mme Laurent Mandrichi et leur fille ; M. et Mme Dominique Pennacchi, de la maison Orenga, et leur fille ; M. et Mme Paul Pennacchi, adjudant d'infanterie coloniale, à Toulon ; M. et Mme Louis Pennacchi, coiffeur, et leurs enfants ; MM. Joseph, Ioan et François Pennacchi ; Mlle Marie Pennacchi ; Mlles Annonciade et Louisa Pieroschi ;

Les familles Baldesi, Mandrichi Antoine, Mandrichi Ange, Mandrichi François, Vincens, Saldussi, Merlenghi, Fusalis, Solleti, Bobis, Orlanducci, Danghi, Lorenzi, Dalessio, Vecchi, Longhi, Ladorini, Capponi, Mandrichi Jean, Ouvieri et Puggioli, de Marseille ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Toussaint Pennacchi

leur fils, petit-fils, arrière petit-fils, neveu, cousin et allié, décédé à l'âge de 2 ans, et les prient de vouloir bien assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 21 décembre, à 2 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Saint Jean, 8.

HOTEL DU GOLFE
Place Miot, Ajaccio

Restaurant et Pension. — Confort moderne. — Position exceptionnelle au midi et au centre des promenades. — Vue splendide sur le golfe. — Grands salons pour noces, banquets et soirées. — Chambre et pension à partir de 7 francs par jour. — Arrangements pour séjour prolongé.

Déjeuner 2 fr. 50. — Dîner 3 frs, y compris le cru renommé de la maison. — Café-Restaurant dans le jardin d'hiver. — Plat du jour et repas sur commande à domicile. — Concerts gratis tous les jours.

Afternoon tea. — Cold meat
English Spoken
Man Spricht Deutsch

Installation nouvelle

HOTEL DU CAP-CORSE

Tenu par Mme veuve PICOT, née SCOTTO. 7, rue de l'Opéra, Bastia. Table d'hôte. — Pension. Repas sur commande

Maison de Commission

pour les huiles et tous les autres produits de la Corse

PIERRE MONTI

Rue Félix-Brun. 73 et 74, Toulon (Var).

Le Directeur-Gérant,
J. B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ON DEMANDE à AJACCIO, chambre meublée pour 2 personnes, pour 3 ou 4 semaines, ayant droit à la cuisine, soir seulement, faire offre prix : Vve Marco, rue des Phocéens, Marseille.

ANCIEN CABINET PRADERE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Ed Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — ou étant actuellement domiciliés — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des méthodes nuisibles ! Il attire toute la bienveillance de deux artificielles

Indispensable en Campagne

Prière d'en annoncer ce livre à ceux qui par ruchers à la fois leur en rendre service qu'en leur étant ce guide de publicité et leur une fois à connaître Paris. Cet ouvrage pratique et formulaire pour tous les habitants de la campagne, et étranger qui désire se conduire à bon escient, se trouve chez le parfumeur et librairie ou bien il sera envoyé franco, brie à 40 Paris rue de Rivoli. Paris. Prix : 1 fr. 50 c.

L'ALMANACH DE LA BARETTE DU VILLARD

Ne fait aucune de 2e et 3e page. Illustré, humoristique et financier, paraît le 1er et le 15 de chaque mois. Vente : 10 cent. Abonnements : Un an, 2 fr. 50 ; Six mois, 1 fr. 25. Paris, rue Montmartre, 131, et dans tous les journaux. Envoi franco contre mandat-poste. Demander un numéro spécimen.

PHARMACIE Centrale du Nord

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS

122 et 124 Rue Lafayette.

CATALOGUE FRANCO (80 pages).

TÉLÉPHONE — USINE A St-DENIS

Dépôt Général du PRIX GAFFARD

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS

J. MORETTI

CORTE (Corse)

Grande collection de cartes postales

illustrées du pays, 700 modèles

1.700.000 cartes postales en magasin

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

ordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants

Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres. Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PAPIERS PEINTS

Ancienne Maison Antoine FASCI

AZAMBERTI, successeur

Bastia, 9, Boulevard du Palais, 9, Bastia

La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.

La Maison se charge même de la pose.

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison à Couvet (Suisse) et Pontarlier (Doubs)

FONDÉE EN 1827

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

MARBRERIE

Cheminées de tous styles — Marbres pour meubles

Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, syénites et pierres de Corse et de toute provenance.

Exploitation de la pierre de Sisco (dite confoline), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.

Dépôt de dalles, marches, éviers en pierre de Brando, de carrières si puissantes de la Maison.

Seule Maison récompensée

aux Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906

A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE

Grand diplôme d'honneur

JOSEPH LUCIANI

Bastia, Boulevard Paoli, 33, et Sisco-Marine (Cap-Corse)

Travaux d'arts dirigés par R. LUCIANI, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Carrare (Italie).

Dessins et Devis sur commande

PLATRE DE PARIS

Appareils fumivores,
Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,
Ventilateurs,
Appareils inodores pour garde-robes

Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Demandez et offrez dans tous les Cafés PIMARO MATTEI, *apéritif supérieur.*

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour, d'une part agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les Etablissements ce Vin du Cap Corse

XXIIe ANNEE. — N° 347 — SAMEDI 22 DECEMBRE 1906

00687

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues à forfait aux Bureaux du Journal. Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

BIBLIOTHEQUE A. GIA FRANCAISE

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Flavien.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 7 h. 4 m. — Coucher, 3 h. 57 »

Premier quartier le 22 — Pleine Lune le 30

Fête de demain : Saint Victoire.

21 DECEMBRE

LE VÉTÉRAN DE PONTENOVO

C'était en 1845 ; deux jeunes Anglais, pleins d'enthousiasme pour ce coin de terre dont le philosophe de Genève avait pressenti la future grandeur, suivaient d'un air rêveur les rives silencieuses du Golo, se dirigeant vers Pontenovo, ces Thermopyles de l'indépendance corse.

Ils voulaient voir de leurs yeux ce lugubre monument dont un illustre exilé leur avait tant parlé. Surpris par la nuit, et la lune, déjà à son déclin, éclairant à peine leur chemin de sa faible et pâle clarté, ils songeaient à faire une halte, lorsqu'un vieux pont aux arches antiques, prolongeant son ombre sur le lit du fleuve, vint frapper leurs regards. Pontenovo ! s'écrie le guide, et plus prompts que l'éclair nos deux voyageurs ont déjà gagné une des arches.

Le silence de la nuit, le murmure des ondes, la lune disparaissant à l'horizon, les ombres environnantes se projetant sur la masse grisâtre du pont, tout rappelait à leur esprit les derniers efforts d'une liberté qui se meurt.

Le drame sanglant de l'indépendance corse se déroulait tout entier devant eux, lorsque tout à coup le son lugubre d'une voix humaine vint frapper les oreilles.

— J'entends des sanglots, s'écrie le guide, et à l'instant, il se dirige vers la rive opposée du fleuve d'où le cri semblait s'échapper. Les deux voyageurs le suivent, et voient, ô surprise, un vénérable vieillard... un vieillard, appuyé à l'une des arches du pont, dans l'attitude d'un homme au désespoir. Un bruit rauque s'échappait par intervalles de sa poitrine oppressée.

Touchés jusqu'au fond de l'âme nos deux jeunes touristes s'empressent autour de lui, et d'une voix émue :

— Bon vieillard, s'écrient-ils, pourquoi ces pleurs ? que nous serions heureux de pouvoir les soulager.

— Etes-vous Corses, d'abord, s'écrie le vieillard, en comprimant ses sanglots ?

— Corses par le cœur, répondirent les deux Anglais ; la part que nous prenons à votre douleur doit vous le dire assez.

— Et bien, reprend le vieillard d'une voix lamentable, n'entendez-vous pas les héros de l'indépendance !... Ils sont là, acculés entre deux feux... Là les balles des mercenaires, là les baïonnettes françaises... Les eaux du torrent, rouges de sang, entraînent les cadavres, le pont en est obstrué... En vain les patriotes redoublent d'efforts, la bravoure ne peut rien contre le nombre .. O mon père, ô mes frères, c'est ici que je vous ai vus tomber... c'est ici, à cette même place. Plus haut j'entends le cri de nos femmes ramenant les transfuges, et combiant elles-mêmes les vides qui se faisaient dans nos rangs... Et moi !... Non, je n'ai pas fui... j'ai cherché la mort à côté de mon père !.. ; Hélas, je n'ai été que blessé... quoique jeune alors, j'ai préféré l'exil.

A ces mots, les sanglots redoublent, et, succombant au poids de son émotion :

— Etrangers, dit-il, c'est ici que je dois mourir... Allez et souvenez-vous du *Vétéran de Pontenovo*.

Saisis d'une respectueuse admiration, nos deux voyageurs s'efforcent en vain de relever le vieillard. Ils s'arrachent comme malgré eux à ce déchirant spectacle et se dirigent vers la ville de Corte si féconde en souvenirs patriotiques.

T.

La Photographie de la Parole

A la Sorbonne, hier, une nouvelle découverte du plus haut intérêt a été annoncée par le docteur Morage, qui a expliqué comment et à l'aide de quel mécanisme il parvenait à reproduire l'image de la parole. La parole désormais pourra être photographiée. Ce n'est point tout. Les signes particuliers qui transcrivent les vibrations des sons sont suffisamment distincts et caractéristiques pour qu'on puisse arriver à lire une des pages où les paroles sont photographiées de la même façon qu'on peut déchiffrer un feuillet de sténographie.

Cette découverte a été obtenue, grâce à une modification légère d'un merveilleux appareil de télégraphie rapide écrivant en clair, dû à l'ingéniosité de MM. Pollak Virag.

Pour comprendre le mécanisme de cet appareil qui peut transmettre 40.000 mots à l'heure, alors que l'antique Morse n'en transmet que 600, le Hugues 1.000, et le Baudot 4.000, il faut savoir que la dépêche destinée à être envoyée, est écrite à l'avance au moyen d'une machine à écrire qui, au lieu de tracer des lettres, les représente par une série de perforations. Ce papier perforé placé dans l'appareil transmetteur, laisse passer selon la position et la grandeur des trous des courants plus ou moins longs qui se suivent à la file à l'autre bout du fil télégraphique ; ces courants font osciller un miroir devant lequel est placé un rais lumineux.

Les rayons réfléchis de ce miroir tombent sur un papier sensible qui se déroule et qui est diversement impressionné ; la pellicule passe ensuite automatiquement dans un bain révélateur, puis dans un bain de fixage, et avant que le télégramme du poste transmetteur ne soit complètement expédié, on voit, à l'autre bout du fil, apparaître la bande mouillée contenant les premiers mots écrits d'une façon légèrement spéciale, mais d'une parfaite netteté pour inscrire photographiquement les sons et la parole.

On a changé tout simplement dans cet appareil le manipulateur. A sa place, on a mis un microphone. Les sons font vibrer également le miroir mobile et les rais lumineux représentant les vibrations acoustiques impressionnent le papier sensible. Les voyelles, les consonnes sont traduites de manière différente par des traits plus ou moins gros et renflés par des formes particulières.

M. Morage explique ainsi l'idée de son invention :

Il y a trois semaines, nul ne pensait à cette invention. L'idée m'en vint lorsque quelqu'un me demanda s'il n'était pas possible d'avoir un appareil permettant à un professeur de chant ou de diction d'inscrire, de photographier la parole. J'avais vu l'appareil de MM. Pollak et Virag et je leur demandai si cette idée était réalisable ; ils me répondirent par l'affirmative et, depuis huit jours, nous avons eu des résultats.

L'utilité de cette découverte est appréciable. On pourra se rendre compte d'une façon indiscutable des progrès faits par exemple par un élève de chant. L'enseignement de la musique sera pour ainsi dire facilité ; les disques et les rouleaux des phonographes inscrivent aussi les paroles et les sons, seulement personne ne peut les déchiffrer, on ne peut même pas distinguer si un disque de phonographe est impressionné par les vibrations d'un instrument, d'un orchestre ou de la parole humaine. Il n'en est pas ainsi pour la transcription de la parole ou du chant par l'appareil de MM. Pollak et Virag.

M. Morage a fait défiler devant les yeux de ses auditeurs, de nombreuses dépêches obtenues avec une extrême rapidité et il fit même défiler sur un écran les lettres lumineuses produites par les rayons réfléchis du miroir, lettres qui passaient avec une rapidité extrême à travers le fil télégraphique.

COURSES DE BASTIA

MM. les membres de la Société des Courses de Bastia sont priés de se réunir, en assemblée générale, samedi, 22 du courant, à 4 heures et demie du soir, dans une des salles de la Mairie.

Ordre du jour :

Rédaction des comptes ;
Renouvellement du Comité.

Le Secrétaire,
H. MUSSO.

Chambre de Commerce de Bastia

Elections du 23 décembre

Les élections pour le renouvellement partiel des membres de la Chambre de Commerce de Bastia auront lieu dimanche 23 décembre courant.

L'élection aura lieu à Bastia et à l'Ile-Rousse dans la salle des audiences du Tribunal de Commerce, et à Corte dans la salle de la mairie.

Le scrutin sera ouvert à midi et fermé à 3 heures.

MM. Jean-Jacques Ajaccio et Jean-Baptiste Bourgeois, membres de la série sortante, sollicitent le renouvellement de leur mandat.

M. Charles Lenzi, de l'Ile Rousse, est présenté aux suffrages des électeurs notables en remplacement de M. J. J. Olivari, décédé.

M. le Commandant Terigi

Nous nous faisons un plaisir de reproduire les articles publiés par les journaux de Bordeaux, à l'occasion de la nomination de notre très distingué concitoyen M. Raphaël Terigi, au poste de commandant des ports de Marseille.

Le Commandant du Port de Bordeaux, M. Terigi, a reçu communication officielle de son changement, et il est appelé au poste de Commandant des Ports de Marseille.

Cette distinction due aux mérites et aux éminents services rendus depuis vingt ans par M. Terigi, n'en laissera pas moins de profonds regrets dans le monde maritime et commercial de Bordeaux, où le distingué Commandant comptait d'unanimes et très chaudes sympathies.

L'aimable accueil que la presse recevait auprès de lui nous a permis d'ap-

---

40. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

par Odyssée BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

Revenez à M. le préfet.

— Vous avez raison. C'est ce que je vais faire.

Il adressa aussitôt au chef suprême de la police une lettre touchante et digne, que le directeur promit de transmettre sans retard à son adresse. En même temps il fit porter, par un commissionnaire, au bureau du télégraphe du tribunal de commerce, une double dépêche, l'une pour Mme Dubois, rue de Hauvigan, l'autre pour Sophie Tassoulich, rue de la Glacière. Que Tolline, en ne le voyant pas revenir, eût deviné la vérité et se fût rendue seule chez l'étudiante en médecine, ou bien qu'elle fût restée au domicile commun, elle ne pouvait manquer, ainsi, de recevoir le télégramme et d'être quelque peu rassurée.

On s'imagine aisément avec quelles angoisses Alexis, qui ne put fermer l'œil une seule minute, attendait le matin du lendemain.

Mais ce lendemain était justement le jour de Pâques, et les grandes fêtes jetaient une certaine perturbation dans tous les services administratifs. Et les prisonniers pouvaient attendre.

Ce fut en vain que, pendant de longues heures, Valdroff, l'oreille collée au petit guichet pratiqué dans la porte, se morfondit à l'entrée de sa cellule, espérant d'un instant à l'autre s'entendre appeler au greffe, épiant les pas des gardiens qui allaient et venaient dans le long couloir, les interrogeant anxieusement, leur racontant son affreuse situation et ses terreurs, s'efforçant de les intéresser à son sort... comme si ces pauvres diables y pouvaient quelque chose !

L'après-midi se passa, puis la soirée, sans lui apporter rien de nouveau, ni la moindre réponse de sa bien-aimée ou de Sophie Tassoulich.

Le lendemain seulement l'administration daigna se souvenir de lui. On le fit descendre au greffe. Là, deux gardes municipaux le conduisirent, le cabriolet au poignet, à l'hôtel de la préfecture de police, où il fut reçu par le chef du cabinet, qui d'un ton sec lui signifia l'arrêté d'expulsion rendu contre lui trois semaines auparavant, et lui demanda à quelle frontière il désirait être reconduit. Son départ aurait lieu le lendemain, en voiture cellulaire, s'il n'avait pas de ressources, ou bien sous la surveillance de deux agents en bourgeois, si ses moyens lui permettaient de payer le voyage de trois personnes.

Comme il rappelait la lettre suppliante adressée par lui l'avant veille à M. le préfet, et sollicitait de nouveau un délai, en s'engageant d'honneur à quitter la France dans la huitaine, le représentant du haut fonctionnaire l'interrompit, et, secouant la tête :

— Impossible, monsieur ! Il y a des ordres formels... Votre départ ne peut être retardé, même de vingt-quatre heures.

— Me faut-il donc laisser derrière moi ma femme et l'enfant dont elle est sans doute accouchée hier ?

— Nous n'avons point à entrer dans ces considérations. Vous êtes mal venu du reste à réclamer une faveur, puisque vous avez essayé de vous soustraire, par un déménagement furtif et en vous affublant d'un faux nom, à l'arrêté pris contre vous.

Puis, jetant un coup d'œil sur le dossier étalé devant lui, il ajouta en regardant fixement son interlocuteur :

— Vous êtes donc marié ?

— Mais oui, monsieur ! balbutia, sans sans embarras le prisonnier.

— Pourtant, les notes que j'ai sous les yeux vous présentent comme célibataire ?

Alexis s'efforça de faire bonne contenance et de dissimuler son agitation.

— La police de mon pays est mal renseignée ; voilà tout ! dit-il froidement.

— Comment s'appelle votre femme ?

— Priska Woronoff...

— Ah !... C'est à Paris que votre mariage...

— A été célébré ? Non, monsieur. A Vienne.

— Il y a longtemps ?

— Neuf mois, répondit au hasard Alexis Valdroff.

Le chef du cabinet préfectoral parisien sait réveur. Il quitta son bureau pour aller dans une pièce voisine consulter un autre dossier. Une idée subite venait de traverser son esprit.

— Non. Ce n'est pas cela ! se murmura-t-il en revenant au bout de quelques minutes... D'ailleurs, c'était invraisemblable...

Et avec un geste d'indifférence :

— Bah ! que nous importe, en somme, pensa-t-il.

L'expulsé attendait anxieux.

Supposant que le bureaucrate avait été demander des instructions au préfet, il revint à la charge... On ne pouvait lui refuser quarante-huit heures de liberté pour embrasser sa femme et son enfant !

Toutes ses instances, ses supplications furent inutiles. A grand'peine lui accorda-t-on la faculté de passer chez lui, accompagné de deux agents, le lendemain, avant le départ du train de Calais pour prendre ses bagages et dire adieu aux siens.

Lajeune proscrit ne soupçonnait guère en ce moment le danger qu'il venait de courir, et le service que lui rendait en réalité, à son insu, en refusant un sursis, le chef du cabinet, qui, en un jour férié aussi important que le lundi de Pâques, était surtout pressé de jouir d'une des premières belles après-midi du printemps et avait hâte d'exécuter ses instructions et d'en finir avec cet étranger chassé du territoire français.

En d'autres circonstances, peut-être eût-il cru devoir poursuivre plus avant ses questions, s'assurer de la véritable identité de la prétendue Mme Valdroff, et l'interrogatoire aurait pris certainement des proportions inquiétantes.

Depuis une quinzaine, en effet, M. de Varennes, après avoir parcouru sans résultat une partie de l'Europe, était venu continuer ses recherches à Paris et s'était mis en relations, par l'intermédiaire de son ambassadeur, avec la préfecture de police, dont les discrètes investigations n'avaient jusqu'alors abouti à rien, le plaignant n'ayant pu fournir aucune piste sérieuse, puisqu'il ignorait absolument le nom et la qualité du mystérieux ravisseur.

Je l'ai dit déjà : aux yeux de l'infortuné père, celui-ci ne pouvait être qu'un homme d'un certain rang ; et la supposition que l'unique héritier des Varennes se fût abaissée jusqu'à un mépriseable et odieux mésalliage eût été repoussée par lui avec indignation. Aussi était-ce surtout du côté de la plus haute société que l'on s'était mis à rechercher, et dans les salons les plus aristocratiques de la colonie étrangère que s'étaient portées les recherches. On n'avait naturellement découvert aucune trace de la fugitive.

(A suivre).

Installation nouvelle

HOTEL DU CAP-CORSE
Tenu par Mme veuve PICOT, née SCOTTO, 7, rue de l'Opéra, Bastia.
Table d'hôte. — Pension
Repas sur commande

Maison de Commission

pour les huiles
et tous les autres produits de la Corse
PIERRE MONTI
Rue Félix-Brun. 73 et 74,
Toulon (Var).

Le Directeur-Gérant,
J. B. ORLANDINI.

Bastia, Imprimerie Olagnier.

ON DEMANDE à AJACCIO, chambre meublée pour 2 personnes, pour un 4 semaines, ayant droit à la cuisine, soir seulement, faire offre prix : Vve Marce, rue des Phocéens, Marseille.

ANCIEN CABINET PRADERE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreuses clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles

Indispensable... Campagne

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS
J. MORETTI
CORTE (Corse)
Grande collection de cartes postales
illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

ordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Automne-Hiver 1906-1907
Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles
Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PAPIERS PEINTS
Ancienne Maison Antoine FASCI
AZAMBERTI, successeur
Bastia, 9, Boulevard du Palais, 9, Bastia

La Maison AZAMBERTI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion de la nouvelle installation de son magasin, vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints de toute qualité à des prix très modérés.
La Maison se charge même de la pose.

ABSINTHE
Edouard Pernod
La meilleure de toutes
Maison à Couvet (Suisse)
et Pontarlier (Doubs)
FONDÉE EN 1827
Consommateurs ! Demandez donc partout
Un « Edouard Pernod »
Dépôt pour toute la Corse :
L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

MARBRERIE
Cheminées de tous styles — Marbres pour meubles
Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, syénites et pierres de Corse et de toute provenance.
Exploitation de la pierre de Sisco (dite confeline), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.
Dépôt de dalles, marches, éviers en pierre de Brande, de carrières si puissantes de la Maison.
Seule Maison récompensée
aux Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906
A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE
Grand diplôme d'honneur
JOSEPH LUCIANI
Bastia, Boulevard Paoli, 33, et Sisco-Marine (Cap-Corse)
Travaux d'arts dirigés par R. LUCIANI, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Carrare (Italie).
Dessins et Devis sur commande
PLATRE DE PARIS
Appareils fumivores,
Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,
Ventilateurs,
Appareils inodores pour garde-robes
Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco
PRIX TRÈS MODÉRÉS

Demandez et offrez dans tous les Cafés PEMARO MATTEI, apéritif supérieur.

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)
Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons aux consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour, d'un goût agréable au palais, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Demandez dans tous les bons Etablissements ce Vin du Cap Corse.

XXIe ANNÉE. — N° 347 — SAMEDI 22 DÉCEMBRE 1906

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. ORLANDINI, Directeur
Les annonces sont reçues à forfait et payées aux Bureaux du journal.
Petite dimens 1 fr. — Réclames (3e page) 0.75 — Divers 0.20 — Judiciaires 0.25

00687

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Flavien.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Premier quartier le 22 — Pleine Lune le 30
Fête de demain : Saint Victurin.

21 DECEMBRE

LE VÉTÉRAN DE PONTENOVO

C'était en 1845; deux jeunes Anglais, pleins d'enthousiasme pour ce coin de terre dont le philosophe de Genève avait pressenti la future grandeur, suivaient d'un air rêveur les rives silencieuses du Golo, se dirigeant vers Pontenovo, ces Thermopyles de l'indépendance corse.

Ils voulaient voir de leurs yeux ce lugubre monument dont un illustre exilé leur avait tant parlé. Surpris par la nuit, et la lune, déjà à son déclin, éclairant à peine leur chemin de sa faible et pâle clarté, ils songeaient à faire une halte, lorsqu'un vieux pont aux arches antiques, prolongeant son ombre sur le lit du fleuve, vint frapper leurs regards. Pontenovo ! s'écrie le guide, et plus prompts que l'éclair nos deux voyageurs ont déjà gagné une des arches.

Le silence de la nuit, le murmure des ondes, la lune disparaissant à l'horizon, les ombres environnantes se projetant sur la masse grisâtre du pont, tout rappelait à leur esprit les derniers efforts d'une liberté qui se meurt.

Le drame sanglant de l'indépendance corse se déroulait tout entier devant eux, lorsque tout à coup le son lugubre d'une voix humaine vint frapper les oreilles.

— J'entends des sanglots, s'écrie le guide, et à l'instant, il se dirige vers la rive opposée du fleuve d'où le cri semblait s'échapper. Les deux voyageurs le suivent, et voient, ô surprise, un vénérable vieillard... un vieillard, appuyé à l'une des arches du pont, dans l'attitude d'un homme au désespoir. Un bruit rauque s'échappait par intervalles de sa poitrine oppressée.

Touchés jusqu'au fond de l'âme nos deux jeunes touristes s'empressent autour de lui, et d'une voix émue :

— Bon vieillard, s'écrient-ils, pourquoi ces pleurs ? que nous serions heureux de pouvoir les soulager.

— Etes-vous Corses, d'abord, s'écrie le vieillard, en comprimant ses sanglots ?

— Corses par le cœur, répondirent les deux Anglais ; la part que nous prenons à votre douleur doit vous le dire assez.

— Et bien, reprend le vieillard d'une voix lamentable, n'entendez-vous pas les héros de l'indépendance !... Ils sont là, acculés entre deux feux... Là les balles des mercenaires, là les baïonnettes françaises... Les eaux du torrent, rouges de sang, entraînent les cadavres, le pont en est obstrué... En vain les patriotes redoublent d'efforts, la bravoure ne peut rien contre le nombre .. O mon père, ô mes frères, c'est ici que je vous ai vus tomber... c'est ici, à cette même place. Plus haut j'entends le cri de nos femmes ramenant les transfuges, et combiant elles-mêmes les vides qui se faisaient dans nos rangs... Et moi !... Non, je n'ai pas fui... j'ai cherché la mort à côté de mon père !.. ; Hélas, je n'ai été que blessé... quoique jeune alors, j'ai préféré l'exil.

A ces mots, les sanglots redoublent, et, succombant au poids de son émotion :

— Etrangers, dit-il, c'est ici que je dois mourir.. Allez et souvenez-vous du *Vétéran de Pontenovo*.

Saisis d'une respectueuse admiration, nos deux voyageurs s'efforcent en vain de relever le vieillard. Ils s'arrachent comme malgré eux à ce déchirant spectacle et se dirigent vers la ville de Corte si féconde en souvenirs patriotiques.

T.

La Photographie de la Parole

A la Sorbonne, hier, une nouvelle découverte du plus haut intérêt a été annoncée par le docteur Morage, qui a expliqué comment et à l'aide de quel mécanisme il parvenait à reproduire l'image de la parole. La parole désormais pourra être photographiée. Ce n'est point tout. Les signes particuliers qui transcrivent les vibrations des sons sont suffisamment distincts et caractéristiques pour qu'on puisse arriver à lire une des pages où les paroles sont photographiées de la même façon qu'on peut déchiffrer un feuillet de sténographie.

Cette découverte a été obtenue, grâce à une modification légère d'un merveilleux appareil de télégraphie rapide écrivant en clair, dû à l'ingéniosité de MM. Pollak Virag.

Pour comprendre le mécanisme de cet appareil qui peut transmettre 40.000 mots à l'heure, alors que l'antique Morse n'en transmet que 400, le Hugues 1.000, et le Baudot 4.000, il faut savoir que la dépêche destinée à être envoyée, est écrite à l'avance au moyen d'une machine à écrire qui, au lieu de tracer des lettres, les représente par une série de perforations. Ce papier perforé placé dans l'appareil transmetteur, laisse passer selon la position et la grandeur des trous des courants plus ou moins longs qui se suivent à la file à l'autre bout du fil télégraphique ; ces courants font osciller un miroir devant lequel est placé un rais lumineux.

Les rayons réfléchis de ce miroir tombent sur un papier sensible qui se déroule et qui est diversement impressionné ; la pellicule passe ensuite automatiquement dans un bain révélateur, puis dans un bain de fixage, et avant que le télégramme du poste transmetteur ne soit complètement expédié, on voit, à l'autre bout du fil, apparaître la bande mouillée contenant les premiers mots écrits d'une façon légèrement spéciale, mais d'une parfaite netteté pour inscrire photographiquement les sons et la parole.

On a changé tout simplement dans cet appareil le manipulateur. A sa place, on a mis un microphone. Les sons font vibrer également le miroir mobile et les rais lumineux représentant les vibrations acoustiques impressionnent le papier sensible. Les voyelles, les consonnes sont traduites de manière différente par des traits plus ou moins gros et renflés par des formes particulières.

M. Morage explique ainsi l'idée de son invention :

Il y a trois semaines, oul ne pensait à cette invention. L'idée m'en vint lorsque quelqu'un me demanda s'il n'était pas possible d'avoir un appareil permettant à un professeur de chant ou de diction d'inscrire, de photographier la parole. J'avais vu l'appareil de MM. Pollak et Virag et je leur demandai si cette idée était réalisable ; ils me répondirent par l'affirmative et, depuis huit jours, nous avons eu des résultats.

L'utilité de cette découverte est appréciable. On pourra se rendre compte d'une façon indiscutable des progrès faits par exemple par un élève de chant. L'enseignement de la musique sera pour ainsi dire facilité ; les disques et les rouleaux des phonographes inscrivent aussi les paroles et les sons, seulement personne ne peut les déchiffrer, on ne peut même pas distinguer si un duc que de phonographe est impressionné par les vibrations d'un instrument, d'un orchestre ou de la parole humaine. Il n'en est pas ainsi pour la transcription de la parole ou du chant par l'appareil de MM. Pollak et Virag.

M. Morage a fait défiler devant les yeux de ses auditeurs, de nombreuses dépêches obtenues avec une extrême rapidité et il fit même défiler sur un écran les lettres lumineuses produites par les rayons réfléchis du miroir, lettres qui passaient avec une rapidité extrême à travers le fil télégraphique.

COURSES DE BASTIA

MM. les membres de la Société des Courses de Bastia sont priés de se réunir, en assemblée générale, samedi, 22 du courant, à 4 heures et demie du soir, dans une des salles de la Mairie.

Ordre du jour :
Reddition des comptes ;
Renouvellement du Comité.
Le Secrétaire,
H. MUSSO.

Chambre de Commerce de Bastia

Elections du 23 décembre

Les élections pour le renouvellement partiel des membres de la Chambre de Commerce de Bastia auront lieu dimanche 23 décembre courant.

L'élection aura lieu à Bastia et à l'Ile-Rousse dans la salle des audiences du Tribunal de Commerce, et à Corte dans la salle de la mairie.

Le scrutin sera ouvert à midi et fermé à 3 heures.

MM. Jean-Jacques Ajaccio et Jean-Baptiste Bongrois, membres de la série sortante, sollicitent le renouvellement de leur mandat.

M. Charles Lanata, de l'Ile Rousse, est présenté aux suffrages des électeurs notables en remplacement de M. J. J. Otlvari, décédé.

M. le Commandant Terigi

Nous nous faisons un plaisir de reproduire les articles publiés par les journaux de Bordeaux, à l'occasion de la nomination de notre très distingué concitoyen M. Raphaël Terigi, au poste de commandant des ports de Marseille.

Le Commandant du Port de Bordeaux, M. Terigi, a reçu communication officielle de son changement, et il est appelé au poste de Commandant des ports de Marseille.

Cette distinction due aux mérites et aux éminents services rendus depuis vingt ans par M. Terigi n'en laissera pas moins de profonds regrets dans le monde maritime et commercial de Bordeaux, où le distingué Commandant comptait d'unanimes et très chaudes sympathies.

L'aimable accueil que la presse recevait auprès de lui nous a permis d'ap-

40. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

par
Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE
Vingt ans avant

Ecrivez à M. le préfet.

— Vous avez raison. C'est ce que je vais faire.

Il adressa aussitôt au chef suprême de la police une lettre touchante et digne, que le directeur permit de transmettre sans retard à son adresse. En même temps il fit porter, par un commissionnaire, au bureau du télégraphe du tribunal de commerce, une double dépêche, l'une pour Mme Dubois, rue de Ravignan, l'autre pour Sophie Tassoulich, même adresse. Que Tulins, en ne le voyant pas revenir, eût deviné la vérité et se fût rendue seule chez l'étudiante en médecine, ou bien qu'elle fût restée au domicile commun, elle ne pouvait manquer, ainsi, de recevoir le télégramme et d'être quelque peu rassurée.

On s'imagine aisément avec quelles angoisses Alexis, qui ne put fermer l'œil une seule minute, attendait le matinée du lendemain.

Mais ce lendemain était justement la jour de Pâques, et les grandes fêtes jettent une certaine perturbation dans tous les services administratifs. Et les pécuniers peuvent attendre.

Ce fut en vain que, pendant de longues heures, Valdroff, l'oreille collée au petit guichet pratiqué dans la porte, en mordait à l'entrée de sa cellule, espérant d'un instant à l'autre s'entendre appeler au greffe, épiant les pas des gardiens qui allaient et venaient dans le long couloir, les interrogeant anxieusement, leur racontant son affreuse situation et ses tortures, s'efforçant de les intéresser à son sort... comme si ces pauvres diables y pouvaient quelque chose !

L'après-midi se passa, puis la soirée, sans lui apporter rien de nouveau, ni la moindre réponse de sa bien-aimée ou de Sophie Tassoulich.

Le lendemain seulement l'administration daigna se souvenir de lui. On le fit descendre au greffe, d'où deux gardes municipaux le conduisirent, le cabriolet au poignet, à l'hôtel de la préfecture de police, où il fut reçu par le chef du cabinet, qui d'un ton sec lui signifia l'arrêté d'expulsion rendu contre lui trois semaines auparavant, et lui demanda à quelle frontière il désirait être reconduit. Son départ aurait lieu le lendemain, en voiture cellulaire, s'il n'avait pas de ressources, ou bien sous la surveillance de deux agents en bourgeois, si ses moyens lui permettaient de payer le voyage de trois personnes.

Comme il rappelait la lettre suppliante adressée par lui l'avant veille à M. le préfet, et sollicitait de nouveau un délai, en s'engageant l'honneur à quitter la France dans la huitaine, le représentant du haut fonctionnaire l'interrompit, et, secouant la tête :

— Impossible, monsieur ! Il y a des ordres formels... Votre départ ne peut être retardé, même de vingt-quatre heures.

— Me faut-il donc laisser derrière moi ma femme et l'enfant dont elle est sans doute accouchée hier ?

— Nous n'avons point à entrer dans ces considérations. Vous êtes mal venu du reste à réclamer une faveur, puisque vous avez essayé de vous soustraire, par un déménagement furtif et en vous affublant d'un faux nom, à l'arrêté pris contre vous.

Puis, jetant un coup d'œil sur le dossier étalé devant lui, il ajouta en regardant fixement son interlocuteur :

— Vous êtes donc marié ?

— Mais oui, monsieur ! balbutia, non sans embarras le prisonnier.

— Pourtant, les notes que j'ai sous les yeux vous présentent comme célibataire ?

Alexis s'efforça de faire bonne contenance et de dissimuler son agitation.

— La police de mon pays est mal renseignée ; voilà tout ! dit-il froidement.

— Comment s'appelle votre femme ?

— Prisha Wornoff...

— Ah !... C'est à Paris que votre mariage...

— A été célébré ? Non, monsieur. A Vienne.

— Il y a longtemps ?

— Neuf mois, répondit au hasard Alexis Valdroff.

Le chef du cabinet préfectoral paraissait rêveur. Il quitta son bureau pour aller dans une pièce voisine consulter un autre dossier. Une idée subite venait de traverser son esprit.

— Non. Ce n'est pas cela ! se murmura-t-il en revenant au bout de quelques minutes... D'ailleurs, c'était invraisemblable...

Et avec un geste d'indifférence :

— Bah ! que nous importe, en somme, pensa-t-il.

L'expulsé attendait anxieux.

Supposant que le bureaucrate avait été demander des instructions au préfet, il revint à la charge... On ne pouvait lui refuser quarante-huit heures de liberté pour embrasser sa femme et son enfant !

Toutes ses instances, ses supplications furent inutiles. A grand'peine lui accorda-t-on la faculté de passer chez lui, accompagné de deux agents, le lendemain, avant le départ du train de Calais pour prendre ses bagages et dire adieu aux siens.

Le jeune proscrit ne soupçonnait guère en ce moment le danger qu'il venait de courir, et le service que lui rendait en réalité, à son insu, en refusant un sursis, le chef du cabinet, qui, en un jour férié aussi important que le lundi de Pâques, était surtout pressé de jouir d'une des premières belles après-midi du printemps et avait hâte d'exécuter ses instructions et d'en finir avec cet étranger chassé du territoire français.

En d'autres circonstances, peut-être eût-il cru devoir pousser plus avant ses questions, s'assurer de la véritable identité de la prétendue Mme Valdroff, et l'interrogatoire aurait pris certainement des proportions inquiétantes.

Depuis une quinzaine, en effet, M. de Yaremk, après avoir parcouru sans résultat une partie de l'Europe, était venu continuer ses recherches à Paris et s'était mis en relations, par l'intermédiaire de son ambassadeur, avec la préfecture de police, dont les discrètes investigations n'avaient jusqu'alors abouti à rien, le plaignant n'ayant pu fournir aucune piste sérieuse, puisqu'il ignorait absolument le nom et la qualité du mystérieux ravisseur.

Je l'ai dit déjà : aux yeux de l'infortuné père, celui-ci ne pouvait être qu'un homme d'un certain rang ; et la supposition que l'unique héritier des Yaremk se fût abaissé jusqu'à un mésalliable et odieux nihiliste eût été repoussée par lui avec indignation. Aussi était-ce surtout du côté de la plus haute société parisienne et dans les salons les plus aristocratiques de la colonie étrangère que s'étaient portées les recherches. On n'avait naturellement découvert aucune trace de la fugitive.

(*A suivre*).

prévoir le zèle et le dévouement qu'il apportait chaque jour à l'exercice de ses fonctions délicates, et nous lui adressons l'expression de nos regrets et de nos bien cordiales félicitations.

M. Terigi est remplacé par M. Abadie, lieutenant de vaisseau, qui est attendu incessamment dans notre port.

(La France).

Par decret du Président de la République, rendu sur la proposition de M. Barthou, M. Terigi, commandant du port de Bordeaux, est nommé commandant des ports de Marseille.

C'est à la fois avec plaisir et chagrin que nous enregistrons cette nomination : plaisir de voir le gouvernement confier à l'officier distingué un poste aussi important que celui auquel il est appelé, chagrin de nous séparer d'un homme dont l'exquise affabilité, la simplicité des manières, l'intelligence l'activité et le dévouement ont suscité à Bordeaux depuis vingt ans de si vives sympathies dans le monde maritime et commercial.

Avec nos sincères félicitations, nous adressons donc au nouveau commandant des ports de Marseille l'expression des vifs regrets que nous cause son départ.

M. Terigi est remplacé à Bordeaux par M. Abadie, lieutenant de vaisseau, auquel nous souhaitons la bienvenue.

(Le Nouvelliste)

M. Raphaël Terigi, commandant de port à Bordeaux depuis vingt années, vient d'être désigné par le Ministre des travaux publics, pour aller prendre la direction des ports de Marseille, à compter du 1er janvier 1907.

Cet avancement bien mérité est la juste récompense des services rendus par M. Terigi. Nous sommes heureux de l'en féliciter, mais nous ne saurions laisser partir l'honorable Commandant de port sans nous faire l'interprète des regrets que cause son départ.

Le successeur de M. Terigi est un lieutenant de vaisseau, M. Abadie, qui prendra son poste incessamment.

(La Gironde).

Œuvre des Écoles maternelles

(Salles d'Asile)

Les dames patronnesses des Ecoles maternelles se réuniront à l'Hôtel de Ville, salle du conseil Municipal, le samedi 22 courant, à 2 heures, pour entendre la lecture du compte-rendu de l'œuvre pendant l'année 1906, et se rendre ensuite aux différentes écoles où auront distribués les vêtements et les chaussures aux enfants les plus pauvres.

Relevé des objets qui vont être distribués :

30 vêtements complets
130 chemises
95 tabliers
32 bérets
46 paires de chaussures
440 brioches.

Chambre Musicale

Samedi et Dimanche, à 9h. du soir

Grandes Soirées

Au bénéfice des Familles

BOPZA ET CONDESNITT

Les circonstances très difficiles dans lesquelles nous a mis le Directeur du Cirque Equestre International, nous obligent à donner deux grandes soirées à notre bénéfice.

Nous espérons que la sympathique population bastiaise voudra bien répondre à notre appel.

* *

L'appel de ces pauvres et braves gens sera entendu par la population bastiaise, toujours prête à secourir toutes les misères. Nous nous rendrons nombreux aux deux soirées de bienfaisance, organisées par des malheureux, qui nous supplient de les rapatrier.

Nous payerons une dette de reconnaissance, en remerciement des bonnes soirées passées au cirque équestre, soirées qui nous venues rompre la monotonie d'une ville privée de toute distraction. C'est un devoir d'hospitalité qu'on nous demande de remplir, et certes nous les Bastiais tiendront à honneur de contribuer à une œuvre méritoire.

COUR D'ASSISES

Audience du 20 décembre

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

Le Drame DU NOUVEAU PORT

Cette affaire avait été appelée à l'audience du 29 novembre dernier. Mais deux témoins, parmi les plus importants, la fille Porri Antoinette et Graziotti Adolphe, faisant défaut, la Cour renvoya l'affaire à la session suivante.

Une foule considérable se presse aux abords du palais dès 11 heures, pour assister à l'arrivée des accusés.

La salle d'audience est comble. Le public bastiais s'intéresse vivement à ce drame qui causa une émotion très grande, non seulement à cause de son horreur, mais aussi parce que dans la semaine où ces crimes furent commis, plusieurs autres attentats contre les personnes eurent lieu. Bastia était terrorisée.

Dans la nuit du 19 février dernier, vers minuit, les agents de service dans les quartiers du Nouveau-Port se heurtaient, devant le n° 3 de la rue du Cap, au cadavre du sieur Vincenti Antoine, frappé de deux coups de revolver.

Quelques minutes à peine venaient de s'écouler, lorsque vint à passer la voiture de l'Assistance publique transportant à l'hôpital un nommé Venturini Augusto, qui avait été relevé devant le numéro 5 de la même rue. Les agents étaient aussi présents qu'un nommé Bicchierai Dominique, blessé d'une balle, se trouvait dans une maison des environs.

Une large traînée de sang, qui allait de l'endroit où avait été trouvé le cadavre de Vincenti jusqu'à la buvette tenue par la femme Porri, épouse Santelli, et sa sœur Porri Angèle, amena les agents dans cet établissement louche, où tout avait été brisé, et où incontestablement le crime avait été commis.

On ne tardait pas à se convaincre que les auteurs de tous ces attentats étaient les nommés Mosca Charles-Félix, âgé de 21 ans, de Gatti di Vivario et Pietri Pierre-Marie, 25 ans, de Salice. Ces deux individus avaient pris la fuite. Mosca fut arrêté le 24 février à un bal de l'hôtel Cyrnos, à Corte. Quant à Pietri, qui avait fui en compagnie du bandit Giacomini, dont le rôle dans cette affaire sera précisé aux débats, il s'est constitué prisonnier dans les premiers jours de mars.

De l'ensemble de la procédure, il résulte contre les deux accusés, charges suffisantes d'avoir ensemble et de complicité :

1. Donné volontairement la mort à Venturini Augusto.

2. Donné volontairement la mort à Vincenti Antoine.

3. Tenté de donner la mort à Bicchierai Dominique.

Mosca est de plus accusé d'avoir porté des coups et fait des blessures aux trois victimes.

L'acte d'accusation expose les faits de la manière suivante :

Acte d'accusation

Dans la soirée du 19 février 1906, Pietri Antoine-Marie et Mosca Charles-Félix s'étaient rendus ainsi qu'ils en avaient l'habitude, dans la buvette tenue à Bastia, dans le quartier du Nouveau-Port, par Porri Antoinette épouse Santelli, assistée de sa sœur Porri Angèle.

On y dansait lorsque les sieurs Vincenti Antoine, Venturini Auguste dit Pagliolouge, Bicchierai Dominique et Bourain Célestin pénétrèrent dans l'établissement et demandèrent des chamoureaux. Quelques instants après Bicchierai invita Porri Angèle à danser avec lui, elle s'y refusa sous prétexte qu'il n'y avait plus de musique. Bicchierai insistant, Mosca Charles-Félix intervint. Une altercation se produisit et aussitôt Mosca donna un coup de poing à Bicchierai, se précipita vers le comptoir et jeta les bouteilles et les verres à portée de sa main sur Bicchierai et ses camarades.

Puis Pietri et Mosca s'armèrent chacun d'un revolver et firent feu à cinq reprises.

Vincenti atteint par deux projectiles dont l'un avait sectionné le bout droit de l'aorte, tomba foudroyé près de la porte.

Venturini recevait également deux balles, l'une dans la cage thoracique et l'autre dans la cavité abdominale ; transporté à l'hôpital civil il ne tardait pas à succomber.

Bicchierai qui a eu la cuisse gauche traversée par un projectile, a survécu à sa blessure, mais il ne peut encore marcher qu'à l'aide de béquilles et il restera atteint d'une infirmité permanente.

Mosca et Pietri tirent l'un et l'autre avoir fait dans cette soirée usage du revolver.

Mais Mosca qui, bien que jeune, est un repris de justice dangereux, est formellement accusé par Bicchierai qui lui attribue le coup qui l'a blessé, et la demoiselle Porri Angèle, entendue dès le lendemain du crime, affirme qu'il avait tué. C'est lui d'ailleurs qui, le premier, s'est livré à des violences et a ainsi provoqué ce drame sanglant.

Quant à Pietri, tous les témoins de cette scène l'ont vu armé d'un revolver et faisant feu sur Vincenti et Venturini. Lui-même a fait d'ailleurs l'aveu de son crime devant de nombreux témoins, notamment devant les sieurs Morlanesi Pierre-Louis, Graziotti Adolphe et Gherardi Antoine.

* *

M. l'avocat général Angeli occupe le siège du ministère public. Au banc de la défense sont assis Mes de Carsalade, chargé des intérêts de Mosca, et Mes Désiré et Musso, conseils de Pietri.

La partie civile

Après la lecture de l'acte d'accusation, Me de Montera junior demande acte à la Cour de ce qu'il se constitue partie civile au procès, au nom de Mme veuve Venturini, agissant tant en son nom personnel, qu'aux noms de ses cinq enfants mineurs.

Interrogatoire de Mosca

Mosca Charles Félix, sur lequel de très mauvais renseignements ont été fournis par les autorités judiciaires, reconnaît avoir été condamné à 6 mois de prison pour vol, à 15 jours pour outrages aux agents, 3 mois pour violences et outrage aux agents, 2 mois pour port illégal d'armes.

Cet accusé reconnaît bien qu'il a exercé des violences sur Bicchierai, qui l'avait provoqué, mais il n'a pas fait feu sur celui-ci. Lorsqu'il s'est rendu dans la buvette Porri, c'était pour y chercher son frère militaire. Il n'y avait dans l'établissement que les deux filles Porri, qui l'ont fait asseoir et lui ont servi une consommation. Pietri est alors arrivé dans la buvette et a causé avec la dame Porri, puis il s'est dirigé vers lui, qui ne le connaissait pas, et lui a tendu la main comme camarade de son frère.

Bicchierai est ensuite entré dans la buvette accompagné de Venturini et Vincenti et est commandé des chamoureaux. Au moment de régler Bicchierai a refusé, il a essayé de le raisonner, celui-ci l'a insulté grossièrement. C'est alors qu'il l'a invité à sortir dehors. Mais la demoiselle Pietri Antoinette a retenu l'accusé par la veste.

Bicchierai est revenu à la charge et a saisi une chaise, voulant le frapper. C'est alors qu'il a donné un violent coup de poing à son adversaire ; il s'est ensuite précipité sur le comptoir et a saisi quelques verres et bouteilles et les a jetés à la tête de son antagoniste, qui a tourné le dos et s'est enfui. Au moment où Bicchierai sortait de la buvette, Pietri tira sur lui. Si Bicchierai, qui a été la cause de tout le malheur, l'accuse, il se trompe, car il n'a pu voir la personne qui faisait feu sur lui et à laquelle il tournait le dos.

Il n'a pris aucune part au double meurtre de Venturini et de Vincenti, et il est faux qu'il ait sorti de cet établissement le cadavre de Vincenti, et l'ait jeté dehors.

Mosca proteste ensuite contre les rapports fournis contre lui par la police de Toulon. « Cette police, s'écrie-t-il, est un ramassis de voleurs et d'apaches» (rires). Il a toujours été un honnête garçon, vivant régulièrement avec son père. Rentré de Toulon, il n'a commis aucun excès. Il proteste de son innocence, il ne mérite pas même 24 heures de prison. S'il a brisé des verres et des bouteilles à la tête de Bicchierai et de Venturini, c'est que ceux-ci marchaient sur lui, près à lui faire un mauvais parti, ainsi qu'à Pietri. Il proteste une nouvelle fois de son innocence, et ajoute qu'il a quitté la buvette Porri avec l'idée bien arrêtée d'aller avertir la police, mais réfléchissant que les Porri et tous ceux qui étaient restés dans la buvette pouvaient ourdir un complot contre lui il est allé se cacher.

Le lendemain du crime un agent de police l'a rencontré à Bastia et lui a dit que les signalements donnés à la police, fournissaient de l'assassin un signalement semblable au sien. Pris de peur il est parti pour le village, il a été arrêté à Corte dans un bal.

L'audience est renvoyée au continuation à demain.

Produits Potin

Quiconque se pique de savoir manger, connaît l'exquise préparation des produits alimentaires de la maison « Potin » de Paris.

C'est journellement par milliers, que les colis postaux de cette grande maison pénètrent dans les moindres hourgades de la France continentale.

Paris, la capitale de toutes les bonnes choses, absorbe des quantités phénoménales de produits Potin ; la Corse n'a pas échappé — et nous l'en félicitons — à leur invasion.

Aussi, avons-nous applaudi des deux mains à l'heureuse initiative prise par M. Michel Vincentelli, de nous doter d'un magasin dans lequel, les plus gourmets de nos concitoyens, pourront se procurer les meilleurs parmi les produits de la maison Potin.

C'est — métamorphose des plus heureuses dans le local de l'ancienne pharmacie Marcantetti, que M. Vincentelli a installé, avec un goût parfait, son magasin.

Nous engageons vivement les amateurs — de *bonnes choses*, à aller le visiter; ils y trouveront, à des conditions avantageuses, tout ce qui se fait de meilleur en conserves alimentaires de toutes sortes.

Une visite au coquet magasin de M. Vincentelli et vous pouvez être certaines, chères lectrices, d'y trouver de quoi confectionner le plus succulent des réveillons.

Et Noël approche !

BIJOUTERIE MATTEI

Bastia — 20, Bd Paoli, — Corse

Joaillerie. — Horlogerie. — Orfèvrerie. — Alliances. — Articles pour Baptêmes, Première Communion, Fiançailles, Mariages.

Achat de vieux bijoux d'or et d'argent.

GRAND HOTEL D'EUROPE

Mme COLOMBANI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion des ***Fêtes de la Noël et du Jour de l'An*** on trouvera chez elle une spécialité de Marrons glacés et de Pralines soigneusement préparées.

Pâtisserie du jour

Ravioli, Pâtés froids, Galantines

Aspic de foie gras, etc.

Réveillon

GRAND HOTEL

LINGENIEUR

A LA RENOMMÉE DES PATÉS DE HEGLE

A L'OCCASION

des Fêtes de la NOEL

Grand assortiment de pièces froides

VENTE

par suite de saisie-exécution

Le dimanche, vingt-trois décembre courant, il sera procédé à la vente aux enchères publiques : à dix heures du matin, sur la place publique de Vescovato : de neuf balles de farine, huile, savon et d'un cabriolet avec harnais, le tout en bon état.

A une heure de l'après-midi et heures et jours suivants au besoin au lieu dit *Carlucciu*, territoire de Vescovato, sur la route départementale, allant de la route Nationale (Bastia Bonifacio) à Vescovato ; ainsi qu'au lieu dit *Terra Bullafoco*, d'une certaine quantité de fourrages (environ cent foin) de quatre vingt à cent quintaux métriques environ et à Casamozza, sur les chantiers de l'Usine Levinstein et Cie, treize mètres cubes de bois.

La vente aura lieu au comptant sous peine de folle enchère.

L'Huissier poursuivant,
SALVADORI.

Nos Dépêches DU JOUR

BOURSE DE PARIS

	20 déc.	21 déc.
Rente 3 0/0 amort.	95,10	95 12
— 3 p. 0/0 consolid.	95,40	95,25

(Service spécial.)

Postes et Télégraphes

Paris, 21 décembre.

Le « Journal Officiel » publie aujourd'hui les nominations suivantes :

M. Manferrini, commis des postes à Ajaccio, est nommé à Thonon.

M. Gnofacci, commis à Marseille, est appelé à la direction d'Ajaccio.

CONGÉS UNIVERSITAIRES

Paris, 21 décembre.

M. le Ministre de l'Instruction publique vient de télégraphier aux recteurs et aux préfets pour accorder congés les lundis, 24 et 31 décembre, veille des fêtes légales de Noël et du jour de l'An.

L'APPLICATION de La Loi de Séparation

Association cultuelle à Piedigriggio

Paris, 21 décembre.

Le « Journal Officiel » publie une déclaration d'Association cultuelle à Piedigriggio, pour assurer le maintien du culte catholique.

Un Officier aux arrêts

Tours, 21 décembre.

Le ministre de la guerre vient de frapper de trente jours d'arrêts le commandant de Bodinat du 8e cuirassiers, pour avoir manifesté en tenue lors de l'expulsion de l'archevêque de Tours.

AU VATICAN

Le nouveau projet de loi

Rome, 21 décembre.

Le Saint-Siège n'a pas encore pris de décision en ce qui concerne le projet de loi sur le culte, actuellement soumis au Parlement français. On peut néanmoins considérer, comme très probable, que le Souverain Pontife refusera formellement de reconnaître la nouvelle loi Briand, si elle est votée, ce qui ne paraît pas douteux.

Pie X semble inébranlable dans ses décisions, qu'il prend avec une confiance absolue, dans un avenir réparateur.

LA NOTE DIPLOMATIQUE contre l'expulsion de Mgr Montagnini

Rome, 21 décembre.

Le Vatican a communiqué aujourd'hui aux puissances, — en la remettant aux ambassadeurs et ministres accrédités auprès du Saint-Siège, — une note diplomatique protestant contre la violation des archives de l'ancienne nonciature de Paris.

Conçue en termes modérés mais énergiques, cette note représente l'acte du gouvernement français comme un grave manquement à la courtoisie internationale, et une violation des coutumes voulant que la personne du chargé de pouvoirs liquidant les affaires d'une ambassade supprimée, soit respectée comme l'ambassadeur lui-même.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

Note de la France

Paris, 21 décembre.

En réponse à la note pontificale, le Gouvernement français vient d'adresser une note explicative de son attitude vis-à-vis de Mgr Montagnini. Les explications du Gouvernement font connaître les motifs de l'attitude du Vatican au sujet de la loi intérieure de Séparation.

Les projets de Pie X

Rome, 21 décembre.

Le Souverain Pontife est plus que jamais décidé à venir puissamment en aide au clergé français persécuté et spolié. Pour fournir des subsides aux prêtres français le Pape a mis à l'étude plusieurs projets qui sont sur le point de recevoir leur exécution.

Les cardinaux, usufruitiers des plus gros bénéfices ecclésiastiques et ayant une fortune personnelle, ont spontanément offert au Pape de renoncer à la plus large part de leurs revenus en faveur de la France. Les cardinaux de curie, percevant 24.000 francs par an, ont renoncé aux deux tiers de leurs émoluments.

D'autre part les évêques américains, Mgrs Gibbons et Ireland notamment, ont offert une certaine somme pour l'éducation religieuse à Rome des séminaristes expulsés.

Le Canada et le Brésil ont aussi fourni des sommes importantes. Réunissant toutes ces sommes à l'héritage d'une centaine de millions laissée par Léon XIII, Pie X formera un trésor précieux pour le clergé français, qui n'aura que plus d'action sur les masses, lorsque, dans sa totalité, il ne recevra plus aucune rétribution du gouvernement.

L'influence du Saint-Siège ne pourra ainsi que grandir et dominer en maîtresse absolue sur l'épiscopat et le clergé de France.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. FRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les sociétés coopératives agricoles

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi autorisant les avances de fonds aux sociétés coopératives agricoles.

Adopté.

ORGANISATION DU CULTE PUBLIC

La Chambre aborde la discussion du rapport de M. Paul Meunier, député radical-socialiste, au nom de la commission chargée d'examiner le nouveau projet du Gouvernement portant organisation du culte public.

M. Lasies

député nationaliste du Gers, ne saurait accepter le projet de loi déposé par le Gouvernement, pas plus que la loi du 11 décembre 1905, qui ne garantit pas le libre exercice du culte. Une fois de plus on veut forger contre les catholiques des lois d'exception, violant outrageusement leurs droits les plus chers. Qu'importe, fièrement groupés autour de leur chef suprême, le grand Pie X, les catholiques sont prêts à lutter pour la défense de leur foi. On aura beau supprimer les allocations et les pensions, on aura beau dépouiller de leurs palais épiscopaux les évêques, chasser les curés de leurs presbytères, infliger aux prêtres toutes sortes de vexations, on ne réussira pas à vaincre leur légitime et sainte résistance. Le bloc catholique, les récents événements l'ont prouvé est maintenant inébranlable.

M. Raiberti

député républicain des Alpes-Maritimes, déclare qu'il n'y a qu'un seul remède à l'inextricable situation actuelle : renouer les relations avec Rome, causer avec le Pape, chef des catholiques. Toutes les mesures qu'on prendra seront vaines, et s'écrouleront comme un château de cartes, à un nouveau *non possumus* du Souverain pontife. Les catholiques écoutent sans dire mot.

Le nouveau projet de loi est très critiquable. On veut arriver à la désaffectation des églises, et préparer en même temps le schisme. La République doit garantir la liberté à tous les citoyens, elle ne doit vouloir opprimer aucune conscience ; aussi faut-il que ceux qui ont mission de la représenter entrent résolument dans la voie de la liberté, due à tous sans distinction d'opinions ni de confession.

Le nouveau projet ne garantit pas l'Eglise contre le schisme, il n'apaisera pas le ressentiment d'une partie de la nation ; or, ce qu'il faut par dessus-tout, c'est opérer la pacification des esprits.

On va spolier l'église, ce qui n'est pas juste. Il faut, au contraire, modifier la loi de Séparation, après entente avec Rome.

M. Ribot

député du Pas-de-Calais, reproche au gouvernement de vouloir la guerre religieuse, dont le clergé ne veut pas. Loin d'être séduisants et provocateurs, les Catholiques sont provoqués, et leur conduite est jusqu'ici demeurée digne d'éloges. On ne saurait reprocher aux Catholiques français de s'incliner respectueusement devant les ordres du Pape, leur chef spirituel, et l'on ne saurait, non plus sans injustice, reprocher au Souverain-Pontife de défendre la constitution de l'Eglise, dont il est le gardien autorisé.

La loi de 1881, appliquée à la célébration du culte, ne pouvait être acceptée par les catholiques. Le gouvernement a dû torturer un texte pour l'adapter à des situations, auxquelles il ne pouvait s'appliquer. La formalité de la déclaration de réunion publique est vexatoire et ne répond à aucune utilité.

Le jeu du gouvernement apparaît clairement. On veut dépouiller l'Eglise de ses biens, ce qui est inique, mais il le faut reconnaître, elle ne s'en émeut pas beaucoup. Le clergé fait preuve d'un admirable désintéressement ; la passion du gain disparaît totalement devant la protection des lois froissées.

Résultat d'une excitation coupable, le texte de loi proposé est obscur et oppressif. Les libéraux ne sauraient le ratifier de leurs suffrages. (Tonnerre d'applaudissements).

M. Briand

ministre des Cultes, monte à la tribune salué par les applaudissements des gauches.

« La République n'a cessé de faire toutes sortes de concessions à l'Eglise, à qui on a accordé successivement toutes les garanties désirables. L'Eglise refusa tout.

« Nous ne perdrons pas notre sang-froid. Malgré une savante excitation le pays reste calme ; l'opinion public est avec nous.

« Les Evêques étaient prêts à faire la déclaration prévue par la loi de 1881, lorsque Rome intervint, et opposa son veto. Les évêques s'inclinèrent ; nous devons appliquer la loi.

« Nous avons accordé des sursis à tous les évêques vieillards ou infirmes ; mais eux mêmes, pour ne pas bénéficier de la bienveillance du gouvernement demandèrent à être expulsés. »

(Vives protestations à droite, acclamations à gauche).

M. Denys Cochin

proteste contre les paroles de M. Briand, et fait un superbe éloge des catholiques groupés autour de S. E. le cardinal Richard, lors de son injuste expulsion.

(Un vif dialogue s'engage entre M. Cochin et M. Briand au sujet de cette expulsion).

M. Briand

continue son discours en disant :

« Nous ne pouvons pas offrir au clergé des biens dont on ne veut pas.

« Le Gouvernement commettrait une trahison s'il engageait des pourparlers avec Rome. Mais nous ne voulons pas de la persécution, qui conduirait à la guerre civile.

« L'Eglise refuse toutes les concessions. Le Parlement doit donc voter le nouveau projet de loi, sous réserve des questions de détails. Il ne faillira pas à son devoir à cette heure difficile.

M. Piou

au nom des députés de l'Action libérale et des catholiques vient protester contre le projet soumis à la Chambre. Les dispositions de la nouvelle loi soumettent le culte à l'arbitraire des fonctionnaires et des policiers.

M. Maurice Barrès

au nom du groupe nationaliste vient déclarer que ses amis défendent le catholicisme, partie intégrante du patrimoine de la France, au nom du patriotisme.

Le Comte de Lanjuinais

député libéral du Morbihan, lit au nom des catholiques une déclaration de principes, protestant contre la guerre à la religion.

La discussion générale est close.

Le Vote

La discussion des articles

Le président met aux voix le passage à la discussion des articles.

Nombre de votants. .	592
Majorité absolue. . .	282
Pour	445
Contre	147

Par 328 voix de majorité la Chambre décide le passage à la discussion des articles.

Article 1er

Le président met aux voix l'article 1er qui est ainsi conçu :

Indépendamment des associations soumises aux dispositions du titre IX de la loi du 9 décembre 1905, l'exercice public d'un culte peut être assuré tant au moyen d'associations régies par la loi du 1er juillet 1901 (articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12 et 17) que par voie de réunions tenues en vertu de la loi du 30 juin 1881, et selon les prescriptions de l'article 25 de la loi du 9 décembre 1905.

Cet article est adopté.

Amendement Guieysse

La Chambre rejette l'amendement de M. Guieysse, député radical du Morbihan, proposant la remise des biens aux associations cultuelles.

L'article 1er est adopté.

Article 2 (0688

L'article 2 est ensuite mis aux voix et adopté. Il est ainsi conçu :

A défaut d'association cultuelle, les églises et meubles les garnissant demeureront, à moins de désaffectation à la disposition des fidèles et des ecclésiastiques. La jouissance gratuite pourra être accordée aux associations ou aux ecclésiastiques dont les noms devront être indiqués dans les déclarations prescrites par la loi du 9 décembre 1905, art. 25.

Article 3

La Chambre adopte ensuite l'article 3 qui est ainsi conçu :

Les communes, départements et Etat recouvrent à titre définitif la libre disposition des évêchés, presbytères et séminaires, dont la jouissance n'a pas été réclamée le 11 décembre 1906 par des associations cultuelles. La location devra être approuvée par le Préfet.

Article 4

L'article 4 qui est ainsi conçu est également adopté.

Les biens des établissements ecclésiastiques, non réclamés par des associations cultuelles, sont attribués à des établissements communaux d'assistance et de bienfaisance.

Article 5

Enfin l'article 5 est également adopté. Il est ainsi conçu :

Suppression des allocations aux ecclésiastiques qui ne se conformeront pas aux prescriptions de la loi.

L'Ensemble

Le président met aux voix l'ensemble du projet.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants. .	579
Majorité absolue . .	285
Pour l'adoption . .	413
Contre	166

L'ensemble du projet de loi est adopté.

La séance est levée à 9 heures 30 et renvoyée à vendredi prochain.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Programme naval

Interpellation Monis et d'Estournelles de Constant

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. Monis, ancien ministre, et de M. d'Estournelles de Constant, sur l'exécution du programme naval prévu par la loi de finances de 1906.

M. Thomson

continue son discours. Il déclare que l'exécution du programme naval s'impose à la marine française, pour qu'elle puisse conserver son rang en face des puissances concurrentes.

Après avoir justifié le programme naval dans sa conception et dans son exécution, le ministre rappelle que les amiraux consultés déclarent que les cuirassés étaient nécessaires surtout à l'heure actuelle, et pour assurer la victoire à la France, il faut lui préparer une flotte capable de prendre l'offensive.

L'artillerie navale ne mérite pas les reproches qui lui ont été adressés; elle est propre à réduire au silence les batteries des côtes et à bombarder efficacement les forts ennemis.

M. Thomson examine ensuite la question des submersibles et termine en disant : « Nous sommes convaincu que le parlement ne refusera pas à la marine le crédit dont elle a besoin pour maintenir la puissance maritime du pays.

M. l'amiral de Cuverville

déclare approuver complètement les idées du ministre de la marine.

M. Monis

donne la réplique au ministre et revient sur les explications qu'il a fournies aux séances précédentes.

Ordre du Jour

M. le président donne lecture d'un ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.

Cet ordre du jour est adopté par mains levées.

Séance mercredi.

EN ITALIE

Eruption du Vésuve

Naples, 21 décembre.

Le Vésuve est en éruption. Des torrents de laves coulent sur les flancs du volcan, d'où s'élève une épaisse colonne de fumée. Pendant plus de vingt-minutes une abondante pluie de cendres est tombée sur Naples, provoquant une très vive émotion au sein de la population.

Etat-Civil

NAISSANCES

Gaffajoli Victoire. — Mort Antoine-François.

DÉCÈS

Vecchioni Flavio-Julio-Paxamus, 6 ans.
Guerrini Thérèse, veuve, 58 ans.
Bartoli Lucie-Marie, 23 mois.
Oletta Victor, menuisier, marié, 44 ans.
Ciavatti Annonciade, 15 mois.
Pennacchi Toussaint-Pierre-Joseph, 2 ans
Chiappe Gaet.-Paul, 16 mois.
Zannini Denise.

AVIS DE DÉCÈS

Les membres de la *Lyre Bastiaise* ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Oletta Victor

Menuisier

Membre de la Lyre Bastiaise

et les prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu aujourd'hui, 22 courant, à une heure de relevée.

On se réunira à l'hospice Civil.

USINE à GAZ

Prix du Coke tout venant . . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille* . . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.
Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 15.

D. H. ANDERSON,
Directeur de l'Usine à Gaz

ÉTABLISSEMENTS
L.-N. MATTEI et Cie

Messieurs L.-N. MATTEI et Cie ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle que la distribution des CALENCRIERS pour l'année 1907, sera faite en leurs magasins de vente de la Place St-Nicolas et rue Sampiero, du 24 Décembre au 2 Janvier prochain.

A L'OCCASION DES

FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

on trouvera dans la Maison L.-N. MATTEI et Cie, toutes sortes de VINS et LIQUEURS, tels que :

Bourgogne, Bordeaux, Saint-Julien, Côte-Rôtie, Chambertin, Saint Emilion, Château-Margot, Pommard, Beaume, Bas-Medoc, etc.

Malaga, Madère, Muscat de Frontignan, de Lunel et du Cap-Corse, Sauterne, Grave, Preignac, Malvoisie sec, Genovesella doux, etc. Prix à partir de 1 fr. 25.

VINS DE CHAMPAGNE : Vrai Louis Rœderer à 5 fr. 50. — Moët et Chandon à 5 fr. 30. — Montsoreau à 3 fr. et 2 fr. 25.

VINS DE TABLE : Rouges et Blancs, très bons, 30, 40 et 50 centimes le litre, suivant qualité.

EAUX-DE-VIE de VIN et de MARC, très vieille.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES, CIGARETTES

ARTICLES POUR FUMEURS

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse LIQUEUR CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

L'excellent Cigare MATTEI le meilleur à 10 centimes

Grand assortiment aussi vaste que varié de Tababs, Cigares et Cigarettes de toutes provenances. — Fabrique de *Cédrats, Limons* et *Oranges* confits. — Colis postaux à partir de 3 kilos pour tous pays.

A tout acheteur d'une bouteille de CÉDRATINE ou de VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA il sera fait *cadeau* d'un joli CALENDRIER.

XXXIe ANNEE — N° 349 LUNDI 24 DECEMBRE 1906

00689

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Décès, 0.25 — Insertions, 0.25

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête de la Circoncision. Saint Grégoire.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Premier quart, le 22. Pleine Lune, le 30.
Fête de Demain : NOEL.

23 DECEMBRE

Les Curiosités de la Semaine

La *Revue hebdomadaire* conte une amusante anecdote relative au grand tribun :

C'était peu de jours après que Gambetta eut subi l'opération de l'ablation de l'œil. Il y avait un dîner chez Laurier, qui demeurait alors rue Jouhert. Parmi les convives se trouvaient Edmond About, Sarcey et Eugène Chavette.

Gambetta était attendu ; il sortait pour la première fois avec son œil de verre. On convint de ne pas lui en parler.

— Cela ne pourrait que l'attrister, dit Edmond About. Ayons l'air de ne pas nous apercevoir du changement.

Mais la première chose que fit Gambetta en entrant fut de se placer devant la cheminée en disant :

— Comment le trouvez-vous ? Est-il assez réussi ?

— Quoi donc ?

— Mon œil postiche.

Et chacun de s'extasier :

— Mais c'est merveilleux !

— Il est impossible de se douter de quoi que ce soit !

— Lequel est-ce ?

— C'est parfait !

Et chaque fois que Gambetta, tout en dînant, se tournait vers l'un ou l'autre des convives, c'était une nouvelle marque d'étonnement sur la perfection de l'œil de verre.

Vers dix heures, on descendit au boulevard.

Gambetta, toujours impétueux, dévala brusquement sur le trottoir et heurta une grosse femme qui portait un panier au bras, quelque chose comme une fruitière ou une marchande d'abats.

— Vous ne pouvez donc pas faire attention ? s'écria-t-elle d'une voix courroucée.

— Ma foi, répondit Gambetta, il y a de notre faute à tous les deux.

La mégère le toisa des pieds à la tête, puis le regardant sous le nez, elle ajouta :

— Je ne sais pas ce qui me retient de te *crever l'autre !*

On s'imagine ce que dut être la déconvenue du grand tribun, et l'on peut penser combien sa déception fut terrible, après ce dîner si réconfortant.

Le retentissement qu'a eu la burlesque aventure de Kœpenick donne lieu, en ce moment, dans les pays de langue allemande, à des incidents burlesques. Dans les environs de Linz (Autriche), tout dernièrement, un capitaine de cavalerie se présentait chez un châtelain, et demandait à acheter du fourrage pour son escadron.

Le châtelain avait lu le récit de l'affaire de Kœpenick. Il flaira un piège.

— Si tout de même, se dit il, c'était un faux capitaine.

Et il alla chercher les gendarmes qui arrivèrent au moment où le capitaine montait dans le train.

Les agents de l'autorité sommèrent l'officier de leur montrer ses papiers ; celui-ci trouva la demande inconvenante et se fâcha, mais les agents ne s'émurent point, et convaincus qu'ils avaient affaire à un escroc, moinèrent dans son compartiment, et c'est entre deux gardes du corps que le capitaine rentra à Braunau.

Le lendemain, les gendarmes revinrent tout contrits : l'homme qu'ils avaient arrêté était un véritable capitaine.

Tableau !

Les couturiers et couturières d'Amérique viennent d'éprouver une grande satisfaction d'amour-propre. Un savant archéologue, M. Emerson, président, ces jours-ci, un congrès de couturiers et couturières, a démontré que le boa de plumes et de fourrures, tel que le portent les Parisiennes et les Américaines du XXe siècle, remonte à la plus haute antiquité.

Allons, tant mieux !

Le célèbre historien allemand Léopold von Ranke était d'une distraction légendaire. Le récent volume des Mémoires du prince Krafft von Hohenlohe-Ingelfingen nous fournit une anecdote curieuse qui vient confirmer que l'historien ignorait jusqu'aux faits les plus retentissants de l'histoire contemporaine.

Quelques jours avant la rentrée triomphale des troupes allemandes à Berlin (juin 1871), le prince venait de quitter sa demeure pour se rendre chez l'empereur Guillaume Ier, quand, dans la rue, il croisa le professeur Ranke, son vieil ami. Tous deux se saluèrent et le dialogue suivant s'engagea :

— Votre Excellence était sans doute en voyage ?

— Oui, répondit le prince, j'ai été absent pendant plus de dix mois.

— Ah ! dans ce cas, vous avez dû voir beaucoup de choses intéressantes. Vous voudrez bien me les conter une fois.

Le prince fut très humilié de cette réponse. Il ajoute dans ses mémoires : « Je crois que ce brave historien vit dans le passé et qu'il ignore complètement la grande guerre que nous venons de passer. Ma fierté d'avoir vaincu Paris par le bombardement s'en trouva fort abaissée. »

PIPELET.

Le Naufrage du Cao-Bang

Un télégramme de Marseille nous apprend que le Tribunal Maritime Commercial s'est réuni hier matin 23 décembre pour juger notre compatriote, M. Jacques Loquente, capitaine au long-cours, commandant le grand paquebot « Cao-Bang » des Messageries Maritimes, qui fit naufrage le 5 janvier dernier sur l'île de Poulo Caulon (Annam).

Ce tribunal était présidé par M. le capitaine de vaisseau Paillès, assisté d'un lieutenant de vaisseau et de deux capitaines au long cours.

M. le capitaine de frégate Forest remplissait le rôle de Commissaire du Gouvernement, assisté du lieutenant de vaisseau de Roquefeuil.

Après la lecture du rapport et l'interrogatoire du commandant, M. Loquente n'eut pas de peine à montrer à ses juges que ce naufrage a été dû à la tempête et au brouillard qui régnaient en ce moment dans ces parages.

Devant ces explications claires et nettes, le Commissaire du Gouvernement qui remplit le rôle de ministère public, fut obligé, chose rare dans les annales maritimes, de demander au tribunal l'acquittement de ce capitaine, au lieu de sa condamnation.

Après cette plaidoirie, le Tribunal se retire dans sa salle de délibérations et en revient quelques minutes après, rapportant un jugement en vertu duquel :

« M. Jacques Loquente est acquitté à l'unanimité avec félicitations du tribunal pour les excellentes manœuvres qu'il fit dans cette circonstance et pour les heureux moyens qu'il prit pour le sauvetage de ses passagers et de son équipage. »

Nous sommes heureux de l'issue de ce procès, mais nous tenons à dire que nous n'en sommes pas surpris, car nous connaissons depuis longtemps la grande capacité nautique de M. Loquente.

A la Compagnie Nationale, comme aux Messageries Maritimes, notre compatriote a toujours été apprécié à sa juste valeur, puisqu'il a toujours eu le commandement des plus grands bateaux qui font le service de Marseille au Tonkin.

Nous profitons de cette circonstance pour adresser à notre tour toutes nos plus chaudes félicitations à M. Loquente et l'assurer de toute notre estime et de toute notre amitié.

Un Capitaine au long-cours.

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais ».

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les statuts du Syndicat, les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

Chlorose, Acide phosphorique et MAGNÉSIE

La Chlorose et la Richesse du Sol en Acide Phosphorique et Magnésie

Malgré l'étude approfondie par nos Maîtres de la Viticulture des causes de la chlorose, bien des questions obscures restent à éclaircir, bien des bizarreries viticoles à signaler, aussi bien sur cette affection que sur la teneur de certains cépages, que l'on rencontre chlorosés ici et verts là.

N'est-elle pas une bizarrerie viticole cette constatation frappante de l'efficacité de la chaux, récemment fusée, employée contre la chlorose, en pulvérages répétés, alors que le calcaire en est la cause, et sans qu'on puisse arriver à s'expliquer le pourquoi ? En retour, grâce à l'établissement de nombreux champs de recherches expérimentales, grâce à l'étude des porte-greffes américains à j'étranger et chez nous, on connaît aujourd'hui ceux qui conviennent aux différentes natures de terrains de notre territoire viticole. C'est ainsi que le *Riparia* est classé par nos Maîtres de la Viticulture comme étant le porte-greffe des sols frais, meubles, profonds et fertiles, ne convenant nullement aux *terrains calcaires*.

Est-on réellement dans le vrai quand on prétend que le *Riparia*, porte-greffe par excellence dans les *terrains siliceux*, est à rejeter quand le terrain est calcaire ? Ne serait-il pas plus logique de dire que ce porte-greffe doit céder la place à d'autres porte-greffes manifestement supérieurs à lui, quand le calcaire du sol qu'on veut lui destiner est un calcaire pauvre ?

---

44. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

par Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

Ayant quitté le Dépôt de la préfecture, sous la garde de deux inspecteurs, quatre ou cinq heures avant le départ du train, Alexis, s'il se remit d'abord rue de Ravignan, pour y prendre ses effets et ses papiers, ne comptait guère y trouver Toline, qui avait évidemment se transporter rue de la Glacière. Aussi fut-il peu étonné quand la concierge en lui remettant un peu effrayée son propre dépêche lui déclara qu'elle n'avait pas vu *Mme Dubois* depuis trois jours. Mais ses appréhensions s'éveillèrent en apprenant que, la veille même, une jeune femme inconnue — dont le signalement répondait justement à celui de Mlle Tassoulich — était venue demander sa locataire, et qu'elle avait paru stupéfaite et fort émotionnée en constatant l'absence de son amie.

— Voilà qui est étrange ! se murmura-t-il en tremblant.

Cependant il ne s'abandonna pas à son inquiétude. Peut-être la visiteuse était-elle une autre de leurs compatriotes. Où pouvait être allée Toline, sinon chez Sophie ? Et celle-ci avait dû recevoir son télégramme. Si elle ne lui avait pas répondu, c'est qu'il fallait espérer pour le lendemain sa mise en liberté. Donc on devait l'attendre avec une fébrile impatience depuis deux jours.

Il grimpa rapidement ses cinq étages, suivi de près par ses gardes du corps qui ne le perdaient pas de vue. Un sommaire examen de son logement suffit pour le rassurer à demi. La layette n'était plus là ; ses papiers les plus compromettants avaient disparu. Nul doute que sa femme ne les eût emportés, en partant, dans la crainte d'une perquisition éventuelle.

Ses préparatifs furent bientôt faits, ses malles remplies et bouclées, puis chargées sur le fiacre par les agents eux-mêmes ; et les trois hommes remontèrent en voiture, se dirigeant au grand trot vers le faubourg Saint-Jacques. *Monsieur Dubois* avait prévenu la concierge qu'elle pouvait mettre à louer le petit appartement, dont sa femme ferait enlever le mobilier aussitôt qu'elle serait rétablie, avant de l'aller rejoindre en Angleterre.

Sa femme ! Avec quelle joie il allait la presser dans ses bras et contempler le nouveau-né ! Et comme lui parut long ce trajet de Montmartre à la Glacière ! Il lui semblait que l'on n'arriverait jamais.

Hélas ! On n'arriva que trop tôt !

Je ne raconterai pas la scène navrante qui se produisit quand Valdroff se trouva en face de Mlle Tassoulich : sa stupeur, ses angoisses, son désespoir et les multiples et douloureuses suppositions qui se pressaient se succédaient, se combattaient dans sa pensée.

En pareille occurrence, l'imagination se livre à un terrible vagabondage et admet volontiers les pires conjectures.

Sophie, bien qu'elle ne fût guère moins inquiète que lui-même, prenait à tâche de le calmer en suggérant une hypothèse toute naturelle que rendaient vraisemblable l'état avancé de la grossesse et la secousse morale qu'avait dû produire sur Toline l'arrestation de son amant. Il était probable, disait-elle, que la jeune femme, surprise par les douleurs dans la rue — ainsi que cela se voit assez souvent — n'avait pas eu le temps de traverser tout Paris, de l'extrême nord à l'extrême sud, pour gagner la maison où elle devait faire ses couches ; et qu'elle avait dû entrer chez une sage-femme ou se faire admettre d'urgence dans un hôpital.

La future doctoresse, en ne voyant pas arriver la pensionnaire annoncée par le télégramme de Valdroff et en ne la trouvant pas à Montmartre, avait déjà eu cette pensée. Elle s'était discrètement informée à Laribosière, à la Charité et ailleurs.

Mais cette explication ne diminuait guère les craintes et les tourments du nihiliste.

Comment la frêle et délicate jeune fille avait-elle supporté les épreuves toujours si dangereuses, surtout chez une femme primipare, du travail de l'enfantement ? Pourquoi n'avait-elle pas annoncé sa délivrance, sinon à lui, du moins à Mlle Tassoulich ? Était-elle donc trop malade pour songer à envoyer une dépêche ?... Morte peut-être ?

Oubliant, dans son chagrin, sa situation spéciale, son voyage forcé, l'heure du départ qui approchait, et les deux mouchards qui attendaient dans la salle à manger et ne comprenaient rien aux éclats de voix, aux exclamations, aux sanglots de leur prisonnier, Alexis voulait parcourir Paris entier, en compagnie de sa compatriote, pour retrouver Mlle de Varenek.

Un léger coup frappé à la porte et la voix rude de l'un des agents qui gardait dans l'entrebâillement vinrent le rappeler assez à la réalité des choses.

— Eh bien ! Qu'est-ce qu'il y a donc ? dit l'inspecteur d'un ton bienveillant dans sa rudesse. Ça ne marche donc pas, les petites affaires ?...

Et tirant sa montre :

— C'est que, voyez-vous, le temps s'écoule...

L'express de Calais n'attend pas. Il y a loin d'ici à la gare du Nord !

L'exposé fiévreux, tandis que les bras en signe de détresse, tandis que l'étudiante mêlait en deux mots le policier au courant de ce qui se passait :

— Vous n'aurez pas le triste courage, ajoutait-elle, d'empêcher ce malheureux époux avant qu'il n'ait retrouvé sa femme !

L'agent eut un geste de compassion sincère :

— Hélas ! je le voudrais, madame !... Et mon camarade aussi, j'en suis sûr. Mais la consigne est la consigne. Le devoir professionnel avant tout...

— Ne pouvez-vous, au moins, reprit Valdroff, me conduire chez M. le préfet... Si je l'avais vu hier, il m'aurait certainement accordé...

— Impossible, mon cher monsieur. Nous nous ferions mettre à pied... Et vous n'obtiendriez rien... C'est que, voyez-vous, on n'est pas tendre, en ce moment, pour les réfugiés de votre nation.

Puis, se ravisant et se grattant l'oreille :

— A moins que... balbutia-t-il avec hésitation...

— A moins que ?... Parlez. Que faut-il faire ?

— Non. C'était une idée en l'air. Je n'aurais pu prendre sur moi de vous reconduire à la *boîte* qu'au cas... improbable où vous auriez été à même de rendre à l'administration un petit service... Vous ne voudriez pas... Et, du reste, il y a cent à parier contre un que vous ne savez rien.

— Je ne vous comprends pas. Vous n'osez pas me proposer, je présume, de trahir mes amis ? dit froidement le prisonnier.

L'inspecteur sourit et secoua la tête :

Il existe, en effet, dans le Var et ailleurs, des vignobles sur *Riparia Glotre* greffés depuis une dizaine d'années, dont la teneur en calcaire actif a 40 o/o (marnage pour cent), et mis qui ont reçu d'abondantes fumures phosphatées, dans lesquels ce porte-greffe est d'un beau vert et d'une fructification copieuse et soutenue. M. Rosa n'a-t-il pas signalé en 1869, à propos d'une communication de M. Lagatu, professeur de chimie à l'École nationale d'agriculture de Montpellier, faite à la Société départementale d'encouragement à l'agriculture de l'Hérault, que dans un vignoble de Lattes, où le sol contient 57 o/o d'un calcaire très actif, le *Riparia* y vient très bien. Le terrain de ce vignoble est, comprenons-nous de le dire, d'une richesse exceptionnelle en acide phosphorique, 6 pour 1.000, alors que les terres reputées riches en contiennent 1 à 2 pour 1.000 seulement.

Le *Riparia* n'est pas le seul plant américain qui soit dans ce cas ; le *Jacquez* dont le vin a procuré dans une partie du Var de beaux bénéfices, que l'on a conseillé de planter comme porte-greffe dans les terrains réfractaires au *Riparia*, pour céder tous dans la place, aujourd'hui, au *Rupestris du Lot*, aux *Riparia* × *Rupestris* et autres hybrides, n'est-il pas cité par M. Laurent, dans une réunion de cette même Société d'agriculture, comme donnant dans son terrain calcaire des greffons d'arrosoir, jetés chétifs et chlorotiques, enfin très rebelle à toute végétation, grâce à des apports importants de plâtre et d'engrais phosphatés, et chez M. Astier, dans ses vignes de Mas-Coulet, pauvres en acide phosphorique et chaux, une belle végétation, grâce à des apports abondants de phosphate.

L'acide phosphorique jouerait donc, de ce fait, un puissant rôle dans l'atténuation de la chlorose calcaire. Il est probable qu'il n'est pas seul à influer favorablement sur la végétation en terrain chlorosant.

La magnésie exercerait, pour MM. Gervais et Lagatu, indépendamment des éléments essentiels, une action manifeste sur la chlorose. M. Gervais a, en effet, constaté que celle-ci a été fortement atténuée dans des sols pauvres en magnésie et assez riches en acide phosphorique, par des fumures magnésiennes et phosphatées.

Les bizarreries de la classification de la résistance des cépages américains à la chlorose ne s'apprennent pas ici, malgré les explications fournies sur son compte.

De forte que la classification de la résistance des cépages américains à la chlorose, pour la détermination de laquelle on a surtout tenu compte de la nature physique du sol et particulièrement de sa teneur en carbonate de chaux, en serait fort imparfaite, et il y aurait, croyons-nous, à leur également exemple, à l'avenir, d'une façon générale, des éléments de richesse du sol pris individuellement, parfois isolément de sa teneur en acide phosphorique et magnésie.

Constatons donc en disant que le vitriol ne saurait jamais trop se renseigner aussi bien par l'analyse physique et chimique de son sol et sous sol, que par l'examen pratique et suivi des porte-greffes ou hybrides américains, américo-américains, etc., plantés en terrains analogues à celui qu'il veut reconstituer, s'il veut éviter des échecs lamentables et des tâtonnements coûteux. De cette façon, il ne sera pas obligé plus tard d'avoir recours à des engrais dispendieux et des dépenses pour maintenir ses vignes en bonne posture.

J.-B. CASTELLI.

Postes et Télégraphes

Le 11 janvier 1907 à 10 heures du matin, il sera procédé en séance publique à Ajaccio (Direction des Postes) vers du Collège, à deux adjudications réservées pour assurer le service de transport des dépêches d'Ajaccio-gare au bureau qui devra être ouvert soit en voiture ordinaire (pendant 6 ans), soit en voiture spéciale (pendant 9 ans).

Les personnes qui désirent prendre part à ces adjudications peuvent prendre connaissance des cahiers des charges à la Recette Principale des Postes et des Télégraphes à Ajaccio.

Ne seront acceptés que les soumissionnaires en mesure d'effectuer le service avec un matériel et des chevaux en parfait état.

Ajaccio, le 5 décembre 1906.

Le Directeur des Postes et Télégraphes de la Corse,
RIVE.

COUR D'ASSISES

Audience du 22 décembre

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

Le Drame DU NOUVEAU PORT

Réquisitoire

Après la plaidoirie si complète de la partie civile, M. l'avocat général n'ajoutera que quelques observations.

Deux hommes morts et un blessé, tel est le tableau que nous offre le procès actuel. Et si l'on cherche les causes de cette catastrophe, on est douloureusement surpris de la facilité avec laquelle on supprime les existences humaines. C'est uniquement le plaisir du mal, l'instinct du crime, qui a armé les bras des deux accusés.

L'honorable organe du ministère public retrace ensuite la scène du drame. Mosca et Pietri étaient ensemble dans le buvette Pietri lorsque leurs victimes y arrivent. Une querelle s'engage bientôt entre Biochierai et les deux accusés, une scène de pugilat se produit. Mosca fait voler les objets du comptoir à la tête de Biochierai et ensuite de Vincenti et Venturini, qui n'avaient fait aucun mouvement, n'avaient pris aucune part à la discussion. Presque aussitôt des détonations retentissent. Deux hommes tombent, l'autre s'enfuit blessé.

Cinq individus furent arrêtés. Les filles Porri, Giacomini, Mosca et Pietri. Les trois premières ont été relaxés, les deux dernières ont été retenus comptables.

De la culpabilité de ces individus les preuves abondent. Mosca était dans la buvette, c'est lui qui engage la discussion avec Biochierai, c'est lui qui a lancé les verres et les bouteilles, c'est lui qui a blessé Biochierai à la cuisse. Les dénégations de Mosca sont contredites par une série de dépositions, notamment par celles du blessé lui même, qui n'avait aucun intérêt à accuser Mosca, plutôt que Pietri qu'il sait avoir consommé.

Cet accusé est donc l'auteur de la tentative commise contre Biochierai, mais il est aussi complice des deux autres meurtres. Il n'est pas l'auteur de ces deux crimes, il a certainement commandé aidé et facilité l'action commise par Pietri.

Le distingué organe de l'accusation démontre ensuite la culpabilité certaine de Pietri comme auteur principal des homicides volontaires commis sur Vincenti et Venturini.

En terminant, M. l'avocat général adjure le jury de faire une application sévère de la loi aux accusés dans un intérêt de répression privée et de justice sociale.

Plaidoirie de Me de Carafla

L'honorable défenseur de Mosca prend la première la parole.

Qu'est-ce que Mosca ? On l'a présenté comme un rôdeur de barrière, comme un espèce dangereux, on est allé jusqu'à lui reprocher les fautes qu'auraient commises son père et son frère. Certes ce jeune homme de vingt ans a eu à se reprocher quelques peccadilles, qu'il a expiées, et qui ne sauraient suffire à prouver que ce malheureux est un repris de justice dangereux. Ses antécédents d'ailleurs ne sauraient prouver qu'il a commis les crimes qui lui sont reprochés.

Tandis que la partie civile accuse Mosca d'être l'auteur des meurtres de Vincenti et de Venturini, M. l'avocat général ne demande sa condamnation que comme complice. Tandis que l'un des organes de l'accusation repousse certains témoins, l'autre base sur leurs dépositions son système de culpabilité. Ces contradictions montrent la faiblesse de l'accusation.

Mosca, en résultat, n'a commis que les délits de violences sur les deux victimes, mais il ne saurait être reconnu coupable de leur mort, ne, plus que de la tentative commise sur Biochierai.

Cinq coups de feu ont seuls été tirés, tous les cinq ont porté, et médecine et armurier sont d'accord pour déclarer que les cinq balles sont identiques, sont sorties de la même arme. C'est donc un seul individu qui a fait feu, et si, comme les témoins l'affirment, c'est Pietri qui a fait feu, Mosca ne saurait être retenu, ni pour la tentative, ni pour les meurtres.

Mais s'il n'est pas auteur des meurtres de Vincenti et Venturini, il en est complice affirme le ministère public. Cette complicité rien ne vient l'établir. Quelle aide, quelle assistance a-t-il porté à l'auteur des coups de feu ? Aucun témoignage ne vient le préciser.

Dans ces conditions le jury, sans se laisser impressionner par les clameurs du dehors, doit rendre à la liberté un malheureux, qu'une année de prison préventive a suffisamment puni du délit de coups et blessures, le seul dont on puisse l'accuser. Un verdict d'acquittement s'impose.

Plaidoirie de Me Musso

Me Henri Musso présente la défense de Pietri.

Lorsqu'il y a trois mois, dit en débutant le jeune défenseur, je vis Pietri, dans sa prison, son sourire triste m'impressionna. Je me demandais comment cet homme si doux avait pu donner la mort à deux de ses semblables. La lecture du dossier me donna la conviction inébranlable que Pietri n'était pour rien dans le drame du Nouveau Port, qu'il était la victime des calomnies machinations de quelques misérables.

Le vaillant défenseur fait alors défiler sous les yeux des jurés les portraits des accusateurs de Pietri, de ces faux témoins dont la moralité suffit à prouver la bonne foi. Les uns, le dossier le révèle, sont des repris de justice, des bandits, liés d'amitié avec Giacomini, les autres, deux amours, marchands de jolie, ont du moins l'excuse de défendre un ami, et de plaider pour elles mêmes ; et enfin un jeune enfant, qui hier, mendiait dans les rues, et dont on a acheté la déposition avec quelques sous, et de bons dîners.

C'est tout, et ce sont de pareils gens dont les dires mensongers suffiraient à établir la culpabilité de tous. Non, toutes les constatations matérielles, ainsi que la démontrera Me Decori, prouvent l'innocence de celui, qu'on s'acharne à perdre. Condamner Pietri, serait commettre une épouvantable erreur judiciaire, que les jurés ne s'exposeront pas à commettre.

Plaidoirie de Me Decori

C'est avec une conviction profonde dans l'innocence de son client que Me Decori vient solliciter, à son tour, sa mise en liberté.

Tandis que son client accusé l'accusait formellement d'être l'auteur des cinq coups de feu, Pietri, plus digne, se bornait à affirmer son innocence sans vouloir désigner un coupable. Accusé, il n'a qu'à se défendre, sans désigner l'auteur ou les auteurs inconnus des meurtres de Vincenti et de Venturini.

Dans cette affaire, il est un individu resté de justice, qui joue un rôle très obscur. Cet homme, qu'aucune autre témoin était à Bastia le jour du crime, qui, déguisé en artilleur, se trouvait sûrement dans la buvette Porri, tenue par sa maîtresse, cet homme a qui un armurier de la ville a vendu le revolver, qui a servi à tuer les deux victimes, qui a fait l'achat des balles, cet individu c'est celui sur en faveur duquel une ordonnance de non-lieu a été rendue, c'est le bandit Giacomini. C'est lui qui a obligé on le regrette les malheureux Pietri à se désigner l'auteur des meurtres. C'est devant des amis intimes que Giacomini force Pietri à faire l'aveu de sa culpabilité. Mais, lorsque cet infortuné peut enfin son innocence à jamais reconnue, lorsque la vérité va éclater, il peut la crier à des personnes de confiance, il le fait avec une sincérité qui touche ceux qui apprennent la vérité. Dès qu'il peut échapper aux griffes du bandit, il veut se constituer. Est-ce là l'attitude d'un coupable.

C'est cet homme, sur lequel tous ses patrons ont fourni des renseignements élogieux, que Pietri accuse au bagne, en se laissant prendre aux savantes mais indignes manœuvres de certaines personnalités, qui méritent le mépris public. Pietri est innocent, le condamner serait monstrueux.

Au nom de la justice, au nom de la liberté individuelle, il doit être rendu à son vieux père, à ses deux frères et sœurs, dont il est l'aîné.

***

Audience d'aujourd'hui :

Forni Dominique Jean, Morelli Paul, Cherchier Jules, demeurant tous trois à Ajaccio, meurtre, tentative d'assassinat et complicité et tentatives de meurtre.

Ministère public, M. Marchal, substitut du procureur général.

Défenseur, Me des Montets senior et junior, Decori, Marchal.

THEATRE MUNICIPAL

avec autorisation de M. le Maire

Mardi 25 décembre à 8 heures 1/2

Lucie de Lamermoor

Opéra en 4 actes, musique de Donizetti

Bulletin Financier

Paris, 20 décembre 1906.

D'abord hésitant, le marché se raffermit. Notre 3 0/0 termine à 95.17. Parmi les Fonds Etrangers l'Extérieure et les Russes sont en hausse. Nos Sociétés de Crédit sont bien tenues. A peine du 2 janvier le Crédit Foncier paiera un acompte de 15 fr. sur le dividende de 1906.

En Banque, l'Hongrois 5 0/0 de l'Etat d'Alagoas a été demandé suivies à 450.50 Le Saint Raphaël Quinquina est ferme à 119 ; un acompte de 7.50 sera payé le 1er janvier. La Société Helsingfors de Mines s'anerit à 81.50. La Queensland Copper s'échange à 40.50 en bonne tendance. Les obligations 6 0/0 or de la Venezuela Central Railway, dont nous avons annoncé la prochaine introduction, jouissent d'une première hypothèque spéciale sur l'ensemble de la ligne. Les Zinc de Terne se maintiennent sur le marché libre entre 125.50 et 124.50. L'action ancienne Petit Colin s'avance à 155.

Le nombre des souscriptions aux 7.000 actions ordinaires de 100 francs de la Cie Générale des voitures automobiles, dont l'émission sera close ce soir jeudi, dépasse toutes les prévisions.

Rappelons que c'est la société Générale Française Industrielle, 33 boulevard Haussmann à Paris qui ouvre ses guichets à la souscription au 2/3 environ de 5 0/0 frs. représentant le capital de la Cie des Anthracites de la Sarthe (premier versement 125 frs.)

Nos chemins de fer sont particulièrement

Petite Gazette

22 décembre

Thermomètre — 7 heures du matin 3 8 8 à midi 10 6 heures du soir 10 5
Maxima 11 Minima 5 0

Baromètre — 7 heures du matin, 770 mm à midi, 770 mm. 6 heures du soir, 769 mm.
Vent. — Dans la matinée, N.-E.
Pluie : Aucune.
Etat du ciel, couvert
Thermomètre, à 9 h. du matin : 0 mm.

Prestation de serment

Nous apprenons avec un réel plaisir que M. Félix Savelli, de Sant'Antonino, licencié en droit de la faculté de Montpellier, vient de prêter serment devant la Cour d'Appel de Paris. C'est un compatriote de plus au barreau de Paris.

Nous prédisons au jeune maître, dont nous connaissons la vive intelligence, le plus brillant avenir.

Nous lui adressons avec toutes nos félicitations, nos meilleurs souhaits.

***

Le drame du Bd Saint-Angelo

Hier matin, vers 11 heures l'inspecteur Ristori et les agents Gavi et Gabrielli ont procédé à l'arrestation de la veuve Domarc, dans son magasin d'épicerie du boulevard Saint Angelo.

Interrogée au poste de police la veuve Domarc a déclaré être l'auteur des coups de revolver tirés sur Nava. File a tiré, pour l'effrayer, dit elle Nava, au contraire, persiste à dire que c'est Orsini qui a fait feu sur lui à trois reprises et sans aucune provocation de sa part. Orsini est toujours en fuite. Nava paraît hors de danger.

L'enquête continue.

***

Décès

Le mal défie la science et les soins des pauvres mères, et les cercueils de petits enfants continuent à défiler vers le champ du dernier repos. Hier c'était celui du jeune Toussaint Pannacchi, âgé de deux ans, fils de M. le coiffeur Jean Baptiste Pannacchi, que les nombreux amis de la famille entouraient, qui est allé grossir la légion des anges qui doivent chanter la naissance du Sauveur du monde.

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles Pannacchi, Pierucchi, et Mandricchi.

***

Locomotive contre tramway

Hier soir, à 5 heures et quart une locomotive, conduite par le mécanicien Paliovani Ignace, descendait de la gare et se dirigeait vers le Nouveau-Port, lorsque arrivée à la hauteur de la pharmacie Luciani elle heurta le tramway n° 38 conduit par le cocher Bartoli.

Le choc n'a pas été violent et les personnes qui se trouvaient dans l'omnibus, en ont été quittes avec quelques légères contusions, la machine s'étant arrêtée à temps et les hommes d'équipe Mezzoni et Faggianelli ayaient donné le coup de sifflet réglementaire.

Sans ces habiles précautions le tramway aurait été pris en écharpe et nous aurions eu quelque malheur à déplorer.

***

Les Etrennes

Bébé à son parrain.

— AVEZ-VOUS songé à mon cadeau ?

— Je comprends ! Je t'ai choisi un cadeau très instructif !

— Parrain, si cela ne vous fait rien je préférerai comme cadeau un *cédrat confit de la maison L.-N. Mattei.*

⁂

A louer

Villa au bord de la mer.
S'adresser Villa Kermaria.

⁂

On demande

On demande à Corvione pour un hommes seul une domestique sachant faire cuisine et appartement.
S'adresser au bureau du journal.

Librairie Ollagnier

ALMANACHS HACHETTE

Edition simple, brochée. . 1.50
— cartonnée . 2.00
— maroquin . 3.00
Edition complète, cartonnée. 3.50
— maroquin. 4.50

N. B. Prière d'ajouter *0 60* centimes aux prix de vente pour recevoir ces volumes franco.

François MAESTRACCI
Agréé au Tribunal de Commerce
2, rue Neuve Saint Roch, Bastia
Représentation
devant la Justice de Paix, etc.
Recouvrement de créances
Rédaction de bordereaux d'hypothèques

Occasion pour les fêtes
Vente forcée, au détail, d'un stock de
Vins de Champagne
des grands chais d'Epernay
3 qualités

GRAND HOTEL D'EUROPE

Mme COLOMBANI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion des ***Fêtes de la Noël et du Jour de l'An*** on trouvera chez elle une spécialité de Marrons glacés et de Pralines soigneusement préparées.

Patisserie du jour
Ravioli, Pâtés froids, Galantines
Aspic de foie gras, etc.
Réveillon

BIJOUTERIE MATTEI
Bastia — 20, Bd Paoli, — Cornet
Joaillerie. — Horlogerie. — Orfèvrerie. — Alliances. — Articles pour Baptêmes, Première Communion, Fiançailles, Mariages.
Achat de vieux bijoux d'or et d'argent

CÉDRATS CONFITS
Expéditions par colis postaux
Emballage soigné
A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00690

Récompenses Honorifiques

Paris, 23 décembre.

La médaille d'honneur des douanes est accordée au dévoués ci-après :

M. Ficaja, préposé des douanes à Saint-Florent.

M. Loca, préposé-visiteur à Ajaccio.

LE SERMENT DES JURÉS

Paris, 23 décembre.

Le gouvernement déposera à la prochaine séance de la Chambre, le projet de loi tendant à modifier le mode de protestation de serment des jurés et présidents du jury.

France et Vatican

DÉCLARATIONS de Monseigneur Méry del Val

Rome, 23 décembre.

Son Excellence le cardinal secrétaire d'Etat a fait aujourd'hui d'importantes déclarations à un prélat français, auquel il a dit :

« La lutte est ouverte entre le gouvernement Français et le Saint-Siège. La France l'a provoquée, le Vatican ne reculera pas, il ne le peut absolument pas.

« La guerre actuelle est la guerre contre Dieu. C'est la guerre entre le christianisme et la France.

« La victoire du Christ est certaine. L'heure des énergies est venue, que les catholiques soient fiers de défendre leur foi jusqu'à l'effusion du sang.

EN PERSE

La santé du Shah

Paris, 23 décembre.

Les nouvelles données aujourd'hui sur la santé du Shah ne permettent plus d'avoir aucun espoir. L'état de l'angoisse malade, qui s'était sensiblement amélioré ces derniers jours puisqu'il avait pu s'entretenir des affaires de l'Etat avec ses ministres, a subitement empiré, et le roi de Perse doit être considéré comme mourant.

a proclamation du nouveau Roi

Paris, 23 décembre.

Le prince héritier est déjà roi.

Une proclamation a été lancée hier, ordonnant qu'il prendra la direction du royaume aussi longtemps que durera la maladie du Shah.

Douzièmes provisoires

Paris, 23 décembre.

Le Parlement sera appelé à voter, dans la séance de jeudi prochain, les douzièmes provisoires pour le mois de janvier 1907.

EN ITALIE

Tremblements de terre

Rome, 23 décembre.

Les appareils sismographiques des observatoires de Bologne et de Florence signalent un tremblement de terre très violent à une distance de 7.000 kilomètres.

AU MAROC

Arrivée des renforts

Tanger, 23 décembre.

La Mahalla de El Guebbas est arrivée hier à Tanger.

Elle a établi son campement à Chaf, aux portes de Tanger, dans le district des Fahs.

EN SERBIE

Une grève de typographes

Belgrade sans journaux

Belgrade, 23 décembre.

Depuis plusieurs jours la capitale de la Serbie se trouve sans journaux, par suite de la grève des compositeurs.

L'opposition accuse le gouvernement d'avoir suscité la grève, afin d'empêcher les journaux de l'opposition de paraître pendant les débats sur l'emprunt.

Cette grève cessera demain ou après demain au plus tard, par suite du vote de l'emprunt.

Le vote de l'emprunt

Belgrade 23 décembre.

La Skoupchtina vient de voter en première et en deuxième lecture le projet de loi du nouvel emprunt qui se trouve ainsi assuré.

Au cours des débats, M. Protitch, ministre de l'intérieur, a déclaré que la côte à la Bourse de Paris est assurée à l'emprunt par la commande des canons à l'industrie française.

EN RUSSIE

LA RÉVOLUTION A ST-PETERSBOURG

Arrestation de Socialistes

Saint Pétersbourg 23 décembre

La police, ayant découvert un second lieu de réunion de la section militariste du parti socialiste, avait pris toutes ses dispositions pour procéder à l'arrestation de tous les membres présents.

Les dispositions prises ont été couronnées de succès ; une soixantaine d'arrestations ont été opérées.

Découverte de bombes

Saint Pétersbourg, 23 décembre.

La police de Saint-Pétersbourg, de Moscou, et de plusieurs grands centres, découvre chaque jour de fabriques de bombes et de dynamites.

Des arrestations nombreuses sont opérées, particulièrement parmi les étudiants anarchistes.

GRAND HOTEL *L'INGENIEUR*
A LA RENOMMÉE DES PATÉS DE MERLES
A L'OCCASION des Fêtes de la NOEL
Grand assortiment de pièces froides

En vente chez M. Morfisi,
Place Saint-Nicolas, 13.
Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie corse de Patrimonio.

AVIS DE DÉCÈS

M. Désiré Pieraccini, chef de service à la Cie de Chemins de fer Départementaux ; M. et Mme Théophile Pieraccini, née Ordioni ; M. et Mme Cost. née Pieraccini, et leurs filles ; M. et Mme André Noël, née Pieraccini, et leurs enfants ; Mlle Jeanne, MM. Raymond et Eugène Pieraccini ; M. et Mme Bonavel, née Delaconi ; M. et Mme Joseph Secci, née Delaconi, et leurs enfants ; M. et Mme Théophile Delaconi et leurs enfants ; M. et Mme Paul Delaconi et leurs enfants ; M. et Mme Alfred Secci et leurs enfants ; M. et Mme Charles Dowse, née Pieraccini, et leurs enfants ; M. Emile Pieraccini ; Mme veuve Bleuly, née Pieraccini et ses enfants ; Mme veuve Marie Piéroni, née Pieraccini, et son enfant ; M. et Mme Bedk, née Pieraccini et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Marie-Sidonie Pieraccini
Née DELACOURT

leur épouse, mère, belle-mère, grand mère, tante et alliée, décédée à Bastia, le 23 décembre 1906, à l'âge de 54 ans, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu mardi, 25 courant.

Un avis ultérieur fera connaître l'heure des obsèques.

On se réunira à la maison mortuaire, Avenue Carnot, 3.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

La famille ne reçoit pas.

HOTEL DU GOLFE
Place Miot, Ajaccio

Restaurant et Pension. — Confort moderne. — Position exceptionnelle au midi et au centre des promenades. — Vue splendide sur le golfe. — Grands salons pour noces, banquets et soirées. — Chambre et pension à partir de 7 francs par jour. — Arrangements pour séjour prolongé.

Déjeuner 2 fr. 50. — Dîner 3 frs. y compris le crû renommé de la maison. — Café-Restaurant dans le jardin d'hiver. — Plat du jour et repas sur commande à domicile. — Coquillages frais tous les jours.

Afternoon tea. — Cold meo
English Spoken
Man Sprichi Deutsch

Bijouterie-Horlogerie DANESI fils
Bd Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des lycées d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, fabricant spécialiste pour les réparations, est à même de faire un travail très soigné et garanti.

Grand entrepôt de Vins
CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE
ORESTE BIAGINI
8, Avenue Carnot, Bastia

2 Grands Prix 1 Diplôme, 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions

Vente en Gros et au Détail

La Maison ORESTE BIAGINI offre ses vins vieux et nouveaux au lendemain du dernier août à des conditions particulièrement avantageuses. Non que la prix soient très réduits. Elle garantit les vins qu'elle livre, par son de raison forte, et engage les consommateurs à en faire l'essai. Des échantillons seront adressés franco sur demande.

Aperçu des prix

Vin d'Algérie, de Frontignan, de Cotillure et du Roussillon, Rouge : 17 et 20 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc : 24 et 25 fr. l'hect.

Vins de Corse (marques de Vescovato, Aleria, Talone, etc.) Rouge 25 et 27 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc 26 et 28 fr. l'hect.

Ces prix s'entendent en fûts, hors de barrière, par partie d'au moins 100 litres.

A l'occasion des fêtes de NOEL et du JOUR DE L'AN, la Maison offre aux vins fins et de liqueur aux prix suivants :

Muscat de Frontignan vieux
Par fût de 25 litres 85
Par fût de 50 litres 80
Par fût de 100 litres 75

Vins de Madère de Malaga et Vermouth supérieur
Par fût de 25 litres 95
Par fût de 50 litres 90
Par fût de 100 litres 85

Quinquina Ponsonnet *et Gentiane*
Par fût de 25 litres 100
Par fût de 50 litres 95
Par fût de 100 litres 90

Aperif de Pol *et vermouth de Turin*
Par fût de 25 litres 105
Par fût de 50 litres 100
Par fût de 100 litres 95

La Maison livre également des vins fins vieux en bouteilles cachetées à 0,60 la bouteille. Des vins du Chianti — Barbera — Asti mousseux, ainsi que des vins de Champagne des meilleures marques aux prix les plus limités.

A l'occasion du nouvel an les clients de la Maison recevront une superbe Calendrier.

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille*. . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . 40 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'extérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

D. H. ANDREONI,
Directeur de l'Usine à Gaz

37 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

par

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

— Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un de vos amis... Ce serait plutôt le contraire... Et puis, il n'y a pas de politique dans l'affaire.

— Quelle affaire ?

— Oh ! une affaire de famille, une histoire d'amour.

Alexis éprouva un tressaillement involontaire.

— ... Oui. Un enlèvement, comme dans les feuilletons ! La police, voyez-vous, est la confidente obligée de toutes les aventures... Et parfois elle en apprend de belles, allez !...

Le brave homme, mis en humeur expansive par le verre de liqueur avec lequel on avait laissé en tête-à-tête les deux policiers, continua d'un accent mystérieux :

— Bref : si vous avez perdu votre femme, vous, monsieur... — soyez tranquille, on vous la retrouvera... Je m'en charge, si vous voulez, dès que je vous aurai mené à destination. — Ce sera l'affaire de quarante-huit heures... Et d'abord, puisqu'il y a un nouveau-né, les registres de l'état civil ne sont-ils pas là ? Il a bien fallu le déclarer, le gosse ?

— Mais qu'est-ce que je disais donc ?... Ah ! oui, j'y suis... Si vous avez égaré votre femme, il y a un grand seigneur russe, riche à millions, paraît-il, qui a perdu pour tout de bon sa fille... et court depuis des mois après elle et après son séducteur — qu'il ne connaît pas, par parenthèse, ce qui ne facilite guère les recherches.

L'amant de Mlle de Yarensk était sur des charbons ardents, et tremblait que son trouble ne le trahît... Sophie était devenue blême.

— En quoi ces racontars peuvent-ils intéresser M. Valdroff ? interrompit-elle en haussant les épaules. Et quel service pourrait-il rendre... ?

— Est-ce que je me soucie à cette heure de votre gentilhomme russe et de l'enlèvement de sa fille ? ajouta Alexis, s'efforçant de dissimuler son agitation... Est-ce que je sais de leur rang et de leur monde, moi, pauvre diable ?...

— Pardon, pardon !... Puisque vous êtes du même pays, vous aurier pu entendre parler de cet scandale et nous fournir une indication. Les exilés savent souvent mieux que personne la chronique intime du gouvernement qui les a proscrits. Ah ! si vous aviez eu le moindre *tuyau* à nous donner, l'arrêté d'expulsion était rapporté d'emblée ; vous étiez libre comme l'air. Et j'avais, moi, une bonne récompense du vieux boyard, je damais le pion au collègue chargé de l'affaire et qui n'en sait pas plus qu'à la première minute ; mon avancement était certain...

Au même instant le camarade resté dans la salle à manger se présenta à son tour, en titubant légèrement :

— Hé bien, nous ne partons pas ?... Nous allons manquer le train avec tous vos bavardages.

— C'est juste ! dit tranquillement Alexis Valdroff qui venait d'échanger avec Sophie un coup d'œil significatif. Je suis à vos ordres, messieurs ; accompagnez jusqu'au bout votre mission. Veuillez me laisser une minute seulement avec madame pour lui faire mes adieux...

Les inspecteurs se retirèrent discrètement dans la salle à manger, où ils vidèrent tout à fait le flacon commencé.

L'étudiante et l'exilé se communiquèrent à voix basse leurs impressions. La terrifiante nouvelle que venait de leur apprendre l'inconsciente loquacité d'un policier à demi ivre ne permettait plus une longue délibération.

La mesure de rigueur exécutée contre le nihiliste devenait pour l'amant de Mlle de Yarensk et pour celle-ci un moyen de salut. Dès lors que le père ignorait tout et que la police française, mise en campagne sur sa demande ne soupçonnait rien, on pouvait espérer de la tenir en échec.

L'étudiante en médecine disuada vivement son ami d'opérer, dès son arrivée à Douvres, un retour clandestin sur le territoire français, comme il en exprimait l'intention...

Elle lui promit avec énergie de retourner et de lui ramener à Londres Toline et son enfant.

— Elle est plus prudente et plus sage que vous, dit-elle. Et son silence même le prouve. Le moindre billet, la moindre dépêche ne risquaient-ils pas de révéler le secret de la retraite forcée où le captivateur, gardé à vue par deux agents ; ces diverses circonstances l'avaient rendue défiante. Elle n'avait plus que du mépris pour des gens qui avaient mailé à partir avec la princesse ; elle se promettait bien de ne pas leur sans renseignements discernais, de ne plus s'exposer à faire de son immeuble un repaire de *nihilistes*.

— Qu'est-ce que vous lui voulez à Monsieur... *Dutroit* ? répondit-elle d'un ton sec.

— Je suis chargée d'une commission pour lui... Est-il de retour de... voyage ?

— De prison, que vous voulez dire ! Il est bien, il est revenu et repart... et pour longtemps.

— Pour longtemps ?

— Sans doute ! il est *expurgé*, comme me l'ont appris ces messieurs de la Sûreté, chargés de le conduire hors de France. Ah ! vous avez de la chance de n'être pas venue deux heures plus tôt.

— Au contraire, j'en suis désolée, murmura-t-elle...

(*A suivre*).

— M. LOUBOS ? demanda-t-on timidement.

La pipelette la regarda de travers, avec une malveillance peu dissimulée.

La disparition successive de ses deux nouveaux locataires, du mari d'abord, de la femme ensuite, la visite mystérieuse d'une dame qui avait refusé de donner son nom ; le retour quelques heures auparavant, du prétendu domestique, gardé à vue par deux agents ; ces diverses circonstances l'avaient rendue défiante. Elle n'avait plus que du mépris pour des gens qui avaient mailé à partir avec la princesse ; elle se promettait bien de ne pas leur sans renseignements discernais, de ne plus s'exposer à faire de son immeuble un repaire de *nihilistes*.

— Qu'est-ce que vous lui voulez à Monsieur... *Dutroit* ? répondit-elle d'un ton sec.

— Je suis chargée d'une commission pour lui... Est-il de retour de... voyage ?

— De prison, que vous voulez dire ! Il est bien, il est revenu et repart... et pour longtemps.

— Pour longtemps ?

— Sans doute ! il est *expurgé*, comme me l'ont appris ces messieurs de la Sûreté, chargés de le conduire hors de France. Ah ! vous avez de la chance de n'être pas venue deux heures plus tôt.

— Au contraire, j'en suis désolée, murmura-t-elle...

(*A suivre*).

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?
ALORS...

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait repousser les Follicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux scientifiquement reconnu. Vente toujours croissante.

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison à Couvet (Suisse)
et Pontarlier (Doubs)

FONDÉE EN 1827

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse
25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 4, rue Feydeau, Paris.

MARBRERIE

Cheminées de tous styles **Mastics pour meubles**

Entreprise de tous travaux d'Art et de Commerce en marbres, granits, porphyres, syénites et pierres de Corse et de toute provenance.

Exploitation de la pierre de Sisco (dite confoline), incomparable pour tombeaux et tous travaux pour bâtiments.

Dépôt de dalles, marches, éviers en pierre de Brando, de carrières si puissantes de la Maison.

Seule Maison récompensée
aux *Expositions mondiales de Paris 1855, 1867, 1878, 1900 et de Milan 1906*

A BASTIA LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE
Grand diplôme d'honneur

JOSEPH LUCIANI

Bastia, Boulevard Paoli, 33, et Sisco-Marine (Cap-Corse)

Travaux d'arts dirigés par R. LUCIANI, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Carrare (Italie).

Dessins et Devis sur commande

PLATRE DE PARIS
Appareils fumivores,
Chassis pour cheminées en tôle et cuivre,
Ventilateurs.
Appareils inodores pour garde-robes
Adresser commandes soit à Bastia, soit à Sisco

PRIX TRÈS MODÉRÉS

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix sommes et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de styles Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS
J. MORETTI
CORTE (Corse)

Grande collection de cartes postales
illustrées du pays, 700 modèles
1.700.000 cartes postales en magasin
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions, en noir et en couleurs.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants
Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles
Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Installation nouvelle

HOTEL DU CAP-CORSE
sous la gérance de Mme veuve PICOT, née STOTTO. 7, rue de l'Opéra, Bastia.
Table d'hôte. — Pension
Repas sur commande

Maison de Commission

pour les huiles
et tous les autres produits de la Corse
PIERRE MONTI
Rue Félix-Beaussier, 73 et 74,
Toulon (Var).

Le Directeur-Gérant,
J. M. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

NEURASTHENIE

Les personnes atteintes de neurasthénie, affaiblissement de la mémoire, de la volonté et de l'énergie, de fatigue cérébrale et cérébrale, etc., etc., trouveront dans la PHOSPHATINE, ordonnée dans le cas contraire, un tonique incomparable. Se trouve chez M. MATTEI, CASTIRTA, et qui assurera à la maison le plus grand succès.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa cabine un garde contre certaines obscénités dans ambulante — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs artificielles.

AUJOURD'HUI PARAIT

JOURNAL DE TRAVAUX FÉMININS
Paraît le 1er et le 15 de chaque mois
6 pages de texte : 1 patron (coupé) et 24 pages de dessins piqués
ABONNEMENTS : France, un an 6 fr. ; Etranger, 8 fr.
Les Abonnements sont reçus SANS FRAIS dans tous les Bureaux de Poste
En VENTE chez les MERCIERS DE JOURNAUX
Spécimen gratuit sur demande
20, Rue Centrale, LYON

Aux tempéraments délicats offrez un

VIN DU CAP CORSE

à base de Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI, & Cie — BASTIA (Corse)

Apéritif Tonique Fortifiant

Ce vin que nous offrons avec confiance aux Consommateurs diffère complètement de tous ceux connus à ce jour; d'un goût agréable et franc, il est à la fois tonique et apéritif.

Pris avant les repas, il excite l'appétit, pris après il active et facilite la digestion.

Exigez dans toutes les bonnes Maisons de Vin ce Vin du Cap Corse

XXXIe ANNÉE — N° 350 MARDI 25 DÉCEMBRE 1906

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard de Paoli, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues à forfait et insérées sur Papiers du Journal.
Voir divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Réserve, 0.20 — Judiciaires, 0.25

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Ancourt-sur : NOEL.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 4 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Premier quart, le 22 — Pleine Lune, le 30
Fête de Demain : Saint Etienne.

24 DECEMBRE

Noël triste

Dans le ciel si bleu des Noëls d'autrefois, un gros nuage plane, livide ; l'azur est triste et menaçant.

Où donc voulez-vous vous enfuir, Noëls aux carillons clairs, Noëls aux messes de minuit pieusement entendues dans l'harmonie des chants de fête et les soupirs des orgues ?

Crèches, qu'a donc votre étoile lumineuse pour ne plus sourire, ce soir, du sourire d'or de ses rayons ?

Quel voile de mélancolie s'est répandu sur les collines qui vous environnent, sur les vallées qui vous entourent, sur les cascades qui se lamentent et sur le front naguère serein des bergers se hâtant, le long des chemins neigeux, vers le seuil béni où des rois s'agenouillent ?

Et cependant, sous votre toit de chaume, Jésus vient de naître !

Mais l'Enfant blond n'a pas tendu, cette année-ci, ses petites mains vers la vie qui l'appelle ; et par cette nuit de Noël, où bien des carillons n'ont pas tinté pour lui, Jésus pleure, doucement, dans la blancheur de ses langes.

Je sais pourquoi vous êtes tristes, crèches blotties au creux des rochers ! Je sais pourquoi votre voix sanglote, cloches qui sonnez encore et ne sonnerez plus, peut être, demain ! Je sais aussi pourquoi votre chant est douloureux comme un regret ou comme une larme, et, comme un regret, s'envole, et, comme une larme, tombe !

O solitude des églises fermées en cette nuit de Noël, que vous êtes navrante ; mais que votre silence, lourd encore de prières, est éloquent !

Les nuages dans le ciel passent, la moindre brise qui se lève suffit pour les disperser. Vous, Prière, vous demeurez immuable, car vous êtes le cantique de joie ou le cri de douleur des âmes, et que la joie est éternelle ainsi que la douleur !

En vain vos portes seront-elles closes, églises ; en vain vos murs, minés par le temps et l'abandon, tomberont-ils ! Sur vos ruines d'autres sanctuaires s'élèveront comme des fleurs de joie et d'espoir dans le jardin de nos croyances !

La nuit de Noël est dolente, et Jésus pleure ! Sur la terre battue que le froid gerce, les Rois Mages se prosternent plus profondément ; ils apportent l'encens, l'or et la myrrhe dans des coffrets scintillants de pierres inestimables. A ces cadeaux magnifiques, Jésus préfère les agneaux blancs que les pâtres portent dans les bras comme des enfants craintifs ; mais il ne leur sourit pas ce soir, car devant leur toison floconneuse, il songe à toutes ces brebis perdues dans les sentiers de la montagne où les gouffres sont nombreux et s'ouvrent à chaque détour du chemin.

Comme la nuit de Noël est dolente ! Bien des fidèles, priant dans le calme des églises non encore fermées, sentent leur cœur qui s'oppresse. Ils sont le nombre et pourraient être la force ; ils préfèrent n'être que la résignation qui survit à la colère et à la haine. Mais si la haine trop longtemps demeure, si les cœurs trop oppressés se brisent, l'âme de la Noble Lorraine pourrait bien encore réveiller nos âmes lasses ! Et qui donc, alors, étouffera le cri jailli de toutes les poitrines et montant vers les voûtes de nos cathédrales libres, qui donc étouffera le cri de Jeanne d'Arc redevenu le cri des Français : « Pour Dieu et pour la France ? »

Pouvons-nous avoir cette espérance, ou devons-nous croire avec une infinie tristesse que :

« Nul, dans notre âge aveugle et vain de sa science, ne sait plier les deux genoux. »

PICCOLINA.

Rome, 20 décembre 1906.

M. le Conseiller Prunières

Si M. Prunières, le nouveau conseiller français à la Cour d'Appel Internationale d'Alexandrie, n'est passé en Corse, il a certainement acquis droit de cité dans notre pays. Gendre du regretté Antoine Marie Petri, — qui consacra à l'Egypte, comme conseiller khédivial, le meilleur de son cœur et de son talent, — il fut toujours et demeure, là-bas la Providence des Corses qu'il a poussés et soutenus dans les diverses administrations de l'Etat, dans les entreprises privées et surtout au Tribunal mixte du Caire où ses collègues, appartenant aux nationalités les plus diverses, l'ont, vingt et un ans durant et toujours à l'unanimité, nommé leur président.

La brillante carrière de M. Prunières est trop liée à l'histoire de l'Egypte contemporaine pour qu'il soit possible de la retracer ici. Qu'il nous suffise de dire que les manifestations de sympathie dont il a été l'objet, à son départ de la capitale, ont pris les proportions d'un événement. Mais à côté des représentants du corps diplomatique, de la magistrature, du barreau et des différentes colonies, venus lui faire leurs adieux, ce qui a peut-être le plus touché ce haut fonctionnaire et ce parfait gentilhomme, c'est de sentir les regrets de nos insulaires auxquels pendant trente années il n'a cessé de s'intéresser.

Etre du pays des Petri, c'est avoir un titre sérieux à la bienveillance de M. Prunières ; être Corse et capable d'arriver, c'est s'assurer de toutes ses préférences.

Les Corses d'Alexandrie auront, à leur tour, l'occasion de s'en apercevoir et de constater que le nouveau Conseiller mixte à plus d'un titre d'être considéré comme des nôtres.

MUSIQUE MILITAIRE

Programme du 25 décembre à 3 h.

Les Gardes Nobles, p r., Schrammel.
L'Italienne à Alger, ouv., Rossini.
Noël, Adam.
Les Noces de Jeannette, fant., Massé.
La Source, manuels de ballet, Léo Delibes

Le Chef de musique, LARY.

Quelques Prédictions pour 1907

Ce que sera 1907 ?

Mme de Thèbes va nous le dire.

Evidemment, elle n'apportera pas dans ses déclarations une extrême précision. Sa parole demeurera entourée — comme il convient — d'un voile de mystère.

« L'an qui s'achève subissait l'influence du Soleil, l'an qui vient subira celle de Vénus », nous dit Mme de Thèbes.

Voilà un premier renseignement ; il manque évidemment de base et n'est pas facile à contrôler, mais acceptons-le comme on nous le donne.

Avec un patronage comme celui de Vénus, 1907, pensez-vous, ne sera pas une fille bien sérieuse.

Et la prophétesse est, en effet, de cet avis :

« Ce sera, dit-elle, une année incohérente. Les à coups, les surprises, les changements à vue, les revirements soudains vont se succéder à partir de décembre avec plus de rapidité encore que jusqu'à ce jour. On voit déjà combien l'ordre des saisons semble troublé : on n'a encore rien vu... Je crains que notre continent et même la partie où nous sommes ne souffre de rigueurs et de convulsions subites. Mauvais temps sur les côtes, mauvais temps dans les terres. Le Midi est marqué pour souffrir singulièrement. Le Centre aussi. Il est à redouter que si la Nature reste éprouvée trop sévèrement des désordres ne s'ensuivent et ne soient le point de départ de redoutables conflits intérieurs. . .

» Cependant aucun fleau, aucune commotion n'aura de longues suites... Je ne crois pas à la guerre extérieure. »

Voilà ce qui concerne la France. Passons aux autres pays. Commençons par l'Allemagne :

« 1907 révélera davantage la faiblesse allemande et ce sera pour ce pays une année de scandales et de catastrophes financiers dépassant ce qu'on a vu. Des deuils imprévus menacent plusieurs des familles princières allemandes. »

En Autriche Hongrie :

« Que de bruit : le vieil empereur n'est point sûr de laisser sa couronne à l'archiduc choisi... Il y aura des cyclones... La vallée du Danube souffrira.

En Angleterre :

« Sous l'influence exaspérante de Vénus, l'esprit de particularisme s'augmentera. Le conflit est imminent entre les lords et le peuple, les pairs et les Communes. Cependant le roi saura tout apaiser. »

Des Etats-Unis, Mme de Thèbes ne pense à rien de rassurant. Par contre, tout ira bien en Espagne, en Italie et même en Belgique, bien que « de graves événements politiques et sociaux se préparent en ces pays. »

Mais arrêtons-là nos citations, d'autant que, cette année, la prophétesse ne paraît pas aussi sûre d'elle que d'habitude. C'est la faute à cette satanée Vénus qui va accaparer 1907 ! Allez donc vous livrer à des calculs sérieux avec Vénus !

Aux Agriculteurs et Eleveurs

Bastia, le 21 décembre.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Nous avons recours à votre obligeance pour vous prier d'insérer cette lettre qui dans notre esprit doit être d'une grande utilité pour les agriculteurs et éleveurs corses.

Ceux-ci savent bien combien les maladies leur occasionnent de pertes ; tantôt c'est une bête quelconque qui meurt brusquement avant même de s'être rendu le temps matériel de lui donner des soins (fièvre charbonneuse etc.) ; tantôt c'est un accident qui rend un animal inutilisable pour le service auquel il est destiné (fracture de corne, d'un membre, mammite, etc., etc.).

Nous sommes tous trois propriétaires de laiterie et notre cheptel est assuré à la Fédération Syndicale des Agriculteurs et Eleveurs bravois, ayant son siège social à

---

43 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

par

Odysse BAROT

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

— Dame ! On vous aurait peut-être arrêté aussi... si par hasard vous étiez de la bande ?

— De la bande ?... Pour qui me prenez-vous, madame ? fit la matelassière en haussant les épaules. Ainsi, vous ne croyez pas qu'il revienne, M. Dubois ?

— D'abord il ne s'appelle pas du tout Dubois ; et puis je vous répète qu'en ce moment ici il doit être en route pour les pays étrangers, et sous bonne escorte, je ne vous dis que ça ! Deux gaillards solides qui ne le laisseront pas échapper !

— Tant pis ! reprit avec un soupir Mme Liger. Je remporte la lettre.

— Ah ! Vous avez une lettre ? fit la portière avec un singulier clignement d'yeux.

— Oui.

— Eh bien, laissez-la moi. Y aura peut-être moyen de la lui faire parvenir tout de même ? D'abord, sa femme viendra bien un jour ou l'autre pour enlever les meubles... Est-ce que vous la connaissez, Mme Dubois ?

— Non... Que vous importe, du reste ?

— Gardez-la si vous voulez, votre lettre. On ne l'aurait pas mangée.

Mme Liger sourit. Elle pensa qu'on se serait contenté de la lire, ou de la livrer à la police. L'accueil peu encourageant de la vieille mégère n'était pas de nature à la faire sortir de la prudente réserve qui lui avait été recommandée. Elle se retira et rentra, triste et désappointée, à la cité des Tilleuls, où la jeune mère l'attendait avec impatience.

Prisca Woronoff — c'était sous ce nom que Toline de Yarosak s'était présentée à son humble protectrice — Prisca Woronoff fut moins affectée que n'aurait pu la craindre la veuve Liger, du résultat négatif de sa démarche. Au milieu de ses cruels soucis, et malgré son impatience de présenter au premier baiser d'un père le petit ange blond et rose qu'elle venait de mettre au monde ; et bien qu'elle ressentît le contre-coup des poignantes incertitudes qui devaient tortu rer Alexis, elle éprouvait une sorte de soulagement de savoir son amant en sûreté.

Ne serait-il pas dans quelques heures sur le sol de la libre Angleterre, où elle ne tarderait pas à l'aller rejoindre ; où, grâce à la régularisation immédiate de leur union, toutes complications ultérieures se trouveraient définitivement écartées ?

Dès son arrivée à Londres, il ne manquerait pas évidemment de faire connaître son adresse à Mlle Tamoulich. Il importait donc que celle-ci fût au plus tôt informée de son heureuse délivrance et du lieu de sa retraite. Devait-elle lui écrire ou lui dépêcher la bonne Mme Liger, qui lui manifestait un dévouement sans bornes ?

Elle hésita longtemps.

La discrétion absolue de la poste n'était pas à ses yeux suffisamment établie. Elle n'ignorait plus l'existence du cabinet noir ; et bien que son amie du faubourg Saint-Jacques ne s'occupât, en apparence, du moins, que de ses études médicales et qu'elle parut se tenir tout à fait en dehors des préoccupations politiques et révolutionnaires des réfugiés, la désinence moscovite de son nom suffisait pour attirer sur elle l'attention de la police.

D'un autre côté, la veuve Liger, timide, craintive, n'avait peut-être pas les qualités de sang-froid, de présence d'esprit et d'énergie morale nécessaires pour qu'on pût sans inconvénients la mettre dans la confidence de la demeure et des faits et gestes de l'étudiante russe, chez qui se réunissaient clandestinement, à l'occasion, quelques nihilistes qui pénétraient chez elle, non point par l'entrée principale du petit pavillon qu'elle habitait — situé au fond d'un jardin — mais par une porte secrète donnant sur la rue de la Santé et que ne pouvaient connaître les mouchards.

Toute réflexion faite, et de peur de commettre une imprudence, elle préféra s'abstenir. Son état étant aussi satisfaisant que possible, mieux valait, dût-elle prolonger de quelques jours encore l'anxiété d'Alexis et de Sophie, attendre qu'elle fût assez forte pour se rendre elle-même en voiture à la maison de la rue de la Glacière, où elle entrerait par la porte secrète, à l'aide du passe-partout que lui avait remis son amant.

Mlle Tamoulich était la première jeune fille qui jusqu'alors eût suivi les cours de la Faculté de Paris ; comme elle allait être bientôt la première docteresse que la France eût jamais connue, sa qualité d'étrangère, sa vive et pénétrante intelligence, lui avaient concilié dans le monde médical toutes les sympathies et tous les respects. Etudiants et jeunes de la science avaient pour elle une sorte d'admiration, où il entrait une certaine part de curiosité bienveillante.

Il ne lui fut donc pas difficile de faire très habilement son enquête dans les hôpitaux et chez les sages-femmes les plus connues.

Par malheur, nous le savons déjà, ses recherches devaient fatalement échouer, et elle n'avait pas la ressource de s'adresser à la préfecture de police. Chaque jour et chaque démarche lui apportaient une déception nouvelle, qu'elle avait la pénible tâche d'avouer au prescrit de Londres avec qui elle était en correspondance suivie, et dont elle recevait tous les matins — à la poste restante, sous un nom d'emprunt — des lettres désolées.

Quarante-huit heures après le départ de Valdroff, l'un des agents qui l'avaient accompagné était venu, sous le prétexte de lui annoncer l'arrivée à bon port de l'exprès, lui réitérer ses offres de service, qu'elle avait naturellement déclinées. Pour couper court aux ouvertures du policier, elle lui avait finalement déclaré, dès le premier mot, que son amie était retrouvée. Elle avait résolu de ne s'adresser à l'administration qu'en désespoir de cause, et après avoir épuisé tous les moyens personnels d'investigation.

Une annonce insérée dans les principaux organes de la presse n'amena et ne devait amener aucun résultat. La jeune mère ne pouvait guère songer à parcourir les journaux, où elle eût vu, à la quatrième page que « Prisca W... était instamment priée de donner de ses nouvelles à S. T... *Poste restante, n° 102* ». Et, quant à la matelassière, absorbée par les soins à donner à la malade et à l'enfant, elle n'achetait plus, comme par le passé, son *Echeur* quotidien. Il lui avait fallu renoncer à son travail et laisser à une ouvrière la triste de satisfaire ses clients.

(A suivre.)

Paris, et dont l'agent-général est M. Montebi, boulevard de Paixte, Bastia.

Nous avons eu deux sinistres, l'un pour volaille, l'autre pour fèves vendues, et nous sommes heureux de déclarer que notre cause est indemnisée par l'intermédiaire de M. Montebi, dans la semaine qui a suivi le sinistre.

Jusqu'ici les sociétés contre la mortalité du bétail qui soient fait des affaires en Corse n'ont guère laissé, à notre connaissance du moins, qu'un triste souvenir. Nous croyons cependant qu'au point de vue spécial qui nous concerne, les Syndicats pourraient rendre de réels services et la Fédération Syndicale des Agriculteurs et Eleveurs de Sartène vient de nous le prouver surabondamment, en dont nous sommes heureux de la féliciter.

L. DU SESTRE, Vice-trésorier.
Tte-Lieut HALBI, Conseiller Municipal.
Jean SUSINI, Propriétaire.

Chambre de Commerce de Bastia

Les élections pour le renouvellement partiel des membres de la Chambre de Commerce de Bastia ont eu dimanche dernier, à Bastia, à Corte et à Ile-Rousse.

MM. Jean Jacques Ajaccio et Jean-Baptiste Bourgeois, membres de la série sortante, sollicitaient le renouvellement de leur mandat.

M. Charles Lanata, de l'Ile Rousse, était présenté aux suffrages des électeurs notables en remplacement de *M. J. J. Olivari, décédé.*

Le scrutin a donné les résultats suivants :

BASTIA. — Votants : 155

MM. Ajaccio . . . 155 voix
Bourgeois . . . 155 —
Lanata . . . 153 —

CORTE. — Votants : 66

MM. Ajaccio . . . 65 voix
Bourgeois . . . 60 —
Lanata . . . 66 —

ILE-ROUSSE. — Votants : 61

MM. Ajaccio . . . 61 voix
Bourgeois . . . 61 —
Lanata . . . 61 —

Les trois candidats sont élus.

COUR D'ASSISES

Audience du 24 décembre

Présidence de M. GABRIELLI, conseiller

Ouverte à midi l'audience a dû être levée *peu après* qu'aussitôt *ouverte* à 3 heures. Seize jurés faisaient, en effet, valoir des certificats médicaux constatant qu'ils étaient tous très gravement malades.

Un tirage a été donc nécessaire, ainsi s'est-il fait suspendre la séance pendant de longues heures pour soigner des jurés complètement sains.

L'affaire soumise aujourd'hui au jury, amène sur la sellette 3 accusés :

Forni Dominique-Jean, cocher à Ajaccio, âgé de 21 ans, est accusé d'avoir volontairement donné la mort au soldat Geuson.

Morelli Pierre, âgé de 20 ans, et Chartier, soldat au bataillon d'Ajaccio sont accusés d'avoir tenté de donner la mort à Forni Dominique, et ce avec préméditation et guet-apens, et aussi d'avoir commis des tentatives de meurtre contre Forni Louis, Fanconi Jeanne, Lombini Cyprien.

Les faits de la cause sont *exposés* comme il suit par l'acte d'accusation.

Acte d'accusation

La nommée Fanconi Jeanne, après avoir été la maîtresse de Morelli Paul, avait été courtisée par Geuson Marius et vivait en dernier lieu maritalement avec Forni Dominique. Morelli et Geuson en avaient conçu un vif ressentiment de jalousie contre Forni.

Dans la soirée du 2 avril 1905, vers 8 heures et demie, Morelli, Geuson et Chartier Jules, ces deux derniers soldats au 163e de ligne, aborderent Forni sur la cours Napoléon, et Geuson le somma, en lui mettant la main au collet et en lui adressant des menaces, de lui remettre une bague et une chaîne dont il avait fait cadeau à Jeanne Fanconi. Cette action n'eut pas de suites fâcheuses, grâce à l'arrivée des agents de police Leca et Pastorezi.

Rentré à la caserne, Geuson et Chartier ne tardèrent pas à en sortir en franchissant le mur d'enceinte. Ils rejoignirent Morelli et comme Geuson avait déjà revêtu des effets civils, Morelli prêta également des vêtements civils au soldat Chartier. Vers onze heures, ils se rentirent dans le vestibule de la maison n° 21, du cours Napoléon, bien décidés à faire un mauvais parti à Forni Dominique qui occupait une chambre du premier étage, en compagnie de la fille Pancrazi. Forni Dominique impressionné par le bruit qui provenait du couloir, appela à son secours son frère Louis qui prenait un café concert, situé en rez-de-chaussée, et au-dessous de la chambre occupée par lui.

Louis Forni, accompagné de Lodani Cyprien, monta dans le couloir du premier étage et aperçevant Morelli et ses camarades leur dit : « Que faites-vous là ? » « Cela ne te regarde pas, » lui fut-il répondu. Forni Louis engagea alors son frère à sortir, et celui-ci quitta la chambre suivi de Jeanne Pancrazi. Geuson et ses amis s'étant dirigés du côté de l'escalier firent un à demi-tour pour se jeter sur le groupe qui se trouvait dans le couloir et qui ne fut pas atteint, puis gagnèrent la maison du n° 21 en passant par la cour de derrière. Morelli n'a plus reparu de toute la soirée, mais Geuson et Chartier ne tardèrent pas à reparaître devant le café concert où s'étaient réfugiés les frères Forni. Dominique qui était sur le perron du café aperçu leur passage à l'agent de police Andreani et saisi-et lui-même accablait Chartier. A ce moment, deux coups de feu retentirent, et Geuson tomba sur le seuil du café, la tête fracassée par une balle. Dominique Forni venait de décharger son pistolet sur lui.

Forni Dominique a des antécédents judiciaires. Morelli Paul est un repris de justice dangereux. Quant à Chartier il *est très mal noté par ses chefs.*

M. Bancini occupe le siège du Ministère public.

Au banc de la défense *sont assis* Me de Montera junior et senior, Decori, Nanclai et Balesplus.

Après l'interrogatoire des accusés l'audience est renvoyée en continuation à mercredi.

Les Agissements DE LA COMPAGNIE FRAISSINET

Courrier en retard

A M. le Directeur des Postes et Télégraphes, à Ajaccio.

Le paquebot postal de la Compagnie Fraissinet est arrivé hier matin de Marseille à midi 15, avec un retard de *quatre heures vingt minutes.*

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PIANA. — M. Gentili François-Xavier est nommé suppléant du juge de paix du canton de Piana, en remplacement de M. Gabrielli, décédé.

CALVI. — Pendant toute la matinée du 18, les échos de la « Cicona » n'ont cessé d'emplir l'air, y jetant une note gaie, cependant qu'à travers la ville l'illustre d'une fête religieuse s'entremêlait partout.

Rompant avec les us, et sans nulle idée de protestation, M. le curé Lanfranchi, archiprêtre de Saint Jean-Baptiste, bénissait l'hymen de Mlle Reigodure avec M. Pochon, l'un des plus sympathiques sous-officiers du 163e.

Chacun, le trouvant excellents parce que démocratique, applaudit à l'idée qui permit, non fois de plus, d'apprécier la largeur de vues et l'esprit de désintéressement de digne et vénéré pasteur de la Haute-Ville.

Désormais, la « Cicona », loufoco joyeux, qui met les cœurs en fête, prélude, sans distinction de classe, à toutes les épousailles. Bravo ! X.

GHISONACCIA. — M. Bianchi Mathieu-François, soldat au 22e régiment d'infanterie coloniale, a été nommé facteur rural à Ghisonaccia, en remplacement de M. Coppolani.

CHIAVARI. — M. Cutioli Jean, ancien économe du pénitencier agricole de Chiavari, maire de la commune de Chiavari, est nommé économe de la maison centrale de Beaulieu.

M. Cutioli avait été invité à faire valoir ses droits à la retraite à la suite de la suppression du pénitencier. Mais en raison de ses excellents services, le gouvernement est revenu sur sa décision et a offert une légitime compensation à ce distingué fonctionnaire.

SALICE. — M. Antoni Dominique-Antoine est nommé suppléant du juge de paix de Sotta, en remplacement de M. Battesti.

PROPRIANO. — Des pêcheurs de Propriano avaient quitté le port pour *effectuer* leur pêche habituelle. A un moment donné la mer a grossi et la barque a chaviré. Les cinq pêcheurs ont été recueillis et ramenés à Propriano par le paquebot postal *Ville de Bastia.*

CORTE. — Mr Cenzo, garde-chef de la maison d'arrêt de Corte, a été promu à la 2e classe de son grade, au traitement de 1.600 francs.

CHIAVARI. — M. Antonietti Alexandre, ancien garde ordinaire au pénitencier agricole de Chiavari, passe en la même qualité à la maison centrale de Nîmes.

A l'occasion des Fêtes de la NOEL le *Petit Bastiais* ne paraîtra pas demain mercredi.

Arrêté Municipal

Nous, Maire de la Ville de Bastia,
Vu la loi du 5 avril 1884.
Vu la loi du 15 février 1902 sur l'hygiène publique ;
Arrêtons :
Il est interdit aux enfants jusqu'à l'âge de 18 ans de concourir au transport des décédés soit comme porteur soit comme tenant le cordons du poêle.
M. le Commissaire Central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
A. GAUDIN.

Bulletin Financier

Paris, 24 décembre 1906.

Notre Rente est meilleure à 95.20. Sauf les Rentes les Fonds étrangers sont plus faibles. Sociétés de Crédit toujours fermes. Le Crédit Foncier s'inscrit à 805, le Crédit Lyonnais à 1 206.

En Banque, l'Emprunt 5 0/0 de Colombie a des demandes à 435 ex-coupon. Le Lariam Grec se consolide à 93. La Capitalisation est recherchée à 70. La société Paris-Australie est en progrès à 277 ; on lira rapporte un intérêt intercalaire de 42.50 pendant les travaux. L'Eclairage Electrique fait 187 : une véritable évolution se prépare dans *l'industrie de l'Electricité à Paris,* assurant une longue période d'activité aux constructeurs qui, comme cette Société, ont pris leurs dispositions pour répondre à l'accroissement des commandes. L'action de la Canadian General Mining a été 68 ; on sait que le Canada est, avec les Indes, le principal producteur du mica dont le marché très actif est à Londres. On cote 167 le deferred Motor Cab ; le capital émis permettra un service de 600 voitures qui sera porté à 1.000 par une nouvelle augmentation du capital. Les Zincs de Ternuï s'inscrivent à 124,50. Les actions des Mines de Beryle Françaises introduites aujourd'hui à 140, se sont avancées à 150 avec un très bon courant de demandes.

Les actionnaires anciens et nouveaux de la Société Petit Colas sont convoqués le 29 courant pour reconnaître l'augmentation du capital réalisée par la souscription aux 3.000 nouvelles actions.

Nos chemins de fer sont sans changement.

THEATRE MUNICIPAL

avec autorisation de M. la Maire

Mardi 25 décembre à 8 heures 1/2

Lucie de Lamermoor

Opéra en 4 actes, musique de Donizetti

Petite Gazette

Variétés météorologiques du 24 décembre

Thermomètre — 7 heures du matin 11°
à midi 11 5 — 2 heures du soir 12
Maxima 12 Minima 7 6
Baromètre : Niveau de la mer, 760 mm.
à midi 765 mm. 5 heures du soir, 765 mm.
Vent : Sud-Est. Nord-Ouest.
Etat du ciel, couvert. Nuageux.
Pluie tombée de 2 h. de matin 0 mm.

Une mesure inutile

La consigne pour le poste du Palais de justice n'est pas de rouler, mais de rafler les cannes des visiteurs qui s'égarent chez Thémis, seuls les habitués de la Cour d'assises devraient être soumis à cette vexation et il faudrait de plus donner en garantie de cette remise un ticket ou un numéro d'ordre.

Si une canne ou un parapluie tombe entre les mains d'une personne indélicate, autre que le propriétaire, qui sera responsable ? le soldat de planton ! Comme ce n'est pas toujours le même, le mieux serait encore de renoncer à une mesure inapplicable si on ne change son mode d'exécution.

Le drame du Ba. Saint-Angelo

Le nommé Orsini, inculpé d'avoir tiré 3 coups de revolver sur Nava Antoine, a été arrêté hier à 1 heure et demie de l'après-midi, sur la place Saint-Nicolas, par l'inspecteur Ristori et les agents Lucioni et Casadi.

Interrogé au poste de police, il a nié être l'auteur des coups de feu. Il a été conduit, ainsi que la veuve Dormaco devant M. le Juge d'instruction qui, après un sommaire interrogatoire, les a fait écrouer à la maison d'arrêt.

A Saint-Jean

Les vêpres commenceront aujourd'hui, fête de Noël, à 3 heures et demie et seront suivies d'un sermon de M. l'abbé Faivre-Dercier.

La quête sera faite par Mmes Bacchechiaupe-Piazza Carrega-Ignazio ; Mlles Henriette Thiers, Amélie Ceccovi.

Le Cédratine Mattei

Autrefois, les médecins nous faisaient mourir de faim par l'exagération de la diète, on meurt maintenant d'indigestion. Sans doute, pour l'entretien ou la reconstitution de l'organisme, il faut écrier son régime, mais une suralimentation exagérée encrasse tous les rouages de la machine humaine.

Pour éviter l'accumulation des aliments, en excès, que l'appareil digestif ne peut utiliser et qui, difficiles à éliminer, donnent, par leurs fermentations, naissance à une flore microbienne des plus riches, il convient de ne pas dépasser une bonne ration d'entretien et d'en faciliter l'assimilation en prenant, après les repas, un petit verre à liqueur de *Cédratine L.-N. Mattei.*

Objet perdu

Il a été perdu sur la route de Bastia à Sisco un manteau de dame en drap noir.

Prière de le rapporter au bureau du journal contre récompense.

A louer

Villa au bord de la mer.
S'adresser Villa Kermaria.

Avis

M. B Colonna, retraité à Ponte-Leccia, prévient le public qu'il ne *répond plus des dettes que pourrait* contracter son fils Ange-Félix-Pétrarque.

Etat-Civil

MARIAGES

Zanni Don Joseph, de Gatti de Vivario, et Cristiani Marthe, de Calvi.
Bartoli Attilius, de Bastia et Quercigrossa Paquet, Denise, de Castola.

NAISSANCES

Vincenti, Noël Jules François. — Simoni Pauline Marie.

DÉCÈS

Walter Mireille, 5 ans de Bastia.
Poletti Jean, 2 ans, de Marseille.
Agostinetti Joseph 13 mois de Bastia.
Santelli Charles, 2 ans de Bastia.
Gitormini Thérèse, 2 ans de Bastia.
Lafargue David, 3 ans, de Biara (Lot).
Maggiotti François, 18 mois, de Bastia.
Pisaquet Marie-Sidonie, 51 ans, marbrier, de Ailly-sur-Somme.
Semmari Jean-Ange, 2 ans, de Bastia.
Zerga Angèle, 4 ans, de Bastia.
Morisoni Victoire, 48 mois, de Bastia.
Cirioli Nonce, 3 ans, de Bastia.
Albertini Pierre-Jean, 47 ans, de Lucciana.
Rebora Thomas, 11 mois, de Bastia.

GRAND HOTEL D'EUROPE

Mme COLOMBANI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion des ***Fêtes de la Nuit et du Jour de l'An*** on trouvera chez elle une spécialité de Marrons glacés et de Pralines soigneusement préparées.

Patisserie du jour
Ravioli, Pâtés froids, Galantines
Aspic de foie gras, etc.

Réveillon

BIJOUTERIE MATTEI
Bastia — 20, Bd Paoli, — Corse

Joaillerie. — Horlogerie. — Orfèvrerie. — Alliances. — Articles pour Baptêmes, Première Communion, Fiançailles, Mariages.
Achat de vieux bijoux d'or et d'argent.

CÉDRATS CONFITS
Expédition par colis postaux
Emballage soigné
A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

Création à Bastia
d'un Bureau de Placement
POUR LES DEUX SEXES

Qu'on le sache ! Bastia vient d'être doté d'un bureau de Placement *autorisé*, situé au n° 2, de la route du Cap, au 1er étage, confié à Mme et M. AUGÉ. Ce ne peut-être qu'un soulagement et une certaine garantie pour qui peut avoir besoin d'une femme de chambre, d'une cuisinière, d'une nourrice, d'une ménagère même, etc.

Conditions très avantageuses

Avis
AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Berthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie cocompnière de la Corse. Aussi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Berthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants du grainage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils auront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux du « Ver à Soie. »

François MAESTRACCI
Agréé au Tribunal de Commerce
2, rue Neuve Saint Roch, Bastia
Représentation
devant la Justice de Paix, etc.
Recouvrement de créances
Rédaction de bordereaux d'hypothèques

Occasion pour les fêtes
Vente forcée, au détail, d'un stock de
Vins de Champagne
des grands chais d'Epernay
3 qualités

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS PARIS 1900
Alcool de Menthe de
RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
Pour MAUX DE COEUR, de TÊTE, d'ESTOMAC et INDIGESTIONS
SOUVERAIN contre GRIPPE et les REFROIDISSEMENTS
Un grand à la dose de quelques gouttes, dans un verre d'eau sucrée très chaude, donne une bonne décoction de bon goût.
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
EXIGER du RICQLÈS-ÉTÉ

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00692

LA CLOTURE DE LA CHASSE

Paris, 24 décembre.

La clôture de la chasse à tir est fixée au 27 janvier, pour le département de la Corse.

Nouvelles Militaires

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Paris 24 décembre.

Le « Journal Officiel » a publié aujourd'hui les nominations suivantes :

Infanterie

M. Bertin, lieutenant colonel breveté, commandant le 30e bataillon de chasseurs, à Grenoble, est promu au grade de colonel et affecté au 163e rég. d'infanterie

∴

M. Pichon, chef de bataillon au 104e rég. d'infanterie, est promu au grade de lieutenant-colonel, et affecté au 163e rég. de même arme.

∴

M. Astruc, capitaine adjudant-major au 163e rég. d'infanterie, est promu au grade de chef de bataillon, et affecté au 49e rég. de même arme.

— M. François, capitaine breveté hors cadre, attaché à l'état-major de la 51e brigade, est promu au grade de chef de bataillon, et affecté au 163e rég. d'infanterie.

∴

M. Cayrol, lieutenant au 163e rég. d'infanterie, est promu au grade de capitaine, et affecté au 26e rég. de même arme.

— M. Weber, lieutenant au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, est promu au grade de capitaine, et affecté au 163e rég. d'infanterie.

— M. Delalain, lieutenant breveté au 59e rég. d'infanterie, stagiaire à l'état-major du 2de *corps* d'armée, est promu au grade de capitaine, et affecté au 163e rég d'infanterie. Il est maintenu à son poste actuel.

— M. Rolet, lieutenant au 2e tirailleurs algériens, est promu au grade de capitaine et affecté au 163e rég. d'infanterie.

Service de Santé

M. Barbière, médecin-major de 2e classe, au 163e rég d'infanterie, est promu au grade de médecin-major de 1re classe, et maintenu audit corps.

Artillerie

M. Giraud, capitaine au 13e bataillon d'artillerie à pied, à Ajaccio, passe au 38e rég. de même arme.

M. Lombardot, capitaine attaché à la direction d'artillerie de Bastia, passe au 17e bataillon d'artillerie à pied, à Toulon.

— M. Delataille, capitaine au 17e bataillon d'artillerie à pied, à Toulon, passe au 13e bataillon de même arme, à Ajaccio.

∴

M. Fromonot, stagiaire gardien de batterie à Bastia, est promu au grade de gardien de batterie de 2e classe, et maintenu à son poste.

∴

M. Charton, chef-artificier à la direction d'artillerie, à Bastia, est promu au grade d'officier d'administration de 3e classe, et maintenu à son poste.

∴

M. Berthier, lieutenant au 19e rég. d'artillerie, est promu au grade de capitaine, et affecté à la direction d'artillerie de Bastia.

∴

M. Peiffer, lieutenant de gendarmerie à Bonifacio, permute avec M. le lieutenant Carré, du 9e bataillon d'artillerie à pied.

M. Peiffer est affecté au 17e rég. d'artillerie.

M. Carré est désigné pour Bonifacio.

MISE A LA RETRAITE *du Colonel KELLER*

Paris, 24 décembre.

La « Gazette de France » prétend qu'au moment des inventaires, M. le colonel Keller, commandant le 163e d'infanterie, demanda sa mise à la retraite pour ne pas avoir à participer à cette opération policière, que sa conscience de catholique ne lui permettait pas d'accomplir.

Le même journal annonce que par décision du ministre de la Guerre, le colonel Keller est mis à la retraite d'office.

TIRAGE de la Pochette du 24 Décembre

Paris, 24 décembre.

Numéros gagnants

La Mutualité Maternelle

Le gros lot de 200.000 francs est gagné par le numéro 7.571.504.

Le lot de 20,000 francs est gagné par le numéro 2,504,518.

Le numéro 2,782,970 gagne le lot de 10,000 francs.

Les numéros 1,949,423 et 1,523,059 gagnent chacun 5,000 francs.

L'Orphelinat de l'Enseignement

Le gros lot de 125,000 francs est gagné par le numéro 1,387,171.

Le numéro 1,005,616 gagne 10,000 francs.

Le numéro 76,064 gagne 5,000 francs.

L'Institut Général

Le gros lot de 250,000 francs est gagné par le numéro 1,378,456.

Le gros lot de 100,000 francs est gagné par le numéro 35.209.

Le numéro 2,414,041 gagne le lot de 20,000 francs.

Le numéro 2,253,825 gagne le lot de 20,000 francs.

Le numéro 35 209, n'ayant pas été placé, c'est le numéro 2.414.041 qui gagne le gros lot de 100 000 francs.

La Dentelle au foyer

Le lot de 250,000 francs est gagné par le numéro 1,049,315.

Les numéros 268,132 et 279,144 gagnent chacun 50,000 francs.

Le numéro 2,258,215 gagne 20,000 francs.

Les numéros 1,063,162 et 899,738 gagnent chacun 5,000 francs.

LA GAGNANTE D'UN GROS LOT

Paris, 24 décembre.

L'heureuse gagnante du gros lot de la « Denicile au Foyer » est une pensionnaire de Saint-Dizier-la-Séauve, Mlle Mongodiol, âgée de 25 ans.

Cette jeune privilégiée de la fortune est fort jolie.

Elle a été demandée plusieurs fois en mariage, mais elle a toujours répondu à ces demandes par un refus.

Mlle Montgodiol a déjà reçu une quantité considérable de *télégrammes de félicitations.*

France et Vatican

Déclaration du Souverain Pontife

Rome, 24 décembre.

Recevant aujourd'hui les membres du Sacré-Collège, Sa Sainteté Pie X exprima en termes émus son inaliénable affection pour la Fille aînée de l'Eglise.

« Toute notre affectueuse et paternelle sympathie, déclara le Saint-Père, toute notre bienveillance est acquise à la glorieuse et catholique nation française, pour laquelle nous ne cessons d'implorer la miséricorde divine.

« Nous avons été vivement touché par l'union exemplaire de l'épiscopat et du clergé français, qui, groupés fièrement autour du trône de Pierre, donnèrent des grandes preuves de foi apostolique ainsi que de leur esprit de sacrifice. Nous les savons prêts à toutes les épreuves. »

La Loi de Séparation

La décision Pontificale

Rome, 24 décembre.

Il se confirme que le Souverain Pontife ne condamnera la nouvelle loi, que lorsqu'elle aura été ratifiée par le Sénat.

Le Vatican ne doute pas que le Sénat n'adopte aussi rapidement que la Chambre le nouveau projet Briand, dont l'application n'effraye pas le Pape qui est prêt à la lutte pour la défense de la divine Constitution de l'Eglise.

Pie X est plein de confiance dans le succès final des catholiques de France, mais il croit que le culte privé deviendra bientôt le seul possible.

Quelles que soient les difficultés de l'heure présente, le Saint-Siège est résolu à opposer son « non possumus » à une loi spoliatrice, aggravant celle du 11 décembre 1905.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Grégoire, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Gaulx afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal naïf dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maladies provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire sous timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Grégoire,* à Bastia, qui lera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

AVIS DE DÉCÈS

M. Désiré Pisaquet, chef de service à la Cie du Chemins de fer Départementaux ; M. et Mme Théophile Pisaquet, née Ordioni ; M. et Mme Gast, née Pisaquet, et leurs filles ; M. et Mme André Kori, née Pisaquet, et leurs enfants ; Mlle Jeanne, MM. Raymond et Eugène Pisaquet ; M. et Mme Bouvral, née Delacourt ; M. et Mme Joseph Sené, née Delacourt, et leurs enfants ; M. et Mme Théophile Delacourt et leurs enfants ; M. et Mme Paul Delacourt et leurs enfants ; M. et Mme Alfred Sené et leurs enfants ; M. et Mme Charles Deweus, née Pisaquet, et leurs enfants ; M. Emile Pisaquet ; Mme veuve Blasin, née Pisaquet et ses enfants ; Mme veuve Marie Fèvre, née Pisaquet, et son enfant ; M. et Mme Boek, née Pisaquet et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Marie-Sidonie Pisaquet
Née DELACOURT

leur épouse, mère, belle-mère, grand'mère, tante et alliée, décédée à Bastia, le 23 décembre 1906, à l'âge de 51 ans, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu mardi, 25 courant, à 10 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, Avenue Carnot, 3.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

La famille ne reçoit pas.

Mme et M. Antoine Santolini, préposé des douanes, et leur fille ; Mme veuve Charles Santolini ; Mme veuve Daniel Paolini ; Mlle Marie Paolini ; M. et Mme Henri Criello, née Santolini, et leurs enfants, de Millery (Lyon) ; M. et Mme Antoine Ferrarini et leurs enfants, de St Louis du Rhône ; M. et Mme Joseph Paolini et leurs enfants ; M. et Mme Etienne Filippi et leurs enfants ; Mme veuve Antoine Filippi et ses enfants, de Marseille ; Mme veuve Antoinette Santolini ; M. et Mme Antoine Lota ; M. et Mme Nathlieu Ferrarini et leurs enfants ; M. et Mme Dominique Brizzi et leurs enfants ; Mme veuve Bonavita et ses enfants ;

Les familles Santolini de Corvione, Firpi, Ferrarini, Dorizy, Chiese, Lera, Mollenlli, Costa, Oletta, Rossi, Martelli, Bertrand et Asturia.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Charles Santolini

leur fils, frère, petit fils, neveu, cousin et allié, décédé à Bastia, le 24 du courant, à l'âge de 29 mois, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui mardi, 25, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Saint Erasme, 4.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

M. et Mme Gilormini, née Rappallini, et leurs enfants ; M. Gilormini et ses enfants ; M. et Mme Rappallini, née Farinole, et leurs enfants ; M. et Mme Simon Pascal et leurs enfants ; M. et Mme Guillemotonia et leurs enfants ; M. et Mme Maria Antoine, née Gallo.

Outis douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Thérèse Gilormini

leur fille, petite-fille, nièce et cousine, décédée à Bastia, à l'âge de trois ans, et les prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu aujourd'hui mardi, à 9 heures et demie du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, place de l'Hôtel-de-Ville.

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . 5 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille* . . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13

D. H. ANDERSON,
Directeur de l'Usine à Gaz

Produits *Potin*

Quelques mots pour savoir manger, connaître l'exquise préparation des produits alimentaires de la maison « Potin » de Paris.

C'est journellement par milliers, que les colis postaux de cette grande maison pénètrent dans les moindres bourgades de la France continentale.

Paris, la capitale de toutes les bonnes choses, absorbe des quantités phénoménales de produits Potin ; la Corse n'a pas échappé — et nous l'en félicitons — à leur invasion.

Aussi, avons-nous appris des deux mains à l'heureuse initiative prise par M. Michel Vincentelli, de nous doter d'un magasin dans lequel, les plus gourmets de nos concitoyens, pourront se procurer les meilleurs parmi les produits de la maison Potin.

C'est — métamorphose des plus heureuses dans le local de l'ancienne pharmacie Marcantetti, que M. Vincentelli a installé, avec un goût parfait, son magasin.

Nous engageons vivement les amateurs — de *bonnes choses,* à aller le visiter ; ils y trouveront, à des conditions avantageuses, tout ce qui se fait de meilleur en conserves alimentaires de toutes sortes.

Une visite au coquet magasin de M. Vincentelli et vous pouvez être certaines, chères lectrices, d'y trouver des produits succulents des réveillons.

Et Noël approche !

GRAND HOTEL *LINGENIEUR*

A LA RENOMMÉE DES PATÉS DE MERLE

A L'OCCASION
des Fêtes de la NOEL
Grand assortiment de pièces froides

Grand entrepôt de Vins
CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia
2 Grands Prix, 1 Diplôme, 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions

Vente en Gros et au Détail

La Maison ORESTE BIAGINI offre ses vins vieux et nouveaux en bordelaises ou demi-muids à des conditions particulièrement avantageuses. Bien que les prix soient très réduits, Elle garantit les vins qu'elle livre, par jus de raisins frais, et engage les expéditeurs à en faire l'essai. Des échantillons seront adressés franco sur demande.

Aperçu des prix

Vin d'Algérie, de Frontignan, de Corbières et du Roussillon, Rouge : 17 et 20 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc : 24 et 25 fr. l'hect.

Vins de Corse (territoires de Vescovato, Aleria, Tallone, etc. : Rouge 25 et 27 francs l'hectolitre ; Rosé et Blanc 26 et 28 fr. l'hect.

Ces prix s'entendent en, gare du barrière, par pièces d'au moins 100 litres.

A l'occasion des fêtes de NOEL et du JOUR DE L'AN, la Maison offre ses vins fins et de liqueur aux prix suivants :

Muscat de Frontignan vieux
Par fût de 25 litres 85
Par fût de 50 litres 80
Par fût de 100 litres 75

Vins de Madère, de Malaga et Vermouth supérieur
Par fût de 25 litres 95
Par fût de 50 litres 90
Par fût de 100 litres 85

Quinquina Ponponnet *et Gentiane*
Par fût de 25 litres 100
Par fût de 50 litres 95
Par fût de 100 litres 90

Aperif Le Pot *et vermouth de Turin*
Par fût de 25 litres 105
Par fût de 50 litres 100
Par fût de 100 litres 95

Le *Maison livre également des vins* des vieux en bouteilles cachetées à 0.80 la bouteille. Des vins de Chianti — Barbera — Asti mousseux, ainsi que des vins de Champagne des meilleures marques aux prix les plus limités.

A l'occasion du nouvel an les clients de la Maison recevront un superbe Calendrier.

ETRENNES 1907

LIBRAIRIE — IMPRIMERIE — STÉRÉOTYPIE — PAPETERIE

BASTIA **OLLAGNIER** BASTIA

Trente-unième Année ***Le Petit Bastiais*** *Journal Quotidien*

GRAND CHOIX de LIVRES D'ÉTRENNES

NOUVEAUTÉS

Voyage à Travers la Corse

Un volume in-4° illustré, cart.-fers spéciaux 7,00

CARTES DE VISITE en tous genres. — Exécution irréprochable.

LES CADEAUX LES PLUS APPRÉCIÉS

PORTE-PLUMES A RÉSERVOIR ANGLAIS

Ces globes sont adoptés dans toutes les Écoles de Paris

Fabrication extra soignée

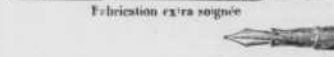

Le plus parfait inventé jusqu'ici

ENCRIERS à fermeture automatique élastique

Ces globes sont adoptés dans toutes les Écoles de Paris

GRAND CHOIX DE CARTES POSTALES ET D'IMAGES POUR LES SOUHAITS DE BONNE ANNÉE

Albums — Portefeuilles — Porte-cartes — Porte-monnaie — Sacs de Dames — Porcelaine de Saxe — Boîtes de couleurs — Agendas de bureau Almanachs Hachette. Nodot, Drapeau etc. — Figaro illustré — Selecta.

Cadeaux d'Étrennes

ORFÈVRERIE COUVERTS **CHRISTOFLE**

Envoi franco du Catalogue Christofle 56, Rue de Bondy, Paris.

Notre Représentant à Bastia est M. Ignace VIALE et Fils, 25, Bd Paoli.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants

Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de **chaussures de luxe** en chevreau glacé, Box-calf et **mégis** fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

Installation nouvelle

HOTEL DU CAP-CORSE

Tenu par Mme veuve PICUT, née STOTTO 7, rue de l'Opéra, Bastia.

Table d'hôte. — Pension

Repas sur commande

Maison de Commission

pour les huiles et tous les autres produits de la Corse

PIERRE MONTI

Rue Félix-Brun, 73 et 74

Toulon (Var).

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz

Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

ON DEMANDE à AJACCIO, chambre meublée pour 2 personnes, pour un 4 semaines, ayant droit à la cuisine, soir seulement, faire offre prix : Vve Marca, rue des Phocéens, Marseille.

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison à Couvet (Suisse) et Pontarlier (Doubs)

FONDÉE EN 1827

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres. Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Agrafes artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Demandez dans tous les Cafés LE CRÉDATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

Le meilleur des cigares à 5 sous contrôlé le Cigare Mat

Le demander dans tous les débits. Ne se vend pas au détail. Ne se fume pas au bout.

XXXI^e ANNÉE — N° 351 MERCREDI 26 et JEUDI 27 DÉCEMBRE 1906

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard de Gaulle, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues chez MM. Dupuis, Yon et Cie, Agences de Publicité, 8, Place de la Bourse, Paris

Petite ligne : 1 fr. — Réclames (3e page) : 0,75 — Mortuaires : 0,30 — Réclames : 0,50

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

00693

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui. Saint Jean, apôtre.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 7 h. 1 — Coucher, 3 h. 57.

Premier quart, le 22 Pleine Lune, le 30

Fête de demain Sainte Innocente.

26 DECEMBRE

LA MARINE devant le Sénat

M. Monis a procédé à M. Gaston Thomson le plus grand succès parlementaire qu'il ait encore obtenu : il a fait approuver à l'unanimité par le Sénat l'œuvre du ministre de la marine. Ce n'était certainement pas à ce but que tendait l'interpellation du sénateur de la Gironde ; ce n'était pas pour la plus grande gloire de M. Thomson que dans un discours savamment ordonné et corsé de la lecture de documents habilement choisis, M. Monis, pendant trois séances, a fait le procès de la marine depuis 1820 jusqu'à nos jours.

Une séance a suffi à M. Thomson pour détruire tout cet échafaudage, et cela, le ministre l'a fait simplement, sans avoir recours aux effets oratoires dont on lui avait donné l'exemple, par l'unique rectification des erreurs que son adversaire avait soutenues. Chaque point de la réponse du ministre commençait par une déclaration démentant une affirmation de M. Monis, et la preuve suivait nette, péremptoire. M. Monis a dit qu'on n'avait fait aucune expérience de protection sous-marine du navire contre les torpilles ; c'était une erreur : il y en eut sur le fameux caisson du *Henri IV* en 1901, et on en fait actuellement à Lorient. Et l'énumération des opinions ou documents erronés présentés par M. Monis continuait, implacable, ne laissant rien de son argumentation.

Ce que le discours de M. Thomson a surtout révélé, c'est l'insuffisance des renseignements de M. Monis et aussi l'insuffisance de ses notions en marine. Le sénateur de la Gironde avait fait intervenir dans le débat l'opinion d'un officier aujourd'hui en retraite, et qu'il avait qualifié d'héritier de l'amiral Aube. Héritier de quoi ? De ses théories, vraisemblablement. Cet officier aurait proposé un plan de navire cuirassé de 25 nœuds, portant huit canons de 305 millimètres. C'est le bateau de l'avenir, disait M. Monis, n'en faites qu'un seul, mais faites-le supérieur. M. Monis ignorait certainement que ce bateau est en contradiction formelle avec les théories que l'amiral Aube synthétisait lui-même en ces mots : « Invisibilité, divisibilité et nombre. » C'est, en effet, à l'amiral Aube qu'on doit le développement des torpilleurs et les tentatives du bateau canon, le seul qui ait existé, et qu'il avait nommé *Gabriel-Charmes*. Le bateau proposé par l'officier en retraite, héritier de l'amiral Aube, est la négation même des théories du ministre de 1886. M. Monis ne s'est pas douté un instant qu'en la circonstance le seul patronage qui ne pouvait être invoqué était celui de l'amiral Aube.

Avant de parler des questions maritimes, il y a toute une éducation à faire ; celle de M. Monis n'est pas faite encore. Cette éducation ne s'acquiert que par des études et une documentation personnelles, qui seules, rendent capable d'éviter les contradictions et les propositions erronées. Et ce n'est pas là une opinion personnelle. M. Monis a cité beaucoup de journaux anglais ; s'il ouvre le *Standard*, il y trouvera cette phrase : « Il peut ressortir de la forme de la phrase : « Il peut ressortir de la forme de l'interpellation que l'éducation des Français sur les sujets navals n'est pas du tout complète. »

M. Monis a fait preuve de bon caractère en déclarant après le discours du ministre que les renseignements fournis par ce dernier lui donnaient satisfaction et qu'il avait obtenu beaucoup de M. Thomson ; le ministre, en indiquant les dates auxquelles les mesures satisfaisant M. Monis avaient été prises, a montré que l'interpellation n'y était pour rien, et le fait que M. Monis a voté lui-même l'ordre du jour de confiance donné à M. Thomson, est une preuve que son interpellation était inopportune, regrettable même, puisqu'elle ne provenait que de ce qu'il n'était pas au courant des questions qu'il y traitait. D'aucuns penseront que M. Monis a retourné sa veste ; du tout : le vote de l'ordre du jour est de M. Monis mieux renseigné.

(Le Temps).

PROPOS EN L'AIR

Ciel et Terre

M. Santos Dumont vient, paraît-il, de perfectionner un nouveau moyen de ne causer le cou. C'est le Dirigeable.

Insuffisant a été jugé sans doute, le nombre des victimes quotidiennement enregistrées dans les accidents de chemins de fer ou les sinistres maritimes ! Mesquin a paru le bilan des écrasés de l'automobile ! Que voulez-vous, chaque dieu demande à ses adorateurs de sanglants sacrifices... et la science est, à ce sujet, une divinité insatiable.

Mais qu'importent les accidents ? Il n'est pas de plaisir sans peine... et en fait de plaisir on affirme que le Dirigeable en procure énormément. Enfin ces gens-là nous les ancêtres du Mont Blanc et toutes les audacieuses escalades des plus célèbres alpinistes ! Santos Dumont les nargue avec son Dirigeable !..

Donc avis aux amateurs ! Il est fort probable qu'un service de ballons soit prochainement installé entre les divers points de la France... J'ai de grosses craintes pour les rapides de M. Fraissinet !

Tant pis pour ceux qui se casseront le cou ! Le malheur de quelques-uns ne change rien à l'harmonie universelle. N'y a-t-il pas un progrès évident puisque la rampante humanité peut dès ce jour s'élever vers les régions infinies ?

Naïf Lamartine qui avait prétendre que l'homme n'était qu'un « Dieu tombé ! » Dieu futur aurait mieux valu... N'allons nous pas, en effet, monter au ciel, grâce à M. Santos Dumont et quelques autres ?

Je crois cependant qu'il est des gens qui osent mettre en doute le succès du Dirigeable et semblent lui préférer de terrestres locomotions. C'est pour quoi l'on va décider la construction d'un tunnel sous la Manche.

Simple divergence de goûts ! Il y a des gens qui, au contraire de certains autres, n'ont pas l'habitude de prendre les choses de trop haut.

Que doivent penser, tout de même, messieurs les aéronautes du percement d'un tunnel sous la Manche ? Peuvent-ils trouver raisonnable un aussi bas projet ?

JACQUES.

Les Cocons de race corse

M. Simon Greco, chevalier du Mérite agricole, dont les produits ont obtenu, l'an dernier, à l'Exposition internationale de Bastia un grand prix avec félicitations du Jury, a participé brillamment à l'Exposition de Milan par de forts beaux échantillons de cocons à soie de race corse. M. Greco, éleveur distingué dont les succès ne se comptent plus, s'est attaché à améliorer la race corse par des sélections et des croisements, afin de rendre cette race, déjà fort belle, plus endurante et productrice de plus gros cocons.

Les élevages de M. Greco, qui habite Oletta, sont situés dans la partie montagneuse de la Corse, et les cocons qu'il livre sur le marché sont toujours de sa récolte. Ses graines, obtenues par le procédé cellulaire sont sélectionnées suivant le système Pasteur ; aussi, grâce à cette façon d'opérer, aux soins minutieux apportés au grainage, le résultat provenant des éducations de ces graines est régulièrement fort beau.

L'élevage des vers s'opère méthodiquement et très rationnellement. D'abord, pour prémunir les éducations contre toutes les maladies extérieures, la désinfection des locaux et du matériel se fait rigoureusement chaque année par des blanchiments à la chaux, des fumigations de soufre et de salpêtre, des lavages avec de l'eau à 5 0/0 de sulfate de fer. Aussi, les graines trouvent-elles, dès l'éclosion, un terrain sain, propice à leur développement. La nourriture des vers est distribuée avec méthode, à heures régulières, quatre fois par jour. Au moment des mues, tous les vers en même temps sont privés de feuilles et, après l'allotement, tous reprennent, au même moment, la nourriture. Cette façon de procéder avec ensemble est de beaucoup préférable aux autres, car elle permet de maintenir l'égalité de croissance entre toutes les éducations d'une chambrée ou les vers d'un cléon.

Le climat de la Corse est déjà, par lui-même, très favorable à l'élevage séricicole ; aussi, avec les soins attentifs apportés aux éducations, les sélectionnements de tous genres que pratique M. S. Greco, la race Corse est très avantageusement améliorée. Tous les filateurs recherchent ses beaux cocons jaunes pâles et jaunes, dont le rendement en soie est supérieur à celui des diverses races indigènes et où les déchets sont aussi minimes que possible.

A. BLANC,
Ingénieur agronome.

Ce que disent les Journaux

Le Gaulois

L'exode de tous les députés catholiques au moment où s'ouvrirait la discussion des articles du projet Briand serait un acte qui frapperait les esprits plus fortement qu'un discours ou qu'une déclaration, mais à cet égard nous n'avons pas d'avis à émettre, car nous savons que les décisions des divers groupes de Droite seront soigneusement pesées et mûrement réfléchies. Il est encore temps pour le gouvernement de se raviser et de faire la grâce que tous les bons citoyens attendent et qui suffirait à apaiser les difficultés au milieu desquelles il est né. Qu'il cause avec le Pape. »

---

44 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

par

Odysse BAROY

DEUXIÈME PARTIE

Vingt ans avant

La brave femme s'était prise d'une véritable affection pour sa pensionnaire et son nourrisson, qui lui constituaient une nouvelle famille et remplaçaient les cinq enfants qu'elle avait perdus. Il n'entrait dans sa sollicitude aucune arrière-pensée d'intérêt, et Priska Woronoff avait dû presqu'user Bicher pour lui faire accepter, comme compensation de sa besogne perdue, une nouvelle somme de cinq cents francs.

De peur de commettre quelque sottise involontaire, elle ne causait plus avec les commères du voisinage et ne répondait à leurs questions que par monosyllabes. Comprenant, surtout depuis sa conversation avec la portière de la rue de Ravignan, que l'attitude réservée, mystérieuse, de sa mansle avait le moindre les plus graves, qu'elle ne cherchait même pas à deviner, elle repoussait plutôt qu'elle ne les provoquait les moindres velléités de confidence.

— Non, non ! Ne me dites rien, chère enfant ! Une pauvre vieille femme comme moi vous serait une mauvaise confidente. Gardez vos secrets, que, sans le vouloir, sans le savoir, je pourrais trahir. Je ne sais qu'une chose, c'est que le bon Dieu veus a conduite ici et que je vous aime comme si vous étiez ma fille !...

Tout allait pour le mieux, du reste, chez la jeune mère et chez le bébé, dont les lèvres ne quittaient pas le biberon. Au bout d'une dizaine de jours, Tolina put se lever et rester quelques heures assise dans le grand et unique fauteuil que possédait la cardeuse de matelas. Le lendemain, se jugeant suffisamment rétablie, Mlle de Yarovsk ne put résister plus longtemps à son impatience. Elle s'habilla et pria Mme Léger d'aller lui chercher une voiture.

Celle-ci la supplia vainement de remettre cette première sortie, de ne pas compromettre sa santé ; elle insista d'une voix si ferme que la vieille femme fut obéir.

Quelques instants plus tard, Tolina, toute rayonnante de joie, embrassait tendrement la chère petite créature, mondait dans le fiacre qui allait la transporter sur les hauteurs du faubourg Saint-Jacques. Elle avait préparé une longue lettre de huit pages qu'elle n'aurait plus qu'à mettre sous enveloppe et à jeter à la poste, dès qu'elle connaîtrait l'adresse du bien-aimé. Elle lui disait qu'avant la fin de la semaine, elle serait assez guérie pour supporter les fatigues du voyage et de la traversée ; que bientôt ils seraient réunis tous les trois pour n'être plus séparés jamais.

Cependant M. de Yarovsk et l'ambassadeur de Russie à Paris, ne laissaient à la préfecture de police ni repos, ni trêve. L'ex-vieux gentilhomme, surmenté par les divers échecs qu'il avait subis depuis sept mois, eût volontiers offert la moitié de sa fortune à qui lui ferait retrouver le fugitive et lui permettrait de châtier d'une façon terrible l'odieux ravisseur de son enfant, quels que fussent son rang et son titre, et si haut placé qu'il fût.

Il avait acquis depuis longtemps la certitude que l'auteur du rapt n'était point, comme il l'avait craint d'abord, un haut personnage de la cour impériale de Russie. Mais il n'était pas plus heureux dans la capitale de la France qu'il ne l'avait été à Constantinople, à Vienne, à Berlin et à Rome ; et il voyait se rétrécir de plus en plus le champ de ses recherches.

Quand, dans sa première entrevue avec le préfet de police, on haut fonctionnaire n'était permis de lui demander s'il n'avait point perdu ses soupçons du côté du parti révolutionnaire, et si Mlle de Yarovsk, entraînée par une passion aussi folle que coupable, n'aurait pas peut-être suivi dans son exil, soit à Paris, soit à Londres, à Genève ou à Bruxelles, quelque jeune et séduisant proscrit, le bonhomme avait presque considéré comme un outrage cette simple hypothèse, qui n'avait rien d'invraisemblable.

Il se révoltait à la seule pensée qu'il pût y avoir entre Tolina et celui qu'elle aimait un abîme assez profond pour que sa faute devînt irréparable.

Le préfet, quelque peu blasé en pareille matière par la nature de ses fonctions, ne partageait nullement les illusions et les espérances de l'orgueilleux et infortuné père. Il réfléchit que l'on avait peut-être quelque chance de trouver en lui ce que l'on avait vainement cherché en haut, et dirigea dans ce sens les investigations de ses plus fins limiers.

Le chef du cabinet se rappela alors le demi-soupçon qui lui avait traversé l'esprit, le lundi de Pâques, au moment où l'on apprit Vahreff lui partirait sa femme en marches. Et en conquinant le dossier, en se renseignant à l'ambassade, il acquit bientôt la conviction que le nihiliste avait menti : qu'il n'avait pu se marier à Vienne neuf mois auparavant, ainsi qu'il l'avait déclaré, puisqu'à cette époque il n'avait pas quitté l'Étersbourg.

On constata en outre que la disparition furtive de la jeune fille avait suivi de près la fuite du conspirateur.

Ce fut un trait de lumière pour M. de Yarovsk. Il se souvint aussitôt que le chef de la *troisième section* dînait chez lui le jour même où venait d'être découverte la conspiration, et lui avait confidentiellement communiqué — en présence de sa fille ! — la liste des conjurés qui devaient être arrêtés le lendemain matin, en nombre desquels se trouvait précisément Alexis Vahreff ! Et celui-ci s'enfuyait la nuit même ! Et la police ne pouvait mettre la main sur aucun de ses complices, averti comme lui, et par lui, sans doute !

Qui donc l'avait si bien renseigné, sinon Tolina elle-même ?

Cette affreuse découverte fut un coup de foudre pour le vieux boyard, frappé à la fois dans son autorité paternelle, dans l'orgueil de sa race et de sa maison, dans son honneur de fidèle sujet de Sa Majesté.

Sa fille pactisant avec les nihilistes ! N'était-ce pas le comble de l'avilissement et de la honte ?

— Mais alors, s'écria-t-il avec accablement, et puisque vous venez d'expulser ce misérable, ma criminelle enfant a dû le suivre ? Elle n'est plus ici ?

— Rassurez-vous ! Elle n'a pas encore quitté Paris. Nous vous la rendrons.

Le préfet, ému de pitié, lui laissa charitablement ignorer la circonstance qui avait retardé forcément le départ pour Londres de Mlle de Yarovsk : cette révélation l'eût achevé.

Retrouver les traces de la jeune fille n'était pas chose difficile, grâce aux informations fournies par les agents qui avaient accompagné son amant à la frontière... Il suffisait de s'adresser à Mlle chef de la *troisième section* dînait chez lui le jour même où venait d'être découverte la conspiration, et lui avait confidentiellement communiqué — en présence de sa fille ! — la liste des conjurés qui devaient être arrêtés le lendemain matin, en nombre desquels se trouvait précisément Alexis Vahreff ! Et celui-ci s'enfuyait la nuit même ! Et la police ne pouvait mettre la main sur aucun de ses complices, averti comme lui, et par lui, sans doute !

Qui donc l'avait si bien renseigné, sinon Tolina elle-même ?

Cette affreuse découverte fut un coup de foudre pour le vieux boyard, frappé à la fois dans son autorité paternelle, dans l'orgueil de sa race et de sa maison, dans son honneur de fidèle sujet de Sa Majesté.

Sa fille pactisant avec les nihilistes ! N'était-ce pas le comble de l'avilissement et de la honte ?

— Mais alors, s'écria-t-il avec accablement, et puisque vous venez d'expulser ce misérable, ma criminelle enfant a dû le suivre ? Elle n'est plus ici ?

— Rassurez-vous ! Elle n'a pas encore quitté Paris. Nous vous la rendrons.

Le préfet, ému de pitié, lui laissa charitablement ignorer la circonstance qui avait retardé forcément le départ pour Londres de Mlle de Yarovsk : cette révélation l'eût achevé.

Retrouver les traces de la jeune fille n'était pas chose difficile, grâce aux informations fournies par les agents qui avaient accompagné son amant à la frontière... Il suffisait de s'adresser à Mlle

(*A suivre*)

L'Eclair

De M. Judet:

« Quoi d'étonnant que le président du Conseil soit nerveux? Entre les forcenés qui ex gent des mesures d'intimidation ou de coercition impossible pour réduire l'Eglise, et les conciliateurs machiavéliques de la manœuvre Briand, la discorde éclate. Elle est même incurable entre les deux moitiés de son anormale armée. Le docteur Clemenceau est déjà obligé de donner de ses nouvelles pour calmer les coléres et consoler les apôtres. Il n'est question que présentement l'objet dernière qui a donné la fameuse entrevue de Corcelles. Clemenceau a vaincu, mais ce sont des victoires qui coûtent cher. Le docteur tient en son lit de la cage aux fauves, mais il aura son heure tragique: il sera mangé par les siens ».

La République Française

Donnez nous donc, monsieur Briand, une loi de séparation qui soit non pas une hypocrite machine de guerre contre l'Eglise catholique, mais la charte véritable de nos libertés religieuses, et quand vous nous aurez donné cette loi, si certains de vos commissaires avec lesquels nous sommes aujourd'hui perdus que nous défendons leur conscience menacée et leur droite opprimée, se cantonnaient alors dans une opposition de pure politique, ce jour-là, rachetable bien, nous vous renoncerions contre eux aussi vaincu et résolument que nous sommes aujourd'hui dressés contre vous.

La Libre Parole

Briand qui, de recullade en recullade, s'est rejeté celle de 1905 dans la loi de 1881 et de la loi de 1884 dans la loi de 1901 donne l'impression d'un homme qui a le berlue et qui bat la campagne.

En réalité, ces atermoiements successifs, cette modification facile n'ont d'autre but que d'atténuer un état de choses embarrassant mais doux, mais tout de même moins redoutable pour le régime que le face à face avec les revendications ouvrières. Seulement, on oublie des bataillons, tout à une fin ou ce monde. Les socialistes recommencent à s'apercevoir qu'on se joue d'eux et ils trouvent que la comédie a assez duré. Les injonctions d'Herré et de Jaurès sont très significatives à ce point de vue.

L'Autorité

De M. Jules Delahaye:

« A aucun moment les persécuteurs ne furent plus résolus, plus déterminés à l'oppression d'un peuple qu'aux hommes au droit le plus clair qu'a la loi, à aucun moment l'honneur et l'intérêt ne furent plus foulés sous le talon qui anime le corps et l'âme de la France croyante. Que l'ennemi dépasse certaine limite d'injustice et de brutalité qui sépare la sédition et la violence de la défense légitime, il apprendra bientôt à ses dépens que la foi est encore vivante en France quoiqu'il en dise, et ce qu'il en coûte de vouloir isoler le troupeau du pasteur dans l'Eglise que les franc-maçons croyaient avoir asservie, divisée à jamais ».

MUSIQUE MILITAIRE

BANDE SAINT-FRANÇOIS

Programme du 27 décembre à 3 h.

Gastera, marche,	H. Rabet.
La Petite Veuve, ouv.,	Lecocq.
Dolorès, valse,	Waldteufel
La Juive, fantaisie,	Halévy.
Sylvia, polka,	Coquelin.

Le Chef de musique, LAMY.

Carnet Mondain

Lundi matin, à 10 heures et 1/2, a été célébré en l'église Saint-Jean, le mariage de Mademoiselle Juliette Ambrosi, la fille de l'honorable percepteur de Campile, avec M. Louis Villat, professeur d'histoire au lycée de Bastia.

L'intimité de la cérémonie n'enlevait rien à la pompe naturelle qui accompagne toujours une heureuse union. Mlle Ambrosi était de toute beauté en sa robe nuptiale lorsque, au bras de son père, elle a fait son entrée à l'Eglise.

M. le chanoine Casanova a adressé aux jeunes époux une allocution pleine de paroles touchantes.

Les témoins étaient: pour la mariée, M. Ambrosi, son frère, et M. Michel Casanova, professeurs au lycée; pour le marié, M. Cadier, capitaine du génie, et M. Albert Francisci.

Parmi les nombreuses personnes présentes à la cérémonie, nous avons remarqué plusieurs fonctionnaires du Lycée, ainsi qu'une division des élèves du pensionnat Ponzevera où M. Villat fait un cours d'Histoire, unanimement goûté.

Nos meilleurs souhaits de prospérité et de bonheur sont dus aux jeunes époux: à Mlle Ambrosi dont les remarquables qualités captivent la sympathie de tous ceux qui l'approchent; à M. Villat qui a déjà acquis, tant par sa supériorité intellectuelle que par sa haute courtoisie, de nombreuses amitiés dans notre ville.

CONSEIL SANITAIRE MUNICIPAL

Mesures prophylactiques contre la Rougeole

Le conseil sanitaire municipal convoqué d'urgence s'est réuni le 24 décembre 1906, dans une des salles de l'hôtel de ville.

Après échange d'observations, le conseil approuve la délation par laquelle M. le Maire a interdit, par arrêté, aux jeunes filles et jeunes gens de la ville d'assister aux enterrements sur aucune porteure, soit comme tenant un des cordons du poêle.

Approuve également la réquisition qu'il a adressée à M. le président de l'Assistance publique afin d'obtenir la cessation de l'appareil à désinfecter appartenant à cette société, estimant que deux machines pourraient dans les circonstance présentes, plus facilement qu'une seule, remplir le but auxquelles elles sont destinées.

Examinant ensuite quelles seraient les mesures préventives à prescrire pour éviter la contagion et les complications de la rougeole, le conseil dit:

1. Que les maîtres d'école devront rendre à leur famille tout élève atteint de larmoiement des yeux, maux de gorge, coryza, abattement général et fièvre, symptômes premiers de la maladie et qui se présentent à la période d'incubation, la plus dangereuse au point de vue de la contagion.

2. Que les chefs de famille devront autant que possible, isoler les malades dès le début de la maladie, et dès l'apparition des symptômes ci-dessus énoncés; qu'ils devront observer, dans la mesure de leurs moyens, toutes les règles les plus élémentaires de l'hygiène: alimentation saine, propreté du corps, des habillements, des appartements.

La rougeole ne se propagerait ni par l'eau ni par l'atmosphère, mais bien par rapprochement et contact direct, on devra se garder de laisser approcher un malade, ou d'employer pour d'autres du linge qui lui aurait servi.

Pour concourir à ces mesures d'hygiène, la municipalité met au service des familles deux machines à désinfection.

Des employés spéciaux, assistés d'un agent de police, se rendront dans les appartements contaminés et procéderont même d'office. En effet, il a été constaté que certaines familles opposent des difficultés à l'application des mesures déjà prescrites.

Il est fait connaître que le service de la police a reçu des ordres et qu'il sera passé outre à toute résistance, dans le seul intérêt de la santé publique.

La municipalité met en outre à la disposition des familles peu aisées, de l'eau phéniquée en quantité suffisante pour le lavage des appartements et des escaliers.

Pour obtenir ces livraisons, on devra s'adresser à la mairie.

Bastia, le 24 décembre 1906.

Le Maire, A. GAUDIN.

Nécrologie

Madame Placquet

Mme Placquet, la dévouée compagne de M. Placquet, chef de service de la voie à la Cie de chemins de fer départementaux, a été enlevée à l'affection des siens en peu de jours.

Depuis une vingtaine d'années qu'elle était au milieu de nous, elle s'était attirée l'estime de toutes les personnes qui se trouvaient en relation avec elle, et qui, aujourd'hui, prennent une part bien vive au deuil si cruel qui frappe sa famille.

Epouse et mère incomparable, elle laisse un vide immense dans son foyer dont elle était l'âme.

Ses obsèques ont eu lieu mardi matin, à dix heures, au milieu d'une grande affluence.

M. Fontaine, directeur de la Compagnie, ainsi que tout le personnel disponible suivaient le convoi funèbre derrière la famille.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Paccinelli, sous-ingénieur des ponts et chaussées; Orillat, inspecteur principal; Maréchal, inspecteur, et Blavier, chef de dépôt, de la Compagnie de chemins de fer.

Quatre superbes couronnes offertes par la famille, les amis et le personnel de la Compagnie, couvraient le cercueil.

M. Pacquet, ses enfants et son gendre M. Mori, qui conduisaient le deuil, ont reçu de tous côtés des témoignages d'affection et de regrets. Puissent-ils contribuer à alléger leur douleur.

Le cercueil a été déposé provisoirement dans le caveau des familles Dominici-Mattei.

Nous présentons à M. Pacquet, à ses enfants, ainsi qu'à ses gendres l'expression de nos sincères condoléances et de nos douloureuses sympathies.

Les Agissements DE LA COMPAGNIE FRAISSINET

Courriers en retard

A M. le Directeur des Postes et Télégraphes, à Ajaccio.

Le *Golo*, courrier *postal extra-rapide* de la Compagnie Fraissinet, qui était arrivé de Marseille lundi dernier avec *quatre heures vingt minutes de retard*, n'est parti pour Livourne que *mardi matin* à 8 heures 25, alors que le cahier des charges oblige l'adjudicataire à faire partir le courrier le *lundi à 10 heures* du soir.

Le courrier *postal* qui devait arriver de Nice, mardi matin, à *4 heures* 43, n'est entré dans notre port qu'à *neuf heures vingt-cinq* !!!

M. le Directeur des Postes pourra ainsi rendre compte à M. le Sous-Secrétaire d'Etat que le service des dépêches est assuré avec une exactitude parfaite par la Compagnie Fraissinet, et qu'il n'y a pas lieu d'infliger des amendes à cet adjudicataire.

COUR D'ASSISES

Audience du 26 décembre

Présidence de M. GABRIELLI *conseiller*

Interrogatoire

L'accusé Forni raconte que le soir du 2 avril 1906, il se trouvait sur le cours Napoléon, lorsque Ganon, Morelli et Chartier l'abordèrent, et Ganon l'empoignant par le collet, lui demanda la restitution d'une bague et d'un sautoir, qu'il avait donnés son ex-maîtresse Pancrazi Jeanne. Grâce à l'arrivée des agents, les trois individus s'en allèrent. Vers onze heures du soir, les mêmes individus se rendirent dans le vestibule de sa maison, situé près du café-concert tenu par son frère Forni Louis. Il se trouvait lui dans une chambre du 1er étage avec Jeanne Pancrazi. Lorsque, sur le conseil de son frère, il sortit de la chambre avec Jeanne, Morelli et Ganon firent feu sur eux.

Morelli ne revint pas de la soirée, mais Chartier et Ganon, en civile, revinrent décidés à lui faire un mauvais parti. Ganon déchargea son arme sur lui. C'est alors qu'il l'a abattu pour défendre sa vie.

L'accusé Morelli reconnaît s'être trouvé avec Ganon et Chartier, mais nie avoir fait feu sur Forni. C'est Ganon qui a seul fait feu. Chartier et lui n'ont pénétré dans le portail de la maison Forni que pour retenir Ganon.

Le soldat Chartier soutient le même système que Morelli en ce qui concerne la première scène. Pour ce qui est de la mort de Ganon, il affirme que Forni a seul tiré dès qu'il les a aperçus.

Les Témoins

Après l'audition de M. le commissaire de police, qui donne de très mauvais renseignements sur Forni et Morelli, l'agent Andreani dit qu'il a assisté à la scène du meurtre de Ganon, qui est tombé sur le seuil du couvent. Deux détonations ont retenti. Les deux coups ont été tirés par Forni, sur Ganon n'ayant pas d'arme à la main.

La fille Pancrazi Jeanne se trouvait dans la chambre de Forni, lorsqu'elle a entendu Ganon et Morelli demander à Forni une bague et un sautoir. Le soir à onze heures elle était en compagnie de Forni dans sa chambre, lorsque celui-ci a été appelé par son frère; ils sont sortis ensemble. Sur le seuil de la porte trois coups de feu ont retenti ensemble. Ganon, Chartier et Morelli ont tiré sur Forni.

Le mari Crudeni Cyprien affirme que Ganon a fait feu sur Forni.

Les autres témoins confirment leurs dépositions écrites.

Réquisitoire

M. Mondini, substitut du Procureur général, son lent la prévention.

Que sont les trois accusés? Les antécédents de Forni, déjà condamné deux fois par le tribunal d'Ajaccio, sont déplorables, les rapports de la police le montrent comme un souteneur, vivant de l'exploitation des filles de joie. Il en est de même de Morelli Paul, qui a les plus mauvaises habitudes qu'un homme puisse avoir, car marié et père de famille, il a abandonné sa femme et ses enfants pour suivre une carrière des plus aventureuses. Son casier judiciaire est émaillé de nombreuses condamnations. Quant au soldat Chartier il n'a pas d'antécédents judiciaires, mais sa conduite au régiment a été déplorable.

Qu'était la victime? Ganon a, il faut le reconnaître, été un peu le provocateur des deux scènes du drame. Certes les antécédents de ce malheureux ne sont pas excellents, mais il n'en est pas moins vrai qu'il a été surtout un instrument entre les mains de Morelli, en fréquentation avec ce accusé devait occasionner surtout par la fatalité de Morelli, sa mort violente.

Morelli avait en des relations avec Jeanne Pancrazi, qu'il exploitait si durement que celle-ci cherchait bientôt à se délivrer d'un pareil tyran. Profitant d'un séjour en prison de son amant, Jeanne se lia avec Ganon, qui voulait l'épouser, mais l'autorité militaire s'opposant au mariage, Jeanne abandonna Ganon, et devint la maîtresse de Forni.

L'abandon de Jeanne pour ses deux premiers amants, les avait humiliés; ils résolurent de se venger sur le dernier séducteur de cette fille, ils s'unirent pour se débarrasser de Forni.

Dans un saisissant tableau de la scène du crime, qui se déroula dans les escaliers conduisant à la chambre où Forni demeurait avec la fille Pancrazi, l'honorable organe de l'accusation n'a pas de peine à établir que Morelli et Chartier ont commis une véritable tentative d'assassinat contre les deux frères Forni et Pancrazi Jeanne.

Mais Forni Dominique n'a pas seulement été victime, dans cette même soirée du 2 avril il a donné la mort à Ganon. Certes Ganon avait participé à la première scène, il avait fait feu sur Forni, mais lorsqu'en compagnie de Chartier il revient devant le couvent tenu par les frères Forni, il n'a pas d'arme à la main, il ne provoque pas Forni Dominique et néanmoins celui ci fait feu sur lui et le tue. L'accusé doit être retenu comme coupable d'un meurtre, qui ne saurait aucunement être légitime.

M. le substitut du procureur général, dans une très éloquente péroraison emploie le jury de retenir les trois accusés qui méritent tous trois un châtiment.

Nous donnerons dans le numéro de demain les plaidoiries.

Verdict

Rentré à 8 heures dans la salle de ses délibérations, le jury en sort à 9 heures, avec un verdict négatif en ce qui concerne Chartier, affirmatif contre Forni, reconnu coupable de meurtre provoqué sur la personne de Ganon; et contre Morelli, reconnu coupable de tentative de meurtre provoqué sur Forni.

En conséquence, Forni Dominique est condamné à 5 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour; Morelli à 3 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

***

Audience d'aujourd'hui:

Ghisoni Mathieu, Pasifique Noël, Petrignani Antoine, demeurant tous trois à Bastia, assassinat, complicité de ce crime et vol.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, Me Scamponi, de Carsilla, Decori, Luca.

Cette affaire, la dernière de la session, occupera deux audiences.

L'audience d'aujourd'hui ne s'ouvrira qu'à une heure de l'après-midi.

Demander partout

« UN MORELLI »

Grand Vin Apéritif

Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1906)

Le plus Haute Récompense

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 26 décembre

Baromètre — 7 heures du matin + 10 à midi 11 5 à 4 heures du soir, 11 2
Maxima 11 5 Minima 6 3.
Baromètre — 7 heures du matin, 751 mm à midi, 750 mm 6 heures du soir, 749 mm.
Vent. — Dans la matinée, N. Est.
Etat du ciel, découvert.
Observations, 7 h. du matin 2 mm.

Nos représentants

M. Henri Pierangeli, député de Bastia, est arrivé pas le dernier paquebot, pour passer les fêtes avec sa famille.

Médaille des douanes

La médaille d'honneur des douanes a été décernée aux préposés Dorazzi Etienne, à Avrecourt; Trisani Etienne Hyacinthe, à Buissoncourt; Buschini Paul-François, à Colte; Ficaja Sébastien, à Saint-Florent; au sous brigadier Nardi Joseph, à Lonzat; et au préposé vitrier Leca François-Antoine, à Ajaccio.

Décès

Pendant ces deux jours de fête plusieurs familles de notre ville ont été attristées par la disparition d'enfants en bas-âge, victimes de l'épidémie de rougeole qui frappe à tort et à travers, dans la haute comme dans la basse-ville.

M. le préposé des douanes Antoine Santolini a perdu son dernier-né, âgé de trente mois; un de nos plus anciens ouvriers, Rappallini, pleure sa petite fille, Thérèse Gilormini, qui avait déjà atteint sa troisième année; et d'autres familles encore pleurent leurs chers enfants envolés vers le ciel.

Nous adressons à M. Santolini et à sa famille, à MM. Gilormini et Rappallini notre part de regrets.

***

Vaccinations

Le docteur Benelli chargé du service municipal de la vaccination gratuite informe le public qu'il reprendra les vaccinations gratuites, jeudi 27 courant à 9 heures du matin et dans la local (Hotel de Ville 2e étage) habituel.

***

Les Etrennes

Bébé à son parrain.

— Avez vous songé à mon cadeau?

— Je comprends! Je t'ai choisi un cadeau très instructif!

— Parrain, si cela ne vous fait rien, je préférerai comme cadeau un *cédrat confit de la maison L.-N. Mattei.*

Avis

Le docteur Benelli prévient sa clientèle qu'il reprend ses visites en ville et ses consultations au cabinet qu'il avait été obligé d'interrompre par suite de maladie.

A louer

Villa au bord de la mer.
S'adresser Villa Kermaria.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Grégoire, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Genix afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maux provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Grégoire*, à Bastia, qui fera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00694

BOURSE DE PARIS

	22 déc.	26 déc.
Rente 3 p. 100 amort.	95.35	95 35
— 3 p. 0/0 anciens.	96 25	96 50

Nouvelles Militaires

Infanterie

Paris, 26 décembre.

M. Graziani, chef de bataillon breveté, attaché à l'état-major du 15e corps d'armée, à Marseille, est promu au grade de lieutenant-colonel et affecté au 24e rég. d'infanterie.

Artillerie

M. Charton, officier d'administration de 2e classe du service de l'artillerie, direction de Bastia, est promu au grade d'officier d'administration de 1re classe, et maintenu à son poste.

UN DIVORCE

Paris, 26 décembre.

Le Tribunal Civil de la Seine a prononcé aujourd'hui le divorce entre les époux Le Bargy, et ce aux torts de l'épouse.

GRAND INCENDIE à Marseille

Remise de louage en flammes. — 40 voitures brûlées. — 27 chevaux carbonisés.

Marseille, 26 déc mbre.

Un important incendie s'est déclaré dans la matinée dans une remise de louage, au n° 27 de la rue de Rome.

Les vingt-sept chevaux qui s'y trouvaient ont été complètement carbonisés, tandis que quarante voitures devenaient la proie des flammes.

Après plusieurs heures de lutte, les pompiers parvinrent à se rendre maîtres de l'incendie, dont les causes n'ont pu encore être établies.

Les pertes matérielles s'élèvent à plusieurs centaines de mille francs.

LE GAGNANT DU LOT DE 50,000 FRANCS de la Loterie « la Dentelle au Foyer »

Paris, 26 décembre.

Le gagnant du gros lot de 50.000 francs de « la Dentelle au Foyer, » du 24 décembre, est M. Fraticelli Antoine, employé du service municipal des places et marchés de Vienne (Isère), et père de 4 enfants.

LA NEIGE

Paris, 26 décembre.

Des chutes de neige très abondantes se sont abattues sur toutes les parties de la France. Le froid est intense.

Dans plusieurs régions les communications télégraphiques subissent de grands retards, à cause des interruptions occasionnés par la neige.

Les tramways circulent difficilement.

AU MAROC

Le départ de la *Nive*

Toulon, 26 décembre.

Le transport « Nive », dont on se rappelle l'avarie à la ville d'appareiller pour Tanger, a pu quitter, cet après midi, le port de Toulon, pour le Maroc.

Tirages financiers

Ville de Paris 1899

Paris, 26 décembre.

L'obligation portant le numéro 340.754, est remboursable à 100 000 francs.

Les obligations portant les numéros 316 554 et 329 302, sont remboursables chacune à 10 000 francs.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Le Sénat s'est réuni à 2 heures et demie dans ses bureaux, afin de procéder à la nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à élever de 19 à 20, le nombre des conseillers d'Etat en service extraordinaire.

Présidence de M. ANTOXIN DUBOST.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Projets de loi d'intérêt local

L'ordre du jour appelle la discussion des projets de loi adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement, dans le département des Landes, de deux groupes de chemins de fer d'intérêts local, à voie normale.

Les conclusions du rapport de M. Victor Lourties sont adoptées.

LA LOI

sur l'organisation du Culte

M. Briard, ministre des Cultes, dépose sur le bureau du Sénat le texte du projet de loi relatif à l'organisation du culte catholique, qui a été adopté par la Chambre des députés, à sa dernière séance, et demande le renvoi à la commission de Séparation.

M. La Cour-Grandmaison

sénateur conservateur de la Seine-Inférieure, combat la demande du ministre. Le renvoi à la commission est inutile, le Sénat peut examiner un projet de loi, qui, les circonstances l'exigent, doit être promptement solutionné.

Les catholiques ont le droit de savoir où veut en venir le gouvernement; il doit avoir la franchise de lutter à visage découvert, sans chercher à gagner du temps qui ne peut servir qu'à certaines besognes occultes.

M. l'amiral de Cuverville

ne saurait voter le renvoi à la commission, c'est là une perte de temps inutile et nuisible pour les catholiques.

Le Vote

Le président met aux voix la demande de renvoi à la commission.

Nombre de votants. . 203
Majorité absolue. . . 132
Pour l'adoption . . 183
Contre 80

Par 103 voix de majorité le Sénat ordonne le renvoi à la commission. (Applaudissements à gauche).

Les Ventes au déballage

L'ordre du jour appelle la discussion en première délibération du projet de loi réglant les ventes au déballage.

L'ensemble du projet est adopté sans modification.

LE BUDGET

Plusieurs rapporteurs des budgets particuliers déposent sur le bureau du Sénat, leurs rapports.

Le Budget de l'Algérie

Le Sénat adopte ensuite sans modification, le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la perception des droits, produits et revenus applicables au budget spécial de l'Algérie pour l'exercice 1907.

Le Budget de la Chambre

L'ordre du jour appelle la discussion des crédits supplémentaires affectés aux dépenses de la Chambre des députés.

Adoptés sans discussion.

Les autres projets figurant à l'ordre du jour sont ajournés.

La séance est levée et renvoyée à demain.

Grand entrepôt de Vins

CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE

ORESTE BIAGINI

5, Avenue Carnot, Bastia

2 Grands Prix à Dijon, 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions

Vente en Gros et au Détail

LIVRAISON A DOMICILE

La Maison ORESTE BIAGINI, offre ses vins vieux et nouveaux, garantis pur jus de raisins frais, à des conditions très avantageuses.

L'accueil particulièrement favorable à cette longue réclame. C'est pourquoi elle renverra, sur simple demande, des échantillons franco à domicile.

Aperçu des prix:

Vins d'Algérie et de Frontignan, rouge: 0,20 et 0,25 le litre.

Vins de Corbières et du Roussillon, blanc: 0,30 le litre.

Vins de Corse (spécialité de Vezzano, Alistro, Tallone, etc.,) rouge: 0,30 et 0,35 le litre; blanc: 0,40 le litre.

Vinaigre à 0,30 le litre. — Huile d'olive à 1 franc le litre.

A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN elle présente aux fins gourmets:

Des vins fins vieux en bouteilles à 0,80 et 1 franc la bouteille.

Des vins de Chianti (Italie), à 0,35, 0,50, 0,70 et 1 franc 40 la flasco.

Des vins de Marsala (Sicile) à 1 fr. 75 et 2 fr. la bouteille.

Des vins d'Asti mousseux à 1 fr. 75 la bouteille.

Des vins de Barbera (Italie), à 1 fr 75 la bouteille.

Madère et Malaga (Espagne), à 1 fr. 40 la bouteille.

Des muscats de Frontignan, vieux, à 1 fr. 25 la bouteille.

Vermouth de Turin, à Dr. 50 la bouteille.

Quinquina Pomponnet, à 1 fr. 40 la bouteille.

Vermouth supérieur, à 1 fr. 40 la bouteille.

Ap ritif *Le Puf*, à 1 fr. 50 la bouteille.

Gentiane, à 1 fr. 40 la bouteille.

GRANDS VINS DE CHAMPAGNE

Grat en et Meyer, 2 fr. 75 et 3 fr. 25 la bouteille.

Duc Bagneult de Chamouisseau, 2 fr. 50 et 3 fr. 75 la bouteille.

Préfet à Epernay, 4 fr. 50 et 5 fr. la bout.

La Maison offre à ses clients, à titre gracieux, des superbes calendriers.

BIJOUTERIE MATTEI

Bastia — 20, Bd Paoli, — Corse

Joaillerie. — Horlogerie. — Orfèvrerie. — Argenterie. — Articles de Bordeaux, Première Communion, Fantaisie, Maroquinerie.

Achat de vieux bijoux d'or et d'argent.

Création à Bastia

Un Bureau de Placement

POUR LES DEUX SEXES

Qu'on le sache! Bastia vient d'être doté d'un bureau de Placement *autorisé*, situé au n° 2, de la route du Cap, au 1er étage, confié à Mme et M. AUGE. Ce ne peut-être qu'un soulagement et une certaine garantie pour qui peut avoir besoin d'une femme de chambre, d'une cuisinière, d'une nourrice, d'une ménagère même, etc.

Conditions très avantageuses

Avis

AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Berthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie cocoonière de la Corse. Ainsi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Berthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants de graînage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils seront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux du « Ver à Soie. »

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . . 2 fr.
» » concassé à la machine . 5 fr. 50
Prix de la *Houille*. . . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 15.

D. H. ANDERSON,
Directeur de l'Usine à Gaz

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux

Emballage soigné

A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia

HOTEL DU GOLFE

Place Miot, Ajaccio

Restaurant et Pension. — Confort moderne. — Position exceptionnelle au midi et au centre des promenades. — Vue splendide sur le golfe. — Grands salons pour noces, banquets et soirées. — Chambre et pension à partir de 7 francs par jour. — Arrangements pour séjour prolongé.

Déjeuner 2 fr. 50. — Dîner 3 frs. y compris le cru renommé de la maison. — Café-Restaurant dans le jardin d'hiver. — Plat du jour et repas sur commande à domicile. — Coquillages frais tous les jours.

Afternoon tea. — Cold mea
English Spoken
Man Spricht Deutsch

CHLORO-ANEMIE, TUBERCULOSE, CONVALESCENCE

Tout état de langueur et d'amaigrissement ayant pour cause la dénutrition trouve une guérison prompte et certaine par l'emploi du

VIN DE VIAL au Quina, Suc de Viande et Lacto-Phosphate de Chaux

POURSUITE

par mandat d'arrêt

contre 100.000 tablettes de chocolat au lait fugitives.

Signalement:

Nom: « Lucerna. »
Lieu d'origine: Hochdorf près Lucerne.
Nationalité: Suisse.
Mise: Elégante et moderne.
Signes distinctifs: Au déguster, frais et appétissant.
Signes particuliers: Se distinguent sans exception par leur goût exquis et délicieux, ce qui les trahit facilement.

On prémunie sur la fuite probable de plusieurs d'entre elles pour les pays d'outre-mer, quoique la majeure partie de celles-ci n'ait pas quitté leur pays d'origine.

VOTRE ENFANT souffre-t-il aussi?

LA PREUVE Sotteville-les-Rouen, 24 Mars 1905.— "Ma petite Fernande, déclarée tuberculeuse, prit et tolère parfaitement bien l'Emulsion Scott qui, en peu de jours, lui rendit l'appétit, améliora sa digestion et lui renouvela, lui fortifia le sang. Mon enfant est aujourd'hui sauvée; elle, qui venait si mal auparavant, a augmenté de 4 kilos en 3 mois".—Lefebvre, 232, rue de la République.

LE POURQUOI Les Docteurs prescrivent toujours **l'EMULSION SCOTT**, parce qu'ils connaissent la haute qualité des substances qu'elle contient, et la perfection de sa formule et de sa préparation. Elle coûte un peu plus que ses grossières imitations, il est vrai! Mais ne vaut-il pas mieux payer le prix et guérir promptement, radicalement, vos chers petits! Sûrement si! Exigez donc toujours le flacon Scott dont l'enveloppe porte la marque:

"LE PÊCHEUR AVEC LA MORUE".

Prix unique en toutes pharmacies: 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie), 39b, rue St-Honoré, PARIS.

ETRENNES 1907

LIBRAIRIE — IMPRIMERIE — STÉRÉOTYPIE — PAPETERIE

BASTIA, *Boulevard du Palais* **OLLAGNIER** *Rue des Jardins*, BASTIA

Trente-unième Année **Le Petit Bastiais** *Journal Quotidien*

GRAND CHOIX de LIVRES D'ÉTRENNES

NOUVEAUTÉS

Voyage à Travers la Corse

Un volume in-4° illustré, cart.-fers spéciaux 7,00

CARTES DE VISITE en tous genres. — Exécution irréprochable.

LES CADEAUX LES PLUS APPRÉCIÉS

PORTE-PLUMES A RÉSERVOIR ANGLAIS

Les globes sont adoptés dans toutes les Ecoles de Paris

Fabrication extra soignée

Le plus parfait inventé jusqu'ici

ENCRIERS COLOMBANI à fermeture automatique élastique

Les globes sont adoptés dans toutes les Ecoles de Paris

GRAND CHOIX DE CARTES POSTALES ET D'IMAGES POUR LES SOUHAITS DE BONNE ANNÉE

Albums — Portefeuilles — Porte-cartes — Porte-monnaie — Sacs de Dames — Porcelaine de Saxe — Boites de couleurs — Agendas de bureau
Almanachs Hachette, Nodot, Drapeau, etc. — Figaro illustré — Selecta.

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleur de toutes

Maison à Couvet (Suisse) et Pontarlier (Doubs)

FONDÉE EN 1827

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

Le meilleur des cigares à 0,10 sera contredit le Cigare Mat. le demander dans tout les débits. On ne sera pas en bon dépôt. On le trouve, vaincu, à ce nom

Les Demandes dans tous les Cafés LA CEDRATINE, la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée dans toutes les Colonies.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et ordon. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie ut en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Aciers artificiels.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Installation nouvelle

HOTEL DU CAP-CORSE

ouvert par Mme veuve PICOT, née STOTTO, 7, rue de l'Opéra, Bastia.

Table d'hôte. — Pension

Repas sur commande

Maison de Commission

pour les huiles et tous les autres produits de la Corse

PIERRE MONTI

Rue Félix-Brun, 73 et 74, Toulon (Var).

Le Directeur-Gérant,
J. de OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

Installation à Gaz

Jean Ciuli, ex-ouvrier de Gas

Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

ON DEMANDE à AJACCIO, chambre meublée pour 2 personnes, pour ou 4 semaines, ayant droit à la cuisine, soit seulement, faire offre prix : Vve Marcs, rue des Phocéens, Marseille.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

Brochure de succès, à vaincre à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

Demandez et offrez dans tous les Cafés **PAMARO MATTEI, apéritif supérieur.**

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants

Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

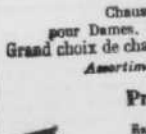

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

LIXe ANNÉE — N° 356 VENDREDI 28 DÉCEMBRE 1906

00695

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J. de OLLAGNIER, Directeur

Les annonces et réclames sont reçues aux Bureaux du Journal.
Tarif divers : Chronique (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Union Postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits envoyés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

Cour d'Assises de la Corse

LE DRAME DE LUPINO

LE CALENDRIER

Fête : Sainte Innocente.
Soleil : Levé à 7 h. 41 m. — Couché, à 4 h. 57 m.
Premier quartier le 22 — Pleine lune le 30
Fête de demain : Saint Thomas C.

27 DÉCEMBRE

APPEL AU SÉNAT

Le Sénat ayant annoncé son intention de procéder à un sérieux examen du budget voté hâtivement par la Chambre, quelques journaux d'extrême gauche le gourmandent avec sévérité. Eh ! quoi, voilà maintenant les sénateurs qui refuseraient d'emboîter le pas — et quel pas, un pas de géant — aux élus du suffrage universel ! Ils ne sont donc pas impressionnés par cette marche rapide, non pas à l'étoile, hélas ! mais à la ruine, que nos députés ont soutenue avec tant de vaillance ? Malheureux ! s'écrient en chœur nos bons radicaux et socialistes, mais si vous n'avez pas voté le budget au 1er janvier, vous nous acculez aux douzièmes provisoires !

C'est effrayant, et nous ne soupçonnons pas quels sages financiers se cachaient chez nos démagogues. Ils ont bouleversé l'ordonnance de tous les crédits, inséré et voté subrepticement les pires dispositions législatives dans les chapitres touffus du budget, engagé des dépenses nouvelles, inutiles ou dangereuses, sans permettre la discussion. Des esprits malveillants attribuaient cette hâte au désir qu'avaient certains députés de bénéficier, dès le premier de l'an, des avantages personnels que devait leur offrir la nouvelle loi de finances ; ils se trompaient. Si nos honorables nous ont établi un budget ruineux avec tant de hâte, c'était par esprit d'économie. Ils tenaient à nous épargner un ou plusieurs douzièmes provisoires. Braves cœurs !

Cependant le fait est là. Ce budget est incohérent ; selon l'expression consacrée par l'usage, il ne tient pas debout. Ecoutez l'avis d'un homme qui n'est pourtant pas poinçonnable en matière financière : « La commission l'a fait et refait (le budget), comme une corneille qui abat des noix. Le système général du budget changeait tous les matins. Un jour, on le bouclait avec un impôt ou avec un expédient qui avait poussé dans la nuit comme un champignon. Le lendemain, on s'apercevait que la combinaison ne tenait pas : on inventait autre chose. L'équilibre ressemblait à celui des châteaux de cartes : si l'on ne retenait pas sa respiration avec assez de soin, le château croulait ; on en édifiait un nouveau que le premier courant d'air envoyait rejoindre le précédent. Par une innovation un peu burlesque, on crut gagner du temps : en ajournant la discussion générale au lendemain du vote des dépenses, c'est-à-dire quand elle était inutile. On rendait ainsi impossible tout examen sérieux de l'ensemble du budget. Puis, séances du matin, séances du dimanche, vote devant des bancs à moitié vides, galop vertigineux où l'on avait à peine le temps de voir passer ventre à terre les crédits et les impôts. Et maintenant, voilà qu'on demande au Sénat de voter tout cela en quatre ou cinq séances ! »

Et de qui cette critique magistrale et renseignée ? De M. Camille Pelletan. Lui-même ! On ne l'accusera pourtant pas d'avoir la manie de l'économie dans l'ordre ni de l'ordre dans l'économie. Eh bien, oui, M. Pelletan lui-même est indigné de la façon dont la Chambre a compris son devoir. Il abjure ses erreurs passées. Il se tourne vers le Conseil des Anciens, qu'il a si souvent cribié de ses épigrammes, et il lui dit : « Vous ne laisserez pas faire cela ! Vous soufflerez sur ce château de cartes... biseautées ! »

Avec M. Pelletan, on est toujours d'accord un jour ou l'autre. Quand il vitupérait le Sénat, dont la sagesse sert ce matin d'abri à son repentir peut être éphémère, quand, ministre de la marine, il dressait un budget suivant les principes que maintenant il condamne, nous le blâmions. Mais aujourd'hui, nous sommes obligés d'approuver son langage et sa thèse. Oui, il est impossible que le Sénat sanctionne hâtivement l'œuvre incohérente et funeste qui lui vient du Palais-Bourbon. Il serait d'ailleurs profondément regrettable que le Sénat, abdiquant sa personnalité, renonçât à ses prérogatives et devînt peu à peu une simple chambre d'enregistrement. En ce temps d'étourderies financières et économiques, le Sénat a un grand rôle à remplir. Nous sommes convaincus qu'il n'y faillira pas.

Quand aux causes secrètes de l'appui imprévu qui lui vient de M. Camille Pelletan, elles importent peu. Cet examen minutieux que le mesure du dernier complot antiministériel réclame pour le budget, il le demande aussi pour tous les projets de loi en suspens : pour le rachat de l'Ouest, pour le nouveau régime des cultes surtout. Peut-être espère-t-il que les difficultés laborieusement mais fragilement échafaudées contre le gouvernement à la Chambre renaîtront au Sénat ? C'est possible. Quoi qu'il en soit des désirs secrets de M. Pelletan, la méthode qu'il préconise est la bonne. Les causes justes n'ont rien à craindre à être examinées dans le détail. Nous souhaitons que le Sénat écoute la voix de M. Pelletan, qui, pour une fois, vend de la sagesse.

(Le Temps).

MISTRAL ET L'ACADÉMIE

L'auteur de *Mireille* va peut-être se présenter aux suffrages des Quarante. Voulez-vous savoir ce qu'en pense de lui sous la Coupole ? Lisez cette lettre que M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française, vient d'adresser au directeur des *Annales*, Adolphe Brisson :

Vous savez, cher monsieur Brisson, que j'ai des raisons particulières d'aimer Mistral. Il est mon compatriote ; je suis né tout près de cet hôtel du « Petit Saint Jean, » où il nous dit qu'il a logé lorsqu'il vint à Nîmes pour passer son baccalauréat ; ces pays qu'il nous décrit je les connais ; cette langue qu'il a si merveilleusement perfectionnée, je la comprends quand il la parle ; je la devine sous ce français alerte et coloré dont il sait si bien se servir ; ces légendes poétiques qu'il aime à rapporter, on me les a racontées quand j'étais jeune. Et voilà pourquoi ses vers qui me rappellent de vieux souvenirs, me touchent plus que personne. Je me félicite d'avoir été l'organe de l'Académie française, lorsqu'elle n'hésita pas à couronner Mistral, quoique, par la langue dont il se sert, il semblât lui échapper.

J'essayai de montrer, à cette occasion, que ce n'est pas seulement sa chère Provence, mais la France entière qui a le droit d'être fière de lui, et je terminerai par ces quelques mots, que je vous demande la permission de répéter :

« Malgré tout, notre poésie, qui voit bien ce qu'elle a perdu à le perdre, ne peut s'empêcher d'en éprouver quelque dépit et elle est quelquefois tentée de dire, comme Valentine de Milan à propos de Dunois, le fils naturel de son mari : « Il m'a été dérobé. »

Gaston Boissier,
de l'Académie française.

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais ».

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les statuts du Syndicat les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

Ce que disent les Journaux

La Libre Parole

M. Drumont :

« L'archevêché a largement agi en décidant qu'il n'y aurait pas de messes de minuit dans nos églises parisiennes ; il pensait, en effet, que nos tyrans, furieux de cette commémoration de la naissance du Dieu fait homme qui vint secourir par amour pour les humbles et les déshérités, avaient projeté d'envoyer des bandes d'apaches dans le lieu saint pour troubler le divin mystère ».

Le Gaulois

M. Dumoulin :

« Cette année, les catholiques sont en deuil, car l'Eglise du Christ est cruellement éprouvée ; les cloches sont muettes, les cierges sont éteints. Dans les campagnes, la messe de minuit, c'était la fête solennelle où se rencontraient les bonnes gens du village, et dans la stricte intimité de cette veillée les rancunes s'atténuaient, il s'opérait d'heureuses réconciliations, s'paisaient étaient dans tous les âmes. Je crois bien que parmi les tenants de M. Clémenceau, l'on est qui ferait revivre quand même, car de toutes les traditions chrétiennes, n'est la seule à laquelle ils demeurent attachés. »

Le Radical

A propos de l'assassinat du comte Ignatieff :

« Par la bombe ou par le poignard, le terrorisme révolutionnaire russe a raison de tous ceux qui le combattent ou qu'il veut les supprimer ; le comte Ignatieff est tombé sous les coups de la puissance occulte qui s'abrite à l'ombre du grand duc Sergy, le général Mian et tant d'autres. Aucune vigilance ne peut déjouer les desseins, ni désarmer le bras de cette formidable juridiction, et l'on se demande combien il faudra encore de tragédies et de catastrophes pour faire comprendre à l'autocrate impénitent du trône qu'il n'y a plus qu'une expérience loyale et sincèrement prolongée de la liberté, de l'égalité, du self-government, qui ait des chances de ramener en Russie l'apaisement et, de grand, et unique facteur de l'ordre et de la sécurité ».

COUR D'ASSISES

Audience du 26 décembre

Présidence de M. GABRIELLI conseiller

Nous complétons aujourd'hui le compte-rendu des débats de l'affaire Forni-Morelli-Chartier, en donnant un résumé des plaidoiries.

Plaidoirie de Me Malaspina

Me André Malaspina faisait hier ses débuts en Cour d'assises. Nullement gêné, en un langage élégant et châtié, avec une remarquable habileté dans la discussion, le jeune et brillant avocat de Morelli présente la défense de son client.

Après avoir écarté du débat les antécédents judiciaires de l'accusé, antécédents qui ne sauraient être retenus par MM. les jurés, Me Malaspina aborde la discussion des faits de la cause.

L'accusation n'a pas établi que Morelli avait, le soir du 2 avril, une arme en sa possession, elle n'a pu démontrer que Morelli ait fait feu. Une seule personne affirme avoir entendu le feu du revolver de Morelli ; mais cette allégation d'un accusé est démentie par les dépositions de son propre frère et de sa maîtresse, pourtant intéressés à collaborer son dires. Il y a plus, le témoin Cyprien Luciani, une des prétendues victimes, a déclaré que Morelli avait quitté le corridor où ont été tirés les coups de feu avant que les détonations aient retenti.

Morelli ne saurait pas plus être retenu comme complice. Quel est le fait qui permet d'établir cette complicité légale. Loin d'avoir participé à l'action, il a à diverses reprises retenu le malheureux Genon.

Dans une très belle péroraison, le jeune défenseur adjure le jury de ne pas se laisser entraîner par d'injustes préventions, et de rendre à la liberté un innocent.

Au nom de la Cour, M. le président des Assises adresse ses meilleures félicitations à M. Malaspina, dont les débuts sont un sûr garant d'un brillant avenir.

Plaidoirie de Me Mancini

La jeune maître a pour mission de défendre le soldat Chartier, qui n'a pu jouer aucun rôle dans cette malheureuse affaire. Forni lui-même est obligé de reconnaître dans ses interrogatoires, que Chartier a essayé de calmer Genon lorsque celui-ci vint le prendre au collet, qu'il n'a pas fait feu contre lui. Et après ce témoignage de l'intéressé, que pèseront les dires d'une fille soumise, et d'un jeune marin dont la conduite prouve qu'il est fort peu digne de confiance.

Rien n'a été établi contre Chartier, qui lui n'a pas d'antécédents judiciaires, et qui n'est pas le mauvais soldat qu'on a voulu dépeindre. C'est un enfant abandonné, coupable seulement d'une négligence, il n'a à se reprocher que le fait commun d'avoir escaladé le mur de la caserne le soir du 2 avril.

Au nom de la justice, le vaillant défenseur demande au jury de rendre un honnête homme à la liberté.

Plaidoirie de Me Decori

Après avoir adressé ses meilleures félicitations au jeune débutant qu'il patronnait à la barre, Me Charles Decori présente à son tour la défense de Morelli.

L'accusation n'a apporté aucune preuve de la culpabilité de Morelli, contre lequel on n'a pu alléguer que des antécédents prétendus détestables. Ces antécédents suffiraient-ils à baser la conviction des juges.

Reprenant à son tour l'examen des faits, l'honorable défenseur n'a pas de peine à détruire les témoignages des Forni et de la fille soumise Jeanne Pancrazi par les contradictions et les variations qui se trouvent dans leurs diverses dépositions.

Le système de l'accusé, système qui prouve qu'il avait pris la fuite avant les détonations, est corroboré par des témoignages désintéressés, les seuls acceptables dans ce procès.

Morelli n'a rien à se reprocher, il n'a que trop longtemps été retenu en prison sur les dires d'une fille de mauvaise vie,

a jurés se feront un devoir de conscience de l'acquitter.

Plaidoirie de Me H. de Montera junior

Chargé des intérêts de Forni Dominique, Me de Montera junior tient à souhaiter tout d'abord une cordiale bienvenue à son excellent confrère, Me Malespine dont les débuts ont été merveilleux.

Abordant à son tour la discussion des faits de la cause, le jeune maître se présente au jury son client, qu'on n'est plus à noircir. Son casier n'est pas dissemblable de très nombreuses condamnations, à peine un délit de rébellion contre les agents et un délit de port d'armes ; jamais une poursuite pour vagabondage spécial, pour outrages aux mœurs. Et c'est cet homme que des rapports de police dépeignent comme un scélérat, vivant d'ignominie dans le vice de joie. Qu'elle est la condamnation, que le est la poursuite judiciaire qui est intervenue pour des faits de ce genre contre cet homme ? Il est au contraire certain que Forni, ouvrier de son métier, n'a cessé de travailler.

Forni fit la connaissance de Jeanne Pancrazi, la maîtresse de Morelli, inutile que celui-ci purgeait une condamnation. Avec elle il s'installe dans un garni, Morelli et Ganon, anciens amants de Jeanne, vouèrent une haine implacable à Forni, plus heureux qu'eux. Ces deux individus, repris de justice, s'adjoignirent un soldat déserteur, d'un esprit faible, Chartrier ; et ce trio le malfaiteurs s'acharne à la poursuite de Forni, dont il a juré la mort ; de ce jour commence l'état de légitime défense, dont doit bénéficier ce malheureux.

Morelli et Ganon ne cessent de multiplier les vexations et les menaces contre Forni et Jeanne Pancrazi. Diverses scènes où Morelli fait usage de revolver, viennent prouver le danger incessant que courrait Dominique Forni. D'avant une pareille attitude, l'accusé est obligé d'informer la police, de l'attitude de ces individus, d'implorer le secours de l'autorité, s'il n'est pas protégé il sera obligé de tuer ou se faire tuer.

Le soir du 2 avril, vers 8 heures, Forni se plaignait à Vorsial de l'attitude de son ami Morelli ; lorsque Morelli, Ganon et Chartier survinrent, et ils menacent le malheureux Forni. Ganon, capote déboutonnée, cuissarun déboucle se montre particulièrement agressif, il va jusqu'à dégainer. L'intervention de la police évite seule un malheur. Les militaires rentrent au quartier.

Ils en ressortent après l'appel, et grâce à Morelli, quittent leurs uniformes et endossent des habits civils et se rendent dans la poursuit de la maison Forni, où a lieu une lache agression contre les deux frères et la fille Pancrazi et Cyprien Luccioni.

Mais Ganon et Chartier ne sont pas satisfaits, ils reviennent vers onze heures et d'un air menaçant, se promènent devant le café occupé tous par le frère Forni, n'attendant que le passage de l'accusé. Dès que Ganon aperçut ce dernier, il fait feu sur Forni, qui réplique, et plus heureux l'abat.

Dans une émouvante plaidoirie, le jeune maître déjà brillant défenseur, supplie le jury de prononcer un verdict négatif en faveur d'un accusé qui n'a agi dans l'état de la légitime défense la plus absolue. La loi impose aux jurés l'acquittement ; ils n'hésiteront pas à le prononcer.

Audience du 27 décembre

L'ASSASSINAT DE LUPINO

Jusqu'à une heure et demie les portes de la salle d'assises sont rigoureusement formées au public qui grossit à tous les instants et encombre les corridors.

Dès que l'entrée de la salle est permise, une véritable ruée humaine s'y précipite. Les tribunes sont particulièrement bondées. Aussi est-ce au milieu d'un brouhaha indescriptible que la Cour entre en séance.

***

Un de messieurs les jurés ne répondant pas à l'appel de son nom et ne faisant valoir aucune excuse, est condamné à 200 francs d'amende. Le nombre de trente jurés n'étant plus atteint, le jury de jugement ne peut être constitué, et un tirage est nécessaire.

L'audience est suspendue et sera reprise à 3 heures.

***

Le 24 juillet dernier, vers quatre heures de l'après-midi, une nouvelle stupéfiante se répandait dans notre ville, y provoquant, en même temps qu'un long frisson d'horreur, une vive et poignante émotion. Un veillard de 70 ans, aimé et honoré de tous, M. Ars, ancien employé de la Compagnie Fraissinet, chargé des colis postaux, venait d'être trouvé lamentablement dans sa maisonnette de Manchicone, territoire de Lupino ; le corps était larde de cinq coups de couteau ; deux blessures avaient occasionné la mort, les deux autres avait été faites après la mort.

Dans la soirée, les agents de police procédaient à l'arrestation des nommés Ghisoni Mathieu, âgé de 48 ans, Pacifique N..., âgé de 18 ans et Petrignani Antoine, âgé de 21 ans. L'accusation leur reproche d'avoir ensemble et de complot volontairement donné la mort au malheureux Ars, et ce avec préméditation.

Les faits de la cause sont exposés comme suit par l'acte d'accusation :

Acte d'accusation

Le 24 juillet 1906, vers deux heures de l'après-midi, le sieur Canale Jérôme faisait la sieste dans sa maison de campagne, sise au lieu dit Manhoire, territoire de Bastia, lorsqu'il fut réveillé par les aboiements de son chien. Il entendit en même temps la voix d'une personne qui appelait au secours. Au même moment, une détonation retentissait. Canale s'étant approché aperçut le sieur Ars Hyacinthe, âgé de 69 ans, qui habitait une maisonnette voisine de la sienne tenant un revolver à la main. Ars lui raconta qu'un jeune homme inconnu, âgé de 18 ans environ, était venu pour l'assassiner et que pour le mettre en fuite, il avait dû tirer un coup de revolver mais sans lui faire du mal.

Canale rentra chez lui et revint son sommeil, mais il ne tarda pas d'être réveillé à nouveau par le bruit que faisaient de nombreuses pierres en s'abattant avec violence sur la maison Ars. Il entendit en même temps la voix de celui-ci qui criait : « Au secours, on m'assassine ». Canale s'étant mis à la fenêtre, vit devant la grille de la propriété Ars, deux individus qui lançaient des pierres contre la maison. Il songea également le bruit d'une lutte à l'intérieur de l'appartement pendant que l'une des personnes susmentionnées au dehors s'écriait : « Tire sur lui tire sur lui. » Canale monta sur la crête du mur, mais il ne put atteindre dans la maison Ars.

Un horrible spectacle s'offrit alors à ses yeux. L'infortuné Ars gisait inanimé baigné dans une mare de sang le corps portait six blessures dont cinq par instrument tranchant. La plaie siégeait au-dessus de l'omoplate entre la 7e et la 8e côte, avait 12 centimètres de profondeur. La lame avait causé les dégâts, perforé le rein, ouvert l'estomac et sectionné largement l'artère abdominale occasionnant une mort foudroyante.

L'assassin n'était acharné sur sa victime qu'il avait continué à frapper sa victime lorsqu'elle était à terre inanimée. Il n'avait été dérangé dans les appartements, mais le revolver de la victime que le témoin Canale avait vu entre ses mains quelques instants auparavant, avait disparu.

Le jour même du crime, la police en arrêtait les auteurs. C'étaient Ghisoni Mathieu, Petrignani Antoine et Pacifique N. 8. Ils avaient été aperçus par divers témoins s'engageant ensemble dans le sentier qui conduit dans la maison de la victime. On les avait vus ensuite sortir tous les trois de la pièce où le malheureux Ars avait trouvé la mort et prendre à pas précipités le chemin de Monserrato, non faisant par leurs gestes et par leurs paroles, leur préoccupation et le vif désir de se soustraire au plus tôt aux regards indiscrets.

Ghisoni a déclaré qu'après avoir fait devant le procureur d'Ars, il avait rejoint Petrignani et Pacifique Noël, pour il était remonté en leur compagnie afin de demander à la victime des explications ; qu'ayant encore essuyé le feu de celle-ci, il avait profité du moment où elle tournait le dos pour se glisser jusqu'à elle et lui porter par derrière un seul coup de couteau.

Petrignani et Pacifique ayant protesté de leur innocence, mais leur participation au crime résulte tant des déclarations de leur co-prévenu que de tous les témoignages recueillis. La moralité des prévenus laisse à désirer : violents et tapageurs, ils avaient de mauvaises fréquentations et n'exerçaient pas habituellement leur profession.

Ghisoni et Pacifique ont été poursuivis en conjonction ensemble, le 26 décembre 1905, à quatre mois de prison pour vol avec application de la loi de sursis. Ghisoni a été renvoyé en outre, devant le Tribunal Correctionnel de Bastia, par ordonnance de M. le juge d'instruction, en date du 7 septembre 1906, sous la prévention de violences et voies de fait et de menaces verbales de mort sous condition.

***

M. l'avocat général Angeli occupe le siège du ministère public. Au banc de la défense sont assis Me de Carsalade, Decori, Scamponi et Luca.

Interrogatoire de Ghisoni

Ghisoni Mathieu de Sorio, sur lequel sont fournis de très mauvais renseignements, reconnaît avoir porté un coup de couteau au malheureux Ars, mais il ne lui a porté qu'un seul coup.

Le 24 juillet vers 2 heures, il remontait la route, quand, devant la propriété Ars, deux chiens se jetèrent entre ses jambes ; il essaya de les éloigner, lorsque survint M. Ars qui lui tira un coup de revolver ; l'accusé prit la fuite et retrouva ses camarades Pacifique et Petrignani, puis remonta seul dans la maisonnette. Il n'a frappé Ars que d'un coup de couteau, puis est remonté chez lui. Ses camarades n'auraient rien participé au meurtre, ils n'ont même pas lancé des pierres contre la maisonnette, puisque c'est lui seul qui les a lancées.

Interrogatoire de Pacifique

Pacifique Noël, auquel M. le président reproche son mauvais antécédent, reconnaît bien être allé le jour du crime, aux environs de Lupino, avec Ghisoni et Petrignani, mais il n'est pas rentré dans la maison Ars. Il n'a donc pas pu frapper la victime, et n'a pas non plus lancé des pierres contre l'habitation. Des témoins ont bien vu rentrer la victime, mais ils n'ont pas pu le voir ni rentrer ni sortir de la maison.

Il avait rencontré Ghisoni et Petrignani dans une bouvette, il était alors 11 heures ; ils ont bu ensemble, puis sont allés se promener du côté de Lupino ; il n'est, à un moment donné, séparé de ses camarades pour chercher une herbe guérissant la fatigue, dont il souffrait. A un moment donné il a vu, sur un petit sentier, situé plus haut, Ghisoni, qui avait l'air tout effaré. Il est monté en compagnie de Petrignani à la rencontre de leur ami, qui leur dit avoir essuyé un coup de revolver, tiré par un vieillard, puis Ghisoni est reparti en courant, ils l'ont suivi, et arrivés sous les murs de la maison Ars, ils ont vu ce dernier faire feu à plusieurs reprises. Ils ne sont cachés pour éviter d'être atteints. Il n'a donc rien à se reprocher.

L'audience est ensuite levée et renvoyée en continuation à demain.

Le Préfet de la Corse
A BASTIA

M. Chaleil, préfet de la Corse, est arrivé mardi, à Bastia, par le dernier train du soir.

Il a reçu hier main, à la sous-préfecture, les autorités civiles et militaires, ainsi que les corps constitués.

Dans l'après midi, M. Chaleil a reçu la visite de ses nombreux amis de Bastia et de l'arrondissement.

En lui présentant la délégation des membres du Conseil municipal de Bastia et M. le Préposé en chef de l'Octroi.

Mes collaborateurs ne sont pas des étrangers pour vous, car jouissant depuis de longues années de la confiance des électeurs Bastiais, la plupart se groupaient déjà autour de moi lors de votre séjour à Bastia.

Eux aussi vous connaissent, et ils savent comme moi que s'il vous a plu de proclamer votre intransigeance en matière politique, vous ne sauriez trouver mauvais sous le régime de liberté dont vous êtes le représentant, que d'autres osent, sans s'écarter de leurs devoirs, affirmer à ce point de vue leur entière indépendance.

Il est heureusement un vaste terrain sur lequel nous devrons souvent tomber d'accord : je veux parler des intérêts supérieurs de Bastia.

Ayant longtemps vécu parmi nous, mieux que vos prédécesseurs vous connaissez la modicité de nos ressources et l'étendue de nos besoins.

Vous pourrez donc plus sûrement et plus efficacement nous prêter votre précieux concours.

J'ai mission de vous le demander, et je suis heureux de le faire, convaincu que vous voudrez bien nous l'accorder.

Vous pourrez ainsi compter sur notre respectueuse gratitude.

Arrêté Municipal

Nous, Maire de la Ville de Bastia,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu la loi du 15 février 1902 sur l'hygiène publique ;

Arrêtons :

Il est interdit aux enfants jusqu'à l'âge de 18 ans de concourir au transport des décédés soit comme porteur soit comme tenant le cordons du poêle.

M. le Commissaire Central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
A. GAUDIN.

Bulletin Financier

Paris, 26 décembre 1906.

La hausse s'accentue et se généralise aujourd'hui. Notre 3 0/0 fait 95 30. Fonds Etrangers bien tenus. Hausse nouvelle du russe 1906 à 97,25. Les Fonc ers du Crédit restent bien disposés. Les Crédit Lyonnais s'inscrit à 1 206.

Valeurs industrielles en nouveau progrès. Le Rio gagne encore 22 frs à 2.260.

En Banque, l'Emprunt 3 0/0 de l'Etat d'Alaguine est demandé à 450,50, coupon de 17,50 mis à encaisser le 2 janvier. Les obligations du chemin de fer Nord Ouest Brésil sont recherchées à 443 ; grâce à cette ligne le nombre des propriétés de la ville de Bahurn s'est élevé de 100 à 300 et l'on y a construit de vastes magasins de dépôts. La Capillitas reste ferme à 79. La Société Hellénique de Mines vaut 82,50 et le Pinde Ashéens Péloponèse 94. La Kebaya se tient à 149,50.

La Société de construction l'Eclairage Electrique, dont nous avons signalé l'activité, voit ses actions en nouveau progrès à 289. Les actions Paris-Lyon 1-2 gardent leur avance à 777 ; nous avons dit que l'achèvement des travaux est attendu avec impatience par le commerce de la bataille rie. L'action Petit Colin garde son avance à 155.

La souscription aux 7,000 actions nouvelles de 100 frs a été close le 20 courant. Il a été demandé 11,946 actions dont 6.679 irréductibles. Les souscriptions réductibles obtiennent une action de 1 à 50 et deux actions au-dessus de 50. Le remboursement des sommes versées sur les souscriptions non servies sera fait aux guichets de la Banque Fastoni et Cie, rue de Châteaudun.

Nos chemins de fer sont fermes.

Petite Gazette

Température comparée du 27 décembre

Thermomètre	7 heures du matin		9 4
à midi	11 6	6 heures du soir	10 2
Maxima	12 1	Minima	8°7.

Baromètre 7 heures du matin, 748 mm. à midi, 750 mm. 6 heures du soir, 751 mm.

Vent Dans la matinée S. O.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, découvert
Pluviomètre, à 7 h. du matin 0 mm.

***

Promotion

Nos lecteurs ont appris hier par nos dépêches que M. le chef de bataillon, breveté Cesar Graziani, attaché à l'état major du 15e corps d'armée, à Marseille, a été promu au grade de lieutenant-colonel, et affecté au 24e d'infanterie, à Paris.

La nouvelle de cette promotion a surtout été bien agréablement accueillie à Bastia, où notre très distingué concitoyen compte tant de parents et de solides amitiés. Tous se réjouissent avec nous de cet avancement, bien mérité, et du bel avenir qui est réservé à ce brillant officier.

***

Matinée Musicale

Matinée musicale de charité chez Mlles Agostini, samedi, 29 courant, à 3 heures et demie précises.

Une quête, sans prélèvement d'aucune frais, sera faite en faveur des pauvres de la ville.

***

Vol avec effraction

Dans la nuit d'avant-hier, des malfaiteurs, restés inconnus, ont pénétré après avoir fracturé la porte, dans une maison cette de campagne, située au Fango, et y ont dérobé divers effets d'habillement et du linge, appartenant au sieur Fornacci Joseph, blanchisseur, rue Napoléon.

La police informée a ouvert une enquête.

Tramways à l'abandon

Le Brigadier Bertrand a verbalisé hier, contre les nommés D. David, P. Jacques, L. François, qui avaient laissé leurs véhicules à l'abandon dans la rue Favalelli, gênant ainsi la circulation.

***

Académie des Sciences

L'Académie des Sciences vient de décerner le prix Mège à M. le docteur S. Tarchini, préparateur de physique médicale à la faculté de médecine de Paris, pour ses remarquables travaux sur les rayons X et les courants de haute fréquence.

Le nouveau lauréat de l'Institut, spécialiste de grande valeur pour la radiographie et l'électrothérapie, est le frère de M. Tarchini, professeur au lycée de Nice.

***

Mauvais garnements

Depuis quelque temps, le sieur G. Pascal, ouvrier boulanger, 46 ans, rue du Nouveau Marché, est en butte aux vexations et aux violences de deux ou six mauvais garnements qui l'interpellent grossièrement, et lorsqu'ils le rencontrent ne se gênent nullement pour l'assaillir, parfois à coups de pierres.

La police, prévenue, a réussi à connaître les noms de ces apaches en herbe, les nommés Jules D., 15 ans ; Joseph A., 13 ans, et Auguste B., 13 ans, contre lesquels procès-verbal a été dressé.

***

Pilules Suisses

Souffrez-vous de la constipation, manquez vous d'appétit, avez vous mauvaise haleine, des nausées, des renvois, de la bile, etc. ? N'hésitez pas à acheter chez votre pharmacien une boîte de Pilules Suisses. Avec une dépense de 3 à 6 centimes par jour, vous guérirez rapidement.

***

Avis

Le docteur Benelli prévient sa clientèle qu'il reprend ses visites en ville et ses consultations au cabinet qu'il avait été obligé d'interrompre par suite de maladie.

LA PHLÉBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'ennemie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les rechutes persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites oubliées ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur de l'ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL qui rétablira la circulation et fera disparaître toute douleur. La flacon, 4 fr. 50, franco Paris, 20, rue de la Roche-Lacrazild. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'étiquette de chaque flacon la signature de garantie NYRDAHL.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Grégoire, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St Gaulx afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui disparu, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, eczéma, plaies couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les maux laissés provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Grégoire*, à Bastia, qui lera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

GRAND HOTEL D'EUROPE

Mme COLOMBANI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion des ***Fêtes de la Noël et du Jour de l'An*** on trouvera chez elle une spécialité de Marrons glacés et de Pralines soigneusement préparées.

Patisserie du jour
Ravioli, Pâtés froids, Galantines
Aspic de foie gras, etc.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00696

BOURSE DE PARIS

	26 déc.	27 déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	95,35	95,35
— 3 p. 0/0 nouveau	96.50	96 40

Extérieur.

Nouvelles Judiciaires

Paris, 27 décembre.

M. Piras, juge de paix de Bonifacio, est nommé aux mêmes fonctions, à Ziccavo.

LE NOUVEAU RÉSIDENT de la Tunisie

Paris, 27 décembre.

M. Alapetite, préfet du Rhône, est nommé résident général de la Tunisie, en remplacement de M. Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères.

Conseil des Ministres

Paris, 27 décembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La suppression des Conseils de Guerre

M. Chéron, sous secrétaire d'Etat au Ministère de la guerre, a fait connaître au Conseil les grandes lignes du projet de loi portant suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Les crimes et délits de droit commun, commis par les militaires de tous grades, seront déférés aux tribunaux civils.

Les infractions à la discipline seront soumis à des conseils de discipline d'une composition spéciale.

Les douzièmes provisoires

M. Caillaux, ministre des Finances, annonce à ses collègues qu'il est matériellement impossible que le décret puisse voter, même sans modification, le budget en temps voulu. Les douzièmes provisoires sont nécessaires pour assurer la marche des affaires pendant les deux premiers mois de l'année 1907 ; il est donc, indispensable d'en proposer le vote au Parlement, à la séance de demain.

Mouvement administratif

M. Pichon soumet à la signature présidentielle le décret nommant le nouveau résident général de la Tunisie.

L'Application de la loi de Séparation

M. Clémenceau entretient le Conseil du projet de loi sur l'exercice du culte que le Sénat sera appelé à discuter dans l'une de ses plus prochaines séances, celle de demain probablement.

Le président du Conseil, au nom du gouvernement, demandera à la Haute-Assemblée de voter sans modifications ce projet déjà voté par la Chambre.

Les décorations du 1er janvier

Le Conseil s'est ensuite occupé des décorations à accorder à l'occasion du 1er janvier.

Affaires courantes

Le Conseil s'est enfin occupé de l'expédition des affaires courantes.

La Loi de Séparation

Mgr TURINAZ devant le Tribunal de Nancy

Nancy, 27 décembre.

Mgr Turinaz, évêque de Nancy, comparaissait aujourd'hui devant le Tribunal correctionnel de cette ville sous la prévention de violences légères envers un agent de la force publique dans l'exercice et à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Mgr Turinaz était, en effet, prévenu d'avoir saisi par le bras un brigadier de police, qui, le jour de son expulsion du palais épiscopal, brutalisait une vieille manifestante.

Mgr l'Evêque de Nancy a vivement protesté contre un délit, qui n'existait que dans la pensée du policier, car, à aucun moment, il ne s'est livré à une voie de fait quelconque contre cet agent, qu'il a simplement empêché de passer à tabac une vieille femme.

Après une brillante plaidoirie du bâtonnier de l'ordre des avocats, le tribunal a retenu la culpabilité de Mgr Turinaz et l'a condamné à 50 francs d'amende.

Une ovation a été faite à l'Evêque à sa sortie du prétoire par une foule nombreuse et sympathique.

Mouvement Administratif

Paris, 27 décembre.

Un important mouvement administratif ayant pour point de départ le remplacement de M. Alapetite est arrêté en principe.

M. Lutaud, préfet de la Gironde, sera nommé préfet du Rhône.

M. Duréault, préfet du Pas-de-Calais, sera appelé à la préfecture de la Gironde.

M. Trépont, préfet du Loiret, sera appelé à diriger l'administration du département du Pas-de-Calais.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les Conseils généraux

Au début de la séance, le Sénat adopte plusieurs propositions modifiant ou complétant la Loi sur les Conseils généraux.

LA LOI sur l'organisation du Culte

Au nom de la commission de Séparation, M. Maxime Lecomte, sénateur radical du Nord, dépose son rapport sur le nouveau projet Briand, concluant à l'adoption, sans modification, du texte voté par la Chambre.

La Droite interrompt fréquemment la lecture de ce rapport.

Séance demain.

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux
Emballage soigné
A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap
Bastia.

En vente chez M. Morfisi,
Place Saint-Nicolas, 13.
Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie corse de Patrimonio.

AVIS DE DÉCÈS

M. Joseph Balbi, Mme Angèle née Balbi et M. François Angeli ; M. et Mme Paul Castellani ; M. et Mme Antoine Dalbe, de Bonifacio (Ariège), et leurs familles ; M. et Mme Ange Balbi et leurs enfants ; Mme Nonce Balbi, M. et Mme Toussaint Balbi et leurs enfants ; M. et Mme Jean Balbi et leurs enfants ; M. et Mme Noël Balbi ; Mlle Louise Balbi ; Mme et M. Joseph Calisti ; Mme et M. Toussaint Ceffareli ; Mme et M. P. P. Poggi, de Marseille, et leurs enfants ; Mme et M. Pierucchi et leurs enfants de Nice ; Mme Veuve Guidic B. et ses enfants ; Mme et M. J.-B. Paoli de Moriaggia ; Mme et M. Dalie Poggi et leurs enfants ; Mme et M. Arnaldi et leurs enfants ; M. et Mme Eugène Angeli et leurs enfants ; M. et Mme Angèle Angeli et leurs enfants ; M. et Mme Jacques Olivari et leurs enfants ; Mme Vve Roch Balbi et ses enfants ;

Les familles Balbi de Bastia, Balbi de Marseille, Camogli, Ragionac, Gaiani de Marseille, Giannoni,

Ont la douleur de faire part à leurs parents et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Joseph Balbi
née DANE

leur épouse, belle-sœur, tante, belle-cousine, cousine germaine et arrière-cousine décédée à Bastia, dans sa 72e année.

L'inhumation aura lieu samedi, 29 courant, à 3 heures de l'après.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Pino, 5.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

BIJOUTERIE MATTEI
Bastia — 20, Bd Paoli, — Corse

Joaillerie. — Horlogerie. — Orfèvrerie. — Alliances. — Articles pour Baptêmes, Première Communion, Fiançailles, Mariages.

Achat de vieux bijoux d'or et d'argent.

Avis
AUX ÉDUCATEURS DE VERS A SOIE

La Maison Berthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie cocontière de la Corse. Aussi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Berthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants du grainage et de filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils auront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux du « Var à Soie. »

Demander partout
« UN MORELLI »
Grand Vin Apéritif
Grand Prix à l'Exposition Internationale (Bastia 1906)
Le plus Haute Récompense

Grand entrepôt de Vins
CORSES, D'ALGÉRIE & D'ITALIE
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia

2 Grands Prix 1 Diplôme, 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions

Vente en Gros et au Détail

LIVRAISON A DOMICILE

La Maison ORESTE BIAGINI, offre ses vins vieux et nouveaux, garantis par lui de vraisemblable, à des conditions très avantageuses.

L'excellent préférable à une longue réclame. C'est pourquoi Elle engage, sur simple demande, des échantillons francs à domicile.

Aperçu des prix :

Vins d'Algérie et de Frontignan, rouge : 0,30 et 0,35 le litre.

Vins de Corbières et du Roussillon, blanc : 0,30 le litre.

Vins de Corse (territoire de Vezzovate, Aléria, Talhoni, etc.) rouge : 0,30 et 0,35 le litre ; blanc : 0,40 le litre.

Vin rouge à 0,30 le litre. — Huile d'olive à 4 francs le litre.

A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN Elle présente aux fins gourmets :

Des vins fins vieux en bouteilles à 0,80 et 1 franc la bouteille.

Des vins de Chianti (Italie), à 1 fr. 40 la flasco, 0,70 le 1/2 flasco, 0,50 le 1/4 et 0,35 le 1/8.

Des vins de Marsala (Sicile) à 1 fr. 75 et 2 fr. la bouteille.

Des vins d'Asti mousseux à 1 fr. 75 la bouteille.

Des vins de Barbera (Italie), à 1 fr. 50 la bouteille.

Madère et Malaga (Espagne), à 1 fr. 40 la bouteille.

Des muscats de Frontignan, vieux, à 1 fr. 25 la bouteille.

Vermouth de Turin, à 1 fr. 50 la bouteille.

Quinquina *Pompounet*, à 1 fr. 40 la bouteille.

Vermouth supérieur, à 1 fr. 40 la bouteille.

Apéritif *Le Puy*, à 1 fr. 50 la bouteille.

Gentiane, à 1 fr. 40 la bouteille.

GRANDS VINS DE CHAMPAGNE

Grazien et Meyer, 3 fr. 25 et 3 fr. 75 la bouteille.

Duc Regnault de Chamousseau, 2 fr. 50 et 2 fr. 75 la bouteille.

Frérot à Epernay, 4 fr. 50 et 5 fr. la bout.

La Maison offrira à ses clients, à titre gracieux, de superbes calendriers.

CHAMPAGNE COSTE-FOLCHER
EPERNAY
Exposition de Liège 1905, Médaille d'Or
Exposition Internationale d'Alimentation Paris 1905, Grand Prix

Le Champagne COSTE-FOLCHER a été le seul admis aux banquets de 30.000 et 50.000 couverts servis les 30 octobre 1904 et 5 novembre 1905, à la Galerie des Machines à Paris pour les Fêtes de la Mutualité.

Agent à Bastia : M. PHILIPPE POGGI.

Seul dépositaire à Bastia : Antoine SANTANDREA, 15, Bd Paoli.

CHOCOLAT MENIER

45 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

La Matelassière

par

Odysse BAROT

IIe et IIIe PARTIE

Vingt ans avant

— Dans quel but, mademoiselle ?

— Pour me débarrasser des importunités de cet homme, dont le nom, je l'ai oublié, m'était suspect.

Elle ajouta avec un sourire :

— Entre nous, monsieur le préfet, un employé de la sûreté inspire rarement de confiance exagérée.

— Est-ce que vous auriez des sympathies pour les révolutionnaires, mademoiselle ?

— Je suis désolée de vous ennuyer, monsieur, quelles que puissent être leurs opinions politiques. Or, M. Valdroff est un ami. Pour moi, je suis étudiante en médecine, rien de plus.

— Je suis prêt à supposer que vous me direz spontanément que vous ne le connaissez pas.

— Cela, en ce moment, je le prétends. Alors, que vous ne dites pas la vérité, alors, que vous ne vouliez pas, dans l'intérêt même, mademoiselle, dans l'intérêt de cette enfant si dans le voisinage...

— Dans le mien ?... Je ne crains rien, je vous l'affirme.

— Je vous répète que, pour vous comme pour elle, la franchise serait préférable.

— Franche, je le serai jusqu'au bout, monsieur, répliqua d'une voix ferme la jeune fille. J'ignore absolument, je vous le jure, où est ma pauvre et chère Tolina de Yarensk... Et la meilleure preuve, c'est que, depuis une douzaine de jours, j'ai passé en revue tous les notaires de Paris ; je me suis présentée chez plus de quarante sages-femmes ; j'ai négligé mes études, abandonné mes cours...

— Ah ! Pour vous connaître entièrement à sa recherche ?

— Oui. Mais si je le savais, je m'empresserais...

— De me le dire ?

— De garder mon secret pour moi.

Le haut fonctionnaire se mordit les lèvres et jeta à son interlocutrice un coup d'œil oblique.

— Ah ! vous voyez ! Je vous ai promis d'être franche : je tiens parole...

Elle ajouta, le regardant bien en face :

— Voudriez-vous me permettre de vous demander, si ce n'est pas une indiscrétion, le motif du touchant intérêt que vous daignez porter au sort d'une jeune fille que vous ne connaissez pas ?

— Pardon, mademoiselle ! fit-il sèchement... Je suis ici pour vous interroger, non pour subir vos questions.

Il se leva pour l'inviter à prendre congé.

— Je n'ai plus rien à vous dire, mademoiselle.

Elle se retira, non sans une pointe d'inquiétude, et regrettant l'excès de sa sincérité, le caractère un peu acerbe de son attitude et de son langage.

Elle ne se dissimulait pas que, dans sa situation d'étrangère, qu'un caprice administratif pouvait, d'un moment à l'autre, sans rime ni raison, chasser du territoire français, elle aurait dû se montrer plus habile, plus diplomate.

Si un arrêté d'expulsion était pris contre elle, qui donc s'occuperait de Tatiane ? Sa première préoccupation, avant de rentrer chez elle, fut de prévenir ses compatriotes, et de les prier de suspendre momentanément les conciliabules clandestins qui se tenaient dans son pavillon. Elle sentait la nécessité de ne fournir aucun prétexte à des mesures de rigueur.

Bien que le préfet ne songeât nullement à agir contre une jeune fille que protégeaient l'estime et les sympathies des plus hautes illustrations médicales de Paris, des armes que lui fournissait la loi de 1880 sur les étrangers, la présence de Sophie Tassoulich n'était point inutile. Elle devinait que sa personne, ses démarches, sa maison, seraient désormais l'objet d'une active surveillance.

Les gens de police sont, par métier, incrédules et sceptiques. Si l'étudiante avait cru pouvoir mettre à un humble inspecteur de la sûreté, pourquoi n'aurait-elle pas usé à son chef suprême ?

Il y avait un moyen bien simple de s'en assurer. Il suffisait d'une simple perquisition pour découvrir peut-être d'utiles renseignements, de précieuses indications.

Le lendemain, un commissaire de police, flanqué de quatre agents, se présentait au n° 18 de la rue de la Clarière, demandait Mlle Tassoulich, écartait brusquement la vieille bonne qui était venue ouvrir, et qui, ne sachant par le français, ne pouvait répondre à ses questions, se dirigeait d'un pas rapide avec trois de ses acolytes — le quatrième restant en observation à la porte — vers la maisonnette occupant le fond du jardin et composée d'un rez-de-chaussée de quatre pièces, surmonté d'un grenier.

La locataire, qui était à la fenêtre de son cabinet de travail avait aperçu les envahisseurs, dont la visite ne l'étonnait pas outre mesure, s'avança sur le seuil, le visage calme, le front serein.

— Excusez-moi, mademoiselle, fit le magistrat, en la saluant avec une exquise politesse. Je suis chargé d'une mission un peu pénible...

Et il lui mit sous les yeux le mandat dont il était porteur.

— Une perquisition ?... Chez moi ? répondit-elle sans s'émouvoir, avec un demi-sourire et un léger haussement d'épaules... Entrez, monsieur ; faites votre devoir... Qu'espérez-vous donc trouver ici, bon Dieu ?...

— C'est ce que nous verrons ! murmura-t-il. Vous habitez seule ce pavillon ?

— Oui ; avec la domestique que vous avez vue.

— Et vous n'avez chez vous personne ?

— Non. Vous pouvez vous en assurer. Mon logis n'est pas grand...

Elle le conduisit dans le salon, vaste pièce servant en même temps de cabinet de travail ; dans la salle à manger, dans sa chambre à coucher à laquelle attenait un cabinet de toilette, puis dans la cuisine...

— Voici l'escalier du grenier, ajouta-t-elle d'un ton quelque peu narquois... Si vous voulez vous donner la peine de monter ?... Par ici, voici la porte de la cave...

— A quoi bon ? fit-il en secouant la tête.

L'assurance de la jeune femme, la contraction ironique de ses lèvres suffisaient pour prouver à sa vieille expérience que l'oiseau était dénicha.

D'ordinaire il devinait, rien qu'à la physionomie des perquisitionnés, si sa visite domiciliaire devait aboutir. Il ne se trompait jamais dans son diagnostic policier. L'individu le plus habile à dissimuler se trahit toujours par les imperceptible tremblement dans la voix, par une inexplicable émotion dans les traits. Aussi n'avait-il jeté dans les diverses pièces qu'un regard indifférent et s'était-il borné à ouvrir deux grands placards servant de portemanteaux, où il n'avait aperçu que des vêtements de femme.

(A suivre).

ÉTABLISSEMENTS
L.-N. MATTEI et Cie

Messieurs L.-N. MATTEI et Cie ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle que la distribution des CALENDRIERS pour l'année 1907, sera faite en leurs magasins de vente de la Place St-Nicolas et rue Sampiero, du 24 Décembre au 2 Janvier prochain.

A L'OCCASION DES

FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

on trouvera dans la Maison L.-N. MATTEI et Cie, toutes sortes de VINS et LIQUEURS, tels que:

Bourgogne, Bordeaux, Saint-Julien, Côte-Rôtie, Chambertin, Saint Emilion, Château-Margot, Pommard, Beaume, Bas-Medoc, etc.

Malaga, Madère, Muscat de Frontignan, de Lunel et du Cap-Corse, Sauterne, Grave, Preignac, Malvoisie sec, Genovesella doux, etc. Prix à partir de 1 fr. 25.

VINS DE CHAMPAGNE: Vrai Louis Rœderer à 5 fr. 50. — Moët et Chandon à 5 fr. 30. — Montsoreau à 3 fr. et 2 fr. 25.

VINS DE TABLE: Rouges et Blancs, très bons, 30, 40 et 50 centimes le litre, suivant qualité.

EAUX-DE-VIE de VIN et de MARC, très vieille.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES, CIGARETTES

ARTICLES POUR FUMEURS

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

SE MÉFIER DES IMITATIONS

L'excellent Cigare MATTEI
le meilleur à 10 centimes

Grand assortiment aussi vaste que varié de Tabacs, Cigares et Cigarettes de toutes provenances. — Fabrique de *Cédrats*, *Limons* et *Oranges* confits. — Colis postaux à partir de 3 kilos pour tous pays.

A tout acheteur d'une bouteille de CÉDRATINE ou de VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA il sera fait *cadeau* d'un joli CALENDRIER.

XXIe ANNEE — N° 353 SAMEDI 29 DECEMBRE 1906

00697

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les manuscrits sont remis d'urgence et reçus aux Bureaux du Journal.
Prix des annonces, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	2 fr.	4 fr.	8 fr.
Autres Départ.	3 fr.	6 fr.	12 fr.

Union postale, et autres pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

Cour d'Assises de la Corse

LE DRAME DE LUPINO

LE CALENDRIER

Saint Thomas C.
(fermée nationale)
7 h. 4 m. — Coucher, 3 h. 57 m.
Premier quar., le 22 — Pleine lune, le 30
Fête de demain Saint Eugène.

28 DECEMBRE

La Guillotine

Ami lecteur, rassurez-vous ! Ce titre est de nature à jeter le frisson dans l'âme de tout être humain. Mais si je parle de la guillotine c'est pour mieux la guillotiner.

Je n'ai nullement l'intention ni d'en faire l'apologie, ni de la prôner comme une nécessité d'ordre public, ni de l'offrir comme un exemple salutaire. Bien au contraire !

Je ne sais si quand le docteur Guillotin l'inventa et dont elle tire son nom, la guillotine s'imposait comme une nécessité sociale ou comme un châtiment exemplaire, pour mieux clouer au pilori de l'opinion publique le malfaiteur irréductible, je crois même qu'elle fut l'œuvre de la politique, puisque Dangremont fut une victime de *Louisette* en 1792.

Ce que chacun sait ou commence à savoir, par exemple, c'est que cette parade tumultueuse qui précède, suit ou accompagne le supplicié, ce déploiement de la force publique requise à l'effet de protéger je ne sais quoi, ne répond plus à rien.

Je crois qu'une partie de la population a toujours pensé que tout cet éclat de pompes constituait une manifestation grandiose en l'honneur du bourreau et de Louisette.

Les plus horribles forfaits ne sauraient justifier la décapitation dont l'irresponsabilité apparaît très souvent dans la minute de la perpétration du crime ou des crimes qui lui ont valu la suprême expiation.

Du fait d'un concours de circonstances inhérentes à la nature humaine et qui échappent souvent à l'analyse, il doit se produire et il se produit assurément des phénomènes peut-être inexplicables mais certainement de nature à modifier profondément, sur l'instant, le critérium de l'acte incriminé.

En somme quelque perverse que soit une créature humaine, quelques mauvais instincts qu'on lui ait connus dès son enfance, si cet homme n'avait pas été inopinément privé de sa jugeotte et entièrement dépouillé de ce brin de bonté qui toujours sied dans l'âme du plus fieffé des misérables, il est à peu près certain que son crime eut été commis avec moins de férocité et qu'il aurait éloigné le calice de la décollation, c'est-à-dire la laideur morale du bourreau et la hideur de la guillotine.

Et ce système est tellement entré dans l'âme des juristes, il est tellement mûri et sanctionné par l'expérience, qu'un courant d'opinion très intense se manifeste aujourd'hui sur tous les points du territoire français, contre la peine de mort. C'est la poussée de ce courant qui semble devoir provoquer à bref délai la suppression de cette peine.

Un projet de loi dans ce sens s'élabore au sein du Parlement qui réunira sans doute la majorité des Chambres, au grand désespoir de M. l'exécuteur des hautes œuvres. *Basses œuvres* me plairait mieux, mais il ne m'appartient pas de modifier les textes, fût-ce dans un simple qualificatif.

Cette annulation de la peine capitale va peut être secouer les mânes de Guillotin. La célébrité d'icelui tombera probablement avec son appareil, puisque son immortalité n'est perpétuée jusqu'ici non dans le marbre ni le bronze mais dans son trapèze nanti d'engins tranchants et redoutables.

C'est par deux poteaux de bois sec qu'était protégée la guillotine sèche. C'est entre deux chandelles souvent badigeonnées d'enduits conservateurs, que le supplicié est brusquement poussé sous la lunette vengeresse. C'est, en un mot, entre deux vulgaires morceaux de bois verticaux que, sous la pression du bouton, se meut en fil à plomb le couperet pour aller s'amortir sur le col du patient dont la tête s'en va au légendaire panier et le tronc non loin de là.

Ceux de mes lecteurs qui ont quelquefois assisté à l'une de ces exécutions capitales, ont sans doute compris le mécanisme de l'échafaud. Ils ont surtout emporté de cette scène lugubre, un souvenir peu agréable, puisque terriblement angoissant. L'échafaudage est simple, le bourreau ressemble à un homme, seul le supplicié y a joué lugubrement sa tête.

En définitive, on ne détruit pas un homme, quelle qu'en soit l'essence, comme on détruit un mouton et avec le même sang-froid.

Louisette était révoltante. On n'est révolté contre elle, « juste retour des choses d'ici-bas ». La guillotine a vécu. Elle est tombée sous le poids de son couteau.

Qui pourra blâmer la disparition de ce spectacle barbare, de ces féroces supplices.

A moins que les mânes de Guillotin !...

Mais de ce que la guillotine disparaîtra, il ne faudrait pas conclure que l'impunité puisse jamais être assurée aux malfaiteurs. Le châtiment diminue d'un degré, mais il n'en reste pas moins le châtiment.

DA TALLA.

La Sériciculture en Corse

La Direction de l'Agriculture vient de publier les résultats de l'enquête séricicole de 1906. Nous en détachons les renseignements qui concernent le département de la Corse.

Il y a eu, en 1906, dans ce département, 860 sériciculteurs, qui ont mis en incubation 1.461 onces de 25 grammes de graines de races françaises (race indigène provenant de graines de races françaises), et 93 onces de graines de races d'autres provenances étrangères, qui ont donné, les premières, 55.142 kilos de cocons frais, et les secondes 4.255 kilos.

Le rendement moyen d'une once de graines françaises en cocons frais a été de 37 kilos, 728 grammes, et pour les graines étrangères de 45 kilos, 752 grammes. Pour les graines françaises, ce rendement a été au dessous de la moyenne; la moyenne est de 42 kilos, 246 grammes ; il a atteint 58 kilos dans le Rhône. Cette moyenne n'a pas été atteinte dans 13 départements sur 24 où se pratique la sériciculture.

Le prix du kilogramme de cocons frais pour le filage a été de 2 fr. 70, et pour le grainage de 3 fr. 25. Il a atteint 3 fr. 57 dans la Loire, et 2 fr. 80 dans la Haute-Garonne. C'est en Corse que les prix ont été les plus bas.

TOMBÉE D'UN 5e ÉTAGE

Un tragique accident s'est produit, hier matin, un peu avant midi, 50, rue Pinelier, à Marseille.

Au 5e étage de cet immeuble habite Mme Anne Nobili, née Alessandrini, mère de quatre enfants, dont l'aînée est une fillette de 8 ans. A l'heure que nous indiquons, Mme Nobili lavait les carreaux de la fenêtre d'une des chambres et les quatre enfants jouaient dans une chambre voisine dont la porte était fermée pour éviter un courant d'air.

Soudain, à la suite d'un étourdissement, Mme Nobili vacilla sur la chaise où elle était montée, perdit l'équilibre et tomba dans le vide.

La malheureuse alla s'abattre sur le mur de la cour qui sépare l'immeuble portant le n° 50 de l'immeuble voisin, 9, rue Gourjon.

Au bruit de la chute, de nombreuses fenêtres s'ouvrirent ; on se rendit compte de l'accident et les voisins accoururent pour relever la malheureuse femme qui s'était évanouie. On la transporta chez des voisins, où le docteur Reybaud, qu'on avait immédiatement appelé, lui donna des soins.

Mais, étant donnée la gravité de son état, M. Cochonnet, commissaire de police du 14e arrondissement, qu'on avait prévenu, fit mettre en voiture et conduire à l'Hôtel Dieu. Mme Nobili mourut pendant le trajet et on ramena le corps au domicile où les enfants, qui ne s'étaient aperçus de rien, cherchaient leur mère.

Ce dramatique accident a produit une profonde impression dans le quartier où Mme Nobili, qui n'était âgée que de 34 ans, était estimée de tous. — H.

SYNDICAT DES CHARGEURS

Les négociants des arrondissements de Bastia et de Corte, qui désirent faire partie du Syndicat des Chargeurs, sont priés de se faire inscrire dans les bureaux du « Petit Bastiais ».

Seront seuls admis à l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les statuts du Syndicat, les négociants qui se seront fait inscrire ou qui auront envoyé leur adhésion.

COUR D'ASSISES

Audience du 28 décembre

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

L'ASSASSINAT DE LUPINO

Interrogatoire de Petrignani

Petrignani qui n'a pas d'antécédents judiciaires, confirme la déclaration de Pacifique. Il n'a pas tiré de pierres, n'est pas rentré dans la maison Aru et n'a pas par conséquent frappé la victime. Ce malheureux ne lui avait rien fait, il ne le connaissait pas, pourquoi aurait-il contribué à sa mort. Ce n'est qu'à Bastia qu'il a appris l'assassinat ; et il est malheureux qu'on accuse des innocents.

Les Témoins

Treize témoins sont assignés à la requête de l'accusation, ils répondent tous à l'appel de leur nom.

M. le docteur Zanarelli. — Commis aux fins d'autopsie du corps de M. Aru, a trouvé la victime dans une mare de sang. La victime avait une plaie très légère à l'œil droit et des coups de couteau. Un coup à l'omoplate gauche avait occasionné la mort immédiate. Il a été fait une blessure au ventre post-mortem. Tous les coups sont donnés d'arrière en avant. La même arme a dû occasionner les cinq blessures.

Mme veuve Aru. — Sous le coup d'une forte émotion, la malheureuse femme raconte qu'elle a été prévenue par M. Canale que son mari était souffrant. Elle s'est rendue à la propriété de Manchione, où les gendarmes lui ont appris la terrible nouvelle, on ne lui a pas permis de voir le cadavre. La bague, le revolver et une pièce de cinq francs que son mari avait sur lui ont disparu. M. Aru n'avait pas d'ennemis.

La partie civile

Me H. de Montera junior demande acte à la Cour de ce qu'il se constitue partie civile au procès au nom de Mme veuve Aru, contre les trois accusés.

Le mardi-lui des logis Antonini. — Le 24 juillet dernier, avant-hier M. Canale de l'assassinat de M. Aru, il s'est rendu sur les lieux avec ses hommes. Il a constaté que de nombreuses pierres se trouvaient sur les marches. Au rez-de-chaussée, une table de marbre venait d'être brisée. Dans un coin de la salle se trouvait le blessé, baigné dans une mare de sang. Rien n'était dérangé à l'intérieur de la maison.

Il a interrogé des maçons qui construisaient une buisse auprès de la maison Aru, ainsi que des femmes qui transportaient des pierres. Ils lui ont déclaré avoir entendu une détonation et avoir vu fuir trois individus, dont l'un portait un chapeau de paille à petits bords. Il est des doutes sur l'étrignani et en apercevant un agent qui lui dit avoir vu cet individu avec Ghilconi et Pacifique, ses doutes se confirmèrent.

Canale Jérôme. — Habite une maisonnette située près de celle de M. Aru. Le 24 juillet, il faisait la sieste, lorsqu'il fut réveillé par les aboiements des chiens, et une personne lui cria : « Accourez ! on veut m'assassiner. » Il s'est levé et il a entendu un coup de feu. Il est alors sorti et M. Aru, un revolver à la main, lui dit : « J'ai fait feu sur un jeune homme qui voulait m'assassiner et qui s'est enfui vers la gare. » Ils ont causé un instant, puis le témoin est rentré chez lui. Un quart d'heure après, il entend de nouveaux appels : « A l'aide ! On m'assomme ! » Il se met à la fenêtre et voit deux individus lançant des pierres contre la maison, l'un avait un pantalon bleu ; et le témoin a entendu l'un de ces deux individus crier : « Tire, Tire ! » en même temps, il perçoit le bruit d'une lutte dans la maisonnette et un second coup de feu. Il s'y rend en toute hâte et ne trouve que le cadavre dans une mare de sang. Il est allé prévenir la gendarmerie.

Colombani Rose-Marie. — Était employée à transporter des pierres pour la construction d'une maison sise près de la maison Aru. Vers 2 heures, elle a vu passer d'un pas alerte les trois accusés à quelques pas l'un de l'autre. Antoine Petrignani marchait en tête. Elle n'a pas entendu de détonations.

Mariotti Lucie. — Occupée à la maison en construction, vers 2 heures, elle a entendu une détonation, à laquelle elle n'a pas pris garde. Elle a, quelques instants après, entendu du bruit dans l'enclos voisin, et elle a vu un jeune homme un pantalon bleu et une veste noire qui répond au signalement de Pacifique. Cet individu avait le figure rouge et transpirait. Lorsqu'elle est montée sur l'échafaudage, les maçons lui ont dit avoir entendu des cris de douleur : « Ohim é ! Ohimé ! »

Santini. — Les maçons Tristani et Gliorzini lui ont demandé s'il n'avait rien entendu dans les environs. Sur sa réponse négative, ils lui dirent avoir entendu un coup de feu et des plaintes. Lorsqu'il monta sur l'échafaudage, il vit trois individus qui déguerpissaient, mais il ne les a vus que de dos. Mais les maçons lui ont affirmé avoir vu s'enfuir trois individus de la maison Aru.

Girolami Ross. — Se trouvait sur l'échafaudage, lorsque les maçons entendirent une détonation qu'elle a entendu aussi, mais n'y a pas prêté attention, croyant au coup de fusil d'un chasseur. Quelques instants après, les trois ouvriers descendaient Patrigiani dit « ses deux camarades : « Dommeni, il y a du monde ici, faites attention. »

Cristani. — Travaillait sur l'échafaudage, lorsqu'il entendit une détonation. Quelques instants après, il a perçu du bruit et des cris de : « Otimé! Otimé! » Quelques instants après, trois individus sont sortis de la maison Aru, qu'il n'a pas reconnus. Peu de minutes après, il a vu trois jeunes gens passer dans le sentier près de la construction, l'un d'entre eux voyant du monde, dit à ses camarades : « Silence! Il y a du monde. » Le premier, le plus grand, avait un chapeau à petits bords, c'était Patrigiani ; le second était Ghisoni ; quant au dernier, portant jacket, c'était Pacifico.

Ghisoni. — Le témoin qui travaillait aussi à la construction de la maison située près la propriété Aru, fait une déposition semblable à celle du précédent témoin.

Gandolfi. — Tenancière d'un jeu de boules dans les environs de la maison Aru, a vu les trois accusés passer sur le sentier. Contrariée avec eux à la police, elle les a reconnus d'une façon formelle.

Ristori, inspecteur de police. — Le soir de leur arrestation, les trois accusés ont été interrogés par M. le Commissaire central, Patrigiani reconnut avoir été en compagnie de Pacifico et de Ghisoni. Pacifico lui avoir été à Lupino, mais contrairement à ce que Patrigiani il avoua, tandis que Ghisoni persista dans ses dénégations. Les accusés furent mis dans des cellules différentes, néanmoins dans la soirée, Ghisoni apprit Pacifico et lui reprocha d'avoir parlé ; celui ci répondit :

« Ce n'est pas mal, c'est Patrigiani ; » et ajouta ; « Qu'importe, nous sommes perdus, on nous donnera vingt ans. »

L'audience est ensuite levée et renvoyée en continuation à demain.

Services Postaux

Simple Question

A M. le Directeur des Postes et Télégraphes, à Ajaccio.

Les Contribuables seraient très reconnaissants à M. le Directeur des Postes et Télégraphes s'il voulait bien leur faire savoir, par l'intermédiaire de ce journal, pour quel motif les dépêches de *tout la département*, centralisées à Ile-Rousse le *mardi, 25 courant*, pour être embarquées sur le paquebot devant quitter ce port, le dit jour, à 7 heures 30 du soir, sont restées en souffrance à Ile-Rousse, *puis ont été réexpédiées* à Bastia, d'où elles ne sont parties pour le Continent que le *Jeudi 27 courant*, à 4 heures 45 du soir.

Gazette Ajaccienne

Concert-Sauterie

Un concert-sauterie très réussi a été donné hier 27 décembre, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de ville, par la Ligue Corse antialcoolique. Nous en donnerons le compte rendu dans notre prochain numéro.

Carnet de deuil

Nous avons appris avec regret la mort du capitaine Roty, du 137e d'infanterie, beau frère de M. Sorelli, le sympathique procureur d'Ajaccio.

Le capitaine Roty était venu un permission dans notre ville. Il contracta en voyage une pneumonie qui l'a emporté en peu de jours.

Excellent officier, le capitaine Roty était fils d'un officier principal du génie en retraite, et avait été élevé au Prytanée militaire de La Flèche. Il laisse une veuve avec trois enfants. Une foule très considérable en présentait à ses obsèques, lundi, à 2 heures de l'après-midi. Le cortège funèbre, escorté par un peloton du 16e, s'est rendu au cimetière, l'inhumation devant avoir lieu à Sainte-Hélène.

Nous prenons une large part au deuil qui frappe si cruellement les familles Roty et Sorelli et leur adressons nos plus sincères condoléances.

Elections consulaires

Notre ami, M. Antoine Carboni, représentant de commerce, et M. Lanfranchi, pharmacien, ont été élus, le premier, juge titulaire, et le second, juge suppléant au tribunal de commerce de notre ville.

MM. Guilerdoni, Fiesoli, Parunes et Vincent Pellei ont été élus membres de la Chambre de commerce.

Nos meilleures félicitations.

Le Préfet de la Corse
A BASTIA

Mme Montigny et M. le Sous-Préfet ont donné jeudi soir un grand dîner, suivi d'une brillante réception, en l'honneur de M. Chaleil.

M. le Préfet a quitté Bastia, hier soir, par le dernier train se rendant à Calvi, où il recevra, ce matin, à la sous-préfecture, les autorités civiles et militaires.

Colis Postaux

Bastia, 28 décembre.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

J'ai remis hier à la Compagnie Fraissinet, un colis postal de 5 kilos à destination du continent français. On l'a accepté, puis on m'a prévenu qu'il dépassait le poids de quelques grammes et qu'il me fallait payer comme pour 10 kilos. J'ai réclamé alors mon colis soit pour en réduire le poids à 5 kilos, soit pour ajouter autre chose, puisque je devais payer 10 kilos. Il m'a été répondu par un refus, et j'ai dû payer pour 10 kilos.

J'ai commis une erreur en ne vérifiant pas exactement le poids du colis, mais l'employé ne devait-il pas contrôler le poids en l'acceptant ? Il aurait donc pu avoir l'amabilité d'accueillir ma demande et me permettre de confectionner un autre colis.

Il est bon, je crois, de signaler le fait au public.

Agréez, etc.

X.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BONIFACIO. — Dimanche bonifacien... Deux heures de l'après-midi : le temps est assez beau, sous le soleil tièdeux dans ses coins de rayons ; frileuse aussi la foule va-t-elle sur la place de Saint-Roch, assister au concert qu'y donne la Société Philharmonique « Les Enfants de Bonifacio. » Nous goûtons avec un plaisir d'autant plus vif qu'il n'est fait plus attendre, les divers morceaux que nos braves musiciens exécutent de leur mieux. Ces jeunes gens, nous sommes heureux de le constater, se prodiguent à nous sortir de la monotonie bien triste des petites villes. Mais leurs sorties sont faites rares par mille difficultés. Nous leur adressons tout de même nos bien cordiales félicitations. Mention spéciale pour leur sympathique chef, M. Corvidori, qui nous a donné de nombreuses preuves de son dévouement professionnel. Mais il ne doivent point se borner nos efforts.

Il est vraiment trop n'est d'adresser de temps en temps des félicitations méritées. Nos encouragements doivent revêtir une forme plus pratique, et nous saisissons cette occasion pour adresser aux Bonifaciens, seule de toute manifestation d'art, un appel chaleureux en faveur de notre Société Philharmonique, afin qu'elle nous la conservant, qu'ils la rendant plus prospère, afin qu'ils secouent la torpeur de ceux dont la coupable indifférence risque de nous priver, l'un prochain, de nos concerts du dimanche.

Quoiqu'il en soit, il n'y a pas lieu de désespérer et de pousser trop au noir. La présence de M. Bourdalonp à la tête de la Société qu'il dirige avec tact et fermeté, nous est un sûr garant de l'avenir. Et puisque c'est l'heure des vœux, formons celui de voir notre appel entendu, et puisse la bonne volonté dont nos musiciens font preuve n'avoir d'égale, l'an prochain, que la sollicitude dont nous entourons ses « Enfants de Bonifacio. »

Au « Journal Officiel »

Ministère de l'Intérieur

M. Santini a été nommé commissaire de l'inspection de l'Assistance publique de la Haute-Saône.

M. de Gari Pierre-François Marie-Thimoléon est nommé commissaire de police de 4e classe, à Orthez.

M. Mariani Joseph-Antoine, adjudant au pytanée militaire, a été nommé expéditionnaire à la sous-préfecture de La Flèche.

Ministère des Finances

M. de Battisti Gaston Ernest-Paul, receveur particulier des finances de 1e classe à Carcassonne, est appelé aux mêmes fonctions à Lombez, même classe.

Ministère de la Marine

M. Fiaretti Frédéric Joseph, surveillant technique de 2e classe à Toulon, est promu à l'emploi de surveillant technique de 1re classe.

Postes et Télégraphes

Ont été nommés gardes-domaniaux des eaux et forêts, MM. Ferucci Angelo-Pierre-Paul, ex-maréchal des logis au 11e bataillon d'artillerie à pied, et Marzi Jean.

Ministère de la Guerre

Réserve

Les sous-lieutenants de réserve du régiment de Corse dont les noms suivent ont reçu les affectations suivantes : au régiment de Béthune, M. Roghi ; au rég. de Bar-le Duc, M. Giordani ; au rég. de Lons-le-Saulnier, M. Marchetti ; au rég. de Nevers, M. Simoni ; au rég. de Narbonne, M. Franchini.

Postes et Télégraphes

M. Albertini, candidat militaire, a été nommé facteur-receveur du cadre algérien des postes et télégraphes à Oued Sébaou.

Je les plains
Ceux qui ignorent
les pilules Pink

« Je les plains ceux qui souffrent et qui ignorent les pilules Pink. Je me suis plaint moi-même de les avoir ignorées, sans quoi, j'aurais souffert moins longtemps. Du jour où je les ai prises la guérison a eu effet commencé. » Ceci se trouve dans une lettre de M. Louis Bazier, employé, 109, rue de Bonnel, Lyon, quartier de la Guillotière. Il a souffert pendant deux ans d'une cruelle maladie d'estomac. Pendant deux ans, à tous les repas, il a eu cette sensation d'étouffement si pénible, cette somnolence si ennuyeuse pour les travailleurs. Après tous les repas, il a ressenti ces brûlures au creux de

M. L. Bazier (Cl. Brou)

l'estomac, ces nausées, cette soif ardente, cette sorte de perpétuelle indigestion qui nous détraque le corps, et nous rend d'une humeur exécrable. Tous les médicaments qu'il a supposé pouvoir le faire digérer, il les a pris. Pendant quelques jours, il a eu du soulagement et ensuite les mauvaises digestions reprenaient de plus belle. Il avait maigri, il était affaibli. Il était devenu très nerveux, irritable et la nuit il ne dormait plus. Il a fait comme vous, il a lu les guérisons des pilules Pink publiées dans les journaux. Il s'est dit : « Ces gens là ont bien été réellement guéris, sans cela, on ne citerait pas leur nom, leur adresse, on ne publierait pas leur portrait. Essayons aussi les pilules Pink, soit dit. » Il a pris les pilules Pink et il se plaint de ne pas les avoir prises plus tôt. Elles l'ont guéri, elles lui ont donné un nouvel estomac, des digestions parfaites. Se souvenant que c'est par les journaux qu'il a appris l'existence des pilules Pink, il a donné lui aussi son attestation pour que son nom, son adresse et sa photographie soient publiés.

Les pilules Pink guérissent les mauvais estomacs, parce qu'elles donnent du sang. Ce sang riche et pur fortifie tout l'organisme, fortifie l'estomac qui était trop faible pour faire son travail de digestion. C'est parce qu'elles donnent du sang que les pilules Pink guérissent l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, le rhumatisme. C'est parce qu'elles fortifient les nerfs qu'elles guérissent la neurasthénie sous toutes ses formes, les névralgies, la Danse de St-Guy, la débilité nerveuse.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies au prix de 3 fr. 50 la boîte, franco 3 fr. 50, et les 6 boîtes franco 17 fr. 50.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 28 décembre

Thermomètre — 7 heures du matin + 7° à midi + 9°8 à 4 heures du soir + 7°9 Maxima 10°6 Minima + 5°3.

Baromètre — Niveau de la mer, 760 mm à midi, 760 mm. 6 heures du soir, 761 mm.

Vent — **Dans la matinée**, O.

Etat du ciel, couvert.

Pluie, 1°8. de neige 0 mm.

Carnet mondain

Nous apprenons avec un bien vif plaisir le prochain mariage de Mademoiselle Mathilde Perlochi, la jeune gracieuse fille du regretté Jean-André Perlochi, propriétaire de la tabacchara, et de Madame Perlochi née Giorgi, avec M. Charles Padovani, fils de M. Jean André Padovani, rentier, de Sisco.

Ce mariage unit deux familles marquantes du canton de Brando ; nous leur adressons nos sincères félicitations, et formons aux futurs époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

⁂

Au Palais

Nous avons constaté avec plaisir que depuis quelques mois nos salles d'audience sont éclairées à giorno.

Ceci, en effet, changé l'ancien système en installant des becs Auer.

Toutes nos félicitations à celui qui a eu cette lumineuse idée.

Mais puisque on est sur la voie des améliorations, pourquoi n'installerait-on pas deux becs pour mieux éclairer les bancs des avocats et des accusés dans la salle ordinaire des assises civiles et correctionnelles de notre cour d'appel ?

On éviterait ainsi l'ennui de recourir aux bougies, dont l'éclairage est par trop insuffisant.

⁂

Récompense honorifique

Le ministre de la guerre a décerné la médaille de bronze à M. le docteur Costa, de Calcatoggio, pour soins gratuits donnés aux militaires de la gendarmerie pendant plus de quinze ans.

⁂

Matinée Musicale

Matinée Musicale de charité chez Mlles Agostini, samedi, 29 courant, à 3 heures et demie précises.

Une quête, sans prélèvement d'aucune frais, sera faite en faveur des pauvres de la ville.

⁂

Avis

Un père de famille, très pauvre et âgé, habitant la campagne, a perdu son porte-monnaie contenant une, petite somme en or, constituant tout son avoir.

Prière de le rapporter, contre récompense, au bureau du journal.

⁂

A louer

Villa au bord de la mer.
S'adresser Villa Kermaria.

Etat-Civil

MARIAGES

Moulin Jean-Louis, coiffeur, de Sarrians (Vaucluse), et Gaspari République, modiste, de Bastia.

Charrier Firmin, cultivateur, de St Joseph des Banes (Ardèche), et Campana Marie-Nonce, ménagère, de Bastia.

NAISSANCES

Muzzotti Noël-Charles-Louis. — Bertinatalino. — Giorgi Brigitte-Noëlle. — Granzani Dominique-François. — Maestracci Cristian-Noël-Nonce-Joseph.

DÉCÈS

Balbi Marie, mariée, 71 ans.
Giraldi François 5 ans.
Costa Louise, veuve, 75 ans.

BIJOUTERIE MATTEI
Bastia — 20, Rd Paoli. — Corse

Joaillerie. — Horlogerie. — Orfèvrerie. — Alliances. — Articles pour Baptêmes, Première Communion, Fiançailles, Mariages.

Achat de vieux bijoux d'or et d'argent.

Avis
AUX ÉDUCATEURS DE VERS À SOIE

La Maison Berthet et Cie dont le siège social est aux Arcs (Var), vient de créer une succursale à Francardo, afin de faciliter l'industrie coconnière de la Corse. Aussi tous les éducateurs trouveront à la succursale la graine dont ils peuvent avoir besoin.

La graine est offerte gratuitement aux éducateurs qui s'engageront à vendre leurs cocons à MM. Berthet et Cie. Ces cocons seront achetés à Francardo aux prix courants du grainage et de la filature. Si pour des raisons quelconques les éducateurs préfèrent vendre ailleurs leurs cocons, ils auront alors à payer la graine à raison de sept francs les trente grammes.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à Francardo aux bureaux de « Var à Soie. »

CÉRÉALES CONFITS
En boîtes par colis postaux
Emballage soigné
A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap
Bastia

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille*. . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.
Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'intérieur.
Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 13.

D. H. ANDERSON,
Directeur de l'Usine à Gaz

En vente chez M. Marfisi,
Place Saint-Nicolas, 13.
Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie corse de Patrimonio.

GRATUITEMENT Le T. R. Père Gérôme, ancien supérieur de l'ordre des clercs de St-Gaulx afin de vulgariser le secret du traitement exclusivement végétal usité dans son ordre, aujourd'hui dispersé, vient de créer des dépôts dans chaque département.

Cette médication s'adresse à tous ceux qui souffrent et est d'un effet exclusivement puissant pour la prompte et radicale guérison des vices du sang, dartres, douleurs rhumatismales, asthme, convulsions, maux de tête, furoncles, tumeurs, anémie, pâles couleurs, maladies de la peau et maladies secrètes, ainsi que tous les malaises provenant de l'appauvrissement du sang ou des mauvaises fonctions digestives.

Ecrire avec timbre pour la réponse à *M. le Dépositaire départemental du Traitement du Père Gérôme*, à Bastia, qui fera connaître, gratuitement, le secret de la médication.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS PARIS 1900
Alcool de Menthe de RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
MAUX DE CŒUR, DE TÊTE, D'ESTOMAC et de INDIGESTIONS
SOUVERAIN contre la SYNCOPE et les REFROIDISSEMENTS
Se prend à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée très chaude, dans une tasse de tisane ou de lait chaud.
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
EXIGER du RICQLÈS

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00698

BOURSE DE PARIS

	27 déc.	28 déc.
Rente 3 0/0 amortie	95.35	95 30
— 3 p. 0/0 amortie.	96 40	96 50

Ex-coupon.

Allocations Ecclésiastiques

Paris 28 décembre.

« L'Officiel » publie une longue liste d'allocations attribuées à des ecclésiastiques.

Cinq allocations temporaires pour quatre ans, et cinq allocations pour huit années sont accordées à des ecclésiastiques de la Corse.

NOUVELLES MARITIMES

Paris, 28 décembre.

Le premier maître de manœuvrerie Chardon, inscrit maritime à Bastia, est porté sur le tableau d'avancement pour le grade d'adjudant principal de 5e classe.

Médaille militaire

Sont inscrits sur le tableau de concours pour l'obtention de la médaille militaire :

MM.

Poggioli, premier maître patron pilote, inscrit à Bastia.

Polverini, premier maître fourrier, inscrit à Ajaccio.

Bonavita, chef guetteur de 1re classe, inscrit à Bastia.

Postes et Télégraphes

Paris, 28 décembre.

Par décision ministérielle parue au « Journal Officiel » de ce jour, M. Bernardini, facteur local des postes et télégraphes à Ajaccio, est nommé facteur titulaire de la ville d'Ajaccio.

Ponts et Chaussées

Paris, 28 décembre.

M. Gonnel, commis des ponts et chaussées au bureau de Bastia, sera attaché, à partir du 1er janvier 1907 à la résidence de Paris, au service central de l'acquisition des terrains pour l'ensemble des chemins de fer construits par l'Etat sur le réseau de la Compagnie d'Orléans ainsi que pour la construction du canal du Nord sur Paris.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Présidence de M. PAMBOUR

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Les douzièmes provisoires

Au début de la séance M. Caillaux, ministre des Finances, dépose un projet autorisant la perception d'un douzième provisoire.

Le *couchage* des militaires

M. Peuroux

député radical de la Haute Saône, pose à M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Guerre, une question concernant le couchage des hommes de garde.

L'orateur se plaint de ce que les militaires, obligés de veiller une partie de la nuit, n'aient pour toute fourniture de literie que le lit de camp.

M. Chéron

répond qu'à partir du 1er janvier prochain, il sera attribué à chaque homme de garde une paillasse, un traversin et une couverture de campement.

L'incident est clos.

Validation d'élection

M. Gellé, rapporteur de la commission chargée de vérifier les opérations électorales de la circonscription de Castellane, (Basses-Alpes), conclut à l'admission de M. le comte Boni de Castellane.

L'élection est validée, et M. Boni de Castellane est admis.

La Convention franco-grecque

L'ordre du jour appelle la discussion en 1re délibération du projet de loi portant approbation de la convention d'extradition, signée à Athènes le 29 mars-11 avril 1906, entre la France et la Grèce. (M. Magnaud, rapporteur).

Adopté.

Le retard des trains

La Chambre reprend la suite de la discussion de l'interpellation de M. Chaumet sur la situation faite au commerce et à l'industrie par les retards des trains et l'encombrement des gares sur les divers réseaux.

Plusieurs orateurs viennent successivement se plaindre des retards des trains et des difficultés pour l'enregistrement des bagages.

M. Barthou

ministre des Travaux publics, répond aux interpellateurs. La crise actuelle est due à l'insuffisance d'un matériel usé et au manque de personnel. Des mesures seront prises pour remédier à une situation préjudiciable au commerce et à l'industrie.

L'ordre du jour de confiance, clôturant la discussion, est voté par mains levées.

Question Berger

M. Pierre Berger, député du Loir-et-Cher, adresse au ministre de la Guerre une question au sujet des graves négligences reprochées au médecin-major Marchand, du 113e de ligne.

Le général Picquart

répond que de l'enquête qu'il a prescrite, il résulte que les faits ont été démesurément grossis et exagérés.

L'incident est clos.

Interpellation Magnaud

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Magnaud, député socialiste de la Seine, sur les mesures que le Garde des sceaux compte prendre pour réorganiser la magistrature et en réformer l'esprit dans le sens de l'équité et de l'humanité.

M. Magnaud

le légendaire ex-président du tribunal de Château-Thierry, dit qu'il faut démocratiser la magistrature, encombrée par les réactionnaires. La justice, telle qu'elle est organisée aujourd'hui, assure la protection du plus fort par l'écrasement des faibles.

M. Magnaud proteste longuement contre l'abus du casier judiciaire des accusés, à qui l'on reproche régulièrement des délits pour lesquels ils ont payé leur dette à la société. Trop souvent, les magistrats communiquent au jury des cours d'assises le casier judiciaire des inculpés, contre lesquels on indispose ainsi les jurés populaires. Cette pratique doit disparaître de nos mœurs judiciaires.

M. Ferrette

député socialiste de la Meuse, développe son interpellation sur les motifs de la disgrâce de M. de Saint-Aubin, ancien directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice, aujourd'hui président de chambre à la Cour d'appel de Paris.

S'il est vrai que ce haut fonctionnaire s'était rendu coupable d'abus de pouvoir, qu'il avait trafiqué de ses fonctions, on ne saurait admettre que le Garde des sceaux ait confié la direction d'une Cour d'appel à un pareil magistrat. Quelles sont donc les raisons pour lesquelles le gouvernement maintient-il dans la magistrature un homme que M. le ministre de l'Intérieur a, dans un discours retentissant il tri du titre ignominieux de complice des fraudeurs.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Les Douzièmes provisoires

La commission chargée d'examiner le projet de loi portant adoption d'un douzième provisoire, dépose son rapport concluant à l'adoption du projet de loi.

Le Vote

Le président met aux voix le projet d'un douzième provisoire.

Nombre de votants. .	479
Majorité absolue . .	240
Pour l'adoption . .	287
Contre	92

Par 295 voix de majorité la Chambre vote le douzième provisoire demandé.

Les Victimes des Intempéries

A l'unanimité des votants, la Chambre vote un crédit de 2.800 000 fr. pour les victimes des intempéries.

Séance demain.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LA LOI sur l'organisation du Culte

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, voté par la Chambre des députés, concernant l'organisation et l'exercice du culte.

M. de Las-Cases

sénateur conservateur de la Loire, combat le projet.

« L'église ne sortit jamais de la légalité, bien qu'on lui ait tendu toutes sortes de pièges.

» Le nouveau projet de M. Briand, projet de représailles, est inacceptable pour les catholiques, qui doivent obéir au Souverain Pontife.

» On viole outrageusement la liberté de conscience et la liberté du culte.

» Les catholiques veulent le droit commun tout entier, car, citoyens français, ils y ont droit comme tous les autres citoyens. Ils ne sauraient accepter des restrictions à leurs droits légitimes.

» Contre ces restrictions, ils protestent avec une noble et digne fierté, opposant aux fureurs de leurs adversaires, une attitude calme, une sérénité invincible. Leur seul souci est de pouvoir pratiquer publiquement et sans entraves la religion, qui est nécessaire aux besoins de leur conscience. Aucune préoccupation politique n'est capable de se mêler à un tel idéal. »

M. Maxime Lecomte

rapporteur de la commission de Séparation, défend le projet, qui assure avec la liberté de conscience et du culte, le respect des droits de l'individu, des familles, mais aussi de l'Etat.

La majorité républicaine doit permettre au Gouvernement d'assurer l'application de la loi et le maintien de l'ordre public. En face des attaques *passionnées*, elle lui doit fournir des armes pour défendre la République menacée.

M. de Lamarzelle

sénateur conservateur du Morbihan, regrette que le gouvernement propose de nouvelles menaces de confiscation et de spoliation.

Malgré toutes les vexations, les catholiques, admirablement disciplinés, demeureront fidèlement groupés autour de leurs pasteurs et du chef suprême de l'Eglise.

La République veut empêcher l'exercice du culte, mais les prêtres et les fidèles ne céderont pas et les républicains reculeront, ils seront vaincus.

M. Le Provost de Launay

sénateur conservateur des Côtes-du-Nord, soutient que, fidèle à son programme, la République détruit toutes les libertés, opprime ceux qui ont l'audace de ne pas s'incliner devant ses dogmes impératifs.

Après la confiscation des biens des congrégations, livrés à des hommes d'affaires, voici celle des biens du clergé séculier et des catholiques. Qu'importe, on ne vaincra pas une résistance, qui, se soutiendra fort peu des intérêts matériels, n'a qu'un but : défendre la foi menacée. Le triomphe de la justice est certain dans un avenir de réparation.

M. de Chamaillard

sénateur réactionnaire du Finistère, déclare ne pas vouloir discuter avec un gouvernement qui ignore l'existence du pape.

M. Briand

ministre des Cultes, monte à la tribune, salué par les applaudissements des gauches.

« Le gouvernement, dit-il, n'abandonnera pas son sang-froid. Les Catholiques ne subiront aucune persécution, les églises demeurent ouvertes.

» La législation offerte aux Catholiques est libérale. L'Eglise repousse néanmoins la liberté que nous lui offrons, par ordre du Pape. L'obéissance à Rome ne doit pas devenir un avertissement.

» Nous saurons maintenir les droits de la République, et nous ne sacrifierons pas la dignité du gouvernement. Nous ne causerons pas avec Rome.

» Le Sénat républicain votera un projet qui remettra l'Eglise dans la légalité. »

(Triple salve d'applaudissements à gauche.)

L'affichage

Plusieurs voix à gauche réclament l'affichage du discours du ministre. Le président met aux voix la demande d'affichage.

Nombre de votants. .	269
Majorité absolue . .	135
Pour l'adoption . .	183
Contre	86

L'affichage est décidé par 97 voix de majorité.

M. Domiotique Delahaye

sénateur de la Meurthe-et-Moselle, parle de la Séparation imposée par le gouvernement occulte de la Franc-Maçonnerie qui, dans tous ses convents, a formulé le vœu de détruire l'Eglise catholique de France, d'extirper la foi des ames. Le gouvernement soit en avec glie les ordres du Conseil du Grand Orient.

Parlant du préjudice causé par la nouvelle loi au commerce, M. Delahaye montre qu'au lieu d'industries prospères vivant de la fumée des églises périclitent, et ce au grand préjudice de l'industrie nationale.

La discussion générale est close.

La discussion des articles

Le président met aux voix le passage à la discussion des articles.

Nombre de votants. .	274
Majorité absolue. . .	138
Pour	187
Contre	87

Par 100 voix de majorité le Sénat décide d'examiner les divers articles du projet.

Séance demain.

Le Ministre de la Guerre
EN TUNISIE

Paris, 28 décembre.

M. le général Picquart s'embarquera le 2 janvier prochain, à Toulon, à bord du cuirassé *Condé*, qui le conduira en Tunisie, où le ministre de la Guerre va faire un voyage d'études.

AVIS DE DÉCÈS

M. Joseph Balbi, Mme Angeli, née Balbi, et M. François Angeli ; M. et Mme Paul Catelan ; M. et Mme Antoine Doné, de Saverdun (Ariège), et leurs familles ; M. et Mme Ange Balbi et leurs enfants ; M. Nonce Balbi, M. et Mme Toussaint Balbi et leurs enfants ; M. et Mme Jean Balbi et leurs enfants ; M. et Mme Noël Balbi ; Mlle Louise Balbi ; Mme et M. Joseph Calfati ; Mme et M. Toussaint Caffarelli ; Mme et M. P. P. Poggi, de Marseille, et leurs enfants ; Mme et M. Pierocchi et leurs enfants de Nice ; Mme Veuve Gudinelli et son enfants ; Mme et M. J.-B. Paoli de Moriglia ; Mme et M. Denis Peggi et leurs enfants ; Mme et M. Arnaldi et leurs enfants ; M. et Mme Eugène Angeli et leurs enfants ; M. et Mme Ange Angeli et leurs enfants ; M. et Mme Jacques Civari et leurs enfants ; Mme Vve Roch Balbi et ses enfants ;

Les familles Balbi de Bastia, Balbi de Marseille, Camogli, Ragliano, Galetti de Marseille, Gagino,

Ont la douleur de faire part à leurs parents et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Joseph BALBI
née DANE

leur épouse, belle-sœur, tante-germaine, cousine-germaine et arrière décédée à Bastia, dans sa 72e année.

L'enterrement aura lieu samedi, 29 courant, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Pino, 1.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

M. Antoine Tomasi, ancien greffier, et ses enfants ; Mme et M. Alexandre Cipriani, greffier et leurs enfants ; Mme et M. Dominique Tomasi, avocat, et leur enfant, M. Leone le Cipriani ; Mme et M. Ange Tomasi,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Angeline Tomasi
Née CIPRIANI

leur épouse, belle-sœur, et belle-sœur, décédée à Toulon, le 26 décembre courant.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

GRAND HOTEL D'EUROPE

Mme COLOMBANI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion des ***Fêtes de la Noël et du Jour de l'An*** on trouvera chez elle une spécialité de Marrons glacés et de Pralines soigneusement préparées.

Patisserie du jour
Raviolis, Pâtés froids, Galantines
Aspic de foie gras, etc.

ETRENNES 1907

LIBRAIRIE — IMPRIMERIE — STÉRÉOTYPIE — PAPETERIE

BASTIA, *Boulevard du Palais* **OLLAGNIER** *Rue des Jardins*, BASTIA

Trente-unième Année **Le Petit Bastiais** *Journal Quotidien*

GRAND CHOIX de LIVRES D'ÉTRENNES

NOUVEAUTÉS

Voyage à Travers la Corse

Un volume in-4° illustré, cart.-fers spéciaux 7,00

CARTES DE VISITE en tous genres. — Exécution irréprochable.

LES CADEAUX LES PLUS APPRÉCIÉS

PORTE-PLUMES A RÉSERVOIR ANGLAIS

Fabrication extra soignée

Le plus parfait inventé jusqu'ici

Ces globes sont adoptés dans toutes les Ecoles de Paris

Ces globes sont adoptés dans toutes les Ecoles de Paris

ENCRIERS COLOMBANI à fermeture automatique élastique

GRAND CHOIX DE CARTES POSTALES ET D'IMAGES POUR LES SOUHAITS DE BONNE ANNÉE

Albums — Portefeuilles — Porte-cartes — Porte-monnaie — Sacs de Dames — Porcelaine de Saxe — Boites de couleurs — Agendas de bureau Almanachs Hachette, Nodot, Drapeau, etc. — Figaro illustré — Selecta.

ABSINTHE

Edouard Pernod

La meilleure de toutes

Maison à Couvet (Suisse)
et Pontarlier (Doubs)

FONDÉE EN 1827

Consommateurs ! Demandez donc partout

Un « Edouard Pernod »

Dépôt pour toute la Corse :

L.-N. MATTEI et Cie Bastia, Ajaccio, Corte

La meilleur des cigares à 0,10 mais contredit la Cigare Mild, le demander dans tout les débits. Ils ne sont pas en bas prix. Ils le sont, tellement il est bon.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres. Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Bonnes artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Demandez dans tous les Cafés LA CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

Installation nouvelle

HOTEL DU CAP-CORSE

ouvert par Mme veuve PICOT, née SIOTTO, 7, rue de l'Opéra, Bastia.

Table d'hôte. — Pension
Repas sur commande

Maison de Commission

pour les huiles et tous les autres produits de la Corse

PIERRE MONTI

Rue Félix-Brun, 73 et 74, Toulon (Var).

Le Directeur-Gérant,
I. Bg OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier de Gas

Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

ON DEMANDE à AJACCIO, chambre meublée pour 2 personnes, pour un 4 semaines, ayant droit à la cuisine, soir seulement, faire offre prix : Vve Marco, rue des Phocéens, Marseille.

L'Art de Gagner de l'Argent à la Bourse

25 ans de succès, a valu à l'Auteur les félicitations des Financiers les plus distingués. — Envoi Gratis. — GAILLARD, 5, rue Feydeau, Paris.

Demandez et offrez dans tous les Cafés **PAMARO MATTEI, apéritif supérieur.**

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Automne-Hiver 1906-1907

Chaussures en tous genres
pour Dames, Hommes, Fillettes et Enfants

Grand choix de chaussures fourrées de tous modèles

Assortiment complet de pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe en chevreau glacé, Box-calf et mégis fabriquées exclusivement pour la maison et qui seront vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

M. Eugène PERICCHI a l'honneur de prier sa nombreuse clientèle et le public en général de s'assurer par une visite à son magasin du soigné de tous ses articles et de la modicité des prix établis.

La Maison se charge des réparations

XXXIe ANNEE — N° 254 DIMANCHE 30 DECEMBRE 1906

00699

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les insertions sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union Postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

Cour d'Assises de la Corse. --- Le Verdict

LE DRAME DE LUPINO

LE CALENDRIER

Fête à souhaiter : Sainte Eugénie.
Soleil (heure nationale)
Lever, 7 h. 1 m. — Coucher, 3 h. 57
Premier quartier le 22 — Pleine lune le 30
Fête du jour : Saint Sylvestre.

29 DECEMBRE

Noël ancien

... Or, cette nuit-là, des signes avaient paru au ciel de la lointaine Judée. Dans la clarté froide de cette soirée d'hiver, les constellations brillaient d'une lueur plus intense, et l'Etoile s'était levée avec tant d'éclat qu'elle retenait le regard et guidait irrésistiblement les espoirs hésitants vers un but mystérieux.

Des bourgades dispersées, les gens descendaient, s'interrogeaient, parlant à voix basse, comme si un recueillement eut assourdi leurs voix, un recueillement attendri et craintif. Et ils se mettaient en marche, attirés dans le sillage d'or de l'Etoile.

Sur la route toute blanche de la neige tombée, un couple s'avançait, un très vieux couple à la démarche incertaine. Lui, un grand vieillard aux longs cheveux blancs, Elle, une pauvre vieille femme flétrie par les années cruelles, mais portant encore sur le visage aux tons d'ivoire la régulière beauté des médailles anciennes.

Ils allaient, lents et graves, dans leurs robes drapées, et sur la blancheur infinie, leurs silhouettes se détachaient avec des gestes harmonieux de statues qui se seraient animées.

Où allaient-ils ?... Ce soir-là, ils avaient vu se lever l'Etoile annonciatrice des félicités promises, et quittant aussitôt le toit qui abritait leur vieillesse paisible, ils étaient partis vers le Messie.

Le Messie ! Rêve de leur sommeil d'enfants bercé de légendes, Espoir de leur jeunesse saine et féconde, Astre de leur foyer peuplé et béni, Soutien de leur vieillesse qui, malgré le Temps rapide, n'avait point désespéré, allaient-ils enfin le voir apparaître, majestueux et souriant, dans la nuit toute blanche ?

Ils allaient, incertains du but, ignorants de la route à suivre, mais portant entre leurs bras les présents naïfs, les colombes craintives, blotties au creux de leurs épaules, l'agneau vêtu de laine floconneuse, qu'on eût dit de neige aussi.

Parfois, leurs jambes très lasses oscillaient sur la route déserte. Alors, tendant à sa compagne l'appui de son bras plus fort : « Femme, disait le vieillard, mettez dans ma main votre main qui tremble ; je soutiendrai de ma force votre faiblesse chancelante. » Etroitement unis par la tendresse qui réconforte, ils reprenaient leur marche sans hésiter.

Sous le ciel très clair où les astres rayonnaient d'une joie sans nom, ils étaient l'image vivante de la Foi.

∴

Aux premières maisons de la bourgade sainte, ils s'arrêtèrent. La nuit maintenant resplendissait, étrange, lumineuse, inondée d'une clarté dont le foyer restait invisible. Par les ruelles de la ville endormie, ils errèrent longtemps, sentant que l'heure était venue où le Messie se révélerait à eux. Ils cherchaient de leurs yeux éblouis par le rayonnement surnaturel le lieu sacré où leur serait manifestées les promesses divines.

Muettes et closes, les maisons gardaient leur secret. Les palais dormaient, élançant leurs colonnes de marbre parmi les blancheurs étincelantes de la neige ; les humbles logis de pauvres dormaient aussi, cachant leur vétusté misérable sous le manteau immaculé.

Mais dans ce silence où s'étouffaient les pas des deux vieillards, un frisson passait, comme une joie qui aurait eu des ailes. Là-haut, dans la splendeur des Cieux, l'Etoile poursuivait sa course lumineuse. Alors le vieux couple reprit sa marche interrompue ; Lui, redressé par un souffle puissant, retrouvait l'énergie de sa jeunesse finie ; Elle, secouant le poids des années, levait vers les astres sa fine tête de madone.

Trop d'harmonies passaient dans le silence, trop de vols d'anges invisibles bruissaient à leurs oreilles dans ce Bethléem endormi, pour que l'heure ne fut très proche des promesses réalisées. Les voix inspirées des prophéties anciennes murmuraient dans la brise glacée. L'attente des siècles défunts balbutait au fond des cercueils. Tous ceux qui avaient espéré le Sauveur et que la mort avait surpris, sans que se fût levée pour eux l'aurore de la Rédemption, avaient soulevé sans doute la pierre des tombeaux, car la nuit se peuplait de soupirs et de murmures.

Redressés dans leurs robes dont ils drapaient plus soigneusement les longs plis, leur vieux cœur gonflés d'ardeurs ressuscitées, le vieillard et sa compagne allaient, poussés par une main sûre, vers le Bonheur. Nulle fatigue n'alourdissait plus leurs membres réchauffés. En eux avait passé le souffle divin qui, dans la suite des siècles à venir, devait rendre moins amères les plus cruelles douleurs des hommes.

Sur la route blanche, dans le rayonnement des choses, ils étaient l'Espérance.

∴

Et soudain, un frisson les secoua. L'Etoile s'était arrêtée. Suspendue comme une goutte de lumière au-dessus de la campagne endormie, elle indiquait à la Création entière son But et sa Raison.

Dans l'étendue immaculée, rien cependant n'attirait le regard qu'une humble grotte creusée dans le granit.

— O Roi des Rois, effacé et doux pour abaisser nos orgueils farouches, était-ce donc le lieu choisi par votre Majesté divine ! Une étable où l'âne et le bœuf avaient trouvé l'herbe sèche et parfumée ; une crèche où les agneaux frileux avaient blotti leur toison blanche ! Mais de la grotte la lumière jaillissait inondant le monde, terrassant le mensonge, le doute et l'hérésie ! Mais de la pauvre retraite où commençait votre destinée humaine, des harmonies sortaient, jetant au vent qui passait le Verbe et la Vérité ! Mais autour du misérable berceau des anges volaient, chantant la gloire de Dieu, et annonçant la Paix aux âmes sincères !

Alors, les deux vieillards courbèrent dans la neige glacée leurs fronts sillonnés de rides. Prosternés sans pensée et sans voix, ils adoraient, dans une plénitude de félicité que leurs âmes n'avaient pas connue. Sur la terre, le Ciel était descendu, le paradis lointain dont nos désespoirs terrestres entrevoient le refuge, le Ciel tout entier incarné dans l'Enfant très frêle : rêves vécus, désirs assouvis, bonheurs que rien ne brise, revoirs sans adieux, patrie sans exil !

Toute la longue vie d'attente et de misère ne pesait plus aux épaules des vieillards prosternés. L'homme oubliait le rude labeur des jours sans nombre, les soucis qui avaient laissé leur trace sur son mâle visage, les responsabilités qui avaient angoissé son cœur de père. La femme oubliait les maternités douloureuses, les nuits anxieuses passées au chevet des mourants, les déchirements de son cœur de mère. La vie entière s'abolissait dans cette extase de leurs âmes qui n'avaient point douté. Ceux qui n'avaient point douté. Le Sauveur était enfin venu, le Messie promis au monde courbé sous la faute originelle.

Vers l'enfant blond qu'entouraient Marie et Joseph transfigurés, les vieillards levèrent leurs yeux éblouis. Aux pieds de Jésus, l'agneau, présent de leur pauvreté, étalait sa toison neigeuse ; sur les frêles mains qui tenaient le sort du monde, les colombes avaient mis la tiédeur de leur duvet sans tache.

Leurs espoirs n'avaient point osé rêver tant de grâce touchante. Alors leurs êtres ne furent plus qu'ardente Charité pour Celui qui venait clamer par le monde étonné la loi d'Amour, humble et fragile enfant dont le souvenir ensoleille l'agonie de chaque année qui meurt et vers lequel, malgré les persécutions et les haines vivaces, le monde entier, depuis bientôt mille ans, élève le murmure des deux Berceuses saintes.

RI-KI-TI.

Réceptions du 1er Janvier

Le Général Gouverneur de la Corse ne recevra pas de visites à l'occasion du Jour de l'An.

∴

M. le Maire Gaudin ne recevra pas de visites à l'occasion du 1er Janvier.

LA FEMME NOUVELLE

L'autre jour, Mme Bénézech, avocat à la cour d'appel, se rendit à la Petite Roquette pour causer avec un de ses clients. Elle sonna à la porte de la prison. Un geôlier vint ouvrir.

— Que désirez-vous ? demanda-t-il à la jeune et blonde visiteuse.

— Voir le détenu un tel.

— Vous vous imaginez que l'on voit les détenus comme ça, et qu'on n'a qu'à se présenter ? Avez-vous un permis de communiquer en règle ?

— Je n'ai pas besoin de permission.

— Voyez-vous ça !..

— Je suis avocat, et c'est moi qui défends le détenu un tel.

— Vous un avocat ? Pourquoi pas tout de suite un sergent de ville ?

— Parce qu'il n'y a pas encore de femmes parmi les gardiens de la paix.

— Et il y a des femmes parmi les avocats ?

— Apparemment, puisque je suis licenciée en droit, que j'ai prêté serment, et que je suis inscrite au barreau de Paris...

— Alors, il y a des avocates, à cette heure ?..

— Mais certainement...

— La bonne blague... Vous voulez me faire marcher, mais ça ne prend pas... Je connais l'histoire du journaliste qui s'est fait passer pour le secrétaire d'Etat à la guerre, et qui a visité une caserne... Et encore, on pouvait s'y tromper... Mais comment voulez vous que moi, gardien de la Petite Roquette, c'est-à dire un homme qui y voit clair, je puisse prendre une femme pour un avocat?.. C'est parce que vous avez un portefeuille sous le bras, que vous me montrez le job...

— J'ai justement, dans ce portefeuille, les pièces du dossier relatif au détenu un tel... Les voici.. Maintenant, me croyez vous ?..

Et Mme Bénézech étala son dossier sous le nez du geôlier. Celui ci l'examina, non sans méfiance.

— Evidemment, ces pièces concernent bien mon détenu, fit il... Et le dossier porte bien le nom de Maître Bénézech.. C'est écrit... Mais tout ça ne me prouve pas que vous êtes un avocat...

Rien ne put convaincre le bonhomme, et Madame ou Maître Bénézech dut renoncer à cette première visite.

∴

Le gardien de la Petite Roquette est excusable. Les geôliers sont gens qui, de par leurs fonctions, sortent peu. Il est difficile d'empêcher les autres de sortir, si l'on est soi-même toujours dehors. Sortant peu, ils ne sont guère au courant des idées modernes et des progrès de la civilisation.

Si notre geôlier, au lieu de vivre avec un monde interne, s'était frotté davantage au monde extérieur, il eût su que bon nombre de carrières, qui leur étaient précédemment fermées, sont ouvertes aujourd'hui aux femmes. Il saurait que les femmes, aujourd'hui, peuvent être, non seulement avocates, mais aussi docteurs en médecine, et même cocher de fiacre.

Elles veulent aborder toutes les carrières qui jusqu'alors étaient réservées aux hommes seuls. Et si elles ne sont encore ni députés, ni sénateurs, ni officiers, c'est que les hommes défendent énergiquement leurs dernières positions. Mais, le temps et la ténacité féminine aidant, ils finiront par capituler entièrement. Il arrivera, mon bon geôlier, une époque où les femmes seront tout dans l'Etat, bornés des mères de famille. Elles ont de moins en moins de vocation pour ce dernier métier, en vue duquel elles avaient pourtant été spécialement créées. Elles ne sauraient se plaindre, au demeurant, qu'il y ait de l'avancement dans cette carrière, car les statistiques témoignent qu'elle est tous les jours plus ouverte.

Mais nous vivons dans une période bizarre où les femmes rougissent d'être femmes, où il leur déplaît de plaire, où il leur sourit de ne plus sourire, où elles seraient désolées du rôle de consolatrice qui, naguère encore, leur était particulièrement dévolu !

La jeune fille n'est plus jeune fille. Elle est lycéenne, bachelière, licenciée, agrégée. Elle porte des lunettes, suit des conférences, parle latin, et ne saurait accepter un tour de valse avec un jeune homme, si celui-ci ne peut lui parler tout au moins de trigonométrie.

Quant à la femme, elle tient les promesses de la jeune fille. Elle s'enferme en un cabinet, donne des consultations, fait des conférences, discute et dissè-

que, tranche dans tout et sur tout tâche, de toutes ses forces, de parvenir à être ennuyeuse, et y réussit le plus souvent. Si elle échoue dans la carrière qu'elle embrasse, — il y a des fruits sûrs partout, — elle a toujours la ressource de prendre un fiancé et de monter sur un siège. Je parierais volontiers que nos nouvelles femmes-cochers sont d'anciennes bachelières, des ratées de carrières libérales.

* * *

Ah! certes, mon brave geôlier de la Petite Roquette, vous serez surpris si vous jetez un coup d'œil sur le monde extérieur. Vous avez hésité à prendre Mme Bénesech pour l'avocat qu'elle est réellement parce que Mme Bénesech est jeune, blonde et charmante.

Mais si vous voyiez les mines de pendantes et de pionnes qui se font de plus en plus nombreuses, si vous appreciez, comme nous, à sa juste valeur la disparition de la grâce, à l'agonie du charme, à la mort du sourire, vous n'auriez plus cet étonnement naïf que vous procure la vue de la première avocate qui se présentait à vos yeux. Ah! certes, si vous alliez faire une promenade à travers le monde civilisé, vous en rapporteriez de nombreux sujets de réflexion et vous auriez, par la suite, beaucoup moins de sujets d'étonnement.

Mais, cette promenade, je ne vous conseille pas de la faire. Vous risqueriez, au retour, de trouver votre place de geôlier prise par une geôlière.

TONY PARIS.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE DU CAMP-GRANDE

Programme du 30 décembre à 3 h.

L'Indépendant, p. r.,	Wettge.
Madame Bonifacie, ouv.,	Lacôme.
Gavotte Trianon,	Vivier.
Sextuor du Lucie de Lamermoor,	Donizetti
Morena, valse espagnole,	Lacôme.

Le Chef de musique, LAET.

COUR D'ASSISES

Audience du 29 décembre

Présidence de M. GAMBIELLI, *conseiller*

L'ASSASSINAT DE LUPINO

La partie civile

« Depuis quelque temps, dit en débutant Me H. de Montera junior, la ville est livrée aux bandits : le rue appartient aux apaches. On vole, on tire des coups de fer, la nuit et en plein jour, on y joue du couteau, l'audace des malfaiteurs devient de plus en plus grande. Elle a eu son épanouissement dans la journée du 24 juillet, jour de l'odieux assassinat de M. Ars.

» M. Ars était une de ces vieilles figures bastiaises que chacun aime à rencontrer, car elles inspirent une sympathie cordiale. Ce vieillard de 70 ans jouissait de l'estime affectueuse de tous ceux qui l'ont connu et ont pu apprécier l'aménité de l'exquise douceur de son caractère.

» Après de longs et loyaux services, il commençait à jouir d'un repos mérité, il profitait de sa vieillesse après une vie d'honneur et de labeur, lorsque trois assassins l'ont lâchement et par derrière lardé de coups de couteau, s'acharnant après la mort sur un cadavre dont ils fouillent les entrailles.

» Que sont les trois misérables, auteurs de cet horrible forfait? La police et toutes les autorités judiciaires sont d'accord pour les présenter comme des mauvais sujets très dangereux. Les antécédents judiciaires de Pacifiqui et de Ghiseuli, qui accompliront toujours de concert leurs exploits, font connaître leur moralité et leurs instincts pervers. Ce sont ces êtres sanguinaires, née pour le crime, qui ensemble ont commis l'assassinat qui a coûté la vie au malheureux Ars. »

Abordant ensuite l'exposé des faits de la cause, l'éloquent organe de la partie civile montre les trois accusés attablés ensemble dans un cabaret depuis le matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi, ne se séparant même pas pour aller déjeuner. Ensemble ils quittent l'établissement pour aller, disent-ils, à l'abattoir voir tuer des bestiaux : ils ne s'y rendent pas et se dirigent vers la gare de Lupino. Quelle pensée les y conduit? Pourquoi vont-ils se promener à 3 heures de l'après-midi, par une chaleur torride dans des endroits, où rien ne les appelle? Pourquoi font-ils, Pacifique surtout qui souffre d'une asthénique, une course aussi fatigante?

Arrivés à un jeu de boules, Pétrignani et Pacifique demeurent en bas du sentier conduisant à la propriété A. r, dans l'intérieur de la maison, Ghiseuli seul s'engage. Il va probablement en exploration, il se rendra compte si M. Ars est seul, s'il n'y a pas quelque ami en sa compagnie, si des travailleurs ne cultivent pas le terrain. Il viendra ensuite renseigner ses camarades. Ghiseuli arrive dans la propriété Ars, que se passe-t-il alors? L'accusé seul pourrait aujourd'hui le dire, mais il est trop intéressé à garder son secret. Néanmoins un coup de feu retentit bientôt, précédé des appels de M. Ars, près duquel s'empresse son voisin, M. Canale. Ghiseuli a disparu, mais M. Ars a encore son revolver à la main et raconte à son voisin qu'il vient d'être obligé de faire feu sur un individu qui voulait l'assassiner. Les propos de l'honorable victime se prouvent ils pas suffisamment qu'il a été agressé par Ghiseuli, alors qu'il l'empêchait de marauder dans sa propriété. Peut-être même l'accusé avait-il à la main le couteau qu'il emploiera plus tard. Placé dans la nécessité de défendre ses jours, M. Ars avait fait feu.

Ghiseuli redescend au fond du sentier où l'attendent ses camarades. Il les attire; ils remontent ensemble, décidés à se défaire du malheureux vieillard.

Après un tableau impressionnant de la scène du drame, le jeune maître démontre que Ghiseuli a porté le premier coup à la victime, tandis que ses camarades lancent des pierres contre l'appartement, pierres dont l'une atteint M. Ars à l'arcade sourcilière. Ils se précipitent ensuite dans l'appartement et à leur tour frappent le vieillard avec férocité, de plusieurs coups de couteau. Leur crime accompli, ils fuient.

Tels sont les faits dans leur horrible simplicité. Quel système plaidera-t-on en faveur des accusés. Viendra-t-on soutenir en faveur de Ghiseuli un système de légitime défense ou de provocation?

Quoi! on viendra tenter d'assassiner un homme, qui sera assez heureux pour repousser son agresseur; on reviendra de nouveau à la charge et par derrière on le poignardera sauvagement et l'on osera se poser en victime?

Comprenant le peu de portée d'une pareille argumentation, le défenseur de Ghiseuli essayera de plaider l'irresponsabilité, la folie? C'est un singulier fou que celui qui a su se dissimuler et frapper par derrière sa victime, celui qui se sentant impuissant à terrasser seul le vieillard, va chercher du renfort, celui qui se préoccupe avant le crime de se préparer un alibi. L'escapade faite par la police est édifiante à cet égard. Jamais Ghiseuli n'a manifesté des signes de folie. Jamais aucun de ses parents n'a été atteint d'aliénation ou d'idiotisme. La vérité est que Ghiseuli, assisté de ses deux dignes acolytes, a assassiné à plaisir un vieillard pour le voler.

La culpabilité de Pacifique et de Pétrignani résulte bien de toutes les dépositions, notamment de celles de M. Canale et des maçons, ainsi que de leurs contradictions. Ils ont passé toute la matinée jusqu'à 2 heures de l'après-midi dans des buvettes avec Ghiseuli. Ils ont été avec lui à Lupino, on les a vus lancer des pierres sur la maisonnette, sortir tous trois de la chambre où la victime a été frappée, et prendre la fuite. Ils se sont de plus démentis eux-mêmes dans une conversation qu'ils ont tenue entre eux dans les geoles municipales.

Dans une émouvante péroraison, le vaillant maître supplie le jury d'accorder à la malheureuse veuve de l'honnête homme qu'était M. Ars, la réparation qui lui est due et qui doit être complète.

Réquisitoire

M. l'avocat général Angeli prononce un très virulent réquisitoire contre les trois accusés.

Un long frisson d'horreur secoue la ville entière à l'annonce de la mort tragique de M. Ars, ce vieillard de 70 ans, pour lequel toute la population nourrissait une grande sympathie, à cause de la bonté inlassable et de la douceur de son caractère. Et certes, à l'annonce de l'arrestation des trois malfaiteurs redoutable qui avaient lâchement assassiné cet homme de bien, qui ne donna un seul instant que la police eût trouvé les véritables auteurs du drame de Lupino. C'est qu'en effet, Ghiseuli, Pacifique et Pétrignani étaient connus pour des apaches capables de tous les forfaits. On les tenait pour des maraudeurs, des êtres aux instincts meurtriers.

Après un magistral tableau des deux scènes tragiques, du 24 juillet 1906, l'éminent organe de l'accusation examine, à son tour, les divers systèmes qu'on pourra soutenir en faveur des accusés.

Ghiseuli lui, avoue être l'auteur du premier coup de couteau porté à la victime. Sa culpabilité ne fait pas de doute; mais il invoque la légitime défense, ou tout au moins l'excuse légale de la provocation. Si pareil système était admis par ses juges, il supporterait tout au plus une peine de cinq années d'emprisonnement et de dix années d'interdiction de séjour. Ce serait payer bien modiquement un horrible forfait. Où pourra-t-on trouver dans ce procès les éléments de la provocation violente? A qui fera-t-on croire que l'homme paisible qu'était M. Ars, a, sans nécessité aucune, fait une première fois usage de son revolver contre un inoffensif passant? et une deuxième fois sur trois individus qui lui venaient respectueusement demander des explications? De pareils moyens de défense ne sauraient retenir un instant l'attention du jury.

On ira plus loin et l'on dira : Ghiseuli est un fou, un déséquilibré tout au moins ayant agi sans discernement? Il faudra donc acquitter ce misérable. Mais cette folie de quoi résulte-t-elle? Cet enfant de 16 ans est un assassin précoce et sait fort bien ce qu'il fait; il se préoccupe d'établir des alibis; il dicte leur conduite à ses camarades. Il a le système impassible de l'apache de carrière, du bandit.

La participation active de Pétrignani et de Pacifique au crime de Lupino est établie par un faisceau indestructible de preuves écrasantes. On les a vus passer toute une matinée avec Ghiseuli chez divers débitants de boissons, où ils ont la prudence de ne pas s'enivrer. Ils sont ensemble, montent le sentier conduisant à la maison Ars, ils ont lancé des pierres contre la maison de la victime, au moment où leur camarade qu'ils encourageaient de leurs cris, portait les premiers coups à sa victime. Ils sont donc, tout au moins, les complices conscients de Ghiseuli. Bien plus ils sont auteurs. N'ont-ils pas pénétré dans la maison Ars, où Ghiseuli opérait déjà, n'ont-ils pas été vus quittant précipitamment cette demeure ensemble. Cette blessure du ventre n'a-t-elle pas été faite par ces deux individus. Ghiseuli n'a probablement porté qu'un coup, qui donc a porté les autres? N'y a-t-il pas aussi, entre conservation du poste de police qui les condamne?

Le crime de ces hommes est odieux, il inspire le dégoût et ne laisse pas le moindre place pour la pitié. Un châtiment exemplaire s'impose, que le jury n'hésite pas à l'infliger, et ce sera justice.

Plaidoirie de Me Scampucci

Après avoir, en termes émus, salué la mémoire du vieillard estimé qu'était M. Ars, le jeune maître présente habilement la défense de Ghiseuli.

Après avoir fait bonne justice des renseignements de police et des accusations de son client, Me Scampucci aborde la discussion des faits, et s'attache à démontrer que, par une fatalité lamentable, c'est le malheureux Ars qui a été le principal auteur de sa fin tragique.

L'honorable défenseur décrit tout d'abord la préméditation. Les accusés sont-ils partie de Bastia dans l'intention de tuer M. Ars? Aucun fait ne vient l'établir; rien de plus naturel que d'aller à la campagne, même en plein été; rien de plus naturel de prendre quelques consommations ensemble. Ou donc prendre le fait qui établit la préméditation. Quelles précautions ont pris les accusés pour se dissimuler avant d'accomplir leur crime. Ont-ils suivi une route déserte? Pourquoi, lors de la première scène, Ghiseuli était-il seul? Mais lorsqu'un crime est prémédité, l'auteur ou les auteurs obéissent à un mobile, qui va les déterminer à l'action. Or ici quel mobile aurait armé le bras des accusés. Le vol serait, d'après l'accusation, été la cause du drame. Mais rien n'a été volé dans la maison, aucun désordre n'a été constaté? Dès lors, pour quoi apparaître l'hypothèse d'un vol. Il n'y a pas de mobile, donc pas de préméditation. Et on reste en présence d'un simple meurtre.

La distinguo avocat établit enfin que ce meurtre a été atténué au moins par l'excuse légale de la provocation violente. Lorsque Ghiseuli monte seul le sentier à la recherche de Pacifique, il n'a aucune idée ni de marauder, ni de commettre un délit quelconque; il arrive devant la maison Ars, les chiens aboient et se jettent sur Ghiseuli, celui-ci se défend et essaie de les chasser. Voyant quelqu'un aux prises avec ses chiens, M. Ars gourmande l'individu, puis prise de peur fait feu sur quelqu'un qu'il croit mal intentionné. La fatalité en faisait la provocateur dans cette première scène.

Abordant ensuite la deuxième scène du meurtre de M. Ars, le jeune et vaillant défenseur établit que la victime fait les une seconde fois avant que les trois jeunes gens arrivent près de lui. Il voit débucher sur le sentier, il croit qu'il va être tué infailliblement, il met alors de son arme. Et devant cette nouvelle provocation, Ghiseuli affolé se glisse dans le maison et le frappe. Si jamais meurtre a été provoqué, c'est bien celui-là et qu'importe dès lors que le meurtrier ait porté, en proie à une vive émotion, un seul ou plusieurs coups de couteau?

Après avoir plaidé un système subsidiaire de non-culpabilité pour cause de démence, Me Scampucci supplie le jury de ne pas se laisser impressionner par les bruits du dehors, de juger sans aucune prévention et de faire bonne justice en acquittant un irresponsable, un mineur ayant agi sans discernement ou tout au moins de le faire bénéficier de l'excuse légale de la provocation violente.

* * *

Nous donnerons dans notre numéro de demain la suite des plaidoiries.

Verdict

Les défenseurs prient M. le président de poser la question de provocation violente en faveur des trois accusés.

Le jury rentre à 6 heures et demie dans la salle de ses délibérations; il en ressort à 7 heures et quart avec un verdict aux termes duquel :

Pétrignani est reconnu non coupable;

Ghiseuli coupable de meurtre;

Pacifique coupable de tentative de meurtre provoqué.

En conséquence, la Cour prononce l'acquittement de Pétrignani et condamne Ghiseuli à la peine des travaux forcés à perpétuité et Pacifique à cinq années d'emprisonnement et 5 dix ans d'interdiction de séjour.

Faisant droit aux réquisitions de la partie civile, la Cour condamne Ghiseuli et Pacifique à 1 franc de dommages intérêts.

La session est close.

LA GRÈVE des Ouvriers boulangers

La syndicat des ouvriers boulangers après avoir nommé en date du 29 octobre 1906 une délégation pour remettre à M. le Sous-préfet de Bastia la demande concernant l'application de la loi sur le repos hebdomadaire.

Monsieur le Sous préfet ayant pris cette demande en considération, a chargé M. le Maire de convoquer les patrons, ainsi que la délégation des ouvriers boulangers à se réunir à l'Hôtel de Ville le 2 novembre à 10 heures du matin.

Sur la proposition de M. le Maire la réunion collectif jour de dimanche de midi à lundi midi a été adopté par les patrons présents à l'unanimité à partir du 11 novembre 1906.

1° Considérant, que l'engagement pris par Messieurs les patrons boulangers pour la mise en pratique n'a pas été observé.

2° Considérant, que le repos par roulement ne peut être établi dans la Ville de Bastia aussitôt qu'il n'existe pas un personnel d'extra.

3o Vu que le repos par roulement fait par certaines boulangeries n'est autre qu'un travail simultané, qui n'est autorisé qu'en se conformant aux articles 8 et 9 de la présente loi.

4o Vu qu'un inspecteur du travail fait défaut dans la ville de Bastia et que l'officier de police chargé de faire respecter la loi est souvent trompé par ces abus.

5o Aucun que l'application de la loi telle qu'elle se pratique, porte atteinte à la majorité des patrons boulangers qui se verraient dans l'obligation de fermer leurs magasins.

Pour ces motifs:

Le syndicat des ouvriers boulangers vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

Mise en grève en date du 31 décembre 1906, jour du lundi à partir du 6 heures du matin si le repos collectif, jour de dimanche de midi à lundi midi n'est pas accepté par tous les patrons boulangers, ainsi que la fermeture, ce jour-là, de tous les fours.

Fait et délibéré en assemblée générale le 27 décembre 1906,

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES MAÇONS. — Les membres syndiqués et non syndiqués sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 10 heures précises, salle commune, pla Caletta.

Ordre du jour:

Adhésions de nouveaux membres. Situation financière.

On est prié d'être exact vu l'importance de cette réunion.

Le Président, Gourlaoi.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 29 décembre

Thermomètre — 7 heures du matin : 5 5 à midi : 9 6 à 6 heures du soir : 7 Maxima 10 Minima 4 8.

Baromètre — 7 heures du matin, 754 mm à midi, 754 mm 6 heures du soir, 754 mm.

Vent : SE Dans la matinée. S.-O. Après-midi, O.

Etat du ciel, découvert.

Observations, 4 h. du matin : 9 mm.

* * *

Cirnea

Dimanche, 30 décembre, à 4 ore, a Cirnea inaugura u so nôve locale posta si disopra d'u Caffè Andreani.

Prezzi d'entrata : 1 franca per i sôcii ; 5 franchi per l'estranei.

L'aderenti recentemente iscritti so prevenuti che a tassa annuale di 3 franchi serà percepita ugualmente all'entrata.

* * *

Nécrologie

M. Joseph Balbi vient d'être cruellement éprouvé par la perte de sa femme, Mme Balbi née Danè, décédée dans la nuit de vendredi, à l'âge de 72 ans. Bonne et charitable, elle sera profondément regrettée, sortant par les malheureux auxquels elle venait si discrètement en aide.

M. Joseph Balbi, qui jouit d'une très grande popularité dans notre ville a reçu de toutes parts des témoignages de sympathie, qui ont dû être un allégement à sa douleur.

Les obsèques ont eu lieu à une heure de relevée, en présence d'une foule de parents et d'amis. L'absoute a été donnée en l'église paroissiale Saint-Jean, puis l'inhumation a été faite dans le riche mausolée de la famille.

Nous adressons à M. Joseph Balbi et à sa famille l'expression de nos vifs regrets.

* * *

Marine

Le paiement des pensions et demi-soldes aura lieu, à Bastia, le mercredi 2 janvier 1907.

De 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2 le matin, pour les demi-soldiers et de 1 heures 1/2 à 3 heures 1/2 du soir pour les veuves.

* * *

Carnet mondain

Nous apprenons avec un bien vif plaisir le prochain mariage de Mlle Mathilde Pericchi, la toute gracieuse fille du regretté Jean-Antoine Pericchi, propriétaire, de Pietracorbara, et de Mme Pericchi née Giorgi, avec M. Charles Padovani, fils de M. Jean-André Padovani, propriétaire, de Sisco, et de la regrettée Mme Letizia Padovani née Giorgetti.

Ce mariage unit deux familles marquantes du canton de Brando ; nous leur adressons nos sincères félicitations, et offrons aux futurs époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

L'Union Vie

Fondée à Paris en 1829

Entreprise privée autsjettie au contrôle de l'Etat

RENTES VIAGÈRES

Assurances dotales, mixtes, combinées, etc.

S'adresser à

Bastia, à M. Etienne Périer.
Ajaccio, à M. J.-T. Bartoli.
Corte, à M. Charles Mariani,
l'Ile-Rousse, à M. Léon Rossi.
Propriano, à M. Toussaint Sorba.

AVIS

La Maison DOMINIQUE MATTEI Aîné informe sa nombreuse clientèle, qu'elle attend, sous peu jours, un vrolier chargé de sel venant des Salins d'Hyères.

Les prix sont de :

Sel gros, 11 fr. 50 à 12 fr. les 100 kilos, suivant quantité.

Sel fin de table, 15 à 16 fr. les 100 kilos, suivant quantité ou ; paiement comptant.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00700

BOURSE DE PARIS

	27 déc.	28 déc.
Rente 3 0/0 amort.	85,35	85 30
— 3 p. 0/0 anciens.	96 40	96 50

Le Préfet de la Corse

A CALVI

Calvi, 29 décembre.

M. Chaleil, préfet de la Corse, qui est arrivé dans notre ville hier soir, à 9 heures, par le dernier train venant de Bastia, a reçu ce matin, à la sous-préfecture, les fonctionnaires, ses amis et les notabilités politiques de l'arrondissement.

Le meilleur accueil a été fait à l'ancien député de Calvi.

Nouvelles Militaires

Tableau d'avancement

Service de santé

Paris, 29 décembre.

M. le médecin-major de 1re classe Brousse, médecin-chef de l'hôpital militaire d'Ajaccio, est proposé pour le grade de médecin principal de 2e classe, et classé avec le n° 4.

Le nouvel Evêque de Soissons

Paris, 29 décembre.

S. S. Pie X vient de nommer évêque de Soissons, M. l'abbé Péchenard, recteur de l'institut catholique

UNE DÉCISION MAÇONNIQUE

La suppression des Drapeaux

Paris, 29 décembre.

Le Grand Orient vient de proposer aux différentes loges, l'étude d'un projet à soumettre au Parlement, tendant à la suppression du drapeau tricolore soit immédiatement dans tous les corps de troupe, soit par la suppression immédiate des étendards de la cavalerie, de l'artillerie, du génie, des chasseurs à pied, du train, etc.

En 1908, ce sera le tour de l'infanterie.

AU MAROC

Situation difficile

Tanger, 29 décembre.

Les kroûirs les moins ramenants continuent à courir à Tanger, où la tension devient chaque jour plus confuse à cause de l'attitude de Raisouli et d'El-Gorbbas, toujours prêts à la révolte.

Quelques familles, en prévision des événements, sont parties pour Algésiras et Gibraltar.

EN ITALIE

Mort de deux Cardinaux

Rome, 29 décembre.

On annonce la mort des cardinaux Felice Cavagnis et Tripi, décédés dans la matinée.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. Paul DESCHANEL

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

L'emprunt Tunisien

Au début de la séance la Chambre adopte le projet de loi autorisant le gouvernement de la Tunisie à contracter un emprunt de 75 millions, pour l'administration et l'exécution de divers travaux d'intérêt général.

La compétence des Juges de paix

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, fixant la compétence des juges de paix en matière forestière.

Adopté.

Question Varenne

Le député socialiste de Riom pose une question à M. Cheron, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, au sujet de la mort d'un soldat du 105e régiment d'infanterie, décédé, prétend-il, pendant des manœuvres, faute de soins suffisants.

M. Cheron répond qu'une enquête est ouverte à ce sujet, et que la lumière sera faite sur un accident très regrettable. Il ira, d'ailleurs, lui-même sur les lieux pour mieux connaître les responsabilités, et les sanctionner efficacement.

L'incident est clos.

L'Election de Montpellier

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport sur les opérations électorales de la première circonscription de Montpellier, pour lesquelles, le 26 juin dernier la Chambre avait voté l'enquête.

Le rapporteur conclut à l'invalidation de M. Pierre Leroy-Beaulieu.

M. de Beauregard député libéral de Paris, défend longuement l'élection de M. Leroy-Beaulieu, qui a réellement été élu au premier tour de scrutin. Les faits allégués par ses adversaires ne sont pas fondés, et ne reproduisent que les critiques ordinaires de pression cléricale sans pouvoir articuler des faits indiscutables.

M. Clourec député républicain de Morlaix, soutient les conclusions du rapport.

M. Leroy-Beaulieu a été injustement proclamé élu, alors qu'il n'avait pas réuni le nombre voulu de suffrages.

M. le président met aux voix la demande d'invalidation.

Nombre de votants. .	306
Majorité absolue. . .	204
Pour l'adoption . .	204
Contre	102

L'élection de M. Leroy-Beaulieu est invalidée par 202 voix de majorité.

Les œuvres françaises au Maroc

La Chambre adopte ensuite un crédit de 50,000 francs en faveur des œuvres françaises du Maroc.

La séance est suspendue, de 6 heures jusqu'à 9 heures, pour aborder le vote par le Sénat, du projet de loi sur l'exercice du culte et du douzième provisoire.

Reprise de la séance

La Clôture

A la reprise de la séance, M. Guyot Dessaigne, ministre de la Justice, lit le décret de clôture de la session.

La séance est levée à 9 heures 10

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LA LOI sur l'organisation du Culte

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, voté par la Chambre des députés, et portant réglementation de l'exercice du culte.

M. Gaudin de Villaine sénateur libéral de la Manche, développe une motion tendant à l'ajournement de la discussion, afin de permettre au gouvernement de présenter un nouveau texte conforme à la législation brésilienne de 1890, législation offrant des garanties sérieuses à l'Eglise, et que le Pape a acceptée.

Le Vote

Mise aux voix, la motion d'ajournement donne le résultat suivant :

Nombre de votants. .	277
Majorité absolue. . .	139
Pour	168
Contre	59

Par 139 voix de majorité, le Sénat rejette la motion d'ajournement.

M. Goujon sénateur républicain libéral du Rhône, accuse le gouvernement de s'évertuer à prolonger l'agitation religieuse dans notre pays ou les passions politiques étaient déjà assez vives, sans qu'il eût été besoin d'envenimer les divisions par la guerre religieuse.

La nouvelle loi consacre la spoliation de l'église ; elle est oppressive de la conscience et du droit. Avant de la voter, il est indispensable que le gouvernement renoue les relations diplomatiques avec Rome. Il faut causer avec Rome, pour trouver un terrain d'entente stable. Toutes les mesures prises sans la participation du Vatican, seront oppressives et vaines ; l'opposition des catholiques demeurera indestructible.

M. Maxime Lecomte rapporteur du projet de loi, soutient énergiquement le texte proposé par le gouvernement. Le projet de loi est très libéral, il assure la liberté du culte, et reconnaît les droits de la conscience. Il permet aussi à la République de déjouer les plans de Rome et d'éviter des pièges. (Bruits à droite. — Applaudissements à gauche).

M. Guillier sénateur républicain de la Dordogne, ne saurait contribuer au vote d'une loi compromettant les faits religieux et la tranquillité du pays.

M. Vallé sénateur radical de la Marne, dit que la Loi de Séparation, malgré les excitations réactionnaires, ne provoque pas de troubles sérieux dans le pays.

Les populations catholiques se rendent parfaitement compte que la loi n'est pas une loi oppressive. Les églises demeurent ouvertes et l'exercice du culte est libre. Pourtant, dès lors, sérieusement, accuser d'oppression le gouvernement, protecteur des droits du pouvoir civil.

Article 1er

Les 3 paragraphes et l'ensemble de l'article 1er sont adoptés.

Amendement Las-Cases

M. de Las-Cases présente un amendement tendant à ce que les églises soient remises aux Catholiques, les temples aux Protestants, les synagogues aux Juifs en toute propriété, sous la seule réserve de ne pouvoir les vendre.

Cet amendement est rejeté.

Articles 2 et 3

Après avoir repoussé plusieurs amendements et obtenu le retrait de plusieurs autres, le Sénat adopte les articles 2 et 3.

Les articles 4, 5 et 6

Malgré l'opposition de la Droite, dont plusieurs membres viennent lire des protestations, le Sénat vote, sans modifications, les articles 4, 5 et 6.

L'ENSEMBLE

M. le président met aux voix l'ensemble du projet de loi.

Nombre de votants. .	290
Majorité absolue . .	146
Pour l'adoption . .	190
Contre	100

Par 90 voix de majorité le Sénat adopte le projet Briand.

Les douzièmes provisoires

L'ordre du jour appelle enfin la discussion du projet de loi portant fixation d'un douzième provisoire.

Adopté sans discussion.

La Clôture

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, monte à la tribune et lit le décret de clôture de la session extraordinaire.

La séance est levée à 8 heures 40

Création à Bastia

D'un Bureau de Placement

POUR LES DEUX SEXES

Qu'on le sache ! Bastia vient d'être doté d'un bureau de Placement *autorisé*, situé au n° 2, de la route du Cap, au 1er étage, confié à Mme et M. AUGÉ. Ce ne peut-être qu'un soulagement et une certaine garantie pour qui peut avoir besoin d'une femme de chambre, d'une cuisinière d'une nourrice, d'une ménagère même, etc.

Conditions très avantageuses

GRAND HOTEL D'EUROPE

Mme COLOMBANI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion des *Fêtes de la Noël et du Jour de l'An* on trouvera chez elle une spécialité de Marrons glacés et de Pralines soigneusement préparées.

Pâtisserie du jour

Ravioli, Pâtés froids, Galantines Aspic de foie gras, etc.

BIJOUTERIE BATTLI

Bastia — 20, Bd Paoli, — Corse

Joaillerie. — Horlogerie. — Orfèvrerie. — Articles — Articles pour Fumeurs, Parfumerie, Maroquinerie.

Achat de vieux bijoux d'or et d'argent.

USINE à GAZ

Prix du *Coke* tout venant . . 3 fr.
» » concassé à la machine . 3 fr. 50
Prix de la *Houille* . . . . 4 fr.
Prix du *Goudron* . . . . 10 fr.
(Marchandises prises à l'Usine)

Réduction pour les ventes en gros.

Livraison faite soit à domicile, soit en gare Bastia pour les expéditions à l'extérieur.

Les commandes peuvent être adressées directement à l'Usine, ou à la Succursale du Gaz, Bd Paoli, 15.

D. H. ANDREOTTI,
Directeur de l'Usine à Gaz

Bijouterie-Horlogerie

DANESI fils

Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi lui-même toutes les réparations, est la même de livrer un travail très soigné et garanti.

HOTEL DU GOLFE

Place Miot, Ajaccio

Restaurant et Pension. — Confort moderne. — Position exceptionnelle au midi et au centre des promenades. — Vue splendide sur le golfe. — Grands salons pour noces, banquets et soirées. — Chambre et pension à partir de 7 francs par jour. — Arrangements pour séjour prolongé.

Déjeuner 2 fr. 50. — Dîner 3 frs. y compris le vin renommé de la maison. — Café-Restaurant dans le jardin d'hiver. — Plat du jour et repas sur commande à domicile. — Coquillages frais tous les jours.

Afternoon tea. — Cold meat
English Spoken
Man Spricht Deutsch

A VENDRE

des cépages américain

« Rupestris et Riparia gloire de Montpelier » et des mûriers âgés de trois ans, haut. 2 m 50; le tout d'une vigueur incomparable pouvant défier toute concurrence.

S'adresser à M. Palmieri, Morosaglia.

CÉDRATS CONFITS

Extra Buono par colis postaux

Emballage soigné

A.-P. PADOVANI, 7, route du Cap Bastia.

POURSUITE

par mandat d'arrêt

contre 100.000 tablettes de chocolat au lait fugitives.

Signalement :

Nom : « Lucerna. »
Lieu d'origine : Hochdorf près Lucerne.
Nationalité : Suisse.
Mise : Elégante et moderne.
Signes distinctifs : Au dégoûter, fait et appétissant.
Signes particuliers : Se distinguent sans exception par leur goût exquis et délicieux, ce qui les trahit facilement.

On présume sur la fuite par bande de plusieurs d'entre elles pour les pays d'outre-mer, quoique la majeure partie de celles-ci n'ait pas quitté leur pays d'origine.